ZELLER, BERTHOLD

LA MINORITÉ DE LOUIS XIII.

DC 123.2 .Z5 1892

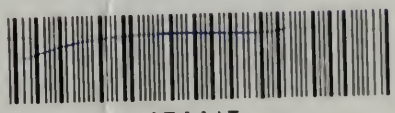

39003001474013

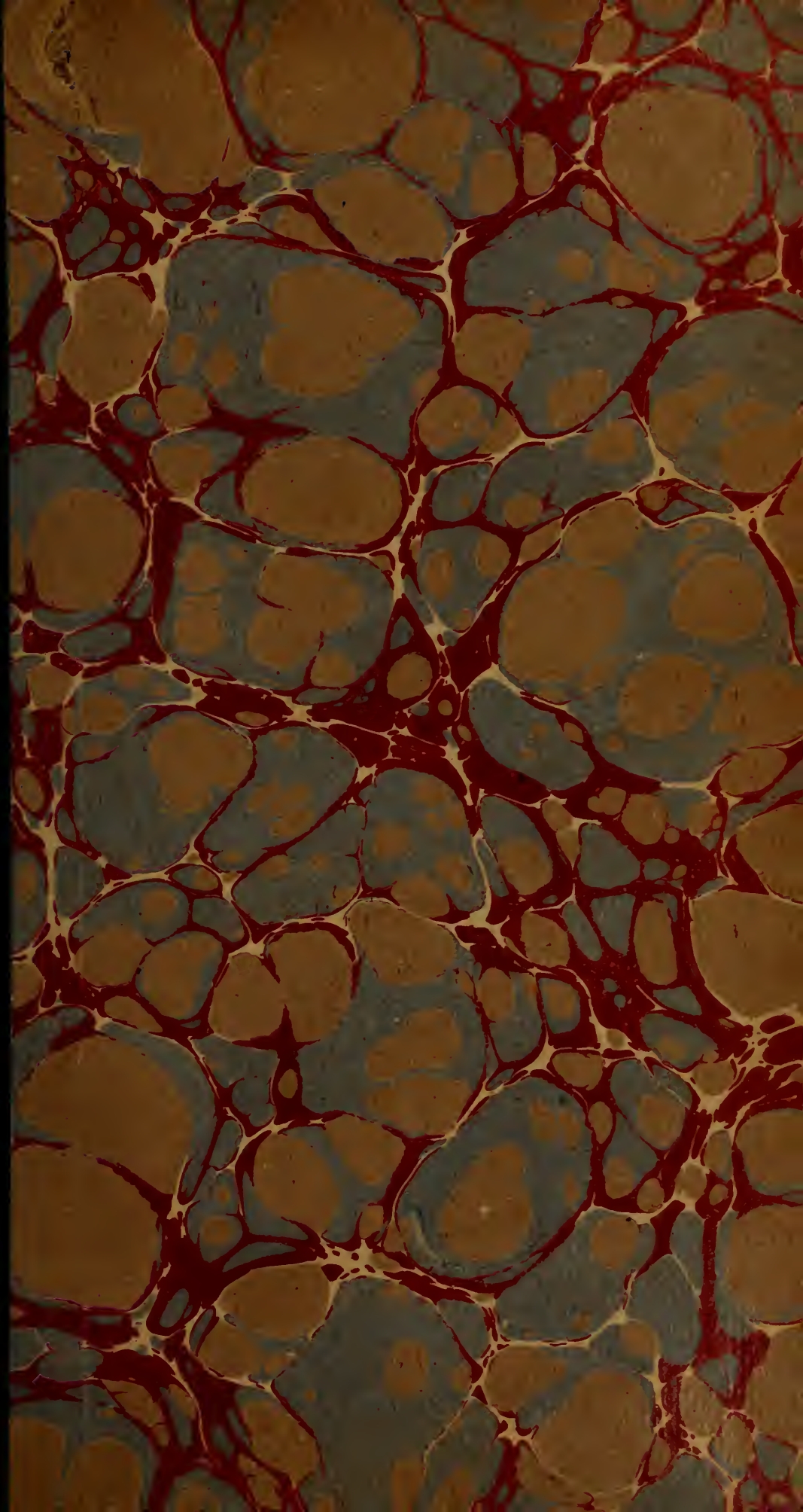

1887 / 80

Universitas
BIBLIOTHECA
Iaviensis

LA

MINORITÉ DE LOUIS XIII

MARIE DE MÉDICIS ET SULLY

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

LA MINORITÉ
DE LOUIS XIII

MARIE DE MÉDICIS ET SULLY

(1610-1612)

ÉTUDE NOUVELLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS FLORENTINS ET VÉNITIENS

PAR

BERTHOLD ZELLER

Maître de conférences d'histoire à la Faculté des lettres de Paris
Répétiteur à l'École polytechnique

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1892

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Universitas
BIBLIOTHECA
ttaviensis

DC
123.2
.Z5
1892

INDICATION PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CITÉS DANS LE PRÉSENT VOLUME

ANQUEZ (Léonce), *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*. Paris, Durand, 1859, 1 vol. in-8.

ARCONVILLE (Mme D'), *Vie de Marie de Médicis, princesse de Toscane, reine de France et de Navarre*. Paris, chez Ruault, libraire, rue de la Harpe, 1774, 2 vol. in-8.

AUMALE (Duc D'), *Histoire des princes de Condé*. Paris, Calmann Lévy, 1886, 4 vol. in-8.

BAROZZI et BERCHET, *Relazioni degli ambasciatori Veneti nel secolo decimosettimo*. Serie II, Francia, t. I; Venezia, 1847, in-8.

BASSOMPIERRE (Maréchal DE), *Journal de ma vie*. Première édition, conforme au manuscrit original, publié pour la Société de l'Histoire de France, par le Marquis de Chantérac. Paris, 1870-1877, 4 vol. in-8.

BAZIN (A.), *Histoire de France sous Louis XIII*. Paris, Chamerot, 1846, 4 vol. in-12.

BIANCHI (Nicomede), *le Materie politiche relative all'estero degli archivi di stato piemontesi*. Roma, Torino, Firenze, 1876, 1 vol. in-8.

BOUILLÉ (René DE), *Histoire des ducs de Guise*. Paris, Amyot, 1850, 4 vol. in-8.

CARUTTI (Domenico), *Storia della diplomazia della corte di Savoia*. Roma, Torino, Firenze, fratelli Bocca, 1876, 2 vol. in-8.

DANIEL (Le rév. P.), *Histoire de la milice française*. Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1724, 2 vol. in-4.

DESJARDINS (Abel), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*. (Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de France.) Paris, 1861, 5 vol. in-4.

DORAT, *la Nymphe rémoise au roy*. Présenté à Sa Majesté par la Pucelle, en son entrée en la ville de Reims. A Paris, jouxte la copie

imprimée à Reims par Simon de Foigny, 1610, poème fait par le sieur Dorat, Limousin. Bibliothèque de l'Institut, Mélanges sur le règne de Louis XIII, 1610-1613, X a 455, nº 4.

DOUARCHE (A.), *l'Université de Paris et les Jésuites*. Paris, Hachette, 1888, 1 vol. in-8.

FONTENAY-MAREUIL (François DUVAL), *Mémoires*. (Coll. Michaud et Poujoulat, IIe série, t. V.)

ESTRÉES (Maréchal D'), *Mémoires*. (Coll. Michaud et Poujoulat, IIe série, t. VI.)

GILLOT (Jacques), *Relation de ce qui se passa au Parlement touchant la régence de Marie de Médicis*. (Coll. Michaud et Poujoulat, Ire série, t. XI, p. 475.)

GIRARD, *Histoire de la vie du duc d'Epernon*. Paris, 1730, 4 vol. in-12.

GISORS (Alphonse DE), *le Palais du Luxembourg fondé par Marie de Médicis régente*. Paris, Plon, 1847, 1 vol. grand in-8.

GRIFFET (Le père Henri, de la compagnie de Jésus), *Histoire du règne de Louis XIII, roi de France et de Navarre*. Paris, Libraires associés, 1757, 3 vol. in-4.

GUICHENON (Samuel), *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, 1660, 2 vol. in-fº.

HENRARD (Paul), *Henri IV et la Princesse de Condé*, 1609-1610. Précis historique suivi de la correspondance diplomatique de Pecquius et d'autres documents inédits. Bruxelles, Gand et Leipsig, 1870, 1 vol. in-8. — Cet ouvrage fait partie de la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de Belgique, XVIIe siècle.

HÉROARD (Jean), *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), extrait des manuscrits originaux et publié par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy. Paris, Firmin-Didot, 2 vol. in-8.

GIRARD, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*. Paris, 1730, 4 vol. in-12.

L'ESTOILE (Pierre DE), *Mémoires Journaux*, édition pour la première fois complète et entièrement conforme aux manuscrits originaux. Paris, Jouault, Librairie des bibliophiles, 1875-188., 12 vol. in-8.

LE VASSOR (Michel), *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre*. Amsterdam, 1757, 7 vol. in-4.

LOISELEUR (Jules), *Ravaillac et ses complices*. Paris, Didier, 1873, 1 vol. in-12.

MALHERBE, *Œuvres*, recueillies et annotées par M. L. Lalanne. Paris, Hachette, 1862, 4 vol. in-8.

MASSELIN (Jehan), *Journal des États généraux de 1484*, publié par Ad. Bernier. (Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France.) Paris.

MÉDICIS (Catherine DE), Lettres publiées par M. le comte Hector de la Ferrière. (Documents inédits relatifs à l'Histoire de France.) Paris, Imprimerie nationale, 1880, 2 vol. in-4, en cours de publication.

MORNAY (Ph. DU PLESSIS-), *Mémoires et Correspondance*, 1571-1623. La Fontenelle et Auguis. Paris, 1824-1825, 12 vol. in-8.

MORNAY (Mme DE), *Mémoires et Lettres*. Mme de Witt. Paris, 1868-1869, 2 vol. in-8. Société hist. de Fr.

PERRENS, *les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*. Paris, Didier, 1 vol. in-8.

PERRENS, *l'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*. Paris, Durand et Pedone, 1873, 2 vol. in-8.

POIRSON, *Histoire du règne de Henri IV*. Paris, Didier, 1865, 4 vol. in-12.

PONTCHARTRAIN (P. PHELYPEAUX DE), *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis*. (Coll. Michaud et Poujoulat, série II, t. V.)

RICHELIEU (Cardinal DE), *Mémoires*. (Collection Michaud et Poujoulat, IIe série, t. VII).

RICOTTI (Ercole), *Storia della monarchia piemontese*. Firenze, Barbera, 4 vol. in-12, 1865.

SAINT-GENIS (DE), *Histoire de la Savoie*. Paris, Didier, 1866, 3 vol. in-12.

SAINT-SIMON (Écrits inédits publiés par M. P. Faugère), *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*. Paris, Hachette, 1880, 1 vol. in-8.

SIRI (Vittorio), *Memorie recondite del anno 1601 sino a 1640*. Rome et Paris, 1676-1679, 8 vol. in-4.

SOLARO DELLA MARGHERITA, *Traités publics de la maison de Savoie*, 4 vol. in-4. Turin, 1836.

SULLY, *Mémoires des sages et royales œconomies* d'Estat de Henry le Grand. (Coll. Michaud et Poujoulat, IIe série, t. II et III.)

ZELLER (Berthold), *Henri IV et Marie de Médicis*. Paris, Didier, 1877, 1 vol. in-8.

ZELLER (Berthold), *De dissolutione contracti apud Brusolum fœderis inter Henricum IV et Carolum I Sabaudiæ ducem* (MDCX-MDCXII). Parisiis, apud bibliopolas Hachette et socios, MDCCCLXXX.

ANONYMES

Arrest de la cour pour la régence de la Royne pendant le bas âge du Roy. A Paris, chez P. Mettayer et P. L'huilhier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy, MDCX;

Arrests de la cour pour la régence de la Royne pendant le bas âge du Roy. A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, MDCX; — plaquettes in-18.

La conjuration de Conchine. A Paris, chez Pierre Rocolet, en la grande salle du Palais, joignant la chambre des consultations, 1618, 1 vol. in-18.

Mercure françois, par CAYET. Paris, 1619, 25 vol. in-12.

Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII depuis 1610 jusqu'en l'an 1643. A Paris, chez François Montalant, à l'entrée du quai des Augustins, proche le pont Saint-Michel, 1716, 4 vol. in-12.

INTRODUCTION

Les catastrophes imprévues qui changent le cours des événements humains inspirent souvent aux historiens des hypothèses plus ou moins fondées sur ce qui aurait eu lieu dans le monde sans ces brusques surprises de la destinée. Rien, à cet égard, n'approche plus de la vérité que l'opinion où l'on est généralement de la certitude des triomphes réservés à Henri IV dans la grande entreprise militaire qu'il était à la veille de commencer aux Pays-Bas et en Italie contre la maison d'Autriche, quand il fut assassiné.

Ce n'est pas uniquement la force de ses armées, ni la prospérité de ses finances, ni la valeur du commandement qu'il allait exercer en chef avec l'assistance d'habiles et vaillants lieutenants qui pouvaient donner cette assurance. L'état de l'Europe, troublée, divisée; le défaut d'entente entre les deux branches de la maison d'Autriche, l'espagnole et l'allemande; l'heureux choix des alliances de Henri IV, mettaient de son côté toutes les chances favorables.

Mais il faut remarquer aussi que, parmi les souverains, ses contemporains, aucun n'était de taille à se mesurer avec lui. L'empereur alchimiste Rodolphe II vivait enfermé dans ses manoirs au milieu de ses alambics; Philippe III, d'Espagne, le fils du redoutable Philippe II, d'une dévotion

encore plus étroite que son père, n'avait ni sa sombre grandeur, ni ses talents, ni son ambition politique; avec lui l'Espagne se repliait sur elle-même. Le théologien Jacques Ier, l'allié de Henri IV, caractère faible, irrésolu, se laissait facilement conduire sous l'énergique impulsion du roi de France, prêt à se retourner si cette main ferme ne le soutenait plus. En Espagne, comme en Angleterre, chez les deux puissances européennes qui comptaient à ce moment en face ou à côté de la France, c'est le règne des favoris. L'avare et prudent duc de Lerme est l'Atlas du monde espagnol. Le règne de Jacques Ier est celui de ses favoris, disons plutôt de ses mignons, introduits auprès de lui par les soins mêmes de sa femme, Anne de Danemark : c'est Robert Karr, duc de Somerset, puis Georges Villiers, devenu duc de Buckingham, qui conservera les bonnes grâces du fils, après avoir eu celles du père, et sera le premier ministre de Charles Ier. Ennemis ou alliés, Henri IV les dominait tous de la supériorité de son génie et de l'ascendant d'une volonté maîtresse d'elle-même.

Après lui, la France ne devait pas échapper à cette funeste contagion du favoritisme qui sévissait en Europe et qui étouffait les intérêts nationaux sous l'empire de méprisables préoccupations personnelles. Concino Concini fut le maître de la France sous le nom de Marie de Médicis. La faiblesse de nos voisins, qui avait fait une partie de la force de Henri IV, devait alors assurer le salut du pays. Qu'un Ferdinand II d'Autriche se fût dressé en face de la monarchie française pendant les sept années qui suivirent la mort du glorieux Béarnais, c'en était fait du grand rôle de la France au XVIIe siècle. Sa destinée lui fut réservée tout entière. Les vaines agitations intérieures, l'effacement extérieur dont la France donna le spectacle pendant la minorité

de Louis XIII, laissèrent les événements du dehors mûrir à son profit, l'esprit du jeune roi se former et le génie du grand homme qui devait être le continuateur de Henri IV, s'exercer au maniement des affaires d'État. C'est par là surtout que cette époque intermédiaire est intéressante.

On remarquera dans la suite de cette histoire que la veuve de Henri IV chercha toujours des points de rapport entre les événements de son temps et ceux auxquels avait présidé sa parente, la veuve de Henri II. Marie de Médicis sembla toujours préoccupée de modeler sa régence sur celle de Catherine; elle ne réussit qu'à en faire assez souvent une misérable parodie. En 1610, les circonstances sont beaucoup moins tragiques et moins graves qu'en 1560; les personnages, à commencer par la reine elle-même, bien inférieurs presque à tous les égards. Ni le prince de Condé, ni le comte de Soissons ne valent leurs aïeux du temps de Catherine; Sully n'est point, comme Coligny, un audacieux chef de parti. Les guerres civiles n'ont plus pour excuses le fanatisme et les ardeurs de la foi persécutée; elles ne se font plus que pour de vulgaires intérêts d'argent. C'est une époque de décadence, et cependant elle précède un temps de grandeur. Le gouvernement de Catherine de Médicis est l'avant-coureur de ces épouvantables guerres civiles qui, au XVIe siècle, paralysèrent la France au dehors; la minorité de Louis XIII précède au contraire le glorieux épanouissement de l'influence française en Europe, par suite de son intervention libératrice dans la guerre de Trente Ans.

La minorité de Louis XIII, à proprement parler, ne dura que du 14 mai 1610 au 1er octobre 1614, peu de temps avant la réunion des États généraux. Louis XIII est alors

déclaré majeur et laisse le pouvoir à sa mère, qui l'exercera comme un premier ministre jusqu'au moment où le coup d'État de 1617, en supprimant violemment Concini, brisera en même temps l'autorité de Marie de Médicis. Nous nous proposons de traiter cette histoire de la minorité de Louis XIII et du ministère de Marie de Médicis dans une série d'études dont nous présentons le premier volume au public.

Il comprend les premiers temps de la minorité de Louis XIII et s'étend depuis la mort de Henri IV jusqu'au commencement de l'année 1612. C'est la régence de Marie de Médicis qui s'établit, avec sa politique propre, son personnel impopulaire, ses desseins dangereux. L'unité de cette première phase de la minorité réside dans la permanence du conflit qui, dès l'origine, divise la régente et le représentant des traditions du règne précédent, Sully. Le ministre de Henri IV disparaît définitivement de la scène à la fin de 1611. C'est avec les princes du sang que Marie de Médicis doit surtout compter désormais.

Dans ce volume comme dans les suivants, nous nous appliquons à refaire en détail et avec une exactitude minutieuse cette histoire du commencement du règne de Louis XIII que la science historique n'a pas renouvelé d'ensemble depuis le XVIIIe siècle. Les documents contemporains, mémoires imprimés, pièces d'archives, les histoires générales qui existent sur cette époque et les travaux partiels de la critique moderne nous ont apporté leurs lumières, comme on pourra s'en convaincre en parcourant plus haut la liste des ouvrages mis par nous à contribution; de telle sorte que notre travail peut déterminer l'état actuel de la science historique sur l'époque à laquelle nous nous sommes attachés.

Mais notre out est aussi de la faire avancer pour notre part et de faire connaître sur ce sujet des sources toutes nouvelles.

En effet la base principale de notre étude se trouve dans les correspondances inédites des ambassadeurs vénitiens et surtout des ambassadeurs florentins. Notre bibliothèque nationale possède aujourd'hui presque intégralement les copies authentiques de toutes les dépêches adressées à leur gouvernement par les représentants de la République de Saint-Marc en France, trésor inestimable pour notre histoire, malheureusement trop peu connu et auprès duquel les recueils imprimés d'Alberi, de Barozzi et Berchet n'ont plus qu'une importance secondaire. Nous avons eu souvent recours aux correspondants si fins et si avisés de la Seigneurie de Venise, qui sont, pendant les années 1610 et 1611, deux ambassadeurs ordinaires, d'abord Antonio Foscarini, réservé plus tard à une destinée tragique, puisque, après avoir été ambassadeur à Paris et à Londres, il fut accusé dans son pays d'avoir révélé des secrets d'État, condamné à mort et étranglé dans sa prison; après quoi son corps fut exposé entre les deux colonnes rouges de la galerie du Palais des Doges qui donne sur la *piazzetta*. Réhabilité plus tard, il fut enterré au couvent des *Frari*. Il eut pour successeur Zorzi Giustinian, et se trouvait encore en fonction en France quand Agostino Nani di Giorgio et Andrea Gussoni di Marco vinrent s'acquitter en France d'une mission de congratulation à l'occasion de l'avènement de Louis XIII[1]. Le contrôle des emprunts que nous aurons à faire aux dépêches de ces diplomates n'offrira aucune

1. Voir dans Barozzi et Berchet, série II, *Francia*, t. I, p. 18, 291 et suiv., 383 et suiv., 441 et suiv., 305 et suiv., les notices relatives à ces divers ambassadeurs.

difficulté, grâce aux indications que nous donnerons pour remonter au texte, devenu si aisément abordable aux chercheurs érudits.

Il n'en est pas de même pour l'autre catégorie de diplomates italiens dont nous exploitons la correspondance : nous voulons dire les Florentins. Ils sont naturellement la source principale d'informations pour l'histoire du gouvernement d'une régente et d'une reine mère florentine, l'approchant plus facilement que les représentants d'autres puissances et se trouvant généralement plus nombreux autour d'elle. Les lettres écrites par Marie de Médicis, par Concini ou par sa femme Léonora Dori Galigaï, offrent, à côté des dépêches purement diplomatiques, un incontestable intérêt de curiosité.

De ce côté nous sommes moins favorisés que pour la correspondance des Vénitiens On n'a point tiré de l'*Archivio Mediceo* un morceau qui serait non moins considérable pour notre histoire que celui dont il a été pris copie aux *Archives des Frari*. Nous avons, il est vrai, dans la *Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de France* la belle publication d'Ab. Desjardins sur *les Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; mais ce n'est là qu'un recueil fragmentaire, incomplet, et après lequel il reste à glaner presque une moisson, bien qu'il se compose de cinq gros volumes; et il s'arrête à la mort de Henri IV, ce qui le place en dehors du cadre de notre étude.

Nous avons entrepris de donner sous une forme plus maniable, plus accessible au grand public, une suite de ces intéressants documents, qui ne paraît pas devoir faire l'objet d'une publication, même partielle, dans la *Collection des Documents inédits*. Et voici la méthode, un peu nouvelle

dans les procédés de la science française, que nous avons adoptée pour donner à la fois satisfaction à l'amateur d'inédit, à l'érudit critique et au lecteur plus désireux de se trouver en présence de résultats acquis, de documents analysés et utilisés, que curieux de trouver lui-même dans la lecture de pièces originales en langue étrangère, des faits ou des idées neuves sur un sujet qui l'intéresse.

Notre ouvrage se compose d'abord de l'exposé méthodique et critique des événements qui constituent l'histoire de la minorité de Louis XIII, et dans cet exposé on trouvera sous la forme de traductions, d'analyses, d'éclaircissements, tout ce qu'il y a d'essentiel dans les papiers florentins, qu'un des objets principaux de ce livre est de faire connaitre, le tout accompagné, au bas des pages, des références les plus complètes et les plus exactes au document original.

Mais comment remonter au document lui-même pour le contrôle de nos assertions, la critique de nos traductions, la satisfaction des chercheurs que nos indications ou la lecture des pièces peuvent mettre sur le chemin d'études parallèles ou différentes ?

Il n'est pas possible de songer à une publication intégrale, dans les proportions modestes que nous avons données à notre travail, puisqu'à une semblable entreprise suffiraient à peine trois ou quatre des gros volumes de la *Collection des Documents inédits*. D'autre part, un choix d'extraits ne peut jamais avoir qu'une valeur scientifique relative.

Le procédé que nous avons adopté consiste à dresser à la suite de notre composition personnelle un catalogue complet, jour par jour, de toutes les correspondances adressées de France au gouvernement de Florence par ses agents, ou par la reine mère, le roi et les époux Concini,

dont le rôle est pendant si longtemps prépondérant dans l'entourage de la régente.

Ce catalogue, dans lequel on présente l'indication chronologique et bien ordonnée des documents renfermés à Florence dans des liasses distinctes, permet de retrouver immédiatement la place exacte, au milieu des autres correspondances, de toute citation ou analyse faite par nous dans le corps de notre ouvrage; sans doute il ne fait, pour la plupart des pièces, que renvoyer au dépôt où sont entassés les originaux. Mais n'est-ce pas rendre à la science le seul service que puisse peut-être désormais comporter l'étude de ce genre de documents, dont il est évidemment impossible de laisser la masse énorme submerger nos bibliothèques sous l'inondation de ces gros volumes imprimés dont nous avons entendu dire, d'une façon peut-être paradoxale, à des hommes éminents, qu'ils sont déjà trop nombreux.

Un catalogue exact rend les recherches faciles, qu'elles soient faites sur place ou au moyen de demandes de copies et d'extraits que l'organisation moderne des archives d'État, surtout en Italie, permet d'obtenir très aisément. Ce n'est sans doute que le très petit nombre auquel ce genre de facilités peut rendre service. Mais les autres lecteurs ne trouveront-ils pas, dans l'existence d'un catalogue ainsi établi, la garantie la plus évidente de l'exactitude minutieuse non seulement des recherches faites par l'auteur, mais encore de ses traductions et de ses interprétations historiques, puisque le contrôle en est ainsi offert à la critique des savants?

Nous ne pensons pas toutefois qu'un catalogue ne gagne pas à être quelque chose de plus encore. Des reproductions *in extenso* de documents importants, des extraits, quelques

analyses même peuvent s'intercaler utilement dans la suite des numéros dont il se compose. C'est ainsi que nous avons compris celui qu'on trouvera à la fin de ce volume et qui comprend les années 1610 et 1611.

Les citations qu'on y trouvera comprennent : 1° des dépêches de nature à faire connaître la manière d'être et d'écrire de chacun des correspondants, ou relatives à des faits dont l'importance ne nous a pas paru assez considérable pour faire l'objet de développements spéciaux dans le corps de l'ouvrage; 2° des passages caractéristiques, faisant preuve sur certains points douteux et trop étendus pour être rapidement cités au bas des pages sous notre texte même; 3° des documents qui, à tort ou à raison, ont plus particulièrement le privilège d'attirer l'attention et d'être soigneusement recueillis, à savoir les lettres royales, c'est-à-dire ici les lettres de Marie de Médicis; 4° les lettres de Concini et de sa femme, parce que ce sont là des pièces curieuses en elles-mêmes et où l'on peut s'attendre à trouver des éclaircissements sur la psychologie de ces deux personnages énigmatiques.

Nous avons pensé que nous pourrions ainsi juxtaposer à notre travail un appendice d'un caractère plus impersonnel et d'un intérêt peut-être plus général, et répondre ainsi aux vues de la Direction de l'enseignement supérieur qui, après nous avoir facilité, il y a déjà un certain nombre d'années, les moyens de rassembler les éléments de cette publication, nous permettra de la placer, au moment où elle voit le jour, sous son éminent patronage.

Nous associons, dans l'expression de notre gratitude pour les Directeurs de l'enseignement supérieur, à la mémoire d'Albert Dumont les noms également chers de MM. Du Mesnil et Liard.

Il nous reste maintenant à faire connaître les principaux de ces diplomates dont les noms ne figurent pas seulement au bas des pages ou dans le catalogue à titre de correspondants et d'informateurs, mais qui, ayant pris une part active aux événements, jouent leur rôle dans notre récit.

Au moment de la mort de Henri IV, la cour de Florence tenait accrédités auprès du gouvernement de Paris, indépendamment d'agents subalternes, que nous rencontrerons chemin faisant, trois personnages diplomatiques, dont deux de premier rang, Matteo Botti et Andrea Cioli, envoyés extraordinaires, et l'autre de second ordre, mais pourvu, en réalité, d'un emploi principal, Scipione Ammirato, qui gérait la légation de Florence en qualité de premier secrétaire pendant un congé illimité accordé au titulaire de la fonction, le ministre résident Guidi.

Quels sont les antécédents, le caractère et les principaux événements de la vie de chacun d'eux?

Pendant l'absence de Guidi, en février 1610, arriva à Paris Matteo Botti, marquis de Campiglia et majordome du grand-duc; cet agent, à l'occasion de la mort du grand-duc Ferdinand, avait été expédié comme ambassadeur extraordinaire au roi d'Espagne, puis à celui d'Angleterre, auprès duquel il se proposait de se rendre. Occupé, pendant son séjour à Madrid, à régler diverses affaires pendantes, Botti fit savoir à son gouvernement que le roi et la reine d'Espagne, par l'intermédiaire de leur confesseur, lui avaient fait commander de tenter, pendant qu'il serait à la cour de France, l'ouverture de négociations pour un double mariage entre la France et l'Espagne. Le grand-duc lui prescrivit alors de rester à Paris sous le prétexte d'attendre le couronnement de la reine. L'assassinat de Henri IV ayant eu lieu

le surlendemain de cette cérémonie, le marquis Matteo Botti fut accrédité à divers titres auprès de la régente et se donna pour mission principale de mener à bonne fin l'affaire des mariages espagnols, *il gran negozio* [1], comme il disait, sans s'interdire cependant de mettre une main brouillonne dans tous les autres intérêts de la maison grand-ducale en France et d'aller, dans sa manie de toucher à tout ce qui ne le regardait pas, jusqu'à s'employer à la conversion au culte catholique d'un gentilhomme protestant, fort intelligent, qui était au service de la reine [2].

On verra le marquis Matteo Botti de Campiglia à l'œuvre dans la suite de notre récit. Voici comment le juge son collègue Andrea Cioli, qui se trouva pendant quelque temps côte à côte avec lui à Paris, chargé d'une mission différente dont Botti ne se fit pas faute de se mêler assez maladroitement, ce qui explique le caractère un peu acerbe des communications faites par Cioli sur le compte de Botti.

« Je trouve toujours de plus en plus, écrit Andrea Cioli, que M. le marquis est un très grand sujet. Il sait beaucoup; il est gracieux, aimable, très capable de réussir; il a beaucoup d'esprit et une imagination merveilleuse quand il s'agit de persuader, il est très prompt dans l'argumentation et la réplique, au moins à ce qu'il raconte. Mais le fait d'expédier d'ici en Espagne des courriers suivant sa fantaisie et de traiter d'aussi grandes affaires avec les ministres de là-bas, en son nom, ne me plaît guère, et il me semble que, de cette façon, toute la gloire du succès sera pour lui et qu'il en reviendra très peu à notre sérénissime maître. Comme je pense qu'il a de très bonnes intentions, je ne puis encore me résoudre à mal juger de lui. Toutefois son ambition

1. Matteo Botti, 18 août 1610.
2. Matteo Botti, 20 juillet 1611.

n'est pas sans me causer de l'ennui; car elle est peut-être une des plus grandes qui se puisse trouver dans une cervelle humaine; et maintenant qu'à la fin je me suis décidé à parler de cela, je ne parle pas sans fondement, puisque, outre que je l'ai jusqu'à cette heure minutieusement observé jusque dans ses gestes, je lui ai fait sortir de la bouche même quelle est la récompense qu'il prétend obtenir au moyen de cette négociation. Or c'est le cardinalat et de grasses pensions de-ci et de-là et surtout d'Espagne. Je lui tire facilement toutes choses du corps, quand je touche la corde de la louange. Finalement ses prétentions pour une récompense ne m'auraient point ému; mais de voir qu'il s'attribue toute la gloire, ne considérant pas que, sans le nom de son maître, son savoir, sa peine et son habileté ne vaudraient rien, cela me travaille le cœur.... Je vous envoie, pour vous donner cet avis, un courrier en cachette, parce qu'il veut savoir toutes choses, et je me ferais un ennemi de lui s'il savait que je lui cache quoi que ce soit.

« Il use d'un artifice qui consiste à montrer toutes ses lettres, celles qu'il reçoit et celles qu'il écrit, et, à cet effet, il vient me trouver jusque dans ma chambre, afin que j'en fasse autant vis-à-vis de lui. Il faudra donc que V. S^rie^, pour celles qu'il ne serait pas bon de lui laisser voir, fasse faire la suscription par Nenci ou par quelqu'un d'autre en dehors de la secrétairerie, afin que je puisse éviter de les ouvrir en sa présence, sous le prétexte qu'elles viennent de ma famille.... Je ne parle pas des erreurs minuscules commises par lui en se donnant par exemple le titre d'ambassadeur, au mépris du monde, ni du peu de secret gardé par lui dans la négociation de la grande affaire qui est maintenant connue de tous les gentilshommes de la maison, parce que à cela il n'y a point de remède. La cause n'en est pas

autre que l'excès d'une allégresse qu'il ne peut cacher lorsque viennent d'Espagne de bonnes nouvelles, ou lorsqu'il revient de chez la reine ou de chez Villeroy avec des renseignements favorables. Il ne peut se garder de cela, non plus que de montrer les lettres qu'on écrit d'Espagne, dans lesquelles, dit-il, le roi le remercie. Un matin il en a fait un tel étalage à table, et il y avait là des étrangers, que j'en faillis tomber à la renverse [1]. »

Ailleurs ce peu indulgent collègue, qui supporte impatiemment que l'ambassadeur d'Espagne, don Junico de Cardenas, lui fasse le plus grand éloge du marquis Botti et que les ministres « en aient plein la bouche du marquis Botti et du marquis de Campiglia [2] », ne contient plus son fiel et traite Matteo « d'histrion qui veut n'en faire qu'à sa tête, qui retient les dépêches adressées aux membres de la mission grand-ducale, tandis que le crédencier, le dépensier, le cuisinier ont leurs lettres [3] », et il finit par demander son propre rappel. Mais il se donne la satisfaction de montrer à Botti par le menu, dans une conversation à la fois perfide, violente et doucereuse, ses fautes, ses illusions, son insuccès final dans la négociation des affaires d'intérêt du grand-duc, remises plus particulièrement à la sagacité d'Andrea Cioli [4].

Ce que Cioli insinue de la nature peu désintéressée des services du marquis Botti est amplement confirmé par la correspondance de ce dernier. Dès le 9 août 1610, il demande à être récompensé de ses peines par le titre de conseiller d'État, représentant qu'il sert déjà depuis vingt-

1. Andrea Cioli, 16 juillet 1610.
2. Andrea Cioli, 15 septembre 1610.
3. Andrea Cioli, 20 novembre 1610.
4. Voir, à l'Appendice, les dépêches de Cioli en date des 21 et 22 novembre 1610.

cinq ans. Il insiste dans une dépêche ultérieure et obtient d'abord une satisfaction pécuniaire : le grand-duc lui octroie une augmentation de 1 000 écus de provision. Quant à la satisfaction honorifique, Botti reçoit la promesse qu'il sera fait conseiller d'État, mais sans titre, et qu'on l'appellera au Conseil suivant le besoin. L'ambassadeur se plaint naturellement de n'être pas traité comme il le désire [1].

Au fur et à mesure que les négociations pour les mariages d'Espagne s'avancent, on le voit devenir de plus en plus âpre au gain. Il ne cesse d'exposer qu'il fait d'énormes dépenses pour la réussite de la grande affaire, que sa rémunération, même avec la récente augmentation, est insuffisante [2]. « Je supplie très humblement Votre Altesse, écrit-il, de mettre à son compte la dépense des présents que j'ai faits aux ministres d'Espagne et à Villeroy, présents dont j'envoie ci-joint la liste [3].... » Mais le règlement de ces mémoires se fait bien attendre [4].

La tractation de ses intérêts particuliers, les recommandations en faveur d'amis finissent par prendre dans ses dépêches presque autant de place que la manipulation du *gran negozio*, et il faut songer qu'à la fin de 1611, époque à laquelle se termine le présent volume, on n'en est encore qu'aux préliminaires de la double union franco-espagnole.

De cette catégorie de dépêches dont l'histoire n'a rien à tirer, nous ne faisons qu'une simple mention ici [5]. Il n'en

1. Matteo Botti, 9, 29 août, 19 septembre 1610. — La filza 4 624 contient, à la date du 12 septembre, la copie d'un passage d'une lettre du grand-duc de Toscane. Le grand-duc y exprime tout son contentement à l'égard du marquis Botti et lui donne 1 000 écus de provision en plus de ce qu'il avait auparavant.

2. Matteo Botti, 10 juillet 1611.

3. Matteo Botti, 18 juillet 1611.

4. Matteo Botti, 26 octobre, 3 décembre 1611.

5. Matteo Botti, 16 janvier 1611, recommandation au nom de la reine, en faveur de Giovanni Venturi, pour être nommé *quarantotto*. — 2 mai,

va pas de même des dépêches politiques, où nous trouvons des renseignements précis, abondants, détaillés, qui, après avoir été soumis au rapprochement et au contrôle des documents contemporains et notamment des informations parallèles d'autres diplomates, ont passé presque entièrement dans la trame de notre ouvrage.

Andrea Cioli de Cortone était entré au service du grand-duc Ferdinand Ier en octobre 1602 et fut placé par lui auprès du secrétaire d'État, Belisario Vinta, pour l'assister dans son office. A la mort de Ferdinand Ier, il resta attaché à la grande-duchesse Christine de Lorraine en qualité de premier secrétaire. Cosme II l'envoya en 1610 à la cour de Marie de Médicis, où nous le verrons s'employer de son mieux pour diverses affaires concernant, les unes des intérêts financiers, les autres des projets de mariage. Cioli ne se mêle qu'incidemment à la négociation des mariages espagnols, tout en surveillant et en critiquant Matteo Botti.

L'objet propre de sa mission est de trouver une occasion favorable pour placer l'une ou l'autre des sœurs du grand-duc de Toscane. Mais le marquis de Campiglia se jette à la traverse et, dans son zèle immodéré, se mêle à tort et à travers des négociations de Cioli, si bien que, la situation devenant intolérable entre les deux diplomates, Cioli se fait rappeler à Florence et obtient une nouvelle mission en Angleterre, où il devra poursuivre des pourparlers déjà

recommandation pour Francesco Medici. — 11 mai, recommandation en faveur du capitaine Horatio Tornabuoni, qui, après avoir bien servi la France et en avoir été peu récompensé, s'en retourne dans son pays. — 30 mai, recommandation en faveur d'un gentilhomme allemand Gio Gristofano d'Aespergh, au service du duc Albert de Bavière. — 30 mai, recommandation en faveur de Braccio Michelozzi. — 21 juin, 18 août, 28 septembre, 11, 22, 25 octobre 1611, dépêches relatives à ses intérêts particuliers.

engagés par le secrétaire Lotti pour la conclusion d'un mariage entre une sœur de Cosme II et le prince de Galles Henri, fils de Jacques Ier. S'il ne trouve pas à Londres l'active et désordonnée concurrence de Botti, il se heurte en revanche à des négociations menées simultanément en vue du même objet par la cour de France et par la cour d'Espagne. La mort de ce premier prince de Galles lui fournit un fort honnête prétexte pour s'attribuer le mérite d'avoir complètement réussi dans une entreprise que la fatalité seule avait interrompue.

Mais on sait qu'avec le second prince de Galles, Charles, c'est en définitive une princesse française qui devait entrer dans la maison d'Angleterre. C'est dès la minorité de Louis XIII que cette longue aventure commence. On en verra dans le courant de notre ouvrage les complications initiales.

Andrea Cioli conserva la confiance de ses maîtres, dans la suite de sa carrière, pour des négociations du même genre, en Italie. Il fut secrétaire d'État des grands-ducs Cosme II et Ferdinand II et mourut en 1640.

Il ne séjourna en France que quelques mois après la mort de Henri IV. Arrivé le 11 juin 1610, il repartit au milieu de janvier 1611.

A peine arrivé, il promet d'être exact et détaillé dans sa correspondance [1]. Voilà une promesse qui sera tenue avec une impitoyable rigueur. Quel verbeux et souvent insupportable correspondant que cet Andrea Cioli [2]! Il écrit quatre, cinq dépêches par jour, souvent plus vides les unes que les autres, et toujours remplies de sa vaniteuse et sus-

1. Andrea Cioli, 4 juin, détails sur son voyage. — Scip. Ammirato, 12 juin. — Matteo Botti, 19 juin 1610.
2. Andrea Cioli, 28, 30 juin 1610.

ceptible personnalité, sur laquelle il prodigue des détails qui n'en finissent plus. C'est un travail énorme, auquel il a peine à suffire :

« Je veille la nuit, écrit-il, et je ne me repose jamais le jour; aussi j'endure plus de fatigue que je ne faisais par delà, et je ne pourrai certes pas les supporter à la longue. Il est maintenant minuit et je n'ai pas dîné; mais de toute façon, cela ne me cause aucun ennui, et la bonne volonté ne me manque pas; je le dis avec plaisir, afin que V. S^rie^ (le secrétaire d'État Vinta) me reconnaisse comme étant, en toute occasion, sa bonne créature [1]. »

Il adresse au grand-duc des protestations analogues : « Je ne pourrai jamais être bref, dit-il, quand j'aurai à écrire à Votre Altesse Sérénissime ce que j'aurai négocié avec Sa Majesté la reine; car il me semblerait n'avoir rien fait, si je ne racontais pas tout par le menu [2] ».

Du fatras de cette correspondance on tirera cependant quelques renseignements précieux, des détails piquants, des scènes pittoresques. Nous avons les dépêches de Cioli jusqu'au mois de janvier 1611; elles se terminent par un journal de son voyage de retour en Italie [3]. Botti reste maître du terrain diplomatique.

« M. le marquis écrivant et le sieur Cioli archi-écrivant, à moi pauvre, que reste-t-il à dire (*Scrivente il s^r^ marchese et*

1. Andrea Cioli, 16 juillet 1610.
2. Andrea Cioli, 31 juillet 1610.
3. Une analyse de ce document fera connaître les étapes et la durée de ce voyage : jeudi, 27 janvier, il a pris congé de Concini; le 28, du chancelier et de Puisieux; le 29, du roi : il reçoit un collier de 500 écus; le 30, départ de Paris; le 31, de Fontainebleau : il a visité le palais et le parc. — Le 1er février, passage à Cosne; le 2, à Villeneuve, près de Moulins; le 4, à Lyon. — Le 7, arrivée en bateau à Avignon; le 9, à Aix; le 11, à Fréjus; le 12, à Nice.

arciscrivente il s^r Cioli, a me poverino non resta da dire [1]) »? Ainsi s'exprime Scipione Ammirato, le troisième des diplomates florentins que nous voyons accrédités ensemble à la cour de France à la fin de 1610. Celui-là est petit, modeste, humble; mais sa valeur professionnelle paraît de beaucoup supérieure à celle des deux autres. L'historien florentin Scipione Ammirato l'Ancien avait adopté un jeune homme d'obscure naissance, nommé Christoforo del Bianco, fils d'un simple maçon, pour le récompenser de l'avoir aidé dans ses recherches; en lui léguant son bien il lui fit prendre son nom. C'est ce Scipione Ammirato, dit le Jeune, qui, d'abord employé aux Archives de Florence, fut attaché comme secrétaire au chevalier Camillo Guidi et qui reçut l'ordre de se mettre à la disposition de Matteo Botti.

Scipione Ammirato le Jeune n'a pas l'exubérance, la faconde, ni la prétention des deux autres diplomates florentins. Mais il a beaucoup plus qu'eux la pratique de la cour de France. Son sens est juste, ses informations paraissent bien prises; il sert d'heureux contrepoids aux fantaisies et aux excès de zèle des gros personnages de l'ambassade. Ses renseignements sont empreints d'un caractère de sincérité qui les fait lire avec plaisir et confiance. Ce bon serviteur se fit assez apprécier pendant sa résidence en France pour être définitivement attaché, lors de son retour dans la patrie, au service de la secrétairerie d'État.

Tous ces personnages, jaloux les uns des autres, rivaux et ennemis, faisant assaut de zèle pour mériter les faveurs du maître qui règne à Florence, sont forcés de vivre côte à côte un peu pêle-mêle, à la mode italienne.

1. Scip. Ammirato, 27 octobre 1610.

La régente avait assigné comme résidence au marquis Botti l'hôtel de Gondi, où s'installèrent à sa suite tous les autres Italiens de l'ambassade. Mais bientôt voilà que, pour se rendre favorable le prince de Condé, Marie de Médicis lui fit cadeau de cette riche demeure; aux Italiens d'en sortir. Car le prince ne perd pas de temps pour entrer en jouissance du don que lui a fait la reine : à deux reprises différentes il visite les appartements de nos infortunés diplomates, puis il revient accompagné de sa mère, la princesse douairière, propriétaire encore plus avide et rapace que le prince lui-même : « Et nous, écrit Andrea Cioli, nous sommes à moitié désespérés, nous pleurons le jardin et mille commodités, tant en meubles qu'en ornements; nous songeons qu'en outre ce sera pour Votre Altesse Sérénissime un grand accroissement de dépense, à moins toutefois que la reine, qui avait bien voulu assigner ce logement au marquis, ne consente à lui en faire donner un autre [1]. »

Force leur est bientôt d'émigrer presque sans compensation; ils quittent le somptueux pavillon de Gondi, au faubourg Saint-Germain, pour aller loger dans la ville même, à l'hôtel de Lyon, dépendance de l'archevêché de Lyon, où la reine leur envoie quelques meubles [2].

Il faut croire que Cioli ne se trouve guère à l'aise dans cette résidence; car ayant appris que l'ambassadeur de Savoie, M. Jacob, avait loué des chambres garnies dans le pavillon même où il avait auparavant les siennes au Petit Gondi, et qu'ainsi Mme la princesse douairière de Condé ne dédaignait pas les menus profits que pouvait encore lui rapporter la libéralité de la régente, il alla la trouver sans prendre conseil du marquis Botti, ce qui aurait

1. Andrea Cioli, 31 juillet 1610.
2. Andrea Cioli, 11 août 1610.

été trop long, marchanda énergiquement avec la noble logeuse, fit les petites cérémonies usitées en pareil cas, jusqu'à feindre de rompre brusquement le marché et de partir, et obtint en fin de compte pour quinze écus par mois ces chambres qu'elle avait fait monter d'abord au prix de trente écus [1]. Cioli se trouvait là encore suffisamment près du marquis pour pouvoir facilement correspondre avec lui, sans avoir à subir constamment le contact d'un homme qu'il détestait.

Ces gens sont besogneux, quémandeurs, profondément intéressés; la main du gouvernement grand-ducal ne s'ouvre pour eux qu'avec parcimonie. Les dettes les plus minimes contractées au service de leur maître ne leur sont payées qu'à force d'instances : « J'ai signé une petite lettre de change sur le seigneur Gondi, écrit Scipione Ammirato le 26 avril 1611 ; elle est de 31 francs, montant des dépenses faites ici par moi en port de lettres, papier, etc., depuis le commencement de janvier dernier, comme vous pourrez voir par la note que je vous envoie avec la présente; que Votre Illustrissime Seigneurie ait la bonté de me la faire payer. Sur ce je lui baise les mains avec ma plus humble révérence en priant le Seigneur de lui accorder santé et longue vie. » Et ainsi du petit au grand, les besoins, les dettes, les ambitions, les instances croissent avec l'importance des personnages.

Et ce que nous disons là ne s'applique pas seulement aux représentants du gouvernement de Florence. Serait-ce que l'opulente république de Venise aime se faire servir à bon marché, ou que ses ambassadeurs se plaisent à tirer de leurs fonctions le plus large profit possible? Toujours est-il

1. Andrea Cioli, 27 septembre 1610.

que les circonstances dans lesquelles eut lieu le départ du Vénitien Antonio Foscarini, au milieu de l'année 1611, alors qu'il fut envoyé par son gouvernement de Paris à Londres, ne font pas grand honneur à sa discrétion :

« Enfin, lisons-nous dans la dépêche de Scipione Ammirato citée plus haut, est parti, il y a trois jours, pour son ambassade d'Angleterre, l'ambassadeur Foscarini; et trouvant sans doute qu'il n'y avait pas encore assez à dire sur son compte, il a voulu encore en cette dernière occasion faire des siennes. Il avait pris congé de Sa Majesté et reçu un présent de deux mille écus; mais s'étant lamenté que le présent fût peu de chose et que l'argenterie ne pesât pas les deux mille écus, il voulait encore que Sa Majesté lui fît cadeau d'une tapisserie pour l'emporter avec lui, ou bien d'un beau diamant monté sur un anneau; et la fantaisie de cet anneau lui était entrée d'autant plus en l'esprit, qu'il avait su que la femme de l'ambassadeur de Flandre, allant à Saint-Germain, prendre congé des princes et des princesses, avait été régalée, par Madame la fille aînée, d'un diamant monté sur un anneau d'une valeur de deux mille écus, outre deux mille écus de vaisselle d'argent que Sa Majesté a fait présenter à l'ambassadeur son mari. Mais n'ayant pas réussi à obtenir ni tapisserie, ni anneau, et la preuve ayant été faite qu'à la valeur de son argenterie estimée à deux mille écus il n'en manquait que cinquante seulement, il s'en est allé, et sur ce, bon voyage! »

Par là, on voit avec quelle jalousie poussée jusqu'aux plus vils détails, s'observaient, s'épiaient, se déchiraient et les représentants d'une même puissance et ceux de puissances différentes. On en trouvera de nombreux exemples dans le cours de cet ouvrage.

Ainsi, indépendamment du profit que l'histoire peut tirer

du rapprochement de témoignages empruntés à des écrivains qui sont bien loin de s'entendre les uns avec les autres, on trouvera dans les petits incidents, les intrigues, les comédies auxquels sont mêlés nos diplomates, un élément d'intérêt secondaire, il est vrai, mais qui n'est pas dépourvu de piquant, au milieu des événements de l'ordre purement historique dont nous abordons maintenant directement le récit.

Berthold ZELLER.

LA

MINORITÉ DE LOUIS XIII

MARIE DE MÉDICIS ET SULLY

I

L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉGENCE

Aspect de la cour et de l'entourage intime de la reine quelques semaines après la mort de Henri IV. — Retour sur les événements précédents. — Le couronnement de la reine à Saint-Denis. — La régence de Marie de Médicis instituée par deux arrêts du Parlement de Paris. — Lit de justice tenu par le roi Louis XIII. — Examen de la question de droit constitutionnel. — Nécessité d'agir promptement. — Prétentions des princes du sang déjouées. — Retour précipité du comte de Soissons. — Ses exigences. — Résistance de la reine; elle cède en partie. — Concession du gouvernement de la Normandie au comte de Soissons. — Imprudence de cette politique. — Déchaînement général des ambitions et des appétits succédant à l'union apparente des princes et des grands.

13 mai-1er juillet 1610.

Le 30 juillet 1610, dix semaines après l'assassinat de Henri IV, dans les appartements que les reines mères occupaient au rez-de-chaussée de la partie du Louvre moderne qui s'étend le long de la Seine, depuis le pavillon d'angle sud-ouest jusqu'à la porte centrale, se présentait, pour avoir une audience de Marie de Médicis, Andrea Cioli, représen-

tant du grand-duc de Florence Cosme II. Ce diplomate, envoyé moins pour apporter à la reine les condoléances de son gouvernement, à l'occasion de la mort du roi de France, que pour s'acquitter d'autres menues missions, ce jour-là, venait pour annoncer officiellement à la reine la naissance d'un petit prince de Toscane. La scène à laquelle il nous fait assister dans la relation de cette audience nous montre, pris sur le vif, l'intérieur, l'entourage, l'attitude, le langage abandonné et quelques-uns des traits caractéristiques de la femme qui devait, pendant sept années orageuses, présider aux destinées de la France. Ce récit, qui reproduit aussi en termes saisissants l'avant-dernière journée du règne de Henri IV, nous introduit de plain-pied dans l'histoire de la minorité du fils et de la régence de cette veuve d'un grand roi.

« Je trouvai très commodément l'occasion de parler à la reine, après son déjeuner, écrit Andrea Cioli, lorsque le duc d'Épernon et après lui M. de Barrault (l'introducteur des ambassadeurs) eurent pris congé d'elle, et je m'exprimai dans les termes suivants : « Madame, je me réjouis en toute humi-« lité avec Votre Majesté de l'heureuse naissance de votre « petit-neveu; c'est un nouveau serviteur pour vous et pour « S. M. le roi. » Elle me répondit qu'elle avait éprouvé un grand contentement et ajouta : « C'était bien vrai ce que tu « me disais ces jours-ci qu'ils devaient s'être trompés pour le « temps. » Je la remerciai au nom de Votre Altesse sérénissime de la grâce et de l'honneur qu'elle m'avait faits en me voyant et en m'écoutant avec tant de bonté; S. M. me répondit simplement d'un sourire et d'un geste gracieux. Il y avait autour d'elle trois ou quatre princesses qui se tenaient à ses côtés dans une grande fenêtre. Elle les quittait de temps à autre pour venir tantôt vers M. de Beaumont [1], qui était resté en compagnie d'un autre cavalier, tantôt vers moi. Chaque fois

1. Fils du premier président de Harlay, ambassadeur en Angleterre, très en faveur auprès de la reine.

qu'elle bougeait, je m'approchais d'elle pour l'entretenir successivement d'affaires différentes.... Sur ces entrefaites arriva le Sr Concini; il dit je ne sais quoi à l'oreille de S. M. et tous deux se tournèrent vers moi. La reine me fit signe de m'approcher et me parla ainsi : « Eh bien ! qui donc le grand-« duc enverra-t-il ici comme secrétaire résident? — Celui « qui plaira à Sa Majesté, répondis-je; car S. A. n'a d'autre « désir que de complaire à Votre Majesté et sur ce point « et sur tous les autres et toujours; et je puis lui montrer un « ordre qui m'est tout récemment arrivé de S. A. et d'après « lequel je dois, en temps opportun, pressentir Votre Majesté « à ce sujet. — Nous aurons à cœur, reprit-elle, de voir « arriver le fils aîné de Bartolini, que nous savons très capable, « très intelligent et doué d'une certaine expérience, puisqu'il « est depuis assez longtemps déjà en Espagne. Écrivez donc « dans ce sens et de notre part au grand-duc. » Elle me tint ce discours en se promenant; et le Sr Concino, dès qu'elle se mit à parler de cette affaire avec moi, se retira. Je lui répondis que j'exécuterais immédiatement ses ordres et lui fis entendre que, sous la réserve de son bon plaisir, et pour que, dans les circonstances présentes, la place ne restât point vacante, Votre Altesse sérénissime voulait que je demeurasse ici jusqu'après le couronnement du roi, parce que Votre Altesse désirait me voir assister à cette cérémonie. « Et la nôtre, reprit sur-le-champ S. M., je voudrais bien que « tu l'eusses vue, parce que ce fut une des plus belles choses « que l'on puisse faire en France. » Elle continua ainsi : « Nous étions placées sur dix-neuf gradins; sur trois degrés « au-dessous de nous étaient, à droite et à gauche, les prin-« cesses de France, puis celles du sang et les autres de proche « en proche, et puis les cardinaux, les évêques, les officiers « de la couronne et tous les princes du sang. Chacun fit son « office dans ces cérémonies, les uns pour porter la traîne, « ceux-ci pour une chose, ceux-là pour une autre — De telle « sorte, dis-je en interrompant, qu'un aussi merveilleux

« théâtre devait ressembler au paradis avec toute la série des « chœurs des anges. — Oui, précisément, reprit la reine; « c'était comme le paradis »; et, élevant la voix sur ce propos, elle s'arrêta dans sa promenade pour dire au Sr Concino et à Mgr de Beaumont qui étaient ensemble : « N'est-il pas « vrai, Messieurs, que la cérémonie de mon couronnement a « été semblable en beauté à l'ordre divin du paradis? Nous « disions à l'instant au secrétaire du grand-duc notre frère, « qui veut rester pour voir le couronnement du roi, qu'il « lui aurait fallu voir le nôtre s'il avait voulu avoir du plaisir « et rester dans l'admiration. » Et les autres, répondant affirmativement au dire de S. M., se mirent à décrire en détail la beauté, magnificence et les merveilles de cette cérémonie; et moi je dis que, sans aucun doute, j'aurais vu celle-là plus volontiers qu'une autre, non seulement à cause de ce qu'ils en racontaient, mais aussi parce que c'était un temps de plus grande et plus parfaite allégresse qu'aujourd'hui. « Mais il y « a bien eu, répliqua la reine, trois prodiges qui, à l'heure « actuelle, et après coup, me bouleversent encore, et l'on fit « très bien de me cacher le premier, car certes j'en aurais été « épouvantée; et ce premier fut que la pierre du sépulcre des « rois se fendit et s'ouvrit de telle sorte qu'il fallut y mettre « de la chaux pour la refermer. Voici quel fut le second « prodige : pendant que nous étions dans ce théâtre, la cou- « ronne, qui avait été mal placée par les princesses, faillit « me tomber de la tête, et il s'en manqua de fort peu, et « nous, vivement, et juste à temps, pûmes la retenir, et en « la touchant à peine d'une main nous la raffermîmes, je ne « sais comment, mais de telle sorte qu'elle ne bougea plus « et qu'elle paraissait comme scellée; le troisième fut l'en- « nuyeuse lamentation d'un de ces oiseaux de nuit dont je « ne me rappelle pas le nom en italien et qui se fit entendre « toute la nuit; il tournait au-dessus de notre toit, se posant « tantôt au-dessous d'une chambre, tantôt au-dessous d'une « autre et même jusque dans nos fenêtres. » La conversa-

tion étant générale au sujet de ces prodiges, on parla beaucoup plus du second que des autres; et comme S. M. s'étendait complaisamment sur cette action de retenir toute seule et d'arranger la couronne avec tant de prestesse et de facilité, le Sr Concino dit à ce propos qu'il avait bien observé cet accident et qu'il avait vu S. M. retenir la couronne en un clin d'œil avec ses deux mains et la raffermir d'une façon vraiment miraculeuse, parce qu'elle était déjà presque sortie de sa tête. Pour ma part, je ne pus, sur le moment, me retenir d'exprimer la pensée qui me vint à l'esprit, à savoir que cela signifiait que, par la mort du roi, la couronne devait presque choir, mais être bientôt soutenue et remise solidement en sa place par la prudence et le courage de la reine. Ce langage plut à tous et S. M. en témoigna son contentement en me jetant un regard de gratitude et d'assentiment. J'ai vu que j'ai également fait beaucoup de plaisir lorsque, m'apercevant que l'on en revenait encore à cette cérémonie, je dis avoir appris de bonne source que, pour la magnificence dans les cérémonies solennelles, les Français l'emportaient sur toutes les autres nations. Chacun m'approuva; la reine dit que c'était la pure vérité; et que si, très souvent, les Français paraissaient, dans la plupart de leurs actions, vivre d'une manière un peu désordonnée, ils étaient tout à fait remarquables dans les cérémonies de ce genre; et elle affirma que, dans celle dont il s'agissait, non seulement l'ordre fut merveilleux, mais qu'il y eut encore une attention et un silence incroyables. Pendant cette conversation arrivèrent à quelques intervalles de temps quatre princesses : Mme de Conti, la fille de M. le duc de Mayenne, Mme de Bouillon et Mme de Montpensier; et il y avait auparavant Mme de Mercœur, Mme de Vendôme, Mme de Sully et Mme d'Elbœuf. Le Sr Concino partit et arriva M. le maréchal de Brissac, qui s'en alla tout de suite, et puis vint Mgr Bonsi [1].

1. Évêque de Béziers, grand aumônier de la reine.

La reine causait avec les princesses; et comme elles s'étaient assises près de la porte, de telle manière qu'il fallait, pour sortir, passer au milieu d'elles et en déranger quelqu'une, je ne pouvais me décider à m'en aller et je fis bien; car j'eus l'occasion de m'approcher à plusieurs reprises de l'oreille de S. M. et de l'entretenir sur différents sujets, lorsque je voyais que, la conversation languissant avec les princesses, elle se tournait de notre côté. S. M. était assise près de la susdite fenêtre qui est située à droite de la porte d'entrée où se tenaient les princesses; elle était près d'une petite table, en sorte qu'on pouvait lui parler de près sans être entendu. Je lui dis principalement que Votre Altesse sérénissime et Madame ne faisaient, dans toutes leurs lettres, que recommander au marquis Botti et à moi de rappeler à S. M. et de dire à Mr Concino, qui pouvait s'acquitter de ce soin beaucoup plus souvent que nous-mêmes, qu'Elle eût avant toutes choses à veiller sur sa vie et sur celle du roi, qu'elle fît la plus grande attention à ceux qui servaient dans la cuisine ou dans la chambre. Je lui parlai ensuite des continuelles prières que l'on disait à Florence et particulièrement à Monte-Senario pour l'âme du roi, pour la conservation et le bonheur d'elle-même et du roi vivant, et de tous les autres princes ses enfants, ce qui lui fut particulièrement agréable. Enfin, je m'enhardis à lui demander s'il était vrai que l'on dût retarder le couronnement du roi jusqu'au carême; S. M. me dit que non et que le sacre aurait lieu pour sûr au mois de septembre prochain. Pour terminer, après deux bonnes heures, je me décidai à passer au milieu de ces princesses et je m'en allai [1]. »

On peut se faire, par ce récit, une idée de la frivolité de cette reine de trente-six ans, mère de six enfants, encore

1. Andrea Cioli au grand-duc, 31 juillet 1610. — La dépêche ne se termine pas ici. Elle entre encore dans d'autres détails qu'il est inutile de relever. On ne s'étonnera pas si, écrivant le même jour au secrétaire d'État Vinta, le prolixe diplomate jette cette exclamation : *Tutto hoggi ho scritto et sono stracco.*

belle, quoique d'une beauté un peu commune, beaucoup plus préoccupée de sa personne et de l'effet théâtral à produire que des lourdes responsabilités dont l'avait accablée le plus grand des malheurs. Les affaires de la maison dont elle est issue semblent l'intéresser beaucoup plus vivement que celles du pays dont elle est devenue la reine et dont le roi maintenant régnant est son fils. Le laisser aller, la gaieté même qui règnent dans les appartements que le souvenir de Henri IV semble avoir cessé de hanter, ne sont guère de saison. Enfin, qui voit-on autour d'elle? Ce ne sont pas ses enfants, ce ne sont pas de graves ministres, des hommes d'État; c'est un ambassadeur obséquieux et bavard comme Cioli, un vieux soldat galant, le duc d'Épernon, un prélat italien intrigant, Bonsi, un cercle de princesses et de dames appartenant aux partis les plus différents et dont la présence au Louvre sert à masquer les intrigues politiques de leurs maris, et enfin, se mêlant avec assurance à tout ce monde, comme un homme qui a pied dans la maison, la figure de l'aventurier Concini. Marie de Médicis est bien là dans son véritable cadre. Après l'y avoir placée, nous reprenons le fil des événements.

Henri IV fut tué vers quatre heures, le 14 mai 1610 [1]; à cinq heures, le gouvernement nouveau fut installé. Le roi mort avait, à plusieurs reprises, manifesté d'une manière formelle son intention de déférer la régence à sa femme pendant la campagne qu'il allait entreprendre; et c'est évidemment pour la qualifier encore plus complètement en vue de l'exercice de cette fonction, qu'il avait cédé aux instances de la reine en autorisant ce couronnement à Saint-Denis, qui lui avait causé tant de tourments et d'appréhensions. L'établissement d'une régence, entourée des garanties que la sagesse de Henri IV n'aurait pas manqué d'élever contre les tendances fâcheuses de sa femme et contre les dangers

1. B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 309 et suiv.

que l'ambition ou le mécontentement des princes du sang pouvait faire courir à l'Etat, était une nécessité politique inéluctable en face des éventualités que pouvait faire craindre la présence du roi à la tête de ses armées. Ce qui resta des intentions de Henri IV, ce fut l'idée simple : celle de reconnaître le droit de sa femme à porter le titre de régente ; ce qui manqua au nouvel ordre de choses, ce furent les garanties qui, sous la forme d'un testament ou de la constitution d'un conseil de régence, auraient imposé au gouvernement de la reine mère une direction politique et un personnel de gouvernement à la hauteur des intérêts si graves laissés en suspens par la mort du roi de France. Nous ne croyons pas qu'il ait été nécessaire, et il n'est pas prouvé que le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française, témoin des derniers moments de Henri IV, ait été porter au sein du Parlement réuni dans le couvent des Augustins, en raison des préparatifs que l'on faisait au Palais pour l'entrée solennelle de la reine couronnée, les paroles menaçantes que lui prête son biographe [1]. Il ressort avec toute évidence de la relation de Gillot, non moins que du silence des auteurs contemporains, qu'il faut rejeter au rang des fables la harangue cavalière du duc d'Épernon prononcée la main sur la garde de l'épée à moitié sortie du fourreau. S'il tenait l'épée à la main, c'est qu'il était en train de faire œuvre de soldat : il plaçait et inspectait des postes. C'est en courant qu'il parut au Parlement vis-à-vis duquel il s'excusa du reste de son incivilité. Rappelons-nous qu'il y avait à peine trois quarts d'heure que Henri IV était mort. Avait-on le temps de faire des cérémonies? L'épée n'avait pas besoin de sortir du fourreau et tout carnage était inutile pour engager des magistrats très jaloux de maintenir et au besoin d'étendre leurs privilèges, à donner sur l'heure une interprétation de la tradition consti-

1. Girard, *Vie du duc d'Épernon*. — D'Arconville, *Vie de Marie de Médicis*, t. I, p. 548.

tutionnelle, qui semblait conforme à la volonté suprême de Henri IV, mais qui établissait en faveur du Parlement un précédent destiné à devenir encore plus abusif par la suite, lorsqu'au lieu de consacrer les volontés supposées, la cour s'arrogea le droit de casser les volontés testamentaires des rois défunts, ce qui arriva, comme on le sait, à la mort de Louis XIII et de Louis XIV. En fait, depuis les origines de la monarchie capétienne, ce n'était jamais le Parlement qui avait institué le gouvernement des minorités : suivant les circonstances, à défaut d'un acte formel émané du roi précédent, le concert des princes du sang ou l'autorité des États généraux avait pourvu à l'exercice du pouvoir. L'innovation qui fut proposée au Parlement était faite pour flatter les prétentions de ce corps ambitieux qui, en raison de sa composition, dans laquelle entraient des princes, des ducs et pairs, des prélats et conseillers d'Église et enfin des conseillers laïques, élite de la bourgeoisie, aimait à se faire considérer comme une représentation permanente et supérieure des trois ordres de la nation. Le rôle qu'avait à jouer d'Épernon fut beaucoup moins mélodramatique et arrogant qu'on ne le représente habituellement, et il faut s'en tenir sur ce point au témoignage très précis d'un des hommes qui s'employèrent le plus activement à prévenir tout désordre et à ramener le calme dans Paris, au moment de la mort de Henri IV : « M. d'Épernon, dit Bassompierre dans ses Mémoires, quy, après avoir mis l'ordre nécessaire aux gardes françaises devant le Louvre, estoit venu baiser la main du roy et de la reine sa mère, fut envoyé par elle au Parlement, représenter que la reine avoit des lettres de régence expédiées du feu roy quy pensoit partir pour aller en Allemaïgne; que son intention avoit une autre fois esté, lorsqu'il fut sy mal à Fontainebleau [1], de la déclarer régente après sa mort; qu'il lui appartenoyt plus tost qu'à tout autre;

1. Voir, pour la confirmation de ce détail, B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 180.

que l'urgence de l'affaire présente requeroit d'y pourvoir promptement, et qu'il estoit du bien de l'estat qu'ils en délibérassent promptement, ce qu'ils firent, et la déclarèrent régente de France pendant la minorité du Roy [1]. » L'illustre président Harlay, malade de la goutte, s'était fait transporter aux Augustins et c'est sous sa présidence que fut rédigé l'arrêt qui non seulement conférait la régence à Marie de Médicis, « pour avoir l'administration du royaume pendant le bas âge dudit Seigneur son fils », mais qui constituait son pouvoir absolu en ajoutant que c'était « avec toute-puissance et autorité » [2].

Le lendemain 15 mai, ces dispositions prises avec autant de sûreté que de hâte en vue d'empêcher, suivant l'expression de Richelieu, « que l'on aperçût un seul moment d'interruption dans l'autorité royale [3] », reçurent la sanction de celui qui s'appelait désormais Louis XIII. L'enfant, ainsi que ses frères et sœurs arrivés tout récemment de Saint-Germain pour la cérémonie du couronnement, avait laissé couler d'abondantes larmes quand on lui apprit que, à neuf ans, la mort de son père faisait de lui le roi de France [4]. Il s'écria ensuite, au dire du médecin Héroard : « Ha! si je y eusse été avec mon épée, je l'eusse tué ». Puis il dit qu'il ne voudrait pas être roi, qu'il aimerait mieux que ce fût son frère le duc d'Orléans, parce qu'il avait peur d'être tué, comme son père. Cette appréhension le poursuit; il demande à son gouverneur, M. de Souvré, de coucher avec lui, car il a peur des songes [5]. Le lendemain, le petit roi, réveillé à six heures et demie, ne sort pas du cauchemar qui l'oppresse, et qui l'obsédera encore longtemps [6] lorsque après l'avoir

1. Bassompierre, *Mémoires*, t. I, p. 278. — Richelieu, *Mémoires*, p. 20. — L'Estoile, *Mémoires*, t. X, p. 220, 221.
2. *Mercure françois*, t. I, p. 425 et suiv. — *Recueil de pièces*, t. I, p. 1.
3. Richelieu, *Mémoires*, p. 20.
4. Scip. Ammirato, 19 juin 1610.
5. Héroard, t. I, p. 436.
6. Le jeune roi paraît, en effet, être resté de longs jours sous cette impression d'étonnement, de terreur et de regret. Héroard nous

mené à la messe et monté sur une petite haquenée blanche, on le conduit par le Pont-Neuf au couvent des Augustins. Il était accompagné d'un grand nombre de princes, ducs, pairs, seigneurs, gentilshommes et officiers de la couronne, tant ecclésiastiques que laïques [1]. Le peuple criant sur son passage : « Vive le Roi ! » il se retourna vers un des siens et lui demanda : « Qui donc est le roi [2] ? » Arrivé dans la salle où était réuni le Parlement, Louis XIII séant en son lit de justice entendit sa mère, qui était arrivée de son côté en grand deuil et voilée d'un crêpe, le recommander aux soins de la cour; puis il débita, non sans présence d'esprit, la courte et simple harangue dont le texte écrit lui avait été remis par M. de Souvré [3] : « Messieurs, dit-il, il a plu à Dieu appeler à soi notre bon roi, mon seigneur et père. Je suis demeuré votre roi, comme son fils, par les lois du royaume. J'espère que Dieu me fera la grâce d'imiter ses vertus et suivre les bons conseils de mes bons serviteurs ainsi que vous dira M. le Chancelier. » L'arrêt de la veille fut solennellement confirmé [4]. Le premier président, l'avocat général

rapporte que le lundi 17 mai, sa nourrice, qui avait couché à côté de son lit, lui demanda ce qu'il avait à rêver. Il répondit : « C'est que je songeais »; puis demeura longtemps pensif. Sa nourrice lui dit : « Mais que rêvez-vous ? » Il répondit : « Dondon, c'est que je voudrais bien que le roi mon père eût vécu encore vingt ans. Ha ! le méchant qui l'a tué ! » La veille il avait dit à sa gouvernante, Mme de Montglat : « Mamanga, je voudrais bien n'être pas sitôt roi et que le roi mon père fût encore en vie » (t. II, p. 4). Le secrétaire Ammirato confirme ces indications : « Le roi a dit en plusieurs occasions qu'il ne voudrait pas encore être roi, et qu'il voudrait que son père eût encore vécu cent ans ». (19 juin 1610. *Ap.* Ab. Desjardins, t. V, p. 636.) On lit aussi dans L'Estoile à la date du 17 mai 1610 : « Le roy songea ceste nuict qu'on le vouloit assassiner; si que, pour l'asseurer et relever de ceste peine, on fust contraint de le transporter de son lit en celui de la reine. « Gardez-moi bien, disait-il ordinairement à ses « gardes, de peur qu'on ne me tue comme on a fait du feu Roy mon « père. » (T. X, p. 247.)

1. L'Estoile, t. X, p. 235.
2. Scip. Ammirato, 19 juin 1610.
3. Héroard, t. II, p. 2.
4. *Mercure françois*, t. I, p. 426 et suiv. — *Recueil de pièces*, t. I, p. 2. — Cf. Arrestz. (Voir notre bibliographie à l'article Anonymes.)

Servin et le chancelier Brûlart de Sillery firent assaut d'éloquence et d'érudition, tandis qu'au sein de l'assemblée l'esprit d'union et de concorde qui, depuis la catastrophe de la veille, semblait avoir pénétré tous les cœurs, poussait dans les bras l'un de l'autre le maréchal de Brissac et Mayenne, qui ne s'étaient point parlé depuis la reddition de Paris, d'Épernon et Sully qui avaient toujours vécu en mauvaise intelligence, et dictait au duc de Guise de hautes et solennelles protestations de sa sincère affection au bien de l'État et de la couronne, dont le premier président prit acte avec sa gravité accoutumée [1]. Le roi se rendit ensuite à Notre-Dame. « Il n'apparaît, écrit l'ambassadeur vénitien Foscarini, aucune trace de division parmi les grands; tout au contraire, par la grâce de Dieu, ils s'empressent à l'envi au service du roi; par toutes les rues où il passe, il entend les souhaits de longue vie et de prospérité que font retentir autour de lui l'acclamation et la voix du peuple.... » (20 mai 1610.)

L'affaire si prestement enlevée de la constitution du gouvernement nouveau n'était pas un coup de main d'hommes d'épée, mais l'œuvre d'hommes de gouvernement. Villeroy, Jeannin et Sillery y eurent la part principale. Il n'y avait eu à redouter que l'opposition des princes du sang; mais les deux plus en vue, Henri de Bourbon, prince de Condé, et Charles de Bourbon, comte de Soissons, étaient absents; le premier avait soustrait sa femme aux galanteries de Henri IV, en s'enfuyant avec elle en Belgique; le second, mécontent que Henri IV n'eût point permis à sa femme, l'orgueilleuse Anne de Montaffier [2], de porter au couronnement de la reine un manteau semé de fleurs de lis, s'était retiré dans ses terres. Chacun des deux princes paya cher son coup de tête. L'ambition, l'avidité, la jalousie les ren-

1. L'Estoile, t. X, p. 236.

2. Andrea Cioli, qui alla lui faire visite quelque temps après son arrivée en cour, dépeint ainsi son attitude : *A similitudine del marito se ne stette quanto a gesti, in gravita grande, ma, quanto alle parole, si porto molto cortesamente.* 15 juin 1610.

daient redoutables; c'est pour les réduire à l'impuissance que les ministres avaient, avec tant de résolution, précipité les événements : « Mr le Prince hors du royaume, Mr le Comte hors de la cour mécontent, le prince de Conti, seul présent, mais comme absent, par sa surdité et par l'incapacité de son esprit, qui était connue de tout le monde, on n'avait pu faire, dit Richelieu, autre chose que ce qui s'était fait, étant impossible d'attendre le retour de ces princes sans un aussi manifeste péril pour l'État que celui d'un vaisseau qui serait longtemps à la mer sans gouvernail [1] ».

Le prince de Condé, porté par sa mauvaise humeur jusqu'à Milan, était trop loin pour ne pas accepter le fait accompli; mais Soissons ne perdit pas de temps pour essayer de tirer parti de la situation. Un jour de retard de la part des ministres restés au timon des affaires aurait suffi à tout compromettre. Soissons arriva moins de trois jours après la mort de Henri IV; mais tout était terminé sans lui. Il fut quelques jours à se remettre de ce coup; mais ce chef d'une branche cadette de la famille royale, qui avait mal servi Henri IV, pendant qu'il recouvrait son royaume, et auquel Henri IV avait refusé la main de sa sœur Catherine, voulut se faire payer grassement son adhésion au nouvel ordre de choses et son désistement de prétentions insoutenables à la régence. Il fallut bientôt compter avec lui. « Le comte de Soissons, écrit l'ambassadeur Matteo Botti, aussitôt après son arrivée, est allé rendre ses devoirs d'obéissance au nouveau roi et à la reine. Il a déclaré avec un flot de paroles et de larmes qu'il voulait toujours les servir et qu'il répandrait s'il le fallait jusqu'à la dernière petite goutte de son sang pour la conservation de Sa Majesté [2]. Mais peu après, poussé par d'autres ou obéissant à son propre naturel, il s'est démasqué et a dit à la reine qu'il voulait être fait lieutenant général du roi par toute la France, et, pour corroborer sa prétention, il a

1. Richelieu, *Mémoires*, p. 21.
2. Cf. L'Estoile, t. X, p. 242.

cité l'exemple du roi Antoine de Navarre [1], qui au temps de la reine mère Catherine, eut, disait-il, le même rang; mais il ne paraît point que cela soit écrit en aucun endroit [2]. — Sur ce, la reine, qui est maîtresse absolue, et qui n'a pas besoin de surintendants, lui a répondu qu'il eût à s'enlever cette fantaisie de la tête, parce qu'elle veut être la maîtresse et qu'elle ne veut pas devenir Mme de Montglat [3], qui a seulement à s'occuper de la personne du présent roi; qu'au surplus, s'il veut s'abstenir de ces vaines prétentions, S. M. le fera la première personne du royaume après elle; on lui fera part de tout et il aura les premières charges. Le ton résolu de la reine et les conseils des serviteurs de S. M. l'ont amené à renoncer à ses visées; et il a dit à la reine qu'il fera tout ce qu'elle voudra et s'en trouvera satisfait [4]. »

L'ambassadeur vénitien, qui complète ces détails en disant que le prince éprouva en somme une mortification, « *resta mortificato* », nous montre la reine mettant le doigt sur le point faible des prétentions du comte de Soissons lorsqu'elle lui fit observer qu'il n'était que le troisième prince

1. Le père de Henri IV.

2. L'ambassadeur ne paraît pas être très au courant ni des usages constitutionnels, ni de l'histoire de France. D'après les anciennes lois et coutumes du royaume, le droit des princes du sang à la direction des affaires était incontestable; c'est par suite d'un accord survenu, avant la mort de François II, entre Catherine de Médicis et Antoine de Bourbon, que celui-ci se contenta d'être déclaré lieutenant général et, comme tel, de représenter la personne du roi dans les pays de son obéissance. Ce point de droit et les tempéraments qu'une habile politique sut y apporter sont établis dans une lettre de Catherine de Médicis à sa fille la reine Isabelle d'Espagne : « Encore, dit-elle, que je suis contrainte d'avoir le roi de Navarre auprès de moi, d'autant que les lois de ce royaume le portent ainsi, quand le roi est en bas âge, que les princes du sang soient auprès de la mère, il m'est très obéissant et n'a nul commandement que celui que je lui permets ». 19 décembre 1560. *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par H. de la Ferrière.

3. Françoise de Longuejoue, veuve de Pierre de Foissy et remariee à Robert de Harlay, baron de Montglat, premier maître d'hôtel du roi, « homme violent et fâcheux, dit L'Estoile, et sa femme encore plus », était gouvernante de Louis XIII.

4. Matteo Botti, 3 juin 1610. *Ap.* Ab. Desjardins, t. V, p. 624.

du sang [1]. Condé était en effet le chef de la branche aînée de sa famille; et Soissons n'était lui-même que le cadet de Conti.

Matteo Botti a bien raison de suspecter la sincérité des sentiments exprimés en dernier lieu par le comte de Soissons : « Si l'on considère l'humeur de ce prince, dit-il, la reine aura fort à faire pour le maintenir en état de contentement ».

Il cherche en effet, sans tarder, à se rattraper en détail de sa déconvenue sur l'étendue de ses exigences. L'idée de la reine mère était de percevoir et de partager entre Soissons, Souvré et Concini le don de joyeux avènement; on estimait à 400 000 écus la somme à lever. Le comte réclama le tout, pour payer ses dettes, qui étaient considérables. La reine régente repoussa encore cette prétention du comte de Soissons [2]; mais il déclara ne point se contenter, à moins d'être nommé chef du conseil, et gouverneur de la Normandie, et d'obtenir en outre une somme de 200 000 écus comptant. On peut concevoir l'embarras de Marie de Médicis : d'une part elle désirait justifier l'opinion que se faisaient d'elle ceux qui pensaient que l'art de gouverner consiste à satisfaire tout le monde. « La reine régente gouverne en vérité toutes choses d'une façon exquise, écrit Scip. Ammirato; et l'on peut dire qu'elle fait des miracles pour contenter un chacun [3]. » D'autre part, la régente sentait la nécessité de donner à son pouvoir si récemment établi, si discutable pour quelques-uns, les apparences de la fermeté. Le gouverneur de Lyon, M. d'Alincourt, fils de Villeroy, disait à l'ambassadeur florentin Andrea Cioli, alors en route vers Paris : « La reine est devenue toute différente de ce qu'elle était; elle paraît bien être le roi. Elle est pleine de gravité, elle s'occupe perpétuellement des affaires, donne des

1. Ambass. vénit. Foscarini, 2 juin 1610.
2. Matteo Botti, *ibidem*.
3. Scip. Ammirato, 25 mai 1610.

audiences, et elle a tout de suite fermé l'entrée à toute prétention des princes [1]. » Il n'était pas possible de suivre à la fois ces deux lignes de conduite si opposées. Marie de Médicis crut trouver un moyen terme; elle résolut de donner d'amples satisfactions au comte de Soissons. Elle annonça qu'elle lui accorderait le gouvernement de la Normandie, celui du Dauphiné pour son fils, 15 000 écus d'accroissement de pension et une somme suffisante pour payer ses dettes [2]. La régente croyait s'attacher ainsi le comte, se faire de lui un appui contre les prétentions des autres grands, contre celles principalement du prince réfugié à Milan; elle avait pensé faire passer sous le couvert de ses largesses vis-à-vis de lui les prodigalités dont elle allait combler les gens de son entourage familier. On verra combien cette politique à courte vue lui réservait de déceptions. Pour le moment elle eut comme résultat immédiat de mettre fin à la trêve qui s'était jusqu'alors imposée aux inimitiés et aux rivalités de cour. La concession du gouvernement de la Normandie au comte de Soissons avait une gravité particulière : suivant une vieille tradition, il avait été dévolu pendant le règne de Henri IV au dauphin; l'avènement de Louis XIII le rendit vacant. De là des compétitions dont la régente pouvait se tirer adroitement en reportant sur son second fils, alors héritier présomptif de la couronne, les anciens droits du nouveau roi. Son imprudence faillit amener des scènes violentes dans le Louvre même. Le frère aîné de Soissons, Conti, avait demandé le premier ce gouvernement; quand il le vit sur le point de passer à son remuant cadet, il entra en fureur; son beau-frère et ami le duc de Guise prit fait et cause pour lui. La maison de Lorraine s'était particulièrement distinguée par ses manifestations de dévouement au nouvel état de choses. Pendant que le duc de Bouillon, Henri de la Tour d'Auvergne, se rendait à Paris avec une

1. Andrea Cioli, 7 juin 1610.
2. Ambass. vénit., 21 juin 1610.

grande suite de noblesse pour offrir ses services à la Reine, le duc de Vaudemont y arrivait de son côté, et annonçait que le duc son frère comptait se rendre à la cérémonie du sacre. Ce prince fréquentait assidument le Louvre, toujours suivi de quelques princes, et l'on y remarquait presque constamment le duc de Guise [1]. L'importance politique de ce dernier était beaucoup plus grande que celle de Conti; aussi la reine chercha-t-elle, à force de promesses, à l'apaiser et à l'engager à calmer son beau-frère. Guise affecta de ne vouloir rien entendre et de persister dans une colère que partageait avec lui toute la maison de Lorraine. La reine dut mettre la garde sous les armes pour éviter tout éclat fâcheux dans sa demeure. On vit un jour plus de cinq cents gentilshommes à la fois dans le Louvre. Aux observations qui lui furent faites sur les inconvénients d'un pareil rassemblement, Marie de Médicis répondit qu'on pourrait, avec le temps, porter remède à cet état de choses; que pour le moment, elle ne croyait pas qu'il y eût grand danger, car il y avait 4 000 soldats de garde [2].

Soissons se faisait encore d'autres ennemis que les Guises. Le maréchal de Fervaques, lieutenant général en Normandie, et qui commandait en chef dans la province, protesta contre le choix de la régente. Il dut se soumettre, mais en maugréant [3]. Le comte n'avait plus aucun ménagement pour les vieux serviteurs de la couronne. Affectant de vouloir prendre la haute main dans le gouvernement, il avait voulu empêcher le maréchal de la Châtre d'être appelé au conseil; celui-ci se fâcha, eut une altercation avec Soissons et finit par déclarer que, si le comte avait pu, pour une heure seulement, déposer la qualité de prince du sang, il lui aurait parlé d'une autre façon [4]. Ainsi toutes les passions

1. Matteo Botti, 3 juin 1610.
2. Matteo Botti, 19 juin 1610.
3. Pontchartrain, p. 301. — Andrea Cioli, 19 juin 1610.
4. Matteo Botti, 16 juin 1610.

commençaient à se déchaîner; car la reine découvrait déjà ses faiblesses de femme frivole et vaniteuse, hésitante à la fois et entêtée, plus soucieuse de conserver le pouvoir par tous les moyens que de l'exercer avec honneur et fermeté.

Elle s'aperçut bientôt qu'il n'est pas possible de s'arrêter dans la voie des concessions imprudentes. A peine en possession du gouvernement de la Normandie, le comte de Soissons se mit en tête d'y changer les gouverneurs des places et d'en mettre d'autres à sa dévotion. La reine opposa à cette nouvelle prétention une vive résistance. « Elle voulait imiter, écrit Andrea Cioli, le style de son mari, qui donna au même Soissons le gouvernement du Dauphiné, mais en y mettant un lieutenant sur lequel le comte ne pouvait et n'a, en effet, jamais pu compter; et au duc de Guise il avait donné pareillement le gouvernement de la Provence; mais les gouverneurs des places l'y ont fort peu reconnu comme leur supérieur. Si la reine persiste dans ses intentions, on pourra revenir sur le blâme que jettent sur elle bien des gens pour avoir accordé le susdit gouvernement de Normandie à Soissons, faute dont presque tout le monde fait remonter la responsabilité à Concino [1]. »

Au bout de six semaines, on ne pouvait plus faire aucun fonds sur l'aptitude de la reine régente à opposer une résistance sérieuse aux assauts répétés dont elle était l'objet de la part des princes. Et le premier d'entre eux, Condé, n'était pas de retour! Le conflit des intérêts qui s'agitaient autour de Marie de Médicis, l'absence d'une main capable de tenir en bride les audacieux autorisaient les fâcheuses prévisions dont Matteo Botti fait part à sa cour dans la dépêche du 30 juin 1610 : « On ne sait trop encore, dit-il, quelle tournure prendront les affaires de ce royaume. L'on tient cependant pour assuré, que toutes les cités et tous les Parlements, et tout le peuple sont tellement fatigués de la guerre civile,

1. Andrea Cioli, 26 juin 1610.

et désireux du repos que, n'étaient les hérétiques, lesquels vivent dans le soupçon et la crainte, il ne resterait à aucun de ces princes assez de puissance pour être bien redoutables, à moins d'être énergiquement appuyés par des princes étrangers, ou de se liguer un grand nombre d'entre eux ensemble. Avec tout cela, ils ne laissent pas d'avoir tous des prétentions véritablement déshonnêtes et une si incroyable arrogance à les faire valoir, qu'on n'a ici aucune assurance de n'avoir point à rompre avec quelqu'un d'entre eux ou de ne pas avoir quelque jour à faire face à un soulèvement de mécontents [1]. Pour le moment, il n'a pas suffi au comte de Soissons d'avoir le gouvernement de la Normandie, contre l'opinion de la majeure partie de ceux qui aiment le service de la reine et du royaume, et malgré la conséquence de tant d'autres inconvénients; il a encore été nécessaire de lui donner cinquante mille écus, et Dieu veuille que cela suffise! Le prince de Conti, qui est sourd et bègue, on le tient en repos, en lui faisant croire que le gouvernement de la Normandie n'a pas été enlevé au duc d'Orléans et donné à Soissons; mais on ne peut beaucoup tarder à lui accorder le gouvernement de Lyon ou quelque autre semblable, et de l'argent en quantité. Le duc de Nevers a offert à la reine son gouvernement de Champagne pour donner satisfaction à quelqu'un de ces impertinents; mais S. M. n'a pas voulu l'accepter. Loin de là, elle a envoyé hier le président Jeannin lui demander ce qu'il désirait d'elle. Mais Son Excellence lui a répondu qu'il ne désirait que sa bonne grâce. Ce n'est point ce qu'a fait d'Epernon, qui a retiré de Metz un gouverneur mis là par le roi, et qui l'a remplacé par un autre dépendant de lui; il en a fait de même à l'égard du commandant de la forteresse de cette

1. Cf., dans notre appendice, la longue dépêche de Cioli en date du 13 juillet 1610. La situation de la France y est examinée en détail; le désir universel de la paix dans les trois ordres, l'esprit turbulent des princes, la lourdeur des impôts, les déprédations des gens de justice y sont l'objet d'intéressants développements.

ville, et, de plus, prétend, comme les hauts princes, disposer de tous les offices relevant de sa charge, ce qui serait, s'ils l'obtenaient, une notable diminution de l'autorité et de la puissance de la reine. »

Le bon cardinal de Joyeuse, qui s'employait avec zèle dans un rôle ingrat, devait avoir fort à faire pour tempérer toutes ces prétentions, « *s'affatica assai in temperar le pretensioni di tutti* ».

II

LA REINE. — LE GOUVERNEMENT. — LES JÉSUITES
OBSÈQUES DE HENRI IV

Dans sa conduite personnelle, Marie de Médicis se conforme pendant quelque temps aux sentiments de son mari. — Pardon accordé à la marquise de Verneuil. — Le comte d'Auvergne maintenu à la Bastille. — La reine se montre cependant impitoyable pour quelques personnes compromises dans les dernières galanteries de Henri IV. — Faveur du médecin Duret. — Comment fonctionne le gouvernement. — Conseil d'État. — Conseil étroit. — Influence prépondérante du conseil intime. — Position délicate des anciens ministres et surtout de Villeroy. — Jugement et supplice de Ravaillac. — Négligences commises dans l'information dirigée par le chancelier Brûlart. — Affaire du prévôt des maréchaux de Pithiviers. — Déchaînement de l'opinion contre les Jésuites. — Prédications contre eux dans les paroisses de Paris. — La reine les favorise. — Elle leur laisse emporter le cœur de Henri IV à la Flèche. — Censure de la Sorbonne et arrêts du Parlement contre le *De rege et regis institutione*. — La reine adresse une réprimande au Parlement. — Paroles et desseins coupables à l'encontre du jeune roi Louis XIII. — Garde spéciale créée pour la reine. — Funérailles de Henri IV précédées de celles de Henri III, 1er juillet 1610.

Pendant les premiers jours de son gouvernement, Marie de Médicis parut encore toute pleine du souvenir de Henri IV et disposée à conformer sa conduite non seulement aux volontés, mais aux sentiments mêmes du roi défunt. La mère du prince de Condé, Henri II de Bourbon, la trop célèbre Charlotte de la Trémouille, accusée, sous le règne de Henri III, d'avoir empoisonné son mari, le fils du vaincu

et du mort de Jarnac, et retenue de ce chef dans une longue prison préventive que Henri IV avait fait cesser, ayant supplié la reine régente de laisser rentrer le fugitif en France [1], Marie de Médicis répondit qu'elle ne pouvait pas l'empêcher de revenir, mais qu'elle n'avait aucune raison pour le voir d'un bon œil. Elle semblait ainsi relever pour son propre compte les griefs de Henri IV, alors qu'elle devait surtout redouter les entreprises d'un esprit turbulent et ambitieux et l'insatiable avidité d'un prince à demi ruiné. Par contre, la jeune princesse de Condé recevait de la régente une lettre affectueuse qui semblait l'absoudre des funestes coquetteries auxquelles était dû son enlèvement par un époux récalcitrant aux caprices d'un roi ridiculement amoureux. D'un autre côté, la marquise de Verneuil, la vindicative et dangereuse maîtresse du défunt, ayant fait demander, non sans une ironie fielleuse, si elle était en sûreté en France, la reine répondit que oui, et qu'elle serait même bien vue; car la veuve de Henri IV « entendait toujours faire estime de toutes les choses que son mari avait aimées ». Si le connétable de Montmorency obtenait la permission de visiter à la Bastille [2] son gendre le comte d'Auvergne , ancien associé de la marquise dans ses complots contre le roi, la reine et leurs enfants, Marie de Médicis refusait cependant énergiquement de donner aux parents du prisonnier l'espoir d'un élargissement prochain. En effet le connétable, l'amiral, Mme d'Angoulême, la comtesse d'Auvergne et son fils ayant imploré la clémence de la régente, elle répondit qu'elle désirait n'entendre traiter ce sujet qu'après le sacre du jeune roi. Montmorency furieux ne parlait de rien moins que de quitter le Louvre [3]. Les rigueurs de la prison s'adoucissaient cependant, à certains égards, en faveur des

1. L'Estoile, t. X, p. 279.
2. Pour ce détail et ceux qui précèdent : ambass. vénit. Antonio Foscarini, 2 juin 1610.
3. Scip. Ammirato, 24 juin. — Matteo Botti, 30 juin 1610.

deux époux dont la séparation irritait à ce point le cœur du père et du beau-père. Andrea Cioli nous rapporte en effet que, dans sa tournée officielle, après avoir successivement fait visite, au nom de la grande-duchesse, à la comtesse de Soissons, à Mme d'Angoulême, à Mme de Montpensier, à Mme de Sully, et, au nom du grand-duc, au marquis de Tresnel, au premier président de Harlay, au maréchal de Bouillon, après avoir porté à l'évêque de Paris une lettre de son souverain et obtenu une audience du président Jeannin, il se présenta chez la comtesse d'Auvergne; mais elle était absente [1]. « Je lui ai cependant, ajoute-t-il, fait ma visite, on peut bien le dire; car, ayant été, sous l'escorte d'un laquais de sa maison, la trouver à la Bastille, où elle doit se tenir la plupart du temps avec son mari, je n'ai pu la voir, il est vrai, parce qu'elle était toute déshabillée, à ce qu'est venu me dire, avec force excuses, une de ses demoiselles; mais il a été convenu que je reviendrai jeudi matin; car demain, m'a-t-elle fait dire, elle doit aller à Saint-Denis [2]. »

Ce n'est pas, on le voit, sans difficulté, ni sans quelques réserves que la régente se défendait de céder aux ressentiments qu'avait pu lui laisser la conduite parfois si coupable de Henri IV. En France, elle était tenue à certains ménagements vis-à-vis de l'opinion publique restée favorable à la mémoire du roi mort et indulgente à ses faiblesses. Vis-à-vis de ses parents de Toscane, elle se contraint moins; ses véritables sentiments apparaissent dans la manière impitoyable dont elle entend traiter les sujets de sa maison qui se sont compromis dans les intrigues amoureuses de Henri IV. Un nommé Luigi Bracci était depuis plusieurs années détenu par son ordre dans les prisons du grand-duc pour cause d'intelligence trop étroite avec la marquise de Verneuil [3]; à plusieurs reprises le malheureux

1. Andrea Cioli, 21 juin 1610.
2. Pour les obsèques du roi. Andrea Cioli, 22 juin 1610.
3. Voir B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 152 et suiv.

implore sans succès la clémence de la reine; cet ancien ennemi n'était cependant plus dangereux. La reine se montra également très dure vis-à-vis d'une jeune fille de Florence qui avait joué un rôle équivoque et obscur dans une des dernières histoires galantes dont Henri IV avait donné le spectacle à sa cour. C'est ce que nous pouvons inférer de cette énigmatique dépêche de Scip. Ammirato : « J'ai parlé, écrit-il, à l'illustrissime Mme Concini de cette dame Ricasola; je lui ai dit toutes les recommandations qu'adresse en sa faveur à la reine Madame sérénissime; je lui ai dit que S. A. apprendrait volontiers qu'elle, Mme Concini, voulût bien s'intéresser aussi à cette cause. Elle m'a répondu que la reine doit faire écrire à la mère de cette personne, en partie sous l'influence de la colère qu'elle a éprouvée à l'occasion de cette autre dame qui est sortie du palais[1], que le roi était devenu amoureux de sa fille; il est probable que la Ricasola s'est simplement entremise entre le roi et cette dame, sans s'être mise en avant elle-même. Avec tout cela, a ajouté Mme Concini, on cherche à la marier et il est à croire qu'on n'aura pas à la renvoyer à Florence. C'est ce que m'a confirmé ensuite la pauvre enfant elle-même, en me disant qu'elle ne veut y retour-

1. Il y a évidemment un rapport étroit entre l'histoire de la demoiselle Ricasola et les faits suivants, qui sont relatés dans *les Principaux Sujets de la mauvaise intelligence d'entre le feu Roi Henri IV et de la Reyne mère du Roy, tirés des Mss de Béthune 8 944. Bibl. du roi.* (*Ap.* d'Arconville, t. I, p. 527.) Voici ce qu'on y lit : « Sur le sujet de l'amour de Fontlebon, qui suivit après l'amour que le Roy eut pour madame la princesse, il est certain que, comme la Reyne faisoit plus la farouche que jamais, disant que, pour le dehors de sa maison, avec grand'peine elle prenoit patience, mais que, pour le dedans, elle mourroit plutost que de le souffrir, sur quoy elle se résolut de la faire sortir de sa maison et de la court, par le moyen d'un, auquel elle se confia par la voie de la feue marquise de Guercheville, pour faire venir sa mère et luy faire entendre que, si elle n'emmenoit sa fille, elle les ruineroit toutes deux, ce qu'étant sur l'exécution, le roi partit de colère, et, de Paris, alla à Fontainebleau, et lui manda par le comte de Grandmont que si elle faisoit sortir Fontlebon de la court, il la feroit sortir aussi, et la renvoyeroit en Italie avec son Conchine. »

ner pour rien au monde, et qu'elle aime mieux se faire religieuse [1]. »

Cette dure extrémité fut évitée à la jeune fille, car c'est évidemment elle dont parle Héroard dans le passage suivant : « Le roi va chez la reine, le soir à six heures et demie; Mlle Ricassa, l'une des filles italiennes de la reine, fut fiancée au sieur de Saint-Germain d'Apchon. Jeudi 10 février 1611. » Si la reine finit par se radoucir et même par trouver un mari à la pauvre enfant, on voit qu'au commencement de son pouvoir, ce n'est point à l'égard des faibles et de ses nationaux que la régente se montrait indulgente et généreuse.

Ce que l'on put reprocher de plus grave à la régente comme manque d'égard pour la mémoire de Henri IV, c'est que le roi n'eut pas plus tôt la bouche fermée, qu'elle envoya chercher le médecin Duret, qui était l'homme du monde que son mari aimait le moins. « Parmi les fautes que l'on a faites jusqu'à présent, écrit Andrea Cioli, il faut compter, outre la concession du gouvernement de la Normandie donné à Soissons, le fait que la reine, aussitôt après la mort du roi, a pris pour médecin favori ce Duret; car, lorsque partit Guidi, il fut question de donner cette place à Duret. Le roi, l'ayant appris, dit immédiatement au seigneur Concino : « Nous entendons dire que ma femme a eu « idée de prendre pour médecin le Duret. Dites-lui qu'elle « n'en fasse rien; car nous le ferions mettre dehors par la « fenêtre [2]. » Duret devait rentrer au Louvre par la grande porte, pas pour longtemps, il est vrai.

A considérer toutes ces faiblesses, ces variations et ces contradictions en face des questions politiques aussi bien que de celles qui intéressaient plus personnellement la reine, il paraît évident que la direction des affaires n'obéissait pas à une impulsion ferme et raisonnée. Il ne suffisait pas, à

1. Scip. Ammirato, 2-12 juin 1610.
2. Andrea Cioli, 2 juillet 1610. — Cf. L'Estoile, t. X, p. 220.

ce point de vue, que l'on eût institué une régence; il aurait fallu organiser un gouvernement, ou, mieux encore, laisser faire les vieux, expérimentés et prudents ministres de Henri IV. Mais la reine était déjà circonvenue par une funeste coterie qui battait en brèche l'influence de ces derniers. On monta bientôt de tous côtés à l'assaut du pouvoir. L'apparence d'un gouvernement normal subsiste cependant encore : « La reine, écrit le secrétaire Ammirato, n'a pas une heure de repos; car, outre le conseil d'État, qui a lieu trois fois par semaine, le mardi, le samedi et le jeudi, et auquel elle assiste toujours, il y a encore ceux de la guerre et des finances, où elle se trouve aussi quelquefois. Et le matin, elle est à peine levée, que sont déjà auprès d'elle les princes et les ministres. En somme, on peut dire qu'elle ne se repose que quand elle dort, ce qu'elle fait beaucoup moins qu'auparavant, et véritablement au grand étonnement de tous. Le chancelier et Villeroy sont stupéfaits de voir qu'il s'est accompli en elle un aussi grand changement, et ils la louent grandement, ce que font tous les autres[1]. » Mais ce fonctionnement régulier des rouages du gouvernement, auquel Marie de Médicis prêtait un concours actif, ne faisait point l'affaire des amateurs intéressés de nouveautés. Le maréchal d'Estrées explique fort bien que la première grosse affaire de la régence fut de « former un conseil par l'avis duquel la reine conduirait toutes choses, ce qui s'exécuta avec beaucoup de difficultés parce que la plupart des grands et des officiers de la couronne prétendaient y être admis[2] ». Richelieu dit également que « la reine ne se trouva pas peu en peine pour l'établissement des conseils nécessaires à la conduite de l'État. Si le petit nombre des conseillers lui était utile pour pouvoir secrètement ménager les affaires importantes, le grand lui était nécessaire pour contenter tous les grands, qui désiraient tant y avoir entrée, la

1. Scip. Ammirato, 19 juin 1610. *Ap.* Ab. Desjardins, t. V, p. 637.
2. Maréchal d'Estrées, *Mémoires*, p. 276.

condition du temple ne permettant pas d'en exclure aucun qui pût servir ou nuire [1]. »

L'ambassadeur Matteo Botti entre plus avant dans le secret de ces intrigues et compétitions : « On a conseillé à la reine, dit-il, de créer un conseil où interviendraient les princes, les cardinaux et officiers de la couronne; et elle s'est résolue à le faire, à cause des grandes plaintes qu'elle entendait autour d'elle. N'allait-on pas jusqu'à dire qu'il serait nécessaire de convoquer les États afin de savoir s'il était conforme au devoir de se servir du conseil du duc de Sully pour cette raison qu'il n'est pas catholique, et qu'il aime trop les biens de S. M., et pour faire châtier Sillery à cause de sa rapacité et pour voir si Villeroy, qui a été autrefois de la Ligue, est digne d'inspirer confiance, comme étant trop Espagnol. Malgré tout, S. M. ne laisse pas, après le grand conseil, de se renfermer avec eux et le président Jeannin, sans compter le comte de Soissons, qui prétend se joindre toujours à eux, comme premier prince du sang en état de le faire, et comme grand maître de la maison du roi; il affirme que, dans toutes les autres cours, celui qui remplit cet office de grand majordome est aussi du conseil intime d'État [2]. » Il y eut donc d'abord « une sorte d'assemblée confuse plutôt qu'un conseil réglé » [3]; les membres en furent : le prince de Conti, le comte de Soissons, le cardinal de Joyeuse, les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, le connétable de Montmorency; Sully, d'Épernon, l'amiral, le chancelier, les maréchaux de Brissac, de la Châtre et de Boisdauphin, le duc de Bourbon, le grand écuyer, Villeroy, secrétaire d'État, Jeannin, Châteauneuf, Poincarré, doyen du grand conseil, qu'on appelait autrefois conseil d'État. Le cardinal Du Perron s'en fit mettre aussi, et l'on conserva la place du prince de Condé, du duc

1. Richelieu, *Mémoires*, p. 27, col. 1.
2. Matteo Botti, 19 juin 1610.
3. D'Estrées, *Mémoires*, *ibidem*.

de Nemours, des maréchaux de Lesdiguières et Fervaques, absents; ce conseil prit le nom de conseil d'État. « On dit, écrit l'ambassadeur vénitien, qu'il a été formé pour traiter les affaires les plus importantes du dedans et du dehors, mais aussi pour donner satisfaction à tous, princes, maréchaux et principaux seigneurs; mais la reine, suivant l'habitude du roi, résout les affaires urgentes avec le conseil de quelques-uns, qui sont le comte de Soissons, le chancelier, Sully, Villeroy, Mayenne, très souvent Jeannin et le cardinal de Joyeuse [1]. » En dehors de ces deux conseils, d'Estrées nous apprend que les ministres prenaient des heures particulières, selon les occasions, pour parler séparément à la reine et la préparer aux choses qui devaient être proposées en conseil et résolues après en la présence de tous. C'est ce que dit également Richelieu : « Les ministres, pour ne mécontenter personne, prenaient des heures particulières pour parler séparément les uns après les autres à la reine, et l'instruire de ce qui devait venir à la connaissance de tous ceux qui étaient admis au conseil du roi [2] ». Tel était le mécanisme assez compliqué du gouvernement officiel. On sait que les conseils ou comités consultatifs, composés d'un grand nombre de personnes, sont généralement établis, surtout lorsqu'on les double et qu'on les superpose, pour dissimuler et faciliter sous les apparences trompeuses de l'indépendance et de la liberté, l'action du pouvoir personnel. Il en fut ainsi des deux conseils officiels de la régence. Où résidait donc, en réalité, la volonté dirigeante? Dans un troisième conseil, celui-là secret. Matteo Botti nous apprend, dans sa dépêche du 19 juin, que les conseillers particuliers de Marie de Médicis étaient : le médecin de la reine Duretti ou Duret et son avocat Marescotti. Bientôt cette information se précise et prend corps sous la plume d'Andrea Cioli : « On tient, dit-il, que Villeroy est extrême-

1. Ambass. vénit., 10 juillet 1610.
2. Richelieu, *Mémoires*, p. 27, col. 2.

ment mécontent, parce que la reine, dit-on, chaque fois qu'elle sort du conseil, a une consultation sur les décisions qui y ont été prises, avec trois conseillers secrets, à savoir avec Concino, avec Duret, qui est un de ses médecins, et avec Dolé [1], son procureur et avocat général; et bien souvent elle les change, ce dont beaucoup de gens la blâment. On dit que ce Duret est une terrible cervelle, et que le roi défunt, quand mourut son premier médecin, le rebuta immédiatement de ses prétentions sur cette place, en disant : « Je ne veux pas de ce mauvais esprit autour de moi; car il ne se maintient pas dans les bornes de la médecine. Mais il a toujours eu, à ce qu'on affirme, la faveur de la reine, parce que le Sr Concino, qui s'en est toujours servi, l'aime et qu'il l'a dans sa dépendance particulière. — D'aucuns disent qu'il est aussi fauteur des Jésuites [2]. » Voilà de précieux renseignements à recueillir, surtout le dernier; ils nous expliquent les fluctuations du gouvernement et nous font connaître l'esprit qui l'anime.

Combien devait être délicate, au milieu de tiraillements inévitables, la situation des ministres, dépositaires légaux de l'autorité ! On en jugera par les détails suivants, relatifs au principal d'entre eux : « Villeroy, écrit Matteo Botti, à qui il ne manque rien pour être le meilleur de tous les ministres, suivant l'opinion commune et de l'avis même de la reine, éprouve souvent de notables désagréments. Je vous en ai déjà touché quelque chose. Depuis, le duc de Nevers ayant su que l'on avait pris des résolutions relatives à sa charge, sans lui en donner préalablement connaissance, en est venu jusqu'à le menacer de le traiter à coups de pied, en proférant les plus violentes paroles; il est vrai que ce n'a

1. Louis Dolé, avocat célèbre, que Marie de Médicis avait choisi pour son procureur général. Elle le tira du barreau lorsqu'elle devint régente, pour lui donner une place dans le Conseil. Il eut bientôt la charge d'intendant des finances. C'était un homme de talent; il avait de l'eloquence, du jugement et de la littérature.

2. Andrea Cioli, 26 juin 1610.

pas été en présence de Villeroy même et que, de plus, il y a eu de la part de Nevers une reculade; car il a déclaré qu'il n'avait pas tout à fait dit ce qui s'est divulgué, mais quelque chose en moins; reculade aussi de la part du comte de Soissons, qui s'est défendu également d'avoir dit qu'il donnerait des coups de poignard à ce bon vieux, lequel met toute son industrie à tâcher de procurer satisfaction à chacun et en particulier au duc de Guise. En ce moment on traite pour donner à ce dernier vingt-cinq mille écus de pension et deux cent mille francs pour payer ses dettes [1]. » Ainsi le duc de Nevers aussi avait cessé de faire le bon apôtre; et la sécurité des ministres ne pouvait plus être garantie qu'à prix d'or. Le duc de Guise allait prendre fait et cause pour ces « barbons », épaves du ferme gouvernement de Henri IV. Cette bonne entente du duc de Villeroy, l'ancien ligueur rallié, et du duc Charles de Lorraine indique une orientation déjà manifeste de la politique de Marie de Médicis dans une direction moins nationale qu'espagnole et catholique.

Nous avons dit ailleurs [2] ce qu'il faut penser de l'assassin de Henri IV. Ni la justice, ni l'histoire n'ont pu lui trouver de complices. Il est toutefois hors de doute qu'affilié peut-être à l'ordre des Jésuites, il était imbu des doctrines régicides qui étaient préconisées dans les bruyantes et célèbres publications de quelques-uns des plus illustres d'entre eux, notamment le fameux traité *De rege et regis institutione* du père Jean Mariana, de nation espagnole [3]. A la suite d'une instruction vivement menée, d'interrogatoires et de confrontations qui ne donnèrent pas plus que l'application de la question par les brodequins, de résultats au point de vue de la révélation des complices [4], Ravaillac expia son forfait

1. Matteo Botti, 30 juin 1610.
2. B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 309.
3. Douarche, *l'Université de Paris et les Jésuites*, p. 193.
4. *Mercure françois*, t. I, p. 440. — *Recueil de pièces*, p. 2. — L'Estoile, t. X, p. 250 et suiv.

dès le 27 mai, par l'horrible supplice dont le souvenir est gravé dans toutes les mémoires[1]. Mais on trouva que la justice n'avait pas accompli toute son œuvre ou qu'elle l'avait accomplie précipitamment. Les magistrats de ce temps, le gouvernement, dont leur chef prenait sans doute le mot d'ordre, échapperont difficilement au reproche dont Andrea Cioli se fait l'écho, quand il dit : « Ce serait vraiment un grand malheur si Villeroy se retirait, d'autant plus que le chancelier (Brûlart de Sillery) se montre, paraît-il, bien froid et bien peu reconnaissant pour la mémoire du roi qui l'a élevé si haut. On allègue en particulier la négligence dont il a fait preuve, en faisant si peu de cas de ce qu'avait dit le prévôt des maréchaux de Pluviers (Pithiviers), le jour même que le roi fut tué. Il était à regarder jouer aux boules dans cet endroit, et ayant vu un très beau coup fait par un des joueurs, il dit : « Il s'en fera aujourd'hui un « bien meilleur encore. » Peu après, il demanda l'heure qu'il était et ajouta : « Cela ne peut pas tarder beaucoup main- « tenant, si ce n'est déjà fait. » Ce propos ayant paru mériter considération à trois ou quatre de ceux qui l'avaient entendu, ils allèrent, d'un commun accord, accuser le prévôt. Le chancelier le fit appeler et interroger et puis le renvoya, sans autre forme de procès. Peu après il fut obligé de le faire rechercher et appréhender en corps, parce que étaient survenus d'autres graves accusateurs. Mais il ne pourvut pas à ce que, dans sa prison, il fût mis hors d'état de se tuer lui-même, ce qu'il a fait en se pendant avec ses lacets à une pièce de bois qui était en haut dans l'endroit de nécessité de cette prison. L'on en est maintenant à se rendre compte que ledit prévôt avait deux fils jésuites et qu'il était en relations avec le barbier de M. d'Antraghes et du frère de la marquise de Verneuil, circonstances qui devaient particulièrement éveiller l'attention du chancelier[2]. » Ce fut évidem-

1. L'Estoile, t. X, p. 255. — B. Zeller, *op. cit.*, p. 310 et suiv.
2. Andrea Cioli, 26 juin 1610.

ment là une faute très grave; était-elle préméditée? L'Estoile n'en doute pas : « Au bout, un homme mort ne parle point (qui estoit ce qu'on demandoit); car, s'il eût parlé, comme il avoit bien commencé, il en eust à la fin trop dit pour l'honneur et proufit de beaucoup que l'on n'avoit point envie de fâcher. C'est pourquoi on a eu opinion que d'autres gens que le diable avoient mis la main à ceste exécution[1]. »

Peut-être était-il difficile d'ouvrir une enquête approfondie sur tous les faits singuliers que Richelieu nous rapporte et dont il résulte que, en plusieurs endroits de France, la mort de Henri IV fut annoncée, presque sue, à l'heure même où frappait l'assassin. Mais le cas du prévôt de Pithiviers n'était pas celui d'un extatique; sa mort confirme les soupçons dont l'ordre des Jésuites était l'objet. Ils ne trouvèrent point que des défenseurs dans les églises où avaient retenti naguère tant de sermons ligueurs. « Le dimanche 23 mai, dit L'Estoile, le père Portugais, cordelier, avec quelques curés de Paris, entre autres celui de Barthélemy et Saint-Pol, prêchèrent et prônèrent les Jésuites, et, en paroles couvertes, mais non tant toutesfois qu'elles ne fussent intelligibles à beaucoup, les taxèrent comme fauteurs et complices de l'assassinat du feu roy, les arguant et convaincant par leurs propres escrits et livres, nommément de Mariana et Becanus[2]. » Cette levée de boucliers contre les Jésuites, dans les chaires de la capitale, gagna de proche en proche toutes les paroisses où capucins, jacobins, cordeliers s'entendirent pour dénoncer avec violence la complicité morale de l'ordre rival dans le crime du 14 mai. Parmi eux se distingua surtout l'abbé Du Bois, prédicateur de Saint-Eustache, ancien moine célestin devenu plus tard soldat et capitaine, puis retombé dans l'ordre de Cîteaux et pourvu de l'abbaye de Beau-

1. L'Estoile, t. X, p. 283. — Richelieu, p. 23.
2. L'Estoile, t. X, p. 254.

lieu [1]; Henri III l'appelait l'empereur des moines. En même temps s'abattait sur les Jésuites une nuée de pamphlets, de libelles et de factums. On vit paraître successivement l'*Anti-Coton*, le *Fléau d'Aristogiton*, la *Chemise sanglante de Henri le Grand*, le *Jésuite Sicarius*, le *Contre-assassin*, le *Credo des catholiques*, le *Remerciement des beurrières* [2]. Les Jésuites eurent beaucoup de peine à se défendre au milieu de ce déchaînement général, de ce débordement d'injures et de calomnies. Le père Cotton, le célèbre confesseur, le provincial Armand et le général Acquaviva lui-même durent entrer en lice et désavouer les doctrines de Mariana. Il n'y en avait pas moins contre eux un incontestable mouvement d'opinion.

Si peu de temps après la mort de Henri IV, il eût été décent de la part de Marie de Médicis et du gouvernement de ne point prendre parti en leur faveur; la régente ne perdit cependant pas une seule occasion de le faire. Elle s'empressa de leur confier le cœur de Henri IV, dont ce prince avait d'ailleurs disposé en faveur de leur maison de la Flèche. Ils l'y transportèrent avec ostentation, sous la conduite de M. de la Varenne, maître général des postes et messager ordinaire des épîtres galantes du feu roi [3]. L'empressement de la reine à leur complaire semblait calculé pour les absoudre de tout soupçon; mais elle s'était, après tout, conformée à la volonté de son mari. La régente se laissa bientôt aller à une manifestation plus grave.

Le jour même du supplice de Ravaillac, un arrêt du Parlement avait enjoint à la Faculté de théologie de se réunir et de renouveler, contre les erreurs qui conduisent

1. L'abbé Du Bois était en bonne intelligence et en relations suivies avec le représentant du grand-duc de Toscane. On lit dans une dépêche d'Andrea Cioli qu'il a été voir avec Scip. Ammirato *il padre abbate del Bosco, grande servitore de Serenissimi padroni*. Dans sa conversation, il exprima le plus vif mécontentement à l'égard du gouvernement, de Concini, des Jésuites. (Andrea Cioli, 10 juillet 1610.)

2. Douarche, *l'Université de Paris et les Jésuites*, p. 195.

3. L'Estoile, t. X, p. 254 et 274.

au régicide, les condamnations et censures portées dans son décret du 13 décembre 1413, rendu au sujet de Jean Petit et approuvé depuis par le concile de Constance. Le syndic de la Sorbonne, Richer, apporta bientôt au Parlement un décret rédigé conformément à cette indication, et il insinua en outre que l'on faisait lire au public des ouvrages de Jean Mariana, « pleins de cette doctrine impie, dont le meurtre et le poison étaient les fruits odieux ». Le Parlement prononça aussitôt la condamnation du *De rege* [1]. Comment la reine se conduisit-elle en face de cette satisfaction que le Parlement avait entendu donner à la conscience publique? L'Estoile « ne le sait qu'en gros [2] », dit-il. Dans ses Mémoires, on voit le Parlement appelé au Louvre dès le lendemain 9, et le premier président soutenant avec force et dignité l'arrêt de la cour, contre l'opposition de l'évêque de Paris et du nonce du pape. Nos Florentins sont mieux informés de l'attitude prise par la reine régente dans ce conflit : « Le Parlement, écrit Matteo Botti, a prohibé un livre d'un père jésuite, nommé Mariana, où l'on discute s'il est permis de tuer un tyran et si, dans ce cas, l'on peut être sauvé. Le livre a été aussitôt brûlé devant Notre-Dame par la main du bourreau. Leur arrêt a été jugé extrêmement rigoureux, peut-être trop; ils ont en outre ordonné aux évêques de tout le royaume de ne pas permettre que l'on conserve ce livre. La reine, à qui on a rendu compte de ce qui s'est passé, après le fait accompli, a dit aux magistrats de ne pas prendre une autre fois des résolutions semblables, à son insu; et elle leur a montré qu'indépendamment de ce manque d'égards, ils ont encore à se reprocher d'avoir été contre leur propre intention en déclarant qu'un roi ne peut être tué par aucune personne privée, pour aucun motif; car on pourrait inférer de leurs paroles que le

1. Richelieu, p. 25. — *Mercure françois*, p. 461.
2. L'Estoile, t. X, p. 272.

public le peut; et il n'y a pas là un moindre inconvénient, vu que tel petit nombre que l'on voudra peut être pris pour le public; et ce petit nombre, il n'est pas difficile de le soulever dans ce pays [1]. » Le Parlement avait eu beau supprimer de son arrêt la mention nominative des Jésuites; les subtilités du langage de la reine prouvaient qu'elle avait l'intention de prendre fait et cause pour eux. Défense fut faite à la cour de publier son arrêt.

Marie de Médicis ne s'apercevait pas que cette conduite, qui énervait l'action du premier corps judiciaire du royaume, n'allait à rien moins qu'à susciter des imitateurs de l'assassin de Henri IV; et, en effet, pour nous servir des énergiques expressions de Richelieu, « la maladie de penser à la mort des rois était si pestilentielle, que plusieurs esprits furent, à l'égard du fils, touchés et saisis d'une fureur semblable à celle de Ravaillac au respect du père ». Il n'est presque pas une page des Mémoires de L'Estoile où il ne soit parlé de mots ou d'entreprises criminelles dans l'entourage le plus voisin de la reine ou du jeune Louis XIII. Le 29 mai, un maçon qui entretenait des correspondances suspectes avec l'archiduc des Pays-Bas et chez lequel on saisit, paraît-il, un couteau portant l'inscription suivante : *Je le ferai à mon tour*, fut arrêté par les soins du lieutenant criminel. La veille, on avait expédié d'Auxerre à Paris « un semblable garnement, qui avait loué tout haut Ravaillac du coup qu'il avait fait et dénigré publiquement le feu roy ». Ici encore, L'Estoile constate, à tort ou à raison, de surprenantes défaillances : « Les pièces et informations mises par devers M. le chancelier, dit-il, sont demeurées au sac comme celles du maçon; et l'on n'a depuis ouï parler de l'un ni de l'autre pour en faire justice [2] ». Le 25 juin, un individu habillé en frère cordelier priait M. de Vitry, un des capitaines des gardes, de le faire parler à la

1. Matteo Botti, 19 juin 1610.
2. L'Estoile, t. X, p. 261.

reine, parce qu'il avait, d'inspiration divine, à lui faire des révélations extrêmement importantes : mais pendant qu'il lui tenait ce langage, Vitry fut averti que le faux frère avait été vu, peu de temps auparavant, en habit séculier et on se saisit aussitôt de sa personne [1].

Le 27 juillet, un des soldats de la garde qui étaient postés sur la place du Louvre, ayant perdu, en jouant, le peu d'argent qu'il avait, et se trouvant ainsi privé de toutes ressources, même pour manger, se mit à dire des folies, et, entre autres, déclara que celui qui avait tué le roi avait très bien fait, et que, s'il n'était pas mort, il voudrait lui voir planter dans le ventre un couteau qu'il avait au côté, ainsi que dans le ventre de la reine. L'entendant ainsi blasphémer, son propre capitaine le fit saisir : « La justice suivra son cours, dit Scip. Ammirato. On ne cesse de découvrir ainsi quelque fou, qui fait aussi peu de cas de son corps et de son âme [2]. » Ce malheureux, condamné à mort, reçut sa grâce; on l'envoya aux galères avec recommandation de le tenir sous bonne garde. « On n'a pas voulu le faire mourir, disait la reine mère à Andrea Cioli; on a préféré l'envoyer tout bonnement aux galères, afin que le peuple ait moins l'occasion de raisonner sur de semblables choses, et que de cette façon d'aussi diaboliques pensées ne viennent pas à d'autres [3]. »

Cette persistance de mauvaises pensées, sinon de mauvais desseins judiciairement établis, donne encore lieu, le 27 août, à une mention d'Héroard qui nous rapporte que l'on s'empara, ce jour-là, d'un soldat aux gardes qui avait dit à l'un de ses compagnons, en lui montrant deux couteaux et le roi, qui sortait pour aller aux Célestins : « Je voudrais que l'un de ces deux couteaux fût au fond du cœur du dernier de la race [4] ».

1. Andrea Cioli, 26 juin 1610.
2. Scip. Ammirato, 28 juillet 1610.
. Andrea Cioli , 31 juillet 1610.
4. Héroard, t. II, p. 14.

Des faits de ce genre, qui se reproduiront encore dans la suite, nous expliquent l'insistance des représentants du grand-duc de Toscane à recommander à la reine régente de se bien garder, ainsi que son fils, et d'imiter le roi d'Angleterre, qui, après la mort de Henri IV, avait doublé ses gardes. Marie de Médicis n'avait point paru d'abord très portée vers ce genre de précautions. Elle se décida cependant, au commencement du mois de juin, à former une compagnie de cent hommes d'armes pour sa garde, et en donna le commandement au baron de la Châtaigneraye. Ce personnage avait particulièrement bien mérité de la reine. Au mois de juillet 1606, Henri IV et Marie de Médicis revenaient de Saint-Germain, lorsque leur carrosse chavira à Neuilly, du haut du bac qui les transportait d'une rive à l'autre de la Seine. La reine tomba à la rivière et en fut retirée, avec l'aide du roi, grâce à la présence d'esprit et à la vigoureuse poigne de ce gentilhomme [1]. En s'acquittant noblement d'une ancienne dette de reconnaissance, la reine donna peut-être à son sauveur une importance qu'il ne tarda point à s'exagérer. Le service de sûreté fut cependant désormais mieux fait autour d'elle; c'est ce qui résulte d'un passage de la dépêche de Matteo Botti du 19 juin : « La reine partant pour la messe, dit-il, je la quittai, fort satisfait d'avoir trouvé ce matin la première chambre de S. M. pleine d'archers de sa nouvelle garde, alors qu'il ne s'en tenait d'ordinaire que quatre ou six. J'en eus un très grand contentement, parce que j'avais rappelé plusieurs fois à S. M. qu'elle n'avait point, vu les circonstances, une garde suffisante; en me réjouissant avec elle de cette résolution, je lui fis observer que cela n'était pas encore suffisant, si S. M. n'ordonnait pas que là où était sa personne, il y eût toujours au moins quatre ou six gentilshommes des officiers de sa garde. Elle me répondit qu'il y en avait, et je lui

1. Voir, pour plus de détails, B. Zeller, *op. cit.*, p. 256.

répliquai que parfois il y en avait encore plus, mais que d'autres fois il n'y en avait pas du tout, et qu'il serait nécessaire d'y donner ordre. S. M. appela Concini et lui dit de faire savoir en son nom à leur chef de s'arranger de manière à ce qu'ils fussent toujours quatre ou six dans ses appartements, à toute heure. Ce sera peu, à la vérité, par rapport au grand nombre de princes et de gentilshommes qui y sont toujours; mais, de toute façon, ils seront sûrement un grand empêchement pour qui aurait de mauvais desseins, d'autant plus que, sur ma recommandation encore, la reine a décidé que l'on tiendrait fermée la porte d'un escalier qui s'ouvre dans la propre chambre de S. M., ce qui donnait l'occasion à toute sorte de gens d'aller et de venir dans la chambre, et par là on pouvait encore entrer et sortir sans passer au milieu des gardes. »

Tous les incidents et événements de cour que nous venons de rapporter s'étaient accomplis sous le couvert des cérémonies officielles qui déjà commençaient à se dérouler dans le Louvre. Les ambassadeurs chargés de présenter les condoléances de leurs gouvernements, à l'occasion de la mort de Henri IV, commencèrent à être reçus en audience publique dès le 25 mai. Le nonce Ubaldini parut le premier; puis le duc des Deux-Ponts, représentant des princes protestants d'Allemagne et l'ambassadeur des États-Généraux de Hollande. Dans ces occasions, la reine avait le roi près d'elle à sa main droite, et l'on admirait la patience et la gravité tranquille de l'enfant[1]. On l'habituait ainsi peu à peu au rôle de parade qu'il allait avoir à jouer dans une cérémonie particulièrement émouvante, celle des funérailles de son père, que les usages de la monarchie française fixaient à quarante jours après la mort du roi.

C'est par l'enterrement de Henri III que le gouvernement préluda à la solennité des obsèques de Henri IV. Le mépri-

1. Scip. Ammirato, 25 et 28 juin 1610. — Héroard, t. II, p. 10.

sable héros de tant de scandales, d'infamies et de tragédies sanglantes disparut sans bruit dans le sépulcre de ces rois dont il avait, malgré tout, par sa tardive réconciliation avec le roi de Navarre, assuré la continuation dans leur propre race. — Henri IV avait laissé plus de vingt ans séjourner dans les caveaux de Compiègne le corps de son prédécesseur, moins par superstition que par négligence ou économie. Le dernier des Valois ne descendit que quelques jours seulement avant le premier des Bourbons dans la nécropole royale. « M. d'Épernon, lisons-nous dans L'Estoile, partist le samedi 19 juin pour aller à Compiègne quérir le corps du feu roy Henri III, son bon maistre, et de là le conduire à Saint-Denis et l'y faire enterrer[1]. » Les moines de l'abbaye, que le caractère privé de la translation frustrait de la perception de certains droits, refusèrent d'aller prendre le corps à son arrivée dans leur ville; on le laissa au cabaret de l'*Espée royale* et les valets qui durent aller l'y chercher, pour l'apporter à la basilique, sortirent de cet endroit dans un tel état qu'ils le laissèrent tomber au milieu de l'église[2]. Ces tristes reliques ne méritaient peut-être pas plus de respect. Mais que penser du conducteur de cette pompe funèbre, que penser de la veuve dans le palais de qui gisait encore la glorieuse dépouille bientôt prête à suivre le même chemin lugubre, lorsqu'on assiste à l'incroyable scène dont fut témoin l'ambassadeur Cioli? « M. d'Épernon, écrit-il, est revenu le 23 juin de Compiègne où il avait été, il y a quelques jours, avec d'autres seigneurs, pour ramener le corps de Henri III. Il parut à la cour avec la barbe si bien coupée et accommodée à l'espagnole, lui qui la portait avant longue et large, qu'il paraissait un tout autre homme; ce qui fit que la reine, au sortir de son cabinet, prêta beaucoup à rire à tout le monde lorsque l'ayant regardé bien en face, elle lui dit en français avec une gracieuse risette :

1. L'Estoile, t. X, p. 284.
2. L'Estoile, t. X, p. 286.

« Monsieur d'Épernon, qu'avez-vous donc fait? je ne vous « reconnaissais pas. » Et lui, répondit : « Madame, je me suis « fait jeune, afin de pouvoir mieux vous servir. » Assurément ce n'était ni le lieu ni le moment de provoquer et de risquer de semblables plaisanteries. On pourrait voir ici la suite d'on ne sait quelle entente criminelle qui aurait préparé, sans connivence effective avec l'assassin solitaire, le trépas du grand roi si brusquement déterminé par les coups de couteau de Ravaillac. La conscience de l'historien ne saurait adhérer sans réserve à la théorie si ingénieusement mais artificiellement élevée sans aucune preuve matérielle par M. Loiseleur [1]. Il est certain toutefois que cet échange de propos trop joyeux ne peut contribuer à dissiper des soupçons habilement échafaudés. Nous ne pouvons que constater de la part de la reine et du duc d'Épernon une attitude malséante et la communauté de tendances trop affichées vers une politique espagnole, diamétralement opposée à celle que suivit jusqu'à son dernier soupir le roi, le mari, le maître encore étendu, à cette heure-là, sur son funèbre lit de parade.

Le 21 juin, au bout du laps de temps accoutumé, la cérémonie traditionnelle qui consistait à servir le roi comme s'il était encore en vie, cessa d'avoir lieu [2]. On enleva de la salle basse [3] du Louvre l'effigie et les riches parements de tapisseries et de draps d'or qu'on y avait tendus; et on la décora tout entière de serge noire avec de grandes bandes de velours noir, semées d'écussons aux armes de France et de Navarre. Le corps fut placé sur des tréteaux, sous un haut dais, le cercueil recouvert d'un drap d'or traversé d'une grande croix de satin blanc, et on plaça dessus deux coussins dont l'un supportait la couronne royale. Toute la

1. Voir notre bibliographie au commencement du volume.
2. Pour la description complète des funérailles, voir *Mercure françois*, t. I, p. 474 et suiv.
3 La salle des Cariatides.

cour fut également tendue, ainsi que l'entrée du Louvre et la façade du bâtiment où reposaient les dépouilles du feu roi [1]. Le vendredi 15 juin, le jeune roi Louis XIII alla dès le matin entendre la messe dans la chapelle de l'hôtel de Bourbon, situé en face du Louvre, et déjeuna ensuite dans la maison du duc de Longueville [2]; de là, dans la journée, sortirent en forme de procession à la suite du grand prévôt, escorté de ses archers, qui ouvrait la marche, tous les gentilshommes servants du roi revêtus de longues robes noires à queue, la tête et le visage enveloppés de chaperons également noirs, et tenant à la main leurs becs de corbin; venaient ensuite les gentilshommes ordinaires, suivis de cinquante autres de la compagnie du vidame du Mans avec leurs masses; puis quelques seigneurs et cavaliers qui portaient sur leurs longues robes le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Après eux marchait, au milieu de la garde des Suisses, le roi vêtu de violet avec une grande robe qui avait cinq queues, lesquelles furent portées par le chevalier de Guise et le prince de Joinville, le duc de Guise et le comte

1. « Pour cette heure le corps du roi est dans une bière de plomb en la chambre qui va des cabinets à la galerie, sur un lit couvert de drap d'or frisé, avec une croix de satin blanc; deux archers du hoqueton blanc, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, sont au chevet du lit, et au pied deux hérauts d'armes avec leurs cottes, qui sont celles mêmes qu'ils portaient au couronnement. » (Malherbe à Peiresc, 19 mai 1610.) — « Il se fit deux effigies par commandement; Du Pré (graveur en médailles du commencement du XVIIe siècle) en fit l'une, et Grenoble (sculpteur-valet de chambre, qui figure avec ce titre sur les états de la maison de Henri IV et de celle de Louis XIII), l'autre; il s'en fit une troisième par un Baudin, d'Orléans, qui le voulut faire de tête sans être prié. Celle de Grenoble l'emporta, pour ce qu'il eut des amis; elle ressemblait fort à la vérité, mais elle était trop rouge et était faite en poupée du palais. Celle de Du Pré, au gré de tout le monde, était parfaite, je fus pour la voir; mais elle était déjà vendue. Je vis celle de Baudin, qui n'était point mal. Cette effigie fut vêtue d'un pourpoint de satin cramoisi rouge, d'une robe de velours violet fleurdelisée et doublée d'hermine, et d'un manteau de même; un bonnet de satin cramoisi en tête, et une couronne par-dessus. Cette effigie du roi a été en vue pendant onze jours. » (Malherbe à Peiresc, 26 juin 1610.)

2. Héroard rapporte que, pour s'occuper en attendant quatre heures, il fit « voler les papillons par une pie-grièche » (t. I, p. 11).

de Soissons et celle du milieu par le prince de Conti. Deux cardinaux se tenaient aux côtés du roi, Sourdis et Joyeuse. Lorsque le roi fut arrivé à la porte de la salle, les maréchaux de Brissac, de Boisdauphin et de Lavardin, portant aussi sur leur habit, comme le roi lui-même, le collier du Saint-Esprit, s'avancèrent à sa rencontre. Devant le corps, le cardinal Du Perron, en sa qualité de grand aumônier, présenta au jeune roi le goupillon ; il était assisté d'un grand nombre de prélats, tous revêtus de leurs habits pontificaux. Après avoir jeté de l'eau bénite, et fait une courte prière, Louis XIII se retira dans ses appartements et le cortège se dispersa. On remarqua que le roi ne versa pas une larme ; mais ses frères les ducs d'Orléans et d'Anjou, effrayés de tout cet appareil funèbre, ne cessèrent de pousser des pleurs et des cris.

Le samedi suivant, la cour du Parlement en robes rouges et les autres magistrats allèrent accomplir la cérémonie ; après le déjeuner, ce fut le tour des ambassadeurs qui se rendirent au Louvre en robes noires et la tête couverte de bonnets de prêtres[1]. Il ne restait plus qu'à transporter ce qui avait été Henri IV, du siège par excellence de la monarchie française, à la nécropole au sein de laquelle avaient déjà disparu tant de ses représentants.

Cette dernière fonction s'accomplit comme d'ordinaire en trois actes solennels : le convoi et le service à Notre-Dame de Paris ; le transport à Saint-Denis et enfin l'inhumation dans le caveau des rois. On trouve un peu partout, notamment dans la correspondance de Malherbe, les détails pittoresques et précis relatifs à cette pompe funèbre. Nous en relaterons quelques-uns, en nous attachant surtout à certains incidents qui, sous l'extérieur des formes voisines de l'apothéose, consacrées à la glorification du chef d'État mort, nous montrent toujours vivantes les passions de ce

1. Scip. Ammirato, 28 juin 1610. Cf. Malherbe à Peiresc, lettre du 26 juin, t. III, p. 177. — Bassompierre, t. I, p. 283.

qui mourait beaucoup moins encore que la royauté, à savoir les corps constitués et les personnes privilégiées.

Un usage assez antique donnait au Parlement le droit que personne ne se mêlât à ses rangs dans les cérémonies publiques où il assistait. Il prétendit donc interdire à l'évêque de Paris de se tenir près du corps du roi au milieu des magistrats [1]. L'évêque était cependant légalement le premier conseiller du Parlement; il pensait en outre avoir plus de droit que n'importe qui sur le corps du roi, parce qu'il était son diocésain. Le jour du transport des dépouilles de Henri IV à Notre-Dame, où le corps du roi, sorti du Louvre à 6 heures du soir, arriva à 9 heures et demie, l'évêque l'emporta de haute lutte, « *vinse bravamente la pugna* ». Mais le Parlement, piqué au vif, résolut d'employer les moyens les plus énergiques pour empêcher l'évêque de recommencer le lendemain, lors de la translation à Saint-Denis. L'exemple de la vigueur avait été donné aux magistrats du premier corps judiciaire du royaume, non seulement par les cent gentilshommes de la chambre, qui avaient failli en venir aux mains avec les gardes du corps pour passer devant, mais aussi par leurs confrères des autres compagnies, qui « firent à coups de poing, principalement ceux des Aydes contre les Comptes, où les gourmades et les horions donnèrent la préséance à ceux qui surent mieux s'aider des pieds et des mains [2] ». Désireux de s'en tenir d'abord à des moyens plus parlementaires, les magistrats de la haute compagnie souveraine voulurent, pour couper

1. « Le mardi 29 juin, l'on devait sortir le corps du défunt roi; il y eut grande dissension entre les cent gentilshommes et les gardes du corps, qui faillent à en venir aux mains. Le roi sort sur une avance qui va de la petite montée vers la grande salle, est plus d'une demi-heure à regarder ce qui se faisait en la cour; l'on avertit son guide, on le retire. M. de Gondi, évêque de Paris, débat le rang avec la cour de Parlement; la cour enfin le pousse devant; le corps sort du Louvre à six heures et demie, arrive à neuf heures à Notre-Dame. » (Héroard, t. II, p. 12.)

2. L'Estoile, t. X, p. 291.

court aux raisons de l'évêque, se rejeter sur une distinction tout à fait inusitée qu'ils prétendirent faire entre le corps et l'effigie. Le corps était placé dans un grand char couvert de velours, attelé de six chevaux, et l'effigie dans une litière. Les membres du Parlement disaient que puisque l'évêque avait des droits sur le corps, il n'avait qu'à prendre sa place à l'endroit qui lui plairait autour du char; mais qu'ils entendaient rester entre eux auprès de l'effigie. L'évêque soutenait qu'il devait accompagner l'effigie, puisque c'était à l'effigie qu'on rendait les honneurs et non pas au corps. Devant ces prétentions qui menaçaient de faire éclater un nouveau scandale autour de la dépouille du roi défunt, la reine mère donna au grand maître le comte de Soissons la mission, qui devait lui être particulièrement agréable, d'assurer à l'évêque la place qu'il réclamait et de faire obéir le Parlement, même par la force. Les magistrats déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir que de céder. Cette héroïque résistance dura peu : une dernière sommation ayant été faite aux robes rouges, au commandement de Soissons, les gardes abaissèrent d'un trait les hallebardes et les arquebuses vers messieurs du Parlement; ceux-ci incontinent de se séparer et de fuir dans toutes les directions. Force leur fut ainsi d'en arriver à obéir. Mais déjà, dans leurs rangs, on taxait d'ingratitude la régente qu'ils prétendaient avoir faite [1].

Les questions de rang et de préséance ainsi réglées cavalièrement, le cortège s'achemina, dans un ordre à peu près régulier, de Notre-Dame, où la dépouille royale avait reposé dans la nuit du 29 juin, vers Saint-Denis, en suivant la rue et le faubourg de ce nom. Les archers de la ville, divisés en trois compagnies, commencèrent la pompe, suivis de toutes sortes de religieux, pauvres, prêtres de paroisse, chanoines de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle et autres. Venaient

1. Andrea Cioli, 5 juillet 1610. — Cf. L'Estoile, t. X, p. 291.

ensuite l'Université et le Châtelet; puis les hautbois et douze tambours de la chambre du roi, la caisse couverte d'étamine, battant fort lugubrement; le maître de camp et les capitaines des gardes; le grand prévôt et les archers; les Suisses de la garde du corps; les deux compagnies des cent gentilshommes; les officiers de la maison du roi, en commençant par les moindres et finissant par les maîtres d'hôtel, qui se trouvaient les plus proches du char du côté droit de la rue, tandis que, au côté gauche, étaient messieurs des Comptes, des Aides, des Monnaies, du Trésor et les autres officiers de finances. Immédiatement devant le char où se trouvait le corps du roi, et que Malherbe appelle le chariot d'armes, s'avançait à cheval M. de Rodes, portant la bannière ou pennon, qui était l'enseigne de la maison du roi. Derrière le char marchaient à pied les capitaines des gardes du corps; après venaient, tête nue, douze pages de la grande écurie du roi, vêtus de robes de velours noir et montés sur douze coursiers dont on ne voyait que les yeux; car ils étaient également couverts de housses de velours noir croisées de satin blanc. Suivaient les honneurs, à savoir les éperons, les gantelets, l'écu, la cotte d'armes, la heaume timbré à la royale; les quatre premiers portés par quatre écuyers de la grande écurie, et le dernier par M. de Liancourt, premier écuyer de la petite écurie. On voyait ensuite un grand nombre d'abbés et d'aumôniers du roi, quatorze évêques à pied, mitrés; puis les ambassadeurs de Savoie, de Venise et d'Espagne, à cheval, et vêtus de grandes robes à queues pendant à terre et portées par leurs estafiers. Les nonces du pape, l'ordinaire et l'extraordinaire, suivaient montés sur des mules et conduits par des archevêques, notamment ceux d'Aix et d'Embrun, avec des chapeaux bordés de vert. Après eux venaient les cardinaux de Joyeuse et de Sourdis, vêtus de robes violettes avec des chapeaux rouges. Immédiatement après était conduit le cheval d'honneur, tout couvert d'une housse de

velours violet, semé de fleurs de lis d'or; puis venait le grand écuyer à cheval, vêtu de deuil et sa queue portée; il tenait l'épée royale enfermée dans un fourreau de velours violet semé de fleurs de lis d'or, pendue à un baudrier de même couleur; les écuyers de la grande écurie le suivaient à pied avec les valets de pied du roi. C'est après que cheminait la cour de Parlement en robes rouges et au milieu d'eux était l'effigie du roi, telle qu'on l'avait vue dans la salle basse du Louvre; elle était confiée à des gens nommés hanouards, officiers du grenier à sel, qui, d'après les privilèges de leurs charges, avaient le droit sur les corps des rois jusqu'à la première des croix qui se trouvaient autrefois sur la route de Paris à Saint-Denis; ils soutenaient la litière à l'aide de sangles couvertes de velours noir qu'ils portaient en écharpe. Les présidents tenaient les coins et côtés du drap d'or qui était sur l'effigie. Immédiatement devant elle étaient deux huissiers de la chambre du roi et devant eux, tout glorieux de son triomphe, l'évêque de Paris, accompagné de l'évêque d'Angers, représentant le grand aumônier. Après on voyait paraître un dais de drap d'or porté par les archers de la ville, puis les princes du sang et autres, à savoir Conti et Soissons, ce dernier portant la tête aussi haut que son cheval, au dire de L'Estoile, Guise, Joinville, Elbœuf, à cheval, vêtus de robes de deuil à queues, portées par un grand nombre de gentilshommes. Après marchaient les ducs d'Épernon et de Montbazon, leurs queues portées à chacun par un gentilhomme seul. Après suivaient neuf ou dix chevaliers de l'ordre, à pied, avec des robes de deuil et environ quatre-vingts ou cent gentilshommes de la cour, vêtus de même; puis onze pages de la chambre avec des sayons et bonnets de velours noir, l'épée au côté. Enfin les quatre compagnies des gardes du corps fermaient la marche. Les rues, depuis Notre-Dame jusqu'à la porte Saint-Denis, étaient tapissées de serge noire: devant chaque maison, une torche allumée, et de toise en toise, un

écusson aux armes de France ou de la ville[1]. La foule était si grande à voir passer le cortège qu'on s'y entre-tuait, dit L'Estoile[2].

A Saint-Lazare, au bout du faubourg de la porte Saint-Denis, les restes de Henri IV furent remis aux moines de l'abbaye, qui l'y transportèrent, pendant que le cortège se dispersait. Les uns s'en revinrent à Paris; les autres allèrent coucher à Saint-Denis, soit en carrosse, soit à cheval, chacun comme bon lui sembla.

Le lendemain eut lieu l'enterrement; ce fut le mercredi, 1er juillet. Cette cérémonie suprême, dont Malherbe ne nous donne point les détails, bien qu'il en signale l'intérêt, parla beaucoup à l'imagination du Florentin Cioli, qui nous en a laissé la saisissante relation que voici[3] :

« J'ai vu ce matin à Saint-Denis, dit il, la cérémonie des obsèques royales; elle m'a frappé, non moins que les autres, par son ordre, sa magnificence, par certains actes que j'ai vu accomplir et qui ont excité des larmes et de la terreur. M. le cardinal de Joyeuse a chanté la messe, et il y a eu une fort belle musique, celle de la chapelle du roi. Deux autres cardinaux ont pris part à la cérémonie, Du Perron et Sourdis; Gondi et Gèvres étaient absents. Il y avait en outre dix-huit évêques; celui d'Angers a fait l'oraison funèbre[4].

1. Malherbe à Peiresc, p. 198.
2. L'Estoile, t. X, p. 291.
3. Andrea Cioli commence son récit en faisant allusion à une dépêche d'Ammirato relatant la cérémonie des obsèques royales à Notre-Dame. Cette dépêche n'existe plus aux Archives de Florence, au moins dans la Filze que nous avons dépouillée. Elle aura été probablement communiquée, comme d'autres documents du même genre, à quelque curieux de la cour grand-ducale, qui ne l'aura point restituée.
4. « Cospéan, évêque d'Aire, le jour Saint-Pierre, à Notre-Dame, où le corps du Roy fust apporté, fist son oraison funèbre avec apparat, *hoc est* beaucoup de monstre et peu de rapport; loua le Roy et les Jésuites, et *prescha el pauco* en espagnol (disait l'un), duquel il a le visage, la garbe et la contenance. M. d'Angers finalement en ferma le pas à Saint-Denis, par celle qu'il y fist dans la grande église, le jour de l'enterrement, où, entre autres choses fort communes et triviales pour louer les Jésuites, dénigra et blasphéma ceux de la cour

Après l'évangile et avant l'oraison allèrent à l'offertoire les princes et les ducs, et il m'a été dit qu'ils devaient mettre chacun cinq écus dans le bassin. La messe finie, eurent lieu les actes dont j'ai parlé. On ouvrit au milieu du chœur de l'église une tombe dans laquelle entra un héraut, aussitôt qu'on y eut mis le corps du roi; il appela successivement tous les insignes royaux qui étaient là auprès entre les mains de ceux qui les avaient apportés hier et avant-hier en procession et il les recevait, sans qu'on le vît, pendant que chacun de ces personnages les jetait à l'intérieur; il en était de même des masses et bâtons que portent tous les officiers de la maison royale et de la guerre. Et après, ledit héraut, suivant l'ordre que lui donna le comte de Saint-Pol, au lieu et place du comte de Soissons, à qui incombait principalement cette fonction, mais qui était assis avec les autres dans le chœur, cria du fond trois fois à haute, triste et lugubre voix : *Le roi est mort! le roi est mort! Priez Dieu pour son âme!* Cet appel arracha des larmes à presque tous les assistants et environnants. Et peu après, le même héraut cria trois fois d'une voix pleine d'allégresse : *Vive le roi Louis XIII, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre!* Et au répons d'une autre voix qui, du fond du chœur, jeta le même cri, tout à coup on entendit retentir les trompettes, les tambours, les fifres. Et ainsi se termina la cérémonie, à laquelle ont pris part les susdits évêques et cardinaux, les princes, tous les grands, les ambassadeurs, la cour du Parlement, tous ceux qui s'étaient rendus là en procession, lesquels ensuite ont tous déjeuné dans une grande salle de l'abbaye de Saint-Denis, à des tables et places dûment séparées suivant la qualité des personnes, et après manger, le grand maître, à ce que j'ai appris, a dû, suivant la cou-

assistant, à leur nez. « Cette sainte compagnie, dit-il, parlant des Jésuites, qui a esté injustement condamnée, et maintenant est calomniée, qui estoit leur donner droit à la visière. » (L'Estoile, t. X, p. 295.)

tume, dire à tous les officiers de la maison du roi : *Messieurs, que chacun se pourvoie, car nous avons perdu notre bon maître*[1]. »

Ces paroles étaient particulièrement bien placées dans la bouche du comte de Soissons. Il avait devancé les termes du cérémonial et déjà vigoureusement prêché d'exemple.

1. Andrea Cioli, 1er juillet 1610.

III

LES ÉPOUX CONCINI. — LE DUC DE SULLY

Retour rapide sur les antécédents de Concini et de Léonora Dori. — Concini rembarré par le premier président du Parlement. — Installation du couple florentin dans le Louvre. — L'abbaye de Marmoutiers donnée au frère de Mme Concini. — Ascendant mystérieux de cette femme sur la reine. — Ambition effrénée de Concini. — Efforts de sa femme pour le modérer. — Mauvais procédés des deux époux à l'égard de leurs compatriotes. — Premières sorties de la reine hors du Louvre. — Abstention calculée de Concini. — Il est nommé membre du conseil d'État et du conseil des finances. — Dissentiments intérieurs du ménage Concini. — La médecine et la politique. — Renvoi du médecin Duret. — Origine de la disgrâce de Sully. — Difficulté d'élucider cette question. — Pourquoi Sully resta à l'Arsenal après la mort de Henri IV. — Absence de sympathie entre la reine régente et Sully. — Des bruits de revision de ses comptes commencent à circuler. — Nécessité pour la reine de ne pas s'aliéner les protestants. — Cabale montée par Bouillon contre Sully. — Opposition de Sully aux prétentions des princes du sang. — Il est appuyé par la maison de Lorraine. — Concini sert d'intermédiaire pour un rapprochement entre Sully et la reine. — Marie de Médicis limite les pouvoirs financiers du surintendant. — Scènes entre la reine et Sully. — Elle le conserve parce qu'elle ne peut encore s'en passer. — L'attente du retour de Condé tient tout en suspens.

Dans les pages précédentes a été souvent prononcé déjà le nom de l'Italien Concino Concini. Il nous a paru tenir auprès de la régente une place exceptionnelle, encore assez difficile à définir, mais qui le mettait au premier rang de la faveur. Nous avons entrevu aussi la rude et austère figure du duc de Sully. Il est temps de montrer dans tout leur

relief ces deux personnages dont l'un représente les goûts particuliers de la régente et les tendances nouvelles, dont l'autre incarne encore la pensée de Henri IV et cherche à maintenir dans toute leur rigueur ses principes de gouvernement. Le conflit de leurs influences fondées sur des raisons si différentes, des tentatives en vue d'un rapprochement chimérique entre deux esprits foncièrement antipathiques l'un à l'autre, les manœuvres employées par les deux rivaux pour trouver des points d'appui auprès de tel ou tel prince ou grand seigneur, voilà les éléments principaux de l'intérêt qui s'attache à cette première phase de l'administration de Marie de Médicis qui, suivant l'expression de Richelieu, « conserva pour un temps des marques de la majesté que la vertu du grand Henri avait attachée à sa conduite, en tant que les mêmes ministres qui avaient, sous son autorité, supporté les charges de l'État durant sa vie, en continuèrent l'administration, sans se séparer ouvertement, ce qui dura jusqu'à la défaveur du duc de Sully ».

On sait que Marie de Médicis avait emmené en France une fille de condition obscure, sa sœur de lait, Léonora Dori [1], qui devint sa dame d'atour. La reine favorisa les amours de cette personne qui exerçait déjà sur elle une influence extraordinaire, et d'un écuyer de sa suite, le fameux Concino Concini; Henri IV autorisa leur mariage, à la charge pour eux de s'en retourner en Italie; mais ils se cramponnèrent à la fortune de leur maîtresse avec une telle énergie, que le roi de France, malgré la plus violente aversion, dut les tolérer. Ils restèrent donc; ce fut cependant déjà pour le malheur de Marie de Médicis. Car le roi ne se gênait pas pour tirer prétexte de cette résistance de la reine à ses volontés bien connues pour excuser ses propres infractions à ses devoirs conjugaux, dont l'observation lui était d'ailleurs particulièrement à charge. Henri IV avait au

1. Voir B. Zeller. *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 75.

moins mis obstacle avec une invincible persévérance à l'avancement prodigieux dans les dignités du royaume de France que rêvait déjà l'ambitieux Florentin, et il avait contenu le flot des prodigalités dont la reine était prête à couvrir le ménage déjà devenu tout-puissant dans le gouvernement de ses affaires. Malgré les sages avertissements donnés par le roi à sa femme, l'inclination folle de Marie de Médicis pour deux aventuriers ses compatriotes devait être poussée jusqu'aux plus extrêmes et dangereuses limites.

Le lendemain même de l'assassinat de Henri IV, Concini entrait dans son rôle équivoque d'homme de confiance de la reine mère et déjà une parole sévère et autorisée le remettait à sa place, non sans lui faire entendre, venant d'où elle sortait, qu'en France il trouverait peut-être un jour des juges impitoyables. L'Estoile, en effet, nous rapporte que, lors du lit de justice tenu par le jeune Louis XIII, le premier président de Harlay « rembarra fort à propos l'audace du sieur Conchine, qui, sans respect de la cour, s'était ingéré de parler, et dit tout haut qu'il était temps de faire descendre la Roine : « Ce n'est pas à vous de parler ici », lui dit le premier président, censurant en deux mots l'indiscrète parole de cet homme qu'on disait n'avoir ni façon, ni grâce respondante au lieu et renc qu'il tenoit près Sa Majesté [1] ». L'Italien ne perdit pas contenance; il n'en était pas à sa première avanie. Mais maintenant ce n'était pas la rebuffade hautaine d'un magistrat morose qui pouvait faire obstacle à l'avenir plein de promesses qui s'ouvrait devant lui. « Le seigneur Concino est plus grand et plus puissant que jamais, écrit Scip. Ammirato, et il ira continuellement en grandissant [2]. »

En effet, après la mort de Henri IV, la reine mère put disposer en maîtresse absolue du pouvoir souverain et

1. L'Estoile, t. X, p. 237.
2. *Il signor Concino e piu grande e puo piu che mai, et continuamente andra crescendo.* (Scip. Ammirato, 25 mai 1610.)

répartir à son gré les fonctions et les faveurs. Comme il n'y avait plus une main ferme pour écarter rudement Concini du chemin périlleux où l'engageaient des convoitises sans frein et une ambition forcenée, le ménage florentin s'attacha de plus en plus à prendre sur Marie de Médicis une influence exclusive. La reine commença par établir ce couple avide en plein Louvre; ils y eurent un appartement. De la part de la reine mère, c'était se mettre à leur discrétion. Bientôt l'abbaye de Marmoutiers, possédée par l'archevêque de Rouen, frère naturel du feu roi, étant sur le point de devenir vacante, fut donnée par Marie de Médicis, même avant que la mort du titulaire fût devenue certaine, à un frère de Mme Concini qui n'avait jusqu'alors fait d'autre apprentissage que celui de l'état de menuisier [1]; la veuve de Henri IV fit ainsi passer une riche prébende du frère de son mari au frère de sa favorite. « C'estoit un grand personnage, dit L'Estoile, lequel apprenant à lire depuis quatre ans, n'y pouvoit encore mordre [2]. » Concini et sa femme pouvaient se promettre beaucoup d'un pareil début de la régence. — « D'après ce que j'ai entendu de la reine elle-même, Sa Majesté aime la Léonora d'une façon extraordinaire; elle est comme enamourée d'elle », écrit l'ambassadeur Matteo Botti [3]. S'il était impossible à la reine de rien refuser à une personne douée d'un aussi puissant et mystérieux ascendant et qui était au courant de tous les secrets de son existence, puisque c'était elle que Marie de Médicis chargeait du soin de démentir le bruit qu'elle fût enceinte [4], Léonora de son côté n'était-elle pas contrainte de céder aux obsessions d'un mari qui ne voyait en elle que

1. Matteo Botti, 19 juin 1610.
2. L'Estoile, t. X, p. 300.
3. *Il Concino si mantiene nel solito favore, ma piu come favorito cortigiano che come intimo consig^re^. E quanto alla moglie, per quanto ho sentito dalla Regina stessa, si puo dire che S. M. l'ami estraordinarissimamente, e che sia come innamorata di lei.* Matteo Botti, 30 juin 1610.
4. Matteo Botti, 19 juin 1610.

l'instrument de sa fortune? La malheureuse femme n'était cependant pas dépourvue de clairvoyance; elle avait le pressentiment de la destinée funeste que lui préparait le parti pris par Concini de braver l'opinion de la cour et l'animadversion populaire. Celui-ci n'eut pas en effet longtemps la sagesse de se contenter de la situation fort avantageuse ainsi définie par le même diplomate florentin : « Le Concino se maintient dans sa faveur accoutumée, mais plus comme courtisan favori que comme conseiller intime ». L'aventurier avait de plus hautes visées. Sans aborder encore le rôle d'homme politique, il s'y préparait, soit en introduisant les ambassadeurs dans le cercle intime de la régente, soit en affectant de s'entremettre auprès d'elle en faveur de Sully déjà menacé de disgrâce pour sa résistance aux nouvelles façons de gouverner. Il faisait étalage de son importance et parlait de haut aux officiers des gardes. Ces façons d'agir ne pouvaient que le rendre encore plus odieux. Léonora, épouvantée de ces imprudences, cherchait à modérer et à retenir son mari; mais elle ne parvenait pas à lui faire partager le sentiment qu'elle avait, en femme délicate et craintive, d'une situation déjà dangereuse. Les autres Italiens accrédités auprès de la régente ne s'y trompaient pas non plus. « Le seigneur Concini a des prétentions bien démesurées, écrit Andrea Cioli; il se montre trop à découvert, au risque de se faire massacrer. *Il Signor Concino intra troppo alla scoperta, con pericolo di farsi ammazare.* »

Ce n'est pas sans une secrète satisfaction que se faisaient ainsi prophètes de malheur les trop clairvoyants compatriotes souvent fort maltraités par le couple triomphant dont ils suivaient la fortune avec des yeux jaloux. On avait en effet pour eux peu de ménagements; il leur fallait attendre des heures entières à la porte de Léonora quand ils avaient à l'entretenir [1], essuyer les dédains des deux vani-

1. Andrea Cioli, 10 juillet 1610.

teux personnages, sans compter d'autres mésaventures du genre de celle que nous raconte avec un dépit et une indignation si naïves l'envoyé Andrea Cioli :

« Figurez-vous, écrit-il, que le seigneur Hippolito Dei[1] non seulement a été logé et défrayé dans la maison du Sr Concini, mais qu'il a encore été convié par lui à un banquet dans ses chambres du Louvre, et cela a eu lieu hier matin. Et moi, il y a trois jours, comme j'entrai dans ces chambres, pour donner le bonjour au Sr Concini et à la S^ra Léonora, juste au moment où l'on se mettait à table, j'ai été congédié mieux qu'à la florentine. On me demanda si j'avais déjeuné, je répondis non, et voici ce qu'on me dit : « Va-t'en déjeuner, car c'est « l'heure, et nous ne voulons pas t'inviter ». Et moi, avec un sourire qui ne vint point du cœur, je dis : « Mais je ne vous « le demande point »; et sur ce, lui tirai ma révérence[2]. » On trouve toujours chez l'Italien un personnage de comédie.

Concini était parfaitement étranger à toute courtoisie comme à toute délicatesse de sentiments, et ce qui est surprenant, c'est la grossièreté des procédés qui devaient le conduire à tout. Il avait des recettes pour venir à bout des hésitations et des résistances de sa femme, il usait à propos de la mauvaise humeur et se montrait passé maître dans l'art d'exploiter une passion que les années n'avaient ni refroidie ni rendue moins dévouée chez Léonora Dori. Le corps de Henri IV était à peine descendu dans les caveaux de Saint-Denis que la reine mère, faisant trêve aux larmes de convention et au souci des affaires, cherchait des distractions hors du Louvre où elle s'était jusqu'alors confinée dans un deuil tout d'apparat. Le 3 juillet elle alla à Notre-Dame[3] dans un carrosse suivi de six autres, fort accompagnée

1. C'était un Florentin de passage à Paris.
2. Andrea Cioli, 16 juin 1610.
3. Andrea Cioli parle d'une dépêche dans laquelle Ammirato raconterait en détail la première sortie de la reine hors du Louvre, après quarante-neuf jours, pour aller entendre la messe en grande pompe à Notre-Dame. Cette dépêche n'existe plus dans le registre d'Ammirato.

et entourée de tous côtés de gardes, soldats et arquebusiers sous le commandement du capitaine La Châtaigneraye. Tous les princes, hormis le comte de Soissons, entouraient la voiture avec force noblesse au milieu de laquelle paraissait par-dessus tous M. d'Épernon, « rajeuni de plus de dix ans depuis la mort de son maître, dit L'Estoile, portant la tête aussi haute que celle de son cheval, sur lequel il monta, contre l'usage, dans la cour même du Louvre ». L'après-midi, la reine, continuant ses dévotions, alla à Saint-Victor au pèlerinage de Notre-Dame des Bonnes Nouvelles, qu'elle avait en grande vénération. Quelques jours après, le jeudi, au matin, elle fit une promenade et une visite au château d'Issy, résidence de la reine Marguerite : la reine divorcée offrait une collation de confitures à la reine veuve. Marie de Médicis monta en carrosse dans la cour du Louvre et invita à l'accompagner Mme de Soissons, Mme de Guise, Mme de Conti, Mme de Montpensier et Mme Concini. Elle se plaça sur le siège, à côté du cocher [1], se croyant plus en sûreté que dans l'intérieur, précaution qui aurait paru plus convenable de la part de Henri IV, et qui, un mois auparavant, l'aurait peut-être sauvé. La voiture de la reine mère partit escortée d'un grand nombre d'autres carrosses et d'une brillante cavalcade de princes et de seigneurs. « Au sortir de là, S. M., dit L'Estoile, monta sur un genet d'Espagne qu'elle galopa bravement jusque à l'entrée du faubourg Saint-Germain, où elle rentra et se remit dans son carrosse entouré de force gardes. » Le premier écuyer de la régente ne parut point à cette partie de plaisir où il semblait appelé par ses fonctions mêmes. Il y avait, à ce moment, une brouille complète entre Léonora et son mari, et ce dernier, par contre-coup,

1. *S. M^ta si messe dalla banda del cocchiero, su alto appresso di lui, come in luogo piu securo, et fu poi seguitata da molte carozze di principi et di ss^ri; ma non vi viddemo gia il s^r Concini.* (Andrea Cioli, 10 juillet 1610.)

tenait rigueur à la reine. Concini fit, à ce propos, de curieuses confidences à l'ambassadeur Botti. « Dans les démêlés que j'ai avec ma femme, lui dit-il, la reine me donne toujours tort. Mais ce que je ne puis surtout pardonner à Léonora, c'est qu'elle se soit mis en tête de faire obstacle à mon avancement. Ce qu'elle veut par là, c'est se faire valoir davantage et me forcer à reconnaître que tout me vient d'elle. Je serais bien heureux si je pouvais espérer me retrouver d'accord avec elle dans un grand nombre d'années. » C'était avec des airs de désespoir que l'Italien se lamentait ainsi; il affichait l'intention de quitter la cour, de vendre sa charge, d'acheter une terre; il se targuait, par une accusation peut-être odieuse, d'un désintéressement dont rien ne prouve que l'occasion lui ait été donnée en affirmant que Sully lui avait offert trente mille écus comptants et cinquante mille par an pour obtenir ses bonnes grâces. C'était enfin à la reine qu'il s'en prenait de tout le mal en se plaignant amèrement qu'elle ne l'eût pas introduit au conseil d'État. Cette scène, fort bien jouée devant d'autres probablement que l'envoyé toscan, aboutit à un prompt dénouement. Matteo Botti, à qui nous devons ces détails, put, avant de fermer sa dépêche, en rehausser la saveur par cet amusant post-scriptum : « Concini a été fait du conseil des finances et s'est raccommodé avec sa femme[1] ». Quelques jours après, en effet, Concini prêtait serment entre les mains de la régente et du jeune roi pour avoir été fait du conseil d'État et des finances, et prenait officiellement séance dans la salle où auparavant il assistait déjà aux délibérations, mais comme serviteur de la reine et debout derrière son siège [2].

Ce n'était pas une simple satisfaction d'amour-propre qu'avait recherchée le nouveau dignitaire. Le conseil des finances, à ce moment, se réunissait souvent; car on allait renouveler la ferme du sel. Les prétendants vinrent assiéger

1. Matteo Botti, 12 juillet 1610.
2. Scip. Ammirato, 28 juillet 1610.

Concini et sa femme; et ces sollicitations furent pour eux la source de beaux profits. « Ce qu'ils auraient de mieux à faire et pour eux et pour la reine, écrit l'envoyé Cioli, c'est d'amasser du bien et des trésors [1]. » On voit qu'ils ne s'en faisaient pas faute.

Au point de vue lucratif les deux époux étaient parfaitement d'accord. *Fanno e faranno bene i fatti loro*, écrit Andrea Cioli (16 sept.). Mais il y avait entre eux des dissentiments d'une autre nature que ceux qui pouvaient résulter de l'outrecuidance des visées politiques de Concini. Le mari était joueur et la femme économe; et, si grandes et inconsidérées que fussent les profusions de la reine en leur faveur, des pertes au jeu qui s'élevaient jusqu'à deux mille écus en une seule fois inquiétaient et irritaient la circonspecte et prévoyante Léonora. D'autres incartades la touchaient plus au vif. « Il est bien difficile, écrit Cioli, d'être à la fois bien avec l'un et avec l'autre. Car, à l'occasion, il doit faire ce que sont tentés de faire les hommes qui ont une femme laide. Ses familiers l'y incitent ou l'y aident et, par conséquent, sont mal vus d'elle; et les favoris de la femme sont regardés par le mari comme des espions [2]. » Ce n'est point que Léonora ne fût prête, même en matière si délicate, à se montrer de bonne composition. Mais il aurait fallu, au dire de l'ambassadeur, que, pour prix d'une condescendance peu commune, il eût consenti à se conduire toujours suivant la volonté de sa femme; à cette condition, il n'aurait pas été malheureux. « Mais

1. *Spesso hora detto consiglio si raduna, et in esso presentemente si tratta del rinovare la fermeria o l'appalto del sale, et in sei anni che suol durare ci è chi offerisce fino in 600 000 scudi di augumento per il Re con alegerimento di prezzo ancora per il popolo, et da questa nuova condotta dicono che il sig^r Concino et la moglie ne caveranno buonissimo paraguanto, perchè tutti li offerenti, che sono in gran numero, et sempre se ne scuoprono delli altri, si raccomandano al lor favore. Se il sig^r Concino si contentasse di far senza apparenza della roba et del tesoro, meglio, dice alcuno, sarebbe per lui, et per la regina.* Andrea Cioli, 8 août 1610.

2. Andrea Cioli, 16 septembre 1610.

cela ne sera pas, ajoute-t-il; car il faut que l'homme domine la femme; et il se résigne d'autant plus difficilement à lui céder qu'il est d'humeur hautaine et fière [1]. »

La vie intime de ces deux êtres était bouleversée par des luttes terribles. On surprenait encore la trace des orages de leur intérieur sur le visage de Concini lorsqu'il se présentait au milieu des envieux que faisait sa faveur, la figure décomposée. On savait qu'il laissait souvent, après des scènes de ménage, sa femme malade, alitée, et qu'il ne consentait à la soigner ou à s'occuper d'elle que moyennant la promesse d'avantages nouveaux. Malgré son audace, Concini lui-même n'était pas d'un tempérament assez bien trempé pour supporter sans inconvénient ces émotions violentes. Son sang, déjà mauvais, s'échauffait et tournait; et ce n'est pas seulement aux eaux de Spa, fort en vogue à ce moment, qu'il avait recours pour se guérir. Les impitoyables écouteurs, qui tenaient la cour de Florence au fait de tout ce qui se passait autour de la régente, ne nous font grâce d'aucune des médecines et des saignées auxquelles il était obligé de se soumettre, soit pour se rétablir, soit, par un luxe de précautions qui fait sourire, *ad præservationem salutis, et non ad necessitatem* [2]. Entre les deux époux, une créature innocente souffrait de ces discordes et de cette mauvaise hygiène. Ils avaient un fils « beau comme un ange, au visage tout souriant, mais délicat, maigre, sans couleurs ». On ne se faisait cependant pas faute « de le tourmenter avec les médicaments, comme s'il eût été un vrai colosse ». C'était l'usage de la maison. L'abbé de Marmoutiers, en résidence chez sa sœur, s'y conformait avec zèle; si bien que l'envoyé florentin, pénétrant un jour dans cet hôpital, ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « Mais, sous prétexte de santé, vous voulez donc ici vous détruire tous! » On s'en prit au médecin de

1. Andrea Cioli, 8 août 1610.
2. Andrea Cioli, 18 septembre 1610.

la mauvaise santé générale; et le sieur Duret fut prié de déguerpir; peut-être, à quelques mots vagues des envoyés florentins, faut-il comprendre que le personnage s'était mis, pour des raisons suspectes, en trop bons termes avec Concini. « Le médecin Duret, lisons-nous dans L'Estoile, deschu tout à coup de la grâce et de la faveur de la reine régente, eust son congé de la cour, en ce mois, avec commandement exprès de se retirer et de n'entrer dans le Louvre pour y exercer et pratiquer sa médecine. Ce revers si soudain estonna beaucoup de gens, pour ce que ledit Duret estoit des amis des dieux, favori de la déesse Conssine, et du Conseil de la petite escritoire. Un des plus grands, enquis sur cette mutation par un personnage de Paris, de grande qualité, qui estoit de ses amis, et qui désiroit d'en apprendre quelque chose de lui, n'en eust autre réponse, sinon que telle avoit esté la volonté des Dieux, et que, par raison d'Estat, ce qui avoit esté se devoit faire [1]. » Ainsi la médecine et les tripotages financiers, les manœuvres souterraines et les discussions domestiques se partageaient l'existence de l'égoïste et insolent favori. Malgré son désir de ne pas encore se compromettre, il allait être forcé de prendre parti dans les compétitions qui s'agitaient autour de la régente et qui visaient déjà la plus forte personnalité que Henri IV eût laissée derrière lui, le duc de Sully.

La disgrâce du duc de Sully, dont il peut être question dès maintenant, est l'événement qui caractérise le mieux les débuts de l'époque de troubles et d'affaiblissement pour la monarchie française, qui succéda immédiatement au grand règne de Henri IV. Si le fait en lui-même est bien connu, les circonstances en sont restées assez obscures. Un administrateur et magistrat éminent, Claude Le Pelletier, successeur de Colbert au contrôle général des finances, écrivant vers la fin de sa vie des biographies res-

1. L'Estoile, t. X, p. 317. — Tall. des Réaux, t. II, p. 65.

tées manuscrites [1] de plusieurs hommes d'État du siècle, les chanceliers de Bellièvre et Le Tellier, les gardes des sceaux Du Vair et Molé, s'était senti attiré par la rude et parfois énigmatique figure du duc de Sully. Il lui consacre une notice qu'il veut faire porter particulièrement sur l'époque de sa retraite, et s'exprime à ce sujet en ces termes : « Dans la résolution de M. de Sully de remettre la démission de la charge de surintendant et de se retirer de la cour, il pratiqua une robuste vertu. J'eusse souhaité de trouver plus de circonstances de cette action, des motifs de M. de Sully et des procédés qui accompagnèrent cette grande et bonne action. J'en ramasserai les différentes circonstances autant que je pourrai les tirer des mémoires que j'extrairai. » Les notes assez incohérentes recueillies par Le Pelletier n'offrent que peu d'intérêt; ses recherches ont été fort incomplètes, et son travail est dépourvu de critique, même dans les étroites limites où il a dû se renfermer. Après lui la question reste intacte.

Les éléments, il faut le reconnaître, n'en sont pas très faciles à réunir. En effet, les chroniqueurs et historiens contemporains pèchent ou par la sécheresse et le décousu de leurs informations comme L'Estoile dans ses mémoires-journaux et Malherbe dans sa correspondance avec Peiresc; par un esprit de dénigrement systématique, chez l'auteur de l'*Histoire de la mère et du fils*, à l'égard des hommes d'État qui l'ont précédé au pouvoir; par l'absence de considérations politiques dans le journal du médecin Héroard, par les habitudes de réserve diplomatique dont s'inspire constamment Fontenay-Mareuil; ou enfin par la défiance que provoque naturellement un cas de suspicion légitime comme celui du témoignage personnel de l'homme dont il s'agit, de Sully lui-même, dans ses Mémoires ou *Économies royales*. Comment ne pas se décourager en présence de

1. Bibl. nat., fonds fr., n° 9449.

cette dernière source d'informations, que les secrétaires de Sully qualifient eux-mêmes de « discours et narrations lesquelles, soit par ignorance ou faute de mémoire, soit par crainte, circonspection et prudence, l'on omet ou retient beaucoup de choses à dire, ou que l'on déguise tout exprès ». Cependant, parmi les problèmes qui intéressent l'historien et le moraliste, les causes de la disgrâce du duc de Sully méritent d'attirer l'attention.

Comment, en effet, un homme de cinquante ans, principal ministre d'un grand roi, encore en pleine possession de facultés puissantes, connaissant à fond toutes les parties de l'administration de l'État, supérieur à tous les hommes politiques de son temps, se jugeant lui-même et jugé par tous nécessaire à la bonne conduite des affaires dans un moment critique, a-t-il dû, au bout de huit mois, se résigner à une retraite qui devait durer les trente dernières années de sa vie? C'est là un fait grave en lui-même et plein de conséquences pour la suite des événements qui s'accomplirent sous la régence de Marie de Médicis. Il domine toute la fin de l'année 1610, le commencement de l'année 1611, et il importe de ne point le perdre de vue pour comprendre et apprécier toutes les intrigues dont la cour est le théâtre. C'est pourquoi nous devons nous attacher à l'expliquer en détail.

La conduite que tint le duc de Sully, au moment de l'assassinat de Henri IV, a donné lieu à des critiques sévères. Il attendait le roi à l'Arsenal, dans le déshabillé d'un malade qui va recevoir la visite d'un ami plutôt que d'un maître, lorsque lui arriva la funeste nouvelle. Sa première pensée devait être de courir au Louvre; et en effet il monta à cheval, au plus vite qu'il put, et se dirigea vers la demeure du roi à la tête de quelques gentilshommes dont le nombre grossit en chemin. On s'est étonné qu'arrivé à la rue Saint-Antoine, il ait brusquement changé de résolution, tourné le dos au Louvre et qu'il se soit renfermé dans la forteresse

dont il avait la garde, après y avoir introduit des vivres enlevés aux boutiques du voisinage. C'est le lendemain seulement que, pressé par différents messages, il alla offrir sa personne et ses services à la veuve et aux orphelins que venait de faire le crime de Ravaillac. Aux yeux de Richelieu, ce sont là « des marques de faiblesse, d'étonnement, d'irrésolution ».

Sans doute, réduite à ces simples circonstances, l'attitude prise par Sully n'eut rien de chevaleresque. Mais il ne faut pas oublier, pour la juger en toute équité, qu'au moment où il rebroussa chemin, le capitaine de la Bastille avait reçu différents avis tendant à le détourner d'aller au Louvre ; qu'il venait d'être traité avec une menaçante hauteur par le jeune comte de Bassompierre, chargé, à la tête de quelques chevau-légers, de « marcher par la ville pour apaiser le trouble et la sédition » ; et que la situation était en somme pleine de confusion.

On peut s'expliquer par des appréhensions personnelles le retard que mit Sully à se rendre au Louvre, car il y comptait beaucoup d'ennemis. Mais aucune raison n'empêche d'admettre une cause d'un ordre plus élevé. On a dit récemment, non sans vraisemblance, qu'à côté du sanguinaire monomane qui tua le roi de France, sous l'empire d'une obsession toute subjective, la mort de Henri IV était préparée pour le même jour que l'attentat de Ravaillac et sans la moindre entente avec lui, par une mystérieuse conjuration qui groupait autour d'une maîtresse évincée, la marquise de Verneuil, de très hauts personnages, au nombre desquels il faudrait surtout impliquer le duc d'Épernon. Sans admettre comme prouvée l'hypothèse hardie de M. Loiseleur [1], il est permis de penser que Sully pouvait avoir eu vent de quelque machination de ce genre, et qu'en se retirant dans la forteresse de la Bastille, il pre-

1. Jules Loiseleur, *Ravaillac et ses complices*.

nait, en même temps que des précautions pour sa propre sécurité, une mesure de salut public; il voulait tenir la clef de Paris, dans le cas d'une révolution qui mettrait en péril les droits de la veuve et surtout du fils de Henri IV.

Pour ne pas insister davantage sur la valeur de cette interprétation de la conduite du duc de Sully, il nous suffira de rappeler que le lendemain de l'assassinat du roi, le surintendant figura dans les cérémonies parlementaires qui établirent, sur une base légale, la régence de Marie de Médicis. Sully reprit en même temps dans le gouvernement la place qu'il y occupait du temps du feu roi, le 17 mai 1610.

Au commencement de ses Mémoires, Richelieu affirme que Henri IV avait dit plusieurs fois à la reine qu'il ne pouvait plus souffrir les mauvaises humeurs du surintendant. « Les contradictions du duc de Sully, dit-il, et le soupçon qu'il avait non de la fidélité de son cœur, mais de la netteté de ses mains, faisaient qu'il avait peine à se résoudre à le supporter davantage. » Que Henri IV se soit souvent plaint des façons brusques du surintendant et de ses refus d'argent; qu'il ait donné à la reine la satisfaction de s'exprimer avec vivacité sur le compte d'un serviteur chagrin; que le mot même de congé lui soit venu sur les lèvres, nous n'en pouvons douter. Mais Henri IV et Sully appréciaient trop leurs mutuelles qualités, ils étaient depuis trop longtemps habitués à la réciprocité de défauts incorrigibles dont le contraste et la lutte tournaient au bien général, pour en venir à une rupture. Jamais Henri IV n'aurait pu s'y résoudre. Sully savait bien qu'il n'avait rien à redouter de « son bon maître ».

Mais ce qui n'avait été, de la part de Henri IV, que plaisanterie, boutade ou marque d'impatience, bien des gens étaient intéressés maintenant à le prendre au sérieux, et la reine tout d'abord. Au milieu de circonstances qui auraient dû plutôt la rapprocher que l'éloigner de Sully, Marie de Médicis ne s'était jamais sentie attirée vers le surintendant.

Les vertes remontrances que Sully avait adressées au roi à propos de ses maîtresses n'avaient laissé à la reine qu'une impression : c'est qu'il tenait aussi serrés que possible les cordons de la bourse. Or la régente avait, elle aussi, des créatures à satisfaire, des adversaires à gagner. Élève distraite et ennuyée, elle savait que le maître de politique et de finances dont son mari lui avait fait prendre quelques leçons s'accommodait difficilement du rôle de complaisant. Elle était donc disposée à exagérer le sens des paroles de Henri IV et à laisser suspecter l'honnêteté des gains incontestables, mais consentis et approuvés par le feu roi, qui avaient assuré au duc de Sully une fortune immense et enviée.

Quelques jours s'étaient donc à peine écoulés depuis la mort de Henri IV que l'on sentit se produire une lourde agitation contre le surintendant. On parlait à mots couverts d'une revision de ses comptes, et lui-même pouvait s'apercevoir que son influence n'était plus aussi prépondérante qu'autrefois dans l'administration des finances. « Comment! M. de Sully pense donc encore gouverner les affaires de France, comme du temps du feu roi? » disait même hautement le favori Concini; « or c'est ce qu'il ne doit nullement espérer; car la reine, étant reine, c'est à elle de disposer de tout; et pour sûr je ne lui conseille pas de rien tenter contre sa volonté [1]. » Sully jugea prudent de continuer à prendre des précautions, et il envoya dans son gouvernement de Poitou un bateau chargé de poudre. C'était son droit de grand maître de l'artillerie; on en trouva l'usage suspect, et les malveillants s'enhardirent [2].

Parmi les conseillers auxquels Marie de Médicis prêtait le plus volontiers l'oreille, se trouvait le représentant officiel de ses parents de Toscane, l'ambassadeur Matteo Botti. Ce personnage remuant, intrigant, prenait à cœur, par

1. *Économies royales*, p. 391, col. 2.
2. Matteo Botti, 3 juin 1610.

devoir et par intérêt, les affaires de ses maîtres, et avait des raisons toutes particulières d'être mal disposé à l'égard de Sully, car ce dernier s'était toujours montré un débiteur récalcitrant vis-à-vis du grand-duc de Toscane Cosme II, dont les prédécesseurs avaient prêté à la couronne de France des sommes considérables. Botti espérait sans doute que, si le maniement des finances passait en d'autres mains que celles du duc de Sully, la reine mère, devenue plus libre de ses mouvements, solderait les dettes dont son mari pensait bien, au fond, s'être acquitté en épousant la princesse florentine. Aussi Botti ne négligeait-il aucune occasion de glisser dans l'oreille de Marie de Médicis des insinuations perfides contre le surintendant. « J'ai trouvé, écrit-il le 19 juin, la reine très bien informée, parfaitement avertie sur le compte de M. de Sully; cela m'a causé une très grande satisfaction et m'a prouvé sa vigilance et sa capacité [1]. »

On n'avait pas seulement à faire valoir contre Sully le grief « d'être trop ami des biens de Sa Majesté (*troppo amico della roba di S. M.*), on représentait aussi à la reine qu'ayant besoin, pour affermir son autorité, de la faveur du pape, elle ne pouvait maintenir à la tête de plusieurs grandes administrations de l'État un réformé.

Cette considération n'était pas sans valeur aux yeux d'une reine italienne déjà prête à renouer avec l'Espagne. Il était évident toutefois qu'il ne fallait pas s'aliéner les protestants, auxquels on avait jugé prudent, dès le 22 mai 1610, d'accorder la confirmation de l'édit de Nantes. Éloigner brutalement Sully, c'était encourager leurs défiances, peut-être même leur mettre les armes à la main; car le surintendant passait à juste titre pour être dans le gouvernement leur représentant, leur appui, leur organe; il valait à lui seul toutes leurs places de sûreté. Une disgrâce qui aurait

1. Matteo Botti, 19 juin 1610.

eu la religion pour prétexte apparent ou caché devait donner immédiatement à Sully le prestige et la force de chef d'un parti toujours redoutable. Il était cependant possible d'affaiblir l'influence de l'opinion protestante dans le conseil, en la divisant. C'est la raison qui détermina la reine à appeler auprès d'elle Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, et à lui demander ses avis. Prince à moitié français seulement, soldat intrigant, compromis dans les conspirations de la fin du règne de Henri IV, Bouillon était, depuis le commencement même de sa carrière militaire et politique, en mauvaise intelligence avec Sully. Il ne fut pas difficile d'exciter Henri de la Tour d'Auvergne contre un coreligionnaire qui était en même temps un adversaire politique, on fit appel à ses ressentiments, on lui promit des avantages présents, et il entrevit la possibilité prochaine de remplacer le duc de Sully dans la direction des affaires du parti protestant, sans perdre les bonnes grâces de la cour. Il fut fait du conseil, et cette faveur le consola de n'avoir pas obtenu le commandement du petit corps d'armée que, par un reste d'égards pour les derniers desseins de Henri IV, le gouvernement dirigeait sur la place de Juliers, occupée par les forces impériales. A la cour, Bouillon joua immédiatement le rôle qui lui avait été destiné, mais avec une exagération qui en compromit le succès. Un jour, en plein conseil, il chercha chicane à Sully, à propos des dépenses pour l'artillerie; les adversaires échangèrent des propos si offensants, qu'on les crut sur le point d'en venir aux mains. Le duc d'Épernon, cet autre homme d'intrigues, puissant par ses charges et ses richesses, protecteur attitré de la régente, passa du côté de Bouillon; le duc Charles de Guise, fils du Balafré [1], du côté de Sully. Il fallut l'intervention de la reine elle-même pour calmer ces furieux avant leur sortie de la salle du conseil. Des ministres

1. *Guisa suo strettissimo et obligatissimo amico.* Matteo Botti, 19 juin 1610.

du culte réformé, voyant quelle partie se jouait, agirent sur l'esprit du duc de Bouillon et l'amenèrent à faire une visite d'excuses à l'Arsenal : « Tout s'est passé en douceur, écrit l'ambassadeur de Florence; mais on ne peut aucunement croire qu'ils se soient réconciliés sincèrement [1] ».

Sully, sentant une partie de l'autorité qu'il avait exercée si despotiquement lui échapper, eut la volonté de quitter immédiatement la cour. Mais ses amis lui conseillèrent de tenir bon, et il resta. Sa situation se raffermit grâce à l'appui de la maison de Lorraine dont le chef se déclarait son ami intime, son obligé, et qui prenait fait et cause pour lui en même temps que pour les anciens ministres de Henri IV. La maison de Lorraine était un élément nécessaire à la politique de bascule qui semblait déjà devoir être adoptée par Marie de Médicis. Or l'équilibre des partis se trouvait, à ce moment, déjà compromis par les exorbitantes faveurs accordées à la maison de Soissons, et auxquelles Sully avait fait une rude opposition quand il avait dit à la reine, à propos du gouvernement de la Normandie : « Je ne puis conseiller à Votre Majesté d'ôter cette charge aux enfants de mon maître pour la donner à un autre [2] ». Sully ne fut pas écouté; rien cependant ne pouvait satisfaire l'ambition et l'avidité de ce prince. Il était donc naturel que la reine, pour contenir ces dangereux appétits, se rejetât du côté de la maison de Lorraine. Les princes de cette famille, déjà mécontents, étaient prêts à soutenir les revendications que le prince de Conti, frère de Soissons, mais beau-frère du duc de Guise, conduit par l'intelligente et impérieuse Louise-Marguerite de Lorraine, sa femme, faisait valoir sur la Normandie; car il prétendait s'être inscrit le premier pour le gouvernement de cette province.

La régente ne voulut point pousser les Lorrains à bout; et Sully, leur ami, profita de cette disposition. Il sut faire

1. Matteo Botti, 19 juin 1610. Cf. *Économies royales*, p. 398, col. 2.
2. *Économies royales*, p. 388.

d'ailleurs, pour rester au pouvoir où sa présence était plus nécessaire au bien de l'État qu'à lui-même, des sacrifices personnels et politiques dont on peut juger l'étendue par la dépêche suivante de l'ambassadeur Botti : « Le duc de Sully ne paraît pas avoir l'intention de changer de religion, comme on espérait, mais bien de changer d'air, et particulièrement depuis que l'on annonce le retour du prince de Condé. En attendant, il a changé ses procédés, parce que, contrairement à ses habitudes, il est plein de courtoisie avec chacun. On remarque qu'il est en étroite intelligence avec le duc de Guise. Quant au prince de Condé, il lui a fait offrir en Flandre 150000 écus. Faisant en sorte de se réconcilier avec tous ses ennemis, il a voulu avoir une entrevue avec Concini à Saint-Cloud pour se justifier vis-à-vis de lui des offenses et des griefs passés, pour s'en laver et pour contracter avec le favori une grande amitié et alliance. Concini a accepté le projet d'union, mais non l'entrevue à Saint-Cloud; et l'intérêt commun sera facilement cause qu'ils se tiendront unis au moins en apparence [1]. »

Ainsi lorsque les relations parurent, un moment, devenir meilleures entre la reine et Sully, ce fut grâce à l'entremise de l'outrecuidant et incapable Concini [2], déjà devenu le pivot et l'âme de toutes les intrigues de la régence. Au milieu des cabales qui se formaient, Marie de Médicis ne se sentait pas assez forte pour aller jusqu'au bout de ses mauvaises intentions à l'égard du surintendant; mais ce qui le maintenait surtout, c'est qu'il était nécessaire. « La reine estime qu'il est du bien de son service, écrit Matteo Botti, de ne pas exaspérer ce grand ministre. Sans doute il a toujours été contraire à la reine, bien que Sa Majesté l'ait remis deux fois en grâce auprès de son mari; mais elle le tient en haute estime parce qu'il a beaucoup de crédit vis-à-vis des hérétiques, parce qu'il est au courant mieux

1. Matteo Botti, 30 juin 1610.
2. Scipione Ammirato, 24 juin 1610.

que personne des finances, parce qu'il a une connaissance approfondie des affaires du royaume, et que son propre intérêt se confond avec celui de l'État, en raison des gouvernements et de toutes les charges importantes qu'il possède. Ajoutez à cela une tête dont chacun pense qu'il n'y a pas en France une seconde qui la vaille [1]. » La régente conserva donc Sully pour gagner du temps et pour permettre à la coterie florentine de faire à son école une sorte d'apprentissage du gouvernement. Sully, qui aimait le pouvoir et les profits qu'il peut assurer, accepta cette situation équivoque, espérant bien la faire tourner à son avantage. Mécontent, redoutant une disgrâce éclatante, il n'avait peut-être pas la puissance, ni, à coup sûr, la volonté de prévenir ce coup ou d'y tenir tête en faisant appel aux ressources du parti protestant. D'autre part, si on le contraignait à résigner toutes ses charges, cet homme d'une activité si puissante ne voyait plus devant lui que la perspective décourageante d'aller jouir, dans la retraite, de ces grands biens dont il était impossible, malgré les rancunes et les convoitises, de contester la légitime possession. Or c'est à la dernière extrémité seulement qu'il voulait se résigner à cette existence.

Aussi chercha-t-il à se faire accepter de la nouvelle cour et à s'apprivoiser à l'égard de tous, sachant qu'il ne pouvait plus traiter les grands d'aussi haut que sous le règne précédent. De son côté, la reine dissimula ses véritables sentiments et se mit à combler Sully de marques de prévenances. Il était cependant impossible que se maintînt cette union apparente, où d'aucun côté les concessions n'étaient sincères.

Sully, habitué sous le règne de Henri IV à traiter les affaires en tête à tête avec le roi, pensait que cette manière de procéder arriverait à le rendre maître de l'esprit de la

1. Matteo Botti, 30 juin 1610.

reine. Marie de Médicis était fort ignorante et d'un esprit peu ouvert. Ses conseillers intimes, Concini, sa femme, l'avocat Dolé, tous ceux qui composaient ce que L'Estoile appelle le « conseil de la petite écritoire », par opposition au « conseil de faste et de mine », comme dit Sully, redoutèrent les artifices de l'habile surintendant. C'est dans leurs manœuvres pour les déjouer qu'il faut chercher l'explication d'une scène qui n'a laissé de traces que dans la dépêche d'Andrea Cioli du 2 juillet 1610. La veille de ce jour, Sully demanda à la régente si elle voulait qu'il lui rendît ses comptes. La reine fronça le sourcil et lui répondit : « Ce n'est pas le moment ». Peu de temps après, Sully s'étant trouvé devant elle en présence des principaux ministres et du cardinal de Joyeuse, la reine lui dit d'un air sévère : « Monsieur de Sully, voici le moment de parler de comptes, et non pas quand je suis seule. — Madame, reprit le surintendant, pardonnez-moi ; je ne suis pas venu préparé, mais je viendrai une autre fois au premier signe de Votre Majesté [1]. »

Confiné dans l'exercice officiel et public de ses fonctions, Sully allait-il les conserver dans leur intégralité? C'est une question qui ne tarda pas à se poser. Le trésorier de l'épargne ayant informé la reine qu'il avait en caisse 200 000 écus, demanda s'il devait, suivant l'usage, les déposer à la Bastille. La reine lui répondit négativement et ajouta qu'elle lui ferait savoir ses intentions. Ainsi Marie de Médicis et son entourage n'étaient pas fâchés de mettre à profit l'expérience et la dextérité de Sully, mais à la condition qu'il ne fût plus qu'un simple agent et que la reine demeurât libre de disposer à son gré de ces réserves de la Bastille, que Henri IV avait toujours laissé protéger par le surintendant capitaine de la forteresse contre ses propres tentations souvent si violentes. La reine s'enhardit peu à peu dans cette voie. Peu de jours après la première scène, le cardinal

1. Andrea Cioli, 2 juillet 1610.

Gondi, évêque de Paris, et l'ambassadeur florentin Cioli se réjouirent en commun que les paroles de la reine et la première manifestation de sa volonté eussent abattu l'orgueil de Sully. Le cardinal se plut même à raconter une nouvelle explication dont il avait été le témoin : Sully se trouvait dans le cabinet de la reine avec les autres ministres ; la régente fit venir le trésorier de l'épargne et, se tournant vers le surintendant : « Monsieur de Sully, lui dit-elle, vous trouverez bon qu'à l'avenir le trésorier ne fasse plus aucun paiement sans mon ordonnancement ou celui des ministres, comme c'était autrefois l'habitude; et j'entends que, du haut en bas, vous obéissiez, comme il convient de le faire. — Madame, lui répondit Sully, jusqu'à cette heure j'ai eu plutôt l'occasion de causer des mécontentements, et maintenant je n'aurai plus les moyens de faire plaisir à personne ; de la sorte j'endosserai toutes les haines sans qu'il me reste aucun espoir de me faire des amis; et sans doute, en m'enlevant l'autorité, Votre Majesté a l'intention de me signifier mon congé. — Nous ne vous donnons pas votre congé, reprit la reine; nous ne voulons pas non plus que vous serviez par force; mais il est bien juste que l'intérêt de notre fils et du royaume passe avant le vôtre [1]. »

Sully n'était pas aussi orgueilleux qu'on l'a prétendu; dans cette circonstance au moins il étouffa, en considération de l'intérêt public, le juste ressentiment qu'il aurait pu concevoir d'être ainsi traité par la veuve de Henri IV. Quoi qu'il en eût dit d'ailleurs, le surintendant ne manquait pas d'amis. Le duc de Guise s'interposa et l'on adopta un compromis qui ménagea l'amour-propre de Sully. On avait voulu donner comme cosignataires des mandats aux trésoriers le secrétaire d'État Villeroy et le duc de Bouillon. Ce projet fut écarté, grâce à l'influence du duc de Guise. Il fut décidé que Bouillon et Villeroy assisteraient la reine

1. Andrea Cioli, 5 juillet 1610.

quand on traiterait de finances au conseil. La reine ordonnerait, Sully signerait seul les actes [1].

Rétabli à peu près dans la même situation que sous le règne précédent, Sully, plein de cette activité et de cet esprit de prévoyance qu'il possédait au plus haut degré, mit sous les yeux de la reine un état des finances, où il présentait les revenus du royaume comme s'élevant à la somme de dix millions d'écus d'or; il indiquait le projet de racheter dans quelques années des terres aliénées du domaine royal et d'élever ainsi les revenus à quatorze millions [2].

Promettre de rétablir l'ordre dans les finances, laisser entrevoir à Marie de Médicis un accroissement dans les revenus de l'État, c'était de la part de Sully faire entendre qu'il continuait à prendre au sérieux ses fonctions et qu'il comptait sur l'avenir. Mais pouvait-il compter sur la reine?

Les difficultés de tout genre auxquelles la régente se trouvait en butte deux mois à peine après la mort de Henri IV font l'objet d'une dépêche vive et piquante de l'ambassadeur Cioli [3]. Nous y trouvons des renseignements fort utiles sur la situation respective de la reine et de Sully. Le matin du 11 juillet il alla voir la reine. Marie de Médicis se promena avec lui, en causant d'affaires, dans son petit cabinet; il y faisait une chaleur torride et la reine se plaignait d'un fort mal de tête. Elle fit descendre l'envoyé florentin dans les chambres d'en bas et lui demanda des nouvelles de sa famille. Cioli lui remit une longue lettre de ce malheureux Luigi Bracci, qui implorait de loin sa clémence. La reine la lut tout entière et ne répondit rien sur son contenu. Cioli désirait évidemment avoir un entre-

1. Scip. Ammirato, 15 juillet 1610. Sully fait allusion à cette décision, quand il dit : « Il avait été advisé que jusqu'à ce qu'autrement en eust été ordonné, vous continueriez à faire votre charge des finances, comme vous aviez accoustumé du temps du feu roi ». (*Économies royales*, p. 393, col 1.)

2. Scip. Ammirato, 15 juillet 1610.

3. Andrea Cioli, 13 juillet 1610.

tien politique avec la régente. Il rentra chez lui déjeuner, se reposa un peu et sortit de nouveau, quoiqu'il fût déjà presque le soir, pour aller une autre fois au Louvre. Près du Pont-Neuf, il rencontra le jeune lieutenant aux chevau-légers d'Elbène, qui était en carrosse avec quelques amis. Cet officier, d'origine italienne et qui était fort bien en cour, dit à l'ambassadeur que s'il allait au Louvre, il n'y trouverait personne, parce que la reine était sortie; mais s'il voulait se promener avec lui, le lieutenant offrait de l'accompagner aussi à cheval, car sa monture suivait. Cioli accepte; les deux cavaliers prennent la route des faubourgs, et quittent la région habitée afin de pouvoir causer plus à l'aise. D'Elbène dit à son compagnon qu'il sortait de la maison du président Jeannin, et Cioli se met en demeure de recueillir ses confidences : « C'est avec beaucoup de plaisir, lui dit, pour commencer, le lieutenant, que j'ai vu la satisfaction que la reine et toi vous êtes mutuellement donnée aujourd'hui. C'est qu'en vérité, dans tout ce qu'elle entend, la pauvre princesse, il n'y a que sujets d'ennuis et de mécontentements. Tous ces princes la crucifient petit à petit; ils voudraient lui enlever l'autorité et se rendre maîtres chacun des gouvernements qu'elle a; dans leurs immodérées et indélicates demandes et de charges et de pensions, ils ne se rassasient jamais. Tu sais ce que, dès le commencement, a fait Soissons, lui qui s'était d'abord, lorsqu'il revint du dehors, après la mort du roi, montré si plein d'humilité; lui qui avait fait mine de n'avoir d'autre intérêt, ni d'autre pensée que le service et la satisfaction de la reine! Sa Majesté s'est pendant quelque temps tenue très ferme sur la négative, lorsque d'un seul coup il a demandé tant et de si grandes choses; car elle a répondu à un gentilhomme du comte qui lui en parlait, que celui-ci aurait plutôt son propre sang que tout ce qu'il demandait sans aucune mesure. Et malgré tout, ensuite, je ne sais comment, ni par l'influence de qui, il a fallu que la

reine en vînt à lui concéder des choses exorbitantes et qui lui donneront bien du fil à retordre. Tu verras maintenant quelles seront les prétentions du prince de Condé, premier prince du sang, qui, non sans raison, doit avoir plus que les autres. Et Guise aussi veut des choses extravagantes. Vois-tu, nous autres Français, nous avons laissé se gâter, depuis nos dernières guerres intestines, la bonté primitive de notre nature; nous sommes devenus incontentables et insolents. Si on nous tend un doigt, nous voulons peu après la main, et puis le bras, l'épaule, la tête, et enfin la personne entière; d'où il s'ensuit que, plus la reine donnera, et plus elle sera molestée par les demandes. Si elle n'avait rien donné, elle aurait mal fait; car elle n'aurait pu se maintenir; aussi est-il nécessaire qu'elle trouve un moyen terme, qu'elle fasse des concessions qui n'aillent pas trop loin et qu'elle ne se lasse pas de donner de bonnes paroles. » La conversation tomba ensuite sur le surintendant, et c'est ici que nous saisissons les motifs qui avaient décidé la régente à battre une seconde fois en retraite devant le duc de Sully.

D'Elbène rapporta que d'importantes considérations avaient contraint la reine à se calmer pour le moment relativement à la limitation des pouvoirs de Sully. « Le surintendant était résolu, dit-il, à n'y consentir en aucune façon, et il y était déterminé par les conseils de puissants auxiliaires. Sa Majesté a dû tenir compte, non seulement de cette difficulté, mais de ce fait qu'il a pendant de si longues années manié les finances, c'est-à-dire une somme d'environ douze ou quatorze millions d'écus d'or par an, sans avoir jamais eu l'obligation de rendre compte d'un sou. C'est une chose inouïe, qui n'a jamais été accordée à personne. M. de Sully a tellement modifié et bouleversé les pratiques anciennes que le plus habile homme du monde ne parviendrait pas en deux années à débrouiller l'écheveau. » D'Elbène insinua de plus que le surintendant n'avait pas amassé moins de deux millions d'écus d'or et dit que,

si on lui enlevait l'autorité et le maniement des finances, il courrait grand risque de voir ceux qu'il avait mécontentés, découvrir ses malversations et ses extorsions, et que, par conséquent, il aimerait mieux perdre la vie que de se laisser retrancher quoi que ce fût dans l'administration des deniers publics. « Il a tous les hérétiques pour lui, dit-il en terminant; car il s'est remis avec le duc de Bouillon [1], dès qu'il a su ce dont il était question contre lui. Il aura Guise et tous les princes; car c'est lui qui leur règle leurs pensions. En donnant à l'un ou à l'autre un peu plus qu'il ne leur devait, il se les est obligés; et maintenant il pourrait les obliger eux et d'autres bien plus et mieux encore en agissant de la même façon, parce qu'il fait, de sa propre autorité, tout ce qu'il veut et qu'il n'y a pas moyen d'obtenir la revision de ses comptes. »

Le duc de Guise servait en effet résolument d'appui au surintendant; un jour que la reine se promenait dans le jardin des Tuileries, s'appuyant sur M. de Châteauvieux, son chevalier d'honneur, et sur Concini, Guise pria ce dernier de lui céder sa place. Châteauvieux resta de l'autre côté, jusqu'au moment où il sentit que le duc allait aborder de graves sujets; il s'écarta alors, mais pas assez pour ne pas très bien entendre tout ce qui fut dit, de manière à le rapporter à son ami d'Elbène, si expansif à son tour vis-à-vis de notre ambassadeur, auquel nous devons le dernier écho de ces indiscrétions : « Madame, dit le duc de Guise à la reine, en échange de tout ce que j'ai fait, et de tout ce que je serai toujours prêt à faire pour le service de Votre Majesté et du roi son fils, mon seigneur, en exposant, au besoin, mille fois le jour, ma vie pour eux, je me laisserais facilement aller à croire, considérant surtout son extrême bonté, que

1. Cf. Lettres de Malherbe à Peiresc : « M. de Bouillon doit donner demain le nom à un fils de M. de Sully. Ils avaient été brouillés, mais les ministres, pour l'intérêt de leurs églises, les ont si bien réconciliés qu'ils ne furent jamais si bien. » — Œuvres de Malherbe, édit. Lalanne, t. III, p. 194. — L'Estoile, t. X, p. 277.

Votre Majesté me sait gré de cet absolu dévouement et qu'elle est disposée à m'en donner des signes effectifs, ce qui est certainement son intention; mais je sais tout le tort que me font auprès d'elle Soissons, le chancelier et Villeroi. Or je déclare que, s'ils continuent, comme je ne suis pas d'humeur à supporter longuement une aussi grave injure, je me verrai, en fin de compte, forcé d'en montrer mon ressentiment d'une autre façon que je ne le fais en ce moment vis-à-vis de Votre Majesté. Il est bien vrai qu'en ce qui touche le premier, comme il est prince du sang, je dois lui porter quelque respect; quant aux deux autres, je ne puis promettre de me comporter vis-à-vis d'eux de la même façon. Peut-être cependant serais-je homme à dissimuler avec une plus longue patience mon légitime mécontentement, pour ne pas être désagréable à Votre Majesté, si en définitive il n'y avait en jeu que ma personne. Mais, comme j'ai l'habitude de prendre plus à cœur les intérêts de mes amis que les miens, je ne supporterai jamais, quoi qu'il puisse arriver, qu'il soit fait le moindre déplaisir à Sully, qui est mon ami, et auquel j'ai les plus grandes obligations. »

La reine cacha son embarras sous des paroles évasives; elle assura le duc de Guise qu'aucun de ceux qu'il avait nommés ne lui avait rendu de mauvais services. Elle garda le silence à propos de Sully qui n'avait point réussi, paraît-il, à gagner la bienveillance de Concini. L'annonce du retour du prince de Condé, motif d'espoir pour quelques-uns, et d'inquiétude pour beaucoup d'autres, tenait en suspens toutes les décisions et rendait incertain le groupement des partis [1].

1. *Io so che prima, per alcune parole gravi dette da S. M^a a Sougli, che credo di havere scritte con altre, egli dubitando che ne fosse cagione il sig^r Concino mandi terze persone che per via del Sig^r Filippo Gondi cercassino di rendergli benevolo detto sig^r Concino, et perchè poi dovette veder procedersi a maggior rigore, ecco le armi contrarie che prese; ma è ben vero che hora ogni cosa con tutti et frà tutti sta impiastrata, et ad altro non si attende hora che alla venuta del sig^r Principe di Condè, che deve entrare in questa Città venerdi prossimo.* — Andrea Cioli, 13 juillet 1610.

IV

LE PRINCE HENRI II DE CONDÉ

Inimitié ancienne de Sully et du prince de Condé. — Le prince demande à rentrer en France. — Sa mère négocie avec la reine. — Difficultés que rencontrent les tentatives de réconciliation entre Condé et sa femme. — La reine fait passer de l'argent au prince. — Rentrée de Condé dans Paris au milieu d'un grand concours de noblesse. — Son attitude humble et soumise au Louvre. — Agitation dans Paris. — Craintes mal fondées d'une nouvelle Saint-Barthélemy. — Scandale du cortège fait aux princes et de l'isolement du roi. — Avertissements sévères donnés par la régente. — Elle remet sur pied les deux compagnies de gentilshommes au bec de corbin. — Rapprochement de Sully et du prince de Condé. — Conférence de l'Arsenal. — Modération relative des exigences de Condé. — Sa reconciliation avec sa femme. — Attitude nouvelle du prince de Condé dans le conseil. — Reprise de la mésintelligence entre le prince de Condé et le comte de Soissons, à propos de l'adjudication de la terre de Nogent-le-Rotrou. — Nouvelles faveurs accordées au comte de Soissons. — Progrès des exigences et de l'avidité de Condé. — Marche envahissante du favori Concini. — Mécontentement de Villeroy qui s'absente de la cour. — Le déjeuner de Conflans. — Concini achète le marquisat d'Ancre, les gouvernements de Péronne, Roye et Montdidier et une charge de premier gentilhomme de la chambre. — Rôle de Sully dans ces tripotages politiques et financiers. — Le prince de Condé tenu en échec.

La rentrée en scène de l'exilé volontaire, dont la fuite avec sa femme à l'étranger n'avait pas été sans excuses, mais qui avait compromis sa cause par une entente coupable avec les Espagnols et par les éclats odieux de sa joie à la nouvelle du crime de Ravaillac, reçue à Milan au milieu d'of-

ficiers du roi Philippe III, ne semblait pas de nature à servir les intérêts du surintendant Sully. En effet, dans un manifeste que le prince avait lancé de l'étranger pour expliquer les causes de son éloignement, il avait pris vivement à partie le duc de Sully [1]. Quelle part allait-il revendiquer dans le gouvernement? Quelle conduite allait-il tenir vis-à-vis de celui qu'il traitait la veille en ennemi personnel? C'est ce que l'on se demandait pour des raisons très diverses, à la cour de France, au commencement de juillet 1610.

L'absence du prince de Condé, au moment de l'assassinat de Henri IV, avait été une bonne fortune pour la reine mère. Lui seul aurait été assez qualifié comme premier prince du sang pour faire opposition à l'établissement de la régence, telle qu'elle avait été instituée. Sa position de rebelle, réfugié chez les ennemis de la France, lui interdisait toute protestation, à moins qu'il ne voulût ou prêter les mains à la guerre étrangère, ou se voir définitivement fermer les portes de son pays. La situation internationale, non moins que le souci bien entendu de son intérêt, l'engagea à regagner par habileté une partie des avantages que son éloignement lui avait fait perdre.

Le prince de Condé écrivit à la reine qu'il désirait venir reconnaître son autorité et lui rendre obéissance comme à sa maîtresse. L'intermédiaire de ce rapprochement désiré avec la reine régente était la vieille princesse de Condé, qui portait à Marie de Médicis les lettres de son fils et les commentait avec passion et humilité [2]. La reine prit la résolution de laisser revenir le prince. Parti de Milan, il était arrivé en Flandre et de là écrivit à ses parents pour leur demander ce qu'il devait faire; en même temps il prenait

1. *Lettre en forme de manifeste de M. de Condé à tous les princes, prélats, seigneurs et gentilshommes de France sur son absence et éloignement de la cour*, 1609, publiée dans la *Revue rétrospective* de 1833, t. I, p. 304.

2. Matteo Botti, 19 juin 1610.

conseil du duc de Bouillon. L'ambassadeur d'Espagne en France offrit d'écrire à son collègue des Pays-Bas pour le prier de s'entremettre en vue du rapatriement de Condé. Marie de Médicis, consultée à cet égard par l'ambassadeur Botti, repoussa la proposition. Cette protection d'un prince français insoumis, s'étendant jusqu'en France même, lui parut à juste titre inadmissible; elle n'en était pas encore arrivée à suivre aveuglément la politique tout ultramontaine de l'agent Botti. La question du retour de M. le prince n'allait pas d'autre part sans quelque complication relative à ses rapports avec la princesse. Or Charlotte de la Trémouille, fort empressée de rapprocher la reine régente et le premier prince du sang, montrait beaucoup moins de zèle pour amener la réconciliation du mari et de la femme. Elle prenait plaisir à envenimer une situation déjà grave en écrivant à son fils que, jusqu'au dernier moment, la princesse s'était prêtée aux désirs du roi [1]. Elle répandait à Paris le bruit du prochain divorce de son fils et d'un projet de convol avec une fille du duc du Maine ou de Mayenne. C'était, en somme, une belle-mère très désireuse de reprendre son fils pour elle seule. Mais la jalousie maternelle n'était pas seule à l'inspirer : des intérêts plus positifs dictaient sa conduite.

Le prince de Condé arriva à Bruxelles le soir du 19 juin 1610; il alla le lendemain à la résidence de Marimont présenter ses hommages à l'archiduc Albert et à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, et s'en retourna le soir même à Bruxelles sans vouloir voir sa femme, qui était chez l'archiduc et l'archiduchesse. Il avait cependant écrit au connétable « qu'il protestait d'oublier entièrement la simplicité d'esprit de sa femme à se laisser surprendre jusqu'aux termes où elle avait été ». Dans une autre lettre à la duchesse d'Angoulême il avait déclaré « qu'il n'en donnait

1. D'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. II, p. 346.

la faute à personne qu'à ceux et à celles qui si méchamment avaient circonvenu sa jeunesse », et ajoutait : « Une saincte Thérèse et les plus relligieuses vierges du monde eussent succombé à tant de persuasions; ce qui faict que je pardonne librement à sa simplicité, et ne veux laisser pour cella de l'aymer et chérir comme Dieu et la raison me commandent. J'espère qu'ayant esté une heure avec elle de lui remettre sy bien l'esprit qu'elle et moy en demeurerons contens [1]. »

Pourquoi ce brusque revirement dans les sentiments et la conduite du prince? « La cause de cette attitude, écrit Scipione Ammirato, est, affirme-t-on, celle-ci : pendant que le prince était en Italie, elle a introduit auprès de Leurs Altesses des Pays-Bas une requête dans laquelle elle se plaignait de la façon dont elle était traitée par son mari, et demandait que l'on prononçât le divorce entre eux. Dieu sait par qui ou par quoi elle a été poussée à cette démarche [2]! » Malherbe paraît mieux savoir à quoi s'en tenir sur ce dernier point. « L'on dit que ç'a été par commandement du père, écrit-il à Peiresc; le père dit qu'il l'a fait, de la peur qu'il avait que sa fille n'allât en Espagne. Voilà comme l'on en parle; ce sont choses de grands où les petits n'ont que voir; ils s'accorderont et nous demeurerons leurs serviteurs [3]. » Les choses n'étaient pas encore aussi avancées, bien que, de tous les côtés, on cherchât à aplanir la voie d'une réconciliation désirable. « On croit bien, écrit Matteo Botti, que le prince finira par se raccommoder avec sa femme, bien que jusqu'à présent il n'ait pas voulu la voir; mais le marquis Spinola, dont il est l'hôte, s'emploie très activement à cette œuvre. La reine, qui sait que le marquis est amoureux de la princesse, m'a dit qu'elle ne pensait pas que cela fût vrai, à cause de cette considération [4]. »

1. D'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 576.
2. Scip. Ammirato, 24 juin 1610.
3. Malherbe, t. III, p. 184.
4. *Si crede bene che si habbia a riconciliar con la moglie, se ben fin a hora non l'ha voluta vedere; ma il marchese Spinola che l'allogia*

Quoi qu'il en soit, l'insistance des gouvernants des Pays-Bas, celles du connétable, ne produisirent pour le moment aucun effet sur le prince de Condé. Avant de quitter la Flandre, il déclara à l'archiduc que non seulement il ne voulait pas voir la princesse, mais qu'il lui refusait la permission de venir le retrouver. « Il espérait bien, dit-il, que ni le roi d'Espagne, dont il pensait être l'obligé, ni Son Altesse, ni davantage en France Sa Majesté, ne le violenteraient pour retourner avec la princesse, affirmant qu'il ne se réconcilierait jamais avec elle et qu'il ne la voulait plus pour femme [1]. » D'où il était facile de conclure avec le secrétaire Scip. Ammirato qu'ils ne se réconcilieraient point ou qu'il faudrait pour y arriver « suer sang et eau ». La princesse de Condé dut se décider à revenir « séparément et *per aliam viam* [2] ».

Quant au prince, il put voir quelle importance on attachait à son retour, dès que la nouvelle en devint officielle. Le comte de Soissons envoya immédiatement un de ses gentilshommes à Bruxelles pour inviter Condé à venir loger dans sa maison [3], qui était l'ancien hôtel de Catherine de Médicis et qu'il avait eue, disait-on, « pour un morceau de pain ». D'un autre côté, le prince de Conti et le duc de Guise lui écrivirent qu'ils se porteraient à sa rencontre pour lui offrir leurs services jusqu'à la frontière, entre Péronne et Cambrai. Le gouvernement fit tous ses efforts pour empêcher le prince de « se partialiser ». On lui envoya sous main de l'argent [4]. Sully avait en effet reçu l'ordre de

dicono ci faccia buonissimi ufizi, seben la regina che sa che egli e inamorato di lei, mi ha detto che non lo crede per questo rispetto. — Matteo Botti, 30 juin 1610.

1. Scip. Ammirato, 10 juillet 1610.

2. *Ibidem.*

3. L'hôtel de Soissons, devenu plus tard la Halle aux blés et aujourd'hui la Bourse du travail.

4. *A Conde ancora si e mandato de danari sotto mano, accio si habbia a obligar meno a altri, essendoci molti che gl'hanno fatti grandissime offerte e che gli sono andati incontro un pezzo innanzi, e fra cutti si stima che sieno piu di dugento gentilhuomini, si come si tonosce che hara un grandissimo concorso di nobilta alla sua venuta,*

lui offrir 100 000 écus pour payer ses dettes et parer à ses premiers besoins [1]. Condé se tint alors sur la réserve. Il refusa l'offre de Soissons et fit louer pour le prix de 4 000 francs l'hôtel de Gondi au faubourg Saint-Germain, bien que la reine eût préféré qu'il établît sa résidence dans l'intérieur des murs [2]. Quant au duc de Guise, Condé se retrancha, pour décliner l'honneur qu'il voulait lui faire, derrière l'inimitié ancienne qui existait entre la maison de Lorraine et celle du connétable, beau-père du prince.

A peine Condé eut-il mis le pied sur le sol français (12 juillet) qu'il envoya un secrétaire à la reine pour lui dire en toute humilité qu'il ne venait en France qu'avec la pensée d'obéir à Sa Majesté et de la servir et qu'il n'avait l'intention de s'attacher à aucune autre union, à aucun autre parti que celui vis-à-vis duquel l'engageaient son devoir et sa fidélité à la reine. Ce compliment achevé, le secrétaire de Condé se rendit chez Mme Concini pour faire vis-à-vis d'elle une démarche de courtoisie qui dut être sensible à la régente. Il s'agissait de savoir s'il tiendrait ses promesses.

Condé, sûr de pouvoir rentrer, se fit attendre. On avait retardé, pour lui permettre d'arriver, la cérémonie des funérailles de Henri IV. On peut admettre qu'il se soit abstenu, vu la nature de ses griefs contre le roi défunt; mais il ne perdait pas pour cela son temps : il eut à Saint-Leu une entrevue avec le connétable et traita avec lui de la survivance de sa charge. C'était peut-être le prix dont il fallait payer le rapprochement des deux époux. Mais les intérêts domestiques en jeu pouvaient-ils s'accorder avec ceux de la couronne, dont la tradition exigeait qu'il ne fût point

la quale non si crede che sia innanzi all'essequie, perche se bene si son trattenute qualche poco per aspettarlo, si cominceranno hoggi, e non si crede che ci si habbia a voler trovare, per lo sdegno che ha con il Re morto. — Matteo Botti, 30 juin 1610.

1. Scip. Ammirato, 2 juillet 1610.

2. Andrea Cioli, 26 juin. — Scip. Ammirato, 28 juin 1610.

pourvu aux grands offices en temps de minorité et, à plus forte raison, du vivant des titulaires?

A Paris on était dans l'attente et l'anxiété; partout se répandaient des rumeurs et de sinistres prophéties. « Un diable d'astrologue, rapporte Andrea Cioli, a dit que le jour de l'entrée du prince, c'est-à-dire vendredi, il y aura du sang versé dans Paris; sans doute il faut entendre que ce sera dans les boucheries, où chaque vendredi on tue un grand nombre de bêtes [1]. »

La reine dut prendre quelques précautions : elle fit mettre les bourgeois sous les armes, afin qu'ils fussent en mesure de se protéger eux-mêmes si des troubles se produisaient, et elle interdit aux princes d'aller au-devant de Condé, pour éviter le désordre que susciterait au milieu de la population l'entrée d'une troupe aussi considérable. On disait en effet que le prince arrivait avec 2 000 chevaux; en réalité, il en avait à peine 200 [2].

C'est le vendredi 16 juillet, deux mois après la mort de Henri IV, que le prince de Condé fit sa rentrée dans Paris; il comptait évidemment mettre à haut prix son adhésion de premier prince du sang aux faits accomplis depuis ce tragique événement; et ses prétentions allaient nécessairement faire de lui le centre de ralliement de tous les mécontents. Aussi vit-il une grande foule se porter au-devant de lui bien que la reine eût intimé défense aux princes qui se trouvaient à la cour d'aller en personne à la rencontre de Condé; les ordres de la régente furent, sinon enfreints, du moins éludés : le maréchal de Bouillon alla rejoindre, à deux journées de marche de Paris, à Senlis, le premier prince du sang et il ne s'en retourna que quelques heures avant la rentrée de Condé dans la capitale; les ducs d'Épernon, de Montbazon et de Bellegarde se portèrent aussi à la rencontre du prince.

1. Andrea Cioli, 13 juillet 1610.
2. Malherbe à Peiresc, t. III, p. 189. — Andrea Cioli, 16 juillet 1610, 2e dépêche.

Sully, qui avait eu soin de faire tenir à Condé, conformément d'ailleurs aux instructions de Henri IV, les arrérages de sa pension, et qui venait d'être l'intermédiaire des libéralités plus récentes de la reine, crut devoir demander l'autorisation de se rendre au-devant de Condé. Marie s'en remit d'assez mauvaise grâce à sa discrétion. Sully fit comme les autres et sortit de la ville. D'Épernon et Montbazon étaient accompagnés de plus de 500 chevaux; mais, connaissant l'état d'esprit de la reine, ils rentrèrent dans Paris un peu avant le prince.

Condé coucha à Louvres en Parisis [1]. Il se transporta de là à Saint-Denis où il jeta de l'eau bénite sur la pierre qui venait de recouvrir les restes d'un grand homme, pardon solennel des dernières et coupables faiblesses de celui que la France pleurait! Le prince fit ensuite son entrée dans Paris, accompagné de 800 chevaux. Le prince d'Orange, Philippe-Guillaume de Nassau, son beau-frère, et le fils du comte d'Auvergne, qui expiait encore dans la Bastille la part prise aux conspirations de Biron et d'Henriette d'Entragues, étaient à ses côtés. Il y avait dans les rues une foule immense assez mal disposée pour cette cohue de grands seigneurs et d'estafiers dont on redoutait les désordres et les exactions. On avait ordonné au prince de se tenir sur ses gardes. Mais ce qui l'inquiétait, ce n'était pas cette agitation d'un peuple attiré surtout par la curiosité. Quel accueil allait-il trouver dans la demeure royale? Voilà ce qui le préoccupait surtout.

Malgré toutes les promesses faites et en dépit des manifestations d'amitié et de dévouement dont les auteurs se rangeaient à la même heure autour du jeune roi et de sa mère, ne pouvait-il pas être traité en déserteur, en rebelle? Le président de Thou lui fit donner avis qu'il pouvait venir en toute sûreté, « ce qui le rassura un petit », rapporte L'Estoile.

1. L'Estoile, t. X, p. 329 et suiv.

Le prince de Condé, monté sur une haquenée pie, tout habillé de noir, fort triste, se jouait tantôt au collet de sa chemise, puis à ses gants qu'il mordait, après à sa barbe et à son menton [1]. Il arriva enfin au Louvre. Ce n'est pas sans peine qu'il y entra, tant était grande la multitude qui obstruait le passage. On ne laissa pénétrer avec lui que vingt personnes, et la porte se referma. Alors il pâlit, et ceux qui étaient avec lui s'aperçurent qu'il tremblait [2]. Mais le temps était encore loin où Marie de Médicis aurait assez d'énergie pour oser mettre la main sur le premier prince du sang. La régente était dans sa chambre avec le roi, entourée du comte de Soissons, de tous les princes et princesses présents à Paris, des cardinaux de Joyeuse et de Sourdis. Marie de Médicis et Louis XIII se tenaient assis. « Leurs Majestés étaient au pied du lit sous le balustre, au droit de la portière [3]. » Comme la chambre était trop pleine pour que l'on fît des cérémonies, dès que le prince arriva, le roi et la reine se levèrent et s'avancèrent d'un pas; le prince de Condé mit un genou en terre et embrassa celui du roi. L'enfant le releva et le serra contre lui. Ce fut ensuite à la reine mère de recevoir ces témoignages de soumission du prince; elle lui fit bonne mine et répondit par des paroles affectueuses à ses humbles protestations de dévouement. L'entrevue ne dura pas plus d'un quart d'heure. Le prince alla ensuite prendre logis près de la porte de Bucy dans l'hôtel de Gondi que lui avait assigné la régente, dont elle lui fit bientôt cadeau, et qui prit dès lors, ainsi que la rue du faubourg où il était situé, le nom de Condé [4].

Il y fut accompagné d'un grand nombre de cavaliers; et peu après il reçut la visite du duc de Guise et du chevalier son frère qui, n'ayant pu aller à sa rencontre en personne,

1. L'Estoile, t. X, p. 331.
2. Ambass. vénit. Foscarini, 8 juillet 1610. — Malherbe à Peiresc, 17 juillet, p. 189 et suiv. — L'Estoile, p. 331.
3. Héroard, t. II, p. 13.
4. Scip. Ammirato, 18 juillet 1610.

comme ils l'avaient désiré, avaient envoyé presque tous leurs familiers. Tous les seigneurs et cavaliers de la cour s'y rendirent également, notamment le comte de Soissons, « fort accompagné, ayant comme un bataillon dressé de trois hocqs de cavalerie [1] ». Le prince termina cette journée en allant « sur les neuf heures du soir au Louvre, en grande compagnie, pour se trouver au coucher du roi, lequel il desguilleta, lui tira ses chausses et ne s'en partit qu'il ne l'eût mis dans son lit [2] ». Le secrétaire Ammirato ne s'étonne pas de la brillante réception faite au prince. « Mais on croit bien, ajoute-t-il, que cela ne durera pas. Aussi bien, en allant au Louvre, où il s'était rendu le vendredi soir, il n'avait pas plus de 50 chevaux, tandis que Soissons dépassait le nombre de 150. »

Après cette rentrée du prince, on peut se croire revenu au temps néfaste de la minorité de Charles VI, alors que les allées et venues des princes du sang et de leurs bandes étaient une cause de troubles dans Paris et contraignaient les bourgeois à prendre les armes. Les astrologues et devins tenaient Paris sous la menace de quelque catastrophe épouvantable. A chaque instant, comme à Rome au moment de l'élection des papes, quelque prophétie parcourait la ville. La reine dut autoriser les seize colonels de la milice parisienne et leurs capitaines à mettre sur pied leurs forces, afin de pourvoir à la sécurité des habitants; ces mesures de précaution rappelaient malheureusement le souvenir des mauvais jours de la Ligue et du délire des passions catholiques.

Le prince de Condé, qui n'avait pas donné, dans les circonstances précédentes, une bien haute idée de sa bravoure, en revint à ses appréhensions du premier jour. Le duc de Bouillon se rendit le 24 juillet au soir à l'hôtel de Gondi pour y coucher en sûreté et fit part au prince de ses craintes relativement à cette prise d'armes des bourgeois de Paris.

1. L'Estoile, p. 331.
2. L'Estoile, p. 332.

A minuit on fait venir le prévôt des marchands; le prince lui demande s'il est en sûreté, s'enquiert de la cause de tout ce bruit, de tout ce mouvement. Le prévôt répond qu'il n'y a rien et que c'est sans raison que le prince s'inquiète. Pour le rassurer davantage, le prévôt se rend au Louvre accompagné de quelques-uns des gentilshommes de Condé; la reine leur donne l'assurance que le prince ne court aucun danger; elle envoie même Concini à la demeure de Condé pour l'engager à être sans crainte et sans soupçon. Néanmoins, toute la nuit, des hommes en armes veillèrent dans la cour de l'hôtel de Gondi, et des chevaux tout sellés étaient tenus à la disposition du prince en cas d'alerte.

Au milieu de cette panique, on voit Sully lui-même, le capitaine de la Bastille, le chef de l'Arsenal, donner des marques d'inquiétude. Il tint cette nuit-là sur pied 300 hommes et il envoya demander au duc de Guise des explications sur ce qui se passait. Le duc de Guise répondit qu'il n'y avait rien, au moins à sa connaissance [1].

Quel était donc le motif de ce trouble? Depuis quelques nuits la garde du Louvre était doublée; pendant la nuit, on changeait le mot d'ordre et le duc d'Épernon tenait ses troupes sur pied dans son hôtel; car le bruit courait qu'on allait recommencer la Saint-Barthélemy. Des huguenots quittaient Paris pour se réfugier dans leurs places de sûreté. C'était là une crainte qu'expliquait la tournure toute espagnole que prenait la politique du gouvernement et l'état de suspicion dans lequel on paraissait tenir le duc de Sully. Mais en réalité rien de semblable n'était à redouter : ni Marie de Médicis, ni Louis XIII, ni le duc de Guise d'alors n'avaient le caractère audacieux et perfide des principaux auteurs de l'abominable forfait du 24 août 1572. Sully était d'ailleurs, comme on vient de le voir, un Coligny qui savait fort bien se garder. Quant au prince de Condé, l'hôte et

1. Scip. Ammirato, 23 juillet. — Andrea Cioli, 23 juillet 1610. — L'Estoile, t. X, p. 333.

l'ami récent des Espagnols, on ne pouvait supposer à ce moment, chez ce petit-fils du prince tombé à Jarnac, aucune tendance à faire cause commune avec le parti protestant; le fanatisme catholique avait bien baissé d'ailleurs depuis que toutes les classes de la nation avaient pu goûter les bienfaits de la paix religieuse. Ce que le peuple de Paris voulait, c'était la tranquillité, et l'on entendait dire par les maisons et les boutiques que si les princes et les grands, perturbateurs du repos public, faisaient aucun mouvement, on tomberait sur eux à l'aveuglette (*alla cieca*) [1].

« Quant à cette émotion dont je vous ai parlé la semaine dernière, écrit Scip. Ammirato, et à la retraite de Bouillon dans la maison de Condé, tout cela vient, m'a-t-on dit, du même duc de Bouillon, qui, en sa qualité d'ami et de parent du prince de Condé, est fort écouté de Son Excellence et qui, sur le soupçon qu'on le voulait tuer lui avec tous les autres huguenots, a jeté le prince également dans une grande appréhension. La reine les a mis en toute sécurité de ce chef. Mais en revanche ils ont pu reconnaître fort clairement que cette ville tout entière est tellement dévouée et convertie au service et à la conservation du roi et de la reine, qu'aucune considération n'empêcherait les bourgeois de mettre en péril leur propre vie pour défendre celles de Leurs Majestés contre n'importe quel prince ou personne. Et certes ce n'est pas un petit acquit que d'avoir rendu évident et fait voir à ces princes le bon esprit de cette population [2]. »

Le gouvernement profita, non sans présence d'esprit, de cette situation favorable. La reine après avoir fait rétablir les seize colonels du peuple de Paris, avec des capitaines sous leurs ordres, les chargea de garder la capitale pendant le voyage du sacre auquel on se préparait déjà; il y avait eu dans le conseil une assez vive opposition. Les colonels prêtèrent serment à la reine vers la fin de juillet.

1. Andrea Cioli, 23 juillet 1610. — L'Estoile, *Mémoires*, t. X, p. 340.
2. Scip. Ammirato, 28 juillet 1610.

« Par cette preuve de confiance, écrit l'ambassadeur vénitien, la reine a voulu s'attacher cette ville [1]. » Elle y réussit assez heureusement.

Dès lors Marie de Médicis crut pouvoir se retourner avec autorité vers le monde encombrant et bruyant des gens de cour et lui imposer vis-à-vis de la personne royale, des devoirs de convenance auxquels s'étaient soustraits un trop grand nombre de nobles personnages. Les gentilshommes et cavaliers qui se trouvaient à Paris s'étaient mis presque tous à faire cortège aux princes et aux ducs; et ce n'étaient pas seulement ceux qui étaient libres de toute attache, mais les pensionnaires mêmes du roi, de telle sorte que, lorsque le jeune prince sortait, il n'avait guère autour de lui que ses gardes, en fort grand nombre, il est vrai, et ceux qui, en raison de leurs fonctions, ne devaient jamais s'écarter de sa personne. Marie de Médicis, très mécontente de cet état de choses, laissa fort vivement entendre à son déjeuner, le 24 juillet, qu'elle ferait enlever leur position à ceux qui, étant pensionnés de la couronne, iraient faire cortège à d'autres; et sur-le-champ, elle ordonna que l'on mît sur pied la compagnie du roi, qui se composait de 200 gentilshommes, afin qu'ils pussent accompagner et servir le roi. Mais la menace de la reine avait produit immédiatement son effet; les gentilshommes visés revinrent sans tarder : « Le roi commence à avoir plus de cortège que d'habitude, écrit l'ambassadeur vénitien le 24 juillet. Dimanche particulièrement, il avait plus de 300 gentilshommes avec lui [2]. » Le prince de Condé lui-même

1. Ambass. vénit., 28 juillet 1610.

2. Depuis Louis XI les troupes de la maison du roi avaient à leur tête deux compagnies de cent lances exclusivement composées de gentilshommes. Ils portaient, dans les cérémonies solennelles, l'épée au côté et en mains la hache d'armes en bec de corbin; de là leur désignation de gentilshommes au bec de corbin. Ils constituaient ce qu'on appelait la grande garde du corps. Les guerres civiles et particulièrement la Ligue désorganisèrent cette troupe si brillante. Henri IV, tout en conservant leurs titres de capitaines à Louis de la Trémouille,

s'empressa de complaire à la régente; en effet, après cette algarade, il déclara à ceux qui arrivaient pour lui faire cortège qu'il les remerciait de leurs bonnes intentions, mais que, s'ils ne venaient pas pour une autre raison que celle de lui faire une chose agréable, il les priait de vouloir bien ne pas le suivre; car il avait assez de ses gentilshommes ordinaires. « En somme, conclut Ammirato, jusqu'à présent, ce prince montre n'avoir pas d'autre fin, ni d'autres intentions que le service de Leurs Majestés [1]. »

Il est particulièrement intéressant pour nous de constater, au milieu des événements dont il vient d'être parlé, qu'indépendamment de ces manifestations de déférence vis-à-vis de la reine, le prince de Condé et le duc de Sully étaient déjà liés d'une intelligence assez étroite pour que l'un ne crût pas sa sécurité menacée sans que l'autre partageât ses craintes. Et en effet il n'est pas douteux que l'on remarquait un rapprochement très apparent entre le prince et le surintendant : « J'ai vu, écrit Andrea Cioli, dans l'appartement de la reine, le prince de Condé en conversation intime avec Sully, autrefois son grand ennemi; le prince tenait même la gauche de Sully. Ainsi va le monde [2]. »

Il y eut en effet un échange de vues politiques et un essai d'alliance entre ces deux hommes passionnés pour l'exercice du pouvoir et qui, en faisant valoir, dans une redoutable association, l'un son rang dynastique, l'autre son expérience consommée des affaires de l'État et sa puissance personnelle, se fussent peut-être aisément rendus maîtres du gouvernement. Sully nous donne lui-même, à ce sujet, d'abondants renseignements [3]. Il aurait eu à l'Arsenal avec le prince de

marquis de Royan, et à Charles d'Angennes, vidame du Mans, n'avait point remis sur pied et rétabli dans leurs fonctions ordinaires les deux compagnies. C'est ce que fit au contraire Marie de Médicis. Voir Daniel, *Hist. de la milice française*, t. II, p. 71.

1. Scip. Ammirato, 18 juillet 1610.
2. Andrea Cioli, 19 juillet 1610.
3. *Économies royales*, p. 393, col. 2 et suiv.

Condé une longue conférence dans laquelle il lui traça un véritable programme qui peut se réduire aux termes suivants : en premier lieu, avoir pour but principal la vertu et l'estime des hommes vertueux, être à tous un exemple de bien faire à l'État, servir loyalement le roi; en second lieu, essayer de gagner les bonnes grâces de la reine, et se réconcilier sincèrement avec les princes de Conti et de Soissons, ses oncles, et rester indissolublement uni avec eux; en troisième lieu, préférer le repos de l'État, le soulagement du peuple, le ménagement des finances et l'amélioration des revenus du royaume, à tous intérêts particuliers, et ne rien demander pour soi personnellement. Sully ne doutait pas qu'en s'attachant strictement à ces principes et en suivant cette ligne de conduite, les princes n'arrivassent à mettre la reine de leur côté et, par conséquent, à la séparer de sa cabale; ou bien à discréditer si profondément le gouvernement de la régente que rien de conséquent ne pourrait plus s'exécuter sans leur intervention. Il était sous entendu que cette politique fondée sur la vertu et le désintéressement devait avoir pour agent principal celui qui l'inspirait en ce moment. Par là Sully se maintenait dans ce qu'on appelait « son excessif pouvoir et autorité » et dans son rôle préféré d'épouvantail pour les solliciteurs.

Les *Économies royales* nous apprennent que le prince de Condé écouta fort attentivement ce discours et qu'il se trouva ébranlé à suivre les avis du Sully : puis, sans transition, nous voyons qu'il « se laissa derechef emporter aux persuasions, qui lui furent données, de vouloir profiter du temps et de l'occasion pour s'élever en biens et en honneurs dans la dissipation et ruine du royaume et des affaires du roi ». Quelques lignes plus loin, M. le prince est franchement rangé dans le camp des ennemis du surintendant, de ceux qui veulent l'éloigner entièrement des affaires. Entre ces deux situations extrêmes, il y a des faits intermédiaires que Sully omet et qu'il n'est pas impossible de rétablir.

De la conversation de Sully, dont le fond ne paraît guère contestable, tant elle est conforme au caractère et aux manières du surintendant, le prince de Condé retint les conseils pratiques. Mais il ne tarda pas à faire bon marché de ce qu'il y avait de noble et d'élevé dans la politique peut-être chimérique dont Sully revendique l'honneur d'avoir été le conseiller.

Ainsi, vers l'époque où doit nécessairement se placer l'entrevue de l'Arsenal, Condé fait tous ses efforts pour se maintenir en bons termes avec la reine. Marie de Médicis obtient de lui qu'il aille voir Conti. Celui-ci continuait à faire le mécontent à Dampierre; Condé réussit à le ramener à la cour. Le 22 juillet les deux princes reviennent à Paris à la tête d'une brillante cavalcade [1], et Conti se réconcilie avec Soissons.

Ce n'est cependant point par la réciprocité du désintéressement que les princes devaient cimenter ce commencement d'union, bien au contraire. Une augmentation de 24 000 écus sur sa pension, qui se trouvait ainsi portée à 50 000 écus, et la promesse du premier gouvernement vacant, avaient été les conditions du retour du prince de Conti. Voilà des concessions qui ne pouvaient guère être du goût de Sully.

Le prince de Condé fit une autre démarche qui devait également plaire à la reine mère, car elle impliquait une adhésion complète à l'ordre des choses établi depuis la mort de Henri IV. Il se rendit solennellement au Parlement, y prit sa place de premier prince du sang et, après quelques mots de condoléance relatifs à la perte que la France avait faite, il déclara à la cour, qu'à cette douloureuse nouvelle il était revenu immédiatement pour servir Leurs Majestés et leur obéir en tout, et aussi pour offrir ses services à la cour de Parlement dont il connaissait le dévouement aux inté-

1. Andrea Cioli, 13 juillet 1610.

rêts du roi et de la reine. Cette manifestation ne pouvait qu'avoir l'approbation de Sully; il n'en fut à coup sûr pas de même du prix dont la reine s'empressa de la payer. Le prince vivait avec sa mère. Marie de Médicis donna à la mère et au fils une pension de 80 000 écus par an. Condé n'avait-il pas dit à l'archiduc Albert, en quittant les Pays-Bas, « qu'il désirait retourner en France pour servir le roi et la reine, comme c'était son devoir, mais qu'il voulait être bien sûr d'avoir de quoi vivre et de ne pas mendier son pain, comme il l'avait fait par le passé »? La reine mère avait fourni le logis; elle y ajoutait le couvert et l'entretien. Elle chercha aussi à dissiper les soupçons que le prince avait pu concevoir, notamment à l'égard de Soissons et du duc d'Épernon que l'on accusait auprès du prince d'avoir voulu le faire arrêter, lors de son retour à Paris.

Condé montra une certaine satisfaction; sa situation grandissait par suite même de la modération de ses demandes. Il se trouvait bien, en somme, des conseils de Sully. Pour effacer tout reste de prévention dans l'esprit de la reine, il consentit à faire cesser une situation dont le scandale pesait sur la mémoire de Henri IV et causait des embarras au gouvernement de la régente.

Il reprit sa femme.

Plus humiliée qu'elle n'avait été coupable, la princesse était revenue à Chantilly chez son père le connétable. Montmorency souffrait dans sa dignité; Condé s'entêtait dans sa farouche rancune. Marie de Médicis, ayant besoin de l'appui dévoué du chef de l'armée, rapprocha Condé et les Montmorency. Le prince et sa femme finirent par avoir une première entrevue à Écouen. Comment Condé n'aurait-il point pardonné à la belle repentie qui désavouait hautement les lettres que feu le roi avait montrées, où il était appelé « mon tout et mon chevalier »? Le prince prit facilement l'habitude de la revoir. Après Écouen, ce fut à Montmorency qu'ils se rencontrèrent. Condé emmena ensuite sa femme

des domaines du connétable dans les siens; et le couple réuni alla s'établir en haute Bourgogne, dans la magnifique résidence de Valery, que l'aïeul de l'époux réconcilié avait dû à l'amoureuse et princière libéralité de la maréchale de Saint-André, la femme du triumvir de 1568 [1]. C'est là que le prince mit sa femme en sûreté, avec l'intention de ne pas la laisser reparaître à la cour avant que la reine mère eût sollicité elle-même le retour de la princesse et se fût ainsi créé une nouvelle obligation vis-à-vis de Condé [2].

Ces rapprochements, que la politique n'était pas seule à déterminer, affermirent la situation du prince et lui rendirent une confiance en lui-même qui bientôt ne sut plus se maintenir dans de justes limites. Il se mit à assister à tous les conseils, même à celui des finances, qui passait pour ennuyeux, mais où se traitaient des matières qui étaient loin de lui être indifférentes, et il faisait valoir ses opinions avec véhémence. L'intervention du prince dans les délibérations du gouvernement ne tarda pas à devenir fort encombrante. « Lui qui, jusqu'à présent, s'était montré si modeste, dit l'envoyé Cioli, a déjà commencé, dans le con-

1. *Pare che il principe suo marito non sia tanto ostinato in non la volere ripigliare, com' e stato per il passato, onde si comincia a credere che habbia da seguire col mezzo di S. M. l'accommodamento; S. E. sin hora apparisce di voler in tutto et per tutto dipendere dalla regina, dalla quale si trova favorito della casa del baron Gondi.* (Scip. Ammirato, 22 juillet 1610.) — *Il s^r principe di Conde che e tutto sodisfatto di S. M. torna questa sera in casa del s^r baron Gondi; et domani deve andare a trovare la principessa sua moglie a Memoransi, et far la pace attualmente, come intendo l'ha fatto qui con promessa.* (Scip. Ammirato, 3 août 1610.) — *Le differenze tra il principe di Conde et principessa sua moglie si sono tutte accommodate et sabato andera il principe à Equan* (*Ecouen*) *ore verra la principessa che si trova a Sant Igli* (*Chantilly*) *et il giorno seguente saranno tutti a Parigi unitamente.* (Ambass. vénit., 2 août 1610.) — *Il principe di Conde che si e pacificato davero con la moglie commincia a potere stare poco lontano da lei, et cosi se ne e andato a San Valeri, dove ella si ritrova, a passar qual he giorno.* (Matteo Botti, 18 août 1610.)

2. *Sua Eccellenza torno hieri da Memoransi dalla principessa sua moglie, la quale par che non voglia far venir cosi hora alla corte, ma tenerla fuori alle sue terre; forse deve volere che la regina l'habbia a ricercare anco di questo.* (Scip. Ammirato, 11 août 1610.)

seil, à devenir par trop arrogant et insolent : il prend le contre-pied de toutes les opinions et les combat gaillardemment comme s'il était le plus vieux, le plus sage et le plus prudent de tous [1]. »

C'est bien cette attitude nouvelle que le sage Fontenay-Mareuil caractérise tout en l'atténuant, et dont la cause ne lui échappe point quand il dit : « M. le Prince grondait un peu, mais ce n'était que pour se faire mieux acheter, s'apaisant aussitôt qu'on lui avait donné quelque argent, car il fut longtemps qu'il ne pensait qu'à en avoir [2] ».

En effet on ne tarda pas à voir de nouveau le prince de Condé et le comte de Soissons en mésintelligence pour des affaires d'intérêt. Depuis fort longtemps la terre de Nogent-le-Rotrou dans le Perche, bien de la famille de Condé, était en gage dans les mains du comte de Soissons pour répondre des dettes de son père, qui était aussi le grand-père de Condé, et dont Soissons avait payé une partie. Le comte voulut se faire adjuger ce domaine par voie de justice, moyennant la somme de 50 000 écus à payer en tout et pour tout aux créanciers de son père. Il comptait que personne ne serait assez hardi pour enchérir et qu'il prendrait ainsi possession de cette terre ; il ne pensait pas que le prince de Condé agirait autrement. Mais celui-ci considéra que cette affaire le discréditerait beaucoup ; car en sa qualité de chef de la branche aînée des Condé, c'était plutôt à lui qu'à Soissons de dégager ce bien patrimonial. Le dernier jour et au moment où l'on attendait que la dernière heure expirât pour l'adjuger à Soissons, le prince de Condé envoya faire monter le prix de la terre jusqu'à 80 000 écus, et se la fit attribuer. Soissons, qui n'avait pour son neveu qu'une très médiocre considération, et qui lui en témoignait seulement en apparence, se voyant ainsi joué, entra en fureur ; et le prince, bien que resté victorieux, ayant appris le peu de

1. Andrea Cioli, 8 août 1610.
2. Fontenay-Mareuil, p. 35, col. 2.

cas fait de lui par son oncle, demeura exaspéré. La discorde était de nouveau dans les rangs des princes du sang. « Mais, dit Ammirato, ces différends, dans l'intérêt de ce royaume et dans celui de la reine, sont jugés fort utiles; parce que si tous les princes étaient d'accord ils tourmenteraient d'autant plus Sa Majesté qui ne leur en donne véritablement aucun motif, si ce n'est qu'elle les traite trop bien [1]. »

A peu près au moment où Condé réglait à son avantage l'affaire de Nogent-le-Rotrou, la reine fit au comte de Soissons un don de 500 000 francs pour l'indemniser de prétentions qu'il avait du chef de sa femme sur le comté de Montaffier en Piémont, qui était occupé par le duc de Savoie. Moyennant ce prix, Soissons céda ses droits au roi. Mais, lorsque la cour des comptes eut à contrôler ce présent, les officiers du roi refusèrent de l'enregistrer et suspendirent l'effet des libéralités inconsidérées de la reine par ce motif qu'il n'était pas raisonnable que Sa Majesté achetât à un si haut prix les litiges des autres [2]. Il devait en être de cette résistance, comme de celle du Parlement de Rouen, qui avait refusé de reconnaître le comte de Soissons comme gouverneur de la Normandie, alléguant que le gouverneur légitime était le duc d'Orléans et que l'on n'en voulait point d'autres, et qui, de guerre lasse, avait fini par l'admettre tout de même. « Ils lui ont donné ce gouvernement, écrit Scip. Ammirato, pour obéir et complaire à la reine; et ces magistrats et tous les autres donneraient en somme tout ce que l'on voudra par égard pour Sa Majesté

1. Scip. Ammirato, 18 août 1610.

2. Cf. Sully, *Économies royales*, p. 387, col. 2, et 388, col. 1. Sully affirme que Henri IV avait refusé de consentir à ce marché que lui avait proposé le comte de Soissons; et qu'après sa mort, ce dernier « sut si bien mettre Conchine de son côté, et pratiquer le seing et sceau du feu roi, que l'on a gardé plus de trois ans à pareil dessein, qu'il en fit passer un contrat de vente, comme fait du vivant du feu roy ». Sully aurait été nommé dans cet acte; il déclare qu'il refusa sa signature. Ces assertions échappent à tout contrôle.

et surtout parce que l'on doit croire qu'elle n'a point fait ce présent sans de sérieuses considérations, dont la principale est de maintenir fermes dans leur fidélité ces princes pour lesquels, en toute occasion, elle se montre pleine d'amabilité (*ai quali in ogni occasione ella si mostra amorevolissima*). »

Marie de Médicis met tous ses efforts à tenir égale la balance des générosités. Deux cavaliers s'étant battus en duel, à trente lieues de Paris, restèrent sur le terrain [1]. La reine, des deux abbayes que possédait l'un d'eux, donna la première au chevalier de Vendôme et l'autre au prince de Condé. Ce dernier la passa à son favori Rochefort, qui revenait précisément d'Espagne où il avait été envoyé par le prince, quand il était hors du royaume, pour remercier le roi du bon accueil qui lui avait été fait en Flandre. Rochefort rapportait des offres nouvelles de service de la cour d'Espagne au prince de Condé [2]. « Ce favori, dit Scip. Ammirato, est du même âge que le prince, et il est si aimé de Son Excellence qu'il n'est pas possible de l'être davantage. C'est celui dont le roi mort parlait avec tant de mépris, quand le prince passa à l'étranger. » Voilà, en vérité, un étrange abbé. Quant à l'autre duelliste, il avait une galère de Sa Majesté que la reine donna immédiatement à Concino. « Qu'il la garde pour lui ou qu'il la donne à un autre, ce qui est plus probable, nous dit encore à ce propos Scip. Ammirato, il en tirera bien quelque millier d'écus, et ainsi l'on voit à beaucoup de signes évidents que Sa Majesté tient grand compte de ce sien serviteur, et qu'elle lui veut du bien [3]. »

1. Scip. Ammirato, 11 août 1610. Cf. le passage suivant : « En ce temps, le chevalier Desmarais avec ses deux frères démeslèrent en la campagne une querelle qu'ils avaient avec M. de Dunes, fils de M. de Dunes, qu'on apeloit Antraguet, qui tua Quélus, mignon du feu roy Henri III, sous le règne duquel ne se parloit que de lui. Ledit de Dunes fut tué; aussi fust le chevalier Desmarais, avec un de ses frères. Les duels, du feu Roy prohibés, tournés en batailles rangées, permises et auctorisées par connivences, traîneront avec soi une dangereuse queue, si on n'y pourvoit. » (L'Estoile, t. X, p. 384.)

2. Ambass. venit., 11 août 1610.

3. Scip. Ammirato, 11 août 1610.

On peut suivre à la trace dans les dépêches des ambassadeurs italiens, le progrès des exigences et de la cupidité du prince de Condé, en même temps que la marche envahissante du favori Concini.

Le prince, ayant ouï dire qu'était mort le gouverneur de la Capelle, place frontière de Picardie, fit tant auprès de la reine qu'elle donna ce gouvernement à Rochefort. Ce n'était pas une place de grande importance en elle-même: mais la situation près des Espagnols n'en rendait pas la possession absolument dépourvue de conséquences, alors que le prince de Condé venait tout récemment de recevoir l'hospitalité à la cour de Bruxelles et qu'il continuait à être en relations avec le cabinet de Madrid; de plus, la situation de gouverneur y rapportait 2 000 écus. Mais on s'était trop pressé; le gouverneur n'était pas mort. Rochefort dut attendre une meilleure occasion.

Le désir de se concilier les chefs de l'autre parti qui briguait la faveur de la régente poussa bientôt Condé à une démarche non moins inconsidérée que celle dont il vient d'être question. A la mort du lieutenant que le roi Henri IV avait mis en Provence, Condé demanda à la reine de lui donner pour successeur le chevalier de Guise; mais comme c'était le duc de Guise qui était gouverneur de la province, on répondit au prince qu'il était impossible de donner au duc son frère pour lieutenant [1]. La maison de Guise avait, d'ailleurs, à ce moment, certaines visées matrimoniales qui ne lui permettaient pas de répondre franchement aux avances du premier prince du sang.

On était donc en pleine curée. L'homme dont l'insatiable avidité n'aurait pu être refrénée qu'au moyen de l'accord suggéré par Sully au prince de Condé, lors de son retour, celui qui allait devenir le fléau de la Régence, Concini, s'était mis sans tarder à l'édification de cette fortune

1. Scip. Ammirato, 24 août 1610.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

insensée qui devait s'écrouler avec lui d'une si épouvantable chute. « Il faut croire, écrit Cioli, qu'il sait plus ce qui se fait que ce que l'on dit. Comme il est, en considération de sa femme, le plus favorisé de la reine, on pourrait dire qu'il donne certainement à sa femme l'occasion de le faire filer à ses pieds. Chacun a l'œil sur lui, et tous lui taillent du bois sur le dos [1]. »

Cependant il se faisait l'illusion qu'à l'exception des princes et des grands qui ne l'honoraient que par intérêt à cause de la faveur de la régente, il était universellement et sincèrement aimé. Cette aveugle confiance l'enhardit à vouloir prendre plus profondément racine dans le pays où Henri IV n'avait jamais voulu le considérer que comme un hôte de passage. Son nom italien sonnait mal aux oreilles françaises. Mais ne serait-ce pas acquérir le droit de cité que de se parer d'un beau titre français de noblesse? Et ne pourrait-il point se faire respecter, le jour où il aurait entre les mains des places fortes? Les générosités de la reine, les dons de Sully peut-être, ses propres spéculations lui fournissaient les moyens de se procurer tous ces avantages. Dès le commencement du mois d'août, le bruit se répandait qu'il avait engagé des négociations pour l'acquisition du gouvernement de Péronne auquel était attaché le titre de lieutenant du roi dans une partie de la Picardie [2]. Bientôt il jeta ses vues sur la place de Calais dont le gouverneur, M. de Vic, « bon et fidèle serviteur du roi et de son État », dit L'Estoile, était mort le 15 août. Mais il trouva en face de lui, non seulement le prince de Condé qui voulait cette place pour son favori Rochefort, mais un brave gentilhomme, M. d'Arquien, auquel avait été promis le premier gouvernement qui vien-

1. *Hormai bisogna credere che piu sappia egli quello che si faccia che dire quello che si dichino, et perchè egli è, per rispetto della moglie, il piu favorito della regina, percio direbbe alcuno, ha la moglie qualche cagione di pretendere di dovere farlo filare; ognuno ha l'occhio a lui, et tutti gli tagliono le legne adosso.* (Andrea Cioli, 8 août 1610.)

2. Andrea Cioli, 11 août 1610.

drait à vaquer, parce qu'il avait été dépouillé de la citadelle de Metz par le duc d'Épernon. Entre Metz, la porte des Allemands en France, et Calais, celle des Anglais, l'humble officier pouvait trouver l'échange honorable. Abandonner la vaillante cité victorieusement défendue jadis par le grand François de Guise à un homme d'intrigues et suspect d'intelligences avec l'Espagnol, comme le duc d'Épernon, pouvait être pénible, mais le duc était après tout le colonel général de l'infanterie française; Concini n'était qu'un étranger déjà odieux, presque sans titre encore. D'Arquien ne supporta pas la pensée de laisser tomber en sa garde la précieuse conquête de 1557, cette autre gloire du grand Lorrain; il déclara tout haut « qu'il allait faire ses Pâques et qu'au sortir de là, il irait tuer Concini, fût-il entre les bras de la reine, ne lui étant possible de survivre à une si grande supercherie [1] ». Cette parole d'un bon Français fut entendue. La reine dépêcha Concini à Conflans.

C'était là qu'était située la maison de plaisance de Villeroy. Le ministre venait de s'y réfugier sous le coup d'un accès de mauvaise humeur causé par le dépit de voir la direction réelle des affaires lui échapper. « Villeroy, écrit Andrea Cioli, le 8 août, s'est en allé, sous le prétexte qu'il a besoin de prendre les eaux de Spa; d'aucuns affirment qu'il s'est retiré à cause de son indignation contre Concini, qui aurait mal parlé de lui; d'autres disent que c'est à cause de son mécontentement des procédés de la reine. Il ne peut en effet supporter que, lorsque Sa Majesté lui demande conseil sur quelque affaire et qu'elle a eu son avis, non seulement elle ne s'y conforme pas, ce qui, dit-il, lui importe peu, car il appartient à Sa Majesté d'agir à son gré et à lui de donner bon conseil; mais qu'elle fasse pire encore, à savoir qu'elle dise à ceux du Conseil ou même à d'autres que Villeroy l'a conseillée de telle ou telle façon, confi-

1. L'Estoile, t. X, p. 371 et 372.

dence souvent faite même à ceux contre qui le conseil est dirigé. De la part de Sa Majesté, Villeroy pense que c'est à la fois montrer peu d'estime pour lui, et lui faire des ennemis dans sa vieillesse. On donne aussi comme autre raison de cette retraite que Sa Majesté ayant voulu faire signer quelque chose, Villeroy s'y était refusé, alléguant que ce n'était point une chose juste, ni raisonnable, et qu'il en reviendrait à Sa Majesté fort peu de réputation et point d'utilité, et à lui, comme ministre, le blâme le plus fondé [1]. Quelques paroles vives ayant été échangées avec la reine, Villeroy en aurait pris prétexte pour se retirer dans sa maison de campagne [2]. » Cette dernière allusion se rapporte évidemment au fait que relate L'Estoile en ces termes : « M. de Villeroy, en ce temps, sort mal content de la cour et de la reine, à laquelle il refuse signer un acquit de 40 000 escus pour Conssine pour acheter le gouvernement de Montdidier, Roye et Péronne, que M. de Créquy lui avait vendu ». Villeroy, mandé par la reine, revint à Paris le 9 août. Nous ne savons rien de l'entretien que Marie de Médicis et le ministre durent avoir ensemble; ce qui est certain, c'est qu'un assez notable changement dans la situation respective des ministres et du favori se produisit presque immédiatement après. Le dimanche 16 août, M. de Villeroy était de retour à Conflans et recevait à déjeuner MM. de Bouillon et de Sully, qui sortaient du prêche à Charenton. C'est au milieu de cette réunion que tomba Concini, lorsque la reine l'envoya trouver M. de Villeroy pour l'affaire du remplacement de M. de Vic.

Le vieux ministre d'État et ses convives firent entendre raison à l'Italien; il lâcha prise, et l'on n'entendit plus parler non plus de Rochefort pour ce poste. D'Arquien fut installé à Calais par le comte de Saint-Pol, qui, n'ayant aucune place dans son gouvernement de Picardie, était entré

1. Andrea Cioli, 8 et 11 août 1610.
2. L'Estoile, t. X, p. 366.

dans la ville, sans doute parce qu'il craignait qu'elle ne fût donnée à Concini, un étranger [1].

Il est impossible de passer sous silence une insinuation, qui est sans preuves, assurément, mais qui acquiert, par le rapprochement des dates, une certaine gravité. Le 12 août, l'envoyé Cioli écrit que Sully, pour se faire bien venir de Concini, lui a fait des dons considérables et qu'on tient pour certain que ce personnage est en situation d'arriver à toutes les grandeurs. La prophétie ne tarde pas à s'accomplir : à la fin du mois d'août, Concini s'offre à lui-même une large compensation du gouvernement de Calais, où s'est définitivement installé d'Arquien. Il achète le marquisat d'Ancre pour une somme de 110 000 écus, et se fait céder par M. de Créquy le gouvernement de Péronne, Roye et Montdidier moyennant 40 000 écus [2]; le 23 septembre, il prêta au roi serment de fidélité pour ses gouvernements, « lui baisant la main et à la reine aussi », dit Héroard.

L'entrée du duc de Feria, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, chargé de présenter au nom de son gouvernement les condoléances officielles à l'occasion de la mort de Henri IV, cérémonies dont on lira plus loin les détails, permit à Marie de Médicis de témoigner publiquement au marquis d'Ancre une faveur résolue à ne plus tenir aucun compte des protestations qu'elle soulevait. C'est en effet Concini qui fut chargé d'aller en son nom souhaiter la bienvenue au duc de Feria. Mais au milieu de si grands honneurs la préoccupation de ses petits intérêts continuait à poursuivre le nouveau marquis. Au sortir du logis de l'ambassadeur d'Espagne, il fit appeler secrètement auprès de lui dans sa voiture le marquis Matteo Botti pour lui demander des nouvelles d'une vieille créance qu'il possédait sur la grande famille florentine des Corsini et dont il poursuivait avec acharnement le recouvrement par l'intermédiaire de la cour

1. Scip. Ammirato, 24 août 1610.
2. Andrea Cioli, 18 septembre 1610.

de Florence. Botti lui annonça que le grand-duc avait donné des ordres pour lui faire payer « ce bienheureux argent ». Concini n'avait pas perdu sa journée [1].

Le lendemain, lorsque Andrea Cioli, qui avait trouvé moyen de se remettre en excellents termes avec Concini, se présenta au cercle de la reine, le marquis d'Ancre se porta vivement à sa rencontre. « Tu sais, lui dit-il, que Son Altesse m'a fait la grâce de m'accorder cet argent. Quelle joie pour moi! — Je vous avais dit bien souvent qu'il en serait ainsi, répond le diplomate. — Eh bien, maintenant, toi aussi veux-tu quelque chose? reprend Concini. Adieu, nous nous reverrons à loisir! » Et il laissa sur cette explosion de facile générosité, un interlocuteur qui, nous le savons, n'aimait guère à se nourrir de viande creuse.

La bonne nouvelle arrivait fort à point. Le nouveau marquis d'Ancre trouva facilement 64000 écus pour acheter du maréchal de Bouillon la charge de premier gentilhomme de la chambre du roi malgré les représentations du président Jeannin, qui lui avait dit qu'il se ferait des ennemis de la plupart des gentilshommes et qu'avant de parvenir il fallait mériter [2]. Il vendit ensuite la charge de premier écuyer de la reine mère, dont il était titulaire, au chevalier de Sillery, frère du chancelier. D'un bond, le Florentin s'élevait à une dignité essentiellement nationale, il prenait un des premiers rangs dans la maison du roi; ce ne fut pas la moindre de ses imprudences. Le jour même où il prêta serment pour cette nouvelle charge, Louis XIII entrait dans sa dixième année.

Désormais, suivant l'expression des secrétaires de Sully dans les *Économies royales*, « il pouvait se dire en quelque sorte compagnon de M. de Bellegarde avec lequel il n'avait jamais été guère bien, mais il y avait toujours eu entre eux des envies, émulations et jalousies, pour de certaines

1. Andrea Cioli, 13 septembre 1610.
2. L'Estoile, t. X, p. 373.

causes que vous savez mieux que nous et que nous laisserons deviner aux autres ». Ce passage énigmatique semble viser quelque rivalité amoureuse et vouloir faire monter le soupçon jusqu'à la reine mère elle-même. On ne peut guère s'arrêter à cette idée, lorsque l'on sait que nos médisants diplomates florentins s'entendent unanimement sur ce point que le maréchal d'Ancre n'obtenait rien de la reine qu'en considération de sa femme. Nous verrons bientôt qu'entre les deux gentilshommes de la chambre s'agitaient des questions d'une nature moins sentimentale.

Jusqu'à ce moment Concini n'avait pas été pris bien au sérieux par la cour de Florence. Cet homme, qui se plaignait toujours, et pour des affaires d'argent, avait été peu écouté. On connaissait son origine, on savait ce qu'il valait. Quelle revanche pour Concini, le jour où il put mander devant lui le représentant de « son seigneur naturel » le grand-duc de Florence et faire connaître à Cioli qu'en raison de toutes les dignités qu'il venait d'accumuler, il recevait à la cour de France des honneurs égaux à ceux des princes! Il demandait donc une amplification de titre et désirait être traité désormais d'Illustrissime, comme M. le Grand, après lequel il prenait rang. Si on lui donnait cette satisfaction, Son Altesse pouvait compter sur lui. Cioli était prié d'ailleurs de présenter cette demande comme venant de lui-même et non pas de Concini, le marquis étant disposé à priser davantage un pareil honneur si on le lui accordait sans qu'il eût l'air de l'avoir demandé. Concini prit toutefois la précaution de remettre à l'ambassadeur la ronflante suscription sous laquelle il désirait que désormais lui fût adressée sa correspondance. Elle était libellée en ces termes : *Al Signor Concino Concini de conti della Penna, marchese d'Ancre, governatore e luogotenente del re in Perona et primo gentilhuomo della camera di Sua Maesta.* Andrea Cioli transmit la formule et pensa qu'il était de bonne politique d'entrer encore plus à fond dans les bonnes grâces du

favori et même de faire sa cour à l'abbé de Marmoutiers pour avoir l'oreille de sa sœur, Mme Concini. Il réussit à merveille dans ce rôle nouveau : lors d'une de ses visites au marquis d'Ancre, celui-ci poussa la confiance et la familiarité jusqu'à vouloir lui montrer, mais à la condition de ne révéler le secret à personne, la manière dont il s'y prenait pour contrefaire les sceaux des lettres. L'arrivée de la reine, qui venait voir une litière nouvelle qu'on lui avait faite pour le voyage du sacre, coupa court à cette étonnante confidence [1]. Voilà l'homme dont on disait à ce moment-là même qu'il allait être appelé à remplacer Sully!

Les renseignements et les faits dont il vient d'être question dans les pages précédentes ne sont évidemment pas sans quelque rapport avec le dîner de Conflans, dont il est parlé plus haut et qui eut lieu le 16 août. D'après le renseignement que donne L'Estoile en passant, deux des contractants dans les trafics de gouvernements et offices qui eurent lieu aussitôt après y assistaient : Concini et le duc de Bouillon. Le maître de la maison, Villeroy, le principal conseiller de plume de la régente, qui venait de se retirer dans sa terre, avait des intérêts conformes à ceux du chancelier, frère du troisième des personnages engagés dans les négociations qui aboutirent à la fin du mois. Il n'est pas vraisemblable qu'il n'ait pas été question à Conflans de tous ces arrangements. Le succès dépendait évidemment de Sully qui, tout récemment, à la suite du refus fait par Villeroy de signer l'acquit de 40 000 écus au bénéfice de Concini pour faciliter ses acquisitions, avait déclaré à son tour qu'il n'y avait pas moyen de trouver cette somme, sans

1. *Io con la pazienza et la destrezza ho fatto tanto che sono diventato tutto suo, et insin' oggi, se non arrivava a casa sua la regina a vedere una lettiga nuova fatta per il prossimo viaggio, voleva insegnarmi, ma con promessa di non mostrarlo mai ad altri, a scontrafare i sigilli delle lettere; spero di havermi a guadagnare anco la moglie, perche sono diventato tutto del s^r abbate suo fratello, teneramente amato da lei.* (Andrea Cioli, 16 septembre 1610.)

toucher à l'argent de l'Arsenal. L'opposition du surintendant fut moins absolue après l'entrevue de Conflans; Concini avait eu les fonds qui lui faisaient défaut.

« Ainsi, dit L'Estoile, se vidait petit à petit l'argent de notre Arsenal que le pauvre prince défunt avec tant de peine y avait amassé et fait serrer par son confident Sully, auquel il en faisait assez de mal au cœur, mais lequel n'en eût osé parler qu'à demi-bouche. » Le même écrivain constate le bruit « qu'on avait tiré 7 millions de livres de l'Arsenal depuis la mort du roi jusqu'au 15 de ce présent mois d'août[1] ».

Il est certain que les coffres de la Bastille s'étaient ouverts, et largement. La rigidité de Sully avait singulièrement fléchi depuis son entretien avec Condé. C'est que, n'ayant pu s'entendre avec le prince et n'espérant pas que le ferme et honnête langage qu'il lui avait tenu serait mieux écouté par d'autres, il s'était décidé sans doute à faire la part du feu. Désireux de conserver le pouvoir, il chercha un point d'appui du côté où la faveur de la régente s'attachait, et fit les concessions nécessaires.

On observa, tous les témoignages s'accordent sur ce point, pendant quelques semaines, un rapprochement très ostensible entre le surintendant et les familiers de la régente. Sully reçoit des marques publiques de faveur : le 20 août, le jeune roi allait à Vincennes poser la première pierre de bâtiments nouveaux[2], pour l'édification desquels des marchés avaient été tout récemment passés par Sully[3]; le 29, une cérémonie semblable avait lieu pour le collège de Cambrai; le surintendant accompagna le roi et c'est lui qui présenta à Sa Majesté la truelle d'argent avec laquelle il maçonna la pierre[4]. Voilà des circonstances notées comme

1. L'Estoile, t. X, p. 366, 347, 384.
2. « Corps de logis qui est du côté du parc. « (*Journal d'Héroard*, t. II, p. 17.)
3. Malherbe, p. 195.
4. L'Estoile, t. X, p. 378.

importantes par les annalistes contemporains, Héroard, Malherbe, L'Estoile; ajoutons-y un renseignement qui a sa valeur, malgré son insignifiance apparente : Andrea Cioli, qui, pendant près de trois semaines, avait été tenu éloigné de la cour par une maladie, constate comme un fait digne de remarque dans sa dépêche du 26 août que lorsqu'il alla pour la première fois revoir la reine, il la trouva s'entretenant familièrement avec Villeroy et Sully. On peut inférer de ces divers témoignages que, moyennant les satisfactions données à Concini, le surintendant avait réussi, dans une certaine mesure, à grouper autour de la reine régente un parti de gouvernement dirigé par des hommes sérieux sinon complètement désintéressés.

C'était là une combinaison politique suggérée par l'idée de tenir en échec le prince de Condé. Ce dernier ne se contentait plus maintenant des satisfactions pécuniaires qui lui avaient été accordées, et visait au rôle de lieutenant général ou de connétable : chef de la branche cadette des Bourbons, il s'inspirait des souvenirs de l'histoire équivoque du roi Antoine de Navarre, son grand-oncle, et faisait des avances au parti protestant. Mais celui qui tenait véritablement en main cette force politique était Sully, et si l'on s'explique par le désir de le faire servir à ses propres intérêts les coquetteries du prince vis-à-vis du surintendant, on ne peut que louer ce dernier de n'avoir point voulu mettre son influence au service de machinations si contraires à l'œuvre historique et politique de Henri IV. Ces considérations suffisent à justifier le surintendant de s'être porté du côté des adversaires de Condé. Le marquis d'Ancre ne paraissait pas encore à ce moment un homme politiquement dangereux. Sully crut pouvoir se servir de lui. Mais il ne tarda pas à être désabusé. Concini n'entendait travailler que pour lui-même.

Sully eut le sentiment de ce que cette situation avait d'irrémédiable, et c'est alors que, se voyant impuissant à

arrêter le débordement des appétits, à défendre le trésor de l'État et la dignité même du gouvernement, il demanda le congé de la reine pour se retirer dans ses terres. Cette marque de découragement laissait déjà percer l'idée d'une retraite définitive. La reine régente n'accéda pas immédiatement au désir du surintendant. Sully resta au poste où il était indispensable, en attendant le jour du sacre de Louis XIII.

La situation intérieure redevenait à ce moment fort inquiétante pour la reine. « Sully dit ne vouloir rester chez lui qu'un mois, lisons-nous à la suite de l'information donnée plus haut par Scipione Ammirato; mais on pense que ce sera pour plus longtemps; et cette détermination est fort blâmée. Le maréchal de Bouillon doit aller à Sedan; le prince de Condé se trouve dans ses terres de Normandie, d'où il se rendra à Valery; le duc d'Aiguillon est à Soissons; et l'on croit de plus que le duc de Guise se rendra en Provence. On est universellement mécontent de voir s'éloigner tous ces princes de la cour où ils ne peuvent rien faire de mal sans qu'on puisse y remédier promptement, tandis que lorsqu'ils seront dehors dans leur gouvernement et leurs terres, on ne pourra ni si bien ni si vite régler leur compte. Le duc de Nevers, qui est dans son gouvernement de Champagne, demande, paraît-il, à Sa Majesté, une bonne somme d'argent pour payer ses dettes; on ne sait si on la lui donnera. Mais il n'est pas étonnant qu'il s'émeuve à ce sujet; car il n'a rien eu et l'on a donné à tout le monde [1]. »

Le vide se faisait donc autour de la régente au moment même où il importait d'assurer à la cérémonie du sacre de Louis XIII l'éclat qui devait résulter du concours unanime des princes et des grands personnages de l'État. Le mois de septembre fut employé à frapper les imaginations

1. Scip. Ammirato, 30 août 1610.

populaires par de pompeuses réceptions d'ambassadeurs, à négocier pour ramener les absents, à récompenser la fidélité de ceux qui ne s'étaient pas encore éloignés, à faire taire les velléités d'opposition, à désarmer les résistances.

V

SCÈNES INTIMES. — AMBASSADES EXTRAORDINAIRES LE ROI. — LES GUISES ET LES BOURBONS

Menus détails de l'existence privée de la régente. — Chaleur de l'été en 1610. — Marie de Médicis commande à la fabrique de Montelupo en Toscane un carrelage artistique pour ses appartements. — Ses promenades de dévotion. — Revue de sa compagnie d'hommes d'armes. — Scènes intimes. — Le dentiste Tornabuoni. — Ambassades du comte de Bucquoy, du comte de Collalto, du duc de Deux-Ponts, du duc de Feria, du comte de Hampton. — Dignité précoce, esprit d'à-propos du jeune roi. — Son portrait d'après les ambassadeurs florentins. — Anecdotes diverses. — Faveur éphémère du tireur d'arbalète Zanobi Spini. — Projet d'union entre le duc de Guise et la douairière de Montpensier favorisé par la reine mère. — Opposition de la marquise de Verneuil. — La régente intervient. — La marquise capitule. — Satisfaction de Marie de Médicis. — Le prince de Condé revient à la cour pour le voyage du sacre.

Il n'est pas sans intérêt de recueillir çà et là dans nos ambassadeurs quelques traits de la vie familière de la régente ou du jeune roi. S'ils ne sont pas l'histoire même, ils en forment l'accompagnement naturel et reposent l'esprit du lecteur au milieu de la trame compliquée des événements politiques et des intrigues de cour. C'est pourquoi, avant de poursuivre l'exposé des faits de l'ordre purement historique, nous grouperons un certain nombre d'épisodes qui ont échappé à la curiosité des auteurs de mémoires contemporains ou qui n'ont été vus par eux qu'imparfaitement.

L'été de 1610 fut particulièrement chaud. Marie de Médicis aimait beaucoup ses aises et souffrait de l'inhabileté où l'on est dans nos pays tempérés à se défendre contre les excès de la chaleur ou du froid. Ses plaintes à cet égard furent la cause de modifications dans les aménagements intérieurs de son habitation.

« L'autre soir, parlant de la grande chaleur que l'on ressent, écrit Matteo Botti, la reine me dit que, par un temps pareil, elle trouvait extrêmement désagréables les parquets de bois dont on fait usage ici, et elle dit qu'elle avait l'intention de faire venir des carreaux qu'on ne sait pas fabriquer à Paris. Je répondis à Sa Majesté que ce qui vaudrait le mieux, ce seraient de ces briques peintes et vernies que l'on fait à Montelupo, quelquefois exprès, et qui sont très belles quand on les commande avec un joli dessin. On s'en sert beaucoup en Espagne comme carrelage et ornement. Sa Majesté répondit que cette idée lui allait à merveille. De toute notre conversation, il résulte que, si Votre Altesse en faisait faire pour une ou deux chambres et les envoyait ici le plus tôt possible, elle pourrait offrir, à peu de frais, un présent extrêmement agréable à Sa Majesté [1]. »

Marie de Médicis se montra en effet très désireuse d'avoir bientôt l'occasion de faire cette innovation. Elle demanda qu'on lui fît parvenir ces fameux *mattoni* avant la fin des chaleurs [2], mais la fabrication ne put s'en faire aussi promptement qu'elle le voulait. Cette affaire devint désormais une de ses préoccupations.

La haute température de la saison n'empêcha point la régente de mener une vie extérieure fort active. On la voit souvent dehors; le but de ses promenades nous est un indice assez frappant de sa tournure d'esprit et de la direction de ses pensées.

La reine aimait beaucoup à faire, comme on le sait déjà,

1. Matteo Botti, 3 juin 1610.
2. Matteo Botti, 2 juillet 1610.

des promenades de dévotion. Le 16 juillet, Andrea Cioli nous signale une visite de Marie de Médicis au couvent des Carmélites où elle se rend en voiture, assiste à complies et se promène dans le jardin avec les nonnes de l'endroit [1]. Deux jours après, c'est au monastère de Saint-Victor que la reine se rend en cavalcade. Cioli tombe de cheval ce jour-là et fait part de cet accident à son gouvernement d'une manière assez comique [2]. Au moment des fausses terreurs répandues à Paris et du bruit d'une nouvelle Saint-Barthélemy, on voit la reine, après une conférence avec le duc de Mayenne qu'elle avait fait appeler, se rendre à Saint-Cloud en carrosse, accompagnée des dames de sa suite ordinaire; elle prend dans sa voiture même le cardinal de Joyeuse [3].

Un autre jour elle va voir la litière qu'on lui avait préparée pour cette entrée solennelle à Paris dont le regret paraissait plus durable chez elle que le deuil de son époux; elle allait ensuite se promener dans les jardins de l'hôtel du duc de Piney-Luxembourg, dont elle songeait à faire l'acquisition pour y établir plus tard sa résidence particulière [4]. Le 14 août, veille de la fête de la Vierge, sa patronne, la régente se rend au faubourg Saint-Victor, et après avoir fait ses dévotions ordinaires à la madone du couvent, elle va sur la colline qui s'élevait hors du faubourg passer avec le roi et toute sa cour la revue de la compagnie de cent gentilshommes commandée par M. de la Châtaigneraye, qui lui servait de gardes. Ils étaient tous admirablement montés, armés de pied en cap d'armes toutes noires et portant des plumes également noires au morion; ils avaient l'épée au côté, l'arquebuse courte à la main. Après s'être mis en ordre de bataille, ils firent des manœuvres d'attaque et de

1. Andrea Cioli, 16 juillet 1610.
2. Andrea Cioli, 18 juillet 1610.
3. Andrea Cioli, 23 juillet 1610.
4. Andrea Cioli, 28 juillet 1610.

retraite et d'autres actions de guerre, et terminèrent par une salve d'arquebusades. Cette parade réussit fort bien; la reine mère et le jeune roi y prirent beaucoup de plaisir [1]. La reine se retire après avoir entendu vêpres et complies à l'abbaye de Saint-Victor et salut dans la chapelle souterraine de la vierge miraculeuse des Bonnes Nouvelles, qui existait dans l'église des moines.

De ces manifestations extérieures de militarisme et de piété, convient-il d'en revenir à des scènes intérieures d'un ordre plus vulgaire? La vie humaine est pleine de contrastes. Pourquoi l'histoire la supprimerait-elle de l'existence des grands de la terre? Cioli nous rapporte une amusante anecdote qui se passa au Louvre vers la fin du mois d'août.

« La reine, écrit-il, voulait, ce matin, se faire ôter une dent qui l'a fait souffrir plusieurs fois, ces jours-ci. C'est pourquoi, me trouvant là, je dis à la Forzona [2] qu'avant de se résoudre à ce martyre, Sa Majesté ne risquerait rien d'essayer un remède du capitaine Horatio Tornabuoni, lequel, en un clin d'œil, avait fait merveille pour quelqu'un d'autre. La Forzona le dit à Sa Majesté qui voulut m'entendre et me manda exprès dans sa chambre pendant qu'elle se faisait coiffer. L'on envoya aussitôt chercher Tornabuoni, qui se mit à lui appliquer son onguent aux tempes et puis dans les oreilles, de ses propres mains, lui donnant aussi des soins, au grand scandale de deux médecins qui comparurent à ce moment. Et ainsi est restée en suspens l'opération de l'extraction de la dent, pour laquelle on avait fait venir un maître de Toulouse. Celui-ci, pour se faire la main et prouver son talent, en avait ôté une à un valet de la cour, qui s'évanouit presque de douleur. Pour rendre courage à la reine, le maître de Toulouse affirmait que c'était la peur et non la douleur qui l'avait ainsi anéanti, ce que

1. Matteo Botti, 18 août 1610.
2. C'était la première femme de chambre de la reine mère.

le pauvre diable était contraint d'affirmer. » Le succès d'Horatio Tornabuoni fut complet. Il devint un des familiers de la cour, au grand désespoir de l'arracheur de dents[1].

Les allées et venues, les réceptions d'ambassadeurs, pendant les premiers mois du règne de Louis XIII, tout en appartenant à la vie officielle de la famille royale, ne nous en fournissent pas moins l'occasion de relever quelques détails d'ordre intime qui ne sont pas hors de place dans ce chapitre où nous voulons laisser de côté, les réservant pour plus tard, les questions de pure diplomatie. Les envoyés florentins ne voient pas seulement le côté extérieur des choses, le cérémonial qui cependant les intéresse beaucoup; ils vivifient par des observations personnelles ce que les documents officiels qui rapportent ce genre de curiosité ont généralement de froid et d'inanimé. Nous trouverons dans leurs dépêches de fort intéressants renseignements.

Le 17 juillet, le comte de Bucquoy, ambassadeur extraordinaire de Flandre, fut reçu en audience solennelle de condoléances. Le maréchal de Boisdauphin alla, au nom de Leurs Majestés, le chercher dans un carrosse de la cour. Il fut fort bien accompagné, ayant neuf voitures, et fut reçu par le roi et la reine, avec lesquels se trouvait encore la fille aînée de Henri IV, dans la chambre de la régente, en présence de Conti, de Soissons et des autres princes et princesses. A son arrivée au Louvre, la garde était sous les armes, ce qu'on n'avait pas fait pour l'ambassadeur de Savoie; car on voulait réserver cet honneur aux ambassadeurs royaux. Il avait paru fort étrange que cet envoyé n'eût pas voulu aller loger dans la maison qui lui avait été destinée par la cour, mais qu'il y eût seulement fait aller tous les siens; on les y fournissait de pain, de vin, de viande et de toutes sortes de victuailles (*et altre cose mangiative*); quant à lui il était resté dans la maison du résident ordi-

1. Andrea Cioli, 4 et 8 septembre 1610.

naire. Il s'excusa en disant qu'étant par ses parents et pour d'autres raisons, très Français, et ayant été honoré par l'archiduc de cette mission, il voulait rester constamment avec la personne de l'ambassadeur résident, afin que Leurs Altesses fussent complètement assurées de ses bons services. Cette honorable excuse fut acceptée.

Un autre ambassadeur de la maison d'Autriche, le comte de Collalto, représentant de l'archiduc Ferdinand de Grätz, était arrivé dans le même temps et était descendu dans une hôtellerie. On ne l'y découvrit qu'au bout de quelques jours; la reine l'envoya alors visiter par M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, et ordonna qu'on lui envoyât tous les jours un ordinaire pour douze personnes [1].

Pendant que ces ambassadeurs de princes catholiques s'établissaient pour quelque temps à la cour de France, un des premiers arrivés parmi les représentants étrangers ne se décidait point à partir. C'était le duc de Deux-Ponts, fondé de pouvoirs des princes protestants d'Allemagne; on le prétendait amoureux de Mme de la Trémouille. La prolongation de son séjour s'explique mieux encore par la nécessité de surveiller les menées de ses collègues de l'autre parti. La reine, qui ne voulait pas être gênée dans l'élaboration d'une politique étrangère sur laquelle nous nous étendrons, se débarrassa des deux Allemands en leur offrant en guise de congé de riches présents : « Le duc de Deux-Ponts, à son départ, dit Scip. Ammirato, a reçu comme cadeau de Leurs Majestés une crédence d'argenterie dorée de 3 000 écus; et l'ambassadeur du Sérénissime de Grätz un collier de 800 écus; mais en substance la valeur de ce dernier objet sera beaucoup moindre, ainsi qu'il en a été du collier du Sérénissime prince d'Urbin que l'on donnait pour 500 écus et qui n'arrivait pas à 300 [2]. » Le comte de Bucquoy partit dans le même temps, le 8 août; il reçut comme pré-

1. Scip. Ammirato, 18 juillet 1610.
2. Scip. Ammirato, 3 août 1610.

sent de la reine mère une enseigne [1] de diamants de la valeur d'environ 1 500 écus [2]. Au sortir de la cour de France le comte de Bucquoy s'empressa d'aller prendre le commandement de l'artillerie catholique dans la place de Juliers assiégée par les forces françaises combinées avec celles des protestants. Peut-être avait-il été, lui aussi, trompé sur la qualité de la marchandise.

Bientôt après arrivèrent encore deux Allemands, représentant chacun aussi l'un des deux partis en présence. Ce furent l'ambassadeur de l'archiduc Maximilien et celui de l'électeur marquis de Brandebourg [3]. Mais leur présence fut complètement éclipsée par celle d'un personnage dont l'arrivée fut le gros événement du commencement de septembre : le duc de Feria, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne. « C'était, dit L'Estoile, le fils du duc de Feria, qui, pendant la Ligue, régenta si bien Paris, avec ses garnisons espagnoles, et y estoit encores, quant la ville fust réduitte sous l'obéissance de Sa Majesté, laquelle le contraignist d'en sortir [4]. » Philippe III ne s'était pas pressé d'accomplir par l'envoi de Feria une démarche de courtoisie internationale que la mort de Henri IV avait rendue nécessaire. Mais on savait ce diplomate porteur d'instructions secrètes, peut-être d'un projet d'alliance. C'est au milieu de sentiments très divers qu'il allait faire son apparition dans l'ancienne capitale de la Ligue. Par un renversement bien remarquable des situations, si, dans le monde de la cour, dans l'entourage de la reine particulièrement, on s'apprêtait à l'accueillir avec satisfaction, c'est avec défiance que le peuple et la bourgeoisie voyaient revenir avec lui comme le spectre des mauvais jours que le génie bienfaisant de Henri IV avait su faire disparaître. C'est l'im-

1. On appelait de ce nom un ornement qui se mettait à la coiffure des hommes, chapeau ou bonnet.
2. Scip. Ammirato, 11 août 1610.
3. Matteo Botti, 18 août 1610.
4. L'Estoile, t. XI, p. 3.

pression qui dominait et que traduisit en jeux de mots fort bien tournés, une pièce de vers latins que les amateurs, comme L'Estoile, se passaient de main en main :

Cur, quondam male feriatus, istuc
Redit Feria? Filiusne captam
Amissamque patri reposcit Urbem?
Legatus venit, an superbus hostis?
Mitte quærere plura, namque cæso
Dira proditione quem timebant
Henrico, et misere gemente Gallo,
Agunt undique ferias Iberi.

Au sujet de cette entrée, nous citerons dans presque toute sa teneur la dépêche envoyée à son gouvernement par Andrea Cioli. Elle offre un intérêt tout particulier parce que, dans un récit dont nous ne trouvons pas ailleurs l'équivalent, le Florentin fait défiler devant nous, dans des scènes vives et curieuses, la plupart des personnages dont il a été question dans les pages qui précèdent et notamment le jeune roi.

« Dans ma dernière lettre de mercredi dernier 8 septembre, je faisais savoir à Votre Sérénité, si je m'en souviens bien, que, ce jour même, devait faire son entrée M. le duc de Feria, ambassadeur extraordinaire d'Espagne. J'ai maintenant à vous rendre compte de cet événement, et je puis le faire en connaissance de cause; car étant montés à cheval l'Ammirato et moi, nous allâmes si avant en dehors de la porte que nous vîmes tout, à partir du moment où se rencontrèrent à une lieue de distance de la ville le duc de Feria et le duc de Montbazon envoyé là par S. M. le roi à la place du maréchal de Brissac, lequel avait été d'abord désigné. Montbazon fut accompagné jusque-là par environ deux cents cavaliers; mais, après la rencontre, le nombre s'en accrut tellement le long de la route qu'ils étaient plus de cinq cents lorsqu'on arriva à la ville. L'ambassadeur avait avec lui environ deux cents personnes; je ne puis dire qu'elles étaient au nombre de tant de chevaux ou de cava-

liers, parce qu'elles étaient toutes montées sur de bons petits mulets; tous ces gens avaient leurs fraises bien arrangées. Devant marchait toute la cavalerie française et derrière suivaient les Espagnols si bien serrés ensemble qu'ils avaient l'air d'un escadron qui parade. Pendant qu'on marchait en cet ordre, on vit tout à coup venir de la cité, bride abattue, une troupe de soixante chevaux, qui dépassant, mais en dehors de la route à travers champs, toute la cavalcade, enveloppaient d'une partie de leur troupe l'escadron des Espagnols; et puis tous, ne cessant de courir ou de trotter, revinrent en arrière. Cette démonstration ne fut pas le fait d'un jeune inconsidéré, mais d'un homme âgé, tenu pour prudent, le duc d'Épernon. Comme il alla enveloppé dans son manteau, ainsi que le font, pendant l'hiver, ceux qui ont froid, il voulut peut-être donner à entendre qu'il voulait garder l'incognito. En somme l'entrée a été fort belle, favorisée par le ciel, à cause de sa sérénité, et par la terre, à cause du concours de presque tout le peuple, qui reçut avec applaudissement les Espagnols, sans que personne les tournât en dérision ou s'en moquât, soit par paroles, soit par gestes, ce qui, m'affirme-t-on, est toujours arrivé les autres fois. De là, grand étonnement chez ceux qui ne savent pas, et grande joie chez ceux qui savent [1].... M. le marquis Botti envoya à la rencontre de l'ambassadeur dans un carrosse, M. le cardinal François de Médicis, qui s'acquitta de la manière la plus accomplie de ce devoir de courtoisie vis-à-vis de Son Excellence, et qui fut reçu de la manière la plus gracieuse par l'ambassadeur. Mgr le nonce y envoya le Sr Ottaviano Ubaldini, son frère, lequel se trouvant, avant l'arrivée de M. de Montbazon, dans le même carrosse que M. le duc de Feria, et se tenant par hasard à la portière du côté où nous nous trouvions arrêtés au milieu d'autres,

1. Il y a ici dans la dépêche originale un passage chiffré qui n'est pas traduit. Il y est évidemment question des négociations déjà entamées pour les mariages d'Espagne.

le Sr Ammirato et moi, nous salua, quand il nous vit, de telle sorte que, pour nous voir, l'ambassadeur, lui aussi, qui était bien au fond de son carrosse, sortit la tête. Il nous honora en plus d'un geste plein de courtoisie, parce que le Sr Ottaviano, autant que nous pûmes nous en apercevoir, lui dit qui nous étions, circonstance qui nous décidera très facilement à aller lui faire notre révérence. Son logement, très richement aménagé, est dans le faubourg Saint-Germain, près de l'hôtel de la reine Marguerite. Comme la cavalcade devait passer devant la maison du Sr Concini, S. M. la reine régente prit plaisir à se trouver là pour la voir, sans être vue. Une heure avant l'arrivée de M. l'ambassadeur entra le convoi des bagages, composé de soixante-douze mules, dont quarante-deux avec des couvertures de drap bleu ornées des armes de l'ambassadeur, et trente avec des couvertures de velours rouge également ornées de ces armes. Le plus grand nombre des trente mules avaient les garnitures de tête en argent.

« M. le marquis, lequel a de grandes relations d'amitié avec le duc de Feria, a eu beaucoup de peine à s'empêcher d'aller lui souhaiter la bienvenue le soir même de son arrivée, encore qu'il fût déjà nuit; il y alla le jour d'après et eut pour cortège presque tous les Italiens qui sont ici, lesquels remplissaient trois carrosses; il n'est pas d'ambassadeur qui puisse aller beaucoup mieux accompagné. M. le duc de Feria le traita fort honorablement, car d'abord vint en son nom jusqu'au milieu de l'escalier à la rencontre du marquis Botti, le Sr don Innigo, ambassadeur résident, puis en haut de l'escalier M. le duc lui-même, qui le fit passer devant lui à l'entrée de la porte de la chambre. Ils y étaient à peine que l'on annonça l'arrivée de M. le Grand, qui venait faire visite à l'ambassadeur au nom du roi. Le marquis Botti passa alors dans une autre chambre. Le duc alla à la rencontre de M. le Grand en haut de l'escalier jusqu'au pied duquel s'était déjà avancé le Sr don

Innigo; puis quand il s'en alla, M. le duc l'accompagna jusqu'au pied de l'escalier et le Sr don Innigo l'emporta de haute lutte dans son désir de rester pour le voir monter à cheval à l'intérieur de la cour de la maison. La compagnie de M. le Grand était aussi nombreuse que noble; et je fis l'observation que les Espagnols auprès des Français paraissaient des nains, qu'ils étaient presque des nègres et fort laids. On ne peut pas dire que la cause en fût ou la chaleur éprouvée pendant le voyage ou la différence des habits, ni rien de semblable; car M. le duc, lequel est grand, fort et beau, ne perdait aucun de ses avantages. M. le marquis, après le départ de M. le Grand, resta près d'une heure auprès du duc de Feria et, pendant ce temps, le Sr don Innigo s'étant arrêté dans la salle près d'une fenêtre, l'Ammirato et moi nous approchâmes de lui, ce qui parut lui faire plaisir; il insista pour nous faire prendre des sièges à côté de lui, et nous nous mîmes à causer des affaires d'Italie et de différents sujets.

« On attendait le Sr Concino, qui devait venir visiter M. le Duc au nom de S. M. la reine, et comme, à cette occasion, on parlait de lui en présence d'un autre cavalier espagnol qui était survenu, ce dernier demanda qui était le Sr Concino. Le Sr don Innigo répondit gracieusement : « C'est le majordome de la reine, son premier courtisan, « celui qu'elle favorise et qu'elle comble le plus de bienfaits. « En somme, c'est son duc de Lerme. Que puis-je dire de « plus? »

« Le cavalier ne répondit pas, et le Sr don Innigo reprit en ces termes : « La reine, assurément, ne pouvait nous « faire une plus grande faveur que de l'envoyer, lui; aussi « faudra-t-il l'accompagner jusqu'à la rue, et non pas seule- « ment jusqu'au pied de l'escalier ». Le marquis Botti fut ensuite accompagné par Feria jusqu'en haut de l'escalier et par le Sr don Innigo jusqu'à son carrosse. Peu après notre départ, je sais qu'arriva le Sr Concino avec une très belle

escorte. On usa avec lui des mêmes termes qu'avec M. le Grand; mais il ne voulut en aucune façon que ledit duc descendît l'escalier; comme il était déjà nuit quand il partit, on vit paraître un grand nombre de torches.

« Hier Leurs Majestés ont donné la première audience à M. le duc; nous allâmes la voir, le Sr Ammirato et moi; mais il y avait tant de seigneurs et cavaliers que nous ne pûmes y trouver grand plaisir; il nous fut particulièrement désagréable de ne pouvoir entendre les paroles du roi, qui se comporta admirablement, en raison de son âge. M. le duc fit trois révérences, le genou presque en terre, et, quand il se couvrit, les princes se couvrirent aussi; mais il n'y avait que ceux de Guise, les trois frères séculiers, et le duc d'Aiguillon, qui conduisit Feria à l'audience; quant aux princes du sang, Condé est dehors, Soissons souffre de la goutte, et Conti est, comme toujours, fort empêché à cause de l'imperfection de ses sens. Tous les gentilshommes qui sont avec le duc de Feria, une fois l'ambassade terminée, baisèrent la main à l'une et à l'autre Majesté [1]. »

Héroard confirme et complète ce récit d'une manière fort intéressante en ce qui concerne le roi : « Il se surpassa, dit-il, en contenance et prolation de paroles; les paroles furent : « Je remercie le roi d'Espagne, mon frère, « de la souvenance qu'il a de moi et le prie de s'asseurer que « j'aurai envers lui la même affection qu'a eue le feu Roi, « mon père »; en telle sorte que les Espagnols en étaient tous en admiration, faisant le signe de la croix; deux d'entre eux qui étaient Navarrais se traînèrent de bien loin les genoux en terre, lui allant faire la révérence et ne pouvaient lâcher sa cuisse qu'ils tenaient embrassée [2]. »

Nous ne savons point s'il ne s'était pas glissé quelque pointe d'ironie dans les paroles adressées par le roi à l'ambassadeur. Le jeune Louis XIII était très au fait des sen-

1. Andrea Cioli, 12 septembre 1610.
2. Héroard, t. II, p. 21.

timents de son père à l'égard des Espagnols et il est parfaitement vrai qu'il les partageait et s'en inspirait. L'enfant royal sut, en tout cas, se comporter avec une dignité froide qui en imposa à tout le monde. Cette cérémonie fit une impression très vive sur tous ceux qui en furent les témoins. On se répétait avec admiration que, peu avant l'arrivée de l'ambassadeur, le roi étant sur son trône et la chambre pleine de seigneurs et de grands, comme on parlait assez haut, le roi demanda que l'on fît moins de bruit, et rendit ainsi muets tous les assistants (*et fece ammutolire ogn' uno*). Après le départ de Feria on vit le chancelier, qui avait assisté le roi, rapporter avec les signes de l'émerveillement le plus extraordinaire, les paroles que le roi avait dites; et bien qu'il les eût d'abord enseignées, disait-il, c'était pur miracle que de les avoir retenues par cœur et d'avoir su les prononcer à temps et d'une manière aussi parfaite [1].

Bientôt, c'est l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre qui arrive à Paris. On avait annoncé d'abord le duc de Lennox; mais ce fut milord Watton qui fut chargé de cette mission. Il apportait au roi l'ordre de la Jarretière. On le logea au Luxembourg; c'est de là que les envoyés florentins le virent se rendre à l'audience royale. Le prince de Joinville alla avec deux cents chevaux le chercher ainsi que l'ambassadeur ordinaire; treize carrosses suivaient le premier qui était tiré par six chevaux. Le comte de Soissons, à peine remis d'une violente attaque de goutte, assista à la réception. Lui et les princes de la maison de Guise se couvrirent lorsque l'ambassadeur prit la parole et qu'il se couvrit, ce qu'il ne fit ni avant, ni après. L'ambassadeur fit trois révérences, et à la troisième il toucha presque la terre du genou. « Je crois qu'il a parlé en langue anglaise, dit à ce propos Andrea Cioli, parce que l'ambassadeur résident lui a servi d'interprète; c'est vraiment une chose stupéfiante

1. Andrea Cioli, 12 septembre 1610.

de voir comment le roi se tient et comme il a le sentiment de sa dignité, qu'il soutient avec une autorité et une gravité merveilleuse [1]. » A propos de cette ambassade, nous savons encore par L'Estoile que « la cérémonie de la jarretière se fit le jour de Sainte-Croix, à vespres, en l'église des Feuillans, après que Sa Majesté eut donné à diner magnifiquement audit milord dans sa maison des Tuilleries. Il ne traita point le duc de Feria, ce qui fut remarqué. Mais le roy avait plus d'occasion d'aimer et se fier de l'un que non pas de l'autre, joint que son inclination ne l'a jamais porté à aimer l'Espagnol, duquel avec le laict et la mammelle, il semble avoir succé la haine [2]. »

L'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre ne fit pas un long séjour. Milord Watton, comte de Hampton, après avoir été reçu dans trois audiences [3], fut gratifié d'un cadeau de 4500 écus et fit ses préparatifs de départ [4]. Il avait déclaré qu'il voulait mettre fin à sa mission avant le voyage de Leurs Majestés pour Reims, et repartit porteur de la signature du jeune roi au pied d'un traité de renouvellement d'alliance [5].

La cérémonie du sacre ne comportait évidemment pas la présence de l'ambassadeur extraordinaire d'un roi protestant. Il n'en était pas de même du représentant de Sa Majesté Très Catholique. Le duc de Feria annonça donc son intention d'y assister. Mais deux difficultés se présentaient, la première d'ordre tout matériel : Reims n'offrant que peu de ressources pour le logement de la suite nombreuse du roi de France dans une circonstance aussi solennelle, Feria dut faire chercher une maison avant

1. Andrea Cioli, 19 septembre 1610.
2. L'Estoile, t. XI, p. 40.
3. Andrea Cioli, 27 septembre 1610.
4. Scip. Ammirato, 19 septembre 1610.
5. Héroard, t. II, p. 25. « Mardi 21 septembre. Le comte de Hamton vient trouver le roi.... Il va aux Feuillants à vêpres, y mène les ambassadeurs, qui ont juré l'alliance offensive et défensive; à leur requête il signa les articles; ce sont les premiers qu'il a signés. »

de prendre une résolution définitive; l'autre difficulté, d'ordre diplomatique, tirait son origine de la scène scandaleuse qui s'était passée au couronnement de la reine à Saint-Denis. L'ambassadeur d'Espagne, offusqué de n'avoir été salué par le représentant de Venise que du titre de monsieur l'ambassadeur, lui avait appliqué son chapeau à travers la figure : il entendait qu'on lui donnât de l'Excellence [1]. On ne pouvait tolérer le renouvellement d'une pareille scène. Deux ambassadeurs extraordinaires de la république de Saint-Marc s'acheminaient vers Paris au milieu de septembre. C'étaient les Excellentissimes Nani et Gussoni. « On attend dans un bref délai, écrit Andrea Cioli, les ambassadeurs de Venise; il en est cependant qui pensent qu'ils doivent s'arrêter en route, afin de s'acquitter de leur mission seulement après le retour de Leurs Majestés de Reims. S'ils arrivaient maintenant, outre qu'ils ne pourraient être reçus, ils tomberaient dans la même irrésolution que le duc de Feria relativement au voyage de Reims, où, dans le cas de leur allée, ils se trouveraient fort mal au point de vue des logements [2]. » Cette raison n'était sans doute pas la seule. Les représentants de la république voulaient être assurés d'un salut plus cordial de la part de l'ambassadeur d'Espagne que celui dont avait été gratifié naguère leur collègue. On s'efforça de vider cet incident diplomatique et d'en prévenir le retour. L'ambassadeur ordinaire du roi d'Espagne avait demandé qu'on évitât au sacre du roi la possibilité d'un conflit entre lui et l'ambassadeur de Venise; il avait proposé ou que ce dernier lui donnât le titre d'Excellence et qu'il se contentât d'être appelé Illustrissime Seigneurie, ou bien qu'il s'abstînt soit de parler à l'ambassadeur d'Espagne, soit de venir où il serait [3]. Le duc d'Épernon finit par trouver une base d'accommodement. Il fut convenu que

1. Cf. B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 308.
2. Andrea Cioli, 27 septembre 1610.
3. Matteo Botti, 20 juin 1610.

les ambassadeurs des deux puissances se salueraient sans se parler. Les Vénitiens ne se fiaient pas trop à cette convention ; telle était la raison de leur marche prudente. En attendant, le duc de Feria continuait à parader brillamment dans Paris. Le 24 septembre il se rendait au Louvre précédé de l'ambassadeur ordinaire dans un carrosse à six chevaux suivi de cinq autres, pour avoir sa seconde audience [1]. Bientôt arrivait M. Jacob, ambassadeur de Savoie [2], chargé d'une mission qui n'était pas de simple apparat et qui allait bientôt donner, comme on dit, du fil à retordre au gouvernement [3].

Toutes ces circonstances avaient attiré sur le jeune roi l'attention générale. On commençait à concevoir de lui et de ses destinées une opinion favorable. Aussi le représentant du grand-duc, Andrea Cioli, s'empresse-t-il d'adresser à son gouvernement sur le compte du fils de Marie de Médicis une longue dépêche dont beaucoup de traits peuvent être utilement rapprochés de renseignements presque identiques donnés par le consciencieux Héroard et par Malherbe. Nous citons dans toute sa teneur cet intéressant document.

« Je dois dire à Votre Altesse sérénissime pour sa satisfaction que Sa Majesté le roi son neveu, en donnant hier audience à M. le duc de Feria, a rendu stupéfait tout le monde, tant il s'est remarquablement comporté. On a admiré la gravité de son visage et de ses gestes, et l'à-propos de ses paroles. C'est le moment de m'acquitter de ce que j'ai déjà dans plusieurs lettres promis de vous faire savoir relativement aux grandes espérances qu'il donne d'un brillant avenir. Il se montre jusqu'à présent, non pas de figure, car, de ce côté, il tient plutôt de sa mère (*piu tosto matregia*), mais de caractère, d'inclination et d'habitudes, très sem-

1. Matteo Botti, 5 juillet 1610.
2. Andrea Cioli, 27 septembre 1610.
3. Scip. Ammirato, 30 septembre 1610.

blable à son glorieux père; car il est fier, ardent, très agile; il aime déjà particulièrement les armes et les chevaux, et parle très souvent de guerre, de capitaines, de soldats et de forteresses [1]. Son intelligence est admirable, sa mémoire excellente; il est si avancé dans la langue latine qu'il a déjà commencé à traduire en français; il s'applique au dessin d'une façon remarquable [2] et l'on affirme qu'à cette heure, il sait par cœur l'office de la Vierge. Il dépasse encore les bornes de son âge en ce qui est du jugement, comme Votre Altesse pourra s'en rendre compte, d'après ce qu'elle apprendra dans les lignes qui suivent. Le jour de l'entrée du duc de Feria, alla faire révérence à Sa Majesté le Sr don Alonso Pimentel, fils du comte de Bénevent, vice-roi de Naples, qui était venu exprès de Flandre en toute diligence pour voir le susdit duc, son parent; et comme il pensait que Sa Majesté ne pouvait pas encore avoir une capacité suffisante, dès qu'il eut présenté ses hommages au roi, il fit mine de vouloir s'éloigner de sa vue. Mais le roi le retint gracieusement et lui demanda des nouvelles de Flandre en lui disant : « Avez-vous vu que mon armée a pris Juliers? » Il avait auprès de lui sur une petite table des espèces de cailloux noirs et blancs et il dit à l'Espagnol : « Regardez, « je vais former un escadron [3] ». Enfin, au moment de prendre congé de lui, il lui dit qu'il voulait aller aux Tuileries pour s'exercer à conduire de petits chevaux de carrosse [4]. Le

1. Voir Héroard, *passim*.

2. « 2 octobre 1610. Il s'amuse dans son cabinet à peindre, fait lui-même les couleurs sur le cuivre, peint sur la toile l'Avarice et la Prudence, vêtues, assez bien, y est attentif, fait toutes les actions que saurait faire un peintre, à la fin serre lui-même ses couleurs et ses pinceaux. » (Héroard, t. II, p. 26.)

3. « Un seigneur espagnol venu avec le duc de Feria lui vient faire la révérence; tout aussitôt qu'il l'eut accueilli, le roi lui dit pour l'entretenir : « Tenez, velà le plan de Juliers », qui venoit d'être prins, et lui montre par là même les particularités du siège : « Voilà ceci, « voilà cela, voilà les Français, voilà les Flamands, etc. » (Héroard, t. II, p. 21.)

4. Il est très souvent question dans Héroard de cette distraction favorite du jeune prince. Voir t. II, p. 16, 22.

Sr don Alonso resta profondément étonné, et, au sortir de l'audience, il ne tarissait point au sujet d'une semblable merveille. Le roi voulant une fois, pendant qu'il déjeunait, faire appeler je ne sais plus quelle personne, le dit à un des cavaliers qui se tiennent autour de lui; et comme celui-ci lui demandait s'il lui ordonnait d'y aller lui même : « Non! « répondit Sa Majesté, envoyez-y de grâce votre portrait »; et il le fit bien rougir[1]; mais une autre fois il rendit encore bien plus honteux M. le cardinal de Sourdis. Celui-ci étant arrivé devant la reine, pendant que dans la même chambre se trouvait aussi le roi, s'inclina profondément devant elle et non devant lui; et le roi, non content de dire à ceux qui étaient auprès de lui : « Regardez M. le cardinal de « Sourdis, qui ne me considère que comme un enfant », s'approcha du cardinal encore plus indigné parce qu'il s'était placé entre la reine et lui de telle façon qu'il en était venu à lui tourner l'échine, et il lui dit à haute voix : « Eh! bien, « monsieur le cardinal de Sourdis, vous me considérez donc « comme un enfant? » Sur ce propos qu'il ne veut pas être traité comme un bébé (*putto*), je vous dirai qu'ayant été une fois battu par son maître, de telle sorte qu'il ne put s'empêcher de pleurer, il s'essuya tout de suite après les yeux avec soin, et demanda avec beaucoup d'anxiété aux petits jeunes gens qui le servent si on l'avait vu pleurer. On lui demandait une autre fois lequel il aimait le plus de Vendôme ou du chevalier, tous deux fils bâtards du roi défunt, dont l'un s'appelle César et l'autre Alexandre; il répondit qu'Alexandre venait avant César, voulant faire allusion à Alexandre le Grand et à César Auguste[2]. On se répète une infinité de mots semblables; en somme, rien n'est plus clair que ce que l'on affirme, à savoir qu'à cet âge de neuf ans, il dépasse en capacité et en jugement, non seulement ceux de son âge, mais encore ceux de quinze et

1. Anecdote inédite.
2. Anecdotes inédites.

seize ans. Il est très curieux de connaître ce qu'il voit, et se montre très grand ami des pauvres. On rapporte entre autres preuves de ce fait que, passant un jour par la porte Saint-Honoré, où a l'habitude de se tenir toujours un pauvre qui vend des baguettes pour les chevaux, il entra en une grande colère contre quelqu'un qui le frappa, parce qu'il voulait présenter à Sa Majesté une de ces baguettes; il lui fit donner l'aumône, comme il le fait toujours depuis chaque fois qu'il passe là [1]. »

Les preuves de la sensibilité native de Louis XIII, de sa tendance à se rapprocher des petits et des humbles, de sa compassion pour les misérables, sont très fréquentes dans les relevés quotidiens de ses faits et gestes. Il ordonne un jour de porter sa grâce à un malheureux soldat qui allait, à sa vue, sur le rempart du faubourg Saint-Jacques [2], subir le supplice de l'estrapade [3]. Une autre fois, deux soldats des gardes ayant mangé du raisin dans les vignes et se trouvant condamnés pour ce fait à être dégradés et bannis pour deux ans, il n'eut point de repos jusqu'à ce qu'il eût tant fait auprès de la reine qu'ils s'en trouvèrent quittes pour un an de bannissement [4]. Son bon cœur, son horreur de la cruauté inutile se manifestent encore dans d'autres circonstances. La banlieue de Paris était hantée par des Bohémiens ou Égyptiens, comme on disait alors, qui allaient gagnant leur misérable vie en exhibant des animaux féroces. Un jour qu'après une course dans la campagne il revenait à cheval vers les Tuileries, le roi vit près d'un campement de ces malheureux un lion attaché contre un arbre. Quelqu'un de sa suite jeta un chien au fauve qui l'étrangla incontinent. « Cela lui déplut tant, dit Héroard, qu'il s'en mit en colère

1. Anecdote inédite; Andrea Cioli au grand-duc, 12 septembre 1610.
2. C'était l'endroit destiné à ce genre d'exécution, comme en fait encore foi aujourd'hui le nom de la rue située sur l'emplacement de cette partie des anciens murs de Paris.
3. Héroard, t. II, p. 15.
4. Héroard, t. II, p. 18.

et commanda que celui qui l'avait jeté fût châtié [1]. » Peu après, comme on voulait mettre aux prises avec un lion, peut-être le même, un sanglier destiné à être forcé par des chiens, le roi refusa, craignant que le sanglier ne tuât le lion, en disant : « Ce serait dommage; car ces pauvres gens y gagnent leur vie [2] ».

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point les sentiments et les aptitudes naturelles du jeune Louis XIII furent compromis ou modifiés par l'éducation qu'il reçut. On a certainement beaucoup exagéré à cet égard les torts de la reine mère et Saint-Simon va jusqu'à l'extrême limite de l'invraisemblable et même du faux lorsqu'il dit : « On le laissa croupir dans l'oisiveté, dans l'inutilité et dans une ignorance si parfaite de tout, qu'il s'est souvent plaint à mon père dans la suite, en parlant de son éducation, qu'on ne lui avait même pas appris à lire [3] ». Sans doute entre les gourmades d'un gouverneur assez morose, M. de Souvré, la fréquente administration par ses soins du châtiment en vigueur à cette époque, même pour les rois, le fouet, et les assez pauvres leçons du très médiocre M. des Yveteaux, son précepteur [4], Louis XIII ne trouva qu'une matière insuffisante pour le développement d'une intelligence naturellement bien douée. L'enfant avait le sentiment de l'infériorité de son maître en face d'une tâche faite pour des hommes éminents et le malheureux des Yveteaux dut s'en excuser un jour d'une manière assez piteuse en disant à son élève, à propos d'une réflexion qui n'est pas venue jusqu'à nous, « qu'il n'était sans doute pas des plus savants, mais toutefois qu'il n'était pas un homme du commun ni du vulgaire; car on ne l'eût pas mis auprès de Sa Majesté [5] ». Louis XIII fut à coup sûr moins favorisé que son père, à propos duquel

1. Héroard, t. II, p. 9, 11 juin 1610.
2. Héroard, t. II, p. 10, 24 juin 1610.
3. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 7.
4. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 9.
5. Héroard, t. II, p. 57.

Saint-Simon fait une réflexion, celle-là fort juste, en disant que sa mère l'instruisit et le fit instruire par ce qu'il y avait de meilleur dans son parti. Autant qu'on en peut juger par les renseignements que donne Héroard, le caractère des exercices intellectuels qui sont prescrits au jeune roi est assez puéril et incohérent. Mais il ne se passe pas de jours sans qu'il ait à fournir sa besogne. « Levé, déjeuné, étudié, écrit », tel est l'emploi régulier de toutes ses matinées, même en voyage. La formule est presque toujours la même chez Héroard, sauf parfois cette variante : « Éveillé, fouetté, étudié [1] ». L'élève n'est pas toujours, il est vrai, fort zélé [2]. Si on ne lui octroie guère de congés, il sait fort bien en réclamer et traiter pour en obtenir. Il demandera à ne point travailler le mardi gras, parce que c'est fête, et ne voudra qu'à cette condition se laisser faire les cheveux, opération qui lui était parfaitement désagréable et qui, si elle valut au coiffeur Renard maints horions de l'enfant royal, ne manqua pas d'attirer sur ce dernier les représailles ordinaires du terrible M. de Souvré [3]. Reconnaissons toutefois qu'en matière de chômage des études le jeune roi pouvait encore servir d'exemple à la gent écolière. Un jour qu'il avait été visiter le collège de Navarre, les jeunes gens voulant exploiter cette bonne aubaine demandèrent un mois de vacances. Le jeune roi leur en donna pour trois jours [4]; c'était encore se montrer généreux.

Louis XIII n'était jamais oisif. A vrai dire, quelques-unes de ses occupations ne laissent pas d'être enfantines. Mais, pour être roi, faut-il renoncer à jouer, comme le font tous les enfants de dix ans, à ranger en bataille des soldats de plomb [5], à commander d'autres enfants armés tant bien que

1. Saint-Simon, p. 5.
2. Héroard, t. II, p. 56. — « Il dit qu'il a rêvé en dormant et songé que M. de Souvré le fouettait. » (*Ibidem*, p. 57.)
3. Héroard, t. II, p. 54.
4. Héroard, t. II, p. 19.
5. 26 septembre. « A 7 heures et demie, déjeuné : il envoie querir ses petits hommes de plomb; en dresse des escadrons sur la table percée. » (Héroard, t. II, p. 24.)

mal, à se mettre soi-même en faction? N'était-ce pas là, au contraire, l'amusement qui convenait le mieux au chef d'une nation guerrière, au fils d'un grand capitaine? Il ne nous semble pas qu'il y ait là une raison suffisante pour qualifier d'*enfant enfantissime* un prince d'un sérieux fort au-dessus de son âge en général et dont les enfantillages ne font que rendre plus intéressante la physionomie très vive et très humaine.

On aura peine à considérer comme des distractions purement enfantines les exercices extraordinairement violents auxquels était consacrée une partie de l'existence du jeune roi. Il n'est point de jour qu'on ne le voie à cheval par tous temps courir le marcassin ou le sanglier avec ses bassets, le lièvre avec ses lévriers dans le parc du Luxembourg ou celui des Tuileries, le cerf avec ses chiens courants dans la plaine de Grenelle, le renard chez la reine Marguerite, le loup à Colombes; il va jusqu'à forcer lui-même des chats à cheval. Dans les bois de Meudon il enfonça d'un demi-pied son arme au corps d'un sanglier, c'est son premier coup d'épée. Et ce n'est pas une seule, c'est quelquefois plusieurs de ces chasses qui l'occupent successivement pendant un après-midi [1]. Il aime aussi à lancer ses émerillons sur les perdreaux dans les plaines de Grenelle, à la Roquette, à Picpus. Rentré au Louvre, il fait des armes, se plaît moins à la danse, car « il n'est pas damoiseau », dit-il, et y trouve encore, lorsqu'il ne peut sortir, à satisfaire la passion chasseresse qui le dévore, en faisant voler des papillons par des pies-grièches. Certes, voilà une large place donnée à l'entraînement physique. L'on aurait cependant peine à comprendre aujourd'hui qu'un corps d'enfant pût résister à de pareilles fatigues.

Si l'éducation de Louis XIII fut tournée, on peut le dire sans exagération, vers le développement de ses aptitudes

1. Héroard, t. II, p. 7, 9, etc.

physiques, plutôt que de ses facultés intellectuelles, l'expansion naturelle de son humeur fut certainement contrariée dans une direction où d'ailleurs les précautions prises contre l'enfant devaient tourner à la plus entière déception de leurs auteurs. Louis XIII était né avec l'âme aimante et susceptible d'attachements profonds. Ceux qui gouvernaient l'esprit de sa mère et qui espéraient aussi maintenir le jeune roi dans leur dépendance virent dans cette propension un danger redoutable pour la situation qu'ils s'étaient faite, et leur jalousie sur ce point fut à tel point et si durement exclusive que l'on peut accorder sans difficulté à Saint-Simon « qu'ils ne songèrent qu'à resserrer la prison du roi qu'ils rendirent de plus en plus inaccessible [1] ».

Leur système de rigueur commença au lendemain même de la mort de Henri IV! « On veut le faire devenir un homme, lisons-nous dans une dépêche de Scipione Ammirato du 25 mai 1610; et comme il a en sa compagnie beaucoup de petits enfants de son âge, on veut les enlever d'autour de lui; ce qui, au commencement, lui paraîtra fort déplaisant, étant accoutumé à s'amuser avec eux. »

C'est à cet ordre de sentiments contrariés chez le roi que se rapporte une touchante anecdote. Au commencement de septembre arriva de Saint-Germain un enfant de l'âge du roi, qui, pendant que celui-ci était petit et qu'on l'élevait à Saint-Germain, avait obtenu la permission de devenir un familier du fils de Henri IV. Il apportait un nid de passereaux. Cet enfant entra au Louvre et commença tout de suite à demander « monsieur le dauphin ». On finit, mais non sans peine, par l'amener devant le roi; alors il lui dit plein de joie : « Monsieur le dauphin, comment vous portez-vous? Je suis venu pour vous voir, parce qu'il y a un bout de temps que je ne vous ai vu et que j'en avais grand désir; je vous ai apporté ce nid de passereaux; mais je ne puis vous

1. Saint-Simon, p. 8.

les donner tous; car j'en veux vendre une partie, afin de pouvoir payer la barque dans laquelle on m'a passé quatre fois; et je n'ai jamais, jusqu'à présent, rien donné au brave homme qui la conduit. » Le roi fit grand'fête à cet enfant et après avoir, pendant quelque temps, devisé avec lui, non sans grand plaisir, il voulut lui faire donner un écu; mais il ne fut pas possible de le lui faire accepter, car il ne cessa de répéter qu'il avait seulement besoin de quatre sous. Ce trait plut tellement au roi qu'il donna l'ordre de garder à la cour son ancien petit compagnon, et de le vêtir immédiatement d'un de ses habits; on lui fit observer qu'il n'était pas convenable qu'un fils de paysan portât ses habillements. « Eh bien! donc, qu'on lui en fasse un, reprit le roi, et qu'on se dépêche! » C'est ce qui fut exécuté.

« Ainsi, dit en manière de conclusion le rapporteur de cet épisode, Andrea Cioli, le vil petit contadin pourrait devenir un grand seigneur [1]. » Ce pronostic ne devait point se réaliser. Le pauvre garçon de Saint-Germain n'a même pas laissé à l'histoire son véritable nom : Georget ou Pierrot, L'Estoile ne sait trop laquelle des deux appellations est la véritable, ne figure point sur la liste des favoris de Louis XIII. « Il estoit plus content de sa fortune que le premier de la cour du roy [2]. » Pierrot s'en retourna; il avait peur d'être battu, parce que son père et sa mère ne voulaient point qu'il vînt à Paris voir M. le dauphin. Il en aurait sans doute été empêché d'ailleurs par une garde désormais plus sévère faite autour de Louis XIII.

L'aventure du jeune Pierrot de Saint-Germain fut, pour la coterie des Italiens familiers de la reine, un avertissement dont ils jugèrent prudent de tenir compte. Le roi cherchait à qui s'attacher. Pourquoi ne dériverait-on pas sur quelque

1. Andrea Cioli, 19 septembre 1610.
2. L'Estoile, t. X, p. 383. — Le récit de Cioli, qui entre dans tous les détails naïfs de cette charmante petite aventure, est beaucoup plus complet et exact que celui de L'Estoile.

obscure créature des Concini ce besoin d'affection que le jeune roi paraît avoir si vivement ressenti?

Le 13 septembre, le roi ayant appris de plusieurs gentilshommes qu'un jeune Florentin nommé Zanobi Spini tirait merveilleusement de l'arbalète et faisait de vrais massacres d'oiseaux avec autant d'adresse que de rapidité, l'envoya chercher par tout Paris pour lui voir montrer son talent dans le jardin des Tuileries. Zanobi vint, non seulement avec son arbalète, mais avec une chouette, manières tout à fait nouvelles en France de chasser aux oiseaux. En se servant de l'oiseau de nuit pour attirer ses victimes et de son arme pour les frapper, l'Italien amusa tellement le roi qu'il voulut le garder toute la journée auprès de lui. Zanobi se mit à lui apprendre le tir de l'arbalète. Pour comble de bonne fortune, ayant dit au roi qu'il attendait d'Italie de ces filets à prendre les oiseaux qui n'étaient pas non plus encore en usage de ce côté-ci des Alpes, il les trouva en rentrant à son logement, et le lendemain matin il alla les apporter au roi. Le jeune prince l'accueillit fort bien et lui renouvela le commandement qu'il lui avait déjà fait la veille, de le suivre à Monceaux et à Reims. « Le tout a eu lieu et se poursuit, dit Andrea Cioli, grâce à l'introduction et à la faveur de Concini d'accord avec madame sa femme. Il aime beaucoup, et à juste titre, ce gentil garçon, devenu déjà, suivant l'habitude, l'objet de l'envie des autres Italiens qui sont ici. Mr et Mme Concini s'en servent en plus d'une occasion, et il réussit fort bien en toutes choses; car il est intelligent et bien tourné. Je tiens pour certain qu'ils lui feront du bien [1]. » Concini et sa femme avaient eu, dans cette circonstance, une inspiration plus heureuse que de coutume. Ils connaissaient l'attrait qu'exerçait sur le jeune roi le plaisir de la chasse et le soin qu'il aimait à prendre des instruments matériels ou animés de

1. Andrea Cioli, 24 septembre 1610.

cette distraction qui dégénère si facilement chez ceux qui s'y adonnent de bonne heure en passion exclusive et envahissante. Avaient-ils deviné la concurrence terrible que déjà peut-être commençait à faire à leur influence le fauconnier Luynes? Cherchaient-ils à le diminuer dans l'esprit de l'enfant par la comparaison des méthodes anciennes de chasse avec les procédés ingénieux et plus nouveaux de Zanobi? C'est une supposition qui ne manque pas de vraisemblance. Si les Concini firent ce calcul, l'avenir les trompa. Zanobi Spini était depuis longtemps oublié que le maître des oiseaux du cabinet du roi, Charles d'Albert de Luynes, tenait déjà dans sa main la destinée des Concini et le sort de la France, grâce à l'empire qu'il exerçait sur Louis XIII.

On n'a pas été sans remarquer l'attitude à la fois loyale et circonspecte de la maison de Lorraine au milieu des luttes d'influence et d'intérêt, dont la cour était devenue le théâtre. Les Guises constituaient traditionnellement un parti opposé à celui des princes de Bourbon; mais ils avaient eu l'habileté de ne point accentuer, et même d'atténuer, jusqu'à le faire entièrement disparaître, le vieil antagonisme des familles. Toutes leurs visées paraissaient tournées vers le bien de l'État, et si le duc Charles de Guise était sorti de sa réserve une fois, ç'avait été, l'on s'en souvient, pour prendre la défense du duc de Sully, menacé dans son pouvoir et dans sa réputation. Quelque louable que fût cette conduite, il ne faut pas croire qu'elle fût absolument désintéressée. Marie de Médicis en effet tenait le chef de la maison de Lorraine par un appât des plus séduisants : Charles de Guise était épris de la beauté et de la richesse de Mme Henriette-Catherine de Joyeuse : c'était la fille de Henri de Joyeuse, frère du mignon de Henri III, tué à Coutras. Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, puis duc de Joyeuse, était, après la mort de sa femme, entré en religion et fut connu, comme capucin, sous le nom de Père Ange. Sorti

du couvent pour reprendre les armes en faveur de la Ligue, il se soumit assez tardivement à Henri IV, dont il reçut le bâton de maréchal de France; il reprit l'habit de bure en 1599 et mourut en 1608. Sa fille avait épousé Henri de Bourbon, duc de Montpensier, qui fut le dernier représentant de cette branche de la famille royale et qui mourut également en 1608, laissant une fortune immense et une fille qui en était l'héritière. Bassompierre nous rapporte que « M. le duc de Guise, dès le vivant du feu roy, avait commencé fort secrètement la recherche de Mme de Montpensier; mais il ne s'osait descouvrir, parce le roy y eût difficilement consenty. Après sa mort, cette affaire se reschauffa [1]. »

Ce projet d'union qui intéressait à plusieurs titres la famille royale ne pouvait être poursuivi qu'avec l'assentiment de la régente. Le duc de Guise ne négligea rien pour l'obtenir.

« C'est une belle princesse que Mme de Montpensier; et c'est péché qu'elle soit veuve », écrit Scipione Ammirato dès le 15 juillet 1610. Il ajoute que l'on ne croit pas beaucoup à la réalisation d'un mariage projeté entre elle et le duc de Guise. Il en donne pour raison que l'on songeait à marier la petite héritière de Montpensier avec le duc d'Orléans, frère du roi; et que, le premier mariage, celui de la mère avec le duc de Guise, se faisant, il n'était pas probable que le second pût s'accomplir. En attendant le jour lointain où ce second mariage, considéré par Henri IV lui-même comme exigé par l'intérêt de la couronne, en raison de l'immensité des biens de la princesse, sera imposé au duc d'Orléans par la main de fer de Richelieu, le premier parut être en assez bonne voie dès que la reine sentit combien l'isolement dans lequel semblaient vouloir la tenir les princes du sang dès le commencement de septembre, lui

1. Bassompierre, t. I, p. 286.

rendait nécessaire l'appui d'une famille restée malgré tout redoutable. « On dit que le mariage du duc de Guise et de Mme de Montpensier aura lieu », écrit Scipione Ammirato le 5 septembre 1610; et quelques jours après, dans sa dépêche du 14 septembre, Andrea Cioli déduit en parfaite connaissance de cause les raisons dont la régente s'inspirait dans le développement de cet épisode romanesque, considéré à juste titre comme une affaire d'État. Après avoir constaté qu'il règne partout une grande tranquillité et qu'il n'est plus question de querelles entre les princes et les grands, l'envoyé florentin se fait l'écho de bruits d'après lesquels le prince de Condé aurait formé à Nancy une ligue de mécontents ou même aurait engagé des négociations avec les hérétiques pour les faire entrer dans son jeu; Cioli ne croit pas beaucoup à ces arrangements. « Mais ce qui est bien vrai, ajoute-t-il, c'est que cette cour est divisée en deux partis, et il y aurait là une situation dangereuse, s'il naissait quelque trouble, ce dont plaise à Dieu nous garder. Avec une prudence consommée, Sa Majesté s'est proposé comme but d'affaiblir celui des deux partis qui est le moins pour elle. C'est pour cette raison qu'elle favorise le mariage de Guise avec Mme de Montpensier, sans regarder au préjudice qui pourrait en résulter pour M. le duc d'Orléans, lequel préjudice, au dire de quelques-uns, ne saurait exister. Car la fille de Mme de Montpensier possède à l'heure actuelle, sans tenir compte de l'héritage de sa mère, une dot telle, qu'avec l'accroissement qui s'ensuivra dans l'intervalle du temps nécessaire pour faire les publications de ce mariage, l'alliance, de toute façon, serait proportionnée. On dit qu'il n'en serait pas de même si la veuve y ajoutait encore; dans ce cas, en effet, l'enfant arriverait à une condition telle qu'elle pourrait plutôt aspirer à être la reine que la belle-sœur du roi. Mais ceci je l'ai appris du secrétaire de Guise, qui parle selon l'humeur de son maître, lequel désire infiniment cette union. Sully s'est en allé dans

ses terres, et ses affaires vont toujours en baissant, de sorte qu'à l'heure actuelle on parle d'annuler un grand nombre de ses résolutions, relativement à des contrats et adjudications faits de sa propre et usurpée autorité et passés non conformément aux anciens us et coutumes.... Il me paraît extrêmement heureux que l'on n'entende plus ce Sully faire du bruit, ni d'autres pour lui, comme naguère, et on peut voir combien la négociation du susdit mariage est utile à ce point de vue, parce que Guise, non seulement ne parle plus en faveur de Sully, mais paraît n'avoir plus d'autre préoccupation que celle de servir Sa Majesté la reine, si bien que nul ne fréquente la cour plus que lui. Et je ne vais jamais au Louvre, moi qui m'y rends deux fois par jour, sans l'y trouver ou sans le voir arriver presque aussitôt [1]. »

On voit quelle était l'importance du mariage de Montpensier dans le jeu de la politique intérieure. Il n'y a pas lieu de croire à la prétendue Ligue de Nancy qui aurait groupé dans une pensée de révolte autour du prince de Condé presque tous les autres princes, y compris les Guises et par-dessus le marché les Protestants [2]. Ce n'était là qu'une fable forgée de toutes pièces dans l'imagination du trop zélé marquis Botti, au dire de ses collègues Andrea Cioli et Scipione Ammirato. Mais il est certain qu'il n'était pas le conseiller d'une mauvaise politique lorsqu'il disait : « Il faut que la reine ait pour agréable que la princesse de Montpensier se remarie avec le duc de Guise, malgré la promesse qu'elle avait faite au roi mort, lorsqu'il conclut le mariage entre la toute petite fille de cette dame et le duc d'Orléans ; et il faut que le duc de Guise soit secondé de

1. Andrea Cioli, 14 septembre 1610.

2. Voir à la fin du volume, au catalogue des dépêches des ambassadeurs florentins, les extraits de la dépêche de Matteo Botti du 19 septembre 1610, relatant cette information très douteuse et taxée d'erronée dans une dépêche ultérieure de Cioli en date du 20 novembre. Nous donnons ces passages à titre de curiosité.

Sa Majesté dans son dessein d'avoir pour femme celle qu'il a toujours désirée non moins pour sa grande richesse que pour sa grâce, sa modestie et sa beauté plus qu'ordinaire. Un si notable bienfait aura certainement pour résultat de détacher ledit duc et toute sa suite de Condé et des autres; et c'est ce qui arrivera, le mariage s'accomplissant, ce dont je suis assuré, moyennant cette condition expresse, parce que la reine non seulement n'y est pas opposée, mais y travaille de toutes ses forces. Le duc et la princesse se plaisent; et on les voit ensemble maintenant plus que jamais. Le cardinal de Joyeuse, oncle de la dame, qui est son héritière, est particulièrement favorable au projet en question. »

Ainsi tout semblait sourire aux vœux du duc de Guise, lorsqu'il se trouva en présence d'une difficulté qui ne prenait point son origine dans la politique. Le duc Charles de Guise n'avait pas été pour Henri IV un adversaire qui pût compter sur le terrain diplomatique ou militaire, mais il paraît avoir été moins malheureux dans un genre de rivalité où la jeunesse lui assurait d'incontestables avantages. On sait toutes les tribulations dont Henri IV avait souffert à cause de la fameuse promesse de mariage dont il avait gratifié Henriette d'Entragues pour venir à bout de sa résistance. La marquise de Verneuil avait pu apprécier le peu de valeur d'un semblable papier; elle s'en était cependant fait donner un tout pareil par le duc de Guise; mais l'idée fixe du mariage poursuivi par tous les moyens ne lui réussit guère. Le duc, pas plus que le roi, ne se soucia de faire honneur à une promesse écrite dont les conséquences à cette époque n'étaient pas sans gravité, mais qui n'avait, au fond, pas plus de sérieux que ces fragiles serments devant lesquels ont, de tout temps, capitulé, parmi les femmes, les âmes trop aimantes, les consciences faibles ou les esprits dominés par l'ambition et l'avidité. Ces faiblesses ou ces marchés n'ont presque jamais fait que des dupes. La mar-

quise de Verneuil en fit par deux fois au moins la pénible expérience : « Dans le mariage du duc de Guise dont il est parlé ci-dessus, écrit Matteo Botti, il se produit une difficulté qui n'est pas petite : c'est que la marquise de Verneuil veut faire la preuve que le duc s'est engagé à se marier avec elle. On fait étudier la cause [1]. » Mme de Verneuil se montra de meilleure composition que lorsqu'il s'était agi de la promesse de Henri IV. L'enjeu en valait évidemment moins la peine, et la marquise, moins jeune et moins ardente, était lasse d'un genre de lutte qui lui avait si mal tourné. Mais ce qu'il y a de piquant dans l'aventure, c'est que c'est la reine elle-même, si directement et violemment menacée sous le règne de Henri IV par les revendications criminelles de la marquise de Verneuil, qui négocia cette nouvelle et délicate affaire. Elle n'eut pas besoin de recourir à voie de justice.

La marquise de Verneuil promit à la reine de brûler solennellement les écrits qu'elle avait du duc de Guise; mais elle ne voulut pas s'engager encore à ne pas faire des protestations qui risquaient de gâter toute l'affaire [2]. Poursuivie dans ce dernier retranchement, la marquise n'opposa qu'une faible et courte défense ; mais elle prétendit ne sortir de ce réduit de sa vertu qu'aux termes d'une honorable capitulation. « Le mariage de M. le duc de Guise avec Mme de Montpensier, lisons-nous dans la dépêche d'Andrea Cioli du 20 septembre, est si avancé que l'on dit qu'il se conclurait avant le couronnement, si l'on n'était déjà en mouvement pour aller à Reims. Mme la marquise de Verneuil a finalement brûlé tous les papiers sur lesquels elle fondait ses prétentions à l'encontre dudit seigneur duc, moyennant la condition qu'il lui fasse une attestation qu'il n'a jamais reçu d'elle aucune satisfaction de nature à entacher son honneur; et ainsi se trouve écartée la majeure dif-

1. Matteo Botti, 19 septembre 1610.
2. Matteo Botti, 19 septembre 1610.

ficulté qui se posât dans la négociation de ce mariage [1]. » Par le bruit fait encore autour de son nom, beaucoup plus que par la déclaration d'innocence qui résultait pour elle de ce nouveau papier du duc de Guise, la marquise de Verneuil trouva moyen de s'assurer une satisfaction d'amour-propre aux dépens de la vanité de son ancien amant. Cette manière de vengeance ne manquait pas d'esprit.

La reine, à ce moment, se montra fort satisfaite de la façon dont elle était sortie de toutes les difficultés qui s'étaient présentées dans le cours de cette première étape de sa régence. Sa joie naïve s'exprime avec une volubilité incohérente qui déroule à nos yeux tous ses sujets de contentement dans la dépêche suivante de Matteo Botti : « Il me paraît, dit-il, que cette grande princesse prend tous les jours un très véritable accroissement de prudence. Et Sa Majesté elle-même m'a confié, en discourant avec moi, comme elle le fait souvent longuement, qu'elle commence maintenant à entendre son métier, et que dans peu de temps elle pense en savoir encore davantage. Elle m'a dit qu'il n'est pas vrai que le roi son mari eût pris à cœur de l'initier aux affaires; qu'il est vrai qu'actuellement toute chose consiste dans la garde de sa propre vie, et qu'on y veille, bien qu'elle n'ait pas peur. Elle a une extrême confiance, en cas de besoin, dit-elle, dans les forces de sa propre personne; car lorsque le roi son mari se mit à se promener en tête à tête avec Biron, elle lui dit qu'elle voulait être auprès de lui pour se jeter par derrière sur le maréchal, si elle avait vu qu'il voulût faire le moindre mouvement. Elle connaît, a-t-elle ajouté, quels sont ceux d'ici qui ont un mauvais esprit. Outre le soin de se garder et de s'assurer au moyen de puissants appuis, elle a pour but de confondre et de s'attacher un chacun à force de prévenances et de bienfaits. Elle a éprouvé beaucoup de satisfaction de

1. Andrea Cioli, 20 septembre 1610.

l'issue des affaires de Juliers, de la tranquillité qui règne en Allemagne, du désarmement qui s'opère en Lombardie; elle est enchantée que le prince Philibert aille en Espagne; que don Innico de Cardenas continue à lui témoigner une aussi grande bonne volonté; que le duc de Feria se montre plein de satisfaction; que le Concino soit content; que ses briques de Montelupo se fassent et que, puisqu'il y en a pour douze chambres, on puisse encore en arranger quelques-unes à Monceaux. Elle est heureuse que soit arrivée la grande lunette de Galilée, bien que l'on ne voie pas beaucoup plus qu'avec les autres; que le roi son fils se montre si obéissant malgré toute sa vivacité; que Souvré soit un si excellent gouverneur, bien qu'un peu trop complaisant [1]. »

Il y avait cependant quelques ombres au tableau enchanteur que la reine se plaisait à faire de sa félicité présente. Le prince de Condé s'était absenté de la cour. Pour gouverner on pouvait aisément se passer de lui. Mais son abstention, lorsqu'il s'agissait d'assister à une cérémonie publique aussi importante que le couronnement du roi, ne pouvait être envisagée que comme une manifestation d'hostilité, on pourrait même dire un acte de rébellion. Marie de Médicis n'était pas sans inquiétude à ce sujet.

« Voilà déjà plusieurs jours, écrit Andrea Cioli, que le prince de Condé est dehors; le bruit de la cour veut que ce soit pour rendre d'autant meilleure sa situation au point de vue de ses espérances et de ses prétentions sur la dignité de connétable. Mais le Père Dubois, que j'ai été voir aujourd'hui, m'a dit comme une chose certaine qu'il n'est parti, et son départ a eu lieu seulement quand on annonça la prochaine arrivée du duc de Feria, que pour éviter de donner à redire, en faisant à l'égard de cet ambassadeur certaines démonstrations auxquelles il se serait cru obligé par devoir de gratitude envers l'Espagne. Le Père Dubois

1. Matteo Botti, 19 septembre 1610.

m'a affirmé qu'il tenait cette raison de Condé lui-même; en conséquence il ne croit point qu'il soit pour venir d'un jour à l'autre, comme le bruit en court, bien qu'il ait été rappelé par la reine, laquelle, si elle ne l'a pas su, saura la cause légitime de son absence et l'excusera. Le duc de Nevers, lui aussi, reste absent de la cour; il est mal satisfait parce qu'il n'a point, comme les autres, été gratifié soit d'une pension, soit de toute autre chose. Bien qu'il n'eût rien demandé, comme on avait fait généralement, il avait cependant laissé entendre qu'il avait des dettes, et pensait que cela devait suffire. On dit que le duc d'Aiguillon, son beau-frère, ira le trouver pour lui faire savoir, de la part de la reine, qu'on lui donnera satisfaction [1]. »

Ces incertitudes ne furent pas de longue durée. Un coup de théâtre vint rassurer la régente : « Hier au soir, à la nuit, est arrivé M. le prince de Condé; et, ce matin, il a été se présenter à la reine; par là on voit que Sa Majesté a voulu qu'il revienne pour de bon *non obstantibus quibuscunque*; et le fait d'être arrivé ici deux jours seulement avant le départ pour Reims suffit à affranchir la reine de ces préoccupations qui, au dire du Père Dubois, lui causaient de l'ennui [2]. »

Le duc de Nevers ne se fit pas non plus attendre. La cour pouvait se mettre en marche. Les habitants de la Champagne, déjà foulés par le séjour de l'armée, avaient demandé que le voyage à Reims fût différé après les récoltes; elles étaient rentrées depuis longtemps.

1. Andrea Cioli, 27 septembre 1610.
2. Andrea Cioli, 28 septembre 1610.

VI

LE SACRE DU ROI. — LA POLITIQUE DU MARQUIS D'ANCRE

Apaisement et bonne entente générale au moment du sacre de Reims. — Distribution des rôles officiels. — Départ de la cour. — Séjour à Monceaux. — Les cérémonies du sacre. — Attitude provocatrice de Concini. — Insuccès de ses prétentions. — Faveur croissante du marquis d'Ancre. — Renouvellement des intrigues des princes du sang. — Rappel de Sully. — Rentrée du roi à Paris. — Réconciliation du prince de Condé et du comte de Soissons. — Coalition des princes du sang. — Condé vise à la lieutenance générale du royaume. — L'idée d'une convocation des États généraux mise en avant. — Conversation politique du favori Concini à ce sujet. — La reine essaye de tenir la balance égale entre les Guises et les Bourbons. — Esclandre suscité par le duc d'Épernon. — Le prince de Condé et le comte de Soissons quittent la cour. — La présence de Sully aux affaires est nécessaire pour l'établissement de l'état des recettes et des dépenses. — Inimitiés auxquelles il est en butte. — Sa brouille avec Villeroy. — Raisons financières et motifs tirés de la politique étrangère. — La régente cherche à s'entendre avec les princes et les fait revenir pour la clôture de l'année 1610.

Septembre-Décembre 1610.

La cérémonie du sacre du jeune roi laissa en suspens les dissentiments qui s'agitaient à la cour, et montra la maison de France presque complètement unie en apparence autour de l'enfant espiègle mais déjà réfléchi, vif et taciturne, docile et quelquefois cependant impérieux, dont cet acte solennel inaugurait le tragique et glorieux règne.

Le prince de Condé devait représenter à cette cérémonie le duc de Bourgogne; les princes de Conti et de Soissons y figurer pour les ducs de Normandie et d'Aquitaine; les ducs de Nevers, d'Elbœuf et d'Épernon y tenir la place des comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse. Tous ces hauts personnages, Bourbons, Guises ou grands seigneurs, allaient rendre un éclatant hommage aux traditions de la monarchie française en reconnaissant dans le fils de l'homme qui avait tant fait pour réconcilier les partis et pacifier les esprits, le roi désormais incontestable devenu la base solide de l'édifice fragile de la régence.

Ceux des princes ou des grands officiers de la couronne qui furent absents ne pouvaient être soupçonnés de mécontentement ou de réserve inquiétante, vu la nature des excuses qu'ils avaient à faire valoir. En effet les chefs de la maison de Guise ne se rendirent pas au sacre à cause d'une vieille et insoluble question de préséance avec la maison de Nevers, d'où il était résulté que, par une convention tacite, chacune des deux familles allait à son tour aux cérémonies publiques; et cette fois-là, c'était le tour des Nevers. Le connétable de Montmorency, de son côté, dut rester à Paris; il vint en effet prendre le commandement supérieur de la capitale, pendant l'absence de la cour, pour trancher un autre genre de différend qui se fût produit pour le gouvernement de la place entre le duc de Mayenne, gouverneur de l'Ile-de-France, et monseigneur de Liancourt, premier écuyer du roi, gouverneur en titre de Paris [1]. Le grand maître de l'artillerie, Sully, s'était, il est vrai, rendu dans ses terres au château de Montrond, mais il trouvait dans sa qualité de protestant une dispense légitime. La population parisienne apporta aussi au nouveau règne une adhésion qui n'était pas sans valeur, quand on se rappelle quelle guerre acharnée elle avait faite au père de Louis XIII.

1. Scip. Ammirato, 20 octobre 1610.

« Il ne reste plus à Paris que les boutiquiers, écrit le secrétaire Scipione Ammirato; tout le reste est allé aux fêtes de Reims [1]. »

Le départ de la cour pour le sacre eut lieu le 2 octobre. La superstitieuse régente avait choisi exprès ce jour qui était l'anniversaire de celui où elle partit de Florence pour se marier [2]. Aussi attendit-elle, sous prétexte de la pluie, le retour de cette date de bon augure; car la mise en route avait été primitivement fixée au jeudi 30 septembre. Les bagages furent envoyés en avant [3]. La régente, au moment de partir, crut devoir, dans des circonstances qui invitaient plutôt à la clémence qu'à la rigueur, faire montre, en matière de justice, d'une inflexibilité qui n'était guère dans ses habitudes politiques. Elle résista aux instances du comte de Soissons, du duc d'Épernon et de beaucoup d'autres seigneurs qui la suppliaient d'accorder sa grâce à un jeune homme de vingt ans, neveu d'un procureur au parlement de Grenoble, qui, venu à Paris pour étudier, volait la nuit dans les maisons, avec deux autres compagnons. Tous les trois furent pendus [4].

Louis XIII, « éveillé à cinq heures, se leva avec allégresse et impatience d'aller à son sacre ». Il est intéressant de se faire une idée de l'incroyable activité physique exigée d'un enfant aussi jeune et de la part énorme qu'elle prenait dans l'éducation destinée à former un roi, par quelques détails de l'emploi de son temps pendant les premières journées de voyage. Le jour du départ, au rapport d'Héroard, « à six heures et demie, il déjeune. Botté à sept heures, il entend la messe en Bourbon. A sept heures trois quarts, il entre en carrosse et part de Paris. Dîné à dix heures à Livry, peu après il monte à cheval, est allé à la

1. Scip. Ammirato, 15 octobre 1610.
2. Andrea Cioli, 7 octobre 1610.
3. Andrea Cioli, 28 et 30 septembre, 2 octobre 1610.
4. Andrea Cioli, 30 septembre 1610.

chasse. A trois heures goûté à la campagne; arrivé à Fresne par les allées, il se promène à pied et à cheval. La reine, qui avait dîné à Bondy, arrive à cinq heures et demie. A sept heures soupé; et s'amuse en son cabinet à peindre, fait lui-même ses couleurs sur le cuivre, peint sur la toile l'Avarice et la Prudence, assez bien, y est attentif, fait toutes les actions que saurait faire un peintre, à la fin serre lui-même ses couleurs et ses pinceaux. Le dimanche 3, à sept heures trois quarts, il part de Fresne en carrosse et va à Meaux. Peu après il monte à cheval, vient chassant par Trie-le-Port et arrive à quatre heures à Monceaux. »

C'est dans cette résidence que la régente résolut de s'arrêter quelques jours, en raison de bruits fâcheux qui couraient sur l'état sanitaire dans la ville de Reims[1]. Elle tint une cour brillante dans l'endroit délicieux où jadis avait rêvé de la couronne Gabrielle d'Estrées. L'ambassadeur florentin Cioli, qui suivait la cour dans la même voiture que le marquis d'Ancre, vint y rendre visite à Marie de Médicis, qui l'accueillit avec les éclats ordinaires de sa vaniteuse bonne humeur : « Tu verras, lui dit-elle, ce que tu n'as jamais vu et ce que je ne me soucie plus de voir ». Cette réflexion véritablement singulière semblait évoquer, comme le souvenir d'événements dont le retour ne paraissait pas impossible à la régente, l'image des trois sacres auxquels avait assisté comme reine, épouse et comme reine mère Catherine de Médicis. L'agent florentin répondit, non sans à-propos : « Et je désire également que mes enfants, si j'en ai jamais, ne voient jamais ce spectacle; car je souhaite que le présent roi vive de très longues années, ce pourquoi je prie Dieu et le prierai continuellement ».

Le 4 octobre la reine se promena dans le jardin et le parc; elle allait tantôt à pied, tantôt dans le petit carrosse à six bidets dont le roi aimait à se servir, en conduisant

1. Héroard, t. II, p. 26.

lui-même les petites montures; la reine était accompagnée de la princesse de Conti. Derrière suivait dans un véhicule plus grand, mais sans coussin ni fermeture, la marquise Concino avec plusieurs dames de haute qualité. La reine alla entendre la messe dans la galerie, parce que la chapelle n'était pas encore terminée. Le marquis de Tresnel, le vidame du Mans, le maréchal de Lavardin l'escortaient. Le roi avait appris la veille dans la conversation du soir que, pendant la route, l'Italien Spini avait fait merveille avec son arbalète. Il le fit venir ce matin-là dans le parc avec son arme et sa chouette; la reine, invitée par son fils à la séance, y prit beaucoup de plaisir ainsi que toute la cour. Chacun voulut s'essayer à tirer, mais sans succès. On était stupéfait de voir Spini abattre une tête d'épingle, et atteindre d'une balle de son arbalète une seconde balle tirée par une autre personne pendant que le projectile roulait à terre [1].

La faveur de Mme Concini se manifesta d'une manière éclatante pendant tout le cours du voyage. A Monceaux notamment, où la reine se promenait dans le parc, dans le jardin, tantôt à pied, tantôt dans un petit carrosse où elle avait fait asseoir à côté d'elle la princesse de Conti, on voyait la marquise d'Ancre se pavaner dans un autre carrosse, mais plus grand et sans coussin ni couverture, accompagnée de deux des plus grandes dames de la cour.

Quant au marquis d'Ancre, il ne fit qu'une assez maigre figure pendant ce voyage où tant de haute noblesse devait naturellement éclipser l'étranger et le parvenu. Il se rabattit sur les Italiens, objets de son mépris quand il se sentait le vent en poupe, et confidents de ses heures de décourage-

1. Andrea Cioli, 4 octobre 1610. Seul parmi les contemporains, Héroard fait dans les lignes suivantes une allusion à cette distraction dont s'éprit si vivement le roi : « Il disait à M. de Bellegarde, grand écuyer, qu'il avait une arbalète : « Sire dit-il, vous en tirez bien. — « Non je ne tire pas bien; mais peu à peu nous apprendrons. » (T. II, p. 27.)

ment. Il offrit à Cioli une place dans son carrosse pour se rendre à Monceaux, puis à Reims et occupa les loisirs de la route en racontant à son compagnon toutes ses mésaventures sous le feu roi. Sans doute il en croyait le retour impossible; cette pensée l'obsédait néanmoins : Louis XIII avait pour la mémoire de son père un culte profond et les antipathies paternelles s'étaient comme transfusées dans sa jeune âme. Qu'adviendrait-il de Concini quand le roi serait devenu grand? On ne peut s'empêcher de croire que l'Italien y songeait, lorsqu'il rapporta dans la voiture à son compatriote ce mot de l'enfant royal qui a échappé à Héroard : un soir, comme le roi se mettait au lit, la reine mère, qui dormait dans la même chambre que son fils, lui dit : « Je veux vous faire tirer par les bras et par les jambes. — Et pourquoi, madame? demanda le roi. — Afin que vous grandissiez plus vite, répliqua-t-elle. — A quoi bon? reprit vivement Louis XIII, puisque je n'aurais pas en même temps la capacité de l'esprit. » Elle devait venir plus tôt que ne sut le prévoir le marquis d'Ancre.

Le Florentin croyait en son étoile. A Reims où les cérémonies officielles se passèrent suivant les formes accoutumées [1], du 14 au 19 octobre, il n'hésita pas à attirer l'attention sur lui en faisant du scandale. Il chercha querelle pour des questions de préséance à de vieux serviteurs de la couronne. M. d'Aiguillon, un fils de Mayenne, grand chambellan, et le duc d'Épernon en vinrent aux injures et menaces à l'égard de l'outrecuidant personnage; et le duc de Bellegarde dut l'emporter de haute lutte pour figurer à la cérémonie comme premier gentilhomme de la chambre

1. *Mercure françois*, t. I, p. 530 et suiv. — Dorat, *la Nymphe rémoise au roi*. — Bassompierre, *Mémoires*, t. I, p. 284. Les dépêches des Florentins relatives à la cérémonie du sacre ont disparu; il n'en existe plus qu'une, celle dans laquelle Scip. Ammirato, s'en remettant sur Botti du soin de donner les détails, se plaint du froid très vif qui régnait dans la basilique à cause des vitraux brisés par la foule de ceux qui s'étaient hissés jusqu'aux fenêtres pour voir le spectacle. (20 oct. 1610.)

en fonction. Ce qu'il y eut de plus fâcheux dans cette conduite audacieuse, c'est qu'elle révéla toute la faiblesse de cette main de reine qui n'avait d'énergie que pour soutenir le favori.

Le gouvernement de la régente sortit en effet de cette solennité du sacre compromis et ébranlé. Des mécontentements légitimes cherchèrent l'occasion de se manifester, et, pendant que le roi était ramené dans sa capitale, des conciliabules se tenaient derrière lui. Le duc de Bouillon, un vieux conspirateur, cherchait à nouer une coalition entre tous les princes du sang et les grands du royaume attachés à leurs intérêts. Les ducs de Longueville, de Nevers, le marquis de Cœuvres et quelques autres le suivirent à Sedan où « il estreignit, dit Richelieu, la nouvelle liaison qu'il avait faite, par un second nœud, pour la rendre indissoluble ».

Dans la détresse où commençait à se trouver le gouvernement de la régente, il fallut rappeler le pilote expérimenté qui avait récemment quitté le gouvernail. Le départ du surintendant Sully avait cependant laissé beau jeu à ses ennemis.

« Le duc de Sully reste loin de la cour, écrit le Vénitien Foscarini. C'est assurément avec la permission de la reine; mais cette absence a donné, à ceux qui lui veulent peu de bien, matière de s'unir et d'essayer de l'abaisser autant que possible, ce qui n'est pas sans leur réussir en quelque façon; car ses ennemis sont en faveur auprès de la reine et de ceux qui ont une grande part au gouvernement [1]. »

Sully, cette fois encore, n'était point parti sans esprit de retour. Comme le dit pittoresquement L'Estoile : « Les pensées des grands ne les laissent jamais guères reposer sur telles affaires. C'est la plaie des mouches très importunes d'Égypte; vous avez beau les chasser, elles reviennent toujours. » La pensée d'être désormais condamné à l'inaction

1. Ambas. vénit. Foscarini, 6 octobre 1610. Filza 42.

politique, le chagrin que lui avaient causé tant d'événements douloureux survenus dans l'espace de quelques semaines, les efforts faits sur lui-même pour s'accommoder au nouveau régime, produisirent chez le surintendant une réaction violente. Il tomba si dangereusement malade au château de Montrond, qu'on le crut perdu. Le bruit courut même à Paris qu'il était mort après avoir reçu les sacrements [1].

C'est ce moment de la narration que l'auteur des *Économies royales* choisit pour y intercaler deux grandes compositions poétiques de sa façon. L'une est un *Parallèle de Henri IV et de César*, où les rapprochements ingénieux ne manquent pas, mais dont l'inspiration lourde et le ton monotone rendent la lecture peu attrayante. L'autre contient les *Adieux de Sully à la cour*; l'homme s'y peint bien lui-même, avec son âpre amour du pouvoir et son dévouement à la patrie, ses rancunes personnelles et ses vues prophétiques. Il y parle en termes indignés au jeune roi

De ceux qui m'ont ravi estats et récompense,
Tous lesquels abusant de la minorité
Et du seing et du sceau de Votre Majesté
Profaneront honneur, dissiperont richesses,
Changeront alliés, raseront forteresses,
Banniront de la cour les meilleurs serviteurs
De la France et de vous, et pour nos conducteurs
Mettront des gens de rien qui n'osaient comparaître
Ni se faire nommer du vivant de mon maître.

Il est facile de s'apercevoir, à certains détails, que la rédaction de ces œuvres poétiques doit être de beaucoup postérieure à l'année 1610; et c'est bien plus en vue de l'effet à produire sur le lecteur que par respect pour l'ordre chronologique des pensées du surintendant qu'elles se trouvent à cette place. En proie à la maladie, aux regrets, soutenu par un vague espoir que son rôle n'était pas fini, Sully ne

1. Scipione Ammirato et Matteo Botti, 12 et 13 octobre 1610. — Cf. *Économies royales*, p. 400, col. 2.

nous paraît guère avoir été dans l'état d'esprit favorable à cette échappée d'une Muse longuement plaintive et maussade. Les transpositions ne manquent pas dans l'œuvre historique de Sully : le ministre vieilli tenait à tous ses papiers et ne s'est pas toujours suffisamment gêné pour les placer un peu au hasard ou suivant les besoins de la cause. Mais comme nous ne faisons pas ici la critique de la composition des *Économies royales*, nous n'insisterons pas davantage sur cette observation, pour en venir immédiatement aux dernières semaines de la vie ministérielle de Sully.

Les mémoires contemporains sont d'accord sur ce point : la reine, voyant bien que le sacre du roi apporterait seulement une courte trêve aux hostilités des princes et des grands entre eux et à leurs exigences vis-à-vis de la couronne, fit de Reims même un appel à Sully, pour l'engager à revenir au plus tôt. Elle lui écrivit à ce sujet une lettre que reproduisent les *Économies royales*. D'après Richelieu, la reine fit plus encore. « Le conseiller d'État Bullion eut ordre de s'avancer pour le trouver à Paris au retour de ses maisons, et lui faire entendre la bonne volonté de la reine, qui voulait avoir en lui pareille confiance qu'avait eue le feu roi [1]. » En face de pareils engagements, Sully se retrouva sur pied. Il regagna Paris, fit placer des pièces de canon sur les murailles de l'Arsenal et de la Bastille, et attendit le fils de Henri IV [2].

Le roi revint à Paris le 30 octobre 1610 à la tombée de la nuit. La reine mère, arrivée dès le matin, s'arrêta pour déjeuner dans la maison du banquier florentin Zamet, d'où elle voulait voir passer le jeune roi. Louis XIII ne fit point une entrée solennelle, puisqu'on ne le reçut point sous un dais et que la cour de Parlement et les autres magistrats ne se portèrent point à sa rencontre. Le prévôt des marchands et les officiers de la ville furent seuls au-devant de lui. Cette

1. *Économies royales*, p. 405. — Richelieu, *Mémoires*, p. 33.
2. Andrea Cioli, 29 octobre 1610.

entrée n'en fut pas moins imposante. Hors de la porte Saint-Antoine une foule considérable accueillit Louis XIII aux cris de : « Vive le roi ! » Le grand maître fit entendre au milieu des acclamations populaires le tonnerre de son artillerie, « cent canonnades de cent canons », dit Héroard. « Le roi, ajoute L'Estoile, regarda d'un œil gai et attentif tirer les bouches à feu, à quoi il montra grand plaisir. » Louis XIII, tout vêtu de rouge, avec de larges garnitures d'or sur tous ses habits, montant un grand cheval blanc et entouré de princes et de seigneurs, s'achemina à la lueur des torches vers le Louvre, « l'air altier et hardi, suivant son habitude (*secondo il solito*, *tutt' altiero et baldanzoso*) [1] ».

Le jeune roi donnait de lui la meilleure opinion. De bouche en bouche on se répétait le joli mot qu'il avait dit à l'issue du sacre. La reine lui ayant dit de se reposer parce qu'il devait être fatigué et lui demandant s'il voudrait accomplir une autre fois le même acte : « Oui, madame, répondit-il, pour un autre royaume ! » La répartie n'était pas indigne du fils de Henri IV. Il fit également une vive impression sur des ambassadeurs hongrois venus pour saluer le nouveau roi. « Ces bonshommes, lisons-nous dans les dépêches de Cioli, ne font que louer Leurs Majestés et restent émerveillés du roi qui, dans un âge si tendre, donne des preuves manifestes qu'il ne veut pas être inférieur à son père ; car dans ses actes et ses paroles, il ne se conduit pas comme un enfant, mais comme un homme, et ils ont dit mais n'ont pas été les premiers à le faire, que le seigneur Dieu, voulant rendre parfait cet enfant, lui avait donné la beauté et la bonté de sa mère, et la vivacité d'esprit et de corps de son père [2]. »

Il manquait cependant à l'entourage du jeune roi quelques-uns de ceux dont la présence eût été de nature à rehausser encore aux yeux de tous la dignité royale. Le

1. Andrea Cioli, 29 octobre 1610.
2. Andrea Cioli, 9 novembre 1610.

prince de Condé, que le roi avait fait seul chevalier de l'ordre le lendemain de son sacre, après avoir été visiter le duc de Bouillon à Sedan et le duc d'Épernon à Metz, s'était dérobé sous un fort honnête prétexte : celui d'aller retrouver sa femme [1] à Valery; mais on ne pouvait guère se tromper sur la signification de son attitude. « Il ne montre pas, écrit Matteo Batti, le calme et la satisfaction que l'on désirerait. » La retraite du duc d'Épernon à Metz était également un signe non équivoque de mécontentement. Quant au comte de Soissons, il demandait à s'en aller pour quinze jours dans ce magnifique gouvernement de Normandie que la reine avait commis l'imprudence de lui concéder pour faire taire ses prétentions au partage de la régence [2]. Cette désertion de quelques-uns des personnages les plus en vue de l'État inquiéta le gouvernement; et le Conseil intime de la régente essaya, par divers moyens, de déjouer les combinaisons hostiles qui semblaient se préparer.

Le maréchal de Bouillon et le duc d'Épernon ne pouvaient faire aboutir leur plan de coalition qu'à la condition de rapprocher les princes de Condé et de Soissons, divisés par la rivalité politique et par des affaires d'intérêt. Le connétable de Montmorency, tout en conformant sa conduite à ses hauts devoirs de grand officier de la couronne, n'était pas fâché de témoigner de la mauvaise humeur contre la princesse qui, parmi tant de faiblesses, n'avait pas encore consenti à celle qui eût été un acte de clémence vraiment politique : l'élargissement du comte d'Auvergne, gendre du connétable, toujours captif à la Bastille. Montmorency s'employait donc activement à la réconciliation des deux cousins. Ne pouvant empêcher leur réunion, la reine voulut s'en attribuer le mérite et crut habile de prescrire au connétable d'amener un accommodement chez les deux princes. Soissons et Condé se virent donc à l'hôtel de

1. Scipione Ammirato, 31 octobre 1610.
2. Scipione Ammirato, 17 novembre 1610.

Montmorency, firent leur accord, et, le lendemain, Soissons alla voir Condé et resta avec lui plus de trois heures. Quelles avaient été les bases de leur entente? On allait bientôt connaître à leurs exigences vis-à-vis de la cour que la reine mère n'avait rien gagné à favoriser leur réconciliation.

En face du parti des princes, des Bourbons, qui commençaient à dessiner un jeu hostile à la reine étrangère, Marie de Médicis, par calcul, non moins que par inclination, s'était, comme on le sait, ménagé un appui éventuel dans la maison de Guise. Cette grande famille, sincèrement ralliée à la dynastie, attendait de son loyalisme des bénéfices réels. Les pourparlers en vue du mariage du duc de Guise et de Mme de Montpensier furent repris vivement après les fêtes du sacre. Or le comte de Soissons s'était toujours montré fort hostile à un projet qui faisait entrer dans une famille autre que la sienne une des plus grosses fortunes de France et qui soumettait à l'influence des Guises l'enfant qui en était alors l'héritière. Remis en bons termes avec le comte de Soissons, Condé n'hésita pas à l'appuyer dans ses protestations, sans rompre ouvertement avec le duc de Guise qui alla déjeuner chez lui vers la fin de novembre. Néanmoins la vieille inimitié entre la maison de Guise et la maison de Bourbon risquait fort de se réveiller par l'effet de ces nouvelles intrigues [1].

Ce n'est pas la seule cause d'embarras que la coalition se proposait de susciter à la régente. Le bruit que les princes allaient demander à se rendre dans leurs gouvernements ne tarda pas à se répandre. On pensait bien que c'était pour s'y ménager la faveur des habitants, exploiter les causes de mécontentement, et présenter des réclamations qui, si elles étaient favorablement accueillies, grandiraient le prestige des intermédiaires, et, dans le cas contraire, indisposeraient contre la régence.

1. Andrea Cioli, 23 novembre 1610.

L'idée d'une réunion des États généraux commençait aussi à se faire jour [1]. C'était la ressource suprême des temps de minorité ou d'incapacité du pouvoir royal : on pouvait en espérer ou le bien public ou la satisfaction d'intérêts particuliers. Pour le moment, les promoteurs de l'idée leur assignaient comme tâche principale la remise de l'administration du royaume entre les mains du prince de Condé, qui serait nommé lieutenant général.

Ainsi se trouvait préparé le terrain d'une opposition dont les premiers symptômes jetèrent dans le trouble le cercle intime de la reine mère. « On remarque une extraordinaire mélancolie chez le seigneur Concino, écrit Andrea Cioli le 25 novembre 1610. Quelques paroles qui lui sont échappées dénotent chez lui une véritable consternation. Le Sr Filippo Gondi lui ayant demandé ce qu'on pensait de cette réunion des princes lui a entendu dire : « Oh! pauvre « reine! Je ne sais plus que devenir maintenant! » — Dieu garde la reine, ajoute le secrétaire florentin, de toute occasion de troubles! Elle peut bien dire qu'elle est seule et presque abandonnée; car le Sr Concino, avec son assistance, lui fera désormais plus de tort qu'il ne lui apportera d'aide, pour s'être mis à dos, non seulement la jalousie, mais on peut dire la haine de tous les princes et grands d'ici, en voulant trop se mettre en avant. Sa mauvaise intelligence avec Épernon est, de l'avis général, la plus pernicieuse chose qu'il ait jamais pu faire, vu que ce personnage serait un grand et utile ami pour la reine. Il a de la valeur et dispose de grandes forces, en raison de sa charge et de son étroite intelligence avec Soissons et d'autres. Le seigneur Concino m'a dit une fois qu'il connaissait fort bien la conduite à tenir avec les Français et que c'était un procédé fort sûr que de se jeter successivement tantôt dans un parti, tantôt dans l'autre. Si l'on en juge par les appa-

1. Scip. Ammirato, 21 décembre 1610.

rences, voilà qui ne lui réussit guère pour le moment. Quand il me parla ainsi, je lui répondis : « Il ne faut pas s'y « fier ». Et maintenant je lui dirais : « Personne ne voudra « se fier à vous ». Voyons toujours combien de temps durera son entente avec la maison de Guise. »

Cet entretien nous prouve avec quelle sûreté l'auteur des *Économies royales* juge l'intrigant qui, au milieu de janvier 1611, parviendra à l'évincer du pouvoir, quand il dit : « Le marquis d'Ancre, qui possédait la faveur, tenait les grands en division, afin qu'ils ne s'accordassent à empêcher son élévation, balançant les partis de telle sorte que nul ne se pût rendre supérieur, en nourrissant l'envie et la jalousie entre eux, afin qu'ils ne se pussent accorder à son dommage ». Il fallait être, pour jouer un pareil jeu, bien habile ou bien puissant.

Un instant décontenancé, le marquis d'Ancre reprit bien vite son audacieuse confiance en lui-même. Il affecta de n'attacher aucune importance à la coalition des princes. A ceux qui remarquaient l'air inquiet de la reine, il répondit sans sourciller : « Tranquillisez-vous! La reine ne manque pas de cœur [1]. » Pour lui, il affecta de pencher ouvertement du côté des Guises. Pendant que la régente se dépensait auprès du duc d'Épernon en efforts que ne désespérait pas la hauteur du colonel général, pour amener un rapprochement entre ce dernier et Concini, le marquis prenait médecine et faisait défendre sa porte par les Suisses de garde aux visiteurs indiscrets [2]. Il ne sortit de sa retraite que pour offrir le 7 décembre 1610 un banquet solennel au duc de Guise, en l'honneur du mariage projeté dont l'annonce devenait désormais officielle [3]. On ne devait plus

1. Andrea Cioli, 26 novembre 1610.
2. Andrea Cioli, 25-27 novembre 1610.
3. *Alla casa Guisa la Regina fa gran carezze et verrà hora a obbligare il Sig^r Duca mediante il matrimonio con Madama di Montpensiero tenendosi oggi per concluso affatto come ha affermato questa mattina ne Cordielleri Mons. delle Fonte che sta in casa del Sig^r Principe*

attendre que la fin de l'avent pour le terminer de toute façon, *omninamente*[1]. Pendant ce temps, le comte de Soissons était en Normandie[2] et le prince de Condé, resté dans la place, faisait valoir celles de ses prétentions auxquelles il pensait qu'un gouvernement sans souci du lendemain donnerait le plus facilement satisfaction. Ce qu'il lui fallait avant tout, c'était de l'argent; or il déclarait que son père et son aïeul avaient dépensé tout leur avoir pendant les guerres civiles au service du roi Henri IV, et qu'il lui restait à peine trois ou quatre mille livres de rentes; la couronne lui devait, disait-il, au moins huit cent mille francs. Bien qu'il eût déjà reçu de larges gratifications, il réclamait cette somme immédiatement et, de plus, la survivance du connétable, et, en sa qualité de gouverneur de la Guienne, le commandement direct d'un certain nombre de places dans cette province, notamment Bordeaux, avec le droit de nommer dans tout le gouvernement des officiers de son choix[3]. Ces demandes étaient exorbitantes : le prince réclamait en fait une véritable souveraineté dans un pays sur lequel Henri IV, étant roi de Navarre et gouverneur de Guienne, n'avait jamais revendiqué de pareils droits. « Le prince de Condé ne peut se tenir tranquille, écrit Scip. Ammirato. Plus on lui donne, plus il en voudrait[4]. »

Des réclamations directes ou indirectes, le prince de Condé ne tarda pas à passer aux actes de mécontentement.

di Janville; ma il Sig^r Cardinale di Gioiosa che è zio di Madama, et tutto di Suisson et d'Espernon et per amicitia et per parentela tra loro, et tutti tre questi vogliono male di morte al Sig^r Concino et contro di esso si racontano parole de Suisson che insin minacciano nella vita et potrebbono tirar casa Guisa dalla loro, et i Ministri per mantenersi nella loro autorita atterranno da che vince. (Andrea Cioli, 25 novembre 1610.)

1. Scip. Ammirato, 7 décembre 1610.
2. Andrea Cioli, 4 décembre 1610.
3. Ambass. vénit., 29 décembre. — Scipione Ammirato, 7 décembre 1610.
4. Scip. Ammirato, 7 décembre 1610.

Le mardi 7 décembre 1610, le prince était allé au Louvre au Conseil des finances, auquel n'assista point la reine. Comme chacun sortait et que le prince prenait le chemin de la porte, le chancelier lui dit en manière de demande : « Votre Excellence ne veut pas venir chez Sa Majesté au Conseil d'État? » Il lui fut répondu non. Le chancelier reprit : « Il est cependant bon que Votre Excellence y vienne; car on doit traiter des affaires militaires. » Condé répliqua encore qu'il ne se souciait pas d'y assister. Le chancelier monta alors chez la reine; et celle-ci lui demanda si Condé était en bas et s'il voulait venir; ayant appris du chancelier les réponses qui avaient été faites à ce dernier, elle envoya La Varenne dire au prince que s'il voulait venir au Conseil, elle l'attendait. Condé fit à ce message les mêmes réponses qu'aux paroles du chancelier, en ajoutant que, le comte de Soissons n'étant pas là, il ne voulait pas aller au Conseil : et c'est ce qu'il fit. Les amateurs de spéculations politiques prirent texte de ces dernières paroles pour dire que Condé avait voulu laisser entendre que la reine et les ministres ne pouvaient rien faire sans l'intervention de l'un ou l'autre des deux princes. Mais comme il retourna depuis au Conseil, il devint évident qu'il s'était plutôt laissé aller à un mouvement de mauvaise humeur que livré à une manœuvre politique, et qu'il avait voulu manifester son mécontentement de n'avoir reçu satisfaction pour aucune de ses demandes. On disait aussi que, par ses impertinences, le prince voulait mettre la reine en demeure de lui céder, parti fort imprudent, si elle s'y résolvait; car le prince pourrait alors se dire le maître de la Guienne; puis, outre l'autorité qu'a d'ordinaire un premier prince du sang, celle qui s'y ajouterait par la survivance de la connétablie, le porterait à une grandeur excessive, et encore ne se serait-il pas contenté; car on le verrait aussitôt prétendre sinon à la régence, au moins, à la lieutenance générale du royaume. Les mieux avisés des discoureurs auraient voulu que la régente n'accordât rien et

laissât le prince ronger son frein, puisqu'il n'était possible de le satisfaire qu'au prix de la ruine du gouvernement et de la réputation de la reine. Il était bien certain toutefois que lorsque Condé se verrait exclu de ses prétentions, il ne serait plus possible de le retenir à la cour et de l'empêcher d'aller dans son gouvernement où il pourrait faire du mal; car, en raison de son titre seul de gouverneur, les commandants et lieutenants particuliers des forteresses de la province ne pouvaient lui refuser l'entrée de chacune de leurs places, avec le nombre de gens qu'il voudrait, s'il se présentait pour les visiter, et peut-être ainsi pourrait-il, si bon lui semblait, s'en rendre le maitre. On répondait à cette objection que la reine, dans le cas où elle concevrait à ce sujet les craintes qu'elle devait avoir en effet, pouvait remédier à la situation en écrivant à ces gouverneurs particuliers des lettres leur enjoignant ou de ne pas laisser le prince entrer dans leurs forteresses, ou de ne lui en permettre la visite qu'avec un petit nombre de gens; de manière à ce qu'ils n'eussent à craindre aucun mauvais tour. Ainsi le prince de Condé resterait en proie à sa rage. (*Et cosi il principe di Conde rimarra nella sua rabbia* [1].)

Cette politique était la meilleure à suivre et la force des choses devait y amener le gouvernement. Il eût été plus simple de commencer par où l'on devait fatalement finir.

Déjà éclatait comme une menace dans la bouche du prince de Condé l'annonce d'un appel aux États généraux pour régler constitutionnellement la question de gouvernement. Cette éventualité, dont il n'avait pas été possible que l'on écartât complètement l'idée, au commencement de la Régence, devint l'objet des préoccupations universelles. La réunion des trois ordres parut bientôt ne pouvoir être évitée. Quels furent les sentiments et l'opinion de la

1. Andrea Cioli, 10 décembre 1610, 2e dépêche.

régente au début de ce mouvement qui devait aboutir à la convocation de la dernière des assemblées parlementaires qui aient fonctionné conformément au droit de l'ancienne monarchie? Contrairement à l'opinion généralement admise, Marie de Médicis ne manifesta aucune opposition, quant au fond, au projet que mettait en avant le prince de Condé; et il est certain qu'en fin de compte, le gouvernement de la reine sut fort habilement retourner contre le premier prince du sang l'arme dont il entendait se servir contre la régente : « J'ai appris de quelqu'un qui dit l'avoir entendu de la bouche même de la reine, écrit Andrea Cioli, que Sa Majesté n'a aucune inquiétude, et même qu'elle donnera son consentement à la réunion des États, dès que des instances lui auront été faites à ce sujet. Car ne voulant que le bien de ce royaume et du roi son fils, elle tient pour certain que les États, de leur côté, n'auront point d'autre but. Comme jusqu'à présent Sa Majesté n'a rien fait qui soit dommageable à l'État, il ne paraît pas qu'elle ait rien à redouter en ce qui est du maintien de sa régence. Que si les États lui donnent une ou plusieurs personnes, comme on en donna douze, à ce que j'entends dire, à la reine mère de Charles VI[1] sans l'intervention desquelles elle ne pouvait rien faire de valable. Sa Majesté a dit qu'elle y consentirait, parce que, tout en étant libre, à cette heure, elle n'ose rien faire, de peur que ses décisions soient sans valeur, tandis qu'alors elle pourra opérer plus franchement; elle aura moins d'occasions de suspecter les conseils de ces personnes, alors que maintenant elle vit à leur égard dans un état de défiance perpé-

1. Les connaissances historiques de l'agent florentin ou de ceux qui le renseignaient sont sur ce point fort en défaut. La mère de Charles VI était morte, quand ce prince arriva au trône, et tout le monde sait que ses oncles exercèrent le gouvernement à sa place. — Cioli veut évidemment parler de la sœur de Charles VII, Anne de Beaujeu, à laquelle fut adjoint ou plutôt subordonné un conseil de douze membres. — Voir Jehan Masselin, *Journal des États généraux de 1484*.

tuelle. Le personnage de qui je tiens tous ces détails croit que, les États venant à se réunir et le prince y étant convoqué, celui-ci ne voudra certainement pas y assister; et il en donne cette raison que, dans ces occasions, les Majestés royales ont un plus grand nombre de soldatesque pour leur garde que d'habitude, tandis qu'un autre personnage ne peut en tenir sur pied. Or, comme le prince de Condé est fâché avec la reine et qu'il redoute quelque affront de sa part, il se tiendra certainement éloigné. Cette considération, placée sous les yeux de la reine, contribuera à lui faire accepter plus facilement la réunion des États [1]. »

L'embarras général de la situation et cette grave question des États généraux, qui allait prendre la première place dans le développement de la politique intérieure, donnèrent lieu, de la part du marquis d'Ancre, à un entretien dont les détails nous ont été conservés par le même agent du grand-duc de Toscane et où nous pouvons voir Concini s'essayer dans le rôle d'homme d'État.

Malade le lendemain du banquet du 7 décembre, Concini envoya le médecin qui avait pris la place de Duret, le docteur Carosio, prier Andrea Cioli de passer chez lui. Le Florentin trouva le marquis d'Ancre au lit, souffrant d'un mal de gorge auquel il était sujet. Le malade commença par se faire exposer les différentes phases d'une indisposition analogue dont Cioli avait été atteint, les remèdes qu'on lui avait appliqués, les tourments qu'il avait endurés. La conversation passant ensuite de la médecine à la politique, on en vint à parler des prétentions du prince de Condé. L'envoyé du grand-duc exprima l'opinion qu'elles n'avaient d'autre but que de forcer la reine à faire réunir les États généraux. Concini avoua que les affaires étaient en très mauvaise voie. Il ajouta, tout à fait en confidence, que la reine, par son excessive bonté, s'en était réduite à un état

1. Andrea Cioli, 10 décembre 1610, 2e dépêche.

tel que, si elle ne se résolvait au suprême remède proposé par ses véritables serviteurs, le royaume était, avant six mois, complètement ruiné. On connaissait si bien, disait-il, le caractère de Sa Majesté que les ministres et les princes avaient trouvé plus qu'eux-mêmes, c'est-à-dire lui et sa femme, le moyen de la circonvenir et, trop sincère aveu dans une pareille bouche, de lui en faire accroire, *di aggirarla et ingannarla*. La reine suspectait tout son entourage et n'avait confiance dans le conseil de personne : « Moi-même, disait-il, je ne compte plus. Comme au temps du feu roi, je suis tenu tout à fait à l'écart. Je suis désespéré. » Concini parlait d'un ton grave et convaincu, que son interlocuteur ne sait trop s'il doit prendre au sérieux. Interrogé sur le grand remède, et poussé dans ses derniers retranchements, le marquis d'Ancre consent enfin à le révéler, sous le sceau du plus grand secret. « Sa Majesté, dit-il, doit se résoudre à convoquer les États; et moi, je suis un de ceux qui cherchent à le lui persuader. » Et il le jure en se lamentant de n'être pas considéré comme un homme de bien qu'il est. Andrea Cioli, qui savait que son gouvernement n'était pas favorable à la décision dont Concini se déclarait le partisan, se souvient à propos qu'au commencement de la Régence, la reine mère lui avait dit que cette réunion des États était dirigée contre elle-même; il le rappela à Concini et affirmant que c'était encore l'opinion générale, traita de paradoxe l'opinion du marquis d'Ancre. Celui-ci répondit que l'utilité et même la nécessité d'un pareil remède étaient reconnues par d'autres bons, fidèles et expérimentés serviteurs du bien public; et il fit le raisonnement suivant par lequel il cherchait à justifier des dilapidations au bout desquelles il n'y avait évidemment plus d'autre expédient pour rétablir les finances de l'État, qu'un appel à la nation. Un bon payeur, toujours prêt à payer, disait-il, peut quelquefois se trouver gêné par la multiplicité de ses obligations. Il en était de même de la reine.

N'ayant pendant sa régence d'autres devoirs, elle ne pouvait avoir d'autre but, ni d'autre intérêt à cœur que le salut de son fils et celui du royaume. C'est pourquoi elle n'avait ni à s'inquiéter, ni à se soumettre à aucune règle lorsqu'il s'agissait de satisfaire en bonne payeuse ceux qui pouvaient concourir à pareille fin. Quant au repos personnel de la reine, seuls, les États, qui réformeraient toutes ces choses, étaient capables de la délivrer des demandes impertinentes, des perfidies, des désordres qui faisaient comme une lèpre dans l'État. Le marquis d'Ancre déclara ensuite, non sans franchise, qu'il était l'une des trois sortes de personnes à qui devait déplaire la réunion des États; car il pouvait craindre, attendu le mécontentement causé par l'achat de ses dignités, qu'on ne vînt à lui demander des comptes; et néanmoins il désirait infiniment cette convocation des trois ordres, comme véritable serviteur de la reine et du roi, à la conservation de la grandeur desquels il était prêt à sacrifier son intérêt et sa vie. Les deux autres sortes de personnes à qui ce remède pouvait causer de l'ennui, étaient, d'après lui, Sully, qui courait le risque d'une revision de ses comptes, puis Villeroy, le chancelier, et les autres ministres, qui pouvaient redouter qu'on leur retirât l'autorité, pour le maintien de laquelle ils n'hésiteraient pas à trahir la reine, non par méchanceté, mais par bassesse; car les princes avaient commencé à les intimider à force de bravades et de menaces, quand ils avaient, à l'occasion, vu, su ou même pensé que quelqu'un d'entre eux s'opposait à un de leurs désirs ou de leurs demandes. Puis il qualifia Villeroy d'ambitieux, Sillery de corruptible; et Cioli ajoute que ces bruits fâcheux lui étaient revenus de plusieurs autres côtés.

Une fois en train de faire parler Concini, le Florentin ne s'arrêta pas. Il fit au marquis d'Ancre cette objection que les États donneraient sûrement à la reine un lieutenant, c'est-à-dire un compagnon de sa régence, ce qui

serait pour elle une sorte de déchéance; Condé, disait-il, n'avait pas d'autre but en présentant ses fameuses réclamations. Concini, après avoir hésité un instant, n'abandonna rien de sa précédente opinion et déclara, au grand étonnement de Cioli, que M. de Condé n'avait pas ces idées, que c'était un bon prince et son ami. Devant cette déclaration inattendue, Cioli passa à un autre sujet. Il dit au marquis que, pour tous ceux qui désiraient son bien et sa grandeur, il paraissait avoir commis une grosse erreur en rompant avec le duc d'Épernon; car l'amitié de ce seigneur ne pouvait que lui être utile, et son inimitié lui serait sûrement nuisible; il devait en conséquence faire la paix avec lui [1]. Concini accorda le premier point : quant au second, il répondit que, n'ayant rien fait d'indigne, il ne consentirait à aucun rapprochement si son honneur et sa réputation ne restaient pas absolument intacts. Cioli lui fit observer que les voies et moyens seraient faciles à trouver, à la condition qu'il y eût de la bonne volonté de part et d'autre; et il ajouta savoir de bonne source que le duc d'Épernon éprouvait du regret de n'être pas son ami. Il interrogea ensuite le marquis sur son intimité présente avec la maison de Guise en lui rappelant le banquet du mardi 7. Concini répondit qu'il n'était l'ami de celui-ci ou de celui-là qu'autant que le demandait l'intérêt de la reine et du royaume; et comme Cioli faisait cette réflexion qu'il y avait un grand avantage pour la reine dans l'instabilité des cervelles de la

1. Cette affaire de la réconciliation du marquis d'Ancre et du duc d'Épernon préoccupait vivement la reine. Scipione Ammirato en parle aussi à son gouvernement. *Il segretario Cioli et io credevamo che il marchese d'Anchre si fusse accordato con Mons. d'Épernon per opera di S. M. che lo procura, et a me era stato detto di si, da chi di dovere lo doveva sapere, ma ritroviamo che non e vero essendosi ancora su le pratiche, et forse questo Espernon come huomo molto superbo, et che in queste congiunture che corrono si conosce necessario a S. M^ta ne deve volere troppo; tuttavia quei che amano la quiete et desiderano bene al sig. marchese d'Ancre, vorrebbero questo accordo in ogni maniera, et si crede da tutti che senza dubbo seguira, mettendoci S. M^ta le mani da vero.* (Scip. Ammirato, 7 déc. 1610.)

nation française, puisque, toutes les amitiés et unions se formant contre elle, il en résulterait de bien pires effets, si elles étaient durables, le marquis en convint et termina l'entretien en disant qu'en vérité les cervelles de ce peuple étaient comme le ciel même du pays qui présente plus de cent variations dans une même journée.

Parmi les réflexions personnelles dont le diplomate florentin fait suivre le récit de cette curieuse conversation, il en est qui méritent d'être relevées [1]. Ainsi, pour Cioli, la ténacité avec laquelle Concini adhérait à l'idée de la réunion des États n'était point l'effet d'une opinion personnelle et raisonnée sur la question; elle était due à l'influence de ses conseillers ordinaires, l'avocat Dolet et le vidame du Mans; ceux-ci lui auraient en effet persuadé qu'il avait tout à gagner en déroutant l'opinion et en se montrant bien différent de ce qu'on le croyait. Quant à cette prétendue amitié pour le prince de Condé, Cioli n'y croit pas le moins du monde. Mais ce qui l'inquiète, c'est que le marquis ait l'air de prendre le prince pour un maladroit et un incapable, opinion fausse assurément; car, en admettant même qu'elle eût quelque fondement, Condé avait parmi les siens des hommes fort habiles pour le guider, ne fût-ce que le duc de Bouillon, dont on attendait le retour. Médiocre comédien et pauvre politique : telle était l'opinion que se faisait du favori tout-puissant le représentant même du grand-duc.

Comme la grosse difficulté du moment était la réponse à faire aux réclamations du prince de Condé, la régente essaya de s'en tirer par une manifestation de fermeté qui lui parut avoir la vertu de mettre fin aux jalousies et aux divisions. Le 11 décembre, le duc de Guise ayant, avec beaucoup de déférence, adressé à la reine une double demande : la charge de lieutenant de la Provence pour un de ses frères, et le gouvernement de Toulon pour un de

1. Andrea Cioli, 10 decembre 1610.

ses capitaines, Marie de Médicis refusa d'accéder à ses désirs et profita de l'occasion pour déclarer dans le grand cabinet en présence des princes et d'un grand nombre de seigneurs qu'elle avait été trop faible par le passé, mais qu'il n'en serait plus de même à l'avenir [1].

L'accord pouvait-il être rétabli au moyen d'un mécontentement général? Les amis de la reine eurent un instant cette illusion. « Toutes les mutations et du ciel et de la terre se voient dans cette cour, écrit Cioli : tantôt des nuages, tantôt le ciel serein; de furieuses tempêtes, des averses, l'ouragan, et puis après, la bonace; des orages terribles et le calme plat. Tout s'est apaisé en un clin d'œil en même temps que la furie des demandes et prétentions de Condé; tout, les rumeurs et les craintes; de telle sorte que l'on n'en parle même plus; et tandis qu'auparavant, on semblait cheminer vers l'abaissement complet de l'autorité de la régente, on court maintenant à son exaltation. » Pronostic enthousiaste et trop prompt d'un ami sincère, qu'allait démentir le jour même de la déclaration du grand cabinet, l'incurable faiblesse d'une reine mal conseillée.

En effet, le vendredi 10 décembre, le duc d'Épernon voulut entrer en carrosse dans la cour du Louvre, privilège réservé aux princes. La garde s'y opposa et le duc mit pied à terre, sans proférer une parole. Le lendemain, pensant que la reine, sachant ce qui avait eu lieu, aurait donné des ordres contraires, il prescrivit à son cocher de pénétrer de force dans la demeure royale. Les gardes refusèrent encore l'entrée; et comme la consigne allait être violée, ils mirent la pointe de leurs hallebardes à la poitrine des chevaux; et la voiture dut rester dehors. Le duc descendit de voiture, accabla d'injures les soldats, particulièrement l'officier qui les commandait, et monta à l'appartement de la reine. Il ne voulait demander rien moins que le licenciement des

1. Andrea Cioli, 12 décembre 1610.

hommes qui composaient le poste. On lui fit observer qu'obéir à une consigne ne méritait pas punition. Il parla cependant du fait à la reine; et celle-ci, apprenant que le roi Henri avait accordé au duc d'Épernon, par faveur et en raison des rhumatismes dont il souffrait, la permission de faire entrer son carrosse dans le Louvre pendant la nuit, lui confirma ce privilège et l'étendit même à la durée de la journée, mais sous cette condition qu'il ne saurait pas mauvais gré aux gardes de ce qu'ils avaient fait [1]. Ainsi parut apaisé ce scandale par une concession qu'arracha sans doute à la reine le désir de ne pas envenimer les rapports du colonel général et du marquis Concini. Mais la faiblesse ne peut qu'encourager l'audace; et le duc d'Épernon s'en remit à ses gens du soin de montrer son mépris pour la cour où trônait son rival. Cinq jours après l'affaire, un écuyer du duc d'Épernon, rencontrant le sous-officier qui avait barré le chemin à son maître, suscita une querelle frivole en se faisant heurter par lui, et lui asséna de son épée un formidable coup sur la tête. Le soldat se jette sur son agresseur pour se venger; à ce moment accourent des laquais du duc d'Épernon, qui tombent à coups de bâton sur le malheureux et le laissent pour mort. La reine, à la nouvelle de cette violence dont l'odieux remontait jusqu'à elle-même, entra dans une colère qui ne remédiait à rien. L'opinion fut justement sévère pour la régente : on lui reprocha non seulement d'avoir admis les prétentions du duc d'Épernon, mais surtout d'avoir présenté des excuses pour ce malheureux soldat qui n'avait mérité que des éloges en faisant son devoir, et qui, s'il était vrai, comme on le rapportait, que le colonel général l'eût pris par la barbe pendant la scène du 10, méritait d'être puni pour ne lui avoir point passé sa pertuisane au travers du corps [2].

1. Andrea Cioli, 13 décembre 1610.
2. Andrea Cioli, 17 décembre 1610.

On pouvait donc braver impunément la régente. Le prince de Condé se le tint pour dit. Voyant qu'il ne pouvait obtenir aucune des satisfactions qu'il avait demandées, il partit le vendredi 17 décembre après déjeuner, sans dire un mot à la reine. Sa femme le suivit le lendemain; ils se rendirent à Valery. Ce départ précipité avait été concerté sans nul doute avec le comte de Soissons. En effet, celui-ci, après avoir annoncé à la reine par un de ses gentilshommes son prochain retour, avait fait savoir ensuite qu'il ne lui serait pas possible de revenir avant la fin des fêtes de Noël. La régente ne dissimula pas sa vive et légitime contrariété; elle ne pouvait voir sans inquiétude le gouverneur de la Normandie inspecter toutes les forteresses de cette province et se diriger vers le Havre de Grâce. Elle prit sur elle de lui ordonner, par l'intermédiaire de la comtesse de Soissons, restée à Paris, d'avoir à prendre garde qu'aucun désordre ne se produisît. « Tous ceux qui veulent du bien à la reine, écrit Scipione Ammirato, ne peuvent désirer en elle qu'une chose : c'est que le courage qu'elle a dans le cœur, elle le manifeste davantage extérieurement. Il faut qu'elle dénonce hardiment le cas fâcheux dans lequel se mettent les princes. »

Marie de Médicis eût certainement été encouragée dans cette voie par la puissante famille vers laquelle son propre penchant l'entraînait d'ailleurs. Le vénérable et loyal doyen de la maison de Lorraine, le duc de Mayenne, disait le lendemain même du départ de la princesse de Condé, le dimanche 19 décembre, à un des familiers de la reine, venu pour le visiter, qu'il était prêt, en toute occurrence et besoin, à se faire porter dans sa chaise auprès de Sa Majesté puisqu'il ne pouvait pas faire autrement étant malade, afin de la défendre et se faire tuer sur la place. Il ajouta, non sans une exagération attribuable peut-être au rapporteur et non à l'auteur de cette conversation, que son fils était prêt à en faire autant et que si lui, le père, en doutait le moins du monde, il serait le premier à vou-

loir le frapper d'un coup de poignard. Mayenne dit encore avec justesse que, si la reine saisissait l'occasion qui lui était offerte d'agir vigoureusement, Condé et Soissons prouveraient qu'ils étaient plus capables de faire peur que de causer du mal. D'autres, et en grand nombre, allaient plus loin : « Si Condé veut faire le fou, disaient-ils, et que Sa Majesté se résolve à le mettre en compagnie du comte d'Auvergne, cela se fera sans trop de peine et il y aura peut-être moins de gens que l'on ne pense à s'en émouvoir et à faire du tapage ». Marie de Médicis ne sut pas écouter à temps ces bons conseils qui arrivaient jusqu'à elle. « Il paraît, écrit Scipione Ammirato, que la reine sait tout ce qui se passe et ce qui se dit. La plus grande peine qu'elle ait, c'est de n'avoir personne qui la conseille dans son propre intérêt. On m'a rapporté qu'elle dit elle-même : « Chacun « tire l'eau à son moulin. Tous cherchent non seulement à « conserver l'autorité qu'ils avaient, mais à en ajouter tou- « jours davantage [1]. »

Ces lamentations, si justes qu'elles fussent, ne tiraient pas d'affaire la régente. La situation était cependant bien favorable pour déployer un peu d'énergie. En réalité, Condé ne savait pas lui-même ce qu'il voulait faire; il redoutait, non sans raison, que, s'il paraissait en Guienne, la population de la province ne voulût point le reconnaître comme gouverneur. Les manœuvres de Soissons en Normandie ne rencontraient pas non plus grand succès. Il ne fut pas difficile à la régente de ramener ce dernier à la cour. Elle réexpédia le gentilhomme qui était venu lui dire que Soissons reviendrait seulement après les fêtes, avec l'ordre de lui prescrire de retourner immédiatement, toute affaire cessante. Le 23 décembre au soir, le comte de Soissons rentra dans Paris. La reine était dans une église des capucins située au faubourg Saint-Honoré et devant laquelle

1. Scipione Ammirato, 21 décembre 1610.

devait passer le comte. Arrivé là, il mit pied à terre, entra dans l'église, fit sa révérence à la reine, et sur son invitation, entra dans son carrosse et l'accompagna jusqu'au Louvre où il demeura pendant quelque temps avec elle dans le petit cabinet. Peu de temps après y arriva le roi. Les causes du mécontentement du comte de Soissons furent l'objet de ces premières conversations. « La reine, inquiète du rapprochement de Condé et de Soissons, écrit Scipione Ammirato, a fait revenir ce dernier à la cour. Ils ont eu ensemble un long entretien particulier, dans lequel le comte lui a exposé ses griefs et lui a déclaré que la cause de sa réconciliation avec le prince de Condé, c'étaient les faveurs prodiguées par la reine aux Guises. Sa Majesté, a dit le comte, l'avait sans aucun doute généreusement traité en lui donnant le gouvernement de la Normandie et à son fils celui de la Gascogne. Mais depuis, on avait, en plusieurs occasions, manqué d'égards pour lui. La reine l'assura de ses bonnes grâces et lui promit que les Guises ne seraient pas plus favorisés que lui-même[1]. » Ainsi la reine faiblissait de nouveau.

Marie de Médicis avait cru nécessaire de rappeler le comte de Soissons parce que l'on se trouvait à la fin de l'année, à l'époque où l'on établissait l'état des finances pour l'année suivante. Comme il y avait beaucoup de questions à résoudre, la reine tenait à ce que les princes fussent présents, par considération pour eux et en vue de sa propre sauvegarde, afin que jamais, en aucune occasion, quelqu'un pût lui faire un reproche d'avoir pris à elle seule une résolution d'importance pour l'État. Il y avait, dans ces déclarations de la régente, beaucoup plus d'ostentation que de sincérité. Elle entendait bien, au fond, ne faire que ce qu'elle-même ou les gens de son entourage intime voulaient; mais elle prétendait faire endosser la responsabilité de ses actes par les conseillers-nés de la couronne tombée en minorité.

1. Scip. Ammirato, 3 janvier 1611.

Ce résultat ne pouvait être obtenu sans de nouveaux sacrifices, puisque la régente s'écartait de la voie de rigueur.

C'est ce qui donne une importance toute particulière au rôle du surintendant des finances, le duc de Sully, pendant les dernières semaines de la funeste année 1610.

Depuis le retour de Reims, au milieu de tant d'intrigues et de complications, Sully avait été l'objet d'attentions toutes particulières dans la famille royale; mais il ne put prendre sur lui de faire des avances au favori Concini. Le marquis d'Ancre ne pardonna pas au duc de Sully de n'avoir pas voulu paraître devoir à sa déplorable influence un rappel que les embarras politiques et financiers de la régente rendaient nécessaire. A la suite d'une froide entrevue dont le marquis dut prendre l'initiative, ils se séparèrent « assez mal édifiés l'un de l'autre ». La reine essaya cependant de faire croire à la solidité de ce replâtrage des affaires, lorsqu'elle donna au surintendant « sa foi et sa parole, jusqu'à ôter son gant pour lui toucher la main, qu'elle l'assisterait de son autorité, comme faisait le feu roi [1] ».

Si l'on jugeait la présence de Sully indispensable, c'est pour la même raison qui rendait la régente si désireuse de ramener à la cour les princes du sang. C'était l'époque de l'année où il devenait urgent d'établir l'état financier. Le surintendant était seul en mesure de dresser promptement le budget, qui était fort en retard, et de défendre les finances de l'État contre les assauts répétés de la foule des protecteurs et des protégés de Marie de Médicis. Ce rôle utile, cette situation ingrate, furent encore acceptés courageusement, patriotiquement, par le duc de Sully. C'est sans illusion qu'il se mit à la tâche, pour ne l'abandonner que le jour où il fut pleinement convaincu de l'impossibilité de l'accomplir sans s'abaisser à de lâches complaisances et à une indigne servilité, non seulement dans l'administration

1. *Économies royales*, p. 407, col. 1.

financière, mais dans la direction de la politique générale.

« M. de Sully, écrit Scipione Ammirato le 17 novembre 1610, a recommencé à être ce qu'il était auparavant, parce que, outre qu'il n'est pas mort, comme on l'avait dit, il a conservé toutes ses charges intégralement, et les exerce comme de coutume, quoique avec moins de rigueur. »

C'était le moment où le cortège qui s'était formé autour du jeune roi, pour la cérémonie du sacre, s'était presque complètement dissous et où la maison de Guise semblait seule ne pas vouloir se départir d'une attitude fidèle et bienveillante pour le gouvernement. Resté en assez bons termes avec les princes lorrains, le surintendant était peut-être encore de taille à tenir tête à tous les mécontentements des autres, à leur refuser au moins en partie les augmentations de pension, les doublements de gages, les paiements de dettes et les concessions de forteresses dont la longue énumération tient toute une colonne des *Économies royales*. Mais il était nécessaire, pour réussir, qu'il fût secondé dans le conseil par les anciens ministres de Henri IV, par les hommes de gouvernement dont l'influence reposait sur de longs et grands services. Si à l'unanimité de vues se substituait parmi eux le désaccord, au souci de l'intérêt public celui des intérêts particuliers, au service du royaume celui de la régente et de sa coterie, tout était perdu; et c'est ce qui arriva. Sully pouvait lutter contre une ligue de princes; il succomba sous une coalition de ministres et de favoris.

Dès que l'on se mit à l'établissement du budget, des conflits latents, de sourdes animosités éclatèrent dans le conseil. « La reine et le conseil, écrit le Vénitien Foscarini à la date du 21 décembre 1610, ont commencé à dresser l'état des dépenses que l'on doit faire l'année prochaine. La besogne avance, mais bien souvent avec une grande diversité d'opinions sur des points essentiels. On a résolu de remettre les compagnies françaises des gardes du roi sur le

pied de cent vingt hommes par compagnie, contrairement à l'avis du duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie, qui voulait les maintenir à l'effectif actuel de deux cents hommes. On mettra à Lyon trois cents Suisses. Sully s'y est opposé. M. de Villeroy a cependant donné l'ordre de faire la levée. Quelques mots vifs ont été échangés entre eux, sur la question de savoir à qui appartient ce droit. Le duc de Rohan y prétend, comme général des milices de cette nation ; et, d'autre part, M. d'Alincourt aussi, comme gouverneur de Lyon. Le premier a pour lui Sully, son beau-père, et l'autre, Villeroy, son père. Ce qui s'est passé entre les deux ministres n'est pas de grande conséquence; car du temps du feu roi, il y avait ordinairement entre eux des conflits beaucoup plus graves. »

La querelle devait cependant avoir des conséquences sérieuses. L'objet en paraît par lui-même assez mesquin; Sully donne toutefois à l'affaire des proportions plus importantes lorsqu'il rapporte que « le sieur d'Alincourt, porté du chancelier et de son père, sans se souvenir de son extraction, voulut non seulement faire le seigneur d'illustre maison, mais le prince; et, pour se fortifier contre ceux de la ville de Lyon, qui s'opposaient à l'usurpation de leurs droits, privilèges et prérogatives anciennes, poursuivait le dessein de mettre garnison dans la ville de Lyon et, pour l'entretenir et fournir aux dépenses de prince qu'il voulait faire, d'obtenir la révocation d'un traité conclu pour le rachat, au profit de la couronne, du domaine de Lyon ».

Il faut avouer qu'on aimerait mieux ne pas voir se mêler à ces combinaisons financières, sur lesquelles Sully s'étend longuement, des préoccupations d'un ordre personnel dont il ne souffle mot dans son récit; la façon dont il traite Villeroy, « ce petit esprit fier, vague et hautain », dit-il, y gagnerait certainement en autorité.

Mais le vrai Sully de ce moment ne fut pas l'homme qui prend plaisir à rapetisser son propre rôle quand il se

montre chicanant avec âpreté sur l'étendue des attributions du marquis d'Alincourt et toisant dédaigneusement les ambitions de ce personnage. Cet incident démesurément grossi dans les *Économies royales*, et que Sully veut faire prendre pour la cause déterminante de son éloignement définitif, doit être rejeté au second plan. Des questions d'un ordre bien plus élevé s'agitaient entre Sully et Villeroy. Ce ne sont pas en effet les rivalités de deux hommes, de deux pères qu'il faut envisager; c'est la lutte de deux politiques opposées longtemps menées parallèlement et se démasquant subitement.

Écoutons l'ambassadeur vénitien dans sa dépêche du 26 décembre :

« Le duc d'Épernon et M. de Villeroy, dit-il, ont conseillé à la reine de licencier les 4 000 fantassins et les compagnies de cavaliers, que l'on continue encore, depuis la mort du roi, à payer aux États de Hollande. Le duc de Sully s'y est opposé avec beaucoup de chaleur, et, élevant la voix, il a dit que l'on conseille à la reine d'abandonner les bons et anciens amis de la couronne et de se porter entièrement dans les bras de l'Espagne pour la perdre elle et pour ruiner le royaume; il a ajouté à ces paroles d'autres propos très vifs dans le même sens. Sur le moment on n'a pris aucune résolution, mais Villeroy ayant fait une absence de trois jours, la reine a, vendredi dernier, donné sa parole de continuer l'allocation, qui a été mise sur l'état des dépenses pour l'année prochaine et imputée sur un fonds déterminé. Cependant les mécontentements réciproques de Sully et de Villeroy ont toujours la même vivacité. Ce dernier demande la permission de laisser sa charge à M. de Puisieux, qui doit lui succéder; mais il rencontre des difficultés, parce que la reine, au commencement de sa régence, reconnaît combien ses services lui sont nécessaires et ne veut pas confier une charge aussi importante à un homme jeune et, par conséquent, de peu d'expérience. Sully fait de grands progrès dans

les bonnes grâces de la régente; sa valeur le rend souverainement nécessaire. Sa Majesté montre qu'elle le tient plus en estime que jamais. Lundi on commencera à travailler à cette partie de l'état des dépenses pour l'année prochaine qui concerne le règlement des pensions que l'on estime devoir s'élever à un chiffre beaucoup plus considérable qu'à présent [1]. »

Sully venait d'engager un combat suprême, et sur un tout autre terrain que celui de l'administration financière, du gaspillage et du déficit. Nous ne l'avions pas vu jusqu'à présent se départir d'une attitude assez effacée en ce qui concernait la direction donnée à la politique extérieure. Mieux que personne il avait compris qu'une minorité n'était pas un temps propice à la réalisation de grands desseins. Une politique de temporisation et d'expectative lui semblait conforme à la situation et indiquée par la prudence la plus élémentaire. Il n'était cependant pas sans ignorer que, dès les premiers jours du gouvernement de Marie de Médicis, des négociations secrètes avaient été engagées entre la cour d'Espagne et celle de Florence, la curie romaine et le conseil intime de la reine, pour constituer un système d'alliances tout nouveau, et qui devait reposer sur une double union matrimoniale entre la France et l'Espagne. Ce projet, qui détruisait toutes les combinaisons de Henri IV, portait évidemment atteinte aux intérêts de puissances que le roi défunt avait fait entrer dans son jeu, notamment la république des Provinces-Unies, sa vieille alliée, et le duché de Savoie dont l'amitié plus récente avait été achetée au prix d'une promesse formelle de mariage entre une fille de France et le prince héritier Victor-Amédée, fils de Charles-Emmanuel. Les pourparlers en vue des mariages espagnols, engagés et menés secrètement, échappaient à la compétence officielle du conseil régulier,

1. Ambass. vénit. Foscarini, 29 décembre 1610. Filza 42.

et Sully, qui se tenait strictement dans la limite de ses attributions, ne crut pas devoir s'en mêler tant qu'ils restèrent à l'état de spéculation et qu'ils ne sortirent point du cercle de la coterie florentine. Mais le jour où il sut qu'un des ministres d'État, Villeroy, revenant à ses inclinations de jeunesse et revêtant de nouveau la peau du ligueur, était gagné à l'établissement d'un système politique, manifestement contraire aux intérêts du pays et dans les liens duquel la France fut bientôt engagée pour de trop longues années, Sully n'hésita plus. Il saisit avec habileté l'occasion qui lui était offerte dans la discussion du budget des dépenses, pour rappeler énergiquement le conseil au respect des anciennes alliances et des engagements pris sous le règne précédent. Cette véhémente sortie fit une telle impression sur l'esprit de la reine que l'on put croire la partie gagnée pour le surintendant. « De différents côtés, écrit l'ambassadeur vénitien le 29 décembre, on a mis sous les yeux de la reine tout ce qui peut militer pour la rupture de ces négociations. Sully, en particulier, pendant les quelques jours que Villeroy est resté absent, a fait beaucoup, et il paraît que Sa Majesté a dit très clairement qu'elle ne voulait pas continuer ces pourparlers. »

En effet, pendant quelques jours Sully put tenir en respect ses adversaires; mais la reine était trop obstinée pour renoncer à sa politique personnelle, et Villeroy, dans sa retraite momentanée, ne perdit pas son temps : il prépara une trame serrée dans laquelle ne tarda pas à se trouver enveloppé celui qui n'était plus pour lui qu'un rival politique et un ennemi personnel.

Il fallait d'abord priver le surintendant de tous ses appuis éventuels. Le prince de Condé n'envisageait que son intérêt personnel et préparait déjà l'opposition violente qu'il fera plus tard aux mariages espagnols; il pouvait se porter en faveur de Sully avec autant de facilité qu'il s'était précédemment séparé de lui. Retiré à Valery, il continuait

à observer le cours du marché; sachant que l'on avait besoin de lui pour donner plus d'autorité aux décisions que le conseil prenait en matière de finances, il laissait marchander son retour à Paris. Il fit rappeler une fois de plus à la reine que, pour servir le roi défunt, le prince son père avait consumé tout son bien et ne lui avait laissé à lui, son fils, que 3 000 ou 4 000 écus de rente et une créance inattaquable de plus de 800 000 francs sur la couronne. Puisque Sa Majesté était en veine de libéralité à l'égard de tous par pure courtoisie, elle ne devait pas oublier ce qui était un dû, mais satisfaire à des obligations qui s'imposent même à de grands rois. On ajoutait que le prince se contenterait, au lieu des 800 000 francs, de 400 000; on en verserait la moitié entre les mains du gouverneur du Château-Trompette, à Bordeaux, et le reste au gouverneur d'une autre place de la Guienne, lesquels renonceraient à leurs charges, ce qui permettrait à la reine de donner au prince au moins l'une de ces deux forteresses comme place de sûreté.

A cette communication d'une ironie qui frisait l'insolence, la reine fit une réponse qui, tout en ne manquant pas de dignité, prouvait qu'elle tenait à faire sortir le prince du camp des mécontents. Elle déclara qu'en ce qui concernait le payement de la somme indiquée, comme c'était là une demande fort raisonnable, elle donnerait satisfaction au prince; quant aux places de sûreté, elle ne voulait pas en entendre parler, car, ni à lui ni à d'autres, elle ne ferait jamais une pareille concession. Elle estimait que, pour les princes du sang royal, toute la France était une place de sûreté, ainsi que le palais du roi dans lequel ils pouvaient et devaient être comme les enfants de la maison; elle le verrait donc toujours volontiers et l'accueillerait comme le prince du sang le plus rapproché du roi [1].

1. Ambass. vénit. Foscarini, 29 décembre 1610.

Condé jugea que ce que lui offrait la reine était toujours bon à prendre. Il rentra à Paris le 29 décembre et le lendemain se rendit au Parlement pour assister à la réception de l'amiral, frère du connétable de Montmorency, en qualité de duc d'Anville et de pair. Il ne put débattre immédiatement ses « intérêts avec la reine », car elle tomba malade et lui-même fut atteint de la fièvre tierce [1]. Marie de Médicis ne le laissa pas trop languir dans l'attente des satisfactions nouvelles qui devaient être le prix de sa rentrée en cour.

1. Scip. Ammirato, 4 janvier 1611.

VII

DÉBUTS ORAGEUX DE L'ANNÉE 1611
RETRAITE DE SULLY

Commencements de l'année 1611. — Conflit violent de deux gentilshommes de la chambre, le marquis d'Ancre et le duc de Bellegarde. — Satisfactions accordées au prince de Condé. — Mariage du duc Charles de Guise et de la douairière de Montpensier. — Prétentions du comte de Soissons sur la main de l'héritière de Montpensier pour son fils. — Opposition du cardinal de Joyeuse et de la maison de Guise. — La régente accusée d'abandonner les intérêts de la couronne. — Affaire entre le comte de Soissons et le prince de Condé transformée en conflit aigu entre le comte de Soissons et le duc de Guise, la maison de Bourbon et la maison de Lorraine. — Difficiles négociations en vue d'un arrangement. — Explications données en présence de la régente. — Noble et loyale attitude du duc de Mayenne. — Nouveaux événements de cour. — L'influence du duc d'Épernon battue en brèche. — Épisode judiciaire des révélations de la Descomans. — Querelle du baron de la Châtaigneraie et du duc d'Épernon. — Faiblesse de Marie de Médicis. — Mécontentement du duc d'Épernon. — La reine tient cependant à le ménager. — Concini entremetteur de toutes les réconciliations et syndic des mécontentements. — Son alliance avec le ministre Villeroy et les princes mécontents détermine la disgrâce définitive de Sully. — Circonstances détaillées de cet événement. — Revirement de l'opinion populaire en faveur de Sully. — Le roi regrette son départ.

L'année 1611 commença par une série de querelles au milieu desquelles continua à s'amoindrir la dignité de Marie de Médicis, tandis que le marquis d'Ancre, mêlé directement

ou indirectement à ces altercations et à leurs conséquences, cherchait à les faire tourner au profit de son influence.

Le 3 janvier, au soir, une violente dispute éclata dans le cabinet même du roi entre M. de Bellegarde et le marquis d'Ancre. Il s'agissait de savoir lequel des deux coucherait dans une chambre voisine de celle du roi. Avec la nouvelle année commençait le tour de service de Concini, devenu, comme on le sait, premier gentilhomme de la Chambre. Le grand écuyer refusa de laisser l'étranger prendre possession de ce poste de confiance et d'honneur. Concini ne pouvait céder. Il lança une parole de défi à l'oreille de M. de Bellegarde et réussit à sortir du Louvre par les couloirs et les escaliers dérobés qu'il connaissait. Il prévoyait ce qui allait arriver : la reine, immédiatement prévenue de l'incident, fit arrêter M. le Grand dans le cabinet du roi; les gardes se transportèrent ensuite dans une autre partie du Louvre pour exécuter le même ordre à l'égard du maréchal d'Ancre. Mais celui-ci avait déjà su, par une fuite habile, mettre hors de doute son désir de se battre, puisque c'était seulement en dehors du Louvre et clandestinement qu'un pareil dessein pouvait s'exécuter. Une vive émotion se produisit, à cette nouvelle, dans les appartements de la reine mère. Mme Concini, au comble de l'anxiété, mit tout son monde sur pied pour aller à la recherche de son mari, fuyard par bravoure; et jusqu'à une heure du matin, gentilshommes, seigneurs et sergents fouillèrent tout Paris. Le secrétaire Cioli, après avoir mis ordre à sa correspondance toujours longue, « car, dit-il, quand je prends la plume en main, je ne puis plus trouver moyen de la laisser », venait de se mettre à table à minuit pour souper avec les courriers qui portaient ses dépêches et qui étaient ses commensaux habituels, Pietro Capacci, Sciorina et Piero Lacche; la compagnie se demandait ce qui pouvait bien être arrivé, car on avait entendu toute la soirée aller et venir de-ci et de-là des hommes à cheval, en troupe ou isolément, lors-

que entra brusquement un personnage que Cioli ne connaissait que de vue, et qui vint tout droit lui demander à l'oreille s'il savait ce qu'était devenu le marquis d'Ancre, sans même lui dire s'il s'était enfui ou égaré. Très étonné de la question, l'agent du grand-duc restait immobile et n'avait pas encore ouvert la bouche, lorsque arriva le sieur Giovanni degli Effetti, Romain, un des gentilshommes ordinaires du roi. Il fit à Cioli la même question, en le mettant sommairement au courant de ce qui s'était passé. Dix minutes après, entre un nouvel émissaire qui vient conjurer Cioli de découvrir la cachette du marquis, afin d'obliger Mme Concini et la reine elle-même.

Cioli, craignant de s'être attiré quelque mauvaise affaire, laisse là le souper, se précipite hors de chez lui, saute à cheval, et suivi de ses convives désappointés, arrive au Louvre où il monte à l'antichambre de la reine pour se justifier du soupçon d'avoir donné asile au fugitif. Il attendait là que Mme Concini voulût bien entendre ses explications, lorsque arrivèrent enfin des nouvelles du marquis. La marquise d'Ancre remercia le porteur de l'heureux message, ainsi que le timoré diplomate; mais elle s'emporta en âpres et menaçantes paroles contre ceux qui avaient accompagné son mari sans lui rien envoyer dire. « Ces malheureux, écrit Andrea Cioli, sont le sieur Antonio Miniati, Mariotto, employé de la garde-robe, et le fameux Zanobi Spini : le premier est détesté de la marquise; le second l'est du marquis; le troisième était d'abord le favori de tout le monde et le voici en passe de tomber dans la plus profonde disgrâce, si Madame ne s'apaise pas. Il ne manquerait plus que cela au pauvre diable après cinq années de malechance et au sortir d'une grave maladie qui l'a mis au plus bas et dont il est à peine relevé. »

Concini avait été assez adroit pour rester introuvable jusqu'au moment où il put être sûr de l'arrestation de son adversaire. Il se laissa alors reconduire au Louvre. Le len-

demain matin, en l'hôtel du comte de Soissons, juge naturel comme grand maître de la maison du roi, d'un conflit advenu dans le Louvre même, eut lieu une réconciliation honorable pour les deux rivaux [1]. Presque tous les seigneurs de la cour y assistaient. Le marquis d'Ancre avait joué avec dextérité une partie sérieuse et l'avait gagnée. Cette affaire servit à merveille son talent d'équilibriste. Il avait pu voir qu'il n'aurait pas été isolé dans le conflit armé qui avait failli se produire. Le duc d'Aiguillon, le duc de Nevers, le duc de Longueville, le comte de Bassompierre [2] lui avaient offert leurs épées. Si de l'autre côté s'étaient portés les trois frères de Guise, le duc d'Épernon et ce qu'il y avait de plus considérable à Paris en fait de princes et de seigneurs, ce n'en était pas moins, pour le petit-fils du notaire de Florence, un signalé succès que d'avoir pu diviser en deux camps cette cour dont il avait été le mépris et la risée.

Il n'y avait pas seulement, dans cette affaire, une question d'amour-propre en jeu. L'intrigant et ambitieux Florentin espérait tirer parti pour sa fortune de l'accès intime que lui assurait auprès du roi l'exercice de ses fonctions, et il comptait captiver l'esprit de son maître par un genre de séduction auquel un enfant qui devient jeune homme résiste rarement, celui des paroles légères, et peut-être même des mauvais exemples. Le marquis d'Ancre sut vite à quoi s'en tenir sur le peu de succès qui attendait ces agréments trop faciles. La piquante anecdote que raconte Héroard en fait foi : « Un soir de la fin du mois de mars 1611, comme on mettait au lit le jeune roi, M. d'Aiguillon et le marquis d'Ancre y étaient, la nourrice aussi; M. le marquis d'Ancre lui dit, mettant

1. Andrea Cioli, 4 janvier 1611. — MALHERBE, *Lettres à Peiresc*, p. 215. — D'ESTRÉES, *Mémoires*, p. 382 et suiv. — PONTCHARTRAIN, *Mémoires*, p. 307. — RICHELIEU, *Mémoires*, p. 35. — BASSOMPIERRE, *Journal*, p. 284.

2. « La reine me commanda d'assister ledit marquis d'Ancre, ce que je fis avec nombre d'amis qui me voulurent accompagner. » BASSOMPIERRE, *Journal*, p. 284.

la main sur sa nourrice : « Sire, il faut que les femmes qui « sont à votre coucher couchent avec M. d'Aiguillon, qui « est grand chambellan, et avec moi, qui suis premier gentil- « homme de votre chambre » ; le roi le regarde avec colère et lui tourne le dos, disant ces mots : « Oh ! les vilaines ! » Le bon Héroard souligne deux fois ces mots et les commente par cette indication marginale qui nous montre au vif l'enfant rougissant de honte devant ces malséantes insinuations : *Nota, nota serium et pudicum responsum.* La fameuse chambre qui avait fait l'objet de la contestation entre Concini et Bellegarde avait été heureusement attribuée à ce dernier par cette raison que le marquis d'Ancre était déjà pourvu d'un appartement au Louvre. C'était une décision fort prudente.

L'incident clos, Marie de Médicis, dans la crainte de troubles qu'il était facile de susciter à tout propos, résolut de gagner le prince de Condé. Huit jours après son retour, le mercredi 5 janvier 1611, elle lui fit savoir qu'elle avait toujours désiré la satisfaction des princes du sang et particulièrement celle du prince de Condé; que lui, au contraire, en présentant des demandes peu raisonnables et inspirées par de mauvais conseils, avait insisté sur des prétentions qu'il ne pouvait ni ne devait soutenir. En témoignage de sa bonne volonté, elle lui assignait toutefois une somme de 200 000 écus, qui lui seraient payés en trois ans à raison de 200 000 francs par an, pour lui donner satisfaction relativement à ses prétendues créances vis-à-vis de la couronne. En outre, elle lui faisait cadeau du comté de Clermont qui avait été engagé par Charles IX au duc de Lorraine et que le roi défunt n'avait pas entièrement libéré; la reine promit d'ajouter la somme due. Enfin elle concéda au prince le commandement de deux compagnies soldées en tout temps par la couronne, l'une de cent hommes d'armes et l'autre d'autant de chevau-légers.

C'est au favori du prince, Rochefort, que la reine fit part de ses intentions; pour gagner ce personnage, elle lui con-

féra sur-le-champ le titre de lieutenant avec autorité de capitaine dans la compagnie de chevau-légers qui venait d'être donnée au prince. Rochefort rapporta ces nouvelles à son maître et sut si bien faire valoir la bonne grâce de Sa Majesté, que le prince de Condé se montra l'homme le plus heureux du monde. « En quelques heures, dit l'ambassadeur vénitien, il se trouva délivré d'une petite indisposition pour laquelle on lui avait tiré du sang et administré une médecine, et il s'en fut baiser les mains de la reine, lui rendre grâce et lui donner avec ostentation l'assurance d'un dévouement sincère et d'une éternelle soumission [1]. »

Les largesses de la reine formaient, à vrai dire, la contrepartie de la condescendance avec laquelle, presque à la même heure où elle envoyait prévenir le prince de Condé de ses résolutions, elle venait de laisser s'accomplir sous ses auspices le grand mariage dont la célébration paraissait depuis quelques jours imminente. « Dès que l'on pourra se feront les noces de Mme de Montpensier et de M. le duc de Guise, écrivait Scip. Ammirato, dès le commencement de janvier. On voulait, paraît-il, qu'elles eussent lieu d'une façon tout à fait retirée, à Gaillon. Mais M. le cardinal de Joyeuse étant revenu de là, elles se feront maintenant ici. On dit encore que S. M. la reine veut retirer à la cour la fille de Mme de Montpensier, laquelle est extrêmement recherchée par le comte de Soissons pour son fils. Il paraîtrait que Sa Majesté veut se servir d'elle comme d'un appeau pour obtenir que Soissons, entretenu dans cette espérance, serve bien la reine, qu'il s'abstienne de toute nouveauté fâcheuse et qu'il en détourne même le prince de Condé. Cette politique pourrait, dit-on, réussir, à la condition que la régente ne lui abandonne point la petite princesse pour de vrai [2]. Car le comte de Soissons deviendrait alors assez puissant

1. Ambass. vénit. Foscarini, 11 janvier. — Andrea Cioli, 10 janvier 1611.
2. Scip. Ammirato, 4 janvier 1611.

pour susciter les plus grands embarras à la maison de Guise. »

On alla au plus pressé : le lendemain du jour où cette dépêche était écrite, le mercredi 5 janvier, à quatre heures du matin, le cardinal de Joyeuse donnait, en la chapelle de l'hôtel de Montpensier, la bénédiction nuptiale au duc de Guise et à sa fiancée [1]. Le comte de Soissons fit immédiatement grand bruit des compensations vraiment illusoires dont il prétendait avoir l'assurance. On affirmait que la reine lui avait décidément promis pour son fils la fille de la nouvelle duchesse de Guise, mais d'autre part on disait aussi que la reine la lui avait promise, sous la réserve qu'il faudrait d'abord voir si le duc d'Orléans la voulait pour lui. Les deux prétendants n'ayant alors qu'environ quatre ans l'un et l'autre, la question de préférence devait être forcément remise à beaucoup plus tard; et c'est là ce qui inquiétait ceux qui jugeaient imprudents les engagements de la reine, même pris dans des termes aussi vagues et dilatoires. Car on ne voyait pas bien comment la reine parviendrait à se soustraire à de plus pressantes instances du comte de Soissons, lorsqu'il lui susciterait de nouveaux embarras pour faire un pas de plus en avant. « Il est fort à croire qu'il ne démordra pas de son dessein, écrit Andrea Cioli, jusqu'à ce qu'il ait des assurances fermes, cette fille ayant, comme je l'ai déjà plusieurs fois écrit, plus de 70 000 florins de rentes en duchés, marquisats et autres terres nobles, dot suffisante pour n'importe quel grand prince [2]. »

Le cardinal de Joyeuse et le duc d'Épernon se montraient parmi les adversaires les plus déterminés des ambitions de la maison de Soissons et ne cachaient point leur mécontentement de ce que la reine se fût laissé aller à donner de si grandes espérances au comte de Soissons, qui, tout en étant

1. L'Estoile, t. XI, p. 62. — Bassompierre, t. I, p. 286.
2. Andrea Cioli, 10 janvier 1611.

prince du sang, en avait d'autres devant lui, et, de plus, était fort pauvre. Le cardinal pouvait alléguer, non sans raison, qu'il s'était dépouillé d'une grande partie de ses biens, lorsque le défunt roi avait fait promettre la main de l'héritière de Montpensier pour le duc d'Orléans.

Quant au duc de Guise, une fois son mariage avec la duchesse de Montpensier consommé, il se montra beaucoup moins disposé qu'auparavant à entendre parler de cette promesse. Il y inclinait d'autant moins que l'on pensait Marie de Médicis décidée à poursuivre son idée d'enlever la petite princesse des mains de sa mère pour la prendre à la cour. Cette éventualité ne devait pas plaire aux Guises; car ils pouvaient penser que, l'enfant étant élevée par sa mère, il n'y avait pas lieu de perdre toute espérance d'arriver, avec le temps, à la marier avec un prince de leur maison et d'avoir ainsi le tout.

D'autres raisonnaient d'une façon plus haute et plus désintéressée. « Combien, disaient-ils, quand il sera en âge, le duc d'Orléans n'aura-t-il pas à se plaindre de la reine sa mère, qui, non contente de lui avoir enlevé le gouvernement de la Normandie pour le donner à Soissons, lui aura aussi enlevé sa femme pour la donner au fils du même prince! De même, ajoutaient-ils, qu'il n'était pas possible d'avoir un plus beau gouvernement en France, ainsi ne peut-on savoir où il pourrait trouver une autre femme qui lui fût mieux assortie, étant aussi du sang de France et pourvue d'une dot telle que bien certainement il ne pourrait en trouver une autre pareille [1]. »

Au fond, on pensait généralement que la reine y regarderait à deux fois avant d'aggraver des promesses faites au détriment de l'intérêt de son fils et du sien propre. Mais on pense bien aussi que le comte de Soissons entendait battre le fer pendant qu'il était chaud. De là vient la tournure tout

1. Andrea Cioli, 10 janvier 1611.

à fait imprévue que prit une querelle survenue seulement quelques jours après l'émotion causée par l'affaire des gentilshommes de la chambre [1]. Le mardi 11 janvier 1611, le prince de Conti et le comte de Soissons, les deux frères, étant par la cité en carrosse, se trouvèrent dans la rue Saint-Honoré près de la croix du Trahoir [2]. Le comte de Soissons était en avant et Conti venait par derrière. Le cocher de ce dernier voulut passer devant celui de Soissons et se faire place. Mais l'écuyer du comte de Soissons, qui était à cheval ainsi que beaucoup d'autres gentilshommes, soit qu'il n'eût pas reconnu la voiture du prince de Conti, soit qu'il y eût une autre raison, mit la main sur les guides des chevaux de la voiture et l'empêcha de passer devant son maître. A cette vue, le prince de Conti, qui était fort irritable, entra dans une furieuse colère; bègue et sourd, il se mit à vociférer et demanda qui s'était permis cette violence. Sa colère ne connut plus de bornes quand il sut que c'était son frère, car il était en mauvaise intelligence avec lui, et, connaissant son humeur hautaine et querelleuse, il prenait tout ce que ce dernier faisait à son égard comme des marques de mépris. Le comte de Soissons s'était cependant empressé de descendre et d'excuser son écuyer en disant qu'il n'avait pas reconnu le prince. Pour toute réponse Conti se contenta de crier par la portière de son carrosse : « A demain, pourpoint bas! »

Sur ce, chacun des deux frères s'en revint à son hôtel. Soissons n'attacha pas grande importance au défi de son frère. Il crut cependant devoir prévenir la reine. Marie de Médicis donna l'ordre au duc de Guise de faire entendre raison au prince de Conti, son beau-frère; car elle craignait

1. Voir Bassompierre, *Journal*, t. I, p. 286 et suiv. — Richelieu, *Mémoires*, p. 36. — Pontchartrain, *Mémoires*, p. 307 et suiv. — D'Estrées, *Mémoires*, p. 287 et suiv. — Sully, *Écon. royales*, p. 388.

2. L'ancien emplacement de la croix du Trahoir est occupé actuellement par un petit édifice qui sert de fontaine, situé à l'un des angles de la rue Saint-Honoré et de la rue de l'Arbre-Sec.

que la princesse de Conti, l'intelligente et impérieuse Louise-Marguerite de Lorraine, dont la haine contre le comte de Soissons était bien connue, n'exaspérât davantage son mari. Le lendemain matin donc, le duc de Guise monta à cheval avec ses frères et une suite d'environ soixante gentilshommes pour aller trouver Conti. En partant il dit à sa femme, dans la maison de laquelle il avait passé la nuit : « Vous verrez que Soissons dira que je lui fais un affront ». Puis il sortit et passa par la rue Saint-Honoré, qui était très voisine de l'hôtel de Soissons. Guise étant ainsi passé à cheval et en nombreuse compagnie, Soissons, au bruit de cette cavalcade, sentit se réveiller toute la haine d'un Bourbon contre un Lorrain; et il se mit en fureur, jurant que le duc de Guise se conduisait ainsi afin de le déshonorer et de montrer qu'il prenait fait et cause pour Conti. Greffant une querelle sur une autre, il fit immédiatement part de l'incident au prince de Condé et à ses amis qui montèrent à cheval au nombre de plus de deux cents, parmi lesquels se trouvait le duc de Longueville. Après s'être promenés quelque temps par la ville pour rencontrer Guise, qui était chez le prince de Conti, ils se rendirent au Louvre, où le comte se plaignit amèrement à la reine, en répétant ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois, à savoir que les Guises dépassaient la mesure et qu'il était impossible de supporter qu'ils voulussent marcher de pair avec les princes du sang et même s'attaquer à eux. Condé renchérit et cria plus fort encore que son cousin.

Dès que l'on eut appris la scène faite par le comte de Soissons à propos de la chevauchée du duc de Guise, la cour se divisa en deux factions : d'une part le prince de Condé, le comte de Soissons et le duc de Longueville; de ce côté, faisant l'application de ses principes politiques, se rangea également le marquis d'Ancre, qui, trouvant que le duc de Guise ne l'avait pas suffisamment appuyé dans sa récente querelle avec M. le Grand, avait opéré une conversion facile à prévoir vers le prince de Condé et le comte de

Soissons; d'autre part on vit adhérer au duc de Guise, outre ses frères, le duc de Mayenne et son fils, le prince de Vaudemont, le duc de Nevers, le duc de Vendôme, puis Sully et le duc de Rohan, les deux chefs du parti huguenot, enfin les ducs de Bellegarde et d'Épernon, le premier parce que Concini était dans le camp contraire, le second pour le même motif et en outre parce qu'il était hostile aux visées du comte de Soissons, en faveur de son fils, sur l'héritière de Montpensier. Le duc de Bouillon eut l'air de pencher vers les Guises; il désirait au fond rester neutre, car il ne voulait mécontenter ni Condé, ni les Guises, ni les huguenots. Cette attitude équivoque avait en outre l'avantage de le faire considérer presque comme le seul grand seigneur qui, n'ayant pas pris parti, s'attachait uniquement à l'intérêt de la couronne. Le connétable de Montmorency et son fils prirent une contenance analogue.

Au premier moment, le roi et la reine mère se trouvèrent complètement isolés; car non seulement les princes et les grands seigneurs, mais les gentilshommes, ceux mêmes qui étaient pensionnés par la couronne, quittèrent le Louvre pour courir vers les quartiers généraux des deux factions en présence. Que d'étrangeté et d'incohérence dans cette situation! Les princes du sang prenant pour associé Concini; la catholique maison des Guises donnant la main aux chefs du parti protestant, c'était le complet renversement de la composition ordinaire des partis. Quelle direction sûre la régente pouvait-elle adopter au milieu d'une pareille confusion? Le conseil pourvut au plus pressé; comme on craignait une rencontre entre le duc de Guise et le comte de Soissons, défense fut faite à chacun d'eux de sortir de sa maison. On doubla la garde du Louvre; ordre fut donné aux Parisiens de prendre les armes et de tendre les chaînes par les rues, afin que la ville ne fût point à la merci des belligérants, si des troubles éclataient.

Ces précautions prises, il fallait tâcher d'arranger l'affaire

elle-même, non pas celle du prince de Conti et de son frère, car on remarquera qu'elle passait complètement au second plan, mais celle de la cavalcade jugée offensante par le comte de Soissons. Celui-ci n'avait-il pas été jusqu'à dire, au milieu de ses récriminations en face de la reine, qu'il fallait que sortît de France ou la maison de Lorraine ou la maison de Bourbon[1]? Le conseil se réunit de nouveau. « La reine était en son petit cabinet, nous dit Héroard, en peine pour accommoder la querelle de M. le comte de Soissons avec M. de Guise; M. le prince de Condé y entre brusquement, sans aucun respect et se couvre tout aussitôt, sans saluer le roi autrement, et s'assied; il parle assis à M. de Bouillon. Le roi va à M. de Souvré, son gouverneur : Mousseu de Souvré, voyez, voyez Mousseu le prince. Il est assis devant moi; il est insolent. — Sire, c'est qu'il parle à M. de Bouillon et ne vous voit pas. — Je m'en vas mettre près de lui, pour voir s'il se lèvera. — Il s'approche près, puis encore plus près, et, ne se levant point, il va à M. de Souvré : Mousseu de Souvré, a vous pas vu qu'il s'est pas levé : il est bien insolent. » Héroard ne nous a conservé sur ce conseil que les détails de cette petite scène si intéressante à relever, quand on songe qu'à la même page, le fidèle médecin dit de son jeune maître : « Il écoute tout, retient tout, sait tout, n'en fait pas semblant ». Nous trouvons dans les dépêches de Scipione Ammirato le complément de cet épisode : la délibération du conseil. Le maréchal de Bouillon s'exprima vis-à-vis de Condé avec une franchise et une fermeté dignes d'un soldat plus fidèle qu'il ne se montra souvent. Il lui dit en termes excellents que « le devoir du premier prince du sang était de se trouver toujours avec Leurs Majestés afin de prendre les mesures nécessaires en cas de besoin. Au lieu de courir au Louvre prendre les ordres de la reine, il avait été faire acte d'adhésion au comte de Soissons; il s'était

1. Ambass. vénit., 19 janvier 1611.

constitué partie, quand son rôle était celui d'arbitre. » Condé n'en renouvela pas moins ses exigences démesurées. Il alla si loin que la reine se mit à éclater de rire en l'entendant, et le maréchal dut imposer silence aux clameurs du prince.

Les fauteurs du comte de Soissons, s'appuyant sur la nécessité de faire respecter les princes du sang, dressèrent un projet d'accord par écrit, aux termes duquel Guise devait déclarer qu'il était le très humble serviteur du comte de Soissons (le mot très humble fut effacé) et qu'il n'avait jamais eu la pensée de l'offenser; que, le reconnaissant pour un prince du sang, il savait par là même la grande distance qui existait entre eux. Cet écrit devait être lu en présence de Leurs Majestés, et la reine répondrait en substance au duc de Guise que, si elle avait pu supposer un instant de sa part l'intention de déplaire au comte de Soissons ou de l'offenser, quand il y avait tant de différence entre le duc et un prince du sang, non seulement elle ne l'aurait pas supporté, mais elle aurait chassé Guise de la cour, on voulait même qu'elle ajoutât « du royaume », vu que, offenser le comte, c'était offenser le roi lui-même.

Une pareille forme d'accommodement ne pouvait être adoptée par la maison de Guise; elle ne fut approuvée au conseil qu'après une très orageuse discussion. Il était facile de comprendre qu'elle mettait complètement à la merci de Condé et de Soissons la reine mère, qui avait cependant, à l'origine de cet imbroglio, sollicité l'intervention du duc de Guise auprès du prince de Conti. Le comte de Soissons s'empressa d'adhérer aux termes de l'accord. Mais lorsqu'ils furent communiqués aux Guises, une légitime indignation s'empara d'eux. On avait tout récemment répandu le bruit que le duc de Mayenne était peu satisfait du duc de Guise, parce que celui-ci voulait que son oncle usât vis-à-vis de lui de déférence en sa qualité de chef de la branche aînée, tandis que Mayenne prétendait que le duc de Guise devait lui céder à lui, le plus vieux, le plus expérimenté de la

famille, le plus profondément attaché au bien commun [1]. Quoi qu'il en fût, dans les circonstances délicates où l'on se trouvait, le duc de Mayenne agit et parla en digne chef de la maison. Inébranlable dans sa fidélité, mais aussi dans le sentiment de l'honneur des siens, il déclara qu'il était impossible de laisser l'affaire prendre ce cours, quand bien même il en coûterait la vie à chacun d'eux; car Guise n'avait offensé Soissons ni en paroles, ni même en apparence. La formule d'accommodement fut repoussée.

Les choses restèrent en l'état pendant deux jours, le mercredi et le jeudi, Soissons ne voulant pas entendre raison. Il s'ouvrit même à un de ses amis et confidents, conseiller au Parlement, du projet qu'il avait formé de faire intervenir cette assemblée pour abaisser l'orgueil de la maison de Guise. Il rappelait un précédent du temps de la reine Catherine : le Parlement, à l'époque du voyage de Bayonne, avait, en effet, interdit au cardinal de Guise d'aller dans Paris avec un nombre de chevaux qui passerait un chiffre déterminé. Mais on faisait observer au comte qu'alors les princes du sang étaient d'accord avec le Parlement; mais qu'il n'en était plus de même, cette cour étant au contraire on ne peut plus mécontente de leurs procédés.

Le conseil finit par décider que le duc de Guise déclarerait seulement qu'il n'avait eu ni la volonté, ni l'intention d'offenser en aucune manière le comte de Soissons. En conséquence, le lendemain lundi après déjeuner, on vit se diriger vers le Louvre le duc de Guise avec ses trois frères, le prince de Vaudemont, le duc de Mayenne et son fils, les ducs de Nevers, de Vendôme, d'Épernon et le grand écuyer de Bellegarde. Le duc de Guise était à cheval avec une demi-douzaine de cavaliers, les autres en carrosse. Quand ils furent arrivés en présence du roi, de la reine, du prince de Condé, du prince de Conti, lequel s'était, sans autre cérémonie,

1. Andrea Cioli, 10 janvier 1611.

réconcilié avec son frère en acceptant ses excuses, du connétable, des maréchaux et des ministres, le duc de Mayenne, doyen de la famille, prit la parole en s'adressant à Leurs Majestés au nom du duc de Guise; celui-ci, en effet, ne prononça pas un mot. Mayenne déclara en substance que le duc de Guise n'avait pas voulu offenser le comte de Soissons. La reine répondit qu'elle se tenait pour satisfaite de cette déclaration. Le comte de Soissons, voyant qu'il avait perdu la partie, s'était abstenu de paraître. Quant au prince de Condé, à peine eut-il entendu les paroles prononcées de part et d'autre, qu'il tourna les talons. L'assistance ne bougea presque pas, dans l'attente de ce qui allait se passer. Alors, avec une remarquable présence d'esprit, Mayenne se tourna vers le seul des princes du sang qui restât présent, celui-là même qui avait été la cause de tout l'esclandre et pour lequel son neveu s'était employé, le prince de Conti, et s'adressant à lui, l'assura que le duc de Guise et toute leur maison honoreraient les princes du sang et seraient leurs serviteurs, s'ils voulaient bien vivre avec eux. Parlant ensuite à la reine, ce vieillard en la personne de qui s'incarnait toute la grande et dramatique histoire des Guises, lui dit en versant des larmes que tous ensemble ils n'avaient qu'une seule volonté, celle de servir sincèrement le roi et S. M. la reine, et qu'ils ne demandaient qu'une chose, c'était d'avoir l'occasion de le prouver [1].

Cette scène émouvante et si heureusement improvisée acheva de faire tourner l'événement à la complète confusion des princes du sang. L'affaire produisait, en somme, des résultats avantageux pour le gouvernement. La reine put se convaincre qu'elle avait peu de chose à redouter des princes, puisqu'ils étaient restés dans un isolement à peine croyable. D'autre part, le peuple de Paris, qui avait les armes en mains, ne bougea pas; il ne se prononça ni pour

1. Scip. Ammirato, 17 janvier 1611.

les princes du sang, ni pour les Guises, bien qu'il inclinât plutôt vers la maison de Lorraine. Cette attitude apportait une incontestable force à la régente et au jeune roi.

L'orgueilleux Soissons, qui avait saisi l'occasion de cette querelle pour essayer de mettre à bas la maison de Lorraine, se trouva ainsi bien loin de compte. Au lieu d'avoir gagné, il perdit beaucoup en considération. Il avait pu se convaincre que le duc d'Épernon lui-même, au mépris de tant de protestations de dévouement, lui échappait, et qu'il ne pouvait compter sur personne. En effet, si le prince de Condé n'avait point pris fait et cause en sa faveur, il restait seul de son parti. « Les princes du sang voudraient bien, en somme, s'être abstenus d'être ainsi entrés en danse, écrit Scip. Ammirato. Ils savent maintenant qu'ils sont universellement peu aimés. »

La vieille duchesse de Guise, la veuve du Balafré, pouvait avec juste raison triompher dans le cabinet de la reine en disant que le comte de Soissons, en voulant humilier ses fils, les avait au contraire grandis, parce qu'ils avaient pu voir de combien d'amis ils disposaient, tous, comme eux-mêmes, bons serviteurs de Leurs Majestés.

Il y avait dans cette famille, revenue de ses ambitions d'autrefois et sincèrement ralliée au gouvernement établi, un contrepoids solide à opposer aux ambitions désordonnées des princes du sang. Mais le gouvernement de la régente ne savait prendre aucun point d'appui fixe, croyant habile d'en changer à tous propos. Elle chargea de regagner le comte de Soissons, l'homme qui personnifiait cette politique sans suite. Le comte faisait de bruyants préparatifs de départ, et il allait quitter la cour avec éclat. Marie de Médicis lui dépêcha Concini, dont on n'est pas sans avoir remarqué le rôle en apparence effacé, au milieu des incidents qui précèdent. Le marquis sortit de la coulisse et persuada au comte de Soissons de renoncer à cette manifestation tapageuse.

A la suite de ces événements, la régente crut devoir prendre des mesures de sécurité devenues indispensables. Elle édicta que tous les gentilshommes et pensionnaires de Leurs Majestés qui feraient suite et cortège à tout autre prince, seraient *ipso facto* privés de leurs pensions et provisions. Elle défendit aussi, sous peine de mort, que l'on portât des pistolets. Cette prohibition était rendue nécessaire par ce fait que lorsque Soissons et Condé vinrent au Louvre, ils avaient avec eux une infinité de gens armés de pistolets, et qu'un grand nombre d'entre eux avaient pénétré dans la chambre et le cabinet de la reine. Marie de Médicis commanda en outre que l'on fît stationner aux environs de Paris, à deux ou trois lieues, huit compagnies d'hommes d'armes, celle du roi, la sienne et celles de ses autres fils, afin qu'elles se trouvassent prêtes à agir dans le cas où se produiraient des incidents semblables à celui qui venait d'avoir lieu, crainte qui ne devait pas tarder à être justifiée.

Il faut rattacher à tout un ensemble d'intrigues destinées à abaisser et à relever alternativement les principaux personnages en vue, au profit de l'importance croissante du favori Concini, les événements de cour assez graves qui firent suite aux précédents.

Parmi les hommes dont l'influence personnelle sur la reine devait porter ombrage au perfide Italien, l'un des plus considérables était assurément le duc d'Épernon. Marie de Médicis avait en lui une grande confiance et lui était particulièrement attachée pour le sang-froid et l'énergie qu'il avait déployés dans l'affaire de la proclamation de la régence. Leur bonne intelligence, assaisonnée de la part du duc d'Épernon d'une pointe de galanterie au moins extérieure, n'était généralement pas vue d'un très bon œil; mais il y a de fort bonnes raisons de croire qu'elle déplaisait plus spécialement à ceux qui pouvaient redouter de

sa part tout au moins une rivalité d'influence. Ce n'est certainement pas l'expression anonyme de l'opinion populaire ou des appréhensions de quelque politique avisé qu'il faut découvrir dans le fait suivant que nous rapporte Scip. Ammirato, mais bien plutôt une basse manifestation de jalousie.

« Le duc d'Épernon n'est pas seulement extrêmement favorisé de Sa Majesté; mais il le paraît encore davantage au dehors, et il ne manque pas de gens qui, ou par envie ou parce qu'il leur paraît être trop puissant, voudraient le voir un peu plus bas; et c'est à cet effet que tendait un billet trouvé la semaine dernière dans la voiture de la reine et où il était écrit qu'elle ne devait pas se fier autant à cet homme [1]. »

Il était imprudent d'attaquer en face le duc d'Épernon, mais il n'était pas impossible de l'abattre par des moyens détournés. C'est le point de vue auquel il faut se placer, croyons-nous, pour apprécier à sa juste valeur la signification d'un événement qui agita fortement l'opinion et sur lequel s'est exercée depuis la sagacité des historiens, préoccupés de dissiper le sombre mystère dans lequel resteront sans doute à jamais ensevelies les complicités vraies ou supposées qu'a toujours paru comporter le crime de Ravaillac.

Au milieu de janvier 1611 sort tout à coup de l'ombre une femme de mauvaise vie, Jacqueline Le Voyer, femme d'un soldat aux gardes nommé Descomans, dont elle était d'ailleurs séparée pour cause d'adultère. Poussée par la misère, cédant peut être à des instigations puissantes, elle prétend avoir à faire des révélations sur la mort de Henri IV et sur les promoteurs de l'assassinat. Mise entre les mains de la justice, elle est minutieusement interrogée et prise en flagrant délit d'erreur sur des points essentiels, notamment sur la personne de l'assassin qu'elle disait connaître et qu'elle déclara ressembler à un personnage dont aucun trait

1. Scip. Ammirato, 28 juillet 1610.

n'avait rapport avec ceux du meurtrier. Ses bavardages, ses déclarations entachées d'évidente fausseté, l'interprétation abusive des documents sans importance qu'elle pouvait avoir entre les mains, ne pouvaient servir qu'à corroborer des faits bien connus, tels que les mauvais desseins de la marquise de Verneuil à l'égard du roi et ses trahisons non moins avérées en matière amoureuse qu'en matière politique. Les écrivains contemporains [1], sauf le soupçonneux L'Estoile, ne semblent pas, quant au fond des choses, attacher grande importance à cette histoire. Richelieu la passe presque sous silence, et le *Mercure françois*, qui donne de l'instruction et du procès un compte rendu presque officiel, tend à démontrer le néant des accusations de la Descomans. Nous ne reviendrons pas sur une discussion épuisée après la curieuse étude, si souvent signalée ici, de M. Loiseleur. Nous nous contenterons d'apporter à l'appui de l'opinion qui tend à ne voir dans cette affaire qu'un coup monté contre des personnages dont il s'agissait de battre en brèche l'influence, les documents suivants, où se trouvent reproduites avec une vérité saisissante les impressions ressenties presque au jour par les personnes les plus directement intéressées dans les dénonciations de la Descomans. Ce sont les dépêches ou extraits de dépêches du très perspicace et intelligent secrétaire d'ambassade Scipione Ammirato. Voici la première communication importante qu'il fait à ce sujet au gouvernement du grand-duc :

« Je vous ai écrit il y a huit jours, dit-il, que l'on avait mis en prison une femme qui disait savoir qui avait fait tuer le roi Henri IV. N'ayant alors recueilli aucune particularité sur ce sujet, je n'ai pu vous en parler. Je puis vous dire aujourd'hui ce qui est advenu jusqu'à présent.

1. *Mercure françois*, t. II, p. 14. — PONTCHARTRAIN, *Mémoires*, p. 310, col. 2. — L'ESTOILE, *Mémoires*, t. XI, p. 64, 68, 85. — D'ESTRÉES, *Mémoires*, p. 385, col. 2. — RICHELIEU, *Mémoires*, p. 43. — LOISELEUR, *Ravaillac et ses complices*.

« Cette femme a servi de demoiselle à Mme Du Tillet [1], et a servi, il y a longtemps, la marquise de Verneuil en la même qualité. Pendant la vie même du roi Henri IV, on dit qu'elle voulut parler à la reine de choses qui lui importaient; mais, comme elle ne put jamais en avoir la facilité, elle dit à une femme de chambre de la reine que la marquise de Verneuil voulait empoisonner Sa Majesté et que le duc d'Épernon prêtait les mains à ce dessein, qui n'avait d'autre objet que de permettre, en cas de succès, à la Verneuil, de se marier avec le roi.

« La reine, ayant été informée de ces dires, fit en sorte de tirer la chose au clair, et particulièrement en ce qui touchait le duc d'Épernon, qui lui fournit des justifications telles qu'elle ne tint aucun compte des propos de cette femme. Épernon avait fait toucher du doigt à la reine que non seulement il n'y avait aucune entente entre lui et la Verneuil sur le fait en question, mais que, le roi ayant voulu lui faire abandonner le gouvernement de Metz au fils de la marquise, moyennant un dédommagement de cent mille écus, il avait refusé son consentement.

« Cette femme a ensuite, et depuis quelques mois, cherché à parler de nouveau à la reine et, entre autres fois, à ce que j'ai ouï dire, au retour de Reims; mais comme on ne lui a jamais donné accès auprès de Sa Majesté, elle s'est finalement adressée à la reine Marguerite, laquelle ayant écouté le tout, l'a menée auprès de la régente le 15 de ce mois, et lui a fait raconter ce qu'elle dit savoir. Il en résulte qu'elle accuse monseigneur d'Épernon, la Verneuil et le duc de Guise de la mort du roi, et elle déclare vouloir maintenir et justifier son dire.

« Elle a été immédiatement mise entre les mains de la

1. Charlotte Du Tillet, personne d'assez haute condition, puisqu'elle était la belle-sœur du président Séguier, passait pour la maîtresse du duc d'Épernon. Elle et la Descomans, confrontées en pleine audience, se gourmèrent fort plaisamment, paraît-il, au sujet de leur mauvaise vie.

justice et s'y trouve encore actuellement; et bien que, dans ses interrogatoires, elle ait maintenu les mêmes déclarations avec beaucoup de constance, elle n'a cependant pas apporté les témoignages et justifications qui pourraient la rendre digne de foi. Elle a bien fait voir quelques lettres en chiffres de la Verneuil au duc de Guise et du duc de Guise à Mme de Verneuil; elle croit y trouver beaucoup de force pour ses accusations; mais on n'a pu en tirer autre chose que la preuve de l'amour qui existait entre eux deux et des recommandations mutuelles de garder le secret, afin que le roi ne s'aperçût pas de leurs relations. Aussi croit-on que cette pauvre femme ne fera du mal qu'à elle-même; et le fait que les Guises et le duc d'Épernon étaient, il y a encore quatre jours, ennemis comme au temps de la mort du roi rend encore moins croyable ce que dit cette femme.

« Néanmoins le peuple s'est fait sur ces choses une opinion telle qu'il estime que d'Épernon n'est pas sans culpabilité et on voit bien, par les conversations, qu'on lui en veut grand mal. L'opinion de la cour est que cette femme a été suscitée par quelqu'un, et on dit très tranquillement que c'est le prince de Condé, afin de donner un croc-en-jambe à Guise.

« On parlait, il y a deux soirs, de tout cela, dans le cabinet de la reine et Sa Majesté elle-même y mettait beaucoup de passion, en présence de beaucoup de personnes, parmi lesquelles le duc d'Aiguillon, le prince de Joinville, le chevalier de Guise, le duc de Rohan, la princesse de Conti, Mme de Guise, la nouvelle épouse, Mme de Vendôme, Mme de Sully et d'autres. J'entendis la princesse de Conti dire que cettefemme, dans ses interrogatoires, s'était montrée si constante que, non seulement elle n'avait pas varié dans la substance de ses relations, mais pas même dans les paroles; et que, par là, on pouvait bien se rendre compte que c'était là une trame tissue par quelque malintentionné.

« Les personnages accusés, et d'Épernon en particulier, voudraient, à ce que l'on m'a dit, que Sa Majesté ordonnât qu'elle fût soumise à la torture; ils espèrent qu'au milieu des tourments, non seulement elle se dédira, mais qu'elle désignera même celui qui lui a fait faire cela; ils voudraient enfin qu'elle fût exécutée, mais qu'auparavant on la fît parler en public, afin que la vérité fût entendue de tous.

« Il paraît que Sa Majesté ne veut ni l'un ni l'autre, parce que, les dires de cette femme ne présentant rien de substantiel, Sa Majesté ne veut point qu'elle découvre Condé ou d'autres, et qu'ainsi les parties en présence en viennent à une telle haine l'un de l'autre que quelqu'un soit forcé d'en venir aux armes et, comme la cour est divisée, fasse quelque fâcheuse extravagance; car Sa Majesté trouve bien son compte à ce que les princes ne soient pas d'accord, mais non à ce qu'ils en viennent aux armes. Aussi pense-t-on que cette femme ne sera pas torturée, mais qu'on la laissera tout bonnement mourir dans une prison; et ainsi verrons-nous bientôt la fin de cette affaire[1]. »

Les choses devaient en effet suivre le cours que semblait indiquer à l'avance la façon de faire habituelle à Marie de Médicis, toujours prudente ou cauteleuse dans sa politique, mais que la violence et l'échauffement des passions en présence eussent assurément rendue impuissante, si les accusations de la Descomans avaient eu quelque fondement sérieux, à briser l'action de la justice par une prévarication criminelle. Il y a beaucoup de naturel et de vraisemblance dans la façon dont le Florentin nous montre le développement et le dénouement de cette obscure intrigue.

« Cette femme, qui a été mise en prison et qui accuse le duc d'Épernon et le duc de Guise dont on ne fait plus mention, la marquise de Verneuil et Mlle Du Tillet, aurait aussi dit quel était celui qui allait et venait pour parler à ce

1. Scip. Ammirato, 23 janvier 1611.

scélérat de Ravaillac. La Verneuil a été interrogée sur une grande quantité d'articles dans la maison du premier président, comme Mlle Du Tillet. M. d'Épernon ayant été parler audit premier président, et lui ayant exposé tout ce qui lui paraissait occurrent, celui-ci lui répondit avec une grande gravité que l'on ferait justice à chacun, ce à quoi d'Épernon répondit qu'il lui parlait comme un bon juge et non pas comme un ami : « — Dans une pareille affaire, aurait riposté « le premier président, je ne puis répondre autrement ».

« On dit encore que cette femme a nommé un jésuite qui est mort, auquel étant allée se confesser, du vivant du roi Henri, et lui ayant dit qu'elle connaissait la conjuration, le jésuite aurait, affirme-t-elle, répondu qu'il ne fallait en rien dire ; car elle mettrait en peine trop de gens. Cette particularité, la reine l'a dite à table, il y a huit jours; et le secrétaire Cioli l'a aussi entendue.

« Mais, à cette heure, quiconque veut du mal à cet ordre, et véritablement, ici en France, on n'a pas de peine à trouver des gens de cette sorte, peut facilement inventer [1]. »

Il est important de faire observer ici en passant de quelle imperturbable audace il faudrait supposer que Marie de Médicis ait été douée, pour s'exprimer avec autant de liberté au sujet de toutes les personnes que pouvaient mettre en peine les révélations d'une intrigante, si elle avait pu, à aucun degré, s'y croire comprise elle-même dans une horrible complicité avec le duc d'Épernon. Quant à celui-ci, on ne saurait inférer aucune preuve à sa charge des paroles échangées, au dire du secrétaire florentin, entre lui et le premier président de Harlay, ni même de celles beaucoup plus vives que relate L'Estoile [2]. La première ver-

1. Scip. Ammirato, 4 février 1611.

2. M. Desparnon en mesme temps, qui avoit le plus d'intérêt en ceste affaire, et lequel poursuivoit animeusement contre ceste damoiselle, pour la faire mourir, allant ordinairement au conseil pour cela à M. le président Séguier, vinst voir M. le premier président en son logis, pour tascher à en apprendre des nouvelles. Mais ce per-

sion nous montre un juge, la seconde un magistrat susceptible : aucune des deux ne peut nous faire trouver un accusateur dans le président Harlay.

En effet l'accusation devait succomber sous son inanité même encore plus que par l'absence de preuves matérielles ou même morales; et l'on put, sans causer de scandale, s'abstenir d'appliquer à la Descomans rigueur de justice en lui infligeant la peine suprême qu'elle faisait encourir aux personnages dénoncés par elle. « On avait dit, écrit Scip. Ammirato le 19 février, que cette femme, qui est prisonnière, avait été empoisonnée; mais ce n'était pas vrai. On se doute bien, comme on n'en parle plus, que cette affaire se terminera tout tranquillement par sa mort, et il paraît qu'elle-même le croit déjà. »

On n'en vint pas à cette extrémité. L'affaire se termina par une ordonnance d'élargissement en faveur de quelques inculpés secondaires et par un arrêt de réclusion pris contre la Descomans, ancienne habituée de la prison et dont l'internement entre quatre murs n'est guère digne de pitié.

sonnage avec sa gravité accoustumée, et maintien assez rébarbatif, à l'endroit principalement de ceux qui ne lui plaisoient pas, le rebuta fort, lui dit qu'il n'estoit pas son rapporteur, mais son juge. Et comme le dit sieur Desparnon lui eust répliqué que ce qu'il lui en demandoit estoit en ami, et qu'en ceste qualité il en avoit pris la hardiesse : « Je n'ay point d'amis, lui respondit le premier President; je vous ferai justice; contentez-vous de cela ». Duquel rebut M. Desparnon s'en estant retourné fort mal content, et en aiant fait sa plainte à la Reine, Sa Majesté lui dépescha aussitôt un des siens, avec charge de lui dire de sa part, qu'elle avoit entendu qu'il traictoit mal M. Desparnon, mais qu'elle le prioit de le vouloir, en sa faveur, traicter à l'avenir plus doucement et gracieusement, comme un seigneur de la qualité et mérite qu'il estoit. A quoy M. le premier Président fit response en ces mots : « Vous direz à la Roine, qu'il y a cinquante ans que je suis juge, et trente que j'ay cest honneur d'estre chef de la Cour souveraine des Pairs de ce Roiaume; mais que je n'ay jamais veu homme ni seingneur, de quelque grande qualité qu'il fust, ni duc ni pair, accusé et déféré sur un crime de lèze-majesté, comme est M. Desparnon, qui vînt voir ses juges, tout botté et esperonné, avec une espée à son costé. Ne faillez de le dire à la Roine. » C'est parler en premier Président, cela; que je n'eusse enregistré ici, si je ne l'eusse sceu bien et certainement. (L'Estoile, t. XI, p. 69.)

« M. Marescotti m'a dit, écrit Scip. Ammirato le 15 mars 1611, que cette femme qui accusait la Verneuil et les autres de la mort du roi, et était en prison, en a été retirée pour être mise dans un monastère [1] et que ce serviteur de Mme Du Tillet est sorti lui aussi de prison et qu'ainsi la cause est restée pendante, sans qu'intervienne de jugement. » Le fait même que ne furent supprimés ni l'auteur des révélations suspectes ni les malheureux impliqués dans le procès nous semble une présomption très grande que l'histoire ne doit, pas plus que la justice du temps, tenir compte d'un épisode judiciaire insignifiant en lui-même. On le comprendra sans doute mieux en le rapprochant de faits voisins, simultanés et peut-être connexes, au milieu desquels il semble que l'importante personnalité du duc d'Épernon ait été l'objet d'audacieuses et multiples tentatives de renversement. Telle fut la fameuse affaire du baron de la Châtaigneraie.

M. de la Châtaigneraie, capitaine des gardes de la reine, son sauveur au bac de Neuilly, passait pour être amoureux de la fille du secrétaire d'État Loménie, dame d'honneur de Marie de Médicis, que le comte de Rebat recherchait également. Le samedi soir 5 février, après que la reine se fut retirée, ainsi que tous les courtisans, il ne resta plus dans le grand cabinet que les deux rivaux et les dames de la reine. Rebat s'entretenait avec la fille de Loménie, lorsque sortit du petit cabinet une des femmes de chambre de la reine pour dire que chacun eût à se retirer, car la reine allait se coucher. La Châtaigneraie, poussé soit par la jalousie, soit par son caractère un peu altier, se tourna vers Rebat et lui dit de sortir.

Celui-ci répondit aussitôt qu'il sortirait, parce que la reine le commandait et que cette femme de chambre l'avait dit, et non parce que La Châtaigneraie le lui ordonnait; car cela

1. L'arrêt qui la condamne définitivement à l'emmurement est du 30 juillet 1611.

ne le regardait pas pour le moment, et il devait s'en aller aussi, ni plus ni moins que lui. La Châtaigneraie répondit avec plus de hauteur, sans cependant faire de bruit, que Rebat devait sortir, parce qu'il le disait, vu que c'était son office, et que, s'il ne voulait pas sortir, il l'y contraindrait par la force.

Le comte Rebat partit en grommelant, mais ne se fit pas faute, le soir même et le lendemain matin, de raconter l'aventure à d'autres, et de se plaindre de La Châtaigneraie. Ses doléances, encore amplifiées, revinrent aux oreilles du capitaine des gardes de la reine. Marie de Médicis, ce dimanche matin-là, se mit à table dans son antichambre, où, pour la seconde fois, elle déjeuna en public. Dans le grand cabinet étaient restés plusieurs seigneurs et gentilshommes, entre autres La Châtaigneraie, Rebat, M. le Grand et son frère, M. de Thermes [1], lesquels étaient tant soit peu parents de Rebat. La Châtaigneraie, se trouvant tout près des deux frères, prit un prétexte quelconque pour dire que certaines personnes avaient dit du mal de lui, et toute espèce de choses, mais qu'il les défiait bien d'oser répéter leurs propos en sa présence; car il saurait les en empêcher. Cette sortie ridicule fut endurée avec assez de patience par M. de Bellegarde; mais son homme continuant à marmotter entre ses dents, il se leva tout à coup et lui demanda pourquoi il faisait un pareil abattage en cet endroit et en sa présence (*perche ci faceva quivi quelle tagliate alla sua presenza*); car il ne pouvait le prendre pour lui et ne croyait pas davantage que, dans cette compagnie, se trouvât quelqu'un qui, s'il l'eût blâmé en quoi que ce fût, ne sût fort bien maintenir son propos. Mais La Châtaigneraie, continuant sur le même ton à crier que ceux-là en avaient menti, M. le Grand

1. Le maréchal de Bellegarde, père du grand écuyer, avait épousé Marguerite de Saluces, la veuve de son oncle et collègue le maréchal de Thermes, célèbre dans les guerres de Henri II. — Thermes et Bellegarde dont il est question ici étaient frères utérins.

et de Thermes se tournèrent vers les assistants qui s'étaient formés en cercle : « Eh bien! messieurs, crièrent-ils, est-il quelqu'un de vous qui ait parlé de La Châtaigneraie? s'il en est un, qu'il vienne ici faire face et qu'il parle! » Aucun d'eux ne se présenta : « C'est bien, dit La Châtaigneraie, qui a la gale se gratte et ne s'en vante pas! » — M. d'Épernon, qui se trouvait aussi là, voyant et entendant les bravades hors de propos que se permettait le capitaine, s'approcha de lui pour lui dire qu'il eût à porter respect à M. le Grand, qui était si fort au-dessus de lui. Alors, La Châtaigneraie, ne se possédant plus, répondit au duc d'Épernon avec une solennité superbe que, dans cette cour, il ne connaissait personne qui dût passer avant lui; et que céans il ne cédait le pas qu'aux princes et aux maréchaux. D'Épernon recevait là un coup droit, car il n'était ni l'un ni l'autre, quoique fort grand et très considéré personnage. Pris de fureur, il riposta que de cette prétention il saurait bien lui-même le désabuser, et, se reculant de quelques pas, il mit l'épée à la main en même temps que le grand écuyer et d'autres.

Les fers allaient se croiser, lorsque le duc de Guise, qui se trouvait aussi là, parut tout à coup au milieu des épées, en disant que l'on portât respect à l'endroit où l'on se trouvait, si l'on ne voulait le faire pour lui-même. Le fils du premier président, M. de Beaumont, pris d'un zèle inconsidéré, se précipita avec une telle furie pour annoncer le tout à la reine, qu'arrivé auprès d'elle, peu de temps après qu'elle s'était mise à table, il ne s'avisa même pas de retirer son chapeau, et conservant l'épée sous le bras, lui dit : « Que Votre Majesté coure dans le cabinet, on s'y tue! » La malheureuse reine, affolée, craignant pour le roi, se leva immédiatement de table et accourut; en un instant le tumulte s'apaisa. La régente s'enquit des circonstances de l'événement et s'étant convaincue que la responsabilité de la querelle incombait à La Châtaigneraie, qui s'était laissé

aller à d'impudentes provocations, lui ordonna de déposer son épée et son bâton de capitaine, et le fit enfermer dans la chambre qu'il avait au Louvre. Elle se remit ensuite à déjeuner.

Le soir, Marie de Médicis fit mener La Châtaigneraie à la Bastille, en prison. Mais on pensait bien qu'elle ne tarderait pas à lui faire faire sa paix avec le duc d'Épernon et M. le Grand et à lui rendre sa charge, en même temps que la liberté. Épernon disait que, le tout étant arrivé dans le cabinet de Sa Majesté, c'était à elle à en tenir compte, et non pas à lui. Ce propos n'était en réalité qu'une échappatoire destinée à donner le change sur une situation qui n'était pas aussi indifférente au duc d'Épernon qu'il voulait bien le dire. En effet, le lendemain même de la scène, comme on discutait sur ce sujet dans l'endroit même où elle s'était passée, et en présence du maréchal de Bouillon, le duc d'Épernon dit à la reine que lorsqu'elle aurait fait faire à la Châtaigneraie ce qui lui paraîtrait convenable, elle devrait encore l'obliger à donner satisfaction à M. le Grand et à lui-même; et que, sur ce point, il s'en remettait au connétable et aux maréchaux de France. La régente répondit que La Châtaigneraie était son serviteur, et qu'elle ne voulait pas qu'il fût maltraité. Épernon reprit qu'il croyait être aussi bon serviteur de Sa Majesté que La Châtaigneraie; qu'il lui en avait donné et pouvait lui en donner des preuves telles que l'autre serait certainement bien embarrassé d'en faire autant durant toute sa vie; qu'au demeurant si Sa Majesté voulait avoir de la sorte des serviteurs en particulier, elle en aurait moins en général. Telles sont les confidences que d'Épernon lui-même fit à ses amis tandis qu'il tenait pour le public le langage que nous avons rapporté plus haut, lorsqu'il vit qu'il ne pourrait obtenir de satisfactions convenables.

En effet La Châtaigneraie ne tarda pas à être tiré de la Bastille; il demanda pardon à la reine de ce qu'il avait dit

et fait; son bâton de capitaine lui fut immédiatement rendu et il reprit son service comme auparavant [1].

Le duc d'Épernon ne put dissimuler longtemps son mécontentement, et, lui aussi, fit mine de vouloir sortir de la cour, comme ces princes auxquels La Châtaigneraie lui avait irrévérencieusement interdit de se comparer. Ainsi un premier mécontentement causé par le projet de mariage entre Mlle de Montpensier et le fils du comte de Soissons l'avait rangé du côté des Guises; maintenant l'affaire de La Châtaigneraie allait lui faire quitter Paris bruyamment. Il se ravisa toutefois, et voulut sans doute prouver au capitaine des gardes de la reine qu'il ne lui était pas besoin d'être prince pour se faire acheter aussi son obéissance et sa soumission.

Il fit valoir qu'il avait été premier gentilhomme de la chambre, du temps de Henri III, pour demander que cette charge fût donnée à son second fils. Cette réclamation suscita une vive opposition. On objecta que, si, à la vérité, il avait été sous Henri III premier gentilhomme de la chambre, pendant plus de vingt ans qu'avait duré le règne de Henri IV il n'en avait jamais exercé les fonctions. Mais d'Épernon rétorquait l'argument en disant que ses brevets dataient du temps de Henri III, et que, comme Henri IV ne l'en avait jamais privé, encore qu'il n'eût pas exercé sa charge, il en restait néanmoins le possesseur. « Mais Sa Majesté, qui connaît l'homme, dit Scip. Ammirato, et qui veut le tenir aussi satisfait que possible, lui donnera, dit-on, quelque chose en échange. Le marquis Concino est celui qui traite l'affaire avec Épernon. Celui-ci est considéré comme démesurément astucieux, ambitieux et superbe; il voudrait que Sa Majesté l'estimât plus que n'importe quelle autre personne, lui communiquât toutes les affaires et lui donnât en quelque sorte une place à part, comme à un personnage considéré encore

1. Scip. Ammirato, 15 février 1611.

comme très puissant. Malgré tout, ceux qui le connaissent de longue main et qui en usent avec lui familièrement, ne pensent pas qu'il soit jamais pour mettre en train quelque nouveauté contre l'état de choses actuel. Car étant arrivé maintenant à l'âge de cinquante-sept ans et ayant des fils auxquels il prétend laisser toutes ses charges, et les établir ainsi, lui-même dit qu'il ne saurait mieux atteindre son but que par la conservation du pouvoir de la reine, dont il peut attendre beaucoup plus que des princes. Mais avec tout cela, et bien qu'il se soit réduit à mener une vie toute spirituelle, en se retirant assez souvent dans un de ces couvents de frères mendiants, où il passe son temps à se confesser et à communier, il est bien peu de gens qui ne le considèrent comme fort dangereux [1]. »

Ainsi se maintenait au-dessus des accusations, des attaques et des intrigues, l'ancien compagnon des folies dévotes du roi Henri III, l'adversaire des Guises maintenant confondu avec eux dans une accusation que ce rapprochement même suffit à rendre invraisemblable, trop habile et trop puissant pour se laisser entamer au fer de la calomnie. Concini n'était pas de taille à se mesurer avec un tel adversaire. Il valait mieux traiter. C'est ce qu'il entreprit, suivant son habitude.

Si l'on réfléchit que tous les auteurs de mémoires contemporains placent immédiatement à la suite des divers incidents que nous venons de mentionner et sans en expliquer le rapport évident qu'elle eut avec eux, une crise depuis longtemps menaçante, celle qui amena la retraite définitive du duc de Sully, on ne peut s'empêcher de penser que le personnage toujours prêt à tout dénouer était celui qui avait le talent de troubler tout, à son profit. Le marquis d'Ancre fut le syndic de tous les mécontentements à éteindre, de toutes

1. Scip. Ammirato, 26 février 1611.

les satisfactions à faire espérer, lorsqu'il finit par donner le coup de grâce à la victime expiatoire dont l'immolation, au détriment de l'intérêt public, sembla devoir être le gage du rassasiement à offrir aux appétits les plus discordants.

De tous les mécontents le plus acharné après l'existence ministérielle du duc de Sully était le comte de Soissons. Lorsqu'il s'était agi du mariage de son fils avec la demoiselle de Montpensier, Sully n'avait pu, sans protestation, laisser passer de telles espérances dans une branche collatérale et remuante de la famille royale. Il ne fut donc pas difficile d'attirer Soissons dans le camp des ennemis du surintendant, du côté de ces ministres jaloux et hostiles dont il s'évertuait à gagner les bonnes grâces [1]. Marie de Médicis, conseillée par eux, avait répondu aux avances du comte de Soissons par des engagements que le jeune âge de la promise rendait bien illusoires, mais qui mettaient ce prince à la discrétion de Villeroy [2].

Quant au prince de Condé, nous ne savons pas positivement si le surintendant des finances mit obstacle aux générosités de la régente à son égard. On pourrait peut-être l'inférer de ce passage où Sully met le prince de Condé en tête de tous ceux qui, disent les *Économies royales*, « avaient fait et expressément dressé la partie, ou pour ruiner toutes les affaires du roi et lui faire recevoir un blâme à jamais, s'il ne s'y opposait absolument, ou pour l'accabler de malveillances s'il faisait son devoir ». Nous avons un renseignement bien plus grave que cette vague indication, une imputation formulée en termes précis et qui ne peut laisser aucun doute sur la duplicité du prince de Condé et sur les motifs secrets qui l'entraînèrent, lui aussi, dans la conjuration formée

1. « Il a commencé à servir la reine d'une manière extraordinaire. Il manœuvre en même temps de façon à rendre siens, plus qu'auparavant, les ministres qui la conseillent et qui paraissent le plus aimés d'elle et qui sont considérés comme lui étant chers. » (Ambass. vénit. Foscarini, 11 janvier 1611.)

2. Richelieu, *Mémoires*, p. 36, col. 1.

contre le duc de Sully; ce renseignement se trouve dans un passage chiffré de la dépêche du Vénitien Foscarini déjà citée : « Avant que le prince de Condé reçût les dernières faveurs de la reine, dit-il, il a fait l'offre de sa personne aux huguenots de ce royaume, pour être leur chef; mais comme il y a chez eux la résolution et le ferme désir de se tenir en repos, ils se sont montrés tout à fait contraires à cette proposition, et ils ont fait répondre qu'ils ne veulent pas d'autre chef que le roi. Le duc de Sully, qui est sans doute celui qui a porté la parole en leur nom, n'est plus en bons termes avec le prince, et précisément pour cette raison. » A la veille de l'assemblée que les huguenots, conformément aux clauses de l'édit de Nantes, allaient tenir, et dans la situation précaire du surintendant, cette déclaration était aussi honorable pour lui que fâcheuse pour le prince de Condé.

Le cercle d'investissement se resserra donc bientôt autour de Sully; on s'en aperçut lorsqu'après un court éloignement Villeroy reparut. « Les conflits entre Sully et Villeroy continuent, dit l'ambassadeur vénitien; on a résolu de tirer du conseil d'État un conseil des finances et de s'arranger de manière à diminuer l'autorité de Sully. Mais il menace de renoncer à sa charge, sachant qu'il est nécessaire, et que, lui parti, la confusion se mettrait dans l'administration des finances. » On n'en était plus à s'arrêter à une pareille bagatelle. Villeroy s'empara d'ailleurs avec habileté de la position. Dans les querelles de cour qui s'étaient élevées au commencement de janvier et avaient mis aux prises la maison de Bourbon et la maison de Guise, Concini se rangea du côté des Bourbons; Sully se trouva constamment dans le cas contraire.

Le moment était venu « de mettre, suivant l'énergique expression de Richelieu, les fers au feu pour éloigner le duc de Sully ». On laissa se répandre autour du vaniteux et avide Florentin le bruit qu'il serait appelé à prendre la succession du surintendant. Devant cette union des ennemis

politiques, des mécontents, des ambitieux et des incapables, en face de cette ligue de princes du sang, de ministres et de courtisans, Sully n'avait plus qu'à opérer sa retraite en bon ordre. Il le fit en temps utile et, ne pouvant plus rien pour la chose publique, ne voulut point laisser en péril sa chose particulière.

« Il y a quelques jours, écrit Foscarini le 27 janvier 1611, le duc de Sully est allé trouver la reine et lui a dit que, vu la multiplication des demandes qui se produisaient de toutes parts, la très grande libéralité de la reine et l'impossibilité où il se trouvait, lui, de résister aux exigences des princes du sang et autres, n'ayant plus l'appui qui lui venait autrefois du roi, il préférait renoncer à sa charge. » La reine déconcertée insista vivement auprès de Sully pour qu'il continuât d'exercer seul ses fonctions. Le surintendant parut rester inébranlable dans sa résolution de partir, mais au milieu des puissants ennemis qui le battaient en brèche, il se tint encore à son poste, fier, inflexible, n'abandonnant rien de son autorité, jusqu'au moment où il serait formellement relevé de ses charges. Dès ce moment commencent les innombrables et interminables écritures que Sully, en homme d'affaires très formaliste, crut devoir établir dans la forme authentique, pour la sauvegarde de son honneur, de ses intérêts, de sa sécurité et de son renom dans l'histoire. Il a versé quelques-uns de ces papiers dans les *Économies royales*; d'autres encore plus étendus se retrouvent dans les archives et les collections de documents.

Sully commença par présenter au chancelier un écrit par lequel il requérait instamment que deux millions d'écus d'or qui se trouvaient encore à la Bastille et qui formaient le restant de l'épargne amassée par l'industrie du feu roi et la sienne fussent laissés intacts jusqu'à la majorité du roi. Le chancelier en référa à la reine, qui, au premier moment, ne parut pas prendre mal cette requête inattendue; elle s'abstint toutefois de répondre. Sully, voyant qu'il ne pou-

vait tirer du chancelier aucune résolution, s'adressa au premier président. Celui-ci, vu la gravité de l'affaire, réunit le Parlement, qui se montra peu disposé à y donner suite. Mais Sully exigea qu'en tout état de cause sa requête fût couchée sur les registres de la cour, et que copie lui en fût délivrée [1].

Cette manifestation, qui impliquait un blâme évident pour l'administration passée de la régente et une défiance formelle pour l'avenir, devait être prise de la part de Sully comme une rupture définitive : « La reine, écrit l'ambassadeur vénitien, qui avait témoigné désirer avec tant de passion le maintien du duc de Sully dans la charge des finances, a changé en un instant et manœuvré d'une tout autre façon. Sully a donc remis ses fonctions en même temps que la Bastille entre les mains de Sa Majesté [2]. »

Telles furent les manifestations extérieures de la crise qui aboutit au renversement de Sully. Mais si nous voulons en reconnaître les causes intimes et décisives, nous les trouverons dans une dépêche que l'ambassadeur vénitien, après avoir recueilli les informations les plus sûres, écrivit à la Sérénissime Seigneurie. Foscarini s'exprime dans les termes suivants quelques jours après l'événement : « A la suite de ces démêlés qui ont eu lieu entre le duc de Sully et M. de Villeroy, celui-ci s'éloigna pour quelques jours de la cour et demanda son congé à la reine. Sully prit alors sur lui beaucoup d'avantage; mais Villeroy employa tout son esprit et redoubla tous ses efforts pour abaisser son rival. Reconnaissant l'insuffisance de ses forces, même unies à celles du chancelier, il s'est mis à machiner et à gagner ceux qu'il a jugés être en faveur et en autorité auprès de la reine mère, ce qui n'a pas été très difficile à un homme d'une expérience aussi vieille, qui connaît les passions d'un chacun et qui sait frapper juste. Le fait que le duc de Sully, dans les récents démêlés entre le comte de

1. Ambass. vénit. Foscarini, 26 janvier 1611.
2. Ambass. vénit. Foscarini, 9 février 1611.

Soissons et le duc de Guise, s'est déclaré contre le comte, a accru chez ce dernier d'anciens mécontentements, des mésintelligences que Villeroy a fort gentiment fomentées. Le prince de Condé, depuis quelque temps, règle complètement sa conduite d'après les conseils de Soissons. A Bullion, à Jeannin et à d'autres, Villeroy a fait croire que la chute de Sully tournerait à leur exaltation et il a fait valoir dans ce sens des considérations accommodées à leur intérêt personnel. Cela fait, pour être sûr de son coup et pour donner le dernier branle, il a gagné le Concini, favori de la reine, qui s'appelle maintenant le marquis d'Ancre et dont le crédit auprès de Sa Majesté grandit de jour en jour. Ce personnage se montre, et les effets le prouvent bien, entièrement dépendant du grand-duc et de la grande-duchesse mère. De là vient qu'il a fait encore tout ce qu'il peut auprès de la reine pour la porter en faveur des mariages avec l'Espagne, exaltant la bonté du roi de cette nation, multipliant en ce sens les raisonnements, sans la moindre réserve ni circonspection. Le bruit court maintenant, et plusieurs princes me l'ont confirmé, que Villeroy, pour se venger de Sully, a fait à Concini la promesse de porter la reine à favoriser ses désirs en cette matière; et, en effet, il n'y manque pas. Concini, d'autre part, qui est d'une force presque omnipotente, avec l'assistance de sa femme, a décidé Sa Majesté à priver la couronne de France du plus digne et du plus utile ministre qu'elle eut jamais. Comme on craignait du mécontentement de la part des huguenots qni pouvaient prendre pour une offense publique et une marque de défiance le fait d'enlever à un homme de leur religion le gouvernemeut absolu de la Bastille et des finances, on a publié que Sully a renoncé à ces charges de lui-même et non par le commandement de la reine, ce qui est d'ailleurs conforme à la vérité [1]. »

1. Ambass. vénit. Foscarini, 17 février 1611.

Voici en effet ce que nous lisons dans le document officiel que vise l'ambassadeur vénitien, et dont une copie manuscrite, insérée dans la collection Dupuy, permet de combler une lacune importante dans cette partie des *Économies royales* où Sully accumule les preuves relatives aux formalités de son départ, aux décharges et compensations qu'il se fit octroyer [1].

« Aujourd'hui, vingt-sixième jour de janvier 1611, le roi étant à Paris, M. le duc de Sully s'est présenté à Sa Majesté et l'a très humblement suppliée d'avoir pour agréable qu'il déposât et remît entre ses mains les charges de superintendant des finances et de capitaine de la Bastille audit Paris; lesquelles remises et démissions Sa Majesté a plusieurs fois refusées et prié ledit sieur duc de Sully de vouloir servir en icelles charges, tout ainsi qu'il avait accoutumé de faire ci-devant. Mais voyant sa volonté en être du tout aliénée, Sa Majesté a reçu et accepté lesdites remises et démissions des charges de superintendant des finances et de capitaine de la Bastille. »

Sully résigna, avec beaucoup plus de dignité que ne le laisse entendre Richelieu, les hautes fonctions qui lui étaient retirées. « Bien que ce coup ne le surprît pas à l'imprévu, et qu'il le vît venir de loin, dit le cardinal dans ses *Mémoires* [2], il ne put toutefois composer son esprit en sorte qu'il ne le reçût avec faiblesse. Il céda parce qu'il fallait obéir, mais ce fut avec plaintes. » Le cardinal fait sans doute ici allusion à la lettre fameuse insérée dans le *Mercure françois* [3] par laquelle Sully présente à la reine un résumé des services qu'il a rendus à la couronne et semble vouloir se donner

1. Biblioth. nationale, mss, coll. Dupuy, t. XL, f° 204.
2. Richelieu, *Mémoires*, p. 38, col. 1.
3. *Mercure françois*, t. II, f°s 6 et suiv. « Si mon affection première, lit-on dans ce document, n'a reçu autre changement que de s'être rendue ardente et plus forte, permettez-moi, Madame, pour ma plus digne satisfaction, de souffrir le mal que vous me faites, sans accepter le bien que vous m'offrez. Retirez mes charges sans cette dure charge. »

l'air de repousser les compensations de toute nature qui lui étaient offertes. Nous ne trouvons aucune mention de cette mauvaise humeur, de ces manifestations de dépit dans les informations que les ambassadeurs étrangers adressèrent à leurs gouvernements.

Sully trouva plus d'une occasion d'exprimer les sentiments qui l'animaient. Au moment où il allait prendre le chemin de ses maisons de campagne, quelques-unes de ces conversations ont été recueillies; elles mettent dans leur vrai jour le caractère et les dispositions du grand ministre qui allait s'éloigner des affaires. Le 2 février 1611, il se présenta au Louvre pour prendre congé de la reine. Elle ne le reçut pas et il revint le lendemain; Sully ne paraît pas avoir été ce jour-là plus heureux que la veille. L'entrevue était embarrassante pour la reine, elle s'en dispensa.

En revanche, l'ex-surintendant reçut la visite du lieutenant d'Elbène, premier maître d'hôtel de Marie de Médicis. Cet homme de confiance de la régente n'approuvait pas en tout la révolution ministérielle qui venait de s'accomplir. Il avait déclaré à Scipione Ammirato que la confusion ne tarderait pas à se mettre dans l'administration, ajoutant avec une rudesse toute militaire que Sully était sans doute *una bestia*, mais que, de toute manière, il avait admirablement fait le service du roi [1]. Dans son entretien avec d'Elbène, Sully, loin de laisser échapper des paroles amères, écarta d'abord toute idée d'un mécontentement personnel à l'égard de la reine. Il jura au lieutenant qu'il remerciait Dieu d'être sorti de sa charge, parce qu'il voyait très bien qu'il ne pouvait plus y suffire avec des façons d'agir si différentes de ce qu'elles étaient sous le roi Henri. On avait placé trop haut le point de mire, disait-il, en élevant les dépenses et les pensions; et il était persuadé que les revenus de l'État n'y pourraient suffire; si dans une année on

1. Scip. Ammirato, 3 février 1611.

ne mettait pas la main sur les coffres de la Bastille, il serait bien trompé : « J'ai servi le feu roi, dit-il en terminant, du mieux que je l'ai pu et su faire; je suis prêt à agir de même à l'égard du roi d'aujourd'hui et de la reine, pour peu qu'ils daignent me le commander. J'espère qu'on reconnaîtra mes services et qu'on en saura gré à ma personne, car je ne sais aucun homme qui puisse faire ce que j'ai fait [1]. »

Le surintendant estimait à leur valeur et savait taxer, au besoin, ses éminents services. Ses dernières paroles à d'Elbène avaient une signification plus positive que sentimentale. On le comprit fort bien. « Il est vrai, dit Richelieu, qu'on n'avait autre intention que de lui faire un pont d'or. » Déjà en effet étaient signés des brevets qui, après avoir constaté la satisfaction et contentement qu'avait Sa Majesté des grands, signalés et recommandables services que Sully avait rendus au défunt roi, lui constituaient en don la somme de trois cent mille livres; et sous les formes les plus explicites le confirmaient et continuaient tant lui que ses enfants en toutes autres charges (exception faite de la surintendance des finances et capitainerie de la Bastille), dans tous leurs états, offices, commissions, pouvoirs, dignités, bienfaits et récompenses qu'ils possédaient [2].

Si l'on met en regard de ce don de joyeux congé, fixé à trois cent mille livres, les sommes énormes que le sieur Concini puisait à cette époque dans le trésor de l'État pour payer son marquisat d'Ancre, acheter les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, ainsi que le gouvernement d'Amiens, on peut bien reconnaître avec Richelieu que Sully, en faisant bien les affaires du roi, n'avait pas oublié les siennes [3]; mais, pour être équitable, on ajoutera qu'il avait encore mieux fait que les siennes les affaires du roi.

1. Scip. Ammirato, 4 février 1611.
2. Sully, *Économies royales*, t. II, p. 410.
3. Richelieu, *Mémoires*, p. 37, col. 2.

Nous trouvons un dernier témoignage de la manière honorable, digne aux yeux de tous, dont Sully, au grand préjudice du pays, quitta le pouvoir, dans la dépêche suivante de l'ambassadeur Foscarini, en date du 12 février :

« Trois jours avant le départ de Sully, dit le Vénitien, je fus lui rendre visite. Je le trouvai en compagnie d'un grand nombre de seigneurs. Peu avant, étaient partis en même temps d'auprès de lui les ducs de Nevers, de Guise, de Bouillon, et le prince de Joinville avec lequel le duc de Sully avait eu une grande conférence. Je lui tins le langage qui me parut convenir à la circonstance en lui disant que sa retraite me causait un déplaisir particulier, parce qu'il avait toujours montré dans les affaires de la République une bienveillance toute spéciale et appuyé ses ministres auprès du feu roi, ce qui nous donnait l'assurance qu'il en aurait fait de même dans l'avenir, auprès de la reine pour le moment, et auprès du roi quand le temps serait venu. Il me répondit que je devais assurer Vos Seigneuries de son parfait et inaltérable dévouement; il ajouta qu'il avait volontiers accédé au désir de la reine, déclarant qu'après la mort du roi le désordre s'était mis dans les finances et que l'on avait dépensé plus de la moitié de l'or que le roi et lui avaient mis de côté ; il me laissa entendre qu'il voulait conserver sa propre réputation, et que les derniers actes d'un homme politique sont toujours ceux auxquels on regarde le plus ; il m'indiqua qu'il aurait bien pu se maintenir dans une situation supérieure. Mais Dieu le préservait, disait-il, d'être le premier à troubler la paix intérieure. Enfin il me fit remarquer que plus tard on aurait pu lui demander compte de l'argent qui se trouvait à la Bastille au moment de la mort du roi et qui ne tardera pas à être épuisé, le restant se montant seulement à la somme de un million six cent soixante mille écus, tandis que dès maintenant il avait des lettres patentées fort détaillées, qui le garantissaient à jamais contre toute recherche; que la reine lui avait en outre assigné un

dédommagement de cent mille écus, et la première dignité de maréchal vacante. Il me fit connaître aussi qu'indépendamment de ces considérations, il avait sans cesse des occasions de mécontentements et de contestations, parce que l'on voulait jeter ce royaume dans les bras de l'Espagne et l'éloigner de ses anciens et vrais amis, de ceux qui ne songent qu'à sa conservation et à sa prospérité. Après divers propos dans le même sens, tenus avec la plus vive éloquence, Sully me dit observer qu'il lui restait encore la charge de grand maître de l'artillerie et deux autres également importantes, et en plus le gouvernement du Poitou, province qu'il avait la certitude de bien gouverner jusqu'à la majorité du roi, parce que toutes les forteresses y étaient à sa dévotion, la noblesse et le peuple, presque en totalité, fidèles à la religion réformée. Un peu avant le départ de Sully, le duc de Rohan s'en est allé par la même occasion fort mécontent. Tous les deux se trouveront à l'assemblée générale que vont tenir les huguenots [1]. »

L'auteur des *Économies royales* ne néglige pas de nous dire que M. de Sully « sortit de la cour avec la plus grande gloire d'honneur et réputation que remporta jamais favori ni ministre de prince; qu'il fut accompagné de plus de trois cents chevaux en sortant de Paris, et d'une infinité de larmes des Parisiens [2] ». Sully avait servi les intérêts du peuple; mais il était trop grand seigneur pour faire étalage d'une popularité qu'il n'avait d'ailleurs jamais recherchée ni gagnée. Cette allusion à l'émotion du peuple de Paris, jetée à la fin de la phrase, comme une marque de reconnaissance dédaigneuse, peut donc surprendre d'autant plus que ces larmes n'ont guère laissé de traces dans les récits contemporains. Il fut cependant réel et sincère ce revirement subit de la conscience populaire en faveur de l'impuissant gardien des trésors de la Bastille.

1. Ambass. vénit. Foscarini, 12 février 1611. (Filza 42.)
2. *Économies royales*, p. 410.

« Quelle folle bête est le peuple! écrit le secrétaire Scipione Ammirato. Du temps du roi Henri, il haïssait à mort M. de Sully, l'appelant chien, assassin, lui donnant de pires noms encore que je ne puis répéter. Aujourd'hui qu'on lui a enlevé la Bastille et les finances, il dit tout ému de compassion : « Il est vrai que c'était un superbe, mais il est vrai « aussi qu'il a bien servi le roi et le royaume, qu'il a été un « excellent serviteur de Sa Majesté, puisque pour le servir il « s'est fait tant d'ennemis. Sans doute il en a retiré honneur « et profit; mais, ne pouvait-il pas en faire tout autant et se « créer, par-dessus le marché, des amis avec le bien de Sa « Majesté? Pourquoi donc l'avoir privé de sa charge au lieu de « le garder et de le récompenser? Après tout, ses brutalités, « les mauvais traitements qu'on lui reproche, n'avaient-ils « pas l'approbation du roi[1]? »

L'instinct de la foule, si malveillante à l'égard des grands qui tombent, avait été juste cette fois; et ces regrets mêlés de restrictions qui accompagnaient Sully à son départ étaient plus honorables et le protégeaient plus sûrement contre ses ennemis que les trois cents cavaliers qui lui avaient été donnés comme escorte et dont quelques-uns, tout prêts à tourner bride, avaient entendu murmurer autour d'eux par les partisans de la disgrâce du ministre : « Dans l'administration des finances, il n'a fait du bien qu'à lui-même, car il s'est enrichi de telle sorte qu'aucun prince ne peut s'égaler avec lui. S'il a mis de l'argent dans la Bastille, tout autre l'eût fait à sa place. Il n'y avait peut-être que la ferme du sel dans laquelle il n'eût aucune part. On pouvait juger par là de la quantité d'écus qu'il avait dû amasser ainsi et d'autre façon encore. Pour le moment, ce qui importait, c'était de mettre les finances entre les mains des catholiques et au pouvoir de la reine. »

Ces propos de cour exprimaient bien la pensée intime du

1. Scip. Ammirato, 4 février 1611.

frivole entourage de la reine. Mais la preuve allait être bientôt faite qu'il était plus facile de faire sortir les fameux écus de la Bastille que de les y amasser. La lettre qui donnait décharge au duc de Sully de la garde du château avait été accompagnée d'une autre qui instituait comme lieutenant dans la place le conseiller d'État de Châteauvieux, chevalier d'honneur de la reine mère, laquelle se réservait pour elle-même le gouvernement en titre de la Bastille (27 et 28 janvier 1611) [1]. Le pont d'or, suivant le mot de Richelieu, que l'on avait fait pour Sully et par lequel il était sorti de la Bastille, était le même qui devait y donner accès à la reine et à ses avides favoris. Châteauneuf à la Bastille; Châteauvieux, de Thou et Jeannin aux finances sous la haute direction du chancelier et avec l'assistance des intendants Arnault, Maupeou et d'Attici, tel est le personnel auquel fut remise la lourde succession du duc de Sully [2].

C'est ici le lieu de préciser le chiffre des retraits qui, depuis le commencement de la régence, avaient été opérés sur l'épargne de la Bastille. Nous pouvons le faire à l'aide d'un document qui ne se trouve pas dans les *Économies royales*, mais que nous fournissent les papiers de Dupuy. C'est la décharge en bonne et due forme, que Sully se fit dresser, des sommes confiées à sa garde. Cette pièce, qui fait l'historique de la fameuse épargne jusqu'au moment où elle est à la veille de sombrer, établit qu'en l'année 1602 Henri IV avait décidé que chaque année, une fois toutes les dépenses acquittées, le surplus des sommes encaissées par l'État serait versé « en coffres qu'à cet effet Sa Majesté fit transmettre à la Bastille ». Les trésoriers de l'épargne, entre lesquels était établi un roulement annuel, se transmettaient de main en main, à la fin de leur exercice, un bordereau portant mention des sommes ainsi accumulées. Du vivant de Henri IV, il ne fut touché qu'une fois à ce trésor, dont seuls avaient

1. *Économies royales*, p. 410 et 411.
2. Scip. Ammirato, 3, 4, 8, 15 février 1611.

chacun une clef le surintendant des finances, le contrôleur général et le trésorier de l'épargne en exercice. En 1606 on en tira douze cent mille livres; ce fut tout pendant l'espace de huit années. Or, pendant les huit mois que la régence avait duré jusqu'en janvier 1611, Sully avait dû laisser partir deux millions de livres. Le reste de l'épargne se montait à cinq millions [1]; on voit que, du train dont marchaient les dépenses, il n'y en avait plus en effet pour longtemps, comme Sully l'avait dit à l'ambassadeur florentin.

Ces diverses constatations faites et dressées, une des clefs du Trésor fut officiellement remise à la reine. C'était les avoir toutes.

La reine pouvait donc enfin prendre possession des trésors dont elle-même et ses conseillers convoitaient depuis si longtemps la libre disposition. Un de ses premiers soins, après le départ du surintendant disgracié, fut d'aller visiter ces richesses amassées avec tant de prévoyance en vue de la grandeur du pays. Elle se rendit à la Bastille le 25 février. Le comte d'Auvergne, qui expiait là, depuis quatre années, sa complicité dans les tentatives criminelles du maréchal de Biron et de sa sœur la marquise de Verneuil, crut l'occasion favorable pour se jeter aux pieds de la régente et implorer sa clémence. Marie de Médicis, informée à temps, dépêcha en avant le nouveau capitaine M. de Châteauvieux, pour signifier au prince de ne pas se montrer; car cela ne servirait à rien, vu qu'elle ne pouvait, pour le moment, lui donner satisfaction [2]. La fille des banquiers de Florence ne voulait être distraite par aucune importunité de son avide contemplation des sacs d'or amoncelés. Ce jour-là, Marie de Médicis mit la main sur de puissants ressorts dont elle n'allait pas tarder à faire l'usage le plus maladroit et le plus funeste.

1. T. XL, f° 205.
2. Scip. Ammirato, 26 février 1611.

Sully ne se rendit pas immédiatement dans son gouvernement du Poitou. Il alla passer quelques jours à Rosny et fit un court séjour à Paris, à son retour de cette résidence. Il parut alors tout transformé à ceux qui le virent : « M. de Sully est en ce moment ici, écrit Scipione Ammirato le 15 février 1611; il ne va que fort peu à la cour. On dit qu'il est devenu l'homme le plus courtois du monde; et quand les cavaliers et les seigneurs ses amis vont le visiter, il les traite chacun selon son mérite et il y a plutôt chez lui surabondance que manque de courtoisie. Il leur dit de ne point s'étonner de cette manière d'agir, parce que, tant qu'il a eu la charge des finances, il savait bien que chacun ne l'allait voir que par intérêt et parce qu'on avait besoin de lui; et conséquemment le service de Sa Majesté demandait qu'il se comportât comme il le faisait. Mais sachant que maintenant, lorsqu'on va chez lui, c'est uniquement pour le visiter et lui faire honneur, il donne également à tous des marques d'honneur et d'estime. Et il se montre en effet envers tous plein de courtoisie et d'amabilité. »

Voilà une impression que donne rarement le personnage de Sully et sous laquelle, en le laissant au seuil de sa retraite, on aimera peut-être à rester. Nous n'y ajouterons qu'un mot, mais il a son prix; car il est de l'enfant qui déjà semblait juger les hommes avec sagacité et qui à tout le moins s'inspirait avec une passion contenue, mais profond, des sentiments de son père. A la date du samedi 29 janvier 1611, on lit dans le journal d'Héroard : « M. de Sully fut aujourd'hui démis de la garde de la Bastille et de la surintendance des finances; le roi dit à M. de Souvré : « L'on « a ôté M. de Sully des finances? — Oui, Sire. — Pourquoi? « demanda-t-il avec contenance d'étonnement. — Je n'en « sais pas les raisons, mais la reine ne l'a pas fait sans beau- « coup de sujet, comme elle fait toutes choses avec grande « considération. En êtes-vous marri? — Oui. »

La France avait parlé par la bouche de son petit roi de

dix ans. Oui, le roi fut marri, et la France pâtit de la disgrâce de Sully.

Louis XIII n'oublia jamais le principal ministre de son père. Aux heures de crise de son règne, quand il fut devenu le maître, il est toujours question du retour aux affaires du solitaire de Villebon. Après avoir combattu Concini, élevé Luynes, toléré impatiemment les fantômes de ministres qui s'agitent dans l'interrègne de 1621 à 1624, Louis XIII un jour prit la détermination d'en finir avec la politique espagnole et ultramontaine qu'il haïssait. C'est au duc de Sully qu'il songea; c'est lui qu'on s'attendait à voir prendre le timon des affaires. Mais une stratégie d'une habileté consommée avait fait tomber toutes les avenues du pouvoir entre les mains d'un homme qui mettra au service des mêmes idées que Sully un génie plus haut, une âme encore plus énergique. Où l'on pensait voir revenir ce serviteur alors vieilli de Henri IV, dont Louis XIII n'avait cessé de regretter l'absence, apparut, dans toute la maturité de l'âge, de l'ambition et du génie, le véritable continuateur du glorieux Béarnais, celui que le jeune roi n'aimait point, quoi qu'on en ait dit, le cardinal de Richelieu. L'exclusivisme jaloux de son orgueilleuse et triomphante personnalité n'a point permis à Richelieu de rendre au duc de Sully, dans ses *Mémoires*, toute la justice qui lui est due. Et ce n'est pas une compensation suffisante que le cardinal ait tardivement acquitté une promesse formelle que la régente avait faite au surintendant démissionnaire quand elle se sépara de lui. En 1634, au moment où la guerre contre les deux branches de la maison d'Autriche allait recommencer, le premier ministre de Louis XIII envoya au duc de Sully, alors âgé de soixante-quatorze ans, ce brevet dont la reine régente, au mépris de la parole donnée, allait disposer au profit de celui que l'histoire aura bientôt à rougir d'appeler le maréchal d'Ancre.

VIII

POLITIQUE EXTÉRIEURE. — RENVERSEMENT DES PLANS DE HENRI IV. — RAPPROCHEMENT AVEC L'ESPAGNE

Longue inimitié du duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier et de Henri IV. — Projets de politique extérieure du roi de France à la fin de son règne. — Rapprochement avec la Savoie. — Double convention de Brusol. — Alliance politique, militaire et matrimoniale. — Après la mort de Henri IV, bonnes dispositions de Marie de Médicis à l'égard du duc de Savoie. — Manœuvres de l'ambassadeur extraordinaire du duc de Florence, Matteo Botti, pour faire incliner la régente du côté de l'Espagne. — Changement opéré dans les dispositions de Marie de Médicis par les factions des princes et des grands. — Elle pense pouvoir marier une de ses filles en Espagne et l'autre en Savoie. — Point de vue du cabinet de Madrid, qui veut la rupture de toute alliance politique et matrimoniale avec la Savoie. — Propositions d'accord entre la cour de France et la cour de Madrid subordonnées à l'acceptation d'un accommodement pour les affaires de Clèves, Berg et Juliers. — Expédition conduite sous les murs de Juliers par le maréchal de la Châtre. — Prise de la place. — Retraite des troupes françaises à travers les Pays-Bas. — Le roi d'Espagne Philippe III et la régente conviennent d'offrir au duc de Savoie pour son fils une des sœurs du grand-duc de Toscane. — Protestations de Charles-Emmanuel. — Duplicité de la diplomatie des cabinets de Madrid et de Turin. — Le duc de Savoie cherche à rentrer en grâce auprès de l'Espagne. — Marie de Médicis persuadee que les princes ont noué des intelligences avec les Espagnols pour exciter des troubles dans le royaume. — La régente prend définitivement parti en faveur des mariages espagnols. — Le roi d'Espagne consent à donner en mariage au roi de France l'aînée de ses filles. — Communication faite aux princes à ce sujet. — Leur opposition. — La notification officielle des mariages est remise après la prochaine assèmblée des Huguenots. — Démonstration armée du duc de Savoie. — Il menace Genève et réclame l'exécution de la promesse de Henri IV. — Préparatifs d'une expédition contre la Savoie. — Instructions énergiques

données au maréchal de Lesdiguières. — Défaite des troupes de Charles-Emmanuel au pont de Gresin. — Mission diplomatique confiée à M. de la Varenne. — Il réussit à faire signer au duc de Savoie un traité de désarmement et de garantie.

Nous avons à montrer l'étroite corrélation qui existe entre les révolutions intérieures qui aboutissent à la chute de Sully et les modifications essentielles survenues dans la direction de la politique extérieure pendant la première année du gouvernement de Marie de Médicis. C'est particulièrement dans les rapports de la France avec l'Espagne et avec la Savoie que se manifeste un changement de front qui aura les conséquences les plus graves. Quant aux autres questions, ou bien elles se rattachent subsidiairement à ces deux principales, ou elles n'ont par elles-mêmes qu'un intérêt secondaire.

Comment fut détruite l'alliance qui, dans les derniers temps de la vie de Henri IV, avait été choisie par lui comme le pivot de sa politique future? C'est ce que nous avons d'abord à nous demander. Il est nécessaire, pour l'intelligence de cette affaire, de revenir quelque peu en arrière.

Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, avait été tour à tour pour Henri IV un ennemi dangereux et un ami perfide. Après le traité de Vervins, qui stipulait la restitution par ce prince du marquisat de Saluces, occupé contre tout droit à la faveur des troubles civils de la France, il avait fallu recourir de nouveau à la force des armes pour décider le duc à s'exécuter. On sait qu'à la suite d'une courte guerre qui coïncide avec le second mariage du roi de France, Charles-Emmanuel, délogé par l'artillerie de Sully de ses forteresses du côté occidental des Alpes, avait dû venir à résipiscence et consentir, par le traité de Lyon, à l'échange du marquisat de Saluces qu'il gardait dans la vallée du Pô, contre la Bresse et le Bugey qu'il cédait à Henri IV dans la vallée du Rhône (1601). Il n'en continua pas moins, durant

la paix qui suivit, à tremper dans les criminelles intrigues du maréchal de Biron et de la marquise de Verneuil. Mais le supplice du maréchal ayant été pour les fauteurs d'agitation un avertissement salutaire, la paix intérieure sembla définitivement rétablie en France, et Henri IV put songer à établir sur des bases durables ses combinaisons de politique étrangère.

Le premier point à obtenir, c'était de mettre à tout jamais la France à l'abri des entreprises des deux branches de la maison d'Autriche. Tel fut l'objet réel des derniers projets de Henri IV, amplifiés et idéalisés par Sully jusqu'à en faire ce fameux grand dessein que l'histoire doit ranger au nombre des conceptions chimériques et généreuses qui peuvent se produire dans le cerveau d'un grand homme, mais qui ne sont pas appelées à entrer dans le domaine de la réalité.

Pour la sécurité de la France, il était indispensable que la domination de l'Espagne fût complètement anéantie et dans les Pays-Bas et dans la péninsule italienne. En vue d'assurer la délivrance de l'Italie, le roi de France résolut de conclure une alliance solide avec le duc de Savoie et de lui faire abandonner le parti des Espagnols, auquel celui-ci était attaché par les liens du sang, par la crainte que lui inspirait leur voisinage dans le duché de Milan et par des dettes d'argent que lui ou ses fils avaient contractées vis-à-vis de la cour de Madrid. Depuis l'année 1605, Henri IV adopta vis-à-vis de la Savoie une politique de rapprochement intime. Il commença par promettre au duc la restitution de la Bresse et du Bugey, s'il conservait la neutralité dans le cas où la guerre éclaterait entre la France et l'Espagne; bientôt ses promesses devinrent plus alléchantes. Henri IV s'engagea à donner sa fille Élisabeth au fils du duc de Savoie [1] et à lui attribuer la Lombardie en échange de la

1. Charles-Emmanuel eut de sa femme Catherine, sœur de Philippe III, cinq fils : Philippe, Victor-Amédée, Philibert, Maurice et

Savoie, s'il prenait les armes contre l'Espagne. Pour ses autres fils, il fit briller à leurs yeux de riches possessions en France et de larges pensions, afin de se les concilier et de les arracher aux avances flatteuses des Espagnols.

Charles-Emmanuel, de son côté, désirait s'affranchir de la tutelle et de la domination des Espagnols; il prêta donc facilement l'oreille aux propositions de Henri IV. Mais comme il ne voulait pas être complètement à la merci du roi de France, il essaya de former une alliance entre toutes les cités et les peuples qui désiraient ardemment se soustraire au joug des Espagnols. Ce projet, contrarié par le saint-siège et par le duc de Mantoue, ne réussit pas.

Quant à l'Espagne, à ce moment même elle faisait sonder le roi de France relativement à l'éventualité d'une alliance matrimoniale entre les deux couronnes. C'est en vue d'une combinaison semblable qu'avait été envoyé à Fontainebleau l'ambassadeur don Pedro de Tolède. Mais cet envoyé convenait si peu à la mission dont il était chargé que la manière dont il s'en acquitta aurait suffi à la faire échouer, même s'il avait trouvé Henri IV favorablement disposé [1]. Cependant le duc de Savoie prit ombrage de ces ouvertures et il se hâta d'envoyer à la cour de France M. Jacob, qui avait déjà représenté Charles-Emmanuel au moment des négociations de la paix de Vervins, et qui fut chargé cette fois-ci d'amener un rapprochement complet entre les cabinets de Paris et de Turin. Henri IV ne répondit aux premières démarches de M. Jacob que par des paroles évasives, jusqu'au moment où l'ouverture de la succession de Clèves, Berg et Juliers mit le trouble dans presque toute l'Europe. Henri IV fit alors savoir au duc de Savoie que le moment d'agir était venu et il lui envoya, pour poser les bases d'une alliance étroite, un prince moitié savoyard,

Thomas, — et quatre filles : Marguerite, Isabelle, Marie et Catherine. Marguerite épousa François de Gonzague; Isabelle, Alphonse d'Este.

1. B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, chap. xiv.

moitié français, le duc Henri de Nemours [1], et un conseiller d'État fort expert dans les choses de la diplomatie : M. de Bullion. Des instructions très précises furent remises aux négociateurs à la date du 13 octobre 1609 [2].

Le 28 décembre 1609, une des filles de Henri IV fut formellement promise au prince héritier de Savoie Victor-Amédée; quelques jours après, le 13 janvier 1610 furent ébauchées les conditions de l'alliance franco-savoisienne; et malgré les menaces de l'Espagne, tenue au courant des progrès de la négociation, le duc de Savoie, dans une entrevue au château de Rivoli, une de ses résidences, avec le maréchal de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, et le conseiller d'État Bullion, traita lui-même la question.

Comme il lui répugnait de céder au roi de France le duché de Savoie en totalité, le maréchal demanda pour son maître au moins le droit d'occuper militairement Montmélian et Pignerol. Charles-Emmanuel se refusa encore à cette concession. On rechercha une autre combinaison pour donner satisfaction au roi de France. Enfin, le 25 avril 1610, à Brusol, près de Suze, furent dressées deux conventions par lesquelles une alliance étroite était conclue entre la France et la Savoie en vue d'une guerre prochaine contre l'Espagne.

1. Ces Nemours descendaient du deuxième des enfants de Philippe, duc de Savoie, et de Claudine de Brosses de Bretagne, sa seconde femme. Philippe accompagna Louis XII en Italie et François Ier lui donna en France le duché de Nemours. Henri de Savoie, duc de Nemours, de Genevois, de Chartres et d'Aumale; marquis de Saint-Sorlin et de Saint-Rambert, comte de Gisors, de Maulevrier et de Saint-Vallier; vicomte de Lyonne, de Vernon et d'Andeley; baron de Faucigny et de Beaufort; seigneur de Poncin, de Cerdon, de Verneuil, d'Ussé, Nogent, Pons et Bray-sur-Seine, de l'Estoile et de la Vache, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, était né le 2 novembre 1572 et s'appela le marquis de Saint-Sorlin tant que vécut son frère aîné. Il prit part à la Ligue et fit sa paix avec Henri IV à Folembray. Pendant la guerre entre la France et Charles-Emmanuel, il s'abstint de prendre les armes. Le choix du négociateur de l'alliance franco-savoisienne était excellent.

2. Voir le texte de ces instructions *ap.* B. Zeller, *De dissolutione contracti apud Brusolum fœderis*, appendice I.

Par la première, il était convenu que le roi de France et le duc de Savoie, voulant resserrer leurs liens d'étroite amitié et de bon voisinage, principalement en raison du mariage décidé entre Mme Élisabeth, fille aînée du roi de France, et le prince de Savoie Victor-Amédée, contractaient une alliance offensive et défensive. Cette alliance ne devait pas durer seulement pendant la vie des deux princes contractants, mais elle aurait son effet pendant six mois encore après la mort de leurs successeurs immédiats. Devaient être invités à se confédérer avec les deux alliés les princes et cités intéressés à la liberté des peuples chrétiens, de l'Église elle-même et de l'Italie, menacée par l'insatiable esprit de domination de l'Espagne. Dans le plus bref délai, les alliés devaient prendre les armes contre le roi catholique et attaquer les pays qui lui étaient soumis, quels qu'ils fussent, et en particulier le duché de Milan. Aucune des deux parties contractantes ne devait conclure paix ou trêve qu'avec le consentement de l'autre.

La seconde convention fixait le nombre d'hommes qui entreraient en campagne sous le commandement du maréchal de Lesdiguières et du duc de Savoie. Elle stipulait qu'en compensation de l'annexion du duché de Milan, destiné au duc de Savoie, dès que celui-ci aurait occupé la ville et la citadelle de Milan, les murailles de la forteresse de Montmélian seraient rasées. En attendant, seraient remises entre les mains du roi de France les places de Valence et d'Alexandrie, alors encore possédées par les Espagnols, ou deux autres places de même importance. Le 25 juin 1610 devait être dressé dans la forme authentique le contrat de mariage entre Victor-Amédée et la princesse Élisabeth [1].

1. Voir Solaro della Margherita, *Traités publics de la maison de Savoie.* — Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie.* — Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia.* — Ricotti, *Storia della monarchia piemontese.* — De Saint-Genis, *Histoire de la Savoie.* — Bianchi, *la Materie politiche relative all'estero degli archivi di stato piemontesi.* De nombreuses dépêches de Jacob ont été

Ainsi la double convention de Brusol, tout en réservant certains points sur lesquels n'étaient pas complètement d'accord les deux princes, décidait en principe l'extension de la France jusqu'aux crêtes des Alpes du côté de la Savoie et celle du Piémont jusqu'aux cantons de la république de Venise. Une alliance de famille cimentait l'alliance politique et militaire. Les conventions conclues entre Henri IV et Charles-Emmanuel ne devaient pas être exécutées; mais il semble que ce soit le programme même de Brusol qui, deux siècles et demi après, fut repris en 1859 par l'empereur Napoléon III et par le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II, et qui, poursuivi contre la maison d'Autriche jusque dans ses dernières conséquences, devait assurer à l'Italie cette prodigieuse fortune dont notre âge a été le témoin.

Dans ses dernières conversations familières, Henri IV s'était plusieurs fois ouvert sur ses projets relativement à l'Italie, et l'ambassadeur vénitien Antoine Foscarini pouvait écrire à son gouvernement, quelque temps après la mort du roi : « Tout a été convenu de la façon la plus certaine entre le roi et le duc. Sa Majesté Très Chrétienne a, en effet, promis par écrit que lorsque l'archiduc Albert[1] des Pays-Bas lui aurait accordé le libre passage en Allemagne, qu'il lui aurait remis l'épouse fugitive du prince de Condé et qu'il aurait cessé d'assister l'archiduc Léopold[2], archevêque de

insérées dans le *Memorie recondite* de Vittorio Siri. — Voir aussi aux archives de Turin : *Lettere del duca al conte Chabo Jacob di San Maurizio*, 1608-1612, CARTEGGIO DIPLOMATICO. FRANCIA. — *Domande del duca di Savoia al re di Francia per entrare nella futura lega contro gli Spagnoli* (1609). — *Nuove proposte del duca, risposte e sentimenti manifestatigli dalla corte di Francia per una lega contro la Spagna e per l'acquisto del Milanese* (1609). — *Preliminari del trattato di Brusolo del 25 aprile 1610*. — *Pratiche di matrimonio della primogenita del Re di Francia col principe di Piemonte* (1609), CATEGORIA NEGOZIAZIONI.

1. L'archiduc Albert, le plus jeune des frères de l'empereur Rodolphe II, d'abord archevêque de Tolède et cardinal, quitta l'état ecclésiastique en 1598 pour épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, et gouverna conjointement avec elle les Pays-Bas espagnols.

2. L'archiduc Léopold était cousin de l'empereur Rodolphe II et

Strasbourg et de Passau, toute cause de guerre ayant cessé de ce côté, il se rabattrait avec toutes ses forces au delà des Alpes, afin de chasser les Espagnols non seulement de Milan, mais encore de toute la péninsule, les diversions et les secours de l'Angleterre et du Danemark n'étant pas suffisants pour réduire cette puissance. Les conquêtes en Italie seraient ensuite partagées entre les princes italiens qui se seraient joints aux deux principaux alliés [1]. »

Un commencement d'exécution de ces desseins eut lieu du vivant de Henri IV. En effet, le duc Charles de Guise, gouverneur de la Provence, reçut l'ordre de reconnaître les côtes de l'Italie et de l'Espagne, et il s'acquitta de cette mission sous le prétexte de donner la chasse aux pirates. Il releva le plan des défenses de Barcelone, de Gênes et d'autres villes et se déclara prêt à s'en emparer [2].

Telles étaient les conventions faites par Henri IV; tels étaient ses projets. Délivrer l'Italie, l'affranchir de la lourde domination espagnole qui pesait sur elle depuis plus de cent ans; rendre les différents États à leur ancienne indépendance sous le patronage du royaume national de Lombardie interposé entre les Allemands ou les Français et le reste de l'Italie, la proie toujours convoitée, c'était assurément là un grand et généreux dessein. Henri IV, après avoir congédié en termes brusques l'ambassadeur d'Espagne [3], allait prendre

frère de Ferdinand de Styrie, ce dernier bientôt empereur sous le nom de Ferdinand II.

1. *Il re et duca havevano stabilito certamente tutte le cose et S. M. christianissime havea promesso in scrittura che quando l'arciduca havesse conceduto il passo, restituita la principessa, lasciato di assistere Leopoldo, ceduto in tutte le cose et levato ogni pretesto di moversi contro di lui, non potendo travagliar Spagna con la diversione et ajuti di Inghilterra et Danimarca, si sarebbe spinto con tutte le sue forze in persona verso Italia, per scacciar Spagnoli non solo da Milano, ma anco da tutta quella provincia, dividendo li acquisti tra i principi di essa che fossero stati seco. Cio so io benissimo da persona sicura, et signor di Trogliu non me l'ha saputo negare.* — Ambass. vénit., 2 juin 1610.

2. Ambass. vénit. Foscarini, 19 août 1610.

3. Voir B. Zeller, *De dissolutione...*, appendice III.

le commandement de l'armée qui avait Clèves pour objectif, tandis que le maréchal de Lesdiguières s'acheminerait du Dauphiné vers les confins de la Savoie, lorsqu'il tomba frappé aux ides sanglantes de mai 1610.

Comme nous l'avons constaté dans l'évolution de la politique intérieure, le gouvernement de Marie de Médicis, pour la politique extérieure, ne renonça pas brusquement aux plans arrêtés par Henri IV, notamment en ce qui concernait les relations nouvelles de la France et de la Savoie. Pendant les premiers jours de la régence, le maréchal Bonne de Lesdiguières reçut l'ordre de tenir prête son armée composée de 8 000 hommes d'infanterie. Le duc de Savoie demanda en outre l'adjonction d'un corps de 4 000 hommes à ses troupes, afin de pouvoir tenir tête au duc de Fuentès, gouverneur de Milan, un vieil ennemi de la France, qui prenait à ce moment une attitude menaçante [1]. La reine déclara virilement qu'elle se porterait au secours du duc de Savoie, s'il était attaqué [2]. Il n'est pas douteux qu'à ce moment Marie de Médicis témoigna vis-à-vis des espérances de Charles-Emmanuel des dispositions plus bienveillantes que plus tard. Elle désirait en effet encore l'accomplissement du mariage décidé par Henri IV, n'osant pas répudier sitôt les suprêmes volontés de son mari. Mais un parti contraire à cette politique se trouvait déjà tout formé; il se composait de ceux qui, par intérêt personnel, espéraient que la reine inclinerait plutôt du côté de ces mariages espagnols qu'elle avait préconisés sous le règne précédent, et pour lesquels Henri IV n'avait pu cacher son aversion. Le fameux Matteo Botti, marquis de Campiglia, qui avait été envoyé en France en 1610 à l'occasion de la mort du grand-duc Ferdinand, et qui de là s'était rendu en Espagne pour s'y acquitter du même office de condoléances, y avait été sollicité au nom du roi et de la reine par le confesseur de la cour de renou-

1. Andrea Cioli, 26 juin 1610.
2. Ambass. vénit., 7 juillet 1610.

veler en France les ouvertures déjà faites en vue d'un double mariage entre les deux couronnes. Henri IV, à son retour, lui avait déclaré qu'il n'avait pas de temps à perdre à de pareilles billevesées.

La mort du roi de France rendit toutes ses espérances à la ténacité intéressée du marquis de Campiglia. Il put croire toutefois, pendant quelques jours, que ses efforts resteraient aussi vains qu'auparavant. C'est pourquoi il s'attacha à ébranler par des paroles perfides, par des plaisanteries de mauvais goût, l'esprit très hésitant de la reine, et la sollicita vivement de donner une réponse formelle aux ouvertures dont il était chargé. Ayant appris que le conseiller Bullion avait été appelé à conférer plusieurs fois avec le chancelier Sillery, le cardinal de Joyeuse et le président Jeannin, le marquis de Campiglia eut l'audace de dire à la régente qu'on lui avait mandé de Milan qu'elle avait l'intention de convoler avec le duc de Savoie. La reine se mit à rire et déclara « que ce serait pour une reine de France un fâcheux changement de condition; qu'elle ne se remarierait du reste jamais, fût-ce avec le roi d'Espagne ». Botti ainsi éconduit assez spirituellement n'en revint pas moins à la charge quelques jours après. Il avait reçu des lettres de la reine d'Espagne Marguerite, et, d'après leur contenu, il s'en alla trouver la régente pour lui demander si elle n'avait pas appris que le duc de Savoie disait partout tenir d'un très véridique astrologue que le roi de France ne tarderait pas à mourir et que lui deviendrait le mari de la reine de France et l'administrateur du royaume. Ce propos prêta également à rire à Marie de Médicis; il semblait qu'il eût dû exciter chez elle plutôt l'indignation que la gaieté.

Sa politique ne semblait pas encore favorable aux desseins de l'Espagne, vis-à-vis de laquelle, pendant les premiers temps, elle manifesta une certaine défiance; nous relèverons, à ce propos, un fait qui a échappé aux historiens et qui, tout sujet qu'il puisse être à des interprétations diverses,

prouve que Marie de Médicis entendait se tenir sur la réserve à l'égard du cabinet de Madrid. Quand elle reçut l'ambassadeur d'Espagne, quelques jours après la mort de Henri IV, don Innigo de Cardenas crut devoir insister longuement sur la protestation que le roi son maître n'avait eu aucune part dans l'assassinat. « La reine, dit l'ambassadeur vénitien, de qui nous tenons ces importants détails, a changé de couleur et répondu brièvement [1]. »

Ce n'était pas non plus un gage d'inclination irrésistible vers la politique matrimoniale du gouvernement espagnol que la recommandation faite par la régente à l'ambassadeur ordinaire qu'on ne lui envoyât point pour s'acquitter de l'office de condoléances à propos de la mort de Henri IV un homme « fêlé » comme don Pierre de Tolède, *un huomo rotto come fu D. Pietro di Toledo* [2]. C'était répondre à la pensée de Henri IV qui appelait le même personnage « un idiot solennel ». Pendant quelques semaines, cette fidélité au souvenir de Henri IV ne se démentit guère dans la direction de la politique étrangère.

Les intérêts de l'Espagne étaient ardemment soutenus par les deux nonces du saint-siège apostolique, Ubaldini et l'évêque de Nazareth, nonce extraordinaire. Ils demandaient que l'on renonçât à secourir Clèves et à protéger la Savoie. On leur répondit, en ce qui concernait Clèves, que « c'était là une guerre politique et non religieuse ». Villeroy se montra très ferme vis-à-vis d'eux. Les nonces lui ayant dit que les conseils que recevait le roi n'étaient pas bons, le vieux ministre leur répondit en engaillardissant ses paroles et sa voix : « On dit qu'il est question de proposer des mariages entre les enfants de France et ceux d'Espagne pour nous endormir, mais tenez pour certain que cela ne plaira pas et que ce sera peine perdue [3] ».

1. Ambass. vénit., 2 juin 1610.
2. Matteo Botti, 19 juin 1610.
3. *Di che offesosi, ingagliardi le parole et la voce : vien detto che*

Cependant l'ambassadeur d'Espagne ne se découragea pas. Il protesta officiellement contre l'envoi de 10 000 hommes de troupes françaises sur Clèves; et, voyant que les deux nonces n'avaient pas réussi dans leur mission, il s'adressa à l'ambassadeur florentin Botti pour le prier de s'entremettre afin d'obtenir que l'ordre de départ du secours fût suspendu. Le Florentin fit observer que cette décision du gouvernement français provenait de ce que l'archiduc Albert avait mis sur pied toutes ses forces. La reine et Villeroy accordèrent toutefois que le secours ne se mettrait pas en marche avant le retour d'un courrier envoyé à l'archiduc; et Matteo Botti obtint aussi que le gouvernement français agirait auprès des Hollandais pour retarder l'ouverture des hostilités. C'était déjà là une imprudente faiblesse sur laquelle on ne tarda pas à revenir. « Le fait que l'on a appris ici, écrit Matteo Botti, qu'à la cour de l'empereur on a changé d'idée, après la mort du roi, en ce qui est d'un projet d'accord relativement aux affaires de Clèves, puisqu'on a, en fin de compte, retenu un ambassadeur qui devait venir à cette cour, a modifié également les résolutions de ce côté-ci. Sa Majesté a résolu d'envoyer au secours des prétendants de Clèves 15 000 fantassins et 2 000 cavaliers. Alors sont venus de nouveau me trouver l'ambassadeur d'Espagne et celui de Flandre pour me demander d'agir auprès de la reine et des ministres, afin que, s'il n'est pas possible de les détourner d'envoyer ces forces, on tâche au moins de faire quelque convention entre la reine et l'archiduc Albert à l'effet d'éviter autant que possible que l'on en vienne à une rupture et à une guerre ouverte, ce qui permettrait de tous côtés de traiter d'un accord avec toute l'ardeur désirable. J'ai accompli cet office auprès de la reine et de Villeroy fort longuement et à plusieurs reprises.

sia per proporre matrimomi tra questi figliuoli et quelli di Spagna per addormentare, ma si tiene che non harra gusto et sara spesa gettata. — Ambass. vénit. Foscarini, 18 juin 1610.

Comme ils n'ont pas voulu passer une écriture que j'avais dressée dans ma maison, d'accord avec l'ambassadeur d'Espagne et celui de Flandre, j'en ai fait accepter à ceux-ci une autre, sur laquelle nous sommes tombés d'accord avec Villeroy et ils m'ont promis de l'envoyer par courrier à l'archiduc Albert, afin qu'il la signe, ce que ferait ensuite la reine. Je n'en chercherai pas moins de nouveau à obtenir que ces forces ne s'ébranlent pas ou qu'elles ne dépassent pas Metz, si l'on peut trouver moyen de le faire avec honneur et sécurité pour la reine et avec toute garantie pour ses amis et confédérés [1]. »

En somme, dans ces semblants de négociations, il y avait plus de zèle de la part de Matteo Botti que d'intentions sérieuses de la part du gouvernement français ; et l'ambassadeur vénitien pouvait à ce moment écrire avec une confiance qui ne paraissait pas exagérée : « Dans la résolution prise d'envoyer le secours à Clèves sans mettre en considération toutes les protestations de l'Espagne, et les offices répétés d'autres puissances, la reine a montré un esprit viril, comme elle a fait preuve de magnanimité dans sa déclaration de vouloir soutenir et assister le duc de Savoie, s'il est attaqué par n'importe qui. Elle se montre constante dans sa volonté d'effectuer ce qu'elle résout, et dans l'avenir on peut croire qu'elle est femme à le faire encore plus franchement [2]. »

Comment la situation se modifia-t-elle au point que, quelques mois après, le mariage de Savoie était abandonné et ceux d'Espagne en voie de se conclure ? Il est certain que ce qui détermina l'évolution du gouvernement de Marie de Médicis, ce fut la crainte des menées et des factions des princes. « Elle a regardé, écrit Botti, comme une parole venue du ciel l'assurance qui lui a été donnée par l'ambassadeur d'Espagne que le roi se trouve dans la même dispo-

1. Matteo Botti, 19 juin, 5 juillet 1610.
2. Ambass. vénit., 18 juin 1610. Voir B. Z., *De dissolutione...*, append. V.

sition à l'égard des mariages que du temps de Henri IV [1]. Botti écrit encore le 12 juillet que la reine désirait établir le plus tôt possible cette union d'où elle estimait que dépendaient sa sûreté et sa délivrance complète des insolences de beaucoup de gens. » Botti dénonçait ensuite avec terreur la fameuse ligue formée à Nancy entre les princes de Condé et de Conti, les princes de la maison de Lorraine, les ducs de Nevers, de Nemours, Lesdiguières, Sully, Bouillon, les hérétiques unis à ces derniers et tous ceux qui avaient toujours considéré comme sans valeur le mariage de la reine. Il ne paraît pas, comme nous le savons déjà, que ce pacte qui aurait uni tant d'éléments hétérogènes et discordants ait existé ailleurs que dans l'imagination inventive du sieur Botti; c'est ce que pensaient les deux collègues de ce diplomate agité, Scipione Ammirato et Andrea Cioli. Il n'en est pas moins vrai que la terreur imprimée par ce trop habile homme dans l'âme de Marie de Médicis contribua beaucoup à la détourner de ses engagements vis-à-vis de la Savoie.

C'est l'excuse dont elle se prévalut, lorsque, au milieu d'un conseil où Sully, cherchant à faire adopter une politique étrangère assurément prudente, mais conforme aux idées de Henri IV et s'efforçant notamment de faire maintenir vis-à-vis de la cour de Savoie et de son ancien ennemi le duc Charles-Emmanuel des engagements auxquels on ne pouvait se soustraire sans la plus manifeste mauvaise foi, la reine fit cette vive sortie : « M. de Sully, nous sommes ici pour parler des affaires de M. de Savoye; mais il y a d'autres affaires autant ou plus importantes que celles-là, où il est besoin de pourvoir; car vous voyez les brouilleries qui se préparent dans cet État par la plupart des grands du royaume, que vous m'avez dit vous-même avoir des ambitions et cupidités déréglées [2]. »

C'est pourquoi, au moment précis où le prince de

1. Matteo Botti, 19 juin 1610.
2. Sully, *Économies royales*, t. III, p. 389, col. 2.

Condé rentrait en France pour y agir comme l'on sait, Marie de Médicis commença à tourner vers le roi d'Espagne des regards d'espérance, tandis que, par un étrange renversement des situations, le prince de Condé, l'hôte et l'obligé de Philippe III, allait suivre une ligne de conduite diamétralement opposée aux intentions du cabinet de Madrid.

Marie de Médicis n'avait point alors l'idée de rompre complètement avec la Savoie. Il lui semblait possible de marier deux de ses filles, l'une en Savoie, l'autre en Espagne, et de se ménager ainsi des appuis de l'autre côté des Alpes et de l'autre côté des Pyrénées. Elle était même encore si hésitante que le nonce de Sa Sainteté ayant fait de nouvelles ouvertures en faveur du mariage espagnol, n'y trouva pas la reine suffisamment disposée[1]. Le roi d'Espagne se gardait bien d'ailleurs de faire des avances de nature à l'engager complètement. Il laissait la conduite de l'affaire à l'agent Botti, très imprudent, très infatué de lui-même, très indiscret, qui se faisait l'illusion de croire qu'il était l'arbitre de la négociation, mais qui pouvait être désavoué au premier besoin. Philippe III le mettait en avant, le poussait par des lettres de félicitations et d'exhortations; mais son ambassadeur don Innigo de Cardenas restait sur la réserve la plus complète. Cette habile tactique réussit. On avait fait renaître chez la régente un désir qu'on ne semblait plus pressé de satisfaire. Étant femme, elle s'y attacha d'autant plus passionnément.

La cour d'Espagne tira un parti fort habile de l'avantage qui résultait pour ses desseins de cet état d'esprit. Elle résolut de dissoudre à la fois et le projet de mariage et l'alliance conclue par Henri IV avec la Savoie. Le 10 août 1610, le courrier Piero Comparini revenant auprès

1. Cette affaire était menée fort secrètement. L'ambassadeur vénitien en eut vent cependant. Le 29 juillet il écrivait à son gouvernement : *Ho saputo a buona parte che ha Sua Santita fatto qui tener proposito di matrimonio con Spagna, ma non ha trovalo inclinatione.*

du marquis de Campiglia avec des lettres de la cour de Madrid, faisait savoir que le roi Philippe III était tout disposé à accepter comme femme pour son fils, le prince des Asturies, la fille aînée de la reine de France Élisabeth et, en retour, à donner sa seconde fille au roi Louis XIII. Le roi d'Espagne faisait savoir formellement qu'il ne voulait pas que le prince de Piémont eût la première fille de France et le prince héritier d'Espagne la seconde [1]. Car c'était là une combinaison que le gouvernement français pouvait proposer pour ne pas rompre ses engagements antérieurs. Mais cette rupture était précisément ce que voulait le gouvernement espagnol; et il est certain que se dédire de la promesse faite au duc Charles-Emmanuel de réserver pour son fils la fille aînée de Henri IV était un acheminement vers l'anéantissement complet des hautes espérances matrimoniales de la maison de Savoie. Il est à remarquer que si le roi d'Espagne proposait pour le roi de France la seconde de ses filles et non l'aînée, c'est que la cadette pouvait être dispensée de ces renonciations obligatoires aux États paternels, dont la cour de France ne voulait point entendre parler. Ces propositions qui, en elles-mêmes, contenaient bien des difficultés, semblaient être subordonnées en outre à l'acceptation pour les affaires de Juliers d'un accord que Botti continuait à préconiser avec sa ténacité ordinaire, au prix même d'un abandon complet des alliés de la France [2]. « Et il va toujours, écrit Andrea Cioli, négociant avec la reine, avec Villeroy, avec l'Espagne et avec la Flandre, et il est en train de devenir l'homme le plus glorieux du monde, si, comme il le dit, le diable ne s'en mêle [3]. »

Pour nous rendre compte de la situation où l'on en était

1. Matteo Botti, 10 août 1610.
2. Matteo Botti, 5, 6 juillet 1610.
3. *Va tuttavia negotiando con la regina, con Villeroi, con Spagna et con Fiandra et e in un corso da diventare il piu glorioso huomo del mondo, se, come egli dice, il diavolo non ci s'interpone.* Andrea Cioli, 18 juillet 1610.

relativement à la succession de Clèves, Berg et Juliers, nous trouvons dans l'ambassadeur vénitien des renseignements plus précis et plus détaillés que dans les dépêches florentines.

Au point de vue militaire, Antonio Foscarini donne, le 29 juillet, les indications suivantes : le prince d'Anhalt, un des membres de l'Union protestante alliée à la France, bloquait Juliers; le comte Maurice de Nassau, fils de Guillaume le Taciturne, « capitaine général des princes et États unis pour l'hérédité et la succession de Clèves », ayant établi son quartier général à Dusseldorf, s'était porté à quatre lieues de la place et sollicitait la marche en avant du secours français. Le maréchal de la Châtre se préparait à opérer sa jonction avec lui.

Au point de vue politique, l'ambassadeur vénitien signale le mécontentement des nonces, en présence de la décision de l'empereur Rodolphe II qui avait conféré l'investiture de Clèves au duc de Saxe, un des candidats à la succession soutenus par le parti contraire à celui des alliés de la France; et il parle dans les termes suivants d'une tentative faite par les Impériaux en vue d'amener une suspension d'armes : « Samedi est arrivé un courrier des princes réunis à Prague [1] avec des lettres dans lesquelles ils font trois demandes à Sa Majesté Très Chrétienne : la première pour obtenir le rappel du secours envoyé aux princes; la seconde pour qu'Elle intervienne auprès de l'électeur palatin en vue de le faire consentir à la restitution de ce qu'il a pris dans l'évêché de l'archiduc Léopold [2]; et la troisième pour qu'Elle amène à l'acceptation d'une suspension d'armes de deux mois les princes qui sont réunis à Dusseldorf. En retour, on enverra trois ambassadeurs avec des instructions de nature à donner à toutes les parties entière et complète satisfaction. La reine

1. Les princes de la *Ligue catholique*, dont le chef était Maximilien de Bavière, et qui étaient alors en armes contre ceux de l'*Union protestante*.

2. Strasbourg.

a répondu qu'elle ne manquerait pas d'y employer ses bons offices. » Ces propositions n'avaient évidemment d'autre but que de gagner du temps afin d'énerver l'action du gouvernement français au dehors. Dans une dépêche suivante, Antonio Foscarini se loue de la mort du gouverneur de Milan, Fuentès, qui menaçait de s'emparer des passages des Grisons pour tendre la main aux forces impériales agissant sur le bas Rhin; et il caractérise en quelques mots énergiques la faiblesse de l'Espagne et l'inanité de ses menaces (3 août). « Parmi ceux qui connaissent bien les forces de l'Espagne, il n'en est aucun, dit-il, qui croie qu'ils soyent en état de s'imaginer pouvoir s'ébranler. Tout leur nerf est, sans doute, en Flandre, où pendant tant d'années a été le siège de la guerre; mais on connaît assez bien toutes leurs faiblesses pour savoir que s'ébranler ce serait pour eux courir à leur perte. Aussi toutes leurs protestations belliqueuses ne sont-elles que des bruits pour épouvanter; et ces clameurs ne produisent aucun effet là où l'on sait mesurer les choses. »

Le gouvernement pouvait donc, dans la limite des efforts restreints qu'il s'était assignés du côté de Juliers, aller hardiment de l'avant. Le projet d'accord suggéré par Botti prit cependant une certaine consistance.

Le comte de Bassompierre, que sa qualité de Lorrain, son éducation moitié française, moitié allemande, sa loyale et heureuse humeur rendaient particulièrement propre à une mission conciliante, parut pouvoir être désigné pour occuper le duché de Juliers au nom des puissances consentantes, jusqu'à ce que la diplomatie eût décidé de l'attribution définitive des territoires en litige. « Ce Bassompierre, dit Cioli, est un cavalier accompli et plein de grâce, un excellent serviteur de la reine, et qui fut très ami du roi défunt [1]. » Voici en quels termes Bassompierre s'explique

1. *Bassompiere, cavaliere complitissimo, et pieno di gratia, et servitore della regina, et che fu amatissimo dal Re defunto.* Andrea Cioli, 18 juillet 1610.

sur ce projet auquel aucune suite ne fut donnée : « Le marquis Botti, qui traittait l'accommodement, eut pouvoir d'offrir à la reine que l'on mettrait entre mes mains, en dépost, le duché de Juliers, dont je ferais serment à l'empereur, au roy, au roy d'Espaigne, à celuy d'Angleterre et aux Estats; et que je ne m'en dessaisirois point qu'avesques leur général consentement, et après que l'on auroit décidé à quy il devroit appartenir. La reine mère fut très ayse qu'une sy noble chose luy fût arrivée au commencement de sa régence, qu'un sien particulier serviteur (car, après la mort du roy, elle me retint avec 4 000 escus de pension), fût choisy pour lui confier le depost, et en voulut avoir le consentement du roy d'Angleterre et des Estats de Hollande : celuy là y consentit volontiers; mais les Hollandais ne le voulurent faire et privèrent ma bonne fortune d'un tel advantage qui m'estoit sy important [1]. »

La question se trouva d'ailleurs tranchée par les armes avant que les efforts du marquis de Campiglia eussent abouti, Botti multipliant en effet ses importunités pour obtenir une suspension d'armes autour de Juliers, malgré les résistances qu'il rencontrait dans le conseil. Il agit cependant assez fortement sur l'esprit de la reine pour que celle-ci se décidât à demander à ses alliés d'Angleterre et de Hollande d'accepter l'accord proposé par la Toscane, quand même le siège de Juliers serait commencé [2]. La réponse des alliés fut négative. Botti le constate dans une première dépêche du 18 août, et, le 29 août, il écrit :

« Quant à l'accord, le roi d'Angleterre et les États de Hollande disent qu'il est trop tard, la place étant sur le

1. Bassompierre, *Mémoires*, t. I, p. 282. Cf. l'ambassadeur vénitien : « Botti a proposé la semaine dernière à la reine, et le comte de Bucquoy a tenu un langage conforme, que Juliers et autres lieux du pays soient remis au maréchal de la Châtre. On donnera ensuite comme gouverneur à ce pays, Bassompierre, un des favoris du feu roi jusqu'à la décision de l'affaire. » (12 août 1610.)

2. Matteo Botti, 10 août 1610.

point d'être prise. On ne peut l'accepter que lorsqu'elle sera entre les mains des alliés. »

Les affaires de Juliers allaient en effet très mal pour les catholiques. Dans la dépêche du 14 août, l'ambassadeur vénitien signale les premières attaques dirigées contre Juliers, sous le commandement en chef du prince Maurice de Nassau. Bientôt, le prince s'empare d'une demi-lune qui défendait les approches de la place [1]. A la fin du mois d'août, arrivait en vue de la ville le contingent français du maréchal de la Châtre et, le 3 septembre, Juliers succombait; mais le corps français fut immédiatement rappelé [2]. Le fait qu'il obtint un sauf-conduit à travers les États de l'archiduc Albert prouve que le gouvernement français se désintéressait désormais de la question [3]. En effet, cette courte démonstration militaire paraît avoir satisfait la conscience de Marie de Médicis en ce qui concernait les égards dus à la mémoire de son mari.

Il est certain que désormais la politique de la régente pencha décidément du côté de l'Espagne et prit notamment une tournure contraire aux intérêts et aux désirs de la Savoie. Le gouverneur de Milan, Fuentès, étant mort, Marie de Médicis saisit cette occasion d'enlever tout ombrage au gouvernement espagnol en donnant au maréchal de Lesdiguières l'ordre de désarmer. La négociation pour les mariages suivie fort secrètement et à l'exclusion du nonce, tournait complètement au détriment de la Savoie. L'inévitable Botti poussait naturellement à la roue et engageait vivement le grand-duc à faire de riches présents à Villeroy pour le bien disposer [4].

1. Scip. Ammirato, 24 août 1610.

2. « Aussitôt après la prise de Juliers, l'ambassadeur de l'archiduc Albert a présenté à la reine un sauf-conduit à travers les États de ce prince pour l'armée du maréchal de la Châtre. On a expédié en conséquence à celui-ci l'ordre de revenir par le Luxembourg. » Ambass. vénit., 16 sept. 1610.

3. Voir *Correspondance relative aux affaires de Clèves, Berg et Juliers, notamment avec le résident français Hotmann de Villiers, de 1603 à 1619*. (Bib. nat., anc. fonds, n° 4 030.)

4. Matteo Botti, 29 août 1610.

Le courrier Piero Comparini, renvoyé en Espagne, en revint à la fin d'août avec des lettres du roi et des ministres. Des promesses verbales furent échangées entre la reine et l'ambassadeur d'Espagne : Marie de Médicis consentait à marier son fils avec la seconde infante. Il était en outre formellement convenu qu'aucune des deux couronnes ne s'allierait par mariage avec le duc de Savoie ; le roi d'Espagne serait le premier à agir auprès de Son Altesse pour que l'on ne parlât plus de ce projet, afin de ne pas troubler l'union parfaite qu'on voulait faire régner entre les deux couronnes. On proposerait au duc la sœur du grand-duc de Toscane.

Il faut insister sur cette dernière stipulation; elle était fort habile. On sait combien Marie de Médicis était restée Florentine. Le mariage d'une de ses parentes avec le futur duc de Savoie devait être pour la maison dont elle était sortie un accroissement d'influence en Italie et aurait l'avantage de rendre libre une de ses propres filles pour une alliance plus haute à laquelle on songeait aussi. Mais le troc ne devait pas être facile à faire accepter au duc de Savoie. On lui avait envoyé, pour le préparer au revirement déjà décidé à la cour de France, le même Bullion qui avait été l'intermédiaire de son rapprochement avec Henri IV. Il avait reçu pour instructions de prévenir le duc Charles-Emmanuel que la situation de la France ne permettait plus de continuer l'alliance avec la Savoie dans les conditions où elle avait été conclue ; car il n'était pas possible à la régente de maintenir une armée sur le pied de guerre; c'est pourquoi le subside promis au duc ne pouvait être prolongé au delà du mois de juillet. Le maréchal de Lesdiguières avait cependant reçu l'ordre d'assister le duc par la force des armes, s'il en était besoin. Mais cette éventualité ne paraissait guère probable, étant donné que les Espagnols recherchaient l'amitié du duc de Savoie. Quant au mariage, les temps ne semblaient guère favorables à sa conclusion; c'est pourquoi le gouvernement de la régente

aurait beaucoup d'obligation au duc de Savoie s'il modifiait ses intentions et, se tournant du côté de l'Espagne, demandait à Philippe III l'une de ses filles [1]. En même temps, la reine mandait par lettre au duc de Nemours d'appuyer le conseiller Bullion dans la négociation délicate de cette palinodie politique [2].

Pendant que se nouait cette trame, le duc de Savoie, mis en éveil, et qui, depuis la mort de Henri IV, faisait montre d'un grand dévouement pour les intérêts français (car lui, l'ancien complice des Biron et des Entragues, avait fait protester devant le Parlement de Paris qu'il voulait tirer vengeance des assassins du roi [3]), chargea M. Trogliu, secrétaire de l'ambassadeur de Savoie, du message suivant. Il tenait commission du duc de Savoie, devait-il dire, d'assurer Leurs Majestés de son dévouement et de leur faire savoir qu'à tout besoin et au premier signe, il se porterait de sa personne et avec toutes ses forces pour les assister. Il devait ajouter que le duc tenait à grand honneur l'assurance que Sa Majesté continuait à vouloir que le mariage projeté s'accomplît. Mais Trogliu était chargé aussi d'exprimer ses plaintes relativement au désarmement que Lesdiguières avait reçu l'ordre d'effectuer [4]. M. de Brèves, ambassadeur du roi à Rome, écrivait à ce propos que plus que tout le reste ce qui avait saisi au cœur le duc de Savoie, c'était de voir Sa Majesté lui manquer et défaillir en un temps que le duché de Milan était tout plein de soldats qui le menaçaient d'aller fondre sur ses États [5]. »

1. Archives de la maison de Savoie à Turin. *Istruzione al Bullion*, 30 juin 1610. Negoziazioni. Francia.

2. B. Z., *De dissolutione...*, append. VI.

3. Archives de la maison de Savoie : *Istruzione del Duca al suo ambasciatore straordinario in Francia per condolersi della morte del re Enrico IV* (7 giugno 1610). Cerimoniale. — *Dichiarazioni del Duca Carlo Emmanuele al Parlamento di voler trattar vendetta dell' assassinio del re.* Negoziazioni. Francia.

4. Ambass. vénit., 5 sept. 1610.

5. *Correspondance de Louis XIII avec M. de Brèves.* (Bib. nat., fonds fr., nos 3 790, 3 791, 3 792, 3 793.)

La cour d'Espagne, ayant ainsi jeté la méfiance entre la France et la Savoie, se garda bien de précipiter les événements par des offres formelles. Le duc de Feria, nous l'avons vu, avait été envoyé tardivement en France pour y présenter les compliments de condoléances à l'occasion de la mort de Henri IV; et dès le commencement de sa mission, il laissa douteuse la question de savoir s'il assisterait au sacre du jeune roi. Était-ce une réserve conforme à cette politique odieuse du cabinet de Madrid, qui avait toujours cherché à se ménager un moyen de contester la légitimité du mariage de Marie de Médicis et par conséquent les droits du jeune roi? On pouvait le croire. Il était sans doute habile de ne laisser d'autre ressource à Marie de Médicis pour obtenir la tranquillité sur une question essentielle et dont on avait toujours fait pour elle un sujet d'inquiétude que d'obtenir, en se mettant à la merci de l'Espagne, une consécration définitive de sa situation de reine-régente. Mais c'était en même temps un spectacle digne de méditation que celui des perfidies anciennes du duc de Savoie se retournant contre lui-même, au moment où sa politique semblait être devenue franche et loyale et orientée vers un objectif bien déterminé. Entre les deux grandes puissances qui cherchaient à se mettre d'accord, l'inconstante alliée qui avait été de l'une à l'autre devait être sacrifiée. Le cabinet de Madrid poursuivit sans pitié son humiliation. Voici en effet ce qu'écrit l'ambassadeur vénitien Foscarini à la date du 6 octobre : « On continue sous main à traiter du mariage entre la couronne de France et la couronne d'Espagne ; mais jusqu'à cette heure, le duc de Feria n'a donné aucune parole formelle. Il va disant qu'il attend un courrier d'Espagne avec une commission à cet effet. Mais la véritable raison de son silence est qu'il ne veut pas demander cette princesse avant d'avoir vu rompre le mariage avec la Savoie, ce à quoi il travaille tant et plus, en faisant considérer sous main la disproportion qui existe entre la grandeur de l'Espagne et celle de la Savoie ;

et les ambassadeurs d'Angleterre[1] qui aspirent à la princesse pour leur prince, secondent, dans leur propre intérêt, autant qu'ils peuvent, le jeu qui tend à ce but. Ainsi cette princesse est désirée de chacun. »

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'ambassadeur ordinaire de Savoie, M. Jacob, retournant en France après son fils, Chabot de la Dragonnière, qui avait été chargé de porter les compliments de condoléances de la cour de Savoie, ait eu la mission d'avoir l'œil ouvert sur les actions du duc de Feria. Il en était de même de l'ambassadeur d'Angleterre; car une union entre la France et l'Espagne, amenant une entente politique, devait annuler par suite la confédération contractée par Henri IV avec la Grande-Bretagne. Mais le jeu de Feria était fort serré et discret. Botti lui-même, ne voyant point venir de courrier d'Espagne, ne pouvant rien obtenir de cet impassible ambassadeur, écrivait au roi d'Espagne « qu'il convenait à Sa Majesté sacrée d'en revenir au point où l'on était sous Henri IV de glorieuse mémoire et de tourner ses pensées d'un autre côté ».

C'est à ce point qu'aurait certainement réduit Philippe III un gouvernement moins aveugle et plus soucieux de sa dignité que celui de la régente. Les procédés du roi d'Espagne étaient en effet des plus contraires à l'esprit des négociations engagées sous main. Aucun des deux ambassadeurs présents à Paris ne se trouva au sacre du jeune roi qui eut lieu le 25 octobre 1610 et, dans le même temps, le gouvernement espagnol se préparait à attaquer la Savoie. Des troupes étaient en effet concentrées sur la frontière du Milanais au moment même où le maréchal de Lesdiguières diminuait les forces tenues sur pied pour porter secours au duc en cas de besoin.

1. Rappelons-nous que cette dépêche est écrite au moment où l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, M. Wuotton, est encore en France. Voir plus haut, p. 123.

La politique française n'avait guère sujet d'être fière à ce moment : la faiblesse et la duplicité dont elle faisait preuve à l'égard d'un allié prenaient les apparences d'une trahison et d'autre part n'étaient payées d'aucun progrès dans les négociations du mariage. La reine sembla sentir ce qu'il y avait d'humiliant et presque de déshonorant pour elle dans ce rôle et lorsque, à son retour de Reims, Botti voulut, dans de longs entretiens avec elle sur la question du mariage, l'amener à donner en Espagne sa fille aînée et à recevoir pour son fils la seconde infante, si la renonciation de la première ne paraissait pas suffisante, tout cela, disait-il, afin d'éviter la guerre en Italie, les dispositions de la reine lui parurent beaucoup moins favorables qu'auparavant [1]. Le duc de Feria prit congé de Marie de Médicis le 11 novembre sans que rien de nouveau eût été convenu [2]. Ni lui ni les siens n'eurent à se plaindre de la générosité de la reine; car un de ses valets ayant porté de sa part à la régente une boîte renfermant des gants parfumés à l'ambre (*alcuni guanti d'ambra*) reçut en présent, pour la commission, une chaîne de trois cents écus. Quant à l'ambassadeur, il reçut une « enseigne de diamants » de la valeur d'environ 5 000 écus et un anneau avec un diamant enchâssé estimé à 3 000 écus [3].

L'un des historiens italiens qui se sont occupés le plus récemment de ces questions, M. Ricotti, ne nous paraît pas avoir tenu un compte suffisant de ces fluctuations de la régente, et il se montre trop sévère à son égard lorsqu'il nous la représente comme ayant, dès le commencement de la régence, adhéré sans hésitation et de la façon la plus constante aux mariages espagnols. Les choses, comme on le voit, ne se passèrent point ainsi; sans doute l'écrivain italien a exagéré les torts réels de Marie de Médicis, afin de pouvoir plus facilement excuser le duc de Savoie, qui, dès ce moment,

1. Matteo Botti, 1er nov. 1610.
2. Andrea Cioli, 12 nov. 1610.
3. Scip. Ammirato, 17, 21 nov. 1610.

ne songeait plus qu'à rentrer en grâce auprès de la cour d'Espagne.

L'incertitude et l'obscurité de la situation amenèrent naturellement le duc de Savoie à demander des éclaircissements formels. C'est pourquoi M. Jacob insista vivement auprès de la reine pour qu'elle autorisât la publication officielle du projet de mariage piémontais. La régente répondit qu'elle persistait dans son dessein de satisfaire le duc de Savoie relativement au mariage et pour tout le reste également. L'envoyé du duc de Savoie alla ensuite trouver M. de Villeroy. Celui-ci lui dit qu'il pouvait tenir le tout pour conclu, mais qu'on ne pouvait effectuer le mariage quant à présent, à cause de l'âge très tendre de la princesse. Jacob visita ensuite tous les personnages qui pouvaient avoir quelque influence sur les décisions de la régente. Il protesta que le duc ne pouvait se maintenir avec la dépense qu'il faisait et dans la situation où il se trouvait, même pour peu de temps. Dans le cas où il ne serait pas assuré de la protection du gouvernement français, en même temps que du mariage de son fils, il se jetterait absolument dans les bras de l'Espagne, ne pouvant faire autrement. Jacob ajouta que, bien que, à Rome, l'ambassadeur d'Espagne, don Francesco de Castro, n'eût point voulu se trouver avec l'ambassadeur du duc, celui-ci avait, par un autre moyen, ouvert les voies à des négociations et à un accommodement : « Si cela réussit, disait-il, le duc deviendra forcément tout espagnol, tandis que, si le mariage se fait, il faudra que l'Espagne rabatte beaucoup de ce qu'elle prétend pour l'heure ». Jacob insista auprès du gouvernement français sur ce fait qu'il était venu, à l'invitation de la reine, pour terminer l'affaire et la publier. Il représenta que Marie de Médicis avait toujours dit qu'elle voulait faire honneur à l'écrit signé par le feu roi et par Son Altesse.

Deux opinions divisaient le conseil de la régente. Tandis que Villeroy et le chancelier parlaient désormais contre la

conclusion du mariage de Savoie, Condé, Conti, Soissons, le cardinal de Joyeuse et le connétable affirmaient qu'on ne pouvait se dispenser de l'accomplir. Quant à Jacob, il déclara qu'il partirait, si on n'en faisait pas immédiatement la publication [1].

Au moment où, par une singulière interversion des rôles que nous avons déjà signalée, le prince de Condé revenait à la politique de Henri IV et que les ministres s'en écartaient, l'ambassadeur d'Espagne et le marquis Botti recoururent, pour en finir avec les hésitations de la reine, à de perfides procédés d'intimidation. Ils représentèrent à Marie de Médicis que le prince qui, à ce moment, réclamait la convocation des États généraux et pour lui-même de fortes sommes d'argent et des provinces, avait noué des intelligences avec les Espagnols. Concini, qui révéla ce détail à l'ambassadeur Cioli, lui déclara fort imprudemment que c'étaient là des artifices de Cardenas et de Botti pour prouver à la reine que son intérêt était de s'apparenter avec l'Espagne. Concini ne cacha point d'ailleurs qu'il n'était pas opposé à ce mariage qui lui paraissait un meilleur moyen que les États généraux pour rétablir l'autorité de la reine [2]. Botti affirme qu'à ce moment la reine prit définitivement son parti en faveur du mariage espagnol. Ainsi, la crainte inspirée par des princes français à l'intérieur avait été le ciment de l'alliance espagnole. Il ne restait plus qu'à rendre compte aux princes du sang des décisions de la reine [3].

Le mariage espagnol une fois bien décidé dans l'esprit de Marie de Médicis, elle déclara cependant qu'elle attendrait

1. Pour tous ces détails, ambass. vénit. Foscarini, 17 nov. 1610, cité *ap.* B. Z., *De dissolutione...*, append. VIII.

2. Andrea Cioli, 10 déc. 1610; B. Z., *De dissolutione...*, append. IX.

3. *Con tutto cio essendo inverno non possiamo fidarci del sereno, se gia non venga, il che piaccia a Dio, la desiderata tramontana della conclusione dei parentadi con la Spagna, intorno alli quali afferma il marchese Botti che la regina ha gia dichiarata per resoluta la sua volonta corrispondente a quella di Spagna e che altro non manchi che il darne conto a principi del regno.* Andrea Cioli, 12 déc. 1610.

pour se prononcer publiquement le retour du comte de Soissons, qui s'était retiré en Normandie, affectant un grand mécontentement de ce qui se passait autour de la reine. La négociation parut toutefois suffisamment avancée au conseil d'Espagne; car le roi donna l'ordre de désarmer au nouveau gouverneur de Milan, le connétable de Castille [1].

L'Espagne fit cette concession afin de rendre moins honteux pour la reine de France le mépris des conventions arrêtées à Brusol. Il est bon d'ajouter que, dans le même temps, Charles-Emmanuel n'avait pas hésité à faire vis-à-vis de la cour de Madrid les démarches les plus humiliantes pour détourner de ses États la menace des armes espagnoles. Il avait envoyé son fils Philibert à Madrid. Le jeune prince, admis en présence du roi, s'était mis à genoux pour tendre à son oncle un papier non signé, où il était écrit que le duc de Savoie se déclarait entièrement soumis aux volontés du roi d'Espagne et le suppliait de s'abstenir de dévaster ses frontières. Alors Philippe III déchira le papier et répondit que, en raison de ce que disait ce jeune homme et à cause de l'intercession du Saint-Siège, il ne songeait plus à faire la guerre au duc de Savoie. Telle fut, pour le duc Charles-Emmanuel, la dure expiation du traité de Brusol [2].

Se retournant alors du côté du gouvernement français, le duc de Lerme fit savoir aux ministres de la reine que le cabinet de Madrid serait disposé à envisager la question du mariage au point de vue de l'union de Louis XIII et de l'aînée des infantes, la princesse Anne. Cette nouvelle fit, à proprement parler, bondir de joie Marie de Médicis; elle se montra profondément surprise que l'on se fût résolu, à Madrid, à lui donner l'aînée, et elle déclara à l'ambassadeur Botti qu'elle en avait toujours été comme amoureuse et que,

1. Brèves, 22 décembre; ambass. vénit., 29 déc. 1610.
2. Archives de la maison de Savoie. *Filiberto al duca, 22 gennaio 1611. Lettere principi, mazzo XIV.*

pour cette raison, elle avait le portrait de la jeune fille dans son cabinet.

Les événements marchaient plus vite que Marie de Médicis ne le désirait peut-être. Il était évident qu'en se précipitant, ils allaient mettre aux prises la régente et les princes, en défiance desquels un rapprochement avec l'Espagne lui avait paru la seule voie de salut. Elle saisit toutes sortes de prétextes pour refuser aux instances de Botti une résolution définitive qui lui semblait encore prématurée. Elle se fit invisible, eut mal aux dents, refusa de se prononcer avant le retour des princes à la cour, et ces atermoiements parurent un instant inquiétants à l'agent Botti.

Enfin, Soissons et le prince de Condé, qui s'était également retiré, ayant consenti à revenir auprès de Marie de Médicis, la reine leur fit part du projet de mariage avec l'Espagne. Ils furent unanimes à lui répondre : qu'elle avait imprudemment publié son intention, de manière à s'aliéner tous ses amis et en France et hors de France, qu'il ne leur semblait pas que la reine, dans le temps présent, eût pouvoir de ce faire, sans réunir les États généraux; que les Espagnols ne cherchaient que des alliances, au besoin avec la Savoie, pour arriver à la destruction de ce royaume; qu'ils cherchaient à abuser et à aveugler Sa Majesté en l'alléchant par la promesse de la première infante, alors que tout récemment encore ils ne voulaient même pas lui donner la cadette. La reine fut émue de ces représentations, pour combattre l'effet desquelles Botti dut solliciter de la cour d'Espagne l'autorisation pour Cardenas de passer au besoin une écriture secrète en vue du mariage, avec la promesse qu'elle serait ratifiée dans un temps déterminé. Cet ordre vint; mais la reine, pour plus de sûreté, demanda que l'acceptation du mariage eût pour corollaire la formation d'une ligue défensive entre la France et l'Espagne [1].

1. Matteo Botti, 26 janvier 1611.

On s'expliquera maintenant, par les raisons tirées de la politique étrangère de la régente, non moins que par celles que nous avons déduites de la politique intérieure, pourquoi, au moment où nous en sommes arrivés, le duc de Sully, abreuvé d'ennuis et de dégoûts, se retira des affaires.

On ne pouvait assez compter sur les huguenots, qui retrouvaient en lui un chef, pour juger prudent de conclure avec l'Espagne avant l'assemblée générale qu'ils devaient tenir en l'année 1611. Le gouvernement de la régente remit donc, sur la proposition de Villeroy, les résolutions dernières après cette assemblée [1].

Une nouvelle difficulté venait de se produire. Le duc de Savoie, passant des plaintes, relativement au mariage d'Espagne, à des démonstrations effectives, faisait passer les Alpes à ses troupes. Les soldats de Savoie, après avoir franchi le Saint-Bernard, s'arrêtèrent dans la direction de Genève, et le maréchal de Lesdiguières écrivait qu'il ne savait si c'était cette ville ou une autre place que le duc voulait attaquer.

C'est évidemment Genève que visait Charles-Emmanuel; à plusieurs reprises, il avait tenté de s'emparer de cette ville par surprise, en 1582, en 1588 et enfin le 23 décembre 1602, bien qu'elle eût été déclarée comprise dans le traité de Vervins et que le traité de Lyon plus récent fût encore pour cette petite république une garantie nouvelle. Mais le duc avait coutume de dire qu'aucun prince ne pouvait se considérer comme maître de la Savoie, s'il n'avait point Genève. Les arguments de droit sur lesquels il fondait ses prétentions sont résumés dans un écrit conservé à la Bibliothèque nationale dont voici le sens : « Le comté de Genève est un fief impérial dépendant de l'ancien royaume de Bourgogne. Les comtes de Genevois y ayant renoncé, les évêques de la ville voulurent s'arroger le titre de princes et souverains de Genève. Mais cette prétention ne s'appuie

1. Matteo Botti, 25 janvier, 16 février 1611.

sur aucune bulle impériale ou ne s'appuie que sur des bulles fausses. Ce sont d'ailleurs les ducs de Savoie qui nomment les évêques de Genève; ceux-ci ne peuvent être comtes au détriment de celui qui les nomme. Que si on invoque le droit de la commune, ce n'est, au vu et au su de toute la chrétienté, qu'un ramassis de rebelles et de païens. Le comté de Genève appartient en droit aux ducs de Savoie qui en ont été investis par une bulle impériale de 1077; ils en ont eu la continuelle possession, y ont entretenu des baillis et fait battre monnaie. Les citoyens et habitants de Genève les reconnaissent pour leurs princes; et Louis XI, dans un édit du 20 octobre 1462, appelle le duc de Savoie naturel seigneur de Genève [1]. »

Quels que fussent les desseins du duc de Savoie, il est certain que cette manifestation armée était une protestation contre le mariage d'Espagne. Il y eut grand émoi à la cour. Les compagnies de chevau-légers entretenues à l'effectif de 90 hommes reçurent l'ordre d'être rendues le 18 mars en Bourgogne aux confins de la Bresse. Le baron de Luz, lieutenant en cette province, dut partir immédiatement. Le duc d'Épernon ayant été parler de l'affaire à M. Jacob, celui-ci répondit « que le duc son maître n'avait aucune intention mauvaise, et qu'il en était tellement sûr, qu'il consentait à perdre la tête et l'honneur, si le contraire arrivait ». La reine, raisonnant le soir sur cette conversation, déclara « que le duc trompait ce bon vieux, afin de la tromper elle plus facilement [2] ».

Ce qui, en toute cette affaire, était évidemment fort grave, c'est que l'on soupçonnait l'Espagne d'être de connivence avec la Savoie dans cette entreprise dirigée contre la capitale des hérétiques et pour laquelle on disait que le pape avait donné de l'argent [3]. Villeroy alla trouver don Innico pour lui

1. *Sommaire des droits et raisons de Son Altesse Sérénissime le duc de Savoie sur la ville de Genève* (n° 3 804, fonds français).
2. Scip. Ammirato, 28 février 1611.
3. Matteo Botti, 5 mars 1611.

déclarer que, si le duc poussait plus avant, Sa Majesté voulait aller à Lyon avec le roi son fils et qu'elle faisait prier l'ambassadeur de vouloir bien l'accompagner. Don Innico répondit qu'il suivrait la reine et la servirait en toutes choses [1].

Etant admis que le but de l'Espagne était de brouiller complètement la Savoie avec la France, il faut avouer qu'elle réussissait admirablement en engageant le duc de Savoie dans cette fâcheuse prise d'armes. Les esprits étaient si montés à la cour de France, que le jeune roi, pris d'une ardeur belliqueuse, déclarait, comme en se redressant sur ses ergots, dans le cabinet de la reine, devant de nombreux témoins, que jusqu'au moment de monter à cheval le temps lui semblerait durer plus de mille ans; et, courant à une glace, après s'y être regardé, il se tourna vers les assistants en disant qu'il se croyait deux fois plus grand depuis que l'on parlait de cette guerre [2]. Le gouvernement dépêcha en toute hâte auprès du duc, Barrault, ancien secrétaire à Madrid, et l'ambassadeur savoisien lui envoya Trogliu pour l'avertir des conséquences de sa démonstration. En même temps des huguenots prenaient les armes pour aller au secours de Genève. Les Suisses concentrèrent 10000 hommes. Lesdiguières se rapprochait de la ville menacée [3].

La question du départ de la reine et du roi pour la frontière fut sérieusement agitée. Ceux qui s'y opposaient faisaient

1. Scip. Ammirato, 82 février 1611. B. Z., *De dissolutione...*, append. X.

2. *Mons Il Clero* (La Ville-aux-Clercs) *mi racconto una vivacita del Re in queste nuove di guerra, che è stata, che ragionandone nel suo gabinetto alla presenza di molti signori, sua maesta gallazzando mostrava desiderio; et che gli paresse mille anni di essere a cavallo, et che andato correndo alla volta di uno specchio, et riguardatosi, si volto a circostanti con dir loro, che gli pareva di poi che se ne era cominciato a ragionare, di essere cresciuto il doppio di quel che era prima.* Scip. Ammirato, 3 mars 1611.

3. *Ha ben detto sua Maesta discorrendo che duca de Savoia haveva una bella fatica a pigliar Ginevra poichè li Svizzeri si mettevano all'ordine per andarla a soccorrere et che saranno in numero di dieci mila, et che ella ha ordinato all'Aldighiera che pigli un passo vicino a quella citta per impedirlo a Savoia.* Scip. Ammirato, 4 mars 1611.

valoir que, si le duc de Savoie s'obstinait, c'était un signe ou que l'Espagne le secondait, ou qu'il avait des intelligences en France. Dans l'un et l'autre cas, il ne convenait pas que Leurs Majestés sortissent de la capitale qui leur était si affectionnée. Car, en dehors d'elle, il serait moins difficile à des gens malintentionnés de mettre à exécution de mauvais desseins contre leurs personnes. Dans le cas où les princes feraient cause commune avec le duc de Savoie, ils pourraient plus aisément soulever Paris en l'absence de Leurs Majestés que si elles y restaient. Il importait autant de conserver cette ville que le reste du royaume; car toutes les cités « suivent le mouvement donné par elle, par ce grand chaos ». De plus, l'Espagne étant de connivence avec la Savoie, elle jetterait peut-être la Flandre sur la Picardie; à Paris on serait plus à proximité que partout ailleurs pour la défendre.

Ceux qui soutenaient l'idée du départ de la reine et du roi pour l'armée disaient qu'il fallait à tout prix empêcher un prince de prendre le commandement de l'armée [1] et particulièrement le prince de Condé, qui l'avait revendiqué et dont on connaissait la nature perfide et les dispositions équivoques. Personne ne commandant en la présence du roi, on pourrait, s'il allait à Lyon, nommer comme lieutenant un brave serviteur tel que le maréchal de la Châtre. Avec un bon gouverneur, Paris, qui était une ville si fidèle, ne bougerait pas [2].

Telles étaient les opinions en présence : Jacob, effaré, renvoyait son fils à Turin, tout en se lamentant de ce que la reine manquât à sa parole; en ce qui concernait le mariage, il affirmait que le duc ne voudrait point troubler par les armes la paix du royaume. Mais il ne se gênait pas pour dire que, si Son Altesse avait écouté les avis qui lui venaient de

1. *Questo importa conservarlo quanto il resto del Regno, poichè tutte le citta si governono secondo il moto di questa, di questo gran caos.* — Scip. Ammirato, 4 mars 1611.

2. Scip. Ammirato, 4 mars 1611.

Rome et de Florence, il n'aurait point été trompé par Sa Majesté; car on lui écrivait d'un côté et de l'autre que la reine de France se moquait de lui [1].

Le mercredi 2 mars fut tenu un conseil en présence du roi. On y résolut une levée de 6 000 Suisses et commission à cet effet fut envoyée à M. de Refuge, ambassadeur en Suisse, mais avec la réserve d'attendre de nouveaux ordres pour y procéder. Un courrier exprès fut envoyé au maréchal de Lesdiguières, pour lui enjoindre de tenir prêts 3 000 hommes, qu'on jetterait au besoin dans Genève. Pour ne donner à la ville aucune appréhension, ces hommes seraient tous protestants [2]. D'Alincourt et le grand écuyer de Bellegarde allèrent rejoindre leurs postes : le premier à Lyon, dont il était gouverneur ; et le second dans sa province. Le départ du roi fut donc tout au moins ajourné.

Sur ces entrefaites, passa à Paris un ambassadeur de Savoie se rendant en Angleterre, le comte de Ruffia; nous verrons plus tard à quelle intention. L'ambassadeur vénitien, qui ne paraît pas bien informé sur ce point, prétend qu'il fut bien reçu de la reine. Ammirato raconte bien différemment cet épisode. D'après lui, le comte de Ruffia fut reçu en audience au moment où la cour allait se transporter à Saint-Germain; il exprima son étonnement de ce que Sa Majesté pût croire que son maître nourrissait de mauvaises intentions contre le royaume de France, et voulait venir les armes à la main. La reine répliqua qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner; car c'était une chose visible à l'œil nu. L'ambassadeur ayant insisté en disant que Sa Majesté ne pouvait pas croire cela, étant données surtout les assurances formelles de Jacob, la reine éleva la voix en disant que le duc trompait l'ambassadeur afin de la tromper elle, comme il l'avait déjà fait si souvent. Ces paroles furent entendues de l'assistance et répétées après par Marie de Médicis elle-

1. Scip. Ammirato, 4 mars 1611.
2. Ambass. vénit. Foscarini, 9 mars 1611.

même. Le comte de Ruffia ne nia point d'ailleurs, dans ses entretiens avec les autres ambassadeurs, que des troupes du duc de Savoie eussent passé les Alpes; mais il déclara que ce n'était pas à une fin plutôt qu'à une autre, et il ne se cacha pas pour dire que la meilleure intelligence régnait entre la Savoie et l'Espagne et que les Espagnols qui se trouvaient en Savoie seraient les premiers à marcher avec le duc [1].

Le duc de Savoie ne fut pas heureux dans une tentative dont le but, quel qu'il fût, ne pouvait être atteint sans porter préjudice aux intérêts ou à la tranquillité de la France. La nature lui fit obstacle; car les neiges du mont Cenis, hautes de dix pieds, retardèrent le passage de ses troupes et donnèrent ainsi au gouvernement français le temps d'aviser. Puis, quand cette petite armée, péniblement concentrée, se présenta au pont de Gresin pour se porter sur le territoire de Genève et du Valesan, le baron de Luz leur fit rebrousser chemin par la force [2]. Voyant l'affaire manquée, Charles-Emmanuel donna l'assurance que tout s'arrangerait pacifiquement.

En effet, Jacob reçut l'ordre de rester à Paris, et le duc de Savoie fit annoncer qu'il commençait à désarmer. Cependant le baron de Luz, qui ne le perdait pas de vue, faisait savoir que le pont de Gresin continuait à être menacé et que les cavaliers bourguignons, licenciés pour la forme par Son Altesse, continuaient à recevoir sous main leur solde. On n'ignorait pas non plus que des levées de gens de pied et de cheval se faisaient dans le Luxembourg au compte de Charles-Emmanuel. L'ambassadeur d'Espagne et celui des Pays-Bas déclaraient que le duc ne recevrait d'eux aucun appui et le baron de Luz, auquel on envoyait des renforts, répondait de tout [3]. Mais la reine tenait surtout à ce que le

1. Scip. Ammirato, 7 mars 1611. — Ambass. vénit. Foscarini, 2 mars 1611.
2. Ambass. vénit. Foscarini, 2 mars 1611.
3. Ambass. vénit. Foscarini, 22 mars 1611.

duc accomplît entièrement sa promesse avant l'assemblée des protestants. Elle lui adressa, pour cet objet, M. de la Varenne, muni d'arguments de toute nature : il portait à Charles-Emmanuel la confirmation de sa pension de 100 000 écus par an; quant au mariage, il devait dire que l'intention du gouvernement français était d'accomplir tout ce qu'avait promis le roi mort; mais qu'il fallait attendre que le nouveau roi fût en âge. On pouvait ainsi espérer que le duc en arriverait de lui-même à renoncer à cette espérance subordonnée à une si longue attente. La reine parla très rigoureusement à Jacob relativement au désarmement, en faveur duquel le nonce et l'ambassadeur d'Espagne lui offrirent plus ou moins sincèrement ses bons offices et, au besoin, des manifestations plus énergiques de leurs gouvernements [1].

Mais les promesses du Savoyard n'étaient encore qu'un leurre. Un avis authentique fit connaître à Marie de Médicis que Charles-Emmanuel restait en armes, dans la croyance qu'à l'occasion de leur assemblée, les huguenots devaient très prochainement faire naître des troubles dans le royaume. Dans cette hypothèse, la reine étant forcée de réprimer leur insolence par les armes, le moment serait favorable au duc pour attaquer Genève sans attirer sur lui les foudres de la France. Jacob s'efforça de démentir ce bruit et de dissiper ce soupçon. Il se rendit à Fontainebleau, où s'était transportée la cour vers le milieu d'avril. Dans ses conversations avec Villeroy et avec la reine il affirma que son maître désarmerait complètement quand l'exemple en aurait été donné par les Bernois, alors sur le qui-vive pour la protection de la liberté helvétique menacée à Genève; il s'efforça de justifier les intentions du duc et attaqua de nouveau, contre toute espérance, la question des mariages, se berçant de l'illusion qu'il pouvait encore y avoir à la cour de France

1. Ambass. vénit. Foscarini, 20 avril 1611. Cf. B. Z., *De dissolutione...*, append. XII. — Scip. Ammirato, 26 avril 1611.

quelque prince pour soutenir le parti de Savoie. La reine continuait à faire la sourde oreille sur cette matière, mais insistait avec plus de force que jamais sur le désarmement du duc, voulant ôter aux huguenots tout sujet de plainte ou de suspicion, et elle commanda expressément à M. de la Varenne de ne point retourner à Paris avant d'avoir constaté que Charles-Emmanuel s'était exécuté; pour plus de sûreté, elle lui prescrivit de voir en passant le maréchal de Lesdiguières et de s'entendre avec lui. En même temps la reine donna l'ordre à Villeroy de s'aboucher avec Jacob et de faire en sorte que le duc et les Bernois en arrivassent à déposer simultanément et complètement les armes [1].

La mission de la Varenne réussit. Le 29 mai il était de retour de Turin. La cour, qui était revenue à Paris pour le jour anniversaire de la mort de Henri IV, était déjà repartie pour Fontainebleau. Sans mettre pied à terre La Varenne l'y suivit. Il fut immédiatement introduit auprès de la reine, et, en entrant, lui dit à haute voix, de manière à être entendu de tous : « Madame, j'ai pleinement exécuté vos commandements; le duc a désarmé et s'est conformé au désir de Votre Majesté ». Puis il s'approcha d'elle et lui raconta les particularités de sa négociation. Il lui exposa les plaintes que le duc de Savoie lui avait confiées en le priant d'en faire part à la régente. Charles-Emmanuel lui avait rappelé le passé, les dépenses et les périls auxquels il s'était exposé pour avoir adhéré aux idées du feu roi. Il s'en était dédommagé pour une grande part, disait-il, par l'espérance d'un mariage qui lui avait paru devoir affermir sa situation et garantir sa sécurité; mais maintenant, n'ayant à se repaître que d'illusions d'une part, et se trouvant en révolte ouverte contre l'Espagne, il priait la reine de prendre en considération son état et d'envisager la nécessité qui le contraindrait finalement à prendre une résolution de nature à l'assurer contre

1. Ambass. vénit. Zeni, 4 mai 1611.

tout danger. Sa Majesté n'avait qu'à mettre en balance les bons ou les mauvais effets qui pouvaient résulter de l'adhésion d'un duc de Savoie à un parti plutôt qu'à un autre; aussi la priait-il de vouloir bien, en tenant compte de sa bonne volonté si complète, le consoler par des effets conformes à des promesses solennelles et dignes de son âme royale.

La pointe de la menace était à peine déguisée sous l'abondance de ces protestations, et l'on pouvait bien reconnaître, aux allusions faites à la situation intérieure du royaume et à la mention même de ces forces que le duc pouvait, disait-il, mettre en quelques heures, ainsi que sa personne, au service de Sa Majesté, le vieux conspirateur toujours prêt à susciter des troubles chez ses voisins pour en tirer profit. M. de la Varenne eut beau assurer la régente qu'il avait remarqué chez le duc la volonté bien arrêtée de rester étroitement uni avec la couronne de France, Marie de Médicis, qui se souvenait des tristes jours des conspirations de Biron et d'Entragues, se contenta de féliciter son envoyé sur l'heureux accomplissement de sa mission. La Varenne rapportait en effet un traité en due forme, aux termes duquel le duc de Savoie s'engageait à désarmer, tandis que d'autre part la régente lui garantissait sa sûreté personnelle, ainsi que l'intégrité de ses possessions [1].

Dans la pensée de la régente, c'était déjà l'extrême limite des concessions qu'elle entendait faire à l'allié de la dernière heure du roi Henri IV. Pour Charles-Emmanuel, ce n'était qu'une nouvelle base d'opérations qui lui permettait de reprendre la campagne matrimoniale dont il envisageait encore le succès comme possible. La Varenne avait été suivi de près par un courrier qui remit à l'ambassadeur Jacob, de la part du duc de Savoie, l'ordre de renouveler ses instances en faveur du mariage autrefois projeté, si La

1. Sol. della Marguerita, *Traités publics de la Maison de Savoie*, t. I, p. 288. — Ambass. vénit. Nani, 14 juin 1611.

Varenne jugeait qu'une nouvelle ouverture dans ce sens fût opportune ; et, dans le cas contraire, de demander au moins quelque honnête satisfaction pour les excessives dépenses auxquelles il avait été entraîné. La Varenne dissuada Jacob de remettre en avant, pour le moment, la question de mariage, connaissant la résolution prise par Marie de Médicis de ne s'engager à rien et de gagner du temps; quant à l'indemnité réclamée par Charles-Emmanuel, on ne pouvait en prendre la demande au sérieux; ce n'était pas au gouvernement français de payer les frais d'armements en face desquels il avait été contraint de mettre sur pied ses propres forces.

Le résultat le plus clair et le plus avantageux que la régente pouvait tirer de ses négociations avec Turin était de la placer en face des protestants, les mains libres en apparence de tout engagement, et sous le coup d'un succès diplomatique favorable à leur situation en Europe. Elle espérait, par ce moyen, leur montrer l'inanité de leurs inquiétudes et apaiser leurs griefs. Mais ce n'était, en somme, qu'un expédient pour masquer le but que s'assignait désormais d'une manière inébranlable sa politique : le rapprochement intime avec l'Espagne.

IX

L'ASSEMBLÉE DE SAUMUR

Pendant le séjour de la cour à Fontainebleau, le gouvernement français se rapproche visiblement de celui de Madrid. — Concurrence de Matteo Botti et de l'ambassadeur espagnol don Inigo de Cardenas pour la réussite de l'alliance franco-espagnole. — Célébration mesquine de l'anniversaire du décès de Henri IV. — L'hôtel du marquis d'Ancre au milieu de l'année 1611 paraît être le centre des affaires et de la faveur. — Nature de l'influence de Concini à cette époque. — Les deux époux semblent se désintéresser complètement de l'affaire des mariages espagnols. — Le gouvernement d'Amiens donné par la reine au marquis d'Ancre. — Il n'est pas l'auteur principal de la chute de Sully. — Nécessité de calmer les protestants irrités de la disgrâce du principal d'entre eux. — Affaire de M. de Boisse, gouverneur de Bourg en Bresse, et de M. le Grand, gouverneur de la province. — Convocation de l'assemblée triennale des protestants. — Malgré les imprudences de Botti, il faut laisser sommeiller l'affaire des mariages espagnols pendant la durée de cette assemblée. — Sully demande à s'y rendre. — La cour le fait secrètement menacer d'une revision de ses comptes. — L'assemblée se réunit à Saumur. — Sully s'y présente. — La cour lui oppose l'influence du duc de Bouillon. — La présidence est déférée à Du Plessis-Mornay. — Aigres doléances de Sully. — Requêtes de l'assemblée à la couronne. — La question des intérêts particuliers de Sully est tenue en réserve. Les commissaires du gouvernement insistent pour que l'assemblée procède à l'élection de ses députés. — L'assemblée envoie à Paris une délégation chargée de présenter ses cahiers. — Convocation des princes et membres du conseil absents. — Réponse dilatoire faite par la reine aux délégués. — Leur retour à Saumur. — Messages comminatoires et mesures prises pour amener la dissolution de l'assemblée. — Résistance de Sully. — Il est abandonné. — L'assemblée se sépare le 12 septembre après l'élection de ses députés. — Le jeu des intérêts particuliers toujours actif pendant la tenue de l'assemblée. — Dispersion des

princes et grands seigneurs dans leurs gouvernements au milieu de l'année 1611. — Le duc de Guise en Provence. — Voyage du prince de Condé dans le centre et en Guienne. — Ses démêlés et sa reconciliation avec le duc d'Épernon. — Son attitude hostile aux huguenots. — A Bordeaux il cause des embarras au gouvernement. — Conflit du duc de Guise et du duc d'Épernon revenus à la cour. — Intervention conciliante du duc de Mayenne. — Ferme déclaration de la reine aux députés huguenots. — L'édit de Nantes maintenu et amélioré. — Dernières manifestations d'opposition de Sully. — Sa cause ne trouve plus de défenseurs. — Il rentre dans l'ombre. — Rôle familier du marquis d'Ancre. — Ses démêlés avec le comte de Saint-Pol à propos de la possession de la citadelle d'Amiens. — Terminaison de l'affaire de Bourg en Bresse.

Le séjour de la cour à Fontainebleau pendant les fêtes de Pâques de l'année 1611 ne fut pas une retraite assez silencieuse et discrète pour que rien ne transpirât au dehors des secrets desseins de Marie de Médicis. Elle avait cependant eu soin de n'emmener avec elle qu'un très petit nombre de princes et de courtisans [1].

Le marquis d'Ancre et sa femme étaient eux-mêmes restés à Paris. Il ne s'en produisit pas moins une manifestation significative. Le général de Philippe III aux Pays-Bas, le marquis Spinola, passant par la France pour s'en retourner en Espagne, se rendit à Fontainebleau pour baiser la main de la reine et du jeune roi, après avoir accepté l'hospitalité du prince de Condé dans son domaine de Clermont-sur-Oise et s'être vu, à Paris, l'objet d'une magnifique réception de la mère et de la femme du prince [2]. Cette démarche, qui ôtait aux prévenances de la maison de Condé pour le général espagnol ce qu'elles avaient de légèrement offensant pour la régente, pouvait être considérée comme l'indice du rapprochement intime qui s'opérait entre le gouvernement français et celui de Madrid, au grand déplaisir, à ce moment, du prince de Condé lui-même.

L'ostentation que mit l'ambassadeur extraordinaire Matteo

1. Scip. Ammirato, 21, 29 mars 1611.
2. Scip. Ammirato. — Ambass. vénit., 6 avril 1611.

Botti à s'acquitter, avant son départ, de la cérémonie si longtemps retardée par le gouvernement de Florence des condoléances pour la mort de Henri IV [1], et l'empressement trop marqué avec lequel il suivit Marie de Médicis dans la direction de Fontainebleau accompagné de toute sa suite, couchant à Essonne, s'installant à Moret et réussissant enfin à déterminer la régente à dépêcher M. Girault pour lui offrir un logis à Fontainebleau même [2], indiquaient par tout ce tapage d'un homme habitué à faire plus de bruit que de besogne, l'intention de profiter de circonstances jugées par lui favorables pour se démener en faveur de ses desseins. On lui donne tout un appartement dans le palais entre la cour du Cheval-Blanc et la cour du Lac [3], il va à l'audience de la reine, la suit à la chasse du sanglier, qui ne vient pas en scène; car les chasseurs [4] le tuent en voulant le faire sortir des fourrés, et s'en retourne le 13 avril à Paris avec le train fastueux qu'il jugeait devoir donner un caractère plus auguste aux diverses missions pour lesquelles il se faisait accréditer à grands frais auprès de la régente.

Ce n'est pas sans en prendre de l'ombrage que l'envoyé florentin, qui comptait s'aboucher avec l'ambassadeur d'Espagne, don Inigo de Cardenas, avait appris que celui-ci s'était établi dans une maison de campagne aux environs de Fontainebleau, que de là il venait à la cour et s'en était absenté précisément pendant le séjour de la mission italienne. « Son Excellence, M. l'ambassadeur d'Espagne, écrit Scip. Ammirato, a trouvé dans cet endroit une source d'eau merveilleuse, et, comme il ne boit pas de vin, il s'est installé là à sa grandissime satisfaction, et, en très bon connaisseur qu'il est, jugeant cette eau bien préférable à n'importe quelle précieuse liqueur de Bacchus, il en a envoyé à la reine dans

1. Matteo Botti, 6, 9 avril 1611; voir les extraits.
2. Scip. Ammirato, 9 avril 1611.
3. Scip. Ammirato, Matteo Botti, 11 avril 1611.
4. Scip. Ammirato, 14 avril 1611.

deux bouteilles d'argent. Sa Majesté a accepté et agréé le cadeau, et a fait donner ensuite au gentilhomme qui le lui a apporté, une chaîne de cent écus. De là Son Excellence s'en est allée à Melun, localité qui se trouve aussi à trois lieues de la cour, et j'apprends de M. Girault que, de deux jours l'un, il va voir M. de Villeroy et négocier avec lui [1]. »

De toutes ces circonstances, Ammirato tirait assez méchamment pour son chef de file des conclusions fort inquiétantes au point de vue de l'amour-propre florentin : « Tout cela, dit-il, met fort en doute relativement à ce que m'a dit le marquis Concino et à ce que, d'autre part, a écrit d'Espagne le comte Orso, à savoir que l'ambassadeur veut traiter lui-même cette affaire des mariages. Je n'ai pas manqué de faire part de mes appréhensions à M. l'ambassadeur Botti; il m'a répondu que Son Excellence n'est pas là pour cette affaire, mais seulement pour savoir ce que Sa Majesté veut décider relativement aux affaires de Savoie. Si cela était vrai, il n'y aurait pas de mal. Mais ce n'est pas absolument vraisemblable. »

Botti devenait de plus en plus la mouche du coche importune, et pour avoir voulu se réserver à lui seul toute la négociation, elle commençait à lui échapper entièrement. Le nonce du pape se plaignait de lui avec vivacité. « Contre les ordres qu'il a reçus de là-bas, disait-il à Scip. Ammirato, il me tient à l'écart avec une incroyable rigueur, et certes s'il m'avait fait des communications, on aurait commis moins d'erreurs, et les choses seraient sans doute en meilleurs termes. Suivant mon opinion, il n'y a rien de fait, et certes il faut qu'à Florence ils soient de bien facile créance [2]. » Le sieur Botti disait cependant à qui voulait l'entendre que tout était fini et qu'il comptait bien partir la première semaine de juin. Il était sans doute fort loin de compte; mais la question des mariages espagnols avait évidemment été remise sur le tapis à Fontainebleau, et les renseigne-

1. Scip. Ammirato, 26 avril 1611.
2. *Ibidem.*

ments indirects que Botti recueillit de côté et d'autre après son voyage lui permirent d'affirmer que les résolutions définitives seraient remises après la session de l'assemblée des huguenots [1].

En attendant, la cour, dès le commencement de mai, se prépara à revenir à Paris pour la célébration du triste anniversaire de la mort de Henri IV, et le conseil, la précédant, se transporta dans la capitale. La reine se fit désirer [2]. Le 11 mai on l'attendait à Paris pour l'heure du déjeuner. « Mais, écrit Scip. Ammirato, comme il fait très froid, elle n'aura pas voulu se lever dès l'aube, d'autant plus qu'elle s'est purgée la semaine dernière [3]. » Elle n'arriva que le mercredi 11 au soir. Le samedi 14, le roi et la reine mère allèrent aux Feuillants, où le bout de l'an fut célébré. De nombreuses messes furent dites ; chaque ordre religieux avait envoyé à cet effet un certain nombre de prêtres. La reine, qui assista à tout l'office avec les princesses et presque toute la cour, se trouva mal pendant la cérémonie et versa des larmes. Revenue au Louvre, elle s'enferma dans ses appartements pendant la matinée.

L'impression générale fut cependant que la solennité n'avait pas été à la hauteur du grand et déplorable souvenir qu'elle rappelait. Que venait faire l'ombre de Henri IV, que pouvait désormais l'exemple de son gouvernement si vigilant, si ferme, si profondément national, au milieu d'une cour divisée, privée d'une direction sûre et où tous les intérêts, grands et petits, s'orientaient dans la direction d'une faveur que recevait seulement par ricochet un homme indigne, égoïste et incapable ? Si l'on voulait savoir où était l'influence prédominante, était-ce même au Louvre qu'il fallait s'adresser ? N'était-ce pas plutôt en l'hôtel du faubourg Saint-Germain où demeurait le marquis d'Ancre ?

1. Matteo Botti, 1er mai 1611.
2. Matteo Botti, 10 mai 1611.
3. Scip. Ammirato, 10, 11 mai 1611.

Le spectacle que nous y présente Scipione Ammirato est digne de nous arrêter un instant au milieu de cette année 1611, entre les deux séjours de la cour à Fontainebleau. Non seulement Mme Concini est depuis longtemps malade; mais son mari lui-même, qui s'est foulé le pied, est aussi forcé de garder le lit. La reine va voir la marquise qui semble aller mieux, la reine Marguerite en fait de même; et le roi qui est dressé à s'acquitter ponctuellement de ses obligations charitables, après avoir touché les malades des écrouelles dans la cour du Louvre, « au milieu d'un grand concours de peuple et avec beaucoup de grâces, comme il sait faire toutes choses », dit l'ambassadeur vénitien, se transporte au chevet de Concini [1]. Tout semble graviter autour des impudents favoris. « Mme Concina, dit Scipione Ammirato, n'est pas encore guérie du mal qui la tient depuis plusieurs semaines; car ses évanouissements se reproduisent encore fréquemment », et bien qu'il n'y ait pas un danger manifeste, sa mauvaise complexion ne laisse aucune sécurité, et, comme le disait le marquis Concino, qui m'a fait l'honneur de m'inviter à déjeuner samedi, cette pauvre femme est la martyre des médecins. Son Excellence ne l'abandonne presque jamais. Aussi le Louvre le voit-il fort peu; il n'y va que le matin pendant deux heures, et le reste du jour et de la nuit il reste ici au faubourg, où l'on peut se rendre bien nettement compte de la grandeur de ce seigneur. Car, à quelque heure que l'on arrive à cette maison, elle est toujours pleine de cavaliers et de grands seigneurs, et les princes eux-mêmes ne dédaignent pas d'y venir faire visite; parmi eux on remarque surtout le comte de Soissons. En somme, il n'est pas, dans cette cour, quelqu'un qui ait plus de crédit et de cortège [2]. »

On se méprendrait cependant si l'on voulait attribuer à Concini une aptitude quelconque, et, à ce moment-là, une

1. Ambass. vénit., 6 juin. — Scip. Ammirato, 25 mai 1611.
2. Scip. Ammirato, 30 mai 1611.

prétention soutenue à diriger les affaires de l'État, au sens élevé de cette expression. Il ne fallait lui demander rien de ce qui exige du travail, de l'application, des connaissances et de la prévoyance. De graves questions de politique étrangère, des crises intérieures qui allaient à une bien autre profondeur que les agitations superficielles des intérêts de cour avaient été résolues, non pas en dehors, mais à côté de lui. Le renversement du système politique de Henri IV par la double alliance matrimoniale avec l'Espagne, combinaison étudiée même avant la régence de Marie de Médicis, et alors évidemment sur le point d'aboutir, n'est pas une conception qui lui ait appartenu en propre, bien qu'il s'y soit énergiquement rallié pour complaire à la régente et s'associer à l'œuvre de réaction contre le gouvernement précédent.

Cette politique, après tout défendable, résultait des inclinations personnelles de Marie de Médicis et de la direction qu'imprimait visiblement à la conduite des affaires extérieures l'influence très puissante des conseils venus de Florence. Pour la suivre avec efficacité et pour en atténuer les inconvénients, il fallait des ministres expérimentés tels que le vieux Villeroy. Concini était au courant de la négociation; il n'en tenait pas les fils. D'ailleurs, lui et la marquise n'attachaient qu'une importance médiocre à tout ce qui ne concernait pas directement leurs intérêts personnels. Pendant le premier séjour que la cour fit à Fontainebleau au mois d'avril 1611, alors que la marquise était restée à Paris *per purgarsi et bagnarsi,* le secrétaire Scip. Ammirato, dont nous connaissons les informations relatives aux fréquentes entrevues de l'ambassadeur d'Espagne, don Inigo de Cardenas et de Villeroy, s'imaginant non sans raison que les négociations relatives aux mariages espagnols se poursuivaient en dehors de l'envoyé spécial du grand-duc, Matteo Botti, alla rendre visite à la marquise et lui fit part de ses soupçons. Mme Concini eut l'air fort étonnée de cette confidence et répondit en personne peu au courant de cette affaire : qu'il

n'y avait pas d'inquiétude à avoir; que la reine, dans ses conversations, s'était toujours montrée disposée à conserver son rang au grand-duc, si l'on en venait à la conclusion des choses; que, du reste, elle parlerait à la reine quand celle-ci serait de retour à Paris [1].

Cette courte indication et une autre dont il résulte que le marquis d'Ancre vantait à tout propos les avantages de l'alliance avec Philippe III, sont à peu près les seules traces que nous trouvions, dans les dépêches florentines, d'une intervention des deux époux dans les négociations des mariages espagnols. En revanche, Concini se payait grassement des petits services qu'il avait rendus, par de nouveaux accroissements d'honneurs et de puissance. Il acheta les gouvernements de Péronne, Roye et Montdidier en Picardie, se fit nommer lieutenant du roi dans cette province, et, pour s'y implanter plus solidement encore, il négocia l'achat du gouvernement d'Amiens avec M. de Trigny, qui en était titulaire. Concini offrait 125 000 francs; il n'eut pas même à les débourser, car M. de Trigny mourut, et la reine donna gratuitement la charge au marquis Concino. « D'où l'on peut conclure que Dieu protège ce seigneur, écrit Scip. Ammirato, puisque n'ayant pas acheté ce gouvernement pour je ne sais quels motifs un de ces derniers mois, il l'a eu maintenant pour rien. Comme Amiens est la cité et forteresse principale de la Picardie, on peut dire que le sieur marquis, en étant lieutenant royal de cette province et en y détenant, outre son marquisat, d'autres places, est maître de tout, et, à l'occasion, peut faire la barbe au gouverneur de la province [2]. »

En considérant la direction donnée aux affaires intérieures on reconnaîtra que Concini sans doute ne fut pas étranger à la retraite du surintendant des finances; mais on sait qu'il se serait fort volontiers entendu avec lui et qu'il aurait

1. Scip. Ammirato, 26 avril 1611.
2. Scip. Ammirato, 19 février, 22 juin 1611.

usé de son crédit pour le maintenir aux affaires, si l'ami de Henri IV avait consenti à une association qui répugnait à sa conscience. Le marquis d'Ancre ne lui fit pas une guerre ouverte; il le ménagea au contraire le plus longtemps possible. A lui seul, d'ailleurs, il n'eût pas réussi à le renverser, et il fallut une entente générale de la reine, des princes, des ministres, unis par le commun désir d'avoir les coudées franches dans le maniement des finances et la direction des affaires politiques, pour que le marquis se décidât, par une intervention d'ailleurs tardive, à lui donner le coup de grâce.

Si le marquis d'Ancre ne joua en réalité qu'un rôle secondaire dans cette révolution ministérielle, il faut dire aussi qu'il ne prit aucune part aux manœuvres assez délicates par lesquelles il fallut en atténuer les inconvénients pendant tout le cours de l'année 1611.

Privé de la surintendance des finances, du gouvernement de la Bastille, Sully restait encore gouverneur du Poitou, grand maître de l'artillerie; et sa chute avait produit un tel effet sur le parti protestant, qu'il en redevint naturellement le chef, à un moment où le monde réformé s'agitait en France. Il n'était pas possible de tenir complètement secrètes les négociations engagées en vue des mariages espagnols, surtout avec un intermédiaire aussi indiscret que Botti, dont le zèle exagéré retardait et compliquait les choses, au lieu de les avancer [1]. Il avait encore trouvé moyen, pendant que la cour était à Paris, de se mettre imprudemment en vue, malgré la mort toute récente de sa mère [2], au sujet de laquelle Marie de Médicis lui faisait porter par Bonneuil de justes condoléances dont il se vanta et qui étaient comme une invitation déguisée à se tenir un peu à l'écart. Il n'en fut rien. Non seulement il allait lui-même offrir à la reine en grand apparat une caisse qu'il avait reçue de Florence et qui contenait deux habits pour le roi, en drap léger et garnis

1. Scip. Ammirato, 30 mai 1611.
2. Matteo Botti, 1er mai 1611.

d'or, dont la reine se plaisait ensuite à faire l'étalage dans le grand salon; mais il sollicitait, avec tant d'instance qu'il était impossible de la lui refuser, la permission de faire faire les portraits du roi et de madame sa sœur, les commandait à un peintre « plus estimé, disait-il, que Scipione Gaetano », peintre dont il a oublié de dire le nom, sans négliger cependant de préciser que ces portraits lui avaient coûté cinquante écus pièce, et, après en avoir fait faire l'exposition au Louvre, tout comme celle des beaux habits, en envoyait deux au duc de Lerme et deux au comte Orso. Ils étaient si bien réussis, paraît-il, qu'on en détruisit un certain nombre d'autres qui auraient donné une idée moins flatteuse des enfants royaux. Quelque temps après, le courrier Bissi revenait après avoir porté les portraits, qui furent, dit-il, reçus avec plaisir et en échange desquels on avait promis d'envoyer ceux des infants espagnols [1]. L'ambassadeur d'Espagne n'avait-il pas raison de se plaindre que le secret fût mal gardé [2]?

Or ces mariages espagnols et ce projet d'alliance avec la fille de Philippe III semblaient une menace dirigée contre les protestants. La sortie du conseil d'un des leurs, et du plus considéré, les laissait sans appui dans le gouvernement. Depuis longtemps ils s'inquiétaient de voir la cour pencher de plus en plus ostensiblement du côté des Jésuites. Lorsque, à la fin de l'année 1610, parut ce livre du cardinal Bellarmin [3] qui fut immédiatement supprimé par un arrêt du Parlement, et dont le premier président de Harlay avait flétri les doctrines ultramontaines en disant que « c'était un nouveau couteau pour assassiner le roi [4] », la reine et son conseil privé, ne voulant pas s'opposer ouvertement à l'arrêt qui venait d'être rendu, avaient trouvé cet expédient d'autoriser la vente du livre par un privilège ou permission quel-

1. Matteo Botti, 30 mai, 3 et 4 juin, 11 juillet 1611.
2. Scip. Ammirato, 6 juin 1611.
3. *Tractatus de potestate summi pontificis in rebus temporalibus.*
4. Andrea Cioli, 4 décembre 1610.

conque, sans faire mention de la décision contraire des juges; puis un arrêt du conseil avait suspendu la publication et l'exécution de l'arrêt du Parlement [1]. C'était pour le nonce un triomphe qui ne pouvait manquer de froisser le parti protestant.

On attribua non sans raison à ces inquiétudes et à ces susceptibilités un incident fort grave qui eut lieu à la fin du mois de mars 1611. Le grand écuyer, M. de Bellegarde, faisant une tournée dans son gouvernement, après en avoir visité toutes les places, parut devant la principale, Bourg en Bresse, qui avait pour gouverneur un huguenot, M. de Boisse. M. le Grand était à peine arrivé avec son escorte sur la contrescarpe de la forteresse que force coups de mousquets furent tirés par la garnison ; quatre morts, plusieurs blessés restèrent sur le terrain. M. de Boisse était le seul des gouverneurs particuliers qui ne se fût pas porté à la rencontre du gouverneur général de la province; il avait prétexté une indisposition, et lorsque Bellegarde l'envoya prévenir de sa venue, il essaya de faire comprendre à son envoyé qu'il ferait mieux de renoncer à ce dessein. N'ayant pas réussi de cette manière, il s'y opposa par la force. L'affaire causa beaucoup d'émotion à la cour. On ne douta point que de Boisse, en proie aux soupçons dans lesquels étaient depuis quelque temps tombés tous ceux de sa religion, ne se fût porté à cette extrémité par crainte de se voir enlever sa forteresse. Il y avait là un symptôme grave. D'autres gouverneurs protestants de forteresses, n'ayant pas encore l'occasion de résister ouvertement aux représentants de l'autorité royale, se fortifiaient. On citait notamment celui de Châtillon sur Indre, que l'on disait avoir été épaulé et renforcé par Du Plessis-Mornay [2].

L'affaire de Bourg en Bresse tourna plus en douceur

1. Scip. Ammirato, 7, 10 décembre 1610.
2. Ambass. vénit., 6 avril. — Scip. Ammirato, 29 mars. — Botti, 9 avril 1611 (voir le catalogue).

qu'on n'aurait pu le croire, après un pareil éclat, et reçut bientôt une solution au moins provisoire. La régente envoya sur les lieux l'homme des situations délicates, M. de la Varenne; grâce à son habileté, M. de Boisse consentit à se conformer aux ordres de la reine : il laissa pénétrer dans sa forteresse M. le Grand et lui jura même fidélité comme au gouverneur de la province [1].

Il y avait donc dans les cinq cents églises réformées une certaine effervescence, quand, sur l'invitation même de la cour, fut convoquée d'abord à Châtellerault une assemblée régulière des députés de la religion réformée, à l'effet de renouveler leur députation permanente de trois délégués qui résidaient pendant trois ans auprès du gouvernement pour servir d'intermédiaires entre leur parti et la couronne. En attendant la réunion de cette assemblée, le gouvernement ne voulait arriver à aucune conclusion formelle relativement aux mariages espagnols, car il avait peur des protestants [2]. Sully, appelé à l'assemblée par ses coreligionnaires, pouvait facilement y prendre une influence prépondérante et susciter des embarras à la régente. Les ministres de la reine crurent parer à ce danger en tenant le duc de Sully sous la menace discrète, mais assez persistante, d'une revision de ses comptes. « Ce qui donne le plus d'ennuis à Sully, écrit Scip. Ammirato, peu de temps après la chute du ministre, c'est de savoir qu'il y a ici des gens de finances qui ne font autre chose que de rechercher de quelle façon les finances ont été administrées depuis dix ans qu'il en a été le chef. Il a augmenté son bien d'un million et demi, et davantage, et si l'on trouve des voleries, comme chacun le dit, on s'arrangera de manière à lui faire son procès et à le mettre en tout et pour tout à bas, ce qui n'est pas estimé chose bien difficile; car il paraît que les ministres qui gouvernent actuellement, non seulement prendraient plaisir à

1. Scip. Ammirato, 26 avril 1611.
2. Matteo Botti, 16 février, 2 mars 1611.

une pareille ruine, mais seraient disposés à la favoriser et à la fomenter, ainsi que les princes. Le comte de Soissons s'acharne de tout son pouvoir après lui; et voilà ce que retirera Sully d'avoir voulu trop dominer et tyranniser [1]. »

Sully ne se laissa cependant pas intimider, pensant trouver au sein de ses coreligionnaires un abri assuré contre la tempête; la reine hésitant à décider si elle lui permettrait ou lui défendrait d'assister à l'assemblée, adopta le moyen terme de le mander à la cour pour s'expliquer avec lui. « M. l'abbé du Bois, lisons-nous dans une dépêche de Scip. Ammirato, qui est venu hier matin chez moi, m'a dit qu'il avait appris que la reine avait envoyé mander monseigneur de Sully, et hier, étant allé visiter M. de Beaune, il m'a confirmé la nouvelle, en ajoutant que ce n'était pas pour une autre raison que celle-ci, à savoir que cet homme, désespéré du mal qui lui a été fait, et désespéré à la pensée qu'il en peut recevoir encore davantage, ses ennemis ne cessant de s'acharner après lui, ne manquait pas de nouer des trames avec les hérétiques pour tenter quelque nouveauté dans leur assemblée, ce qui pourrait peut-être lui réussir; parce que, outre l'autorité qu'il a, il possède encore beaucoup d'argent, ayant, à ce qu'on dit, un million d'or comptant avec lequel il peut leur donner toute espérance d'aide, en cas de besoin. M. de Beaune m'a encore dit qu'il pense que Sully n'a d'autre but, en s'attachant à ces trames, que de montrer qu'il peut faire du mal et s'arranger ainsi de manière à être estimé davantage en cour, ayant lui-même connu par expérience que, dans ce pays, on ne tient compte que de ce qui peut nuire. Et Sa Majesté l'ayant appelé, il ne manquera pas de venir, et il lui sera ainsi très facile d'améliorer sa condition [2]. »

Ce n'est sans doute pas ce qu'espérait Sully et comme il ne cachait pas son intention de ne reparaître à la cour

1. Scip. Ammirato, 26 février 1611.
2. Scip. Ammirato, 26 avril 1611.

qu'une fois l'assemblée terminée [1], la reine se décida à autoriser son départ pour Châtellerault; mais le messager porteur de cette résolution n'était pas encore parti, qu'arriva une lettre de Sully. Enumérant non sans hauteur les services qu'il avait rendus à la couronne, il faisait à la reine les plus chaudes instances pour qu'il lui fût permis de se trouver à cette assemblée qui sollicitait instamment sa présence. Le ton de la lettre, l'ardeur que Sully mettait à formuler sa demande inquiétèrent. Marie de Médicis retint le courrier prêt à partir, convoqua le conseil et finalement on décida que l'assemblée ne se tiendrait plus à Châtellerault, qui était dans le gouvernement du duc de Sully, mais à Saumur. L'ordre de transfert fut signé à Fontainebleau le 2 mai 1611 [2]. Cela fait, la reine répondit à Sully qu'elle tenait de ses services passés le plus grand compte; quant à intervenir à l'assemblée, elle s'en remettait sur ce point à sa discrétion. L'ambassadeur vénitien à qui nous devons ces détails, qui ne sont pas relatés ailleurs, ajoute :

« Le messager a rapporté qu'au reçu de cette réponse et de cet avis, le duc resta tout sens dessus dessous et ne proféra aucune parole. Ira-t-il ou n'ira-t-il pas? Sa décision sur ce point reste en suspens. Mais quelle que soit la résolution qu'il lui plaise de prendre, la reine a pris des précautions telles que, s'il y va, il ne pourrait, quand même il le voudrait, rien faire de nuisible.

« Le duc d'Épernon, général de l'infanterie française, envoyé par la reine en Guienne, était d'avis de répandre dans des endroits bien choisis un bon nombre de troupes, avec lesquelles on pourrait tenir en bride les résolutions de cette assemblée. Le duc du Maine s'y opposa, en montrant qu'une pareille mesure ne ferait qu'éveiller les soupçons et empirer les choses, et cet avis prévalut. A cet égard, tous les princes se montrent d'une seule pièce : ils parlent fort

1. Ambass. vénit., 15 juin 1611.
2. *Mercure françois*, t. II, p. 73.

gaillardement à la reine en l'engageant à tenir bon et à n'accorder rien de plus à ceux de la religion. Le nonce l'encourage par ses représentations, et l'ambassadeur d'Espagne répète l'offre déjà faite de mettre en branle, s'il en est besoin, toutes les forces et la puissance de son roi. M. de Vitry affirme dans ses dépêches du 4 qu'il a constaté chez le roi d'Angleterre la résolution de les contenir dans de justes limites, de telle sorte que la reine, engaillardie de tous les côtés, se trouve très réconfortée et que ceux de la religion se montrent depuis quelques jours beaucoup plus humbles. Aussi chacun se promet-il une bonne issue de cette affaire, qui est considérée comme le plus périlleux écueil de la présente minorité [1]. »

Le gouvernement de la régente était trop circonspect pour aborder de front l'écueil qu'il redoutait : il essaya de le tourner. Opposer à l'influence menaçante de Sully l'autorité d'un coreligionnaire considérable non moins par sa situation de prince indépendant que par son crédit à la cour, et par ce moyen diviser l'assemblée, tel fut le but des ministres de Marie de Médicis. Le duc de Bouillon, sur le point de partir à la fin du mois d'août pour sa principauté de Sedan, avait reçu la visite de Matteo Botti et lui avait donné l'assurance qu'on n'entreprendrait dans cette assemblée aucune nouveauté fâcheuse : « Vous pouvez vous tenir l'esprit en repos, lui avait-il dit; car dans les assemblées particulières on n'entend parler de rien. » En effet, l'agitation n'était pas très vive dans ces assemblées préparatoires, mais elle tendait à s'accroître en raison des intrigues des partisans d'un retour aux affaires du duc de Sully. Bien que les faveurs signalées de la reine pour le duc de Bouillon l'eussent rendu quelque peu suspect aux huguenots [2], il était cependant capable de tenir Sully en échec sur le terrain politique. Son voyage à Sedan n'était qu'une feinte habile pour se faire

1. Ambass. vénit., 17 mai 1611.
2. Scip. Ammirato, 26 avril 1611.

rappeler; la régente n'y manqua point. Le duc revint à la cour au milieu du mois de mai; il en repartit le 15 pour se rendre à Saumur, « sous une si bonne impression et avec une telle satisfaction de la reine, dit l'ambassadeur vénitien, qu'il a promis de faire de grandes choses et de se déclarer contre quiconque tenterait à l'assemblée quelque nouveauté. Le duc de Sully, mû plus par esprit d'émulation à l'égard de Bouillon que par toute autre considération, a pris la résolution d'aller à l'assemblée, et la guerre née entre eux produira un excellent effet, en tenant Bouillon d'autant plus ferme dans ses résolutions. On a quelque idée de revoir les comptes de l'administration de Sully, ce qui serait lui rogner les ongles de telle sorte qu'en aucun temps il ne pourrait plus jamais nuire [1]. »

L'envoi du duc de Bouillon à Saumur pouvait, plus que la divulgation d'intentions malveillantes à l'égard de Sully, servir les intérêts du gouvernement. Peut-être n'était-il pas prudent de mettre à une trop rude épreuve le loyalisme de l'ex-surintendant. Son ressentiment pouvait l'entraîner à céder aux suggestions des ambitieux et des fanatiques de son parti et à confondre ses intérêts personnels avec la cause de la religion réformée. Jusqu'à quel point le grand ministre de Henri IV sut-il résister à cette tentation et s'abstenir de rechercher dans les clameurs et les revendications d'une assemblée politico-religieuse non seulement une protection contre des menaces plus feintes que réelles, mais encore une force d'opposition capable de le ramener à la direction des affaires? c'est là qu'est, à vrai dire, l'intérêt principal de l'assemblée de Saumur. Sur ce point les dépêches diplomatiques nous donnent des renseignements plus circonstanciés, plus vivants, plus impartiaux que les pièces officielles et les Mémoires du temps [2].

1. Ambass. vénit., 1er juin 1611. Cf. Matteo Botti, 21 juin 1611. D'Estrées, *Mémoires*.

2. Voir surtout pour cette assemblée le *Mercure françois*, recueil

Les assemblées provinciales, en délibérant sur le choix de leurs députés à l'assemblée générale, avaient rédigé des cahiers de réclamations pour la satisfaction desquelles la présence des grands personnages du parti protestant, tels que Sully, Bouillon, Lesdiguières, invités par leurs coreligionnaires à se rendre à Saumur, à côté et pour ainsi dire au-dessus des délégations régulières, semblait être un gage des plus sérieux. On s'était largement donné carrière dans la voie des exigences. Les Réformés ne demandaient pas seulement la prorogation de l'édit de 98, l'augmentation du nombre de leurs places de sûreté et du chiffre des subventions qui leur avaient été accordées pour les frais de leur culte; ils voulaient une participation encore plus large aux fonctions publiques et émettaient la prétention de disposer des charges et offices qui se trouvaient pour le moment en la possession des Réformés, dans la crainte qu'après leur mort on ne les transférât à des catholiques. « C'eût été là, fait justement observer l'ambassadeur vénitien, partager avec le roi l'empire et la majesté [1]. »

Les préoccupations des églises protestantes n'étaient pas sans quelque rapport avec la situation qui avait été faite à Sully par la privation d'une partie de ses charges et leur répartition entre des personnages catholiques. Il était certain que c'était sur ce point que porteraient les efforts de leur agitation.

En attendant l'arrivée des deux conseillers d'État que la cour envoya comme commissaires du gouvernement, M. de Boissise, catholique, et M. de Bullion, protestant,

officiel, qui ne donne que des documents choisis et atténués, t. II, p. 73 et suiv.; les *Mémoires* de Rohan, gendre de Sully, dignes de confiance quoique naturellement favorables à l'ancien surintendant; les *Mémoires* de Richelieu, entachés de partialité contre Sully et de passion contre le parti protestant; LEVASSOR (*Histoire de Louis XIII*), écrivain anticatholique, mais bien informé, t. I, p. 73; et une étude spéciale sur la question dans ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France*, p. 227 et suiv.

1. Ambass. vénit., 1er juin 1611.

l'assemblée s'ouvrit le 27 mai et constitua son bureau. L'antagonisme déclaré de Sully et du duc de Bouillon, qui se manifesta de prime abord par des querelles de préséance et dont on eut de la peine à faire cesser les éclats, non sans laisser leurs esprits fortement aigris, rendait impossible le choix de l'un ou de l'autre pour la présidence de l'assemblée. Le duc de Rohan, pour servir de couverture à son beau-père, se mit sur les rangs; mais il fut écarté. L'assemblée tint à prouver qu'elle ne voulait, en commençant, prendre parti ni pour ni contre la cour, « en déférant à une grande majorité la présidence à Du Plessis-Mornay, gouverneur de la place de Saumur, avec des démonstrations manifestes d'une confiance médiocre à l'égard de Sully et d'une défiance marquée contre Bouillon, comme étant trop disposé à donner satisfaction à la reine, et gagné par elle [1] ».

Dévoué corps et âme à son parti, irréductible et intransigeant sur les questions de doctrine, mais étranger aux passions de la cour loin de laquelle il vivait, et serviteur désintéressé de la couronne, l'ancien ministre et compagnon d'armes de Henri IV pendant les années mauvaises, était vraiment digne d'exercer les fonctions de *modérateur* qui lui furent confiées.

Dans la première séance, les soixante-seize députés prêtèrent solennellement le triple serment d'union, de discrétion et d'inébranlable constance à poursuivre la confirmation de leurs droits. On y parla avec une grande véhémence contre les moyens de corruption que l'on savait avoir été préparés et mis dans la main d'un personnage qui montrait faire plus de cas de son intérêt que de la religion. Le duc de Bouillon laissa glisser prudemment ces paroles proférées pour le piquer au vif. Elles enflammèrent cependant les esprits et donnèrent occasion à Sully de faire une longue

1. Ambass. vénit., 14 juin 1611. Il résume le premier rapport envoyé par Boissise et Bullion.

doléance à propos de la récompense qui avait été réservée à ses services passés; il ajouta que son exemple devait servir de miroir à tous les autres; car il n'avait pas été déposé de ses charges pour d'autres raisons que sa religion et la méchanceté de ses ennemis dont il attendait un traitement pire encore, si on ne lui donnait protection. L'assemblée s'émut à ces paroles et affirma sa volonté de ne point l'abandonner [1].

Bien différent est le ton de Sully dans l'équivoque et précautionneuse harangue que donna au public le *Mercure françois*. Là, en effet, c'est à l'instigation des députés lui demandant d'insister pour avoir la récompense de ses charges *plutôt en sûreté et honneur* qu'en profit et utilité, et déclarant l'intérêt du sieur duc de Sully conjoint avec celui des églises, que l'ancien surintendant prend la parole pour s'excuser, demander conseil, s'interroger sur le point de savoir si à son intérêt particulier est bien réellement joint celui du public, disculper la reine et enfin terminer par ces paroles : « Je proteste ici devant Dieu et cette assemblée que je suis tout résolu, s'il est trouvé bon et jugez utile au public, de ne faire jamais instance aucune de mon rétablissement, ni de ma récompense, pourvu que je sois assuré d'être laissé en repos et que l'on ne m'empêchera en la libre et entière fonction et exercice des charges qui sont restées à mon fils et à moi, ni privé des gratifications que j'ai obtenues de mes rois par leurs libéralités et par mes services ».

On sent dans ce discours l'arrangement après coup, les atténuations qui, dans une publication presque officielle, parue plusieurs mois après l'assemblée, furent apportées au langage réel de Sully, probablement d'un commun accord avec lui, lorsqu'il eut pris le parti de se tenir tranquille. « J'ai vu couchée par écrit, dit l'ambassadeur vénitien, la

1. Ambass. vénit., 14 juin. Il dit, en donnant ces détails, analyser le second rapport de Boissise et Bullion. Cf. Matteo Botti, 21 juin 1611.

substance de sa démonstration et la réponse qui lui a été faite par l'assemblée : la première séditieuse et imprudente, l'autre très modérée et de nature à lui enlever l'espérance qu'il avait peut-être de se faire remettre en place par l'autorité de ladite assemblée [1]. » C'est exactement l'inverse de la manière dont les faits sont présentés dans le *Mercure françois*, qui met les intentions violentes dans les actes de l'assemblée et les paroles modérées dans la bouche de Sully, tandis que, en réalité, ce fut Sully qui s'emporta et l'assemblée qui se conduisit prudemment [2].

Les commissaires du gouvernement, introduits dans l'assemblée le 6 juin, assurèrent les députés de la bienveillance de la reine, dont elle avait déjà donné des preuves nombreuses à l'égard des Réformés; et ils engagèrent l'assemblée à procéder dans le plus bref délai à l'élection des délégués chargés de porter à la reine leurs requêtes, et à se dissoudre ensuite. Les membres de l'Assemblée répondirent en rendant, pour sa bienveillance, de très humbles grâces à Sa Majesté, vis-à-vis de laquelle ainsi que du roi ils seraient toujours très dévoués et très fidèles. Ils ajoutèrent qu'ils feraient en sorte de lui complaire en se séparant le plus tôt possible; mais les affaires étaient importantes et ne pouvaient s'expédier avec la rapidité qu'ils souhaitaient eux-mêmes. Ils allaient se consulter pour la nomination de leurs députés et feraient tout ce qu'ils pourraient pour lui donner satisfaction en toutes choses [3]....

Cette réponse dilatoire fut tout ce que purent obtenir les conseillers d'État Boissise et Bullion, revenus à la charge pour obtenir la dissolution de l'assemblée dans les séances des 17 et 18 juin. Les députés continuaient imperturbable-

1. Ambass. vénit., 11 juillet 1611.

2. « Le lundi 20 (juin), on m'a donné la proposition faite par le duc de Sully à l'assemblée de Saumur. Rien de si vain ni de si mal pour un homme d'esprit et d'Estat comme il est. » L'Estoile, t. XI, p. 124.

3. Ambass. vénit., 11 juin 1611.

ment l'élaboration de leur cahier général et décidèrent le 23 juin que ce document serait porté à Paris par une délégation spéciale. Les commissaires du gouvernement, qui en avaient reçu copie, s'empressèrent de devancer les envoyés de l'assemblée pour rendre compte verbalement de leur mission.

Ils exposèrent à la reine qu'ils avaient trouvé des discordes et des dissensions chez les chefs, et chez les autres un grand désir de paix et de repos. Ils chargèrent gravement le duc de Sully qui, par ses harangues et ses démonstrations séditieuses, avait fait son possible pour soulever les esprits et montré la pire volonté (*che con renghe et uffitii seditiosi habbia procurato di concitare et mostrato pessima volunta*) [1].

Ils ne se louèrent naturellement point de Rohan, mais vantèrent hautement la prudence de Bouillon et sa fidélité à l'égard de la reine. Ils ajoutèrent que dans les environs de Saumur s'était fait un rassemblement assez considérable de gens de la religion et de la suite des membres de l'assemblée, comme pour épauler ces derniers et garantir leur sécurité; mais que, depuis la fin des délibérations, ils allaient se séparant, en même temps que diminuait le nombre des députés. La reine écouta attentivement le rapport, lut sur-le-champ le résumé des instances de l'Assemblée et le remit entre les mains de Villeroy, en lui ordonnant de se trouver sans perdre de temps avec les autres membres du conseil, afin de leur communiquer cette pièce ainsi que les faits exposés par Boissise et Bullion.

Villeroy se rendit immédiatement avec Jeannin auprès du comte de Soissons, puis du duc de Mayenne, qui se trouvaient un peu indisposés. Pour le moment, la seule décision prise fut que la reine enverrait des courriers aux princes et ministres absents, et particulièrement à Condé,

1. Ambass. vénit., 13 juillet 1611.

pour leur faire part des requêtes de l'assemblée de Saumur et leur exprimer le désir, quand les affaires de leurs gouvernements le permettraient, de les voir assister à la délibération relative aux réponses à faire, ce dont elle désirait s'acquitter le plus tôt possible. A cet effet, Villeroy adressa le 2 juillet des dépêches au prince de Condé, au connétable, au duc de Guise, au duc d'Épernon, à quelques autres. Le 5, le connétable fut à Paris, le duc de Nevers s'y rendit aussi; mais les autres se trouvaient à de trop grandes distances pour venir en temps opportun. Le Conseil se mit à l'œuvre sans plus tarder.

La reine déclara aux ambassadeurs qu'elle était résolue à ne rien accorder qui pût porter préjudice à son fils, ce qu'elle avait laissé entendre d'assez bonne heure pour qu'on ne le trouvât pas étrange. « Je sais bien, disait-elle encore à Matteo Botti, que ces hérétiques ont de mauvaises intentions; mais ils sont hors d'état de faire le mal qu'ils voudraient; car, sans compter tous les princes, leurs voisins veulent la paix dans leurs propres villes [1]. »

Les requêtes des huguenots se réduisaient en somme à réclamer l'exécution de l'édit de 98, en vertu duquel ils demandaient principalement : la restitution des places qui leur étaient sorties des mains, leurs gouverneurs s'étant faits catholiques; la liberté d'exercer toute charge et office dans toute l'étendue du royaume; le payement intégral de la somme à eux accordée par les articles secrets signés du feu roi, ainsi que de tout l'arriéré; la continuation des places qui leur avaient été assignées au delà du terme préfixé, qui devait échoir dans un peu plus d'une année; l'institution, dans les principales villes d'étude, de collèges pour l'éducation de leurs enfants, avec les moyens d'entretenir ces établissements.

Disposé à céder sur des points secondaires, le gouver-

1. Ambass. vénit., 13 juillet. — Matteo Botti, 11 juillet 1611.

nement avait des objections graves à élever contre un grand nombre de ces demandes. La première ne pouvait causer de difficulté, car les places en question n'avaient pas grande importance; la seconde devait être repoussée par cette considération caractéristique, à savoir que, tous les offices étant vénaux en France, les réformés feraient une bourse commune et finiraient à la longue par s'emparer de toutes les charges; pour la troisième, on trouverait moyen de s'arranger; à la quatrième la reine pouvait faire une réponse facile en disant qu'elle n'avait pas le pouvoir de disposer de places fortes au delà du temps de sa régence; quant à la cinquième, on ne pouvait y faire droit que dans une mesure très restreinte, et seulement dans les endroits où s'exerçait la religion réformée [1].

Le 4 juillet, les délégués, au nombre de cinq, arrivèrent à Paris pour soutenir en forme les requêtes de l'assemblée. « C'était, dit Scip. Ammirato, une cabale mixte composée de ministres, de gentilshommes et de bourgeois. » Ils se présentèrent à la reine et lui adressèrent une harangue pleine de révérence [2]. Voyant leur attitude soumise, et réfléchissant au peu de place que le personnage de Sully tenait dans les revendications écrites de l'assemblée de Saumur, les ennemis de Sully s'enhardirent, et s'indignant de ce que Boissise et Bullion avaient rapporté à son sujet, ne parlaient de rien moins que de le mettre en jugement sous l'accusation de lèse-majesté. « Il n'a point paru bon à la reine, dit à ce propos l'ambassadeur vénitien, d'entrer dans ces vues; mais, dans un autre temps, il pourra peut-être en coûter cher au duc d'avoir parlé [3]. »

Scip. Ammirato écrivait peu de temps après à son gouvernement qu'il avait vu la copie d'une seconde harangue de M. de Sully à l'assemblée « dans laquelle, dit-il, se découvrent

1. Ambass. vénit., 13 juillet 1611.
2. Scip. Ammirato, 5 juillet 1611.
3. Ambass. vénit., 13 juillet 1611.

sa passion et en même temps sa crainte, qui se manifeste de plus en plus, s'il faut croire ce que j'ai vu dans une lettre de quelqu'un qui se dit son serviteur à un huguenot et dans laquelle il est rapporté qu'il s'est retiré à la Rochelle avec quarante charrettes remplies des meilleurs meubles qu'il avait à Sully. Son fils est à Poitiers, au siège de son gouvernement [1]. » La seconde harangue de Sully, telle qu'elle est insérée dans le *Mercure françois*, paraît certes plus timorée que passionnée. Quant à cette retraite, qui aurait été presque un acte de rébellion, si le bruit qui en courut est une indication certaine de la tension des rapports entre Sully et le gouvernement, il est juste de dire que nous ne trouvons nulle part qu'elle ait reçu même un commencement d'exécution.

Cependant le Conseil avait travaillé à la réponse à faire aux délégués et, le 24 juillet, le chancelier, les ayant réunis, leur déclara que S. M. la reine les maintiendrait dans le même état et les mêmes termes que le feu roi; qu'en outre, à l'effet de les gratifier, elle prorogerait pour cinq années encore l'occupation des places qu'ils possédaient, et accroîtrait de 15 000 écus (50 000 francs) la pension destinée à leurs ministres, à la condition qu'ils fussent soumis au choix et à la nomination de Sa Majesté. Le chancelier n'ayant rien ajouté d'autre, un des délégués prit la parole pour dire que l'assemblée les avait envoyés porteurs de diverses instances relatives aux intérêts publics et particuliers, et formulées par écrit pour être placées sous les yeux de la reine; en conséquence ils suppliaient qu'il leur fût fait réponse non pas d'une manière générale, mais article par article. Le chancelier répondit que l'Assemblée avait été demandée et accordée uniquement pour l'élection des députés qui devaient résider pour leurs affaires auprès de Sa Majesté. L'élection faite et l'assemblée dissoute, on

1. Scip. Ammirato, 2 août 1611.

ferait à ces derniers une réponse en forme et point par point. Toutefois, quant aux instances des particuliers, il n'appartenait pas à l'assemblée de les présenter. Ils n'avaient qu'à venir eux-mêmes les exposer à la reine et seraient écoutés avec bénignité. Brûlart conclut en déclarant aux délégués, que n'ayant rien d'autre à leur dire, pour le moment, il les engageait cependant à rapporter ce peu de paroles à l'assemblée, comme témoignage de la bonne volonté de Sa Majesté à leur égard.

Les délégués durent partir, « assez mal satisfaits, dit l'ambassadeur vénitien, de la réponse qui leur avait été faite au nom de la reine, comme étant trop générale et peu carrée (*molto generale et poco quadrata*) », — « contents cependant, dit d'autre part Scipione Ammirato, au moins pour leur particulier; car ils ont eu de bonnes pensions [1] ». Ce dernier détail concorde fort bien avec la mauvaise impression qu'à leur retour à Saumur les délégués donnèrent d'eux-mêmes à l'assemblée où on les regarda comme suspects de trahison et d'apostasie [2], et avec la démarche pressante que la reine, partie pour Saint-Germain le 26 juillet, fit faire auprès du duc de Bouillon aussitôt après le départ des délégués.

Le duc était malade à Brunoy; la reine lui dépêcha M. de la Varenne sous prétexte de le visiter, mais avec des instructions secrètes et de l'argent pour le répandre parmi les membres de l'assemblée. Elle ordonna en même temps à M. de Bouillon de se disposer à partir pour Saumur avec charge d'obtenir le plus tôt possible la dissolution de ces États généraux du protestantisme.

Il y avait eu dans le Conseil des avis très divers sur la nature de la réponse faite aux délégués : les uns la trouvaient trop sèche et offrant trop de matière aux récriminations; d'autres, comme le connétable, s'étaient opposés

1. Ambass. vénit., 10 août. — Scip. Ammirato, 2 août 1611.
2. Anquez, *op. cit.*, p. 238.

avec beaucoup de chaleur au changement des gouverneurs catholiques dans les places de sûreté. Il fallait, coûte que coûte, obtenir que la prolongation de l'assemblée n'envenimât pas la discussion des questions pendantes. On n'ignorait pas à la cour que, malgré l'attitude assez humble et effacée des délégués de l'assemblée, ils avaient, sous main, donné communication des résolutions prises à l'ambassadeur d'Angleterre et à celui des États-Généraux de Hollande, se plaignant particulièrement que la prorogation des places de sûreté pour cinq années fût trop courte; car ils l'avaient demandée pour dix ans, afin de ne pas être forcés d'en demander le renouvellement dans un temps où, à cause du jeune âge du roi qui serait à peine sorti de minorité, les controverses sur ce point présenteraient plus de danger. Bien que l'ambassadeur d'Angleterre assurât les ministres de la ferme résolution qu'avait prise le roi son maître de ne pas troubler la paix du royaume, on pouvait craindre à la cour que des complications étrangères ne vinssent encore s'ajouter aux préoccupations causées par la situation intérieure [1].

Ce n'est pas sans grande difficulté que le gouvernement obtint de l'assemblée qu'elle voulût bien se dissoudre. Les opposants demandaient que Bullion leur donnât lecture des réponses à leurs cahiers avant de procéder à l'élection des six candidats parmi lesquels la reine aurait à choisir les deux députés généraux qui résideraient auprès d'elle; Bullion faisait de l'élection la condition préalable de toute communication ultérieure.

Les députés s'obstinant à ne pas se séparer, la reine dut écrire (27 août) une lettre comminatoire pour leur enjoindre de se conformer à ses ordres, sous peine d'être déclarés rebelles au roi et poursuivis comme tels. Par une autre lettre adressée dans toutes les provinces aux églises des

1. Ambass. vénit., 11 août 1611.

huguenots, elle faisait connaître ses intentions en même temps que son commandement, disant qu'elle voulait leur conserver tous leurs avantages et leur accorder même quelque chose en plus, mais que si l'assemblée ne se séparait pas, elle les considérerait comme rebelles[1]. Enfin, pour en finir avec l'opposition, la régente fit savoir qu'elle reconnaîtrait comme légitime l'élection qui serait faite même par la minorité favorable aux vues du gouvernement et dont les chefs étaient Bouillon et La Force, lesquels déclarèrent ne vouloir pas faire autre chose que ce que Leurs Majestés commandaient.

On ne saurait douter que le chef de la majorité opposante ait été le duc de Sully. « Parmi tous les huguenots, écrit Scipione Ammirato, il ne doit guère y avoir que Sully qui ait exhorté à ne pas obéir à Leurs Majestés. » Et l'ambassadeur vénitien, plus positif encore, dit de son côté : « Le duc de Sully, au lieu d'obéir à la dernière lettre écrite par la reine à ceux de l'assemblée de Saumur, lettre dans laquelle Sa Majesté leur commandait de se séparer sous peine d'être tenus pour rebelles à la couronne, voulait mettre la chose en délibération; mais M. de Châtillon, La Trémouille, La Noue et tous les autres, dirent que là où il s'agissait de leur fidélité à l'égard de Sa Majesté, ils ne voulaient pas qu'elle fût mise en doute[2] ».

En même temps que la majorité semblait abandonner Sully, des manifestations extérieures contribuaient encore à la rendre moins indocile aux ordres de la régente. Au reçu de la lettre adressée par la reine aux églises réformées, celle de Charenton, qui, représentant la communauté parisienne, jouissait d'une grande influence dans le parti, envoya un courrier à ses députés pour leur ordonner d'obéir à la reine[3]. La même injonction était faite en

1. Scip. Ammirato, 30 août 1611.
2. Scip. Ammirato, 13 sept. — Ambass. vénit., 21 septembre 1611.
3. Scip. Ammirato, 30 août 1611.

même temps par un des chefs les plus au
tants, qui s'était tenu, par politique, éloig
le maréchal de Lesdiguières, au nom des égl

L'assemblée nomma donc ses six canc
le 12 septembre, lorsqu'elle eut reçu le
duquel de Rouvray, beau-frère de l'ur
Du Plessis, et La Milletière étaient nomr
raux [2]. Mais l'agitation ne se trouva point
Les mandataires de l'assemblée se char
tenir en portant la controverse avec la
des intérêts généraux dans celui des inté
des ambitions personnelles. On peut en ju
de l'ambassadeur vénitien :

« Les députés de l'assemblée de Saun
les instances qu'ils ont faites à la cour
accorde tous les privilèges qu'ils prétenden
gaillardement sur deux points en particu
tion de Sully dans ses charges et la prom
de la connétablie pour le duc de Bouillon
tentative il n'y a aucun espoir de succès
pour tâcher d'empêcher le procès qu'on pr
et parer de la sorte à sa ruine totale ; car il
que, si l'on poursuit l'affaire, elle tourn
contre lui les ministres, la cour, les gens
dans un autre temps, il a tous traités de
dernière assemblée, entamés et offensés
tion. L'autre prétention a également beau
et parce que le duc de Bouillon est de la
que cette charge est également ambitionn

prise en considération de ces deux demandes auprè
reine. Or comme elles sont absolument contraires à la
de Sa Majesté, elles lui donnent beaucoup de tou
ainsi qu'à ces messieurs de son conseil; car ces no
instances font craindre que les mauvais offices d
n'aillent prenant pied et que leur parti ne vienne
fomenté par quelque prince mal content de ce gou
ment et par quelque autre de la religion, et qu'avec le
il ne sorte de là quelque nouveau trouble. Ces inqu
ne sont pas sans fondement, puisque, après la diss
de cette assemblée, alors que l'on croyait que tou
prétentions seraient assoupies, on voit que les
parlent plus vivement que jamais. On attend de
Fontainebleau le prince de Condé, de retour de son g
nement de Guienne; samedi doit y arriver le duc d'É
et M. le Grand [1]. »

Cette dépêche est instructive à plus d'un titre; c
nous montre le double jeu du duc de Bouillon qui,
vant la politique de la cour, avait également réussi à
au service de son ambition l'actif mécontentement d
protestant; et elle révèle, en même temps que la pers
des craintes ou des efforts du duc de Sully pour se
cher au pouvoir, le jeu des intérêts d'un certain nom
personnages qui, pour être restés à l'écart du conflit
avaient pas moins surveillé fort attentivement les
ments, pour en tirer parti.

Lorsque la régente adressa aux princes et aux plus

arrière-pensée que les tuteurs plus ou moins bien intentionnés de la couronne laissaient la régente se débrouiller elle-même au milieu des embarras d'une situation difficile. Ils évitaient ainsi de se compromettre, de s'associer aux fautes que l'on pourrait commettre, tout en se réservant le droit de les signaler et de s'en plaindre au besoin. Marie de Médicis, pour qui cette tactique n'était déjà plus nouvelle, avait fait tout son possible pour la contrecarrer.

Dès le commencement de l'année 1611, le prince de Condé avait pris dans le Conseil une attitude hautaine et désagréable, cherchant noise à tout propos et contredisant un chacun. La reine, pour le tenir en respect, avait pris l'habitude de se lever de bonne heure et d'assister aux séances du Conseil. La mauvaise humeur de Condé redoubla [1]. S'imaginant alors que la province fournirait plus ample matière à son besoin d'intrigues et de domination, il manifesta le désir de se rendre dans son gouvernement. La reine déclara qu'elle ne voulait point qu'il y allât. « Qu'il y aille ou qu'il reste, écrit Scip. Ammirato, on croit que ce prince est plus capable de montrer sa mauvaise volonté que de faire aucun mal [2]. »

Dans le même temps, le duc de Guise demandait à partir pour la Provence; le duc de Nevers sollicitait la permission d'armer ses navires et d'aller faire, on ne savait trop où, quelque entreprise contre les Infidèles, et il annonçait l'intention de consacrer à cette œuvre une somme de 300 000 écus [3]; le prince de Vaudemont, qui avait fait un séjour auprès de la régente, regagnait la cour de Lorraine; le duc de Bouillon demandait à se rendre à Sedan, et le duc d'Épernon à Angoulême. Dans l'impossibilité d'empêcher cette désertion générale des princes et grands seigneurs dans leurs gouvernements, la régente prit le parti de l'autoriser.

1. Scip. Ammirato, 4 février 1611.
2. Scip. Ammirato, 21 mars 1611.
3. Scip. Ammirato, *ibidem*.

« Lundi se rendit à la cour le prince de Condé, écrit l'ambassadeur vénitien le 4 mai 1611. Il exprima si chaudement à la reine son désir de se transporter dans son gouvernement de Guienne, que Sa Majesté, voyant qu'Elle ne pouvait plus, sans le mécontenter gravement, lui refuser cette autorisation comme elle avait fait jusqu'à présent, la lui a donnée, à la condition pour lui d'être de retour au bout de trois mois. Le départ du prince pour cette province donne bien à réfléchir, d'autant plus qu'il n'y va point, paraît-il, complètement satisfait; mais comme la plus grande partie de ces peuples-là sont huguenots et qu'il se montre de plus en plus contraire à leur parti, il ne pourra pas acquérir auprès d'eux grand crédit. D'autres ne manquent pas de faire, à propos des choses qui se sont fraîchement passées, quelques considérations sur le voisinage de ce pays et de l'Espagne; mais je ne trouve pas à cela grand fondement. De même le duc d'Épernon a obtenu la permission d'aller à sa maison dans sa province. Guise, à cette heure, doit être à Marseille. Soissons ne bouge pas et croît chaque jour en grâce et en autorité auprès de la reine. Nevers est en Champagne, mais sera bientôt ici. Avant le départ des princes, la reine leur a fait toucher du doigt qu'en raison de l'accroissement des pensions elle restait chaque année découverte de 200 000 écus, d'où la nécessité de les réduire. Celles des princes leur seront maintenues : quant aux autres, elles seront réduites, les unes d'un quart, les autres de moins [1]. » Cet appel indirect fait au désintéressement avait peu de chance d'être écouté.

La bride lâchée à tous ces princes généralement animés d'intentions peu favorables pour les huguenots n'avait pas été sans inquiéter les députés réunis à Saumur et sans contribuer à rendre leurs délibérations moins calmes. On ne

1. Ambass. vénit, 14 mai. — Cf. Scip. Ammirato, 30 avril 1611.

savait pas trop à quoi s'en tenir sur les intentions du prince de Condé. La cour pouvait se demander s'il ne lui prendrait pas fantaisie de se rapprocher des huguenots pour jouer le rôle des anciens Condés, mais c'est une illusion qu'on n'eut guère du côté des réformés. Au commencement de son voyage vers le Midi, le prince manifesta l'intention d'entrer dans Saint-Jean-d'Angély, occupé par les huguenots, sous le prétexte d'exhumer le cadavre de son père demeuré là au sépulcre depuis sa mort en 1588. A cette nouvelle, l'assemblée expédia immédiatement le gouverneur de la ville, qui était au nombre de ses membres, afin qu'il fût présent pour veiller à la sûreté de la place [1]. Condé ne pardonna pas aux huguenots ce manque de confiance; mais il n'avait pas lieu d'être beaucoup plus satisfait de la cour à cet égard, si l'on en juge par le second incident qui se produisit sur son passage. Le duc d'Épernon avait invité le prince, qui traversait son gouvernement, à passer par Angoulême. Condé accepta, et le duc se mit en devoir de réunir un grand nombre de cavaliers pour aller à sa rencontre, mais dans l'intervalle M. le Prince apprit que d'Épernon avait été envoyé en Angoumois pour le mieux surveiller et qu'il ne servait à autre chose qu'à lui faire la garde (*che non serviva ad altro che a fargli la guardia*); alors, quand il fut près d'Angoulême, il se fit excuser auprès du duc d'Épernon de ne point passer par là et prit plus au large le chemin de Bordeaux [2]. En route il faillit périr après s'être baigné tout en sueur dans une rivière. Il avait déjà, pendant cette marche accidentée, tâché de se remettre bien en cour, en écrivant à la reine des lettres remplies de témoignages de dévouement et de soumission, lui rendant compte du progrès de son voyage et se déclarant prêt à revenir au premier signe d'elle. La reine se montra tellement satisfaite de ces démonstrations que, voulant couper court au bruit que

1. Ambass. vénit., 11 juin 1611.
2. Scip. Ammirato, 15 juillet 1611.

le prince n'était pas très bien disposé à son égard, elle montra ces lettres à plusieurs personnes pour que le contenu en fût divulgué [1].

Averti sans doute de la bonne impression produite par sa correspondance [2], Condé pensa pouvoir se venger agréablement du duc d'Épernon. Le 2 juillet il écrivit de nouveau à la reine pour lui annoncer son arrivée à Bordeaux où il avait été reçu avec beaucoup d'honneur, et, après avoir encore enchéri sur ses précédentes protestations, il dénonça le gouverneur de l'Angoumois comme faisant sous de mauvais prétextes une réunion de noblesse et de gentilshommes plus nombreuse que ne le comportait le service de Sa Majesté. Ces insinuations firent quelque impression sur l'esprit toujours soupçonneux de la reine, et elle eut un instant la pensée de rappeler d'Épernon. Mais promptement rassurée sur ses intentions et informée du mécontentement de Condé à son égard, elle se contenta d'envoyer de nouveaux ordres aux gouverneurs des places de la province pour augmenter leurs garnisons et redoubler de vigilance [3].

Condé eut bientôt l'occasion de prouver qu'il était aussi peu tenace dans ses inimitiés que médiocrement attaché à ses résolutions. Le duc d'Épernon ayant à se rendre dans une de ses maisons situées au delà de Bordeaux, voulut passer par cette ville. Condé lui envoya dire qu'il ferait fermer les portes devant lui ; d'Épernon répondit avec beaucoup de flegme « qu'à des serviteurs du roi comme lui on ne fermait pas les portes, et que, au surplus, c'était avec sa maison seulement qu'il voulait passer par Bordeaux ». Il ne fallait que savoir tenir tête au prince pour le faire plier. Un ami commun s'entremit et non seulement d'Épernon passa par Bordeaux, mais, sous le prétexte d'une partie de chasse, Condé s'arrangea de manière à revenir par la route que

1. Ambass. vénit., 29 juin 1611.
2. Matteo Botti au grand-duc, 11 juillet 1611.
3. Ambass. vénit., 13 juillet 1611.

devait suivre le duc. Ils se virent et dînèrent même ensemble [1].

Ce rapprochement et cette réconciliation de personnages qu'elle avait voulu tenir désunis ne furent sans doute pas du goût de la reine. D'ailleurs le prince de Condé ne se fit pas faute de laisser entendre au gouvernement qu'il fallait toujours compter avec lui. Peu de temps après son arrivée à Bordeaux, il voulut visiter le Château-Trompette et y entra avec un grand nombre des siens, puis il donna l'ordre au lieutenant royal de faire sortir la garnison. Cet officier n'osa pas désobéir au gouverneur de la province, premier prince du sang; et, l'ordre ayant été exécuté, le prince se tourna vers ceux qui l'accompagnaient et leur dit : « Vous voyez que je suis le maître de la place. Mais Dieu me garde de la tenir contre le vouloir de la reine. Ce que j'en ai fait, c'est pour confondre mes ennemis et donner à Sa Majesté la preuve de ma fidélité [2]. » Alors il fit rentrer la garnison et sortit incontinent. La régente s'efforça d'étouffer le scandale de cette insolente bravade, et le prince ne s'en vanta pas non plus dans les nouvelles lettres qu'il écrivit à la cour au sujet de la consultation que Marie de Médicis avait demandée pour la réponse à faire aux huguenots de Saumur.

Condé leur en voulait sans doute beaucoup de l'affaire de Saint-Jean-d'Angély; car, à leur égard, il se montra sans aucun ménagement. Ne pouvant ou ne voulant pas revenir à Paris, il répondit à la communication qui lui fut faite des requêtes de l'Assemblée par une lettre adressée à M. de Beaumont et qui contenait son vote, à savoir, qu'il ne fallait accorder aux huguenots rien de plus que ce qu'ils avaient du temps du roi Henri IV. Le commentaire dont il accompagnait son dire était encore plus significatif. Au rapport du nonce, à qui M. de Beaumont fit part de la lettre, le prince avait écrit que « si les huguenots voulaient tenter quoi que

1. Scip. Ammirato, 2 août 1611.
2. Ambass. vénit., 27 juillet 1611.

ce fût contre Sa Majesté, il serait le premier à leur mettre le couteau à la gorge »; l'ambassadeur vénitien confirme cette information, en ajoutant que la menace concernait aussi « tout autre qui voudrait troubler le présent repos [1] ».

Pouvait-on se fier à ces démonstrations plus bruyantes que sincères? Il est permis d'en douter lorsqu'on voit le prince de Condé faire naître à Bordeaux même une agitation au moins inutile en se portant candidat au titre de maire. Il avait pour concurrent dans cette brigue assez excentrique M. de Roquelaure [2], maréchal de France. La reine réussit à faire élire M. Barrault, qui avait été ambassadeur en Espagne, connaissait le pays, et ne pouvait porter aucun ombrage au gouvernement [3]. Quant au prince de Condé, il se rendit jusqu'à l'extrémité même de sa province, à Bayonne [4]. C'est là que les princesses, sa mère et sa femme, le quittèrent pour se rendre à Cadillac où, avant de retourner vers le Nord, elles furent festoyées par le duc d'Épernon [5], remis décidément dans les meilleurs termes avec toute la maison de Condé.

Pendant que le prince continuait encore à se faire attendre, sa femme arriva à Paris le 30 août [6], au moment où des discussions d'intérêts de famille survenues entre son père le connétable et le duc de Guise et auxquelles se trouvèrent

1. *Mons. Nunzio mi ha detto che Condé ha mandato qui il suo voto per mezzo di Mons. di Beaumont, che è, che non si conceda alli ugonotti cosa nessuna di piu di quel che havevano a tempo del Re Arrigo IV. Et sua Signoria Illustrissima mi dice che ha visto la lettera che Condé scrive a Beaumont, dove è che egli sara il primo quando gli ugonotti vorranno far nulla contra S. M. che mettera loro il cottello alla gola.* (Scip. Ammirato, 15 juillet 1611.) *Poi scrisse qui* (*Condé*) *al Sig^r Beumont lettere piene di devotione et ossequio verso la Regina, et simili all'altre, nelle quali senza parola di tal fatto si esibisce il primo à moversi contra ugonotti, et ogn' altro che volesse turbare la quiete presente.* (Ambass. vénit., 27 juillet 1611.)

2. Voir sur ce personnage TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. I, p. 97.

3. Ambass. vénit., 10 août. — Scip. Ammirato, 16 août 1610.

4. Scip. Ammirato, 16 août 1611.

5. Malherbe à Peiresc, 14 août 1611, p. 249.

6. Scip. Ammirato, 30 août 1611.

mêlés des princes de la maison de Bourbon, jetaient de nouveau la perturbation au milieu de la cour et mettaient Marie de Médicis dans le cas de se demander s'il ne valait pas encore mieux tenir les grands éloignés d'elle que de les rappeler ou de les retenir à ses côtés.

Le connétable de Montmorency était, on s'en souvient, accouru, ainsi que le duc de Nevers, au premier appel de la reine quand le Conseil avait dû s'occuper de la réponse à faire à l'assemblée de Saumur. Le duc de Guise revint aussi de Provence à la fin de juillet; mais c'était moins pour assister la régente que pour lui chercher une querelle assez motivée d'ailleurs. Le duc de Guise avait, depuis quelque temps déjà, obtenu de la reine, en faveur de son frère le chevalier, des lettres pour le grand maître de Malte, à l'effet de réserver à ce jeune homme le premier des priorats vacants dans le royaume. L'ordre de Malte était une admirable école pour les jeunes gens de la haute noblesse qui voulaient devenir les chefs de la marine française. Presque aussitôt après le départ du duc pour Marseille, le connétable sollicita de la reine des lettres de même teneur pour son petit-fils, fils du comte d'Auvergne. La reine, au commencement, s'excusa, en disant qu'elle s'était déjà occupée pour le même objet du frère du duc de Guise et aussi du chevalier de Vendôme, frère du roi, en faveur desquels elle avait écrit. Le connétable ayant insisté, la reine donna l'ordre d'écrire aussi, pour lui être agréable, mais en forme telle qu'il ne fût point porté préjudice à ses demandes antérieures. Le secrétaire qui fut chargé de porter ce message prit en outre avec lui des lettres et recommandations particulières du connétable, tout ce qui, en somme, pouvait servir la cause de ce dernier, aux dépens de celle des autres intéressés. Le duc de Guise n'était pas sans quelque soupçon de l'aventure, et il interrogea le courrier à son passage. Celui-ci nia complètement son fait. Mais le gouverneur avait donné l'ordre de surveiller son embarquement, et fit visiter

ses bagages, sous prétexte de contrebande. On saisit ses lettres. Le messager étant venu se plaindre, le duc, en sa présence, jeta au feu celles du connétable. Quant à celles qui étaient signées de la reine, le duc étant le jour suivant monté en poste, les porta lui-même à Sa Majesté vis-à-vis de laquelle, en entrant, il se plaignit vivement que la grâce faite à lui d'abord eût été révoquée en vue de complaire à d'autres. La reine ayant dit qu'elle n'avait donné aucun ordre à son préjudice, le duc lui présenta ses propres lettres, et, comme il s'excusa humblement de les avoir interceptées, Marie parut se tenir pour satisfaite.

Le jour suivant, Guise retourna auprès de la reine et, la trouvant en conférence avec le comte de Soissons et le chancelier, sans qu'il eût été, comme d'habitude, convoqué par elle, il se monta la tête à la pensée qu'il était sans doute question de ce qui s'était passé, et se mit, parlant à d'autres seigneurs qui étaient dans la même chambre, à se plaindre en termes très vifs que la reine, dans ses affaires à lui, prît conseil de ses propres ennemis. Marie s'apercevant de la colère de Guise, congédia le comte et le chancelier et appela le duc auprès d'elle, et, sur un ton tout différent de celui qu'elle avait pris le jour d'avant, elle lui manifesta un très vif ressentiment pour avoir, en osant retenir ses lettres, montré si peu de respect pour elle. Le duc s'exprima toujours en termes remplis d'humilité à l'égard de la reine, mais avec des paroles fort vives et pleines de feu contre le comte de Soissons aux insinuations duquel il fallait, disait-il, attribuer cette indignation de la reine dont l'esprit était fort calme avant d'avoir parlé avec lui; et il ajouta que, lorsqu'il s'agissait des affaires du comte de Soissons, il se récusait toujours, ne voulant pas s'y ingérer, et qu'ainsi le comte devait-il faire de son côté, sinon qu'il en arriverait malheur.

Le comte de Soissons, averti de ces propos, envoya immédiatement mettre au service du connétable, qui se

trouvait à Chantilly, toute sa puissance et celle de ses amis contre le duc de Guise. Mais le vieil et prudent duc de Mayenne, redoutant les désordres qui pouvaient naître d'une rupture entre sa maison et celle du connétable, prit aussitôt l'affaire en main, apaisa le connétable et obtint du duc son neveu qu'il allât en personne le trouver. L'entrevue se passa à Chantilly, et les différends s'accommodèrent, à la satisfaction des deux parties [1].

« Les querelles entre la maison de Bourbon et la maison de Lorraine, dit l'ambassadeur vénitien, vont, on le voit malheureusement, pullulant de jour en jour et, bien que les villes et les Parlements soient fermement attachés à la conservation de la paix, si on ne parvient pas à trouver quelque moyen de les apaiser, elles pourront causer de sérieux embarras, parce que, au plus petit mot, au moindre soupçon, on fait de part et d'autre des rassemblements, des escortes, ce qui sert d'aliment aux humeurs mauvaises et peut donner occasion de pire encore. J'ai eu l'occasion de voir le duc de Guise, qui parle très haut, et aussi le duc du Maine, qui, bien que plus modéré, n'a pu me dissimuler qu'il craignait que, si la reine prend confiance dans le conseil de certaines personnes, les choses ne puissent certainement pas durer dans le même état de tranquillité [2]. »

L'un et l'autre des prétendants à la commanderie avaient dû s'effacer devant la candidature du jeune chevalier de Vendôme que la reine avait, dès le mois de juin [3], résolu d'éloigner de la cour, sous le prétexte de l'envoyer à Malte gagner son grade supérieur dans l'ordre. La tendre affection du jeune roi pour son frère bâtard offusquait la reine, et comme sa politique maternelle, égoïste et imprudente, s'appliquait à écarter de son fils toutes les influences capables d'agir sur lui en dehors de sa propre direction, le

1. Ambass. vénit., 24. — Scip. Ammirato, 30 août 1611.
2. Ambass. vénit., *ibidem*.
3. Ambass. vénit., 29 juin 1611.

départ de Vendôme fut décidé, dans le temps même où, cédant à des considérations analogues, Marie de Médicis enlevait au roi son premier précepteur, M. des Yvetaux, que le roi aimait, pour mettre à sa place M. Le Fèvre [1]. Le départ du chevalier fut un peu retardé [2]; mais l'aîné des Vendôme ayant fait du tapage dans Paris et, pour une cause futile, provoqué en duel M. de Montbazon, la régente, après avoir renouvelé les édits de Henri IV contre les combats singuliers [3], saisit l'occasion qui s'offrait de se débarrasser momentanément d'un aussi turbulent personnage, pressa le départ du chevalier pour Malte et engagea son frère à l'accompagner. Le roi pleura abondamment quand le jeune Alexandre prit congé de lui à Saint-Germain. Il l'aimait de toutes ses entrailles (*svisceramente*) [4].

Les incidents récents qui avaient failli mettre aux prises les Bourbons et les Guises et que le prochain retour du premier prince du sang pouvait aggraver rendaient la reine désireuse d'en finir avec la fâcheuse affaire qu'elle avait sur les bras depuis près de six mois : celle des réclamations de l'assemblée de Saumur auxquelles s'étaient si âprement attachés les députés triennaux.

Du Plessis-Mornay n'avait pas attendu la dissolution de l'assemblée qu'il avait présidée avec sagesse au point de vue politique pour montrer qu'en ce qui concernait la doctrine et les fondements mêmes du protestantisme, il n'entendait pas renoncer à une attitude énergiquement militante.

« Du Plessis-Mornay, celui qui est président dans l'Assemblée, écrit Scipione Ammirato le 2 août 1611, vient

1. *Fu dimesso improvisamente il S. d'Ifito* (Des Yvetaux) *dal carico di precettore del Re per ombra presa di lui in materia di religione, et dato al signor di Fevro* (Le Fèvre), *gran litterato et bonissimo cattolico, et al Re che l'amava s'è fatto creder altro.* (Ambass. vénit., 27 juillet 1611.) — Cf. L'Estoile, t. XI, p. 133; Héroard, t. II, p. 71.

2. Scip. Ammirato, 2 août 1611.

3. Ambass. vénit., 13 juillet. — Matteo Botti, 20 juillet 1611.

4. Scip. Ammirato, 16 août 1611.

encore de publier un grand livre in-folio qui est intitulé *le Mystère de l'iniquité*; ce livre ne contient pas autre chose que les méfaits et les paroles mauvaises, que l'on a pu rassembler dans des auteurs dignes de foi ou apocryphes, de tous les souverains pontifes jusqu'à Alexandre VI; et en démontrant leur accumulation, on en tire cette conséquence que les papes sont l'Antéchrist, livre scélérat et pernicieux au dernier degré par le temps qui court. On ne le vend pas publiquement; mais, de toute manière, en peut avoir qui veut. Et ainsi, dans ce pays, non seulement il y a la liberté de la conscience, mais encore celle de la langue et de la plume [1]. »

Au regard de notre époque, il serait sans doute excessif de prendre au pied de la lettre cette dernière réflexion, bien qu'au même moment, le livre d'un protestant, nommé Turquet, intitulé *De la monarchie aristo-démocratique* et dirigé contre le gouvernement des reines et surtout des étrangers, saisi, confisqué et étroitement défendu, continuât néanmoins à se vendre sans valoir à son auteur d'autre désagrément qu'un court séjour à la Bastille, bientôt suivi du pardon de la reine [2]. L'étonnement de notre diplomate ne montre-t-il pas combien, même alors, la France était en avance dans les voies de la liberté?

La reine avait bien obtenu du Parlement la suppression du livre de Du Plessis-Mornay; mais sur ces entrefaites la populace de Rome insulta la maison du cardinal de Joyeuse parti pour l'Italie dès le mois de février, assez mécontent du gouvernement qui promettait au fils du comte de Soissons la main de son héritière Mlle de Montpensier [3]; pour manifester son mécontentement à la cour de Rome le Parlement leva son arrêt, et *le Mystère d'iniquité* se propagea rapidement.

1. Scip. Ammirato, 2 août 1611.
2. *Mercure françois*, t. II, p. 87. — Richelieu, *Mémoires*, p. 41. — L'Estoile, t. XI, p. 126, 131, 133. — Malherbe à Peiresc, t. III, p. 232.
3. Scip. Ammirato, 17 janvier, 15, 19 février 1611.

Pour prévenir tout redoublement d'agitation de la part des huguenots, la régente et son Conseil prirent la résolution de faire connaître officiellement la réponse du gouvernement aux demandes des huguenots. Marie de Médicis fit venir les députés et leur déclara qu'elle conserverait les réformés dans le même état que du temps du feu roi et que aux quatre-vingt mille écus alloués pour le maintien de leurs églises et l'entretien de leurs ministres, elle en ajoutait quinze mille autres. Puis elle les congédia, laissant ainsi tomber les autres demandes. Aussitôt après on expédia MM. de Vic, Caumartin et Boissise dans les provinces, le premier en Poitou, l'autre en Languedoc et le troisième en Guienne, pour publier la déclaration de la reine touchant le maintien des huguenots dans tous leurs privilèges; ces commissaires avaient en outre mission d'envoyer d'autres personnes dans tous les endroits où il serait nécessaire de faire cette publication.

Les députés, qui s'étaient leurrés de l'espoir de recevoir satisfaction sur un grand nombre de points et qui paraissent avoir été également déçus quant au chapitre des avantages personnels, ne cachèrent point leur mécontentement, et déclarèrent qu'ils rapporteraient la réponse à messieurs de l'assemblée, non plus réunis dans un lieu déterminé, mais à chacun dans sa province. « Et ainsi, dit l'ambassadeur vénitien, on espère que sera terminée cette affaire [1]. »

Les garanties apportées officiellement jusqu'au fond des provinces à la masse du parti qui n'avait pas, à vrai dire, d'autre souci que de jouir en paix des précieuses conquêtes de l'année 1598, ne laissaient plus évidemment aucun prétexte à la continuation du mouvement. La reine devait avoir désormais facilement raison des hommes politiques, seuls intéressés à entretenir le mécontentement.

Le maréchal de Lesdiguières était en route pour venir à

1. Ambass. vénit., 20 novembre 1611.

la cour, où, depuis la fin du mois d'août, son gendre, le duc de Créquy, faisait préparer ses logements [1]; il comptait se poser en médiateur et en défenseur de la cause de Sully, lorsque la reine fit connaître sa réponse aux huguenots. Lesdiguières suspendit immédiatement son voyage. Mais la régente, pour étouffer cette opposition nouvelle, envoya immédiatement dire au maréchal qu'il pouvait venir allégrement et lui fit savoir que, l'ayant toujours connu comme un fidèle et bon serviteur de la couronne, elle voulait reconnaître ses services en l'honorant du titre de duc et pair de France. Ainsi le gouvernement réussissait fort habilement à isoler Sully.

Ce n'étaient pas seulement les chefs qui l'abandonnaient. S'étant retiré à Châtellerault, il voulut y fortifier son hôtel pour s'y trouver plus en sûreté; mais les bourgeois l'en empêchèrent en lui signifiant très librement qu'il eût à se désister d'entreprendre une semblable fortification, parce qu'ils ne voulaient pas donner leur consentement à une entreprise qui pouvait causer du mécontentement et du préjudice à leur roi. Sully prit alors la résolution d'aller à la Rochelle, et, pour se faire bien venir, avant d'entrer dans la place, il prêta 600 000 écus à la commune. Si ces faits que rapporte l'ambassadeur vénitien sont entièrement vrais, on se persuadera aisément avec lui que « Sully pouvait reconnaître combien peu de place il tenait dans les préoccupations et l'estime de ceux mêmes de sa religion ».

Un fait certain, c'est que tout le bruit fait autour de lui s'apaisa comme par enchantement, non seulement du côté des huguenots, mais aussi du côté de la cour, et on ne s'expliquerait guère que la régente ait désarmé vis-à-vis de celui qui l'avait tenue presque sous la menace d'un soulèvement des protestants, si l'on ne savait ce gouvernement très opposé aux mesures de rigueur et si l'on n'admettait

1. Scip. Ammirato, 31 août 1611.

en outre une raison fort plausible donnée par l'ambassadeur vénitien :

« Les affaires de Sully, dit-il, restant dans le plus grand péril, à cause de la ruine qui est suspendue sur sa tête, sa préoccupation principale est d'y remédier dans la mesure du possible. C'est pourquoi il en est venu à la résolution de se recommander à la protection du prince de Condé, du duc de Guise et du marquis d'Ancre, à tous lesquels il a fait présent d'une bonne somme d'argent à cet effet [1]. »

Le rôle politique de Sully était désormais bien fini. Le côté patriotique et libéral de son opposition disparaît trop devant le souci de ses affaires personnelles. Il ne sut évidemment pas supporter la disgrâce avec la hauteur d'âme qui, en face même de maîtres ingrats, sied aux grands serviteurs de la chose publique.

Ainsi, on n'en vint aux extrémités ni de l'un ni l'autre côté : après cinq mois de délibérations, d'allées et de venues entre Saumur et Paris, on commença à se faire, du côté des protestants, à l'idée de l'alliance espagnole ; on s'y contenta aussi d'une retraite entourée sinon d'honneurs, au moins de sécurité pour le duc de Sully, tandis que la régente, les délégués triennaux une fois nommés, s'engageait à faire de l'édit de Nantes formellement maintenu, une application plutôt extensive que restrictive. Toute cette affaire avait été conduite par des mains évidemment habiles.

Ce n'étaient toutefois pas celles du favori, qui, plus impudent écumeur de mer qu'habile pilote, recueillait sur les flots agités les épaves à sa convenance. D'autres soucis que la politique générale préoccupaient son esprit. Sa correspondance, généralement banale et futile, nous le montre comme l'homme de confiance de la reine dans les petites affaires. C'est lui qui est auprès du grand-duc de Toscane ou du secrétaire d'État Belisario Vinta l'intermé-

1. Ambass. vénit., 2 novembre 1611.

diaire des petites recommandations que la reine ne se charge pas elle-même d'introduire en faveur de ses protégés italiens [1]; c'est encore lui qui, dans un post-scriptum autographe (car il écrivait peu par lui-même) du 6 juillet, remercie le gouvernement grand-ducal qui venait de faire fondre la statue équestre de Henri IV destinée à figurer sur le Pont-Neuf, et qui, au nom de Marie de Médicis, prescrit d'embarquer l'œuvre de maître Jean Bologne sur un des bateaux de Dieppe ou de Cannes qui se rendront à Livourne [2].

Ce rôle familier du marquis d'Ancre ne l'empêchait pas de consolider du mieux qu'il pouvait son établissement en Picardie. Après la mort de M. de Trigny, gouverneur d'Amiens, les habitants de la ville envoyèrent une députation à la reine pour la prier instamment de faire démolir la citadelle et de rétablir les choses en l'état d'autrefois, offrant une grosse somme d'argent comme don et une garde bourgeoise suffisante pour garantir la sécurité et la tranquillité de la ville. A ces bourgeois qui s'étaient jadis laissé surprendre par l'Espagnol et qui depuis ont toujours considéré d'un fort mauvais œil une citadelle plutôt dirigée contre la ville que contre l'ennemi du dehors, la reine répondit que, durant la minorité de son fils, elle ne se croyait pas en droit d'innover à cet égard, et que ce serait au roi, quand il serait devenu majeur, de leur donner cette satisfaction; et elle confia, comme on le sait, le gouvernement d'Amiens au marquis d'Ancre [3]. Le comte de Saint-Paul, qui exerçait le gouvernement de la province au nom de son neveu mineur, le duc de Longueville, déclara qu'il y avait là une atteinte à la situation et aux droits de son pupille, et, soutenu d'ailleurs par l'opinion publique mécon-

1. Voir, à l'Appendice, lettres de la reine mère en date des 4, 30 août, 18, 22 novembre 1610; 27 janvier, 13, 28 février; 7, 14, 21, 23 mars; 14, 24 avril, 21, 23 mai; 18, 30 août; 13 septembre; 8, 21, 22 octobre; 6, 22 novembre; 30 décembre 1611.

2. Concini, 4 juillet 1611.

3. Ambass. vénit., 29 juin 1611.

tente de voir confier une place aussi importante, l'une des clefs de la France, à un étranger sans aucune expérience de la guerre, gagna le lieutenant et plusieurs autres, s'introduisit dans la place et manifesta l'intention de s'opposer par la force à l'entrée du marquis d'Ancre. La reine voulut être obéie, mais sans que son autorité courût aucun risque. Elle dépêcha successivement au comte de Saint-Paul le conseiller d'État Caumartin et M. de Montigny pour lui faire entendre raison.

Pendant ce temps, le marquis d'Ancre, qui venait d'acheter le bailliage d'Amiens, prêtait serment devant le parlement de Paris comme titulaire de cette juridiction secondaire [1]; il traitait avec le commandant et la garnison de la citadelle d'Amiens, et gagnait les autres gouverneurs des places fortes de la province. Le comte de Saint-Paul se décida alors à venir en personne exposer ses prétentions à la régente. Le marquis d'Ancre se porta à cheval à sa rencontre; au bout de deux jours les deux rivaux étaient devenus les meilleurs amis du monde. On avait promis au comte de Saint-Paul de lui donner le premier gouvernement vacant, et il est permis de croire que les libéralités de la régente et le versement enfin accompli de la fameuse créance Corsini, dont le marquis d'Ancre remercie avec effusion le grand-duc, facilitèrent la terminaison amiable de ce conflit [2]. Pendant que la marquise allait prendre les eaux de Forges en Normandie, « ce qui, sans doute, écrit Scipione, lui servira de médicaments et la remettra d'avoir été si longtemps renfermée [3] », Concini partait pour Amiens avec une suite de plus de cent chevaux et y était reçu avec de grands honneurs. Sa femme revint au commencement du mois d'août, se portant à merveille [4].

1. Ambass. vénit., 13 juillet. — Scip. Ammirato, 15 juillet 1611.
2. Ambass. vénit., 27 juillet. — Scip. Ammirato, 2 juillet 1610, 30 avril, 19 juillet, 2 août 1611.
3. Scip. Ammirato, 18 juillet 1611.
4. Scip. Ammirato, 16, 18 août 1611.

Lui-même rentra à Paris le 31 du même mois [1], lorsque, l'apaisement commençant à se faire du côté des protestants, et le gouvernement ayant pris des résolutions fermes, il devenait encore plus aisé pour le marquis d'Ancre de tirer non sans profit son épingle du jeu. On apprenait, avec étonnement, au milieu de septembre, que l'affaire de Bourg en Bresse par laquelle avaient débuté les grosses difficultés avec les protestants, et qu'on avait depuis laissée dormir, recevait une solution imprévue, quoique très conforme aux habitudes et aux tendances de la régente. M. de la Varenne avait acheté, sans regarder au prix, le gouvernement de Bourg, à M. de Boisse [2]. « On dit, écrit l'ambassadeur vénitien, que l'achat a été fait sous main par le marquis d'Ancre en faveur duquel sera faite une renonciation du possesseur; car, dans la bonne fortune qu'il éprouve maintenant, il ne pense à autre chose qu'à s'établir et à s'affermir bien le pied en France [3]. »

Le scandale eût été cependant trop violent; la reine en redouta les suites et manifesta l'intention de donner à l'acquisition de La Varenne une autre destination qui pût paraître une générosité mieux placée. « L'achat du gouvernement de Bourg en Bresse fait par M. de la Varenne au sieur de Boisse, que l'on croyait conclu à l'instance du marquis d'Ancre, écrit l'ambassadeur vénitien quelques semaines après la dépêche précédente, se trouve avoir été passé au compte de la reine, laquelle a pris la résolution de faire démolir la forteresse, et de ce qu'on pourra tirer des démolitions, à savoir environ trente mille écus, elle en a fait présent au président Jeannin [4]. »

De toutes façons, la place échappait aux protestants. Ne fallait-il pas maintenant pouvoir se retourner du côté des ultra-catholiques avec des gages dans les mains?

1. Scip. Ammirato, 31 août 1611.
2. Scip. Ammirato, 13 septembre. — Matteo Botti au grand-duc, 15 septembre 1611.
3. Ambass. vénit., 21 septembre 1611.
4. Ambass. vénit., 2 novembre 1611.

X

LES ENTREPRISES MATRIMONIALES ET LES DEUILS DE LA FIN DE 1611

Entrevue du prince de Condé et du comte de Soissons. — Leur rapprochement. — La régente voudrait faire approuver en bloc sa politique au prince. — Entreprises matrimoniales. — La reine veut marier le fils du connétable Henri de Montmorency, avec une princesse de Mantoue, puis avec une princesse de Toscane. — Pourparlers engagés avec l'Angleterre pour faire épouser au prince de Galles une seconde fille de Marie de Médicis. — Le duc de Savoie recherche pour son fils la main de la princesse d'Angleterre. — Marie de Médicis voudrait le marier avec une de ses cousines de Toscane. — Opposition violente de la cour de Madrid au mariage accordé entre le duc de Nemours et une princesse de Savoie. — Les négociations pour les mariages espagnols continuent quoique avec lenteur. — Marie de Médicis a le loisir de s'abandonner à ses goûts artistiques. — Arrivée des *mattoni* de Montelupo. — Projet d'édification du palais du Luxembourg. — Catastrophes de la fin de l'année 1611. — Mort de la duchesse de Mantoue, du duc de Mayenne, de la reine d'Espagne, du duc d'Orléans. — La régente relancée à Fontainebleau par Matteo Botti, qui veut la remarier avec le roi d'Espagne. — Voyage de la duchesse de Lorraine en France. — Rapides progrès dans les négociations pour les mariages espagnols. — La cour d'Angleterre ayant demandé la main de l'infante pour le prince de Galles, le gouvernement de Philippe III répond qu'elle est promise au roi de France. — Jacques Ier manifeste son mécontentement à l'ambassadeur et à la cour de France. — Entrevue de Suze entre le duc de Savoie et le maréchal de Lesdiguières. — Désespoir de Charles-Emmanuel. — Rébellion de M. de Vatan. — Réunion des princes et des grands officiers de la couronne à la cour pour les derniers jours de 1611.

Les précautions que Marie de Médicis crut devoir prendre pour ménager les susceptibilités du prince de Condé au

moment de son retour ne laissent guère de doute sur l'inquiétude que causaient à la reine les hardiesses d'une politique personnelle qui n'avait pas eu la sanction du premier prince du sang, bien que celui-ci eût hautement déclaré qu'il voulait être entièrement à la reine. Marie envoya au-devant de lui le comte de Soissons jusqu'à une maison de campagne de M. de Beaumont, située à dix lieues de Fontainebleau, avec l'ordre de rendre compte au prince de beaucoup de choses qui s'étaient passées pendant son absence. Il devait surtout l'informer que le grand-duc de Toscane avait mis en avant un projet de mariage entre les couronnes de France et d'Espagne et qu'à ce sujet il y avait eu force allées et venues de courriers, que des deux parts on rencontrait des dispositions extrêmement favorables, et que, selon toute apparence, cette grande affaire serait menée à bonne fin [1].

Comment le comte de Soissons s'acquitta-t-il de sa mission? Que se passa-t-il dans l'entrevue entre les princes du sang? Il y a lieu de croire que la confiance de la reine fut complètement trompée, malgré la présence du marquis d'Ancre qui avait, au dire de Richelieu, « persuadé à la reine qu'il prendrait bien garde qu'il ne se passât rien entre ces princes au préjudice de son autorité ». Il réussit d'étrange façon; car les deux princes entrèrent en une si étroite union « qu'ils se promirent réciproquement de ne recevoir aucun contentement de la cour l'un sans l'autre, et que, si l'un d'eux était forcé par quelque mauvais événement à s'en retirer, l'autre en partirait en même temps, et n'y retourneraient qu'ensemble [2] ». Les deux princes, malheureusement pour le gouvernement de la reine, devaient se garder inviolablement la foi jurée.

La cause ou plutôt le prétexte de cette association évidemment dirigée contre la politique de la régente, c'étaient

1. Matteo Botti, 25 octobre 1611.
2. Richelieu, *Mémoires*, p. 44, 45.

précisément ces choses qui s'étaient passées pendant l'absence du prince et pour lesquelles Marie de Médicis essayait, mais vainement, d'obtenir son assentiment en bloc. Ce n'était pas seulement vis-à-vis de l'Espagne, mais d'autres États encore qu'en mère ambitieuse et en marieuse politique acharnée, la régente s'était lancée dans des négociations aventureuses que devaient forcément désapprouver les personnages en dehors desquels on les avait engagées.

Marie de Médicis était particulièrement férue de l'idée d'établir avantageusement le fils du connétable de Montmorency, Henri, celui dont Richelieu devait un jour faire tomber la tête à l'hôtel de ville de Toulouse. C'était alors un jeune homme de seize ans, d'une belle prestance et d'une vive intelligence. Il avait le titre de gouverneur de Languedoc et l'expectative de celui d'amiral. Henri IV avait voulu lui faire épouser une fille de Gabrielle; puis on l'avait marié pour la forme à une demoiselle de Scépeaux, mariage qui fut plus tard déclaré nul. Remplie aussi de bonnes intentions à l'égard de ce jeune homme, et désireuse de pourvoir à l'établissement des filles de sa propre maison, la reine avait, dès la fin de 1610, jeté les yeux sur la troisième sœur du grand-duc de Toscane, Cosme II; elle voulait la faire venir à sa cour, l'adopter et la marier au fils du connétable. Ce fut pendant quelque temps une véritable obsession; et Marie recommandait de tenir au moins en espérance le connétable dans le cas où la cour grand-ducale ne serait pas bien disposée en faveur de ce mariage. Ce projet fut abandonné[1]; la reine ne tarda pas à se tourner d'un autre côté.

Sa famille était nombreuse. Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue, avait épousé, en secondes noces, sa sœur Éléonor de Médicis; de ce mariage étaient nées deux filles, dont la première avait épousé le duc de Bar, veuf de Cathe-

1. Matteo Botti, 6, 10, 13 octobre. — Andrea Cioli, 8 novembre 1610.

rine, sœur de Henri IV, qui était devenu depuis duc de Lorraine sous le nom de Henri II. Marie de Médicis voulut donner la seconde des princesses de Mantoue au jeune Montmorency. Mais le nonce fit observer, au nom de la cour ducale, que le duc de Mantoue hésitait à approuver ce mariage, parce que, dans le cas où le fils du connétable viendrait à mourir, sa veuve marcherait non seulement derrière les princesses du sang, mais encore derrière toutes les autres [1]. Les choses traînant encore en longueur, et le connétable s'impatientant, se désolant même de ne pouvoir obtenir pour son fils la princesse de Mantoue [2], la reine demanda à son autre nièce, la duchesse de Lorraine, de venir faire un séjour à la cour de France, espérant qu'elle pourrait contribuer efficacement à la conclusion de cette union, et, en attendant, pour amadouer la cour de Mantoue, on donna au cardinal de Gonzague, frère du duc, la comprotection de France à Rome avec une pension de 15 000 écus, dont on lui servit le premier quartier [3].

Des pourparlers d'une nature beaucoup plus grave étaient entamés à la même époque en vue de contre-balancer, par une alliance diamétralement opposée, les inconvénients de l'union avec l'Espagne. Marie de Médicis songeait à donner sa seconde fille Christine au prince de Galles, fils aîné de Jacques Ier. Cette idée semble lui avoir été inspirée par le désir de s'opposer à une revanche que le duc de Savoie cherchait à prendre vis-à-vis d'elle. La régente parla en effet avec indignation au marquis Botti de la découverte qu'elle avait faite, qu'un ambassadeur de Savoie avait proposé au roi d'Angleterre de prendre une fille de Savoie pour le prince de Galles et de donner une de ses filles pour le prince de Savoie. Ces ouvertures faites par le comte de Ruffia trouvèrent chez le roi d'Angleterre les plus fâcheuses

1. Scip. Ammirato, 25 mai 1611.
2. Scip. Ammirato, 31 août 1611.
3. Ambass. vénit., 1er juin, 27 juillet 1611.

dispositions. Marie de Médicis en profita pour entamer immédiatement avec le malheureux duc de Savoie, déjà si maltraité par elle, une nouvelle lutte à l'effet de lui barrer le chemin. La passion qu'elle y mit provenait non seulement de ce qu'elle recherchait le prince de Galles pour une de ses filles, mais aussi de ce qu'elle destinait *in petto* au fils du duc de Savoie une de ses nombreuses cousines, sœur du grand-duc Cosme II, celle-là même peut-être à laquelle Marie de Médicis avait songé pour Henri de Montmorency [1].

Les premiers échanges de vues qui eurent lieu à propos de cette union matrimoniale de la France avec la couronne d'Angleterre prouvèrent que la cour de Londres n'était pas éloignée de se prêter à ce dessein; mais elle le trouvait en somme peu compatible avec les projets de mariages espagnols dont le secret commençait à s'ébruiter. Botti suggéra un expédient très commode en apparence. Puisqu'il y avait en France, disait-il à l'ambassadeur d'Angleterre, deux princesses à marier, les deux puissances ne pouvaient-elles pas s'arranger, l'Angleterre en prenant l'aînée pour le prince de Galles, qui était plus âgé, et l'Espagne en jetant son dévolu sur la cadette? et l'ambassadeur, avec une réserve toute diplomatique, avait répondu que ce serait là un bon arrangement [2].

Le roi d'Angleterre était plus pressé de marier sa fille que son fils. Les prétendants ne manquaient point. La main de la princesse Elisabeth Stuart était demandée à la fois par le comte Maurice de Nassau, par le comte palatin Frédéric et par le prince de Savoie. Des trois candidats celui qui paraissait avoir le plus de chances était le second, prince encore tout jeune, qui avait pour tuteurs le duc de Deux-Ponts, le prince d'Anhalt, le comte Maurice et le comte

1. Les sœurs du grand-duc de Toscane s'appelaient Leonora, Catherine, Claudia, Magdalena.

2. *Mi disse il medesimo ambasciator haver risposto che questo saria buon temperamento.* (Ambass. vénit., 13 juillet 1611.)

Jean de Nassau. Celui qui en avait le moins était le Savoyard, dont on disait avec raison qu'il recherchait deux femmes à fois : une Française et une Anglaise [1].

Quelque minces que fussent les chances de cette ambition matrimoniale, le duc de Savoie se montra fort scandalisé des propositions qui lui furent faites pour marier son fils avec une Médicis, d'autant plus que cette union, qu'il considérait comme au-dessous de lui, bien que Henri IV ne l'eût point dédaignée, lui enlevait ses dernières espérances d'une alliance avec la France [2].

En effet, M. Jacob, l'ambassadeur de Savoie, ayant été trouver Villeroy après la dissolution de l'assemblée de Saumur, pour lui déclarer que le moment était venu d'arriver à une conclusion pour l'exécution de la parole donnée par la reine à son maître, puisque l'obstacle derrière lequel s'était retranchée Sa Majesté pour ne pas terminer l'affaire était levé, Villeroy s'efforça de persuader Jacob de la bonne volonté de la reine à faire plaisir au duc, mais en ajoutant qu'il n'était pas conforme à l'intérêt et désirable pour le repos du royaume que le mariage avec le duc de Savoie fût entièrement terminé pendant la minorité du roi. Jacob ayant insisté sur la parole donnée par le feu roi et ne pouvant tirer autre chose de Villeroy que des généralités fort éloignées des termes précis de ses représentations, envoya à Turin son secrétaire pour informer le duc de la situation et demanda son rappel [3].

L'ambitieux Charles-Emmanuel se trouvait à ce moment dans une situation des plus humiliantes. Évincé par la France, il voyait la cour d'Espagne contrecarrer même le projet de mariage avec une princesse de Toscane, qu'il ne regardait que comme un pis aller. Mais le gouvernement de Philippe III ne s'en tenait pas là : il faisait en même

1. Matteo Botti, 12, 13 août 1611.
2. Matteo Botti, 12, 13 septembre 1611.
3. Ambass. vénit., 3 octobre 1611. Ap. B. Z., *De dissolutione...*, p. 40.

temps opposition à un mariage déjà presque conclu entre Henri de Nemours, ce chef d'une branche cadette de la maison de Savoie établie en France, et Catherine, fille du duc Charles-Emmanuel. Ainsi de quelque côté qu'il voulût placer ses enfants, le duc de Savoie trouvait porte close.

Philippe III notifia son opposition formelle au mariage du duc de Nemours, par une lettre adressée à son ministre auprès de Charles-Emmanuel. Le ministre, en la commentant, représenta au duc de Savoie que le roi son maître était grandement mécontent qu'il prétendît marier une de ses filles à Nemours, qui n'était pas prince libre, mais son sujet et celui de la France, et cela au grand déplaisir du souverain pontife, des princes voisins, et même des sujets du duc, et que Sa Majesté voulait, en conséquence, que Son Altesse mît de côté ce projet, et envoyât sa fille en Espagne où le roi la marierait comme il convenait. Le duc répondit que la chose était déjà tellement avancée qu'il ne pouvait reculer; qu'il enverrait le comte de la Motte en Espagne exposer au roi ses raisons, persuadé qu'après s'en être pénétré il se tiendrait pour satisfait et donnerait son approbation à cette alliance. Quant à la satisfaction du pape, il n'en pouvait douter, puisque, à la première requête, Sa Sainteté avait accordé les dispenses nécessaires. En ce qui était des ducs de Modène et de Mantoue, ses voisins, il savait que ce mariage était à leur goût. Quant au reste, il n'en avait cure et encore qu'il n'eût pas à tenir compte de ses sujets, il avait cependant constaté chez eux un grand contentement et des manifestations de réjouissance. Nemours n'était sans doute pas un prince indépendant, mais il était son parent et appartenait à la même maison que lui-même. Que si Sa Majesté voulait lui faire l'honneur en même temps que le bien de marier une de ses filles, il était prêt à envoyer en Espagne ce qui lui restait. Le ministre d'Espagne répondit que la princesse que voulait son maître était celle-là

même que le duc avait le dessein de marier à Nemours et qu'il eût en conséquence à l'envoyer sans faute.

Cette impérieuse communication fut immédiatement portée à la connaissance du duc de Nemours, qui entra dans une furieuse colère. L'un de ses gentilshommes, nommé M. de la Grange, courut à la maison du résident espagnol, et entrant brusquement, lui dit avoir appris qu'il se permettait de mal parler de son maître le duc de Nemours et qu'il eût à bien prendre garde à ses paroles, s'il ne voulait pas recevoir des coups de pistolet, et il sortit.

Le résident jeta les hauts cris, clamant que la foi publique avait été violée. A tout ce bruit s'émurent le nonce, l'ambassadeur de Venise et le secrétaire de France pour faire donner une satisfaction à l'Espagnol; et ils avaient déjà décidé que La Grange irait apporter des excuses. Mais le représentant de Philippe III fit savoir que pour lui il n'avait aucun besoin de réparation; mais qu'il était nécessaire d'en donner une au roi et à son Conseil, qu'il avait déjà informés du fait.

Le duc de Savoie, trouvant fort mauvais le procédé de La Grange, voulait le jeter au fond d'un cachot. Mais le secrétaire de France, en ayant été informé, courut immédiatement faire opposition à cette mesure, disant que le coupable était un gentilhomme français, et que c'était au roi de France et non à Son Atesse de le châtier, qu'il fallait par conséquent le renvoyer en France. Le duc voulait néanmoins le punir, disant que sans doute il était Français, mais que le méfait avait été commis chez lui et qu'il lui appartenait d'en faire justice. Le ministre français mit fin à l'incident en déclarant que si on mettait La Grange au fond d'une tour, il entendait partager sa captivité.

Le fils de Jacob fut envoyé à la cour de France pour rendre compte à la régente de ces événements et savoir si elle entendait qu'il fût donné suite, malgré l'opposition de l'Espagne, au mariage de Nemours. Au fond, le cabinet de

Turin eût été enchanté de provoquer sur cette question un désaccord entre la cour de Paris et celle de Madrid. La reine aurait bien voulu rester neutre; mais pressée par le gouvernement de Philippe III de joindre sa défense à celle de l'Espagne, elle écrivit au duc de Nemours pour l'engager à se désister de ses prétentions et fit subir à Lyon un court emprisonnement au sieur de la Grange [1].

C'est qu'en somme elle songeait avant tout à son objectif principal qui était en Espagne, et en vue duquel n'avaient cessé d'être entretenues officieusement et en dehors de l'ambassadeur de France en Espagne, M. de Vaucelas, parent de Sully, de patientes négociations. Botti avait été chargé par la reine d'écrire au duc de Lerme pour lui donner l'assurance que l'affaire serait conclue aussitôt après la fin de l'assemblée des huguenots, et le mettre au courant de quelqu'une des belles réponses du roi lorsque, en présence de l'ambassadeur, la reine faisait à ce dernier la grâce de plaisanter avec son fils en matière de mariage et de femmes [2]. La correspondance des Florentins au sujet de ces mariages est loin de rester inactive [3]. L'ambassadeur d'Espagne se plaignait cependant de voir les choses traîner en langueur [4]. C'était bien à dessein.

Le souci de ces grandes affaires laissées en suspens n'empêchait pas Marie de Médicis de poursuivre la satisfaction de son goût très vif pour les bâtisses, les objets d'art, les instruments de science. Au milieu du mois d'août, Botti veut lui faire une surprise : il a reçu de Florence le dessin des carreaux de faïence de Montelupo qu'on destine à la reine de France [5] et en même temps un télescope ou, pour

1. Matteo Botti, 24 octobre. — Scip. Ammirato, 25, 26 octobre 1611. — B. Z., *De dissolutione...*, appendice, p. 92.
2. Matteo Botti, 14, 15 juillet 1611.
3. Matteo Botti, 1re septembre, 28 septembre (1re dép.). — Scip. Ammirato, 22, 26 septembre, 11 octobre 1611.
4. Matteo Botti, 4 août 1611.
5. Matteo Botti, 12 janvier 1611.

parler le langage du temps, une grande lunette à la Galilée [1]. Il se rend au Louvre au moment où Marie de Médicis venait de rentrer de promenade. Pendant qu'elle est encore dans ses appartements privés, le marquis Botti place sur la table du grand cabinet les deux objets. L'évêque Bonsi, qui, deux mois plus tard, allait être promu cardinal et recevoir du roi la barrette rouge dans la chapelle de Fontainebleau [2], était présent. La reine entre, accompagnée de la marquise de Guercheville et, regardant du côté de la table, s'écrie en parlant à Botti : « Quelles sont ces belles choses? Vous avez toujours quelque plaisir à me faire! » Le marquis lui montre le dessin du carrelage; elle fait asseoir tout le monde et se répand en extase et en admiration au point qu'elle n'aurait pu, au dire de Botti, qui invoque d'ailleurs sur ce point le témoignage de Bonsi, montrer plus de joie si les carreaux eux-mêmes étaient arrivés et s'ils avaient été tout de diamants, de rubis et d'émeraudes. Marie de Médicis alors ne tarit plus sur ses projets; il lui faut de ces carreaux non pas pour deux chambres seulement, mais pour un beaucoup plus grand nombre; elle veut acheter une maison à Zamet, faire bâtir, et il lui faudra non seulement de ces carreaux artistiques, mais d'autres plus communs, pour parer des salles et chambres ordinaires. Puis Sa Majesté se lève, prend la grande lunette, se dirige vers la fenêtre et met un genou en terre pour mieux voir la lune; elle trouve l'instrument excellent, bien meilleur que celui qu'on lui avait précédemment envoyé. La reine se redresse et se met à se promener dans son cabinet jusqu'à l'arrivée du roi et d'une foule de seigneurs [3].

Elle n'a désormais plus de repos que ces fameux carreaux de briques ne soient arrivés; elle en parle tous les jours à

1. On lui en avait déjà envoyé un l'année précédente. Voir Andrea Cioli, 13 septembre 1610.
2. Scip. Ammirato, 20 octobre 1611.
3. Matteo Botti, 18 août 1611.

Botti et à d'autres, s'informant en même temps de ce que devient la statue équestre de Henri IV, qu'elle faisait fondre à Florence et que le marquis d'Ancre avait déjà réclamée en son nom par une lettre du 4 juillet 1611 [1]. Quant aux briques, Botti répond qu'elles ont été embarquées il y a déjà quelque temps, qu'elles sont en route et ne tarderont sans doute pas à arriver; mais le cheval (*il cavallo*) ne pourra partir de Florence que s'il survient une grosse pluie pour grossir l'Arno [2].

Enfin la reine va être satisfaite en partie. Le bateau qui porte les carreaux est arrivé par Rouen à Paris vers le 10 septembre. Botti fait immédiatement dresser chez lui avec ces carreaux un carré de huit brasses qu'il donne l'ordre de transporter le lendemain dans le grand cabinet de la régente.

Marie se montra aussi joyeuse et charmée que « s'il lui était arrivé la flotte des Indes et la caravane d'Égypte ». Elle ne voulut pas qu'on enlevât le cadre avant que tous les seigneurs de la cour l'eussent admiré; elle envoya dire à la reine Marguerite et au comte de Soissons de venir le matin suivant voir une si belle chose et faisait elle-même aux arrivants les honneurs de ce remarquable morceau; dans son enthousiasme, elle en vint à dire que des oiseaux en incrustation de marbre, qui servaient à la décoration du parquet de la pièce où elle se trouvait, n'étaient pas aussi beaux. Elle chargea l'ambassadeur de remercier chaudement le grand-duc et renouvela l'expression de son désir d'en avoir encore pour six ou douze chambres [3].

Marie de Médicis pensait, en obtenant de l'assemblée de Saumur sa séparation, avoir assuré pour longtemps la paix du royaume, et déjà accompli de grandes actions [4].

1. Voir l'Appendice, p. 373.
2. Matteo Botti, 1er septembre 1611.
3. Matteo Botti, 15 septembre 1611.
4. *S. M., a quel che io sento, si ingholfera a murare assai lungamente*

L'idée de bâtir lui vient naturellement. Son choix se fixe décidément sur le terrain de l'hôtel du Luxembourg; elle veut y élever un palais, soit pour ses fils cadets, soit pour elle-même après sa régence. L'endroit est en très bon air; il y a de vastes terrains, on pourra très commodément y bâtir et faire des jardins. C'est à une reproduction du palais Pitti de Florence qu'elle songe, elle veut en faire venir un modèle et demande à l'ambassadeur s'il court le risque d'être abîmé en le faisant venir par la poste. Puis elle se décide, ce qui était plus sûr, à envoyer au delà des Alpes M. de Métezeau, architecte du roi, pour prendre exactement le plan de cet édifice dont l'aspect au moins sur les jardins devait être en effet assez fidèlement reproduit par la façade du palais du Luxembourg qui donne aussi sur les jardins. Métezeau reçut l'ordre de partir de Fontainebleau en toute hâte et d'être de retour dans un petit nombre de semaines. Marie de Médicis voulait finir *questa macchina* en quatre ans et y faire venir une très belle eau. 200 000 écus étaient prêts pour commencer les travaux[1].

Au milieu d'une parfaite quiétude, Marie de Médicis était plongée dans ces pensées qui reléguaient les affaires d'État au second plan, lorsque une série de deuils, qui la touchèrent comme reine, comme femme et comme mère, vinrent jeter la perturbation dans ses desseins politiques en même temps que la consternation dans son âme. Éléonore de Médicis, duchesse de Mantoue, sa sœur, mourut au milieu

parendogli d'aver doppo questa assemblea stabilita la quiete di questo regno et discorre con gran gusto di questa et d'altre grandi azioni che gli pare d'aver fatte. (*Ibidem.*) — *La Maesta della Regina ha compro l'hostel de Luxembourgh nel foborgo di San Germano, per 30 000 scudi, et essendo in buonissima aria, et essendo anco in luogo motto largo, et cosi con grandissima commodita di fabbricare et di fare dei giardini, la Maesta sua ha detto che vi vuole spendere fino a 40 000 scudi et farlo un palazzo regio.* (Scip. Ammirato, 28 septembre 1611.)

1. Matteo Botti, 11. — Scip. Ammirato, 20 octobre 1611. — De Gisors, *le Palais du Luxembourg.*

de septembre 1611. La nouvelle en fut apportée le soir du 20 septembre; Mme Concini ne l'apprit à la reine que le matin du 22. Marie de Médicis se mit à fondre en larmes, disant qu'en trois années elle avait perdu les personnes qui lui étaient les plus chères : le grand-duc Ferdinand, le roi son mari, et sa sœur [1]. On fit à la duchesse un service public à Notre-Dame, un service privé aux Feuillants le 1er octobre et la cour se transporta aussitôt après à Fontainebleau. A peine y était-elle installée que l'on apprit coup sur coup la mort du duc de Mayenne, à qui sa femme Henriette de Savoie ne survécut que quelques jours et celle de la reine d'Espagne, Marguerite d'Autriche, à la suite de couches, le 13 octobre [2].

Le premier de ces événements faisait disparaître de la scène un modérateur habile entre les partis et fut généralement déploré [3]. La reine, pour montrer combien elle aimait et estimait le feu duc, fit venir son fils, et, après lui avoir adressé des paroles pleines de courtoisie et empreintes d'une singulière affection pour sa maison, lui confirma la totalité de la pension annuelle de 30 000 écus dont jouissait son père [4].

Le second de ces événements funestes laissait vacante une place de reine.

On aurait pu croire que, sous l'impression de tant de funèbres nouvelles, se ralentirait un peu l'activité des entreprises matrimoniales de la reine et de son entourage. Mais ne donnaient-elles pas matière à de nouvelles combinaisons pour l'inventif et inévitable Botti? L'ambassadeur d'Espagne à Paris venait à peine de recevoir de son maître une lettre « à faire pleurer les pierres » [5], que le marquis de Campiglia songeait à remarier Philippe III.

1. Scip. Ammirato, 28 septembre. — Ambass. vénit., 5 octobre 1611.
2. Scip. Ammirato, 20, 25 oct.. — Matteo Botti, 24, 25 octobre 1611.
3. Matteo Botti, 11 octobre 1611.
4. Ambass. vénit., 2 novembre 1611.
5. Matteo Botti, 25 octobre 1611.

« Il résulte d'avis très certains, écrit-il au grand-duc de Toscane, que, si le roi d'Espagne veut reprendre femme, il ne serait point opposé à l'idée de choisir la princesse d'Angleterre. Quant à la reine de France, je rappelle à Votre Altesse ce que je lui ai écrit une autre fois, à savoir qu'elle ne se remarierait point, même pas avec le roi d'Espagne, si la reine venait à mourir. Mais les occasions font quelquefois changer d'opinion, bien qu'en l'espèce, je ne le croie point. Je suis même d'avis que Sa Majesté ferait volontiers quelque démarche en faveur d'une des sœurs de Votre Altesse. Mais il faut toujours songer que le tout dépend entièrement de Villeroy [1]. » Une fois lancé sur cette piste nouvelle, Botti ne s'arrêtera pas facilement en chemin.

Malgré la perte récente qui la frappait plus directement encore que la régente, la duchesse de Lorraine, fille de la feue duchesse de Mantoue, ne remit point la visite qu'elle devait faire à la cour de France. Elle arriva à Fontainebleau le 29 octobre au soir. La reine alla au-devant d'elle en carrosse et le roi à cheval jusqu'à plus d'une lieue du château. A quarante pas environ de la reine, la duchesse mit pied à terre, ce que firent de leur côté la régente et le jeune Louis XIII. Après s'être embrassées cinq ou six fois, Marie de Médicis et sa nièce remontèrent en carrosse et rentrèrent à Fontainebleau où la duchesse accompagna la reine jusqu'à sa chambre, se rendit ensuite à son appartement; après s'y être reposée une demi-heure, le moment du dîner étant arrivé, elle alla donner la serviette à la reine et rentra elle-même dîner dans son appartement; elle avait avec elle le comte de Vaudemont [2] et quelques autres cavaliers; trois jours après, arriva le cardinal de Gonzague. La reine mena sa nièce à la chasse et chercha à lui rendre aussi

1. Matteo Botti, 24 octobre 1611.
2. François de Lorraine, comte de Vaudemont, fils de Charles III, duc de Lorraine, et de Claude de France.

agréable que possible le court séjour qu'elle fit à Fontainebleau [1].

L'opinion de la cour ne pouvait attribuer à cette réunion de famille d'autre objet que la continuation de ces pourparlers de mariage engagés depuis quelque temps déjà pour la jeune princesse de Mantoue. Déjà il ne s'agissait plus pour elle, paraît-il, du fils du connétable, mais du nouveau duc de Mayenne; ce bruit, si inconsistant qu'il fût, n'en mécontentait pas moins le vieux Montmorency, qui était déjà tout prêt à se tourner vers le comte de Soissons et à lui demander sa fille pour son fils.

Botti ne tenait plus en place à Paris. On parlerait de mariages à Fontainebleau et il n'y serait pas! Voilà qui n'était point à faire. Aussi, sans être invité, sous prétexte de présenter ses condoléances à l'occasion de la mort de la duchesse de Mantoue, le marquis de Campiglia, escorté du résident Ammirato et accompagné du sous-introducteur des ambassadeurs [2], M. Girault, se rend-il à Fontainebleau avec tout son train ordinaire, à savoir deux litières, un carrosse à six chevaux, un autre à quatre et un à deux, plus quatre chevaux de selle, « en y comprenant, écrit mélancoliquement Scip. Ammirato, le mien qui n'est pas à moi [3] ».

A l'annonce de cet arrivage la régente fait dire au personnage de venir comme marquis Botti et non comme ambassadeur et de remettre à son retour à Paris les condoléances, vu qu'elle n'a aucun ministre auprès d'elle, et lui

1. Scip. Ammirato, 3 novembre 1611. — Bassompierre, *Mémoires*, t. I, p. 298.

2. L'introducteur en titre était M. de Bonneuil.

3. Voir, à l'Appendice, la curieuse dépêche de Scip. Ammirato en date du 3 août 1611 au secrétaire d'État, dans laquelle, après des renseignements détaillés sur les affaires de la cour et particulièrement sur les petites commissions dont il s'est chargé pour le secrétaire d'État Vinta, il termine en priant ce dernier d'avoir l'inspiration de vouloir bien lui faire payer une bonne fois son cheval qui n'est pas à lui.

assigne pour logement le palais du connétable. Marie de Médicis lui fait très bonne mine, lui ordonne de se couvrir et parle pendant une demi-heure avec lui. Le soir, l'ambassadeur prend part au jeu de la reine avec la princesse de Conti, le cardinal de Gonzague, le marquis Concino et Bassompierre; il lui présente galamment une bonne provision de gants d'Espagne et des pastilles, et le marquis Concini l'emmène souper avec lui. Ainsi aucun bonheur n'a manqué à Botti. Cependant Scip. Ammirato, qui relate ces détails officiels, n'omet pas de raconter, mais en chiffres, qu'à la nouvelle de la venue de Botti, la régente, à ce que lui avait rapporté M. Girault, s'était mise dans une furieuse colère en criant qu'il n'avait pas d'affaires si pressantes qu'il ne pût bien attendre deux jours [1].

On comprendra encore mieux le sentiment de Marie de Médicis, quand on saura que Botti, en venant, n'avait pas d'autre idée que de relancer la malheureuse reine sur le chapitre du futur mariage du roi d'Espagne. C'est ce qu'il fit pendant la demi-heure de conversation qui lui fut accordée. A ses insinuations indiscrètes et pressantes, la régente répondit qu'elle se trouvait trop bien dans sa condition présente pour penser à en changer; qu'une fois la minorité du roi terminée, elle serait encore pendant de longues années maîtresse plus absolue que jamais et que, plus tard, elle serait si vieille que ce serait folie de songer à se remarier, et qu'ainsi l'occasion se trouverait perdue. La régente se moquait agréablement de l'ambassadeur; mais lui ne perdait pas le fil de ses malices et, par le chemin détourné de ses finasseries, suggérant successivement à la reine l'idée d'un convol du roi d'Espagne soit avec une princesse anglaise, soit avec la princesse de Savoie que Philippe III réclamait à sa cour, en arrivait à conclure que le meilleur des mariages pour le roi veuf serait avec une des sœurs du

1. Ammirato, 8 novembre 1611. — Matteo Botti, 10 novembre 1611.

grand-duc, « les personnes de ces princesses étant extrêmement désirables pour être belles, vertueuses et admirablement élevées ». Marie de Médicis ne pouvait qu'approuver un pareil langage, tout en répondant non sans ironie à l'ambassadeur « que ce serait là une très grande et très belle aventure pour qui saurait y réussir [1] ».

Le roi était reparti pour Paris ainsi que la duchesse de Lorraine et le prince de Vaudemont le jour même de l'arrivée de Botti à Fontainebleau. La reine mère les suivit de près. La duchesse sembla vouloir prouver qu'elle n'était pas venue pour un autre motif que celui de faire une visite à sa tante, en demandant presque aussitôt à repartir. Marie de Médicis la retint. A cause de ce retard, la duchesse put être témoin d'un nouveau malheur qui, en frappant la famille royale, ébranla du même coup la tranquillité de l'État.

Le jeune roi venait d'être un peu malade; il avait eu un assez violent mal de gorge, et la reine n'avait pas voulu qu'il revînt à Paris pour la Toussaint toucher les écrouelles suivant l'usage des rois de France, de peur que le froid et la fatigue n'aggravassent le mal [2]; la régente n'était pas contente de la santé de ses autres enfants, qui étaient à Saint-Germain, et notamment de celle du duc d'Orléans. Pour les avoir plus près d'elle et les mettre dans un air moins vif, elle avait résolu de les établir à l'ancien palais du Luxembourg et était partie les chercher avec le cardinal de Gonzague et la duchesse de Lorraine, lorsque éclata comme un coup de foudre la triste nouvelle qu'Ammirato relate en ces termes :

« Dieu nous soit en aide à tous! Cette nuit, trois heures avant le jour, est mort le duc d'Orléans à Saint-Germain; Leurs Majestés, Mme la duchesse de Lorraine et M. le

1. Matteo Botti, 10 novembre 1611. — Voir cette dépêche *in extenso* à l'Appendice, p. 384

2. Ambass. vénit., 2 novembre 1611.

cardinal de Gonzague étaient là. Ainsi la pauvre reine, qui était toute joyeuse d'être avec ses enfants et ses neveux, s'est trouvée assister à la mort de son second enfant mâle, lequel, bien qu'il ait été continuellement mal portant, ne paraissait cependant pas destiné à une vie aussi courte.

« Sa Majesté sera ici ce soir, et à quel point inconsolable, Dieu le sait, quoiqu'elle soit raisonnable et prudente, et il faut considérer que cette perte est aussi de grande conséquence pour l'État.

« On dit que la maladie a été une convulsion des membres avec de très grands accidents qui le tenaient comme mort [1]. »

La reine envoya M. de Bonneuil à tous les ambassadeurs pour leur faire part de la mort du duc d'Orléans, et le roi fut ramené à Paris. Le 22 novembre on emporta sans pompe à Saint-Denis le corps du second fils légitime de Henri IV. La duchesse de Lorraine et le duc de Vaudemont restèrent encore un peu pour consoler la reine qui resta plusieurs jours sans se laisser voir. « Nous sommes en deuil jusqu'à la gorge, écrit Scipione Ammirato ; aussi bien me semble-t-il que depuis que je suis en France je n'ai jamais été que vêtu de noir [2]. »

La duchesse de Lorraine partit le 29 novembre, après avoir reçu de la reine en cadeau un diamant de la valeur d'environ 10 000 écus, et laissant toutes les dames de la cour enchantées de sa personne, de sa bonne grâce, de ses façons libres et familières, beaucoup plus françaises qu'italiennes [3].

1. Scip. Ammirato, 17 novembre 1611. — Cf. Héroard, t. II, p. 88.
2. Matteo Botti ; Scip. Ammirato, 22 novembre 1611.
3. *Tutte queste dame son rimaste innamorate dell' humanita e cortesia di S. A., essendo riuscita nel procedere liberamente et con gran familiarita molto piu franzese che italiana.* (Scip. Ammirato, 29 novembre 1611.)

La reine se trouvait isolée des siens en face des difficultés nouvelles de la situation. Elles la préoccupaient vivement; car la mort du duc d'Orléans, en rapprochant encore du trône les princes du sang, devait naturellement grandir leur importance et aviver leurs prétentions. Le prince de Condé avait fait une courte apparition à la cour le 16 octobre et s'était ensuite retiré à Valery pour aller de là passer la revue de sa compagnie de gens d'armes, pendant que le comte de Soissons se rendait en Normandie pour y tenir les États de la province [1]. Depuis, les événements l'avaient rappelé à Paris où l'on attendait aussi, non sans appréhension, le retour de Soissons. On remarquait que le cortège du prince de Condé grossissait de jour en jour et il était à craindre qu'il ne se liguât prochainement avec Soissons pour avoir plus de part au gouvernement. L'un et l'autre étaient en effet très jaloux des ministres, qui leur paraissaient en faire un peu trop à leur fantaisie, et Soissons avait une antipathie particulière contre le chancelier.

Nevers était déjà de retour à la cour. Marie de Médicis envoya dire au duc d'Épernon d'y revenir également pour tenir le comte de Soissons en respect. On ne doutait point que, le duc d'Orléans mort, le comte ne recommençât à importuner la reine pour qu'elle donnât à son fils la fille du duc de Montpensier. « On croit bien, écrit Scipione Ammirato, qu'il ne pourra l'obtenir; car cela ne ferait guère le compte de Sa Majesté d'augmenter la puissance de Soissons de 72 000 écus de rentes en duchés, marquisats, comtés; Guise et d'Épernon s'opposeront de tout leur pouvoir à ce mariage. On pense que la reine veut la marier au duc d'Anjou [2] ».

1. Ambass. vénit., 2 novembre 1611.

2. Scip. Ammirato, 22 novembre 1611. — Le duc d'Anjou, Gaston, bientôt duc d'Orléans, épousera en effet un jour, après bien des vicissitudes, et contraint par Richelieu, cette riche et désirable héritière qui mourra en donnant le jour à la célèbre *Grande Mademoiselle.*

La politique étrangère et matrimoniale de la reine allait offrir aux princes mécontents un terrain d'opposition fort commode.

Les négociations pour les mariages d'Espagne, qui s'étaient toute cette année traînées en longueur et n'avaient abouti qu'à la souscription de part et d'autre et à la ratification de promesses secrètes, firent tout à coup un progrès considérable. « Le roi est malade, la reine est morte, le duc de Lerme n'a pas été et n'est pas encore bien », écrivait Scip. Ammirato pour expliquer qu'il fallait encore prendre patience, lorsqu'on apprit tout à coup par un courrier qui passait en Flandre que le roi et le duc de Lerme étaient guéris, et que, sous très peu de jours, arriverait en France une réponse relative aux mariages, à l'alliance, et au temps où l'on enverrait les épouses à leurs maris.

Une intervention imprévue avait déterminé ces décisions rapides. Depuis quelque temps le roi d'Angletetre s'inquiétait des bruits persistants qui circulaient relativement à des projets de mariage entre les couronnes de France et d'Espagne, et il avait donné l'ordre à son ambassadeur en France de « bien ouvrir l'œil « (*che stasse molto ben oculato*) et de faire toutes les investigations possibles pour s'assurer de la vérité. L'ambassadeur y mit beaucoup de zèle; on l'appréciait beaucoup à la cour de France où, à la fin de septembre, le jeune roi et la reine mère avaient consenti à être parrain et marraine d'un enfant que l'ambassadrice lui avait donné sur le sol français. Ses relations familières nuisaient peut-être à la clairvoyance politique de l'ambassadeur, mais facilitaient ses entretiens avec Marie de Médicis [1]. Il s'enquit à plusieurs reprises auprès de la reine et des ministres qui l'assurèrent toujours du contraire, en disant

1. *L'Ambasciatore di Inghilterra ha havuto un bambino et avendo pregato il Re di essere compare, et la Regina comare, loro Maesta l'hanno fatto tenere a battesimo et domenica furno in casa dell. ambasciatore, che fece una superbissima colazione.* (Scip. Ammirato, 28 septembre 1611.)

que ces pratiques n'avaient pas d'autre objet que de gagner du temps et d'amener tranquillement le roi hors de sa minorité.

Ces assurances n'ayant pas complètement satisfait Jacques Ier, ce prince résolut d'éclaircir le mystère par un autre moyen; et, se rappelant l'offre qui lui avait été successivement faite par les deux ambassadeurs d'Espagne qui avaient résidé auprès de lui, de l'infante d'Espagne pour le prince son fils, il donna l'ordre à M. de Digby, son ambassadeur à la cour de Madrid, non seulement de manifester le désir qu'on en vînt à l'effectuation de ces avances, mais d'en faire une instance en forme et de lui expédier immédiatement la réponse. Digby exécuta les ordres de son maître vis-à-vis du duc de Lerme et du roi lui-même; mais il ne put cacher à Jacques Ier, dans sa réponse, qu'il avait, après avoir exposé l'objet de sa mission, découvert une grande hésitation dans l'esprit du roi et du duc; on lui répondit que, sans doute, telle avait toujours été l'intention de Sa Majesté; mais que, pour l'effectuer, il était nécessaire, à cause de la religion, d'obtenir le *placet* du pape; il fallait donc différer la réponse. Pendant ce délai, on essaya à la cour d'Espagne d'amuser l'ambassadeur au moyen d'autres négociations; force fut néanmoins d'en venir à lui dire que, le roi d'Angleterre n'ayant pas prêté l'oreille aux premières offres qui lui avaient été faites, on avait pris des engagements pour l'infante en France; mais que, si le roi voulait se contenter de la seconde infante, on la lui donnerait, sans aucun désavantage au regard de l'aînée, à laquelle on ferait faire une renonciation de tous ses droits de succession à la couronne.

Jacques Ier, sur le coup de cette réponse, tint un langage acerbe à l'ambassadeur d'Espagne et se plaignit amèrement à celui de France que la régente n'eût répondu à tout ce qu'il avait fait, lui, depuis la mort du roi son mari, pour le service de son fils et la tranquillité du

royaume, qu'en poussant aussi loin ses pratiques avec l'Espagne, sans lui en rien communiquer, en affirmant toujours à son ambassadeur le contraire de la vérité et en faisant tout pour la lui cacher. L'ambassadeur d'Angleterre tint à Villeroy, avec beaucoup de véhémence, un langage semblable. Le vieux ministre continua à nier, mais avec moins de fermeté qu'auparavant et en entrant dans des considérations qui équivalaient à un aveu, disant que, quand bien même on contracterait avec l'Espagne des liens de parenté, ils ne prévaudraient jamais sur la raison d'État qui tenait la France unie à l'Angleterre; qu'il y avait d'autres filles de France, et que la reine tenait le plus grand compte des démonstrations amicales faites par le roi d'Angleterre pendant la minorité de son fils et lui en avait la plus grande obligation.

Ces bonnes paroles ne calmèrent pas le ressentiment du roi Jacques Ier. Son ambassadeur eut l'ordre de revenir à la charge et de déclarer que, puisque la régente lui témoignait si peu de confiance, il ne voulait plus que son fils, le duc d'York, continuât d'avoir la charge de capitaine de la compagnie de gens d'armes écossais entretenus par la couronne de France.

Les représentations si vives du roi d'Angleterre firent beaucoup d'impression sur l'esprit de la reine. Elle en craignait les suites pour l'autre projet de mariage qu'elle avait en tête, et pensait avec raison que le mécontentement du roi d'Angleterre pourrait ranimer l'opposition du parti protestant toujours puissant et inquiet et fournir des armes à la ligue des princes du sang, sans compter qu'au point de vue extérieur, un refroidissement avec l'Angleterre et par suite l'inévitable relâchement des liens d'amitié avec les États-Généraux, qui se montraient déjà peu satisfaits de la politique suivie par la France à leur égard depuis la mort de Henri IV, amèneraient dans la situation internationale de la France un affaiblissement que les inclinations espa-

gnoles de la régente ne l'empêchaient cependant pas de considérer comme très grave [1].

Mais les résolutions décisives étaient déjà prises. Après avoir enfin accompli à Paris l'office de condoléances à propos de la mort de la duchesse de Mantoue [2], Botti alla voir l'ambassadeur d'Espagne, qui lui dit avoir reçu des ordres suffisants pour conclure le mariage de la première fille de France avec le prince d'Espagne [3]. C'était au moment où l'on célébrait à Paris un service mortuaire en l'honneur de la reine d'Espagne, mère de la jeune fiancée. Botti, qui avait encore été chargé de remettre à la reine une nouvelle lettre de condoléances à propos de cet autre événement funèbre, alla se promener à Saint-Germain et à Saint-Cloud, ne voulant pas, pour des raisons de préséance, assister au service, abstention qui dut lui être fort pénible [4]. Ce n'est pas à dire qu'il perdit son temps pour cela; car il écrivit à différents cardinaux pour leur donner avis de la conclusion définitive des mariages [5], et mêlant, suivant son habitude, à la négociation des grandes affaires le souci des petites attentions pour la régente, il écrivait au grand-duc pour lui demander « un peu de cette quintessence d'ambre que l'on fait dans sa galerie, ce qui serait sans doute fort agréable à Sa Majesté, non seulement à cause du goût très vif qu'elle a pour les odeurs, mais parce qu'elle se ferait honneur de cette nouvelle invention auprès des princes et des princesses de la cour [6] ».

Toute cette politique à l'eau de rose avait cependant abouti à ce résultat qu'il ne restait plus à régler qu'une question entre la cour de France et celle d'Espagne, celle de

1. Matteo Botti, 24 octobre, 22, 25 novembre. — Ambass. vénit., 16 novembre 1611.
2. Matteo Botti au grand-duc, 26 novembre 1611.
3. Matteo Botti, 6 décembre 1611.
4. Scip. Ammirato, 20 décembre; Matteo Botti, 23 décembre 1611.
5. Scip. Ammirato, 23 décembre 1611.
6. Matteo Botti, 20 décembre 1611.

l'époque à laquelle viendrait en France la princesse espagnole. La régente voulait abréger les délais, et comme on lui objectait qu'à cause de la mort de la reine, le roi voudrait sans doute garder plus longtemps sa fille auprès de lui, Marie de Médicis déclarait que c'était une raison de plus pour la lui envoyer; car elle lui tiendrait lieu de mère [1].

La cour d'Espagne fit connaître sa résolution au milieu de décembre. Elle demandait que la reine voulût bien admettre que l'on n'enverrait les jeunes épouses qu'après les treize ans ou au moins les douze ans accomplis de l'infante, ce qui remettait à deux années plus tard l'échange des princesses [2]. A ce moment la reine avait déjà parlé de ces mariages à tant de personnes que la nouvelle était devenue publique [3].

Il avait fallu faire tomber les dernières illusions du duc de Savoie. Cette mission incomba au maréchal de Lesdiguières. Ce fut une scène tragi-comique. Au commencement de l'entrevue que le prince et le gouverneur du Dauphiné eurent à Suze, Charles-Emmanuel n'avait pas encore perdu tout espoir. Lesdiguières lui ayant dit de ne pas compter pour son fils Victor-Amédée sur un mariage avec la fille aînée de France, car on voulait la marier en Espagne, et l'ayant pressé de marier le prince ailleurs, Charles-Emmanuel répondit qu'il ne marierait pas son fils tant que la première fille de France ne serait pas la femme du prince d'Espagne [4]. Il rappela que, pour marier son fils à une fille de France, il avait perdu l'amitié du roi d'Espagne; il offrait de liguer toute l'Italie avec la couronne de France; il demandait qu'au moins on n'en vînt pas à la conclusion dernière sans l'avoir entendu, offrant de venir en poste à Paris et de faire tout ce que la reine voudrait. Devant ces instances et ces supplications, Lesdiguières, qui avait des

1. Matteo Botti, 10 novembre 1611. Voir l'Appendice.
2. Matteo Botti, 23 décembre 1611. (2e dépêche.)
3. Matteo Botti, 23 décembre 1611. (3e dépêche.)
4. Matteo Botti, 4 décembre 1611.

ordres formels, dut, pour en finir avec le duc qui le pressait terriblement, se résoudre à lui dire que « puisque ni ce que la reine avait dit à son ambassadeur, ni ce qu'il disait en ce moment à Son Altesse ne suffisait à le désabuser, il se demandait s'il se rendrait à l'évidence même en voyant couchés ensemble dans le même lit le prince d'Espagne et Madame de France ». A cette ironie toute militaire, mais décisive, le duc se mit à pousser des hurlements, à s'arracher la barbe et à pleurer de rage [1]. Quand il se fut un peu calmé et que, de nouvelles lamentations à propos de l'interdiction faite au duc de Nemours d'épouser une de ses filles ayant pris fin, le maréchal de Lesdiguières put continuer l'entretien en se rabattant sur le chapitre des compensations, il trouva naturellement chez son interlocuteur de très fâcheuses dispositions à l'égard du projet de mariage de son fils avec une princesse de Toscane [2]. Mais le vieux routier dressa l'oreille quand le duc lui parla d'une princesse de Mantoue et de la possibilité d'arrondir le Piémont par des emprunts au Montferrat, possession de la maison de Gonzague, et qu'un envoyé du duc de Mantoue se trouva là fort à point pour lui faire des propositions dans ce sens et lui montrer des écritures.

L'affaire n'eut aucune suite; mais elle inquiéta beaucoup le marquis de Campiglia, qui, préoccupé avant tout de placer les filles de son maître, avait vu dans cette combinaison nouvelle une petite perfidie de la régente. Mais il ne désespérait pas de la ramener elle et le gouvernement à de meilleurs sentiments.

« Je crains bien que Votre Altesse, écrit-il au grand-duc, n'ait jamais trop en sa faveur pour chose que ce soit, M. de Villeroy, sans un beau diamant, ou tout autre présent; car, dans ce pays, c'est plus que jamais l'usage, et cela ne se fait pas au poids d'une once; si bien qu'à ce point de vue, c'est

1. Matteo Botti, 20 décembre 1611. — Ap. B. Z., *De dissolutione...*, p. 93.
2. Cf. Scip. Ammirato, 30 décembre 1611.

peu de chose que la cour ottomane. Les occasions se trouvent et peuvent être fréquentes; et l'autorité de cet homme me paraît être plus grande que jamais, et pour bien des choses, il me semble ne lui manquer de roi que le nom. Et quant à moi, je crois que dans les matières dont je parle, à savoir celles d'État, la reine croirait plus ce que lui dirait Villeroy que ce qu'elle verrait de ses propres yeux [1]. »

La reine aurait pu faire et fera bientôt plus mal. Car c'est évidemment grâce à la dextérité de cet homme d'État que la complication de tant d'événements et l'enchevêtrement des manifestations d'une politique contradictoire n'avaient abouti à aucun éclat dangereux.

L'année 1611 se serait terminée dans le plus grand calme sans un acte de rébellion tout local qui ne prit d'importance qu'en raison même de la tranquillité générale. Un gentilhomme protestant du Berri, nommé M. de Vatan (Florimond Du Puy), donnait asile à des gens qui volaient du sel aux entrepositaires de la gabelle, et qui le revendaient ensuite à bon compte. M. Robin, créature de Concini, à qui avait été adjugée, au milieu de l'année, la ferme du sel, fit mettre la main sur quelques-uns de ces larrons, et obtint des aveux complets : ils révélèrent l'appui qu'ils trouvaient auprès de M. de Vatan. Mais celui-ci fit forcer une maison de campagne appartenant à Robin et enlever son fils, qui était âgé de dix ans, en déclarant que l'enfant subirait le même sort que les prisonniers [2]. Alors « cette brute de M. de Vatan (*questa bestia di quel mons. Vatan*) se fortifia dans son donjon et annonça qu'il attendrait le canon [3]. Le Conseil envoya un exempt avec des lettres royales pour faire rendre l'enfant; l'exempt fut menacé du bâton. On décida alors d'envoyer le grand prévôt avec cinquante

1. Matteo Botti, *ibidem*, et 30 decembre 1611.
2. Scip. Ammirato, 22 novembre 1611.
3. Scip. Ammirato, 7 décembre 1611.

archers, quatre compagnies des gardes et du canon devant le château; et, comme M. de Vatan ne voulait le rendre qu'avec la vie sauve pour la petite garnison, l'assaut fut donné. M. de Vatan se fit prendre, s'en remettant à la miséricorde du roi. On pendit sur-le-champ vingt-deux ou vingt-neuf des siens. Quant à lui, bien qu'il n'eût pas exécuté son horrible menace et que l'on eût essayé de le sauver en le faisant passer pour fou, il devait être décapité en place de Grève le 2 janvier 1612, par arrêt du Parlement [1].

L'horizon n'était pas absolument dégagé de nuages en ces derniers jours de l'année 1611. Les princes du sang ne cachaient point leur mécontentement de voir que des affaires de la plus haute gravité eussent été traitées en leur absence. Le prince de Condé continuait à faire profession d'obéissance et de dévouement absolu à la reine, mais sa sincérité était plus que douteuse; le comte de Soissons, qui était parti dans son gouvernement, assez mécontent que la reine lui eût refusé deux cent mille écus qu'il réclamait pour le payement de dettes contractées par son père au service du Tiers-Parti [2], trouvait à son retour une autre cause de désappointement. Lorsque, après la mort du duc d'Orléans, Mlle de Montpensier alla voir la reine avec tout le grand deuil et l'équipage ordinaire des veuves, la reine tout émue se couvrit le visage de son mouchoir et la dispensa de porter cet habillement : « Tant y a, écrit Malherbe à son correspondant Peiresc, qu'elle est de nouveau promise à Monseigneur qui est à cette heure. De quoi la reine l'assura qu'elle ne seroit pas tant respectée qu'elle l'étoit de feu Monsieur, d'autant qu'il ne la baisoit jamais sans lui demander son congé , et que cettui-ci n'en feroit pas de

1. Scip. Ammirato, 28 décembre 1611. — Cf. *Mercure françois*, t. II, p 293; Bassompierre, *Mémoires*, t. I, p. 299; Héroard, *Journal*, t. II, p. 94; Malherbe à Peiresc, t. III, p. 254, 25 novembre 1611.
2. Celui du cardinal de Bourbon sous la Ligue.

même. » (25 novembre.) Le connétable était également très peu satisfait d'avoir vu s'évanouir ses espérances d'un mariage de son fils avec une princesse de Mantoue, sans compter que la question de l'élargissement du comte d'Auvergne, son gendre, n'avait pas fait un pas, bien que la reine lui eût récemment promis de traiter cette affaire en Conseil. Le duc de Savoie, Soissons, Montmorency, ces trois pères désappointés, pouvaient se donner la main.

D'autre part, on ne savait pas jusqu'à quel point la mort du sage duc de Mayenne ne modifierait pas l'attitude jusqu'alors très conciliante de la maison de Guise, en laissant la bride sur le col aux jeunes fous de la famille.

Toutes ces raisons déterminèrent la régente à faire venir auprès d'elle les maréchaux et les officiers de la couronne par l'autorité desquels elle avait le dessein de faire valider ses résolutions, et particulièrement celles qui étaient relatives aux mariages espagnols; dans le cas où elle se heurterait à l'opposition des princes, elle voulait donner par la présence de ces deux personnages du poids et de la force au conseil des ministres qui gouvernaient alors.

Tous les grands dignitaires de l'Etat se trouvèrent donc réunis à Paris au moment où se faisait l'état des finances, c'est-à-dire l'établissement du budget des recettes et des dépenses, la répartition des pensions et gratifications, et à la veille du jour où le gouvernement de la régente allait être dans la nécessité de montrer au soleil les résultats de sa politique étrangère.

APPENDICE

CATALOGUE

CITATIONS, EXTRAITS

DES CORRESPONDANCES RELATIVES A LA MINORITÉ DE LOUIS XIII EXISTANT A L'« ARCHIVIO MEDICEO »

Ces documents sont classés à Florence sous les rubriques et cotes ci-dessous indiquées.

Dispacci del Segretario Scipione Ammirato il giovine rimasto in Francia a supplire al residente cav^re^ Camillo Guidi che per causa di salute era dovuto tornare a Firenze-dal di 3 décembre 1609. (LEGAZIONE DI FRANCIA, *Filza 4622.*)

Dispacci di Matteo Botti marchese di Campiglia residente in Francia pel grand-duca Cosimo II di Medici, diretti alla Segretario di Stato in Firenze. (LEGAZIONE DI FRANCIA, *Filza 4624.*)

Lettere del s^r^ Cavaliere Andrea Cioli scritte di Francia dal di 4 di Giugno 1610 a tutto Gennajo 1611. (*Filza 4626.*)

Lettere della Regina Maria di Francia alla famiglia Gran Ducale di Toscana di Lug. 1610 — 30 Giug. 1617. (LEGAZIONE DI FRANCIA, *Filza 4729.*)

Lettere del Marescial d'Anchre e sua moglie al Gran Duca e Corte di Toscana. (*Filza 4748.*)

1. Botti au grand-duc de Toscane.	Paris,	15	mai	1610.	(4624.)[1]
2. Botti —	—	16	—	—	—
1. Ammirato au secrétaire d'État Vinta.	—	15	—	—	(4622.)
2. Ammirato —	—	2	juin	—	—
3. Botti au grand-duc.	—	3	—	—	(4624.)
1. Cioli —	Turin,	4	—	—	(4626.)
2. Cioli —	Lyon,	7	—	—	—
3. Ammirato au secrét. d'État.	Paris,	12	—	—	(4622.)
3. Cioli au grand-duc.	—	15	—	—	(4626.)
4. Cioli au secrét. d'État.	—	19	—	—	—
4. Ammirato —	—	19	—	—	(4622.)
4. Botti —	—	19	—	—	(4624.)
5. Botti au grand-duc.	—	19	—	—	—
6. Botti au secrét. d'État.	—	20	—	—	—
5. Cioli —	—	21	—	—	(4626.)
6. Cioli —	—	22	—	—	—
7. Botti —	—	22	—	—	—
5. Ammirato —	—	24	—	—	(4622.)
7. Cioli —	—	24	—	—	(4626.)
8. Cioli —	—	26	—	—	—
9. Cioli —	—	28	—	—	—
6. Ammirato —	—	28	—	—	(4622.)
8. Botti au grand-duc.	—	30	—	—	(4624.)
10. Cioli au secrétaire d'État.	—	30	—	—	(4626.)
11. Cioli —	—	1er	juillet	—	—
9. Botti —	—	2	—	—	(4624.)
12. Cioli —	—	2	—	—	(4626.)
7. Ammirato —	—	2	—	—	(4622.)
13. Cioli —	—	5	—	—	(4626.)
14. Cioli au grand-duc.	—	5	—	—	—
10. Botti au duc de Lerme.	—	5	—	—	(4624.)
8. Ammirato au secrét. d'État.	—	10	—	—	—
15. Cioli —	—	10	—	—	(4626.)

1. Le premier chiffre à gauche est un numéro d'ordre pour les dépêches de chaque correspondant; le dernier à droite indique la filza ou liasse où se trouve à l'Archivio de Florence le document cité.

1. Marie de Médicis a la grande-duchesse Marie-Madeleine de Toscane. Paris, 11 juillet 1610. (4729.)

Ma cousine, vous avez grande raison de croire que en la perte incroiable que j'ay faicte, je ne pouvois recepvoir consolation que de Dieu. C'est à Luy que je faiz mon addresse en ceste mienne affliction, car sans la grace et assistance de sa divine bonté, je ne pourrois supporter la doulleur que j'endure de ce funeste et miserable accident. Je vous remercye de l'office de condoleance que vous m'avez voulu rendre sur ce subject, qui m'est ung tesmoignage de l'amitié et bienveillance que vous m'avez tousiours portée, dont vous m'avez tousiours rendu des effectz. Je vous prie de la continuer cy après a l'endroict du Roy monsieur mon filz et de moy, et faire estat de la mienne, de laquelle vous prendrez une entiere asseurance par celle cy. Je ne feray plus longue lettre que pour prier Dieu, ma cousine, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escrit à Paris le 11me jour de juillet 1610.

Votre bien bonne cousine,

Marie[1].

---

11. Botti au grand-duc. Paris, 12 juillet 1610. (4624.)
9. Ammirato au secrétaire d'État. — 13 — — —

---

16. Cioli au grand-duc. Paris, 13 juillet 1610. (4626.)

Relation sur l'état de la France.

Serenissimo mio Signore et Padrone unico,

Se ben' hora in questo Regno che puo render conto de danni della guerra et degli utili della pace, pone maggiori le speranze di duratione di pace che i pericoli di rottura di guerra, dovendosi nondimeno rimediare sempre al male perché tanto più si possa godere il bene, et essendo la pace il fine di ogni buon governo, va pensando la Maesta di questa prudentissima Regina al rimedio dei pericoli, per sempre più assicurarsi nelle speranze, et per conseguenza nel quieto possesso della pace. In queste tre parti, clero, nobiltà et popolo, par che si possa dividere la Francia. Il clero che è in numero considerabile, oltre alla ripugnanza della sua professione, non puo, ne per interesse delle loro commodità, ne per zelo delle religione, voler guerra, perche in essa

1. Nous mettons en italique ce qui, dans les lettres de la reine, est de la main de Marie de Médicis.

non sarebbon padroni delle entrate delle lor Badie et Benefitii; et per essa hanno più volte et frescamente provato che la religione in cambio di crescere, si va più tosto in diversi modi sminuendo. La nobiltà si distingue in due parti, cioe ne' benestanti et ne' malestanti. I primi, per non mettere il loro in compromesso et per non esser disagiati et privi de loro commodi, ne anche loro posson volerla; ma bene si puo dubitare che i malestanti c' inclinino per migliorar conditione, et per non essere in tanto molestati dai lor creditori, che in tempo di guerra non ardiscono di farlo. Il Popolo ancora si suddivide in quello delle città et Terre, et in quello della campagna; et e ben vero che il primo, si puo tener per fermo che ami la pace perche i Parlamenti, i Giudici, et i Procuratori, che ascendono a numero incredibile, per la guerra non possono tirare innanzi i guadagni del loro essercitio, perche mancano in tal tempo le liti civili, che gliene somministrano; et i faccendieri, artisti et bottegari che hanno in questo tempo di pace ben' avviate le cose loro, hanno anch' essi cagione di desiderarne la continuatione per non perdere i loro avviamenti. Ma del secondo non puo già esserci tanta sicurezza, perché avvezzi i contadini a tribolar sempre per la campagna ed oppressi dalle gravezze et dalle essecutioni, che per causa di esse contro loro si fanno, si puo dubitare che facilmente si lasciassino tirare. Et benche la seconda parte del primo popolo, cioé i faccendieri, gli artisti et i bottegari sentino più degli altri l'incommodo delle grosse gravezze che sopportano, sanno però che tornerebbe loro più grave il danno della guerra; onde neanche per questo possono applicarci l'animo. Da i Principi del Regno, che considerati come transcendenti non son compresi in questa divisione, ma, come motori son ben cagione di questi pensieri, hanno a nascere i garbugli che potrebbono, se non ci si provvedesse, disturbar la pace. Hor per rimedii salutari vengono in campo questi:

Il primo, che risguarda la nobiltà, sarà il moderare le concessioni ai Principi, et di quella parte di augumento di pensioni che ragionevolmente si puo loro negare, coma irragionevolmente la pretendono et chieggono, servirsi per distribuirla per le provincie alla seconda parte della nobiltà, cioé à malestanti, et non già a tutti, che sarebbe impossibile, ma a quelli Duchi, Marchesi, Conti et altri signorotti che sono sparsi per tutto il Regno, et hanno qualche seguito di Gentilhuomini malestanti come loro; ma questo bisogna ben' applicarlo, con molte avvertenze et non a un tratto.

Il secondo: il levar qualche gravezza à popoli, et massime a quelli della campagna, perché, mediante questo loro alleggerimento, venderebbero men care le loro fatiche, et i frutti che raccolgono, da che verrebbero anche sgravati quelli delle Città et Terre, etc.

Il terzo, che insieme con il secondo, risguarda il Popolo, sara lo scemare il numero eccessivo degli essecutori di Giustitia chiamati Sergenti, che sono per tutto il Regno, perche d'un essecutione che faccino a un pover'huomo per due scudi se ne vengono a loro quattro; et questo, dicono che sara un notabilissimo alleggerimento, et le cose del publico

non ne riceverebbono un pregiuditio al mondo, perché il numero di costoro e grande fuor di modo; et cosi resterebbe questo governo libero da ogni sospetto di perturbatione, con felicità et gloria della maesta della Regina. Et queste o altre provisioni riusciranno tutte giovevoli perche il Principe di Spagna non ha mal' animo egli; che se fosse il contrario, che Iddio ce ne guardi, ne queste, ne altre basterebbono. Se a quest' hora sarà comparso costà, come si puo qui credere, Hippolito Dei., V. A. Serenissa haverà sentito, per le lettere che mandai per sua mano, un' altro discorso, et dall' uno et dall' altro vedra che si puo fare buon giuditio della tranquillità del presente Governo. Ma l'universale par che dubiti dell' opposito, dando une gran noia la prossima venuta di questo Principe di Condé, per il gran partito che sempre piu si afferma essere stabilito di esso, di casa Guisa et delli Eretici. Et a V. A. Sma con humilissima reverenza, etc. Di Parigi li 13 di Luglio 1610.

ANDREA CIOLI.

---

17. CIOLI AU GRAND-DUC DE TOSCANE.	Paris,	13	juillet	1610.	(4626.)
18. CIOLI AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT VINTA.	—	13	—	—	—
19. CIOLI —	—	13	—	—	—
20. CIOLI —	—	16	—	—	—
21. CIOLI —	—	16	—	—	—
10. AMMIRATO —	—	18	—	—	(4622.)
22. CIOLI —	—	18	—	—	(4626.)
11. AMMIRATO —	—	18	—	—	(4622.)
23. CIOLI —	—	19	—	—	(4626.)
12. AMMIRATO —	—	22	—	—	(4622.)
24. CIOLI —	—	23	—	—	(4626.)
25. CIOLI AU GRAND-DUC.	—	28	—	—	—

---

13. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 28 juillet 1610. (4622.)

.... In verita fin hora, Condé mostra d'essere soddisfattissimo di Sua Maestà et non si sente che faccia le domande impertinenti che fece Soissone, et si crede che la Regina con levarsi certi sospetti et ombre che ha havutò, se lo renderà tutto suo; et l'ombre sono con Soissone et Espernone, dei quali non si fida, et cosi vederli tanto favoriti, gli si accresce il sospetto et non mancono di quelli che fanno ogni opera per nutrirglielo nell' animo, perchè oltre allo essere stato avvertito quando ritornó, che nello entrare suo in Parigi, questi due, con consenso della

Regina, lo volevano fare prigione, et ci devono essere ancora altri che vorrebbero vedere novità che li mettono paura con dire che non sià sicuro.

.... Conti pare che, per essere egli sordo, et nella maniera che è, et cosi quasi inhabile a governare, nondimeno con un buon luogotenente, ei potrà cosi essere bene atto, come sia Condè, et altri che nei governamenti, non si impacciono di nulla, o di poco; et il consiglio che harà sempre di casa Guisa senza la quale ei non sarebbe che un huomo collerico, lo farà sempre stimare per quello che è, et farà apparire le sue azioni fatte con discorso et ragione, come deve essere stato questo dissentimento con Soissone per il Governo di Normandia.

---

26. ANDREA CIOLI AU GRAND-DUC DE TOSCANE. Paris, 31 juillet 1610 (4626).

---

1. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 1er août 1610. (4729.)

Mon cousin,

Le seigneur Don Antonio De Medicis [1] mon frere m'attouche de si pres, que J'ay tout subiect de le favoriser et aider en ce qui regarde le bien de ses affaires. J'ay appris comme feu mon oncle le Grand-Duc ayant ordonné qu'il fust satisfaict de cent mil escuz qu'il luy debvoit, vous aviez depuis sa mort commencé à les luy faire paier par mois, ce a esté discontinué depuis quelque temps en çà. Je vous ay bien voulu faire celle cy en sa recommandation pour vous prier de commander qu'il recoive entièrement la dicte somme dont il a bien besoing pour la commodité de ses affaires particulieres. J'ay tant pris d'asseurance en l'amitié et affection que vous m'avez tousiours portée et faict paroistre en tout ce que j'ay desiré de vous que je me promectz que vous aurez agreable la priere que je vous en faiz, et d'aultant plus que la chose me semble juste et raisonnable. Je tiendray en mon particulier et singulier plaisir le secours qu'il en recepvra de vous. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. Escrit a Paris le premier jour d'aoust 1610.

Vous savez come je affectionne mon frère Don Antonio. Je vous prie de Luy donner contentement de ce qui luy est deub.

Votre bone cousine,
Marie.

1. Frère bâtard de la reine.

---

14. Ammirato au secrétaire d'État.	Paris,	3	août	1610.	(4622.)
27. Cioli —	—	3	—	—	(4626.)
27 *bis*. Cioli —	—	3	—	—	—
12. Botti —	—	9	—	—	(4624.)
13. Botti —	—	10	—	—	—
14. Botti au grand-duc.	—	11	—	—	—
15. Ammirato au secrétaire d'État.	—	11	—	—	(4622.)
28. Cioli —	—	11	—	—	(4626.)
29. Cioli —	—	11	—	—	—
30. Cioli —	—	12	—	—	—
15. Botti —	—	12	—	—	(4624.)
31. Cioli —	—	14	—	—	(4626.)
16. Ammirato —	—	18	—	—	(4622.)
16. Botti au grand-duc.	—	18	—	—	(4624.)
32. Cioli au secrétaire d'État.	—	24	—	—	(4626.)
17. Ammirato —	—	24	—	—	(4622.)
18. Ammirato —	—	25	—	—	—
19. Ammirato —	—	29	—	—	—
17. Botti au grand-duc.	—	29	—	—	(4624.)
33. Cioli au secrétaire d'État.	—	29	—	—	(4627.)
18. Botti —	—	29	—	—	(4624.)
20. Ammirato —	—	30	—	—	(4622.)

---

3. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 31 août 1610. (4729.)

Mon cousin,

Comme la nouvelle que vous m'avez donnee par votre courier de l'heureux accouchement de ma cousine votre femme [1], m'a esté plus agreable qu'aucun autre bon succez qui vous aist peu arriver, j'ay bien voulu m'en conjouir avec vous par ceste lettre en vous renouvellant les assurances de la continuation de la bonne volonté que je vous porte, et à tout ce qui vous appartient. Vous priant croire que je desire la vous tesmoigner par effect, ainsy que vous cognoistrez aux occasions qui se presenteront. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde. Escript à Paris le 31me jour d'aoust 1610.

Votre bonne cousine,
Marie Régente.
Brulart.

1. Marie-Magdeleine.

---

34. Cioli au secrét. d'État Vinta. Paris, 4 septembre 1610. (4626.)
21. Ammirato — — 5 — — (4622.)
35. Cioli — — 8 — — (4626.)
36. Cioli — — 12 — — —
37. Cioli au grand-duc de Toscane. — 12 — — —
38. Cioli au secrétaire d'État. — 13 — — —
39. Cioli — — 14 — — —
40. Cioli au grand-duc. — 15 — — —
41. Cioli — — 16 — — —
42. Cioli au secrétaire d'État. — 18 — — —
43. Cioli au grand-duc. — 19 — — —
19. Botti — — 19 — — (4624.)

---

20. Botti au grand-duc de Toscane. Paris, 19 septembre 1610. (4624.)

. . . . . .

Le prince de Condé a été à Nancy où les princes lui ont envoyé des lettres, des messages; ils ont fait par écrit la convention de rester unis ensemble. La reine redoute cette ligue secrète qui a pour but de le faire agir au gré des princes. Soissons et d'Epernon forment bande à part. Le roi d'Angleterre a écrit à Guise, son parent, pour lui recommander les hérétiques. — Conde vuol ancora in questo la preeminenza et ha affirmato a piu d'uno che e necessario che tutti questi eretici habbino un capo dichiarato, et che sia cattolico.

Il duca de Nivers non entró in questa unione per disgusto, ma per esser genero del duca di Umena, et il contestabile suocero; il principe di Conti per esser cognato del duca di Guisa et Sugli suo grande amico; et il duca de Buglione per esser parente et amico grande del prince di Conde, et l'Aldighiera tirato da Buglione che si imparenta seco, e da Sugli, come ancora da Crechi suo genero, perche doppo la prima unione di questi principi hanno procurato di tirare ancora molti sigri principali et uno di questi e stato Crechi et infin nella soldatesca che si mando a Giuliers, procurorno d'havere dal la loro tutti i capi principali.

Il miglior modo da romper questa lega ho stimato che sia il procurar di levarne il duca di Guisa, che si tira dietro, oltre a tutti i principi Loreni, Conti, Nivers, e Sugli, come ho detto di sopra. Il mezzo da conseguir questo fine, ho creduto che sia che la Regina si contenti che la principessa di Montpensiero si possa rimaritare contro la promessa che haveva fatta al re morto, quando concluse il matrimonio tra la sua figliuolina et il duca d'Orliens, et che il duca di Guisa sia aiutato da S. Mta a haverla per moglie, come ha sempre desi-

derato, cosi per la sua gran richezza come per la sua gratia, modestia, e bellezza piu che ordinaria et con questo notabil benefizio, il detto duca si faccia spiccare con tutto il suo seguito da Conde et altri collegati, come sara, seguendo questo parentado, che tengo per certo che seguira et con questa conditione espressa, perche la Regina non solamente si contenta, ma ne fa ogni opera.

.... Il duca e la principessa si piacciono et si trattengono insieme piu hora che mai et il cardinal di Gioiosa suo zio e del quale ella e e herede, quando io ce l'ho consigliato, ha mostro di compiacersene particolarmente per liberar la regina dal pericolo di questa lega.

L'altro miglior modo di romperla e stato di obbligarsi Sugli, che puo assai con l'Aldighiera, con Buglione, e con tutti gl'altri eretici, e con Guisa ancora; et l'occ^ne di poterlo fare ci e stata grandissima, perche essendo in prigione un cassiere d'uno appaltatore, ha scoperto per difendersi a un di questi tribunali che Sugli havessi havute gran somme di denari dal suo Padrone; la Regina gli ha potuto salvare la roba e la riputazione con fare intendere al detto tribunale che questi danari havevono servito per servitio del Re suo marito, e che S. M^ta lo sapeva benissimo, e pero comandava che non si ricercassi altro.

22.	Ammirato au secrétaire d'État Vinta.		19	sept.	1610.	(4622.)
44.	Cioli —		20	—	—	(4626.)
45.	Cioli —		24	—	—	—
46.	Cioli au grand-duc.		27	—	—	—
47.	Cioli au secrétaire d'État.		28	—	—	—
48.	Cioli —		30	—	—	—
23.	Ammirato —		30	—	—	(4622.)
49.	Cioli —		2	octobre	1610.	(4626.)
50.	Cioli —	Monceaux,	4	—	—	—
24.	Ammirato —	Paris,	4	—	—	(4622.)
21.	Botti au grand-duc.	Monceaux,	6	—	—	(4624.)
25.	Ammirato au secrét. d'État.	Paris,	7	—	—	(4622.)
51.	Cioli —	Monceaux,	7	—	—	(4626.)
52.	Cioli —	—	9	—	—	—
22.	Botti au grand-duc.	—	10	—	—	(4624.)
23.	Botti — (2e dép.)	—	10	—	—	—
26.	Ammirato au secrét. d'État.	Paris,	10	—	—	(4622.)
26 *bis*.	Ammirato —	—	11	—	—	—
27.	Ammirato —	—	12	—	—	—
24.	Botti —	—	13	—	—	(4624.)

25. Botti au secrét. d'État.	Monceaux,	13	octobre	1610	(4624.)
26. Botti au grand-duc.	—	15	—	—	—
28. Ammirato au secrét. d'État.	Paris,	15	—	—	(4622.)
29. Ammirato —	—	20	—	—	—
53. Cioli —	—	27	—	—	(4626.)
30. Ammirato —	—	27	—	—	(4622.)
54. Cioli —	—	29	—	—	(4626.)
31. Ammirato —	—	31	—	—	(4622.)
27. Botti au grand-duc.	Paris,	1er	novembre	—	(4624.)
55. Cioli au secrét. d'État.	—	2	—	—	(4626.)
56. Cioli —	—	9	—	—	—
57. Cioli —	—	12	—	—	—
58. Cioli —	—	16	—	—	—
59 *bis*. Cioli —	—	17	—	—	—
32. Ammirato —	—	17	—	—	(4622.)
59. Cioli —	—	18	—	—	(4626.)
60. Cioli —	—	20	—	—	—

---

61. Cioli au secrét. d'État Vinta. Paris, 21 novembre 1610. (4626.)

Questa mattina, conforme alla resolutione che hieri accennai nella 4a lettera, ho parlato al Sigr Marchese alla presenza dell' Ammirato nella maniera che segue per l'appunto.

« Sigr Marchese, io voglio dir quattro parole a V. S. Illma non come Andrea Cioli, ma come segretario del Gran Duca mio signore, il cui interesse mi muove; et però Ella mi concedera che per servizio di S. A. Serenissa io parli liberissimamente, come son tenuto, et come intendo di fare, acciò in un medesimo tempo Ella mi riconosca per altrettanto huomo da bene, quanto son vero et fedel servidore dell' A. S. » Et rispostomi egli ch' io gli farei servizio a proceder seco nel modo che dicevo, poiché più caro suole haver questo che il parlarsi in sua assenza, etc., seguitai di dirgli che essendomi finalmente chiarito sopra quali negotii fondava S. S. Illma il far riscuotere a S. A. il suo credito et il fare anche pagare Zamet, trovavo che i suoi trattamenti o erano irriuscibili, o molti lunghi se riuscibili, o poco honorevoli se riuscibili et lunghi, et gliele provai con il discorrer sopra la vana proposta del Fabbroni [1], et sopra il suo negotiare con

1. Dans ses dépêches du 16, du 17 et du 18 novembre 1610, Andréa Cioli avait fait part au secrétaire d'État des mystérieuses propositions d'un certain Lorenzo Fabbroni da Marradi, qui se faisait fort de pro-

Mosset, huomo vile di nascita, et fino a un certo tempo di professione ancora, perché é stato sarto et si chiamava prima Montalbano, et non tanto stimato per il mestiero che egli fa hora di Partisante; che l'andarlo a trovare a casa di notte et di giorno non convenisse a un ambasciadore. Et poi anche entrai in ponderargli una buona partita degli errori et leggerezze commesse da lui nei negotii principali et da me scritti nel puro modo che di mano in mano parte ne li intesi et parte veduti; concludendogli infine che con gran detrimento della sua fama, et per conseguenza con pericolo di grave pregiudizio della dignità del Serenissimo Padrone, che più importa, si era gia incominciato a parlar contro di lui, et in Corte, et per le case degli Ambasciadori, et che pero l'avvertivo a pensare a casi suoi, perché io ero in obbligo di pensare ai rimedii, et gliene protestavo alla presenza dell' Ammirato acciò non potesse mai con ragione dolersi di me in conto veruno. Il marchese, tutto cambiato di colore et di giovialità di volto, come V. S. può credere, quanto ai negotii impresi da lui per far pagare il Grand Duca et Zamet, rispose, prima, ch' io ne havevo saputo parte ma non tutto; e poi tutto negò et disse che io non havevo potuto intendere il vero, perché di giá la sua proposta era accordata, havendola concessa la Regina, et approvata Villeroy, il Cancelliere, il Cardinale di Gioiosa, monsign. d'Alincourt, et Monsig. di Piseulx; et qui, dicendo io sempre che non havevo punto di fede in quel che egli a 19 soldi per lira et a sette ottavi, come egli diceva, teneva per fermo, et che ben presto si vedrebbe chi di noi rimarrebbe ingannato, perché io non parlavo senza fondamento, occorsero molte repliche dall' una banda e l'altra da rimanerne ciascuno piccato, et io fui costretto, perché egli mi domando (non voglio uscire dalle parole proprie), se lo tenevo per « coglione », a dirgli che non lo tenevo per coglione ma per huomo da poter fare delle coglionerie quanto un' altro, perché tutti gli huomini sono sottoposti a farne, et più si conoscono quelle degli altri che le proprie, et che io non mi arrogavo di conoscer le sue, ma sentivo che da altri erano state pur troppo conosciute, e almeno per tali reputate; et egli punse bravemente me con dire di essersi avvisto che, o per invidia, o per malignità, io havessi per male ch' egli tirasse a porto cosi buon negotio. Nel che io riscaldatomi, seben mi astenni dal dargli mentita formata, perché non mi si possa mai dire che in maniera veruna io habbia nociuto al servizio del Padrone, mentre per quello mi metto a fare ciò che forse altro non farebbe, rispondendogli però ch' egli era stato il primo ad haver questa opinione di me, et ch' ell'era falsissima, gli provai per discarico mio questa falsita di sorte che gli convenne in ultimo confessarla, et domandarmene, con sommessione, perdono; che tali proprie parole furono le sue. Et quanto agli errori et leggerezze nei negotii principali, dette molte

curer au roi d'Espagne et à la cour de France les moyens de grossir leurs revenus. Il avait remis à Cioli des écritures qui, après examen, parurent à ce dernier sans aucune importance.

risposte che per brevità le lascio, et vorrei che altri le raccontasse, et solamente questo é necessario ch' io dica, che in scusa di non haver servata la segretezza, il che non ha potuto negarmi, per havergliene io provato con la commemoratione dei suoi ragionamenti a tavola et in carrozza, senza guardare che vi fussino forestieri, come l'Alciati et altri, disse allora, et anche poi dopo che fummo tornati dalla messa, che non a caso, ma per interesse del Sereniss° Padrone haveva tenuto quei ragionamenti, perché non voleva che altri, et particularmente i Nuntii, si attribuiscono parte della gloria. Et mi fa hora stupire a mostrar di non conoscere l'error gravissimo dell' aver pubblicato per fatte cosi gran cose non fatte; anzi, sempre dicendo che egli sa molto bene quel che si fà, voleva che io gli credessi ch' egli havesse santificato. Et eccone anche un altra piu grossa : per provarmi che non sia stato male il non tener guardata la segretezza, mi fece leggere il decifrato della lettera scirittagli ultimamente da S. A. con la venuta di Silvio, et senza voler far caso delle chiare parole che contro di lui vi sono in questo proposito, dove si dice : cosi fosse costà servata la segretezza, e simili, si attacca a quelle che nel medesimo periodo seguono, dove si tocca (pare a me) la poca fede che ha il Papa nella conclusione et altri; et quasi rigettando la colpa addosso a S. A. fa questo bello argomento : « Io proposi a S. A. esser bene che per il suddetto rispetto anche nelle Gazzette se ne parlasse, et ciò segui : adunque S. A. lo fece fare perché le piacque il mio consiglio. » Oh! Dio, voletene più? Io non voglio raccontar' altro perché certo c'impazzirei. Et dove é ita la prudenza et la gravità delle negotiationi della serenississima casa de Medicis! Oh sig^r Caval^e hora so che più che mai conosco la perfezzione della dottrina di V. S. et credono loro Altezze di giovare al lor servitio con il tenermene lontano? non lo credo già io, et però replico a buona cera che innanzi voglio darmi ad altro mestiero, che acconsentire a questo, et fin da hora chieggo licentia.

Ho fatto la sopra narrata passata con il Sign^r marchese, per conto della quale starò parecchi giorni per la mala via, et per le cagioni spiegate a lui, et anche tocche hieri a V. S. nel fine della suddetta 4ª lettera, et soprattutto perche Loro Altezze non havessino a restar mal sodisffatte di me quando io havessi solamente atteso a scrivere senza cercare nel medesimo tempo di procurarvi quei remedii che fussino stati quà possibili. Et perchè questa mira et questo pensiero io l'ho sempre maggiore, havendo visto che tal mia diligenza non é stata bastante perchè non ho mai potuto con le mie ragioni convincere il sig^r marchese inebriatosi nella speranza della riuscita di quel che tratta in questa benedetta materia pecuniaria, che sia bene esseguire intanto, per rispetto del tempo che passa, le commissioni reiterate di S. A. come cose che non repugnano alle sue trattationi. Sono stato questa sera dal sig^r march^e Concino per veder se le piaceva di finir di dirmi quanto mi accennò hier mattina, et havendomi confidentemente detto di haver saputo dalla Regina propria che il sign^r marchese Botti va

hora trattando di far pagare il gran duca sopra le partite casuali, et la Poletta, ma che la medesima Regina ha poi anche soggiunto che non si può fare : et anche confermatomi quel che un' altra volta mi disse, et che io scrissi costà, se male non mi ricordo, cioe che il sig^r marchese non conosce gli humori de Franzesi, et de ministri in particolare, et molto meno quello della Regina, mi ha saggiunto hora. Et in ultimo rispostomi che io farò bene a parlar di nuovo a S. M^a poiche gliene ho chiesto parere per haverne anche l' aiuto, io son resoluto di farlo con il medesimo pretesto pero che l'altra volta feci, che non intendo di pregiudicare a quel che meglio per servizio di S. A., et per sodisfazzione di S. M^a il sign^r marchese habbia proposto et tratti, et la supplichero a non permettere che hora, nel tempo del suo governo, questo servidore di S. A. vada peggio che non e andato fin' hora, s'Ella non si compiaccia che vadia meglio. Ma Iddio sa quanto io sia travagliato dal timore del non errare, et V. S. di gratia habbia pietà di me con il levarmi da questo pericolo. Et mi ha detto anche il sig^r Concino di havere interrogato la Regina sopra la lega con Spagna, et che sua maestà gli ha detto che il sign^r Botti glie ne ha parlato sei giorni sono, et non prima, et che non é tempo hora di trattar di leghe. Et il signore Iddio ci aiuti. Di Parigi li 21 novembre 1610, etc.

ANDREA CIOLI.

---

62. CIOLI AU SECRÉT. D'ÉTAT VINTA. Paris, 21 novembre 1610. (4626.)

Illmo mio Signore,

Habbia, di gratia, pacienza V. S. et supplichi per me i serenissi Padroni ad haverla ancor loro nel sentire per complimento dell'historia quel che mi è occorso questo giorno di piu con il sign^r marchese, con il quale però tuttavia rimango in pace, perchè sempre faccio riparo alla rottura con il replicare che gli parlo come Segretario, etc., et che come Andrea Cioli gli son servidore. Questa mattina, poco innanzi all' hora del desinare, arrivati da lui l'Ammirato et io, lo trovammo che ei stava aspettando con una lettera in mano del sign^r Segretario Picchena, portata, per quanto affermò, nella sua venuta, dal Padre Stefano. Lesse in essa queste, o poco differenti parole : « Vien costa il Padre, etc., mandato da madama Serenissima nostra Padrona per servizio della sua causa con Zamet, della quale porta tutte le scritture, et tiene ordine da S. A. di governarsi nello esseguire le sue commessioni in tutto, et per tutto, secondo il parere di V. S. Illma et non altrimenti. » — « Non son gran parole queste (soggiunse poi il Sign^r Marchese). — Grandissime (risposi io) et in virtù di esse dico hora ch'ella ha ragione a farli fare quel che a Lei pare, ma egli, che ha la sua instruttione di molto diverso tenore, non ha già il torto a mostrar dispiacere che V. S. Illma gl'impedisca le sue operationi, et merita lode di

modesto nell' averla obbedito senza aver visto cotesta lettera, si come forse meriterebbe biasimo se doppo haverla veduta non havesse voluto conformarsi con la volontà di Lei. » Et cosi valsosi il Signr Marchese di questa occasione, disse che hieri non si era finito di lavare il bucato, et che però siccome egli voleva per la parte sua finir di dire liberamente tutto quel piu che gli occorreva, che cosi desiderava che facessi io, acciò non restasse alcuna macchia nè dall' una, nè dall' altra banda : « Io non ho che dir' altro (risposi io) per la parte mia et non ho bisogno di far bucato, perchè come Andrea Cioli sono nel medesimo grado di suo servidore di prima, et come segretario del nostro Principe ho detto tutto quello che m'è parso potere importare all' intento di S. A. nel quale, come tale, dirò anche di mano in mano tutto quel più che bisogni, ma confido che non bisognerà, perchè V. S. Illma farà capitale di quanto ho detto. — No, no (soggiunse egli); io so che voi direte anchè altro quando haverete sentito me. Haverei creduto per l'amicitia che è fra noi, et per l'affezzione che sapete che vi ho portata sempre, per il qual riguardo potete ricordarvi che S. A. scrisse di haver mandato quà più volentieri voi, che altri, che voi haveste dovuto proceder meco d'altra maniera che non havete fatto, et nondimeno io per il medesimo rispetto, et perche ho cara la vostra grandezza, non ho voluto scrivere a S. A. quel che havrei scritto senz' altro, se altra persona che voi fosse stata »; et qui fermosi. — « Io non ho che rispondere a V. S. Illma, dissi io, s'Ella non si dichiari meglio »; onde egli dichiarandosi soggiunse, « che io havevo mostro seco una poca confidenza, et che non essendogli costa celato nulla, io non dovevo ciò fare, et che se con altri che meco egli havesse havuto a trattare, haverebbe scritto a S. A. o che mi desse altr' ordine, o che richiamasse lui; ma che non haveva voluto farlo per la sudetta consideratione dell' amicitia nostra. — Ringratio V. S. Illma della sua cortesissima volontà (risposi io), ma non già dell' effetto, perchè se ciò Ell' havesse scritto, sarebbe stata causa del mio ritorno tanto da me desiderato; et di gratia faccialo, già che non l'ha fatto. — Non lo voglio fare (diss' egli) perchè vi replico che vi porto affezzione, et che desidero ogni vostro augumento; et so che dalla vostra dimora ve ne potrà venire; et io, per procurarvelo, et in questa corte et nella nostra, farò per voi tutti gli offitii che vorrete. » Anche in questo io lo ringraziai della buona volontà, ma quanto all' effetto, gli dissi, che non volevo che si affaticasse punto, perchè qui io non pretendevo nulla, et costà le mie azzioni havevano a parlar per me : « Et prego Iddio (soggiunsi) che viva il Signr Cavaliere Vinta mio benefattore, perchè in tutte le cose ha sempre da essere egli il mio unico intercessore et non altri, come infino ad hora e stato. — Almeno riconoscete il buon' animo mio (diss' egli). — Io l'ho già riconoscinto (risposi), poichè ne ho ringratiata V. S. Illma, et di nuovo ne la ringratio. — Hor facciamo a dire il vero (soggiunse di poi), non e egli dovere che un' Ambasciadore, senza pero toccare le commessioni del segretario, le sappia tutte, non tanto per sua reputatione, quanto per poter rimediare a ogni disordine che ne potesse nascere, avvenendo che

ciascuno di loro s'imbattesse a parlare d'un medesimo negotio? — Signor, no (risposi io), nego questo in tutto e per tutto; ma V. S Illma non si affatichi a provarmelo, perchè noi non siamo in questo caso : Ella non e Ambasciadore, o s'Ell'è, non è residente et io non sono segretario dell' Ambasciata. » Et qui facemmo una buona mischia, perchè ad ogni modo egli volse provarmi la sua propositione et con ragioni et con essempi, et io sempre a tutto risposi in contrario, ma sempre con piacevolezza, sebben talvolta fuor dei termini della modestia, perchè sarei stato l'oca se da questi non mi fossi in qualche proposito assai ben discostato. « Hor guardate (disse poi egli) se per servizio del Principe è ben che l'Ambasciadore sempre sappia ogni cosa : se io non havessi saputo quell'offerta fatta alla Regina da S. A., sarebbe stato errore. — Et io dubito (risposi) che error sia stato che V. S. Ill. l'habbia saputa, perchè attendendo ai negotii gravi, Ella non si sarebbe forse messa a imprese irriuscibili con pregiuditio del servitio, et forse della dignità del serenissimo Padrone. » Per queste parole egli s'incolleri oltre modo, e lasciando le lusinghe mi disse aspramente che troppo ero entrato innanzi in più cose, et infin nell' haver parlato alla Regina sopra quel.... et io allora mi sentii tanto alterare che fui quasi per dolermi della Regina, e, confesso il mio peccato, infin mi cadde nell' animo di montare a cavallo, et venirmene costà volando, et questo lo dissi a lui con parole alte di turbidissimo stomaco, mentre gli risposi che sopra tal particolare io non havevo che dirgli, se non che non doveva andar cercando quel che mi occorreva dire per servitio del mio Signore a sua maestà, et che trattasse d'altro, et che per non sentirlo, mi sarei partito da lui. Ma ad ogni modo egli, rasserenando il volto, et raddolcendo le parole volse, giucando, raccontarmi in che modo egli havesse inteso quello dalla maestà sua, perché Ella, parlandole esso ultimamente per altri affari, gli disse, quasi scusandosi : « Marchese, io non dicevo che.... ma che fosse bene per quel mio servitio scriverne a S. A. per trattener quel vecchio. » Et perchè egli le domando a che effetto la M. S. ciò gli dicesse, disse che gli rispose : « Perchè il Cioli mi ha detto questo e questo. » Et cosi voleva pur farmi confessare che io havessi di tal proposito parlato alla Regina; ma altro da me non potette mai cavere, se non ch' io non volevo rispondergli nulla sopra di ciò; et qui fini per allora il ragionamento, al quale fu insino all' ultimo presente l'Ammirato, comme all'altro; et al principio si trovò ancora il Signr Braccio Michelozzi, che era seco quando noi arrivammo. Et ce ne andammo a desinare doppo che la vivanda era stata più di mezz' hora in tavola. Et vi fu anche un'altra cosa di notabile, quando egli disse che a lui costà non si celava nulla, perchè, entrato nella fede, voleva provarmi di haverne più di me : et io gli dissi che scambiava i termini, perchè maggior confidenza chè in me potevano ben' havere in lui i Serenissimi Padroni, et che ciò era dovere; ma che quanto alla fede, nè egli, nè huomo poteva già haverla maggiore di me nel servitio loro, et che io mici farei ammazzare; il che alla fine accordò senza haver potuto far sossistere le ragioni chè mi addusse della sua più lunga servitù, et

dell' esser nato per madre de Medici. Mi chiamò poi doppo desinare da una finestra del suo più segreto gabinetto, mentre io volevo nel cortile montare a cavallo per andare a Lovere, et a solo solo, con una bellissima arte piena di lusinghe, con le quali mi trattenne due hore, pensò di stirarmi dalla sua, ma non gli riusci, perchè sempre io tornavo sulla medesima distintione di come Segretario et come Andrea; et lodando detta sua arte, gli andavo dicendo che l'ammiravo, ma che non credesse già di vincermi con essa, perchè la conoscevo, et potetti accorgermi che il suo fine era di cavarmi di bocca in che maniera, con che ordine, et con quale spirito io havessi parlato alla Regina per conto del...., et se io dovessi dir'altro sopra di ciò a S. Ma : ma io sempre dissi di non potergli risponder nulla sopra tal proposito, et in fine tagliai il filo a ogni sua lusinga d'offerte et di promesse, et lo chiarii affatto in questa maniera, perchè dettomi egli che io potevo ricever più giovamento per la mia grandezza dalle sue relationi in scritto et in voce, che dallo stare in sul rigore delle azzioni, io gli risposi, che piuttosto haverei eletto infin di perdere la servitù di loro Altezze con il non allontanarmi punto dal mio debito, che diventare il primo di cotesta Corte in virtù della sue relationi, sempre che non havessi havuto a servir come dovevo : ma che le sue relationi non harebbono mai potuto se non giovarmi, perchè, stante la sua bontà, egli non harebbe mai referito se non il vero, et io haverei procurato che il vero fosse stato sempre buono; et cosi farà al certo. Et con questo mi licentiai, lasciandolo poco sodisfatto, et molto sospeso, ancorchè per levarmigli d'attorno mi convenisse promettergli di non scriver nulla costà di questi avvenimenti, che neanche egli ne haverebbe scritto : la qual promessa mi da ben molto pensiero. Et a V. S. faccio reverenza, mentre humilissimamente me inchino, etc.

Di Parizi, li 22 novembre 1610.

Humil., etc.

ANDREA CIOLI.

---

33. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 21 novembre 1610. (4622.)

---

4. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 22 novembre 1610. (4729.)

Mon cousin,

Le desir que mon frère, le Sr Don Antonio de Medicis a tousiours eu de demeurer aupres de vous a esté plus tost la cause de ce qu'il n'aie pas accepte le gouvernement de Sienne avec la qualité de vice Duc, que non par aucun manquement de respect, et du service qu'il vous doibt. Vous me mandez par la lettre que vous m'avez escritte, en reponce de celle que je vous avois auparavant faicte en sa recomman-

dation, l'ordre que vous avez donné pour estre entierement paié de tout son revenu qui peult monter par an environ quarante mil escus. Je vous faiz celle-cy pour vous en remercier de sa part et de la mienne, et vous prie en continuant ceste bonne volonté en son endroict de luy faire raison du reste de cent mil escus qui luy sont legitimement deubz par feu mon oncle le grand-duc de Toscane. Vous sçavez combien en cela sa demande est juste et considerable pour les advantages qu'il a volontairement faictz a vostre maison. C'est pourquoy je m'asseure qu'y joignant si estroictement mes priere et recommandation envers vous comme je faiz, vous luy donnerez contentement en ceste affaire. Sur ce, etc.

Escrit à Paris le 22e jour de novembre 1610.

Votre bonne cousine,
Marie.

---

63. Cioli au secrétaire d'État.	Paris,	23	novembre	1610.	(4626.)
64. Cioli	—	—	25	—	—	—
65. Cioli	—	—	26	—	—	—
66. Cioli	—	—	27	—	—	—
67. Cioli	—	—	4	décembre	—	—
34. Ammirato	—	—	7	—	—	(4622.)
68. Cioli	—	—	10	—	—	(4626.)
69. Cioli	—	—	10	—	—	—
70. Cioli	—	—	12	—	—	—
71. Cioli	—	—	13	—	—	—
72. Cioli	—	—	16	—	—	—
73. Cioli	—	—	17	—	—	—
35. Ammirato	—	—	21	—	—	(4622.)
36. Ammirato	—	—	25	—	—	—
74. Cioli	—	—	31	—	—	(4626.)
37. Ammirato	—	—	3	janvier	1611.	(4622.)
75. Cioli	—	—	4	—	—	(4626.)
38. Ammirato	—	—	4	—	—	(4622.)
76. Cioli	—	—	6	—	—	(4626.)
77. Cioli	—	—	9	—	—	—
78. Cioli	—	—	10	—	—	—
28. Botti	—	—	16	—	—	(4624.)
39. Ammirato	—	—	17	—	—	(4622.)
40. Ammirato	—	—	23	—	—	—

Botti au grand-duc de Toscane. Paris, 29 janvier 1611. (4624.)

.... Quando vennono le lettere di Spagna che le Maesta Cattoliche avrebbon data la primogenita Infanta per questo Re, la Maesta della Regina ne fece tanta festa, che io restai stupito, et mostro di maravigliarsi assai, che risolvessero a dare la primogenita Infanta, et mi disse S. M. che ne era stata sempre come innamorata, et che però la teneva ritratta nel suo gabinetto come iò haveva visto. Nondimeno poi quando io ho fatto instanza della resoluta risposta di S. M. da mandarsi in Spagna, et da stabilire, per quanto si possa hora, la effettuazione di questi reciprochi matrimoni m'e stata differita con dirmi che bisogna aspettare che Suisson torni di Normandia, et Condè da Valery et che questo si riconcilii con la Regina et poi guarisca. Et poi essendosi la Maesta della Regina sentita male per dolor dei denti è stata per molti giorni invisibile et poi ci e stata la scusa di vedere prima accomodate le discordie fra questi Principi et ho sempre dubitato, et dubito che questi Principi medesimi et altri loro aderenti che non senton volentieri questa unione con Spagna ci habbiano interposti malignissimi offizi.

. . . . . .

Altre et simili malignita havevano di maniera spaventato la Regina, et questi ministri che io ho avuto a perdere la patienza a ridurre questo negozio nel buon termine di prima, et se non fussino state certe avvertenze, che Iddio mi inspiro non mi sarebbe riuscito almeno per un pezzo, et forse mai perchè non si poteva andare innanzi, ma si sarebbe tornato adietro, senza assicurare questi sospetti, et non si potevano assicurare, se non con queste avvertenze, una delle quale fu, che havendo io tentato l'Ambasciatore di Spagna se sottoscriverebbe la scrittura segreta se fusse bisognato, senza altro ordine di Spagna, et avendomi detto di no, mi risolvei nello scrivere al duca di Lerma per accennare in che termine stava il negozio, accio non si sdegnasseno di dire ancora a S. E. che sarebbe stato bene per ogni caso, che potesse succedere, che quando io havessi ottenuta faculta dalla Regina per V. A. di poter domandar l'Infanta, che fusse qui una dichiarazione a Don Innico di poter ricevere questa domanda in nome del Re di Spagna, et sottoscrivere, bisognando la scrittura segreta, in nome di sua Maesta cattolica, con promessa che sarebbe ratificata in termine di tanti giorni, et essendo venuto questo ordine a Don Innico, ne detti conto a Villeroi che ne fece gran festa, e mi disse che io farei bene a dirlo subito alla Regina siccome feci, et repilogando a Sua Maesta tutte le ragioni delle altre volte.

.... Mi parve di lasciare sua Maesta molto ben persuasa, ma non ne cavai astra risoluzione se non che io facessi il medesimo discorso con Villeroy e poi darebbero risposta, la quale fu che senza una lega defensiva non si poteva trattare di... in questi tempi, et questa fu l'altra avvertenza che mi era sovvenita. Questa unione, mi pare con la mia patienza,

et in sustanza di avere ridotto il negozio nel buon termine di prima, et di vedere la Maestà della Regina più disposta che mai, se non m' inganno, a non si lasciar più prolungar da questi ministri, et che si venga alla stipulazióne del contratto almeno segretamente. Solo Villeroy propone per ultimo, che non si debba passar più avanti con obblighi finchè non sia stata fatta l'assemblea delli Eretici, che si ha a fare ora di corto, per non somministrare loro occasione, et materia di maggior sospetti, et di maggiore machinatione, et opposizione.

29 janvier 1611.

MATTEO BOTTI.

---

5. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 27 janvier 1611. (4729.)

Mon cousin,

Je n'ay pas voulu que le seigneur Andrea Cioli votre secrétaire soit retourné vers vous sans porter nouvelles assurances de la bonne volonté du Roy monsieur mon filz, et de la mienne, de la continuation de laquelle je vous prie faire auctant d'estat comme nous avons de confiance en la votre ainsy que j'auray plaisir de vous faire cognoistre par effect aux occasions qui s'en presenteront : priant Dieu, mon cousin, etc.

Escript à Paris, ce 27me jour de janvier 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie, Régente.
BRULART.

---

30. BOTTI AU GRAND-DUC.		Paris,	29	janvier	1611.	(4624.)
41. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.		—	—		—	(4622.)
42. AMMIRATO	—	—	1er	février	—	—
43. AMMIRATO	—	—	3	—	—	—
44. AMMIRATO	—	—	4	—	—	—
45. AMMIRATO	—	—	8	—	—	—

---

6. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. — 13 février 1611. (4729.)

Mon cousin,

J'ay par plusieurs fois escrit a ma tante la Grande-Duchesse de Toscane pour la prier de s'emploier avec affection a ce que mon frere le Seigneur Don Antonio de Medicis fust paié et satisfaict tant de ce qui

luy reste deu des cent mil escus qui auroient esse mis a son proffict en la tresorerie par feu mon oncle le Grand-Duc de Toscane, que de trois mil escus qui luy doibuent estre baillez, sa vie durant, par chacun an suivant la donnation qui luy en auroit este faicte : et d'autant que Je me promectois en ses affaires là quelque bonne issue a son contentement, dont n'ayant jusques icy recongneu (a mon grand desplaisir) que des paroles sans aucun effect, j'ay eu recours pour vous prier qu'en ma recommandation, et usant envers mon dit frere de votre bonté et bienveillance accouttumee, vous l'assistiez et gratiffiez en ceste occasion, le faisant sortir entierement de ce qui luy est deub si legitimement, tant du reste des dicts cent mil escus, que de sa dicte donnation de trois mil escus par an, luy faisant aussi ordonner la récompense qui luy a esté tousiours promise pour ses deux pallais de Pise que vous detenez, et qui luy appartiennent, vous assurant que comme j'ay tout subiect de procurer et embrasser la commodité de mon dict frere, et l'avandcement de ses affaires particulieres (m'attouchant de près comme il faict), je ne puis recevoir chose plus agréable que le plaisir du secours et du bien qu'il espere en cela de votre faveur, lequel outre ce qu'il y a beaucoup de justice et de consideration pour son regard, je le recognoistray en toutes occasions par toute sorte d'amitié et de bienveillance. Sur ce je prie Dieu, etc.

Escrit a Paris le 13e jour de febvrier 1611.

Votre bonne cousine,
Marie.

---

46. Ammirato au secrétaire d'État.	Paris,	15	février	1611.	(4622.)
31. Botti au grand-duc.	—	16	—	—	(4624.)
47. Ammirato au secrétaire d'État.	—	19	—	—	(4622.)
48. Ammirato —	—	26	—	—	—
49. Ammirato au grand-duc.	—	28	—	—	—

---

7. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 28 février 1611. (4729.)

Mon cousin,

Je vous escris celle cy en faveur du Sr Jehan Vectori gentilhomme florentin le quel s'estant acquis une grande experience aux affaires publiques, et d'ailleurs estant d'une bonne et ancienne maison et famille, merite estre emploié en l'une des meilleures et principalles charges de votre Estat, vous priant pour cest effect le vouloir promouvoir et honorer de la dignité de sénateur Florentin a la première occasion ou s'en presentera. Et voulant croire qu'il s'acquittera bref digne-

ment de ceste charge pour le bien de vostre service, et a vostre contentement, c'est pourquoy je le vous recommande d'autant plus volontiers tant pour sa consideration particuliere, que pour les bons services que les siens ont cy devant rendus a cest Etat. Sur ce Je prie Dieu, etc.

Escrit a Paris le dernier jour de febvrier 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

8. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 2 mars 1611. (4529.)

Mon cousin,

Sur la priere qui m'a esté faicte par aucun de mes serviteurs que j'affectionne grandement en faveur de Cezar de Medicis de Milan Florentin, je vous faiz celle cy pour vous prier de l'avoir en toute bonne et favorable recommandation et luy despartir de vos graces et faveurs aux occasions qui se presenteront de delà pour son advancement. Il est homme de merite lequel se rendra digne par ses services de participper a vos bonnes graces, ce qu'en mon particulier, je recevray de vous a singulier plaisir. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt, etc.

Escrit de Paris le 2e jour de mars 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

32. Botti au grand-duc.	Paris,	2	mars	1611.	(4624.)
50. Ammirato au secrétaire d'État.	—	3	—	—	—
51. Ammirato —	—	4	—	—	—
33. Botti au grand-duc.	—	5	—	—	(4624.)
52. Ammirato au secrétaire d'État.	—	7	—	—	(4622.)

---

1. Léonora Galigaï Concini a Cioli, secrétaire du grand-duc. Paris, 10 mars 1611. (4622.)

La lettre débute par quelques formules de compliments et poursuit ainsi :

Sono più mesi ch' io pregai il Sig. Cav. Vinta di fare ufficio caldissimo con Loro AA. Sereniss. in mio nome affine che si contentassero di provedere di alcuno buono benefizio ecclesiastico Prete G. B. Fioretti fratello d'un'Ulivieri all' hora mio servitore, et so che per questa mia instanza il detto prete haveva quasi che havuto promessa che sarebbe stato gratificato del primo benefizio vacante, sino allo sperare un cano-

nicato di Santo Lorenzo. Hora essendo uscito di casa mia il detto Olivieri, ricompensato più che sufficientemente della servitù che m' ha reso, ho giudicato che cessando la causa di questa mia raccomandatione era molto giusto l'impedirne anche l'effetto. Pero ho voluto pregare V. S. come faccio con la presente, a dire al Sigr. Cav. Vinta in mio nome, che mi fara molto favore a non parlare più a loro A. A. per questo rispetto in beneficio di detto prete, ma operare che egli non habbia punto più d'avantaggio per la passata mia raccomandatione che s'io non gliene havessi mai scritto cosa alcuna, essendo molto ben ragionevole che s'io devo importunare li Patroni per servitio d'altri, lo faccia per quelli ch' io affettiono, non per quelli che non ho causa particolare di amare, e che non m'appartengono più in conto alcuno. Ho voluto fare questi due versi anco a V. S. per maggior sicurezza perchè certo haverei dispiacere che costoro m'impedissero di poter supplicare Loro A. A. per qualche altra persona che mi fosse più accetta.

---

9. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 14 mars 1611. (4729.)

Mon cousin,

Le Sr de Freschines qui m'est recommandé pour plusieurs bonnes considerations ayant besoing de votre auctorité et permission pour former action, saisir es mains de vos tresoriers, et poursuivre partout ailleurs en justice les pretentions qu'il a contre feu Auduin de Thurin son debiteur, tant sur les deniers consignés sur le mont de Florence qu'ez mains de votre depositaire au bourg St Sepulchre provenuz des biens et succession du dit Thurin, Je vous prie luy accorder ce qui dependra de vous en cest endroit, comme j'aurai tousjours à plaisir de tenir la main que le Roy monsieur mon fils fasse en faveur de vos subjetz qui me seront recommandez en pareils cas. Je prie Dieu, etc. Escript à Paris le 14e jour de mars 1611.

Votre bonne cousine,
Marie, Regente.
Brulart.

---

53. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 15 mars 1611. (4622.)

---

10. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 21 mars 1611. (4729.)

Mon cousin,

J'ai tant de satisfaction et de contentement des bons services que Sr Attilio Guerini a renduz depuis longtemps pres de moy en la charge

de l'ung de mes chappelains, que je vous ay bien voulu faire celle-cy en sa faveur par l'occasion de son retour à Florence où il est appelé pour pourvoier à quelques siennes affaires particuliers qui lui importent de delà, pour vous prier de l'avoir en toute bonne et favorable recommandation, et le voulloir en ma consideration gratiffier de la première chanoinie et prebende qui viendra à vaquer en l'église de St-Laurent du dit Florence, m'asseurant que comme il est personne remply de piété et bonne vie, il scaura dignement desservir ceste charge, et outre l'obligation qu'il vous aura de ceste grace, vous ferez en cela chose qui me sera fort agréable. Priant Dieu, etc.

Escript de Paris le 21e jour de mars 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

54. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 21 mars 1611. (4622.)
55. Ammirato — — 23 — — —

---

11. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 13 mars 1611. (4729.)

Mon cousin,

Les bons et signalés services qu'ont cy-devant rendus a votre estat ceulx de la maison de Bardi et l'affection particulière que le Sr Alberto de Bardi leur nepveu à l'imitation de ses predecesseurs vous a en particulier et a tous ceulx de notre nom, me donnent avec la recommandation qui m'en a este faite par aucuns de mes plus spéciaux serviteurs en sa consideration tout subject de le porter au juste desir et a l'inclination qu'il a d'estre appuyé, et emploié auprès de vous. C'est pourquoi je vous escris celle-cy en sa faveur pour vous prier de le vouloir grattifier et honorer de la charge de premier escuyer qui est maintenant a pourvoir en votre maison, et outre que vous ne pouvez faire choix de personne qui ayt plus de congnoissance et de capacité pour l'exercice que luy, je sçai qu'il s'en acquittera avec tout l'honneur et la satisfaction que vous pouvez en cela demander d'ung bon et fidel serviteur, lequel et les siens vous obligerez de recognoistre cette grace avec tout le respect et l'obéissance qu'ilz doivent; et moy je la tiendray comme faicte à moy mesme, avec une entiere volonté de m'en revancher aux occasions ou vous me voudrez employer pour votre contentement. Sur ce je prie Dieu, etc.

Escript de Paris, le 23e jour de mars 1611.

Mon cousin, je vous recommande le Sr Bardi : il est homme que j'affectionne grandement et qui fera dignement la charge chi vi demande.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

1. Orso d'Elci au grand-duc. Madrid, 25 mars 1611 [1]. (4624.)

La regina christianissima mi ordinava che io procurassi tre cose : la prima che al Sigr don Innico de Cardenas si confirmasse il potere che gia haveva di sottoscrivere quelle scrittura segreta subito ché S. M. Cristianissima havesse fatto domandare questa Sigª Infanta per il re suo figliuolo; la seconda che S. Mª Cattolica si contentasse di concludere una lega defensiva solamente per dieci o dodici anni, con l'obbligo che l'una Corona difendesse li stati dell' altra con seimila fanti et mille dugento cavalli pagati; et la terza, che da questa banda et da quella di Francia unitamente, si procurasse che il Sigr. Duca di Savoia licentiasse le armi che tiene. Con queste lettere del Marchese fui subito a visitare tutto il consiglio di Stato, et particolarmente il Sigr Duca di Lerma, al quale meglio che seppi rappresentai la convenienza di tutti tre questi punti, et trovai che S. E. era informata d'ogni cosa minutamente per il corriero ch'era arrivato il giorno innanzi, spedito da Don Innico. Quanto al primo articolo restammo facilmente d'accordo, dicendomi il Sigr Duca che la poca constanza, et le molte difficultà trovate dalla parte di Francia, havevano obbligato S. M. Cattolica a sospendere il potere a Don Innico, ma che hora, vista la buona dispositione della Regina, et la resolutione di concludere questi matrimonii, si tornerebbe a confermargliene di nuovo. Quanto al secondo della lega, mi disse come per molte ragioni desiderava S. M. Cattolica, che fusse anco offensiva; ma replicando io a S. E. che in questo non poteva venire la Regina di Francia per essere una dichiaratione troppo pericolosa nel tempo presente, et che non si doveva richiedere a S. M. Cristianissª cosa che non la potesse concedere senza vedersi in travagli, gli soggiunsi ancora che nemmeno al Re Cattolico conveniva per adesso fare altra lega che defensiva per alcuni respetti che rappresentai all' hora a S. E. de quali mostro di restare cosi sodisfatto, che mi promesse volerne parlare con il Re, dandomi assai buona intentione del successo; sopra il terzo, di far disarmare il Sigr Duca di Savoia, et di assicurare i Franzesi dal sospetto che quel Duca fusse per havere l'assistenza di Spagna, mi disse S. E. che io certificassi la Regina Cristianissima da parte sua, che Savoia non solo non haverebbe mai aiuto, ne fomento alcuno da questa parte, ma che se gli ordinerebbe ancora che disarmasse et vivesse come conviene. Doppo questo, diedi conto al Sigr Duca di quello che V. A. mi haveva scritto con l'ultime sue lettere de 25 di febbraio, et di quel ch' Ella haveva operato con la Regina di Francia per indurla a effetuare questi matrimonii con sollicitudine, affermando a S. E. che questo era stato il terzo corriero che V. A. haveva spedito a Parigi per rimos-

1. La copie de cette dépêche avait été envoyée à Matteo Botti, à titre de renseignement; on y trouve des détails très complets sur la négociation des mariages espagnols à Madrid.

trare a quella Regina il frutto di questa santa unione et il pericolo dello indugio; del quale offitio di V. A. et del suo cordialissimo zelo verso il ben pubblico restò il Sigr Duca di Lerma edificato assai; et mostrò S. E. et il Sigr Don Giovanni Idiaches di riconoscere in buona parte da questi ricordi dell' A. V. la resolutione che haveva presa S. Ma Cristianissa di concludere finalmente questi matrimonii. Nelli altri Signori di stato veddi la medesima inclinatione di soddisfare alla Regina in quel che S. Ma domandava, et specialmente li lasciai ben persuasi, come la lega non convenisse a nessuna delle Corone farla altro che defensiva, per hora, et sopra ognuno di questi tre casi.

2° Il Sigr Arostichi et altri del Consiglio mi scopersono liberamente la resolutione del Re, et quel che si fusse ordinato a Don Innico, che in sustanza e, che de casamenti si faccino due scritture segrete, con la firma di Don Innico et di Villeroi, rimettendosi quanto alle conditioni matrimoniali a quel che si accorderà nelle capitulationi pubbliche : che intorno al nominarsi nelle suddette scritture, prima il Re Cristianiss. o il Cattolico, si osservi che in quella che haverà a venire in Spagna si ponga prima il Cattolico, et in quella che doverra restare in Francia il Cristianissimo ; che sopra certi scrupoli et puntigli che nascivano tra il sigr Don Innico et i Ministri di Francia intorno a queste scritture, si dia soddisfattione alla Regina; che, accordato il disteso delle scritture segrete, et firmato come si è detto, dispacci Don Innico unitamente et di concerto con la Regina Cristianissima un corriere in Italia a darne conto al Papa, perchè insieme con V. A. intervenga nelle capitulationi, come già stà concertato che le suddette capitulationi si faccino per maggior contento delle parti, una in Madrid et l'altra in Parigi, con l'intervento dei Nuntii et ambasciadori di V. A. et che, quanto al tempo, piacerebbe a S. Ma Cattolica, che seguisse quanto più presto.

Che in proposito della lega si contenta il Re di Spagna che si faccia defensiva come desidera la Regina; et che quanto al Duca di Savoia, S. M. Cattolica ha deputato Don Diego de Acugna che vadia a Turino a portar lettera et ambasciata di S. Ma per quel Duca, in che gli ricorda l'obbligo che tiene in virtù delli accordi, et capitulationi, che ha con Francia, di non molestare quel che tocchi direttamente o indirettamente a quella Corona; et che facendo altrimenti, S. M. Cattolica si dichiara di volere essere dalla banda del giusto, et contro chi volesse innovare et inquietare la pace publica; et finalmente ammonisce il Sigr Duca sudetto a tenere tanto rispetto alle cose di Francia quanto a quelle di questa Corona. Nel medesimo tempo ha scritto anco il re Cattolico di sua propria mano alla Regina Cristianissima assicurandola del buono animo suo et del desiderio che tiene di vivere in buona pace et unione con la Regina di Francia; et che il Duca di

Savoia non havera mai da questa parte assistenza alcuna, che possa arrecar noia o dispiacere a S. Mª Cristianissª. Et quella lettera mi dicono essere stata scritta con fine, che, volendo, la Regina la possa anco mostrare al suo consiglio, o a chi altri bisogni, per farli certi della certa intentione con che si cammina dalla banda di Spagna. Questa è tutta la somma della resolutione presa dal Re Cattolico, et data a Don Innico perche la significhi a S. Mª Cristianisª, della quale, per quel che rimira il benefitio publico, doviamo dare gratie a Iddio, et rallegrarcene con tutta la Cristianità, che per mezzo di questa congiuntione potrebbe godere una pace di molti anni; ma quel che tocca al particolare interesse nostro, et alla reputatione di V. A. poteva bene S. Mª Cristianissª, a mio parere, honorarci un poco più, constituendo V. A. suo procuratore a domandare questa Infanta a essempio del Re Cattolico, et non insistere, come ha fatto, che si mandi faculta a Don Innico di sottoscrivere subito la scrittura segreta de matrimonii, perchè, spedito questo, sarebbe poi cosa vana il domandare in parola al Re Cattolico, quel che già la M. S. havesse conceduto, et promesso per scrittura. Et io l'ho avvisato al marchese perchè vi stia avvertito.

A quel che io ho scritto altre volte a V. A. havera potuto comprendere come di questa lega che si tratta trà le due Corone non toccava a me di essere il primo avvisarla all' ambasciadore, poichè fu proposta fin del mese di dicembre dalla parte di Francia, et di qua si rispose che si entrerebbe in lega offensiva et non altrimenti; et per questo si mando ordine a Don Innico di firmarla. Il che non sodisfacendo a S. M. Cristianissima pose di mezzo il Nuntio apostolico, perchè il Papa si affaticasse a persuadere una lega solamente defensiva, et alla fine ne dovette parlare anco col marchese Botti perchè da tutte le parti si facesse quel medesimo offitio. L'ho voluto dire a V. A. perchè veda che li avvisi primi ne dovevano venire da Parigi, etc., etc.

---

55. Ammirato au secrétaire d'État.	Paris, 29 mars 1611.	(4622.)
34. Botti au grand-duc.	— 5 avril —	(4624.)
56. Ammirato au secrétaire d'État.	— 6 — —	(4622.)
35. Botti au grand-duc.	— 6 — —	(4624.)
36. Botti au secrétaire d'État.	— 6 — —	—

---

37. Botti au grand-duc. Moret, 9 mars 1611. (4624.)

Ottenuta la resolutione de parentadi, et fatta la speditione di S. Romanino in Spagna, et di Berto in Italia, cominciai a procurare che non si allungasse il complimento, che fino alla consecratione del re si

era trattenuto per servitio di V. A., et di poi per gusto della Regina, et perche Villeroy si prese cura di farmi sapere quando la Regina si risolvesse à questo, me ne stetti à bada sua fino appresso al tempo della partenzza di S. M. per Fontanableò, con ricordargliene ogni tanti giorni; et perche nell'ultimo mi disse, che sarebbe stato molto meglio di aspettare al ritorno di Fontanableò, non ci haverei fatto altro, se non havessi visto, che V. A. haveva caro, che si facesse quanto prima, parendole forse ancora, ch'io havessi gusto nel differire, come se l'indugio mi fosse stato di qualche profitto, ò come se io non havessi supplicato V. A. piu d'una volta à comandare, che ci fussino le lettere, et la commissione subito doppo la consecratione del re. Però feci un pò di diligenza con S. M., et con Villeroy, come sa in parte l'Ammirati, acciò che questo complimento si facesse innanzi che lor MM. partissino, et si ridusse questa resolutione tanto all' estremo, che se Bonoglio, à chi fu rimesso il pigliarne l'ultima commessione non fosse stato molto amorevole et diligente, non sarebbe forte riuscito, come avvenne l'ultimo giorno innanzi alla partenza di lor M. M. per Fontanableò, ma certo che l'indugio fu ricompensato dall' honorevolezza, poi che fui ricevuto separatamente del re et dalla regina con tutte le guardie spiegate fino a canti fuor del Lovere et fu data commissione al cavaliere d'honore della regina che mi venne a levar di casa et a raccompagnare d'ordine di S. M. et a tutti gli altri, che mi dessino dell' Ecc^za^, cose che non si son fatte sin' ad'hora doppo la morte del re, se non ad Amb^ri^ regii. Le udienze furono nobilissime, poi che furono piene di principi, et principesse, et d'infinito numero di dame, et di cavalieri; quella del re con amorevoli abbracciamenti et con esser fatto coprir subito secondo il solito, se bene con privilegio d'essere il primo ricevuto da S. M^ta^ senza l'assistenza di nessuno, che gli aiutasse à rispondere, et lo fece in tal maniera, che fece stupire ogn'uno, et me in part^re^, che pure gli ho parlato tante volte. S. M^ta^ ancora se ne compiacque assai, poi che mentre che io calai abbasso in certe stanze, per ritornar poi dalla regina, corse da lei à pregarla, che s'informasse, come si era portato, mostrando di esserne molto allegro. L'arrivo alla corte fu honorevolissima, per essere stato con molte carrozze, et molti Gentil' huomini, fra i quali ci fu il marchese di Trinello, et il Conte del Frescio, che un pezzo prima havevano procurato d'esserne avvisati tutti i gentil'huomini della natione, quelli che sono in mia compagnia, et quelli, che sono al mio servitio, oltre a venti fra paggi, staffieri, et lacche, tutti vestiti à bruno di panni fini, quando vennero le lettere et in parte rinovati hora, accio che paressino interamente nuovi; et la regina ha havuto tanto gusto di questa gran magnificenza che ne hà parlato piu volte à piu persone, e à me in particolare, mostrandone notabil sodisfazzione, et contento, et da ogn'i uno sene e fatto rumore et applauso, et particolarmente da Mons^re^ nuntio, et dall' Amb^re^ di Spagna, che son venuti subito à visitarmi. L'udienza della Regina fu ancora molto da piacere, perche doppo poche parole ma piene d'affeto verso V. A. et verso la sua S^ma^ Madre, et consorte, si passo à discorrere con la solita confidenza, et familiarita di diverse cose, particolarmente della risposta

havuta S. Mta di Turino da Monsre di Barro, che fu, che quel duca diceva di non haver disarmato, per sospetto delli Spagnli che son nello stato di Milano, si come haveva detto agli Svizzeri di voler ricuperare il paese di Vo, et rimettere in possesso i vescovi di Gineva et di Losana, et perche gli altri discorsi non importano hora à V. A., seguitero di dire in questo proposito, come all'arrivo di San Romanino in Spagna, si rispedì indietro due corrieri in tre hore, uno qui, perche si facesse sapere alla Regina che non solamente il re Cattolico non haveva intelligenza nessuna col Duca di Savoia come si era dubitato, ma che desiderava dare ogni gusto alla regina Chrma, et che nel medesimo tempo haveva spedito un'altro corriero al contestabile di Castiglia, acciò che procurasse di far disarmare il duca di Savoia in ogni maniera, et io ho poi visto la copia di una lettera, che scrive il contestabile à detto Duca, che certo è mirabile; et intanto in Spagna havevano destinato D. Diego de Acugna, perche vadia à Turino à far intender meglio l'intentione del Re Catteo, la quale è, che si disarmi in ogni modo, et intanto mi ha detto Villeroy che se bene il Parlamento di Dola nella Borgogna Contea haueva prohibito d'ordine dell Arciduca, che nessuno di quella provincia potesse andare a servire altri Principi, in ogni modo vi era tre gentil'huomini de quel paese, che facevano gente per il duca di Savoia, et che per questo dubitando il Baron di Luz luogte del re nella Borgogna Ducea, che 300 cavalli borgognoni, che dicevano d'esser licentiati dal duca, non volessimo andare in quella provincia, per condurre in Savoia le genti assoldate da quei tre gentil'huomini, non volse dar loro il passo, et gli ributto indietro. In questo mentre ha dato da discorrere assai la resistenza, che V. A. havera inteso haver fatto il Govre di Borgo in Bressa di ammetter dentro Monsre lo Grande governatore della provincia, et non si puo dubitare, che questo non potesse esser principio di qualche gran male; ma il cancelliere m' ha detto, che ha questo per accidente che dependa da interessi particolari tra Mons. lo Grande, et questo governatore et che havera per facile, che si accommodasse ogni cosa; mi ha confirmato il medo Villeroy, soggiugnendomi che questo governatore è huomo bravissimo et honoratissimo, et dè piu confidenti che havesse Enrico quarto, et perche haveva scritto innanzi alla Regina di haver sospetto, che Mons. lo Grande volesse fare à lui quel che fece il duca di Pernon al castallano di Metz, stima che Mons. lo Grande facesse grand' errore ad andarvi et che questo Govre non habbia altra intentione che di assicurarsi che questo governo non gli sia levato.

Hebbi dal cont'Orso una lettera, che mi rimetteva aquel che mi direbbe D. Innico, dal quale mi e poi stato mostrato il fine d'una lettera del re, dove gli comanda che mi dica molte parole amorevoli, et tra le altre che *S. Mta è muy agradecida* di quel, che io ho trattatto et tratto, et che mi dara una buona *merced*; però la staro aspettando, insieme con la licenza di poterla ricevere con buona gratia di V. A. per honorarne il suo servitio in piu modi, come ho detto altre volte; et quanto al negotio di parentadi m'ha detto, che non mi ha che dir' altro senon che à me tocca di avanzare il negotio.

E'passato di poi un corriere di Fiandra per Spagna, et D. Innico, et il Marchese Spinola, che è qui, l'hanno trattenuto, et io ho scritto al duca di Lerma, et a tutti ministri, pregandoli, et persuadendoli con molte ragioni à far venire il potere, et la commessione à D. Innico, per che senza questo non si puo far niente, essendo qua resolutissimi di voler far'insieme lo scoppio, et il baleno.

Jo ho cominciato a render le visite, ma comparisce poco, per esser fuori quasi ogn'uno, et Mons. nuntio, che ringratia V. A. infinitamente, et sele ricorda servitore cordialissimo, mi disse, in materia di parentadi, che non bisognava tardar piu à riscaldar questa pratica, motrandosene molto adietro, et domandandomi infino, se io havevo per possibile che li Spagnuoli havessino data l'Infanta. Io, conforme al comandamento di V. A., l'informai bene di principii, gli accennai qualcosa del mezzo, et non gli dissi niente dal fine, parendomi, che fosse assai, che s'egli era adietro dieci usanze, restasse solamente quattro.

Essendo partiti di qua per la posta un gentilhuomo per Lione, dove il card^le di Gioiosa fara la Pasquà, gli ho mandata la lettera de V. A. et ho fatto con una lettera il complimento, che io dovevo fare in voce con S. S^ria Illma, la quale visitandomi, com' io scrissi a V. A. non m'haveva detto, senon che pensava di vederla à Livorno ò à Pisa, ma havendo io penetrato poi, che la regina gli dava lettere per V. A., ho procurato d'intendere, se queste fussino state risposte del mio complimento, et tanto piu havendogli mandato dietro lettere doppo detto complimento, et Villeroy mi disse all'hora che le lettere non erano ancor fatte, che credeva di no, et io volsi, che mi dichiarasse se doveva esser ricevuto da V. A. come ministro regio, et mi disse che si, ma non per risposta al complimento fatto da me, et che di questo non mi poteva ancor dir niente in proposito del marchese di Trinello, et io mi risolvo à non ritener piu San Romano, perche arrivi innanzi al card^le di Gioiosa, et perche io credo, che questa udienza m' habbia à dar pochissima materia di scrivere, et lo credo per molte ragioni.

---

57. Ammirato au secrét. d'État. Moret, 9 avril 1611. (4622.)

---

11. Léonora Galigaï Concini au secrétaire d'État.
Moret, 9 avril 1611. (4748.)

Lettre qui débute par des compliments pleins de banalité. Elle se termine par de nouvelles recommandations « contro il prete fratello di quel Oliviere che gia stava in casa mia ».

---

58. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT. Moret, 11 avril 1611. (4622.)
38. BOTTI AU GRAND-DUC. Fontainebleau, 11 — — (4624.)
59. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 14 — — (4622.)

---

11. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Fontainebleau, 14 avril 1611. (4729.)

Mon cousin,

Vous entendrez de mon cousin le cardinal duc de Joieuse les raisons et considerations pour lesquelles le Roy monsieur mon filz et moy avons differé vous avertir jusques a present de la réception des votres qui nous ont esté cy devant presentees par le marquis de Campille votre ambassadeur extraordinaire, et ne laisserez de croire que nous avons bien gousté et receu les ouvertures que vous nous avez faites par icelles, et non moins agréé et loué l'affection avec laquelle vous avez embrassé ceste occasion comme vous aura mandé votre Seigr ambassadeur, et vous exposera encores plus particulierement monseigr cousin le cardinal, comme celuy qui est plainement informé de tout ce qui s'est passé et auquel le Roy mon seigneur et filz, et moy avons entière confiance; vous le croirez doncques comme moy mesmes. Je prie Dieu, etc.

Escrit de Fontainebleau, le 14e jour d'avril 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

12. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Fontainebleau, 24 avril 1611. (4729.)

Mon cousin,

Je vous faiz celle cy en faveur du sieur Francesco Doni gentilhomme Florentin, pour vous prier en considération de ses merites et de l'affection particuliere qu'il a tousiours tesmoignée au service de tous ceux de vostre maison, de le vouloir admectre et luy octroyer la mesme place et dignité des quarante huict qui sont du magistrat de la ville de Florence, a la premiere eslection qui en sera faicte soubs votre auctorité, que tenoit le feu Sr Mario Doni son cousin. Il est homme, outre ce qu'il appartient a aucuns de mes plus speciaux serviteurs, remply de si bonnes qualitez, et tellement desireux de vous servir, que je m'asseure qu'il s'acquittera dignement de ceste charge, et que vous en recevrez du contentement. Ce qui me fera croire que en ceste occasion vous

ferez quelque chose pour luy, et recevrez en bonne part ceste mienne priere en sa recommandation. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin qu'il vous ayt en sa sainte, etc.

Escrit a Fontainebleau le 24e d'avril 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

60. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 26 avril 1611. (4622.)

---

13. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Fontainebleau, 30 avril 1611. (4729.)

Mon cousin,

Le Sr Francesco Medici qui a demeuré longtems par deca pres du marquis de Botti votre Ambassadeur, s'estant tousiours vertueusement comporté, je vous ay bien voulu tesmoigner par ceste lettre que j'en ay tout contentement et auray a plaisir que vous l'ayez en bonne et favorable recommandation aux occasions qui se presenteront de le gratiffier chomme je vous en prie, et notre Seigneur qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte, etc.

Escrit a Fontainebleau le 30e jour d'avril 1611.

Votre bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

---

61. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT.	Paris,	30 avril 1611.	(4622.)
39. BOTTI AU GRAND-DUC.	—	1er mai —	(4624.)
40. BOTTI AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.	—	1er — —	—
41. BOTTI AU GRAND-DUC.	—	2 — —	—

---

14. MARIE DE MÉDICIS A DON ANTONIO DE MÉDICIS.
Fontainebleau, 10 mai 1611. (4729.)

Mon frère,

Je n'ay voulu laisser partir le Sr Lodovic Marsi s'en retournant de de là, sans vous escrire celle cy pour vous donner une nouvelle assurance de l'amitié et bienveillance que j'ay en vostre endroit et pour vous dire que je suis fort marrie du peu d'advancement que apporte mon

cousin le Grand Duc pour ce qu'il vous doibt dont j'auray desormais occasion de me plaindre, et de ma tante la Grande Duchesse pour le peu de conte quilz ont faict de ma recommandation en une affaire si juste et pour une personne qui m'attouche de si pres comme vous faictes. J'ai donné charge au dit Marsi de vous representer l'instance que j'en ay faicte de deçà au Sr Marquis Botti pour leur en escrire, outre les lettres que je leur en ay particulierement faictes pour cest effect. Je leur en ay faict de nagueres une nouvelle recharge ensuite des precedentes que vous recepvrez par ses mains dont vous vous aiderez ainsi que vous le trouverez a propos. Il vous informera aussi de toutes nouvelles de deçà et de la bonne santé du Roy monsieur mon filz et de la mienne, dont me remectant sur luy, et pour toutes autres occurrences qui se presentent en ceste court, Je prie Dieu, mon frere, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit a Fontainebeau le 10e jour de may 1611.

Votre bonne seur,
Marie.

---

62. Ammirato au secrétaire d'État.	Paris,	10	mai	1611.	(4624.)
63. Ammirato —	—	10	—	—	—
42. Botti au grand-duc.	—	10	—	—	—
64. Ammirato au secrétaire d'État.	—	11	—	—	—
43. Botti au grand-duc.	—	11	—	—	—
65. Ammirato au secrétaire d'État.	—	17	—	—	—
66. Ammirato —	—	18	—	—	—

---

15. Marie de Médicis a don Antonio. — 19 mai 1611. (4729.)

Mon frère,

J'ay encores recogneu par vostre derniere lettre le subiect que vous avez de vous formaliser de mon cousin le Grand Duc, et de ma tante la Grande Duchesse de Toscane pour le peu de satisfaction qu'ilz vous donnent en vostre affaire. Ne pouvant comme vous recepvoir en bonne part les excuses qu'ilz en font sur l'incommodité de leurs affaires et par le peu de necessité que vous en avez pour le present, Je suis marrie que ma recommandation en leur endroict n'y aye apporté davantage pour vostre contentement. Je me souviendray pour tant, ainsi que vous le desirez, de donner charge a l'Ambassadeur che le Roy monsieur mon filz et moy envoyerons de par delà pour en faire de ma part insistance avecq affection, vous priant de croire que en ceste occasion,

et en toutes autres, ou vous aurez besoing de mon amitié et assistance, je m'y emploieray de bien bon cœur. Sur ce, je prie Dieu, mon frere, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escrit a Paris le 19e jour de may 1611.

Votre bonne seur,
Marie.

---

16. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 21 mai 1611. (4729.)

Mon cousin,

Je vous escris celle cy en faveur du Sr. Camille Scappi Gentilhomme Boulonnois, Chevalier de l'ordre de Saint Estienne, pour vous prier de le vouloir gratiffier de la premiere commanderie de grace du dit ordre qui viendra a vaquer dans l'étendue de vos estats; et parce que ceux du nom du Scappi ont tousiours aimé et affectionné le bien et service de vostre maison, et qu'il est personnage considerable de soy et doué de bonnes qualitez, outre la priere particuliere qui m'en a esté faicte en sa faveur par le nunce de notre Saint Pere le Pappe resident pres le Roy monsieur mon filz, Je vous prie d'avoir d'aultant plus agréable ceste mienne recommandation pour son regard, et luy vouloir despartir la grace et le bien qu'il expere de vous en ceste occasion, que je recevray a singulier plaisir. Priant Dieu, etc.

Escrit a Paris le 24e jour de may 1611.

Votre bonne cousine,
Marie.

---

17. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 23 mai 1611. (4729.)

Mon cousin,

J'aurois assez de subiect de demeurer mal contente du peu de conte que vous tenez de ce que vous est recommandé de ma part, si apres vous avoir escrit par plusieurs fois en faveur de mon frere le Seigneur Don Antonio de Medicis, et n'avoir rien advancé en ses affaires, Je n'esperois tant en l'amitié et bienveillance que vous me portez que vous mectiez ordre de luy donner quelque contentement de ce que vous luy devrez. Ce qui me fait vous en escrire encores celle cy pour vous en prier vous assurant que vous ne me pourriez faire plus grand plaisir, me sentant obligée par l'affection particuliere qu'il me porte, et par la consanguinité dont il m'attouche de si pres, de luy procurer tout le bien et advancement que je pourray en ses affaires. Faictes luy donc, je vous prie, ressentir les effects des parolles et promesses

que vous m'en avez données, et vous asseurez en recompense que en tous les endroicts ou j'auray le moien de vous tesmoigner ma bonne volonté je le feray d'aussi bon cœur que je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt, etc.

Escrit a Paris le 29e jour de may 1611.

Votre bonne cousine,
Marie.

---

1. Concini au grand-duc. Paris, 23 mai 1611. (4748.)

Serenissimo mio Signore, In essecutione di quanto é piaciuto all A. V. di commettermi con le sue due ultime lettere circa li due *negotii di Napoli et di Siena*, io non ho mancato di parlarne con ogni efficacia al *Padre Revmo Generale dell'Ordine di San Domenico*, il quale s'é lasciato persuadere facilmente a soddisfare all'uno et all'altro desiderio dell' A. V. havendomi dato parola che farà quanto Ella vuole, anchor ché per quello di Siena particolarmente egli havesse digià risoluto in se stesso di fare il contrario. Di tutto l'A. V. n'haverà più distinto ragguaglio dal Sigr Segretario Ammirati al quale io mi rimetto.

---

67. Ammirato au secrétaire d'État.	Paris,	25 mai	1611.	(4624.)
68. Ammirato —	—	30 —	—	—
44. Botti au grand-duc.	—	30 —	—	—
45. Botti au secrétaire d'État.	—	30 —	—	—
46. Botti —	—	30 —	—	—
47. Botti au grand-duc.	—	3 juin	—	—
48. Botti —	—	4 —	—	—
69. Ammirato au secrétaire d'État.	—	5 —	—	—
70. Ammirato —	—	6 —	—	—
49. Botti —	—	6[1] —	—	—
50. Botti au grand-duc.	—	21 —	—	—
50 *bis*. Botti —	—	21 —	—	—
71. Ammirato au secrétaire d'État.	—	22 —	—	—
72. Ammirato —	—	29 —	—	—
73. Ammirato —	—	5 juillet	—	—

1. Du 6 au 21 juin il y a une lacune dans la correspondance des envoyés florentins.

---

2. Le marquis d'Ancre au grand-duc. 4 juillet 1611. (4748.)

Il remercie le grand-duc de lui avoir donné satisfaction pour sa créance contre le Signore Cammillo Corsini et il promet de s'employer en faveur de Signore Ottavio Strozzi per il suo merito et per il buon' animo ch'egli ha sempre mostrato verso di me; ma nell'avvenire tanto più avidamente io desiderarò et cercaro le occasioni di rendergli servitio, quantoché V.A. medesima me lo raccomanda con sua lettere particolare, alla quale, et in quella, et in ogni altra occorrenza, io procurarò di fare apparire con l'opere la potenza dell' ossequio, et devotione mia verso la sua persona, etc.

---

3. Le marquis d'Ancre au secrét. d'État. Paris, 4 juillet 1611. (4748.)

Il répond à la recommandation en faveur d'Ottavio Strozzi et continue : Ho fatto sapere alla regina quanto V. S. Ill. mi ha scritto in proposito del cavallo e statua del Re defunto, sopra che S. M. ha subito dato ordine che la prima nave di Dieppe che passerà per costà imbarchi detto cavallo per questa volta, essendo la maestà sua rimasta soddisfattissima d'intendere che riesca opera tanto bella, ed attendendo con molto desiderio di vederla, etc.

P. S. autografo.

La Regina ha commandato che le navi che partiranno di Dieppe o di Canne e che arriveranno a Livorno, carichino il cavallo di bronzo con la statua del Re, come V. S. ha visto di sopra, ma gli dirò d'avantaggio che ha sentito con extremo contento della perfectione dell' opera [1].

1. Nous croyons devoir reproduire ici, quoique sortant du cadre chronologique de notre ouvrage, une curieuse lettre de Marie de Médicis, antérieure de quelques mois à la mort de son mari et se rapportant au même objet de l'érection d'une statue à Henri IV sur le Pont-Neuf. Elle est entièrement autographe et tirée, comme les autres, des archives de Florence :

Mon oncle, le Sr Ottavio Rinucini me dist il y a quelque temps que sur ce que vous avies sceu que il desiroit faire faire l'effigie du Roy monseigneur à cheval, en bronze, pour mettre en une place de la ville de Paris, vous avies intention de faire faire par delà ladite effigie par les mains de Jan Boulongne et me l'anvoyer. Cela me donne suget maintenant de vous escrire celle-ci pour vous prier che puis che vous me voules faire ceste courtoisie et craignant que ledict Jan Boulongne ne tienne cet ouvrage en longueur ou che mesme il ne la rande en per-

50. Botti au secrétaire d'État.	Paris, 10 juillet 1611.	(4624.)
51. Botti au grand-duc.	— 10 — —	—
52. Botti au secrétaire d'État.	— 14 — —	—
53. Botti —	— 15 — —	—
54. Botti —	— 15 — —	—
74. Ammirato —	— 19 — —	—
55. Botti au grand-duc.	— 20 — —	—
56. Botti au secrétaire d'État.	— 20 — —	—
75. Ammirato[1] —	— 25 — —	—
76. Ammirato —	— 2 août —	—
76 *bis*. Ammirato —	— 2 — —	—

---

77. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 3 août 1611. (4624.)

Illustrissimo signor mio onoratissimo,

Il giorno de 23 doppo desinare arrivò qui Berto corriere et da esso hebbi la scatola con la lettera di V. S. de 4 del passato, et il non haver havuto certa misura e'stato cagione che gli astucci fussero riusciti troppo grandi, et del lavoro havendomi ella detto, ch'io gli facessi fare a quel suo maestro, fu ventura che ci fussero quegli altri due ben

fettion à cause de sa vieillesse, ayant aussi besoin d'avoir le plus tost che faire se pourra ladicte effigie pour la faire poser sur une place que l'on fait accommoder espres sur le Pont-Neuf de Paris lequel sen va estre parfait, vous me feriez ceste grace particulière de me faire bailler le cheval de bronze que vous aves ci-devant fait faire pour vous par ledict Jan Boulongne et sur lequel est de present votre effigie et au lieu d'icelle faire depescher par luy mesme celle du Roy, affin che par ce moyen, je puisse avoir le tout promptement et que le presant che ien desire faire à la ville de Paris y soit d'autant mieux receu qu'il sera faict plus a propos. Vous accroistrez an ce faisant grandement l'obligation que ie vous en auray sans che vous an receviez beaucoup d'incomodité, car vous pourez faire faire tout a loisir par le mesme ouvrier un autre cheval au lieu de celuy que vous m'aurez anvoyé. Je vous prie donc de rechef de me faire ce plaisir, et sur ce, me raccomandant affectueusement à vos bonnes grâces, ie prie Dieu, mon oncle, qu'il vous conserve en parfaite santé.

De Fontaineblean le 29 d'april.

Votre bien bonne et affectionnée niepce,

Marie.

1. Dépêche égarée parmi celles de l'année 1612.

lavorati, ma hora che V. S. mi ha mandato le misure, il modello, et scrittomi che si vogliono più belli che sia possibile, puo'essere che come saranno fatti questi che mi hanno ordinati, che non dispiaceranno; et quel Nerone che faceva ballar l'asino, la capra, et l'orso non é in questo paese, et si credeva universalmente, che fusse costi; può essere che essendo vecchio si sara lassato morire senza dir ò mandar a dire altro; al Pitimondo ho dato l'ordine per fare i ferramenti per li 24 astucci, et a tutti ho detto, che mi faccia il compasso, gli ho dato anco la misura delle quattro para di cesoie, et de quattro rasoi, et tutto si va facendo. Ho anco dato l'astuccio da tirare et vedere da lontano à quel maestro de due astucci, che è il migliore di Parigi et allievo del Nerone, et mi ha promesso di far miracoli; ma nel raffinare l'inventione non lo credo, almanco non la peggiorerà, et il lavoro sarà simile à quel del libriccino, come anco quello degli altri astucci; et si faranno i tre per sorte d'ambra et il resto di diversi colori. Sopra tutto non bisogna haver fretta, perche questo è un huomo che vuol esser ben pagato et fare à bell' agio; questo è il primo fratto (*sic*) che fà con chi s'impaccia seco. V.S. creda ch'io gli sarò una febre terzana, cioè che per lo manco un di si, et un di nò sarò alla sua casa per fargli fretta, ma non fo già che abborracci. Mi ha mostrato un bellissimo calamaio lavorato da lui in tempi di disoccupaggine; è molto ricco per esser di ivoro, ma ne vuol troppo per non esser d'oro, domandandone ottanta scudi, et questo quanto à astucci. Il Pre stefano hebbe il suo oriuolo.

Nella sua de 5 mi diceva della sua andata magistrale à Cortona, che mene rallegro, come farò sempre d'ogni sua contentezza et spero che à quest' hora sia ritornata à Firenze. Harei voluto che à quel mio inserto si fusse risposto qualcosa mostrabile al l'Ambre di Spagna et hora ne prego l'illmo sigr Cardle, perche egli mi domanda se ne ho risposta, et io per me credo che mi habbia parlato sempre da vero, et perch'io lo scrivessi, come mi ha sempre detto professandosi servitore del Sermo nostro Padrone.

Il Pre Stefano è tutto allegro havendo parlato alla Mta della Regina per la causa di Zametto, et ne ha riportato quanto desiderava, havendolo S. Mta oltre all' haverlo ascoltato, et datoli buonissime parole, rimesso per il resto con una sua lettera al Sr Presidte di Thou et infine S. M. gli disse, per quanto ei mi ha detto, che in causa pecuniara il Botti tratta di cose irriuscibili, et glielo dovette replicare più d'una volta, et egli si da ad intendere, ò, vuol dare ad intendere di far miracoli, et hora ha lassato da parte quel sensale Dancer, et ha intorno il Grassi, che è un povero fiorentino invecchiato qua, che dopo haver consummato la sua vita dietro à questi partiti si da anco à credere d'havere à diventar ricco, et deve mettere innanzi all'amico gran cose, et cosi ci passiamo il tempo; et il sigr Filippo sene ride.

Il sigr Lodovico Strozzi tornò qui, et io gli detti la lettera di V. S., et aspetto che il sigr Oratio venga ancor esso per dargli la sua.

La corte è à San Germano, che è stato causa che il negotio del sigr capno Bracci non si è potuto terminare, non havendolo anco approvato

la M^ta della Regina et il sig^r marchese Concino mi ha detto di nuovo che farà che, come segua, V. S. ne sarà avvisata.

Il sig^r Monti e servitore à V. S. et la ringratia del buon ricapitato del pacchettone per la monaca sua sorella, et se V. S. non li fa havere una volta quella copia del testamento tante volte domandato, farò io, per la disperazione, testamento, et mi morrò per non ne sentir più parlare. Se e possibile fargli questo servizio, di gratia V. S. glielo faccia, se no dicagliene liberamente, et levi questo rompimento di testa à me, et à lei, perche egli non resterà mai, dandosi ad intendere, che venga per trascurrataggione di quei che ne devono cercare all' Archivio.

Il sig^r Abate di Marmotiere baccia à V. S. le mani, et le raccommanda la sua per il suo fratello, che vorrebbe fusse data in propria mano.

Bisogna hora che venga à fatti miei : la settimana passata non scrissi perche appunto quando dovevo, essendo andato, come fo ogni sera in casa del sign^r Ambr^e et messomi à spasseggiare nella corte col sig^r Altoviti, dopo alquante promenate, sentite se e'bella, cascò da quell' appartamento dove alloggia il sig^r marchese un buon pezzo di cammino, et non havendo fatto male a nessuno, io dissi all' Altoviti : Tiriamoci un po da quest'altra banda, perche se cascasse di nuovo, il diavolo non si ridesse di noi. Non eramo stati quarto d'ora sotto le finestre del signor Braccio, ò, quest'e brutta, che il signor Castellani chi era alle finestre, della sala gridò che fuggissimo se non volevamo morire. Canchero, io che ho voglia d'ogni altra cosa, mi messi subito all' ordine, ma non sapendo quelch'io mi fuggivo, mi allargai verso il mezzo della corte, et appena havevo fatto quattro passi, che mi senti un gran romore sù la spalla manca, et mancò poco che non mi messe in terra; rimasi mezzo sbalordito non sapendo che cosa si fusse quella, ma ben presto mi avviddi che era un pezzo di cammino che era cascato di sul tetto del sig^r Braccio et di quegli altri sig^ri, et sovvenendomi subito ch'io ero fuggito dal primo pericolo, et havevo dato dove non credevo cominciai à ridere, et volsi dare ad intendere che non mi haveva fatto male, et cosi stetti per mezza hora, ma essendomene venuto a casa bisognò spogliarsi, medicarsi, et mettersi il braccio al collo, dove l'ho di continuo, ma non è stato per gratia di Dio gran male non ci essendo rotto nulla, ma tutto pesto, et i nervi patiti un po, che è causa ch'io ho la mano mezza indormita; V. S. vegga la mia disgratia, et poi la mia ventura, che dovendomi cascare quel pezzo di cammino addosso, non mi da sù la testa com'era più ragionevole per esser più alta, et dandomi sù un braccio, non mi coglie in maniera che me lo rompa; V. S. dica il vero quando io la cominciai à contare le credeva che fusse qualche miracolo; scusimi la pena, poi che io med^o ho scusato quel cammino. Stamattina à buon hora volevo serrare il mio pacchetto, ma l'haver io da hieri in qua havuto un gran dolore di testa, e cagione ch'io sono andato più à bell'agio con lo scrivere, et cosi questa sara de 3 dove l'altre sono de 2. Conservimi V. S. per suo serv^re, et come tale le bacio le mani et le prego dal Sig^re ogni maggiore contento, et un inspirazione à far mi

una volta havere da pagare il cavallo che non è mio. Da Parigi, li 3 d'Augusto.

Di V. Sria Illustrissima.

Svisceratissimo et obedientissimo servitore,
SCIPIONE AMMIRATO.

---

57. BOTTI AU GRAND-DUC.	Paris, 4 août 1611.	(4624.)
58. BOTTI —	— 12 — —	—
59. BOTTI AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.	— 13 — —	—
78. AMMIRATO —	— 15 — —	(4622.)
79. AMMIRATO —	— 16 — —	(4624.)
60. BOTTI —	— 16 — —	—
61. BOTTI —	— 18 — —	—
62. BOTTI —	— 18 — —	—
80. AMMIRATO —	— 18 — —	—
63. BOTTI AU GRAND-DUC.	— 18 — —	—

---

18. MARIE DE MÉDICIS A L'ARCHIDUCHESSE GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE. Paris, 18 août 1611. (4729.)

Ma cousine,

Le chevalier Guidi s'est si sagement et prudemment conduit en la charge qu'il a desservi par decà que nous en avons eu tout contentement. Car il n'a rien obmis pour votre service, non plus que pour l'entretènement de votre bonne amitié. Et cela l'ayant rendu digne de votre bonne grace, je le vous recommande en vous asseurant qu'il merite estre assisté de vostre intercession et bonne volonté près de mon cousin le Grand Duc aux occasions qui se presenteront de favoriser son bien et advantage, chomme je vous en prie, et notre Seigneur qu'il vous ayt, etc.

Escript a Paris le 18° jour d'aoust 1611.

Votre bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

---

19. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE TOSCANE. Paris, 30 août 1611. (4729.)

Ma tante,

Sur ce qui m'a esté representé que mon frere le Sr Don Antonio de Medicis n'a point encore esté satisfait de ce que mon cousin le grand

duc de Toscane luy doibt, J'ay encores recours a vous pour vous ramentevoir ses justes pretentions, et vous dire que je me suis tousiours promis tant d'amitié et d'affection de vous en mon endroit et au sien que je veux experer que si mon dict cousin et vous avez differé de l'en faire paier, vous vous y emploierez cy apres avec tant d'affection, et y donnerez si bon ordre que sans plus de retardement vous l'en ferez sortir. C'est ce dont je vous ay voulu prier par celle cy come je faiz bien affectueusement, et de croire qu'outre l'obligation particuliere que mon dit frere vous aura de ce plaisir, je le reputeray faict a moy mesme pour m'en revancher en toutes occasions qui s'offriront pour vostre contentement. Sur ce, je prie Dieu, ma tante, etc.

Escrit a Paris le 21e jour d'aoust 1611.

Vostre bien bonne et affectionnee niepce,
Marie.

Ma tante, je vous recommande encore les affaires de mon frere, vous priant de luy en donar bien tost une bonne fin a son contentement.

---

20. Marie de Médicis au grand-duc de Toscane.

Paris, 30 août 1611. (4729.)

Mon cousin,

J'ay tant d'occasion d'affectioner tous ceux de la maison de Spini, pour les services que leurs predecesseurs ont rendus en plusieurs occasions ou ils ont esté emploiez pour le service de feu mon oncle le grand Duc de Toscane, dont ils ont toujours remporté de l'honneur et du merite, et pour ceux que le chevallier Jacomo Spini et le Sr Spini son frere rendent encores a present avec la mesme affection a l'endroict du Roy monsieur mon filz, et de vous, que je ne puis leur desnier ceste lettre de recommandation en faveur du dict chevallier Jacomo Spini, pour vous prier de l'avoir avec tous ceux de sa famille en bonne et favorable protection, et d'avoir soing et souvenance de luy pour aux occasions qui se presenteront par de la pour son avancement, et celuy de ses enfans vous y emploier en sorte qu'il se puisse par vostre grace et bienveillance ressentir de quelque fruict de ceste mienne intercession en vostre endroit, ce que recevrai de vous a singulier plaisir, priant Dieu, mon cousin, qu'il, etc.

Escrit à Paris le 30e jour d'aoust 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

81. Ammirato au secrét. d'État. Paris, 30 août 1611. (4622.)
64. Botti au grand-duc. — 1er septembre — (4624.)
65. Botti — — — — —

82. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 5 septembre 1611. (4622.)
66. BOTTI — — 12 — — (4624.)
83. AMMIRATO — — 13 — — (4622.)
67. BOTTI — — 13 — — (4624.)

---

21. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.
Paris, 13 septembre 1611. (4729.)

Mon cousin,

Je ne veulx laisser passer aucune occasion de vous confirmer la bonne volonté que je vous porte et a toute vostre maison. C'est pourquoi envoyant a Rome l'abbe Du Bois, je lui ay commandé de vous visiter pour vous en faire nouvelles declarations, et vous asseurer que j'auray a plaisir de vous en tesmoigner les effectz en tout ce qui s'offrira, ainsy que vous dira plus particulièrement le dit abbé. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris le 13e jour de septembre 1611.

Votre bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

---

22. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE DOUAIRIÈRE.
Paris, 13 septembre 1611.

Ma tante,

J'affectionne si fort toute vostre maison, que je n'ay pas voulu envoyer à Rome l'abbé Du Bois sans charge expresse de vous visiter en passant pour me mander des nouvelles de votre disposition en vous disant l'estat de la nostre, et vous confirmer les assurances de la bonne volonté que je vous porte et a tous vos infans : desirant qu'il s'offre occasion de la vous faire paroistre a vostre contentement particulier, et au bien et advantage de tout ce qui vous appartient. De quoy vous croirez le dit abbé comme moy mesmes qui prie Dieu, ma tante, vous avoir en sa très sainte et digne garde.

Escript à Paris le 13e jour de septembre 1611.

Vostre bien bonne et affectionnee niepce,
Marie Régente.
BRULART.

---

68. BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 15 septembre 1611. (4624.)
84. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT. — 26 — — —
69. BOTTI — — 28 — — —

70. Botti au grand-duc.	Paris,	28	septembre	1611.	(4624.)
71. Botti —	—	28	—	—	—
85. Ammirato au secrétaire d'État.	—	28	—	—	(4622.)
86. Ammirato —	—	11	octobre	—	(4624.)
72. Botti —	—	11	—	—	—

---

73. Botti au grand-duc. Paris, 11 octobre 1611. (4624.)

Quanto al negotio de parentadi trà le due corone siamo nel medesimo termine, che io scrissi con l'ultimo ordinario, et cosi staremo fin tanto, che venga risposta di Spagna.

Del parentado di V. A. con Savoia, posso dir più qualcosa di buono, perché finalmente, riuscito di far risolvere la Regina, et Villeroe à farne trattare in Spagna liberamente.

Credo che V. A. tenga per certo, che io sia stato, et sia per stare in questo negotio con tutto lo spirito, come io devo, et con ogni occasione daro avviso, come ho fatto fin qui, et sempre con la cifra dettata da me, et poi rivista, come e questa; et hò potuto considerare che questo Ambre di Spagna và sempre procurando d'appartarme dal maggior negotio, come se fusse già si può dire finito, et ne so molti particolari; et poiche doppo la sottoscrizione et ratificatione gli pare di haver fatto qualche cosa, et di haverci hora la mano, cerca anco di allungare, parendogli, che possa occorrere di haverne à scrivere intorno à qualche particolare, cosa che non ha mai fatta per adietro, et cosi pretendere poi d'haver fatto gran facende; veggo bene che và con paura in questa malignità, dubitando di qualche rabuffo, et tanto più vedendo che quà vogliono il contrario. Jo non gli hò mai dato disgusto alcuno, et manco glieni darò. Hora hà dimostro di non sapere niente, ancorché io sappia certi particolari, et V. A. non dubiti che quando il negotio non fusse finito, come si può dire che sia, che questo havesse à guastar niente.

Quanto alla lega trà le due corone, credo che si concluderà, essendocene voglia da tutte, et due le parti; in Spagna hanno voluto vedere la copia di quella domanda, et à quello, che io scrissi à V. A. d'haver accordato, habbiamo fatto qualche aggiunta, o più mostro dichiaratione, cioè, ché il pagamento della soldatesca debba esser solamente per sei mesi, et per sei mesi più domandandolo l'altra parte, che debba esser di sudditi di chi la manderà, et che non si debba publicare la lega innanzi à parentadi.

Quanto à Nemurs hò visto, che questo Ambre di Spagna hà ordine d'interrompere il suo parentado, quanto potrà, sotto colore di favorire Humala che gli haveva maritata la figliuola; ma questo e per coperta, perche in Spagna, per quanto si dice, ha grandissimo disgusto questo parentado.

---

87. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 11 octobre 1611. (4622.)

---

88. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 13 octobre 1611. (4622.)

Il a tiré des lettres de change sur le secrétaire d'État pour l'or de la montre et « la Camicio d'oro et d'argento de Chiastre [1] ».

---

23. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 18 octobre 1611. (4729.)

Mon cousin,

Vous recepvrez la presente par les mains du Sr de Marillac, gentilhomme de la chambre du Roy monsieur mon filz, lequel s'en allant par dela, a commandement du Roy mon dict sieur et filz et de moy de vous veoir de sa part et de la mienne, et de vous dire en nostre nom, que comme nous faisons estat certain de vostre affection et bienveillance en vostre endroict, vous vous debvez aussi asseurer de nostre sincere amitié envers vous et les votres. J'ay avec cela donné charge au dit Sr de Marillac de vous rementevoir ce qui est de l'affaire de mon frere, le Sr Don Antonio de Medicis, dont je vous prie encore pareiement d'avoir soing et d'aggreer l'instance et les sollicitations qu'il vous en fera, faisant en sorte pour l'amour de moy que mondict frere se puisse aider et prevalloir de ce que luy est deub comme estant chose que j'ay bien a cœur, ainsi que le dict Sr de Marillac le vous representera de ma part. Sur lequel me remectant pour ceste effet et pour toutes autres nouvelles de ces quartiers, Je prieray Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt, etc.

A Fontainebleau le 18 d'octobre 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

89. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 20 octobre 1611. (4622.)
89 *bis*. AMMIRATO. — — — — —

---

1. Le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres passe pour conserver le dépôt d'une tunique ou chemise de la Vierge Marie. Les marchands d'objets de dévotion vendent aujourd'hui encore autour de l'église de petites chemises d'étoffes plus ou moins précieuses, faites sur le modèle de la relique vénérée des fidèles. On attribuait à la possession de ces objets différentes vertus miraculeuses. Il est probable que la grande-duchesse en avait demandé au représentant du grand-duc à Paris.

24. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 21 octobre 1611. (4729.)

Mon cousin,

Je vous ay ci-devant escrit en faveur du S^r cavallier Scappi pour vous prier de le gratiffier de la première commanderie de grace de l'ordre de Saint-Estienne qui viendra à vaquer en vos Estatz mais pour ce qu'il est personnage lequel outre ses bonnes qualitez qui sont en luy m'est recommandé de fort bon lieu, je vous faiz encore celle-cy par ce gentilhomme present porteur pour vous dire que vous me ferez ung singulier plaisir de vous souvenir de luy quand l'occasion s'en presentera, et que la grace et faveur que vous luy despartirez en cela, Je la reputeray a tesmoignage bien particulier de votre affection et bonne volonté en mon endroict. Priant Dieu, etc.

Paris 21e jour d'octobre 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

25. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 21 octobre 1611. (4729.)

Mon cousin,

Encore que je vous aie il y a quelque temps ecrit pour vous prier de vouloir accorder au chevallier Francesco Arrighi, chevallier de l'Ordre de Sainct Estienne, l'une des dix commanderies de grace du dict ordre dont vous avez la reservation, neantmoings la particuliere recommandation qui m'a esté faite en sa faveur m'occasionne de vous faire celle-cy derechef pour vous dire que n'ayant peu le dit chevallier Arrighi obtenir de vous l'une des dites commanderies a cause que vous en aviez disposé avant la reception de ma lettre, vous le veuillez gratiffier de la première des dites commanderies de grace qui viendra a vaquer, vous asseurant que outre ce qu'il vous aura de ce bien fait une particuliere obligation, je le reputeray de vous a tesmoignage singulier de la bonne volonté que vous avez en mon endroict dont je me ressentiray aux occasions qui s'en presenteront. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit a Fontainebleau le 21e jour d'octobre 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

74. Botti au secrét. d'État. Paris, 22 oc^r. 1611. (4622.)

---

26. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Fontainebleau, 22 oct. 1611. (4729.)

Mon cousin,

Vous recevrez encore celle cy avec les depesches que je vous ay faictes par l'occasion de ce gentilhomme, pour vous prier d'avoir en toute bonne recommandation les affaires que le sieur Octavio Benci peult avoir a cause de quelques querelles qu'il a faictes de de là, et pour ce que j'ay donné charge au porteur de vous faire entendre particulièrement tout ce qui en est, et de vous representer le subiect que j'ay d'affectionner ledict Benci, Je ne la feray poinct plus longue que pour vous dire que vous me ferez ung singulier plaisir de vous emploier, et interposer vostre auctorité pour accorder les différens qu'il a, et mesmes si vous trouvez qu'il y ayt de sa faulte en vostre endroit de la luy vouloir remectre et pardonner en ma consideration, Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte, etc.

Escrit a Fontainebleau le 22e jour d'octobre 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

7. LE MARQUIS D'ANCRE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.
Fontainebleau, 22 oct. 1611. (4748.)

Lettre de présentation pour le sieur Marillac, ambassadeur de France près le duc de Mantoue, qui doit aller à Florence recommander à L. A. pour le compte de S. M. le capne Ottavio Benci. Nouvelles instances en faveur de ce personnage.

---

8. LE MARQUIS D'ANCRE AU GRAND-DUC.

Lettre obséquieuse pour présenter le Sr de Marillac.

---

90. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT.	Paris,	25	octobre	1611.	(4624.)
75. BOTTI —	—	25	—	—	(4624.)
76. BOTTI —	—	25	—	—	—
91. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT.	—	26	—	—	—
77. BOTTI —	—	26	—	—	—
92. AMMIRATO —	—	3	novembre	—	(4622.)

---

27. Marie de Médicis au grand-duc de Toscane.
Fontainebleau, 6 novembre 1611. (4729.)

Mon cousin,

Encores que les merites et bonnes qualitez qui sont en la personne du Sieur Phillippes Mannelli Gentilhomme Florentin le rendent assez recommandable en vostre endroict, neantmoings ayant esté informée de l'affection qu'il a vostre service, et d'estre par vostre bienveillance honoré de quelque charge de là, je vous ay voulu faire celle cy en sa faveur pour vous prier d'avoir souvenance de luy lorsque vous ferez la distribution des charges et dignitez de senateurs en la ville de Florence qui sont vacantes, et de le gratiffier et faire pourveoir de l'une d'icelles, m'asseurant qu'il s'en acquittera tres dignement et avec la mesme fidellité et affection qu'il la faict paroistre a present en ce qui est du service de nostre maison, et particulierement a l'endroict de monsieur le Sieur Don Antonio de Medicis, aupres duquel il est fort honorablement emploié et outre qu'en ce bon office vous obligerez entièrement le dict Mannelli, mon dict frere vous en aura aussi de l'obligation en la quelle je participperay avec ung vray tesmoignage de vostre bonne volonté en mon endroict, dont je me revancheray aux occasions qui se presenteront pour vostre contentement. Sur ce je prie, etc.

Escript a Fontainebleau le 6e jour de novembre 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

93. Ammirato au secrét. d'État. Paris, 8 novembre 1611. (4624.)
94. Ammirato —

---

78. Botti au secrétaire d'État. Paris, 10 novembre 1611. (4624.)

Jo ho havuto grandissimo desiderio di penetrare per gusto, et servitio di V. A., qual sarebbe l'intentione di questa Regina, quando il Re di Spagna si volesse rimaritare, et é riuscito felicissimamente nel primo abboccamento, che ho fatto con S. M. doppo la morte della Regina di Spagna, perche essendo durato più d'un hora il discorso fatto sopra questa materia, et sue circonstanze, hò havuta molta commodita di far venir' in proposito tutto quello che io desideravo, et ho ritratto che S. M. Christianissima tien per certo che il Re di Spagna si debba rimaritare, fondata principalmente nella gioventu, sanità, et buona conscienza di S. Mta cattolica et che S. Mta Christianissima é molto aliena da rimaritarsi, parendole di star troppo bene cosi, et di non poter haver nè maggior' honore, nè maggre autorità et sebene io detti occasione à

S. Mta di replicar questo più di una volta, si come fece, affirmando sempre il medesimo molto chiaramente, nondimeno per scoprir tanto più l'animo di S. Mta, gli replicai che quando fosse finita la Reggenza, le ragioni, che ella adduceva, non harebbono tanta forza, et il Re Cattco, che fin all' hora potrebb' esser ritenuto da gran dolore della Regina morta, si potrebbe risentire con l'occasione delle nozze de figliuoli, et stimular tanto S. Mta Chrma, che la facesse mutare d'opinione. Mi rispose à questo, che finita la minorità del Ré, sarebbe per molti anni ancor più assoluta che non é hora, et che poi sarebbe cosi vechia, che sarebbe pazzia il rimaritarsi, et che intanto l'occne sarebbe passata. Io le lodai sempre questa opinione, et procurai à tutti i propositi di confirmarcela, ma se bene mi pareva che S. Mta mi si dichiarasse con gran resolutione, nondimeno mi harebbe dato qualche poco di sospetto il parermi che S. Mta discorresse di queste materie con troppo fasto, senon le havessi cavato di bocca quel che sarà qui disotto. Vista la resolutione di S. Mta in questo particolare, procurai di condurmi a quello di piu, che mi ero presupposto, et pero cominciai a dire che io tenevo per certo, che il Re di Spagna piglierebbe la figliuola del Rè d'Inghilterra et dissi le ragioni; mi risposi che non lo credeva per rispetto della religione, et per non esser bella quella Principessa. Passarono alcune repliche et doppo, per tentar S. Mta à dir qualche cosa della sorella di V. A., ò à dare occasione di parlarne à me, soggiunsi à S. Mta che quanto alla Principessa di Savoia non era credibile che il Re di Spagna la pigliasse volentieri, et ne dissi molte ragioni, che furono approvate da S. Mta Chrma, dicendomi : « Non ci sarebbe meglio d'una delle sorelle del Gran Duca? » et io replicai à S. Mta che con l'autorità et favore suo harei havuto questo negotio per facilissimo, perche qui non ci era oppositione alcuna, et le persone di queste Principesse sono desiderabilissime, per essere molto belle, et virtuose, et mirabilmente allevate, et che quando S. Mta ci havesse messo le mani con quello effetto che io credevo, sarebbe importato assaissimo et mi pareva di poter dire il tutto, havendo tocco con mano moltissime volte che il Re di Spagna haveva grandissimo desiderio di dar gusto a S. Mta Chrma, et di abbraciare tutte le occasioni da perfezzionare, stabilire la bella unione cominciata, et poi mostrai à S. Mta quanto sarebbe importato all' interesse di questo Regno et di Madama sua figliuola, et quanta reputatione sarebbe venuta à S. Mta et alla sua casa et tutto fu confirmato da lei interamente, et di qui per non passar più innanzi non sapendo io l'animo di V. A., et per sentire il parer di S. Mta ancora in questo, voltai il discorso à considerare quanto fosse desiderabile questo parentado con Spagna essendoci quattro figlie et S. Mta Chrma si dicharo che gli sarebbe parsa in ogni modo una grandissima et bellissima ventura per chi l'havesse potuta havere.

Quanto al parentado di Savoia, mi disse S. Mta Chrma che la morte della Regina di Spagna non lascerebbe promettere la Principessa di Inghilterra fin che non si vegga la resolutione di Spagna, quanto al rimaritarsi, et che intanto si potrebbe disporre il Duca di Savoià alla sorella di V. A. Di

Spagna non ci e ne di questo ne d'altro, senon quel che V. A. vedrà nella lettera in chiaro. Procurai di svoltare S. Ma Christianissima à concedere quell anno di retentione dell'Infanta, che si disputa; non mi riuscì, se bene le dissi, come Rodrigo Calderone mi scrisse a giorni passati, come da se, che credeva che il Re ci havesse hora à esser più duro, per essere morta la moglie, et la Regina mi rispose subito, che per questa ragione bisognava mandar quanto prima à lei, che le sarebbe in luogo di madre, et finalmente è necessario aspettar questa risposta di Spagna, et all' hora far tutti li sforzi possibili. Mi è venuta ancora per la solita via segreta la copia d'una lettera de 24 d'ottobre scritta à questo ambasciatore in proposito de negotii correnti. Io trovo che egli ha passione che io habbia fatto qui ogni cosa in materia dè parentadi, et della lega, et per romper questa apparenza, vorrebbe intrometterci il Papa più che potesse, anche innanzi al fine, et dice, che quando ha scritto in Spagna, lo desidera, et che si scriva costa, et procura ancora, che si mandi di quà et di là personnagio espresso, per questi contrati publici; ma quà non ci adheriscono, non son già sicuro che non habbino fatto pregare il Papa che cerchi di disporre il Re di Spagna à contentarsi che si anticipi l'anno che si disputa di mandare le spose à i mariti; ma questo è tutta mia imaginatione, senza altro fondamento, o inditio, che di haver visto spedire à questo Nuntio un corriere in Avignone forse, per mandarne un altro à Roma, senza vederne la causa et fu appunto nel tempo che nacque la disputa di questa missione delle spose.

---

79. Botti au grand-duc. Paris, 10 novembre 1611. (4624.)
94. Ammirato au secrét. d'État. — 17 — — —

---

95. Ammirato au secrét. d'État. Paris, 22 novembre 1611. (4622.)

On travaille à « l'Oriuolo et agl' astucci ».

---

80. Botti — — 22 — — (4624.)
81. Botti au grand-duc. — 22 — — —

---

28. Marie de Médicis. Paris, 22 novembre 1611. (4729.)

Mon Cousin,

Le sieur de Breves ambassadeur du Roy monsieur mon filz a Rome, vous a faict savoir ce qui estoit du desir de nostre tres sainct Pere le

Pape touchant les offenses et irreverences commises contre sa personne par l'abbé Dubois. Et maintenant le nonce de sa Saincteté m'ayant faicte particuliere instance pour luy en faire avoir la satisfaction qu'elle se promet respectivement de notre auctorité, je vous prie y deferer ceste fois pour le contentement de la dicte Saincteté, et l'interest que nous avons a le favoriser et procurer, car je veoy que c'est chose qu'Ell' a a cœur pour bonnes considerations ainsy que vous avez peu cognoistre parce que le dit Sieur de Breuves vous en a escript dont je ne vous feray redicte. Priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 22e jour de novembre 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie.
BRULART.

---

82. BOTTI AU SECRÉT. D'ÉTAT.	Paris,	25	novembre	1611.	(4624.)
83. BOTTI AU GRAND-DUC.	—	26	—	—	—
96. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT.	—	29	—	—	(4624.)
84. BOTTI —	—	4	décembre	—	—
85. BOTTI —	—	6	—	—	—
97. AMMIRATO —	—	7	—	—	—
98. AMMIRATO —	—	20	—	—	—
86. BOTTI AU GRAND-DUC.	—	20	—	—	—
87. BOTTI AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.	—	24	—	—	—
99. AMMIRATO —	—	23	—	—	—
88-90. BOTTI AU GRAND-DUC.	—	23	—	—	—
100. AMMIRATO —	—	28	—	—	—
101. AMMIRATO —	—	30	—	—	—

---

20. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 30 décembre 1611. (4729.)

Mon cousin,

Je scay combien vous avez aymée la maison de ma seur la Duchesse de Mantoue, et que pour la proximité qui est entre nous, ceste perte vous aura interessé a la mienne comme me le mandez par vostre lettre du 11e septembre; mais puisqu'il a pleu a Dieu l'appeler a soy, je me console en cest accident par la resolution que j'ay prise d'affectionner ce qu'elle a laissé, comme s'il etoit a moy, et en veux avoir le soing

que merite l'amitié qui estoit entre nous deux, vous remerciant des declarations et asseurances que vous me donnez de voulloir aussi continuer la mesme bonne volonté a ses enfants que vous m'avez recommandez : ce que je ay pris en tres bonne part comme je vous tesmoigneray et a eulx en toutes occasions. Priant Dieu, etc.

Escrit a Paris le 30e jour de Décembre 1611.

Votre bien bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Auteurs et ouvrages cités dans le présent volume..... v

Introduction..... ix

I

L'établissement de la régence

Aspect de la cour et de l'entourage intime de la reine quelques semaines après la mort de Henri IV. — Retour sur les événements précédents. — Le couronnement de la reine à Saint-Denis. — La régence de Marie de Médicis instituée par deux arrêts du Parlement de Paris. — Lit de justice tenu par le roi Louis XIII. — Examen de la question de droit constitutionnel. — Nécessité d'agir promptement. — Prétentions des princes du sang déjouées. — Retour précipité du comte de Soissons. — Ses exigences. — Résistance de la reine; elle cède en partie. — Concession du gouvernement de la Normandie au comte de Soissons. — Imprudence de cette politique. — Déchaînement général des ambitions et des appétits succédant à l'union apparente des princes et des grands..... 1

II

La reine. — Le gouvernement. — Les Jésuites
Obsèques de Henri IV

Dans sa conduite personnelle, Marie de Médicis se conforme pendant quelque temps aux sentiments de son mari. — Pardon accordé à la marquise de Verneuil. — Le comte d'Auvergne maintenu à la Bastille. — La reine se montre cependant impitoyable pour quelques personnes compromises dans les dernières galanteries de Henri IV. — Faveur du médecin Duret. — Comment fonctionne le gouvernement. — Conseil d'État. — Conseil étroit. — Influence prépondérante du conseil intime. — Position délicate des anciens ministres et surtout de Villeroy. — Jugement et supplice de Ravaillac. — Négligences commises dans l'information dirigée par le chancelier Brûlart. — Affaire du prévôt des maréchaux de Pithiviers. — Déchaînement de l'opinion contre les Jésuites. — Prédications contre eux dans les paroisses de Paris. — La reine les favorise. — Elle leur laisse emporter le cœur de Henri IV à la Flèche. — Censure de la Sorbonne et arrêts du Parlement contre le *De rege et regis institutione*. — La reine adresse une réprimande au Parlement. — Paroles et desseins coupables à l'encontre

du jeune roi Louis XIII. — Garde spéciale créée pour la reine. — Funérailles de Henri IV précédées de celles de Henri III, 1er juillet 1610 21

III

LES ÉPOUX CONCINI. — LE DUC DE SULLY

Retour rapide sur les antécédents de Concini et de Léonora Dori. — Concini rembarré par le premier président du Parlement. — Installation du couple florentin dans le Louvre. — L'abbaye de Marmoutiers donnée au frère de Mme Concini. — Ascendant mystérieux de cette femme sur la reine. — Ambition effrénée de Concini. — Efforts de sa femme pour le modérer. — Mauvais procédés des deux époux à l'égard de leurs compatriotes. — Premières sorties de la reine hors du Louvre. — Abstention calculée de Concini. — Il est nommé membre du conseil d'État et du conseil des finances. — Dissentiments intérieurs du ménage Concini. — La médecine et la politique. — Renvoi du médecin Duret. — Origine de la disgrâce de Sully. — Difficulté d'élucider cette question. — Pourquoi Sully resta à l'Arsenal après la mort de Henri IV. — Absence de sympathie entre la reine régente et Sully. — Des bruits de revision de ses comptes commencent à circuler. — Nécessité pour la reine de ne pas s'aliéner les protestants. — Cabale montée par Bouillon contre Sully. — Opposition de Sully aux prétentions des princes du sang. — Il est appuyé par la maison de Lorraine. — Concini sert d'intermédiaire pour un rapprochement entre Sully et la reine. — Marie de Médicis limite les pouvoirs financiers du surintendant. — Scènes entre la reine et Sully. — Elle le conserve parce qu'elle ne peut encore s'en passer. — L'attente du retour de Condé tient tout en suspens 50

IV

LE PRINCE HENRI II DE CONDÉ

Inimitié ancienne de Sully et du prince de Condé. — Le prince demande à rentrer en France. — Sa mère négocie avec la reine. — Difficultés que rencontrent les tentatives de réconciliation entre Condé et sa femme. — La reine fait passer de l'argent au prince. — Rentrée de Condé dans Paris au milieu d'un grand concours de noblesse. — Son attitude humble et soumise au Louvre. — Agitation dans Paris. — Craintes mal fondées d'une nouvelle Saint-Barthélemy. — Scandale du cortège fait aux princes et de l'isolement du roi. — Avertissements sévères donnés par la régente. — Elle remet sur pied les deux compagnies de gentilshommes au bec de corbin. — Rapprochement de Sully et du prince de Condé. — Conférence de l'Arsenal. — Modération relative des exigences de Condé. — Sa réconciliation avec sa femme. — Attitude nouvelle du prince de Condé dans le conseil. — Reprise de la mésintelligence entre le prince de Condé et le comte de Soissons, à propos de l'adjudication de la terre de Nogent-le-Rotrou. — Nouvelles faveurs accordées au comte de Soissons. — Progrès des exigences et de l'avidité de Condé. — Marche envahissante du favori Concini. —

Mécontentement de Villeroy qui s'absente de la cour. — Le déjeuner de Conflans. — Concini achète le marquisat d'Ancre, les gouvernements de Péronne, Roye et Montdidier et une charge de premier gentilhomme de la chambre. — Rôle de Sully dans ces tripotages politiques et financiers. — Le prince de Condé tenu en échec. 78

V

SCÈNES INTIMES. — AMBASSADES EXTRAORDINAIRES. — LE ROI LES GUISES ET LES BOURBONS

Menus détails de l'existence privée de la régente. — Chaleur de l'été en 1610. — Marie de Médicis commande à la fabrique de Montelupo en Toscane un carrelage artistique pour ses appartements. — Ses promenades de dévotion. — Revue de sa compagnie d'hommes d'armes. — Scènes intimes. — Le dentiste Tornabuoni. — Ambassades du comte de Bucquoy, du comte de Collalto, du duc de Deux-Ponts, du duc de Feria, du comte de Hampton. — Dignité précoce, esprit d'à-propos du jeune roi. — Son portrait d'après les ambassadeurs florentins. — Anecdotes diverses. — Faveur éphémère du tireur d'arbalète Zanobi Spini. — Projet d'union entre le duc de Guise et la douairière de Montpensier favorisé par la reine mère. — Opposition de la marquise de Verneuil. — La régente intervient. — La marquise capitule. — Satisfaction de Marie de Médicis. — Le prince de Condé revient à la cour pour le voyage du sacre... 111

VI

LE SACRE DU ROI. — LA POLITIQUE DU MARQUIS D'ANCRE

Apaisement et bonne entente générale au moment du sacre de Reims. — Distribution des rôles officiels. — Départ de la cour. — Séjour à Monceaux. — Les cérémonies du sacre. — Attitude provocatrice de Concini. — Insuccès de ses prétentions. — Faveur croissante du marquis d'Ancre. — Renouvellement des intrigues des princes du sang. — Rappel de Sully. — Rentrée du roi à Paris. — Réconciliation du prince de Condé et du comte de Soissons. — Coalition des princes du sang. — Condé vise à la lieutenance générale du royaume. — L'idée d'une convocation des États généraux mise en avant. — Conversation politique du favori Concini à ce sujet. — La reine essaye de tenir la balance égale entre les Guises et les Bourbons. — Esclandre suscité par le duc d'Épernon. — Le prince de Condé et le comte de Soissons quittent la cour. — La présence de Sully aux affaires est nécessaire pour l'établissement de l'état des recettes et des dépenses. — Inimitiés auxquelles il est en butte. — Sa brouille avec Villeroy. — Raisons financières et motifs tirés de la politique étrangère. — La régente cherche à s'entendre avec les princes et les fait revenir pour la clôture de l'année 1610..... 145

VII

DÉBUTS ORAGEUX DE L'ANNÉE 1611. — RETRAITE DE SULLY

Commencements de l'année 1611. — Conflit violent de deux gentilshommes de la chambre, le marquis d'Ancre et le duc de Bellegarde.

— Satisfactions accordées au prince de Condé. — Mariage du duc Charles de Guise et de la douairière de Montpensier. — Prétentions du comte de Soissons sur la main de l'héritière de Montpensier pour son fils. — Opposition du cardinal de Joyeuse et de la maison de Guise. — La régente accusée d'abandonner les intérêts de la couronne. — Affaire entre le comte de Soissons et le prince de Condé transformée en conflit aigu entre le comte de Soissons et le duc de Guise, la maison de Bourbon et la maison de Lorraine. — Difficiles négociations en vue d'un arrangement. — Explications données en présence de la régente. — Noble et loyale attitude du duc de Mayenne. — Nouveaux événements de cour. — L'influence du duc d'Épernon battue en brèche. — Épisode judiciaire des révélations de la Descomans. — Querelle du baron de la Châtaigneraie et du duc d'Épernon. — Faiblesse de Marie de Médicis. — Mécontentement du duc d'Épernon. — La reine tient cependant à le ménager. — Concini entremetteur de toutes les réconciliations et syndic des mécontentements. — Son alliance avec le ministre Villeroy et les princes mécontents détermine la disgrâce définitive de Sully. — Circonstances détaillées de cet événement. — Revirement de l'opinion populaire en faveur de Sully. — Le roi regrette son départ 181

VIII

POLITIQUE EXTÉRIEURE. — RENVERSEMENT DES PLANS DE HENRI IV — RAPPROCHEMENT AVEC L'ESPAGNE

Longue inimitié du duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier et de Henri IV. — Projets de politique extérieure du roi de France à la fin de son règne. — Rapprochement avec la Savoie. — Double convention de Brusol. — Alliance politique, militaire et matrimoniale. — Après la mort de Henri IV, bonnes dispositions de Marie de Médicis à l'égard du duc de Savoie. — Manœuvres de l'ambassadeur extraordinaire du duc de Florence, Matteo Botti, pour faire incliner la régente du côté de l'Espagne. — Changement opéré dans les dispositions de Marie de Médicis par les factions des princes et des grands. — Elle pense pouvoir marier une de ses filles en Espagne et l'autre en Savoie. — Point de vue du cabinet de Madrid, qui veut la rupture de toute alliance politique et matrimoniale avec la Savoie. — Propositions d'accord entre la cour de France et la cour de Madrid subordonnées à l'acceptation d'un accommodement pour les affaires de Clèves, Berg et Juliers. — Expédition conduite sous les murs de Juliers par le maréchal de la Châtre. — Prise de la place. — Retraite des troupes françaises à travers les Pays-Bas. — Le roi d'Espagne Philippe III et la régente conviennent d'offrir au duc de Savoie pour son fils une des sœurs du grand-duc de Toscane. — Protestations de Charles-Emmanuel. — Duplicité de la diplomatie des cabinets de Madrid et de Turin. — Le duc de Savoie cherche à rentrer en grâce auprès de l'Espagne. — Marie de Médicis persuadée que les princes ont noué des intelligences avec les Espagnols pour exciter des troubles dans le royaume. — La régente prend définitivement parti en faveur des mariages espagnols. — Le roi d'Espagne consent à donner en

mariage au roi de France l'aînée de ses filles. — Communication faite aux princes à ce sujet. — Leur opposition. — La notification officielle des mariages est remise après la prochaine assemblée des Huguenots. — Démonstration armée du duc de Savoie. — Il menace Genève et réclame l'exécution de la promesse de Henri IV. — Préparatifs d'une expédition contre la Savoie. — Instructions énergiques données au maréchal de Lesdiguières. — Défaite des troupes de Charles-Emmanuel au pont de Gresin. — Mission diplomatique confiée à M. de la Varenne. — Il réussit à faire signer au duc de Savoie un traité de désarmement et de garantie..... 226

IX

L'ASSEMBLÉE DE SAUMUR

Pendant le séjour de la cour à Fontainebleau, le gouvernement français se rapproche visiblement de celui de Madrid. — Concurrence de Matteo Botti et de l'ambassadeur espagnol don Inigo de Cardenas pour la réussite de l'alliance franco-espagnole. — Célébration mesquine de l'anniversaire du décès de Henri IV. — L'hôtel du marquis d'Ancre au milieu de l'année 1611 paraît être le centre des affaires et de la faveur. — Nature de l'influence de Concini à cette époque. — Les deux époux semblent se désintéresser complètement de l'affaire des mariages espagnols. — Le gouvernement d'Amiens donné par la reine au marquis d'Ancre. — Il n'est pas l'auteur principal de la chute de Sully. — Nécessité de calmer les protestants irrités de la disgrâce du principal d'entre eux. — Affaire de M. de Boisse, gouverneur de Bourg en Bresse, et de M. le Grand, gouverneur de la province. — Convocation de l'assemblée triennale des protestants. — Malgré les imprudences de Botti, il faut laisser sommeiller l'affaire des mariages espagnols pendant la durée de cette assemblée. — Sully demande à s'y rendre. — La cour le fait secrètement menacer d'une revision de ses comptes. — L'assemblée se réunit à Saumur. — Sully s'y présente. — La cour lui oppose l'influence du duc de Bouillon. — La présidence est déférée à Du Plessis-Mornay. — Aigres doléances de Sully. — Requêtes de l'assemblée à la couronne. — La question des intérêts particuliers de Sully est tenue en réserve. — Les commissaires du gouvernement insistent pour que l'assemblée procède à l'élection de ses députés. — L'assemblée envoie à Paris une délégation chargée de présenter ses cahiers. — Convocation des princes et membres du conseil absents. — Réponse dilatoire faite par la reine aux délégués. — Leur retour à Saumur. — Messages comminatoires et mesures prises pour amener la dissolution de l'assemblée. — Résistance de Sully. — Il est abandonné. — L'assemblée se sépare le 12 septembre après l'élection de ses députés. — Le jeu des intérêts particuliers toujours actif pendant la tenue de l'assemblée. — Dispersion des princes et grands seigneurs dans leurs gouvernements au milieu de l'année 1611. — Le duc de Guise en Provence. — Voyage du prince de Condé dans le centre et en Guienne. — Ses démêlés et sa réconciliation avec le duc d'Épernon. — Son attitude hostile aux huguenots. — A Bordeaux il cause des embarras au gouvernement. — Conflit du duc de Guise et du duc d'Épernon revenus à la cour. — Intervention con-

ciliante du duc de Mayenne. — Ferme déclaration de la reine aux députés huguenots. — L'édit de Nantes maintenu et amélioré. — Dernières manifestations d'opposition de Sully. — Sa cause ne trouve plus de défenseurs. — Il rentre dans l'ombre. — Rôle familier du marquis d'Ancre. — Ses démêlés avec le comte de Saint-Pol à propos de la possession de la citadelle d'Amiens. — Terminaison de l'affaire de Bourg en Bresse..... 265

X

LES ENTREPRISES MATRIMONIALES ET LES DEUILS DE LA FIN DE 1611

Entrevue du prince de Condé et du comte de Soissons. — Leur rapprochement. — La régente voudrait faire approuver en bloc sa politique au prince. — Entreprises matrimoniales. — La reine veut marier le fils du connétable Henri de Montmorency, avec une princesse de Mantoue, puis avec une princesse de Toscane. — Pourparlers engagés avec l'Angleterre pour faire épouser au prince de Galles une seconde fille de Marie de Médicis. — Le duc de Savoie recherche pour son fils la main de la princesse d'Angleterre. — Marie de Médicis voudrait le marier avec une de ses cousines de Toscane. — Opposition violente de la cour de Madrid au mariage accordé entre le duc de Nemours et une princesse de Savoie. — Les négociations pour les mariages espagnols continuent quoique avec lenteur. — Marie de Médicis a le loisir de s'abandonner à ses goûts artistiques. — Arrivée des *mattoni* de Montelupo. — Projet d'édification du palais de Luxembourg. — Catastrophes de la fin de l'année 1611. — Mort de la duchesse de Mantoue, du duc de Mayenne, de la reine d'Espagne, du duc d'Orléans. — La régente relancée à Fontainebleau par Matteo Botti, qui veut la remarier avec le roi d'Espagne. — Voyage de la duchesse de Lorraine en France. — Rapides progrès dans les négociations pour les mariages espagnols. — La cour d'Angleterre ayant demandé la main de l'infante pour le prince de Galles, le gouvernement de Philippe III répond qu'elle est promise au roi de France. — Jacques Ier manifeste son mécontentement à l'ambassadeur et à la cour de France. — Entrevue de Suze entre le duc de Savoie et le maréchal de Lesdiguières. — Désespoir de Charles-Emmanuel. — Rébellion de M. de Vatan. — Réunion des princes et des grands officiers de la couronne à la cour pour les derniers jours de 1611..... 311

APPENDICE..... 339

COULOMMIERS. — Imp. P. BRODARD.

Lat
471
(051)

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

P.E.B. / I.L.L.

DEC 2 2003

MORISSET

DEC 17 2003

U D' / OF OTTAWA

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 03 12 01 03 1